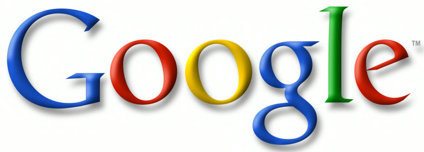




[illegible]

L'ÉGLISE

ET

L'EMPIRE ROMAIN

AU IVe SIÈCLE

VI

A LA MÊME LIBRAIRIE

L'ÉGLISE ET L'EMPIRE ROMAIN

AU IVe SIÈCLE

Forme 3 parties en 6 volumes

1re Partie : Règne de Constantin . . . . 2 vol.

2e Partie : Constance et Julien . . . . 2 vol.

3e Partie : Valentinien et Théodose . . . . . 2 vol.

Émile Colin — Imprimerie de Lagny

L'ÉGLISE

ET

L'EMPIRE ROMAIN

AU IVe SIÈCLE

PAR

M. ALBERT DE BROGLIE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Cinquième édition

TROISIÈME PARTIE

VALENTINIEN ET THÉODOSE

II

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER

PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1906

L'ÉGLISE ET L'EMPIRE

AU IVe SIÈCLE

VALENTINIEN ET THÉODOSE

CHAPITRE V

LA POLITIQUE DE SAINT AMBROISE

(379 — 383)

SOMMAIRE.

Retour de Gratien en Occident. — Sa correspondance avec Ambroise. — Influence que cet évêque prend sur le jeune empereur. — Caractère d'Ambroise. — Nature de son éloquence. — Traces de sa première éducation politique visibles dans son gouvernement ecclésiastique. — Ses vues sur le gouvernement de l'État. — Il veut unir intimement l'Empire et l'Église. — Heureux effets de son influence sensibles dans les lois de cette période. — L'autel de la Victoire est enlevé de la salle du sénat de Rome, malgré les réclamations des sénateurs. — Visite d'Ambroise à Sirmium, où habite l'impératrice Justine avec son fils Valentinien. — Dangers qu'il y court et inimitié que Justine conçoit contre lui. — Ambroise dédie à Gratien son traité sur le Saint-Esprit. — Concile d'Aquilée, où Ambroise exerce une action prépondérante. — Il fait rendre justice au pape Damase, calomnié par son compétiteur arien. — Le concile veut intervenir auprès de Théodose pour apaiser les débats intérieurs de l'Église d'Orient. — Réponse évasive de Théodose. — Les évêques d'Orient ne veulent pas se rendre à Rome, où le pape les appelle. — Quelques-uns seulement s'y trouvent à l'époque indiquée. — Voyage d'Ambroise à Rome. — Accueil enthousiaste qui lui est fait. — Il revient à Milan au comble de la faveur auprès de Gratien. — Départ de Gratien pour la Gaule. — Sédition de Maxime en Espagne. — Gratien est abandonné par ses troupes, puis assassiné. — Maxime se fait proclamer empereur. — Douleur d'Ambroise. — Terreur de l'impératrice Justine, qui accourt à Milan pour confier à Ambroise son jeune fils Valentinien. — Elle demande à Ambroise d'aller en ambassade auprès de Maxime, pour obtenir que l'usurpateur n'attaque pas son fils. — Ambroise se charge de l'ambassade et part pour Trèves. — Dangers qu'il y court. — Il ne consent pas aux propositions faites par Maxime. — La paix n'en est pas moins conclue entre Maxime et le jeune Valentinien. — Pendant l'absence d'Ambroise, les sénateurs de Rome demandent à l'impératrice le rétablissement de l'autel de la Victoire. — Harangue de Symmaque au nom du sénat. — Ambroise, à son retour, exige que le discours de Symmaque lui soit communiqué. — Il en fait la réfutation. — Le jeune Valentinien se décide de lui-même à refuser la demande du sénat. — Importance de ce débat et son effet sur les populations.

CHAPITRE V.

LA POLITIQUE DE SAINT AMBROISE.

(379 — 383)

Si les décrets du concile de Constantinople, spécialement destinés à l'Orient, ne furent ni envoyés ni même connus à Rome dans leur teneur exacte, le bruit des violents débats qui les avaient précédés avait pourtant son écho en Occident. Rien n'était mieux fait pour accroître la méfiance qu'inspiraient déjà la mobilité et la turbulence asiatiques aux esprits plus fermes de l'Église latine. Le contraste entre les deux Églises était même d'autant plus frappant qu'au même moment, par un hasard qui devait être de trop peu de durée, l'Occident jouissait d'un repos inaccoutumé. Ce bienfait était dû presque exclusivement aux conseils et à l'influence d'un seul homme, Ambroise, naguère préfet, aujourd'hui évêque de Milan. A. D. 379-381.

Aussitôt après l'élévation de Théodose, Gratien, tout huereux d'être déchargé de la moitié de l'empire,

s'était hâté de retourner en Occident d'un pas précipité
Tandis qu'il faisait route, le spectacle dont il venai
d'être témoin, cette grande partie du monde chrétien
châtiée, par les désastres de l'invasion, des outrages
qu'elle avait laissé faire à la foi, occupait ses méditations et le remplissait d'une douloureuse inquiétude.
A tout prix, il se promettait d'éviter au peuple qu'il
était chargé de gouverner un pareil malheur, et à sa
conscience un remords si lourd. Pour s'affermir dans
la saine doctrine (seul appui à ses yeux d'un bon gouvernement), il relisait l'écrit que l'évêque de Milan,
Ambroise, lui avait remis, et où étaient exposées
en bons termes, dans un style dont son esprit cultivé
goûtait l'élégance, les preuves les plus solides de la
divinité du Christ. Ce traité pourtant, à son gré,
ne répondait pas encore à toutes les difficultés. Pendant son court séjour en Orient, quoiqu'il eût évité
de se mêler des querelles religieuses, et de prêter
à l'erreur une oreille curieuse, il avait entrevu d'autres problèmes, qu'Ambroise, dans son écrit, n'avait
pas touchés. L'hérésie de Macédonius sur la divinité du
Saint-Esprit était confusément arrivée à sa connaissance, et sur ce point, comme sur d'autres encore, il
voulait être prêt à se défendre et muni de bonnes réponses contre les objections. Il recourut donc tout
naturellement à la même autorité : il voulut voir Ambroise pour le consulter. Mais comme il était pressé de
se rendre en Gaule, et n'avait pas le loisir de se détour-

ner du côté de Milan, il écrivit au prélat de le venir trouver sans délai quelque part sur la route. La lettre, tout entière de sa main, était conçue dans les termes d'une affection pieuse et pressante.

Gratien, Auguste, à Ambroise, religieux pontife du Dieu tout-puissant.

« Absent, vous vivez dans mon souvenir, et je vis avec vous par l'esprit ; mais je désire vivement vous voir présent et de mes yeux. Hâtez-vous donc de venir vers moi, religieux pontife, pour m'enseigner la science de la vraie foi. Non que je recherche les questions contentieuses et que j'aime à parler de Dieu plus qu'à l'adorer ; mais je vous demande au contraire de m'enfoncer plus avant dans le cœur la révélation divine. J'écouterai les leçons de Celui que je me plais à reconnaître pour mon Dieu et mon Seigneur, n'objectant pas à sa divinité les apparences qu'il a prises d'une nature créée comme la mienne[1]. Assurément je ne puis rien ajouter à la gloire du Christ ; mais en rendant témoignage au Fils, je veux me rendre agréable au Père.... Faible et fragile comme je suis, mon témoignage sera proportionné à mes forces, et non à sa grandeur. Je vous prie de compléter le traité que vous m'avez donné,

1. « Non ei objiciens, quam in me video, creaturam : » ce que l'éditeur bénédictin explique par ce commentaire : « Non illud ad negandam Christi divinitatem vertens, quod naturam meam ab eo susceptam credo. »

en y ajoutant une discussion sincère au sujet du Saint Esprit. Démontrez-moi qu'il est Dieu, par les Écritures et par le raisonnement. Que la Divinité vous conserve pendant beaucoup d'années, ô mon père, serviteur du Dieu éternel que nous adorons, à savoir Jésus-Christ [1]. »

Soit que la lettre n'eût pas été remise à temps, soit plutôt que le nouvel évêque, fonctionnaire encore la veille, ne fût pas pressé de promener dans les cours sa récente dignité, Gratien ne vit point accourir Ambroise à sa rencontre avec tout l'empressement qu'il espérait; mais à peine arrivé en Gaule, il reçut la lettre suivante, où le prélat s'excusait avec un mélange de paternité et de respect.

Ambroise, évêque, à Gratien, bienheureux Auguste et prince très-chrétien.

« Ce n'est pas l'affection qui m'a manqué, religieux prince; car il n'est rien dont je puisse me vanter à meilleur droit que l'affection que j'ai pour vous; c'est la discrétion seule qui m'a empêché de courir au-devant de Votre Clémence. Mais si mon corps n'a pas été à votre rencontre, mon âme, mes vœux et tout ce qu'il y a de plus précieux chez un prêtre, se sont précipités sur vos pas. Que dis-je? je n'avais pas besoin d'aller vous chercher; quand m'étais-je séparé de vous? quand

1. S. Amb., *Ep.* I, *Opp.*, t. II, p. 751.

avais-je cessé de vivre avec vous par l'affection et par le cœur? La présence des âmes est plus réelle que celle des corps. Jour après jour, je suivais toutes vos marches; présent jour et nuit dans votre camp, ma prière faisait la veille avec vous : tendresse impuissante, sans doute, mais toujours vigilante.... Que dirai-je de votre lettre? Elle était tout entière de votre main, et ce soin même atteste votre piété. C'est ainsi qu'Abraham autrefois tua un veau de sa propre main pour faire honneur à ses hôtes.... Abraham n'était qu'un simple mortel, et il servait des anges : vous êtes empereur, et vous honorez un simple prêtre. Mais c'est Dieu qui est honoré dans son moindre serviteur. Il l'a dit en effet lui-même : « Ce que vous faites au moindre de ceux-ci, « c'est à moi que vous le faites. »

« Louerai-je seulement cette humilité, déjà sublime chez un empereur? Ne parlerai-je pas plutôt de cette foi que vous inspire, comme vous le proclamez si justement, Celui que vous ne faites pas difficulté de confesser? Quel autre aurait pu vous enseigner à ne pas lui objecter, comme vous dites, *ces apparences de la nature créée*, qu'il a voulu avoir en commun avec nous? Rien de plus juste que cette expression. Appeler le Christ une créature, c'est l'objection de l'insolence, ce n'est pas la confession du respect. Quoi de plus outrageant que de supposer Dieu pareil à nous? Vous voyez donc qu'au lieu de rien apprendre de moi, c'est vous qui m'enseignez : je n'ai rien lu ni rien en-

tendu de si vrai que ce que vous avez dit... Vous dites de plus qu'infirme et fragile comme vous êtes, votre témoignage n'ajoute rien à la gloire de sa divinité, mais que vous le proportionnez à vos forces, non à sa grandeur. Cette infirmité va se fortifier dans le Christ, puisque l'Apôtre dit : « Quand je suis faible, alors je « suis fort. Et l'humilité triomphe de la fragilité. »

En terminant, Ambroise promettait d'entreprendre la tâche qu'attendait de lui Gratien, mais demandait quelque délai pour s'en acquitter dignement [1].

Ambroise ne venant pas, ce fut Gratien qui alla à lui. Il ne passa en Gaule que le temps nécessaire pour y installer dans le consulat son précepteur Ausone, et lui entendre débiter des flatteries élégantes dans un langage moitié païen, moitié chrétien, qui a laissé la postérité dans le doute sur les véritables sentiments de ce poëte licencieux et affecté. Tandis qu'Ausone comparait successivement son royal élève à Métellus le Pieux, à Sylla l'Heureux, à Marc-Aurèle; tandis qu'il appelait sa parole un *lait savoureux*, et déclarait qu'il aimait mieux être nommé consul par un si pieux empereur que par les suffrages des comices; tandis qu'il épelait et baisait toutes les lettres de son ordonnance de nomination, l'honnête jeune homme, écoutant à peine cette adulation nauséabonde, appelait du fond de son cœur le moment où il serait rendu à des en-

1. S. Amb., *Ep.* II.

tretiens plus libres et plus salutaires[1]. Aussi, dès le 1er août 379, il était à Milan. Et à peine l'empereur et l'évêque furent-ils en présence, que la plus énergique des deux âmes exerça sur l'autre un ascendant irrésistible. La conscience faible et timorée de Gratien avait trouvé l'appui, disons mieux, le maître qu'elle cherchait.

Dans la disposition où il était, en effet, d'appuyer en toute occasion sa politique sur la religion, la rencontre d'un évêque mêlé dès l'enfance aux plus grandes affaires de l'État dut lui apparaître comme une faveur marquée de la Providence. Non qu'Ambroise, arraché si inopinément à la carrière des dignités politiques, fût tenté de négliger les devoirs de sa vocation nouvelle pour reprendre les prétentions de sa première profession; du jour, au contraire, où il avait franchi le seuil de l'Église, il semblait n'avoir plus gardé une pensée pour le siècle, pour ses soucis et pour ses pompes. Jamais transformation ne fut plus complète. Sa vie n'était pas seulement celle d'un prêtre, mais celle d'un anachorète. Il avait versé dans le sein des pauvres tout l'or et l'argent monnayé qu'il possédait, et fait don à l'Église du fonds de ses biens, n'en réservant que l'usufruit à son frère Satyre et à sa sœur Marcelline. La merveilleuse facilité d'un esprit rompu au travail comme au commerce des hommes, et qui pou-

1. Auson., *Grat. actio pro consulatu*

vait à volonté se répandre ou se concentrer, lui permettait de mener de front les soins du ministère sacré et de fortes études destinées à combler les lacunes de son éducation théologique. Dès l'aube du jour, ses dévotions faites et le saint sacrifice célébré, il s'asseyait à sa table, dévorant des yeux un volume de l'Écriture sainte, auquel il joignait quelque commentaire d'Origène, de saint Hippolyte, ou quelque sermon de Basile de Césarée recueilli par les sténographes d'Orient. Sa porte restait ouverte : entrait qui voulait, sans même avoir besoin de se faire annoncer. Avait-on affaire à lui pour quelque aumône du corps ou de l'âme, il interrompait sa lecture, répondait au solliciteur avec une attention toujours prête et toujours bienveillante. Puis, la consultation finie, il reprenait son livre, ne s'inquiétant même pas si des visiteurs importuns demeuraient pour le suivre du regard avec une indiscrète curiosité. Ainsi se passait le jour entier presque sans interruption, même pour les repas, car, sauf deux jours par semaine, il jeûnait jusqu'au soir. La nuit venue, c'était l'heure de la composition : il préparait alors ses sermons pour le dimanche suivant, ou rédigeait quelque ouvrage dogmatique; mais, notes ou livres, il écrivait tout de sa propre main, ne voulant pas qu'aucun serviteur partageât ses veilles [1].

1. S. Amb., *Vita a Paulino scripta,* p. x, et *Ep.* XLVII, 1. — S. Aug., *Conf.* VI, 3. Saint Augustin raconte qu'il lui arriva plus d'une fois d'entrer chez saint Ambroise et de le contempler lisant à son bureau, sans l'interrompre.

Le jour du Seigneur, il prêchait régulièrement après l'office. C'est alors seulement que, bien que tout dans son langage fût sévèrement évangélique, un observateur attentif aurait pu surprendre en lui quelque souvenir d'une éducation différente de celle de l'école ou de l'Église. Son éloquence était mâle, serrée, comme le langage des affaires. Dans le choix des sujets et des arguments, l'imitation de Basile était sensible : c'étaient souvent les mêmes textes, développés par le même ordre d'arguments. Six sermons, par exemple, enchaînés l'un à l'autre, formant un seul tout et commentant pas à pas les premiers chapitres de la Genèse, portent chez Ambroise comme chez Basile le nom d'Hexaméron : c'est, chez l'un comme chez l'autre, la création entière passée en revue pour en tirer une série d'applications morales. Mais la diversité des deux esprits apparaît au travers et souvent même à la faveur de la ressemblance des idées. L'imagination d'Ambroise est moins riche que celle de Basile, mais son jugement est plus sévère. Il rectifie, sur certains points, avec une critique scrupuleuse, les assertions de science douteuse et les conclusions hâtives trop fréquentes chez Basile[1]. Moins de grâce littéraire, et aussi moins de familiarité avec l'assistance ; moins de souvenirs des poëtes, moins d'allusions aux événements du jour : quelque chose de plus soutenu qui tient l'auditoire à distance

1. S. Amb., *Hexam.*, III, 4 ; IV, 7 ; V, 18. *Opp.*, t. I. Basile n'est pas nommé, mais bien clairement désigné et contredit dans ces textes.

comme devant le tribunal d'un juge; un commandement plus bref et tombant de plus haut. Toutes ces nuances, sensibles dans l'égalité du rang, de la naissance, de l'éducation et du génie, et sous le voile commun de l'humilité chrétienne, distinguent l'ancien magistrat de l'ancien rhéteur, et celui qui a fait obéir les hommes de celui qui n'a pu agir sur eux que par la persuasion des discours et l'ascendant du caractère.

Je doute, par exemple, que, sur le thème si rebattu de la servitude imposée à l'homme par ses passions, Basile se fût contenu dans un développement aussi simple à la fois et marchant aussi droit au but que celui-ci : « Un homme du monde, dit Ambroise dans l'homélie sur le psaume CXVIII, ne peut jamais dire à Dieu : je suis à vous; car il obéit à trop de maîtres. L'impureté est là qui lui dit : vous êtes à moi.... vous vous êtes vendu à moi pour l'amour de cette jeune fille, et je vous ai payé le jour où vous avez possédé cette courtisane. L'avarice arrive et lui dit : cet or et cet argent qui sont en vos mains, c'est le prix de votre servitude, et, en échange de cette terre que vous appelez vôtre, vous m'avez vendu votre liberté. La débauche accourt : vous êtes à moi, dit-elle ; par un festin d'un jour, je vous ai payé toute votre vie; pour acquitter la dépense de votre table, vous m'avez engagé tout ce qui est à vous; et, ce qui est pis encore, vous avez été payé plus que vous ne valez, car un seul de vos repas est

plus précieux que votre vie entière... L'ambition vient aussi, et elle dit : assurément vous êtes à moi.... Ignorez-vous que si je vous ai fait commander aux autres, c'est pour que vous m'obéissiez?... Ne savez-vous pas que le prince de ce monde a dit au Sauveur lui-même, en lui montrant tous les royaumes de la terre : Je vous les donnerai si, en vous prosternant, vous m'adorez? Celui qui veut se soumettre les autres commence par s'asservir lui-même. Enfin tous les vices arrivent à la file, et disent tous ensemble : vous êtes à moi. Quel vil esclave que celui que peuvent revendiquer tant de maitres[1] ! »

C'est le ton de la tribune : c'est la simplicité pressante de l'orateur politique.

La même différence se laisse apercevoir dans les actes du gouvernement ecclésiastique d'Ambroise, comparé à celui de Basile : c'est chez tous deux la même ardeur, on dirait volontiers la même audace de charité, la même résolution à tout sacrifier et à tout entreprendre pour le bien d'autrui. Pour l'un comme pour l'autre, rien n'est nécessaire de ce qui ne touche qu'à leur propre bien-être ; rien n'est impossible dès qu'il s'agit de soulager les pauvres. Mais cet élan est tempéré chez Ambroise par un esprit de prudence, presque de méfiance administrative, qui indique l'habitude des affaires. Est-ce un évêque, par exemple, ou un édile chargé de distri-

1. S. Amb., *Hom. in psalm.* CXVIII, t. I, p. 1126.

buer l'annone, qui tient ces sages propos d'économie : « Il est clair qu'il doit y avoir une mesure dans la libéralité pour qu'elle ne dégénère pas en prodigalité inutile. Cette mesure doit être gardée surtout par les prêtres, afin qu'ils n'aient pas l'air de faire largesse par esprit d'ostentation, mais par esprit de justice ; car nulle part plus qu'autour du prêtre n'est grande l'avidité des demandeurs. Vous verrez venir des gens valides n'ayant d'autre motif de misère que leur vagabondage, et qui vous demanderont d'épuiser pour eux le fonds des pauvres. On leur donne un peu, ils demandent davantage.... La plupart simulent des dettes : examinez bien si c'est vrai. D'autres disent que des brigands les ont dépouillés : qu'ils apportent des preuves du tort qu'ils ont souffert et de l'identité de leur personne... Celui qui garde la vraie mesure n'est avare pour aucun, mais libéral pour tous : seulement il ne prête pas uniquement l'oreille à la prière ; c'est par les yeux qu'il s'assure des besoins. Pour le bon aumônier, l'infirmité elle-même parle plus haut que la voix de celui qui demande. Assurément il ne se peut faire que l'importunité du mendiant qui crie n'extorque pas de vous quelque chose : mettez pourtant quelque frein à son impudence. C'est à vous de voir le pauvre qui ne vous regarde pas ; c'est à vous de chercher celui qui rougit d'être découvert. Que celui qui ne peut sortir de prison pour vous venir trouver se présente pourtant à votre pensée : que la plainte qui ne peut

atteindre vos oreilles entre pourtant dans votre cœur[1]. »

Dans certaines occasions même, l'intérêt apparent de l'Église cède le pas chez Ambroise à des considérations qui peut-être ne pouvaient se présenter qu'à un esprit formé par l'étude et par la pratique des lois civiles.

C'est ainsi qu'une sentence rendue par lui causa une fois dans son clergé une surprise voisine du scandale. Il s'agissait de la succession d'un évêque nommé Marcel, qui avait laissé son bien en usufruit à sa sœur, pieuse veuve, à charge de le transmettre après elle à l'Église. Un autre frère, Lætus, contestait la donation et réclamait la propriété. Ambroise, désigné comme arbitre, prononça en faveur du frère; et comme on lui reprochait d'avoir sacrifié l'Église : « C'est l'Église qui gagne, répondit-il, quand la paix est rétablie dans les familles, et qu'elle ouvre ainsi aux frères et aux sœurs l'entrée des tabernacles éternels. » Sage maxime, mais qui peut-être ne lui fût pas venue dans la pensée s'il n'eût reçu souvent, comme magistrat, les plaintes de familles que des legs pieux frustraient d'un patrimoine attendu, et qui s'en prenaient à l'Église même de cette déception[2].

Un acte de générosité d'un autre ordre, et qui avait peut-être sa source dans le patriotisme encore plus que dans la charité, fut accompli par lui dans une circonstance plus solennelle, et n'échappa pas non plus à la

1. S. Amb., *De officiis ministrorum*, II, 16, t. II, p. 88.
2. S. Amb., *Ep.* LXXXII, p. 1100.

critique des esprits étroits. Au lendemain de la bataille d'Andrinople, et pendant les jours de désolation qui suivirent, il n'était question dans Milan que de jeunes soldats de la province tombés aux mains des ennemis, de femmes, d'enfants des campagnes voisines, enlevés par des partis de Barbares. Chaque famille avait sa part de ces angoisses, et on ne se racontait dans les rues que les tragiques histoires de supplices endurés par les captifs, ou d'attentats consommés sur la pudeur des vierges et des adolescents. Ému de ce concert de gémissements, Ambroise, prit son parti et, sans consulter personne de son clergé, tira du trésor de la grande église les vases d'or ou de métal précieux qui y étaient renfermés pour servir aux grandes cérémonies, les fit briser et réduire en lingots. Puis il chargea une députation de se rendre sous la tente des principaux chefs barbares et de négocier, au prix de cette monnaie de sa façon, la liberté des captifs originaires de Milan. Les malveillants, les Ariens surtout, murmurèrent de cette manière de disposer des biens consacrés arbitrairement et en faveur d'un intérêt de ce monde, et déplorèrent la nudité où l'église allait se trouver réduite. « Quoi ! dit Ambroise, lequel valait mieux, conserver un trésor, ou sauver des âmes? Les fidèles ne sont-ils pas les vrais vases de l'Esprit-Saint? Est-ce l'or qui fait la valeur des sacrements? Le vrai trésor du Seigneur, c'est son sang qui rachète les hommes. »

La foule applaudit et vint se presser autour de la chaire de son libérateur. Si ce fut, comme on peut le croire, un des dimanches suivants que l'ordre des textes l'amena à commenter le passage de la Bible où Abraham cherche en vain les dix justes qui auraient pu sauver Sodome, on peut juger quelle impression durent produire ces fortes paroles : « Apprenez, par cet exemple, quel rempart c'est pour une cité qu'un seul homme juste.... C'est sa foi qui vous sauve, et sa justice qui vous préserve de la ruine. » Chacun dans l'auditoire dut faire l'application de cette vérité au prédicateur lui-même[1].

C'était en effet comme le soutien d'une cité défaillante, qu'Ambroise pouvait être amené à reprendre dans les conseils de la politique cette place à laquelle ses talents naturels le destinaient, d'où le sacerdoce l'avait violemment arraché, et où nulle ambition humaine ne l'appelait plus. Trop imbu des traditions de l'autorité impériale pour employer la parole sacrée à remuer les passions populaires et faire de sa chaire une tribune, il ne se dissimulait pourtant pas que, par le malheur des temps, l'épiscopat pouvait devenir une magistrature. Il n'eût pas fait un pas au-devant de la politique; mais si la politique venait à lui en suppliante, traînant après elle un peuple éperdu

1. *De Abrah.*, t. I, p. 295 : Unde discimus quantus murus patriæ sit vir justus... illorum etenim fides nos salvat, et justitia ab excidio defendit.

ou un empereur tombant en faiblesse, il ne ferait pas difficulté de lui ouvrir cette porte qui n'était fermée aux infortunes et aux infirmités d'aucun genre.

Une autre pensée dominait Ambroise, née, celle-là aussi, des premières habitudes de sa jeunesse, mais qui devait tôt ou tard le conduire à prendre malgré lui une action prépondérante dans les affaires de l'État. Il ne pouvait supporter que l'empire n'eût pas de culte légal, ou plutôt en pratiquât deux tout ensemble. Ses yeux étaient choqués par le mélange incohérent de christianisme et de paganisme dont l'Occident, et Rome surtout, donnaient à chaque pas le spectacle. Ces églises et des temples rivaux, ouverts le même jour par ordre du sénat ou de l'empereur aux mêmes cérémonies officielles; Jupiter et Mars, ces démons glorifiés, associés au Dieu jaloux dans la protection de la république, invoqués par les mêmes vœux, remerciés des mêmes bienfaits; ces monuments chargés d'inscriptions profanes, ces statues d'idoles surmontant les basiliques ou bravant encore dans les places publiques et au détour des rues la croix triomphante; ce contact adultère, en un mot, de la vérité et de l'erreur, que les empereurs chrétiens n'avaient jamais osé complétement proscrire, scandalisait la pureté jalouse de sa foi, non moins que son goût de régularité administrative. Préfet, il eût volontiers réprimé cette confusion comme un désordre public; évêque, il s'en indignait comme d'une profanation. Puisque l'empire n'avait qu'un maître, et qu'un

seul Dieu régnait au ciel, pourquoi ne pas joindre ces deux unités l'une à l'autre par un mariage jaloux et indissoluble? Pourquoi souffrir encore dans l'État quelque chose en dehors d'elles? Sur ce point Gratien et lui s'entendaient avant même de s'être parlé. Cette alliance de l'Église et de l'État, qu'invoquait la conscience agitée de Gratien, Ambroise était prêt non-seulement à la lui offrir comme un appui, mais à la lui imposer comme un devoir.

L'intimité la plus grande s'établit donc sur-le-champ entre le prince et le prélat, et Ambroise ne tarda pas à donner le spectacle, nouveau pour l'Église, d'un évêque confident, presque ministre, d'un empereur, et consulté non-seulement sur les intérêts de la religion ou des bonnes mœurs, mais sur les délibérations de la politique. On aperçut bientôt les effets de cette action : d'un côté, par une impulsion plus ferme imprimée à toute l'administration, et qui trahissait une autre main que celle du jeune empereur ; de l'autre, par une série de mesures de plus en plus favorables à l'Église. Pendant ces trois années, 378 à 381, que Théodose employait laborieusement à reconquérir son royaume, Gratien séjourna presque constamment à Milan, du moins pendant l'hiver, la saison du repos; et dans les documents législatifs assez nombreux qui portent son nom, on reconnaît aisément la trace d'une influence à la fois humaine et sévère, telle que pouvait l'exercer un évêque qui se souvenait d'avoir administré. Ce sont

des dispositions, mêlées de rigueur et de clémence, au sujet de ces corporations privilégiées, seule ressource, mais ressource usuraire et ruineuse de l'existence de l'empire ; c'est une distribution de l'annone dans laquelle l'esprit d'ordre se joint à celui de la charité ; ce sont des lois sagement répressives contre le brigandage, ce fruit inévitable de l'anarchie, mais en même temps des précautions d'humanité prises au moment de la répression même. Il y a moins de dureté dans le commandement, moins de coups de force que dans les lois de Valentinien, mais aussi on n'y retrouve plus les mêmes alternatives d'impuissance et de faiblesse[1].

L'été, Gratien quittait l'Italie pour aller visiter les garnisons de Gaule, et trouvait dans quelques escarmouches contre les Germains l'occasion de remporter de faciles triomphes, et de déployer cette bravoure personnelle qui était sa seule qualité virile. Alors il éprouvait le besoin de témoigner à Dieu sa gratitude par des marques éclatantes. C'était, ou quelque faveur pour l'Église, ou, ce qui avait à ses yeux le même caractère, quelque mesure de rigueur contre les ennemis de la foi. On peut suivre, dans les codes, la succession de ces actes de piété émanés de la conscience reconnaissante du jeune empereur. L'énumération seule en est éloquente.

1. *Cod. Theod. Chron.*, 105 et suiv. — *Cod. Theod.*, XIII, t. V, l. 15, t. IX, l. 3; VI, t. XXVIII, l. 1; X, t. XX, l. 10; VII, t. XVIII, l. 4.

Milan, 3 août 379. Loi générale contre les hérétiques, modifiant expressément l'édit rendu à Sirmium l'année précédente, et étendant aux sectes qui altèrent *par leurs sophismes* la notion de Dieu[1] la prohibition de propagande déjà faite à ceux qui réitèrent le baptême et *l'annulent ainsi en le renouvelant* (les Donatistes).

Aquilée, 5 juillet 379. Exemption ou du moins réduction du chrysargyre pour les ecclésiastiques[2].

Milan, 24 avril 380. Exemption de la nécessité de paraître sur la scène dans les jeux publics pour les femmes de basse extraction (que leur naissance y condamnait), dès qu'elles ont embrassé la religion chrétienne; « car, dit la loi, le meilleur mode de vivre qu'elles ont embrassé les affranchit du lien de leur condition naturelle[3]. »

Mai 381. Restriction de cette loi : « Les femmes qui s'écartent de la pureté de vie chrétienne ne jouiront plus de cette exemption[4]. »

Même année, 21 juillet. Mise en liberté des criminels, en l'honneur de la fête de Pâques[5].

2 mai 382. Dispositions pénales contre les apostats et ceux qui prêchent l'apostasie. Quiconque aura aban-

1. Opinionem plectilibus Dei profanis imminuunt... Redempta venerabili lavacro corpora reparata morte tabificat id auferendo quod geminat. *Cod. Theod.*, XVI, t. 5, l. 5.

2. *Cod. Theod.*, XIII, t. 1, l. 11. Nous avons déjà vu ces exemptions accordées aux ecclésiastiques commerçants pour leur subsistance, *alimoniæ causa* (seconde partie de cette histoire, t. 1, p. 129).

3. *Cod. Theod.*, XV, t. 7, l. 4. Melior vivendi usus vinculo naturalis conditionis evaluit.

4. *Ibid.*, l. 8.

5. *Ibid.*, IX, t. 38, l. 6.

donné la loi chrétienne pour embrasser, soit l'idolâtrie, soit le culte des Juifs, soit la secte des Manichéens, sera privé du droit de tester, c'est-à-dire du droit civique par excellence. Les fauteurs d'apostasie seront châtiés corporellement[1].

Cette série de mesures fut couronnée par un acte d'autorité qui eut plus de retentissement que toutes les lois. Le sanctuaire le plus renommé de la capitale du monde en fut le théâtre.

De temps immémorial, on a déjà eu occasion de le dire, s'élevait à Rome, dans la salle des délibérations du sénat, un autel dédié à la Victoire, déesse protectrice de Rome. Un jour, les sénateurs païens, en entrant dans la curie, cherchèrent des yeux ce symbole révéré de leur culte, pour offrir leurs dévotions accoutumées. Ils le cherchèrent vainement : un ordre venu de Milan avait fait enlever l'autel pendant la nuit. Grande fut leur consternation. Ce n'était pas, il est vrai, la première insulte de ce genre que recevait la divinité protectrice des vieux Quirites. On se rappelait bien que Constance, dans sa visite à Rome, avait déjà exigé, avant de mettre le pied dans la curie, qu'on éloignât de ses yeux tout vestige d'idolâtrie, et il avait bien fallu condescendre à cette exigence. L'autel s'était donc voilé pour

1. *Cod. Theod.*, XVI., t. 7, l. 3. Cette loi, pareille dans ses dispositions à deux autres de Théodose qui la précèdent dans le Code, est attribuée à Valentinien le Jeune sous la date de 382. A cette époque, Gratien gouvernait encore au nom de son jeune frère.

un jour. Mais quelle différence! Ce n'était alors qu'une mesure de prudence passagère, consentie par les adorateurs du vieux culte eux-mêmes, une complaisance, une faiblesse, si l'on veut, expliquée par l'éblouissement de la présence impériale, et qu'on s'était hâté de réparer par force expiations dès que le maître avait tourné ses pas ailleurs. Ici, c'était une déchéance définitive prononcée par un ordre souverain, sur lequel personne n'était consulté. L'émotion fut donc extrême. En toute hâte le parti païen du sénat s'assembla et décida d'envoyer une adresse avec une députation à l'empereur. La résolution fut même si prompte et le premier mouvement si vif, que les sénateurs chrétiens, bien que nombreux, se laissèrent intimider par la crainte de mécontenter l'opinion de la ville. Ils s'abstinrent de participer à la délibération, qui fut prise à l'unanimité des présents. Secrètement cependant ils se rendirent chez le pape Damase, pour le prier de faire savoir à l'empereur qu'ils n'étaient pour rien dans la décision [1].

1. S. Amb., *Ep.* XVII et XVIII; *Relatio Symmachi*, t. II. p. 828-841. La plupart des auteurs, en racontant cet incident, disent que l'autel de la Victoire détruit par Constance avait été rétabli par Julien. Nous ne voyons rien de pareil dans le texte de Symmaque, qui dit simplement : Merito divi Constantii factum diu non stetit. Et saint Ambroise, dans la discussion engagée deux ans plus tard devant Valentinien le Jeune, n'aurait pas manqué de se prévaloir de ce fait, s'il avait réellement eu lieu, pour détourner un empereur chrétien d'imiter l'exemple de Julien. Nous croyons avoir mieux expliqué le fait du rétablissement de l'autel, après le départ de Constance. Il n'y avait pas eu de suppression officielle et définitive, mais simplement une mesure transitoire prise pour ménager Constance, qui, une fois parti, laissa les choses reprendre leur cours accoutumé.

Damase se chargea de leur commission, et fit diligence ; car lorsque la députation arriva à Milan, conduite par l'orateur Symmaque, « *des méchants*, dit l'illustre orateur lui-même, nous avaient devancés, et l'audience nous fut refusée. » La résolution fut donc maintenue et complétée. Peu de jours après, une mesure plus radicale prononça la réunion au fisc des terres qui étaient consacrées à la Victoire, la destruction des priviléges des pontifes comme des vestales qui desservaient son culte. La même disposition fut étendue successivement à beaucoup d'autres établissements religieux du vieux culte, qui perdirent leurs propriétés foncières et ne durent plus recevoir que des dons manuels et mobiliers[1].

Qui étaient ces *méchants* qui avaient fermé à Symmaque la porte du palais impérial? Ce ne fut un secret pour personne. Ambroise assurément était l'un d'entre eux, sinon le seul, et sans doute ne s'en cachait pas ; car aucune marque de son crédit ne pouvait être plus éclatante. On en eut bientôt une autre, d'une nature tout opposée. La cour de Milan n'était pas, même en Occident, la seule qui eût des faveurs à dispenser.

1. S. Amb., *Ep.* XVII, 4 ; *Ep.* XVIII, 15, 16. — *Cod. Theod.*, XVI, t. 10, l. 20. Cette loi n'est pas de Gratien lui-même; c'est une loi d'Honorius, faisant allusion à une loi de Gratien, qui est perdue. Si l'on prenait ce texte à la lettre, il faudrait croire que Gratien supprima d'une manière générale toutes les propriétés et tous les priviléges des pontifes païens. Nous ne pensons pas qu'une pareille supposition puisse être admise. Une loi si importante n'aurait pas disparu du Code. Il s'agit donc, suivant nous, de quelques mesures particulières dont Honorius fit une règle universelle. — Symmaque, l. 10, *Ep.* LIV.

A l'autre extrémité du même empire, et à moitié chemin de Constantinople, vivait l'impératrice Justine, seconde femme de Valentinien, qui n'avait pas voulu s'éloigner des lieux où un coup imprévu l'avait rendue veuve. Elle résidait habituellement à Sirmium, élevant son jeune fils et attendant avec impatience le moment où l'enfant serait d'âge à exercer le pouvoir que Gratien avait consenti à partager avec lui. Naturellement, une rivalité sourde régnait entre les deux cours, et il suffisait de plaire à l'une pour encourir la disgrâce de l'autre. Était-ce là le seul motif qui faisait incliner la confiance de Justine du côté des Ariens vaincus? Ne penchait-elle vers l'hérésie que pour prendre le contre-pied de l'orthodoxie ardente de Gratien? On peut le supposer ; mais, en tout cas, il est certain que cette prédilection n'était un mystère pour personne. Quand le siége épiscopal de Sirmium vint à vaquer, les catholiques désignèrent presque à l'unanimité pour le remplir le prêtre Anémius, dont la doctrine était sans reproche, et c'en fut assez pour que Justine se montrât hautement mécontente de ce choix. Les Ariens étant nombreux dans la ville, Anémius avait à craindre que son ordination ne fût troublée par quelque désordre. Aussi, bien que Sirmium fût éloigné de Milan, et que les deux villes ne fussent unies par aucun lien d'hiérarchie ecclésiastique, Anémius témoigna-t-il le désir d'être consacré par Ambroise, dont la faveur connue pouvait intimider ses ennemis. Ambroise, moins sensible à ce

témoignage de déférence que désireux de partager le périls de son ami, entreprit sans délai ce long voyage A son arrivée, il trouva les rues pleines de monde, e l'église où il devait officier assiégée par une foule tumul tueuse. Des huées l'accueillirent sur son passage: le femmes surtout, suivant l'exemple de l'impératrice, s montaient très-animées et éclataient en invective contre l'évêque nouveau et son consécrateur. Un d'elles se levant au moment où Ambroise montait à l'autel, le saisit par un pan de sa robe et essaya de l tirer du côté de ses compagnes qui l'attendaient, dit un vieux biographe, pour le déchirer. « Laissez-moi, » dit Ambroise en se retournant sur elles et en fixant sur la foule un regard intrépide : « quelque indigne que je « sois du rang que j'occupe, il ne vous appartient pas « de porter la main sur un évêque. Prenez garde d'en- « courir le châtiment de Dieu. » La femme épouvantée lâcha prise ; l'assistance se tut ; la cérémonie s'acheva sans désordre, et Ambroise retourna à Milan, laissant Justine en proie à un ressentiment aussi vif qu'impuis- sant. Peu de jours après, la femme qui avait mis la main sur lui tomba malade et mourut. L'Occident fut plein du renom de cette puissance nouvelle qui, là même où les faveurs impériales lui manquaient, pou- vait déchaîner à son gré les rigueurs célestes[1].

Gratien ne témoigna à Ambroise aucun déplaisir de

1. S. Amb., *Vita a Paulino scripta*, p. 4.

son audace. Au contraire, et comme s'il eût voulu bien marquer la différence des deux cours, il saisit ce moment même pour faire remise aux catholiques de la seule basilique qu'il eût laissée jusque-là entre les mains des Ariens. Ambroise, en échange, lui fit hommage de ce traité sur le Saint-Esprit qui lui avait été si instamment demandé, et qu'il avait mis deux années entières à composer. C'était une suite de textes de l'Ancien et du Nouveau Testament, suivie de commentaires dans lesquels l'inspiration des ouvrages précédemment écrits sur le même sujet par Athanase et Basile était très-visible. La personne divine du Saint-Esprit y est retrouvée dans les Écritures sous mille formes et sous mille noms différents. Il est la lumière, la vie, la source; il sort de la bouche de Dieu ; il est l'onction ou l'eau sainte dont les âmes sont enduites ou arrosées. « Voyez, dit Ambroise, le Seigneur se dépouillant de ses vêtements et se ceignant les reins d'un linge, versant de l'eau dans une aiguière et lavant les pieds de ses disciples. Cette eau était la rosée céleste... Tendons-lui les pieds de nos âmes[1]... Venez, Seigneur Jésus, dépouillez ces vêtements que vous avez pris pour nous; soyez nu pour me vêtir de votre miséricorde; ceignez-vous pour nous ceindre aussi d'immortalité... Que votre majesté est grande! vous lavez les pieds de vos disciples comme un serviteur, comme un Dieu, vous envoyez la rosée du ciel... Que

1. Et nunc extendantur pedes animorum nostrorum.

cette eau vienne donc, ô Seigneur, sur mon âme et su ma chair, et que sous l'humidité de cette pluie le vallées de nos âmes et les champs de nos cœurs rever dissent.... C'est, ajoute le saint auteur, votre préroga tive singulière de racheter le monde entier en rachètan quelques-uns. Élie fut envoyé à une seule veuve Élisée purifia un seul malade : vous, Seigneur Jésus vous avez purifié des milliers d'âmes en un seul jour Combien à Rome, combien à Alexandrie, combien à Antioche, combien même à Constantinople! Car Cons tantinople même vient de recevoir le Verbe de Dieu, e cette cité a mérité d'obtenir des témoignages éclatant de votre jugement. Tout le temps, en effet, qu'elle réchauffait dans ses entrailles le venin de l'Arianisme ses frontières étaient inquiétées par la guerre, ses murailles entendaient le bruit des armes. Mais depuis qu'elle a repoussé ceux qui avaient banni la foi, cet ennemi même qu'elle avait toujours craint, ce Goth qu se vantait de juger les rois, elle l'a vu venir vers elle en suppliant; elle a célébré elle-même ses funérailles, et garde sa dépouille. Combien donc, et à Constantinople et dans tout le monde, cette parole a purifié d'hommes! Ce n'est pas Damase, ce n'est pas Pierre, ce n'est pas Ambroise, ce n'est aucun de vos autres serviteurs qui ont fait ces choses : c'est l'esprit de vos sacrements[1]. »

1. S. Amb., *de Spiritu sancto*, t. II, p. 602-603.

Ce retour inattendu et un peu forcé sur les béné-dictions temporelles attachées au rétablissement de la foi allait droit à l'âme de Gratien. Peut-être Athanase ou Basile eussent-ils négligé de tels arguments : ils prenaient naissance tout naturellement dans un génie dont la politique avait fait don à l'Église.

La conséquence naturelle d'un tel langage était de presser Gratien de se conduire en tout comme Théodose et de faire disparaître à tout prix les derniers vestiges de l'hérésie. La tâche était bien avancée, car les conversions se multipliant avec la faveur du prince, il ne restait plus guère dans tout l'Occident que deux vieux évêques entachés des erreurs d'Arius : Palladius et Secondien, gouvernant dans un coin de la Mœsie inférieure deux diocèses dont le nom n'est pas parvenu jusqu'à nous. Encore ces hérétiques isolés se défendaient-ils de cette qualification : quand Gratien avait traversé l'Illyrie, ils l'avaient prié d'entendre leur justification ; et à défaut de l'empereur (car Gratien s'était refusé à connaître de ces matières étrangères à sa compétence) ils ne cessaient de réclamer le jugement d'un concile. A coup sûr, Ambroise, consulté sur cette demande, n'aurait pas jugé de si faibles adversaires dignes d'occuper l'attention de l'Église, s'il n'eût trouvé l'occasion favorable pour faire un exemple qui engageât Gratien à extirper partout les germes et les souches de la mauvaise doctrine. Par ses conseils, ce prince se résolut donc à faire venir à l'empereur

Aquilée tous les évêques d'Occident, à l'exception d
ceux que pouvaient excuser leur âge, la faiblesse d
leur santé ou leur dénûment. La réunion eut lieu dan
le mois de septembre 381, et bien qu'Ambroise ne l
présidât pas et cédât avec affectation le pas à l'évêqu
de ce lieu, il fut évident, dès le premier jour, qu'i
était l'âme de l'assemblée et que rien ne s'y ferait qu
par son inspiration [1].

Ce fut lui, en effet, qui porta constamment la parole
Dans un long interrogatoire, tenant les écrits d'Ariu
d'une main, les condamnations de l'Église de l'autre, il
pressa sans pitié, tantôt Palladius, tantôt Secondien, de
prendre nettement parti entre l'hérésie et la foi; il les
poussa de questions en questions jusque dans leurs derniers retranchements. Par moments, il dut se croire
encore au prétoire, sur son tribunal, faisant le procès
à des accusés, et l'illusion des assistants ne fut pas
moins complète. Les deux vieillards, étourdis de cette
argumentation pressante, balbutièrent d'impuissantes
excuses. L'un demanda à attendre la venue des évêques
d'Orient; l'autre dit que l'instance n'était pas régulière, parce qu'on n'y admettait pas le public et des
écrivains pour tenir procès-verbal [2]. « Veut-il donc
être jugé par des laïques? » reprit Ambroise en se
tournant vers ses confrères. « Celui qui récuse le
« jugement de ses frères et demande celui des pro-

1. S. Amb., *Ep.* x, p. 805; *Gesta concilii Aquileiensis*, t. II, p. 786 et suiv.

2. Date auditores; veniant ex utraque parte excerptores, p. 800.

« fanes, est-il digne de l'épiscopat? » A l'unanimité, les deux prélats suspects furent déposés. On leur adjoignit un prêtre de leur confession, du nom d'Attale, et un évêque du nom de Valens, chassé du siége de Pettau, qui errait en Italie depuis plusieurs années, semant la discorde sur ses pas. Celui-là avait refusé de comparaître, et l'indignation d'Ambroise contre lui ne pouvait se contenir; car on l'accusait, outre ses torts théologiques, d'avoir fait sa soumission aux Goths pendant l'invasion. En souvenir de cette intimité passagère avec les ennemis de l'empire, il portait encore un collier et des bracelets à la mode barbare. « Vit-on « jamais, s'écriait patriotiquement Ambroise, un tel « sacrilége chez un prêtre, chez un chrétien, chez un « Romain[1]? »

Le concile marchant ainsi à souhait, sous une impulsion puissante, Gratien ne crut pouvoir mieux faire que de lui renvoyer une autre affaire plus importante, qui menaçait à tout moment de troubler la chrétienté. Il ne s'agissait de rien moins que du

1. S. Amb., *Ep.* x.—*Gesta conc. Aq.*, t. II, p. 786, 805. Les actes du concile d'Aquilée, conservés par les Orthodoxes, figurent depuis très-longtemps dans les œuvres de saint Ambroise. Tout dernièrement des fragments de ces mêmes actes ont été retrouvés dans un très-curieux manuscrit de la bibliothèque impériale de Paris, interprété par le professeur Waitz, de Hanovre. Entre les questions posées par saint Ambroise et les réponses des évêques condamnés, sont intercalées des observations très-malveillantes faites par un écrivain contemporain, évidemment Arien lui-même. Cet écrivain paraît avoir été un évêque du nom de Maximin, dont le siége reste ignoré. (*Uber das Leben und die Lehre des Ulfilas*, par le professeur Waitz; Hanovre, 1840).

pape Damase lui-même, qui, malgré ses vertus e son activité, ne pouvait venir à bout de termine les troubles intérieurs de son diocèse. Les partisan secrets de son compétiteur Ursin, excités par ce schismatique lui-même, qui, bien qu'exilé par Valentinien, trouvait à tout moment moyen de rompre son ban; des évêques suffragants du siége de Rome qu'incommodait la suprématie du titulaire; des Donatistes, fugitifs d'Afrique, qui avaient dans la ville éternelle leur évêque propre et leur culte secret; tous ces ennemis divers, répandant de concert des calomnies dans les bas-fonds de la cité, y entretenaient une agitation constante. C'était toujours la pureté des mœurs du pontife qui était mise en doute, par souvenir sans doute de la faveur féminine qui l'avait autrefois aidé à monter au rang suprême. Vainement, à plusieurs reprises, l'autorité impériale était-elle intervenue; vainement même Damase, fort de sa concience, avait-il soumis sa conduite à l'examen sévère de tous les évêques de la province, qui, à l'unanimité, avaient reconnu son innocence, le trouble persistait, et la plus haute juridiction de l'Église restait atteinte et frappée de suspicion. Sur la demande de Gratien, le concile éleva la voix. Il pria le prince, dans une lettre, de fermer pour jamais la bouche aux diffamateurs, afin de préserver « cette Église de Rome, la tête du monde, qui garde la foi des apôtres, et d'où partent, pour se répandre sur toutes les nations, les saints avertissements de l'autorité

divine[1]. » A partir de ce jour, Damase ne fut plus inquiété : ceux que n'avaient désarmés ni les ordres de l'empereur, ni les vertus du pontife, s'arrêtèrent intimidés devant quelques paroles où l'on reconnaissait l'accent de la voix d'Ambroise[2].

Toutes ces décisions étaient prises dans les premiers jours de septembre 381, quelques mois par conséquent après que le concile réuni à Constantinople avait terminé laborieusement son œuvre troublée par tant d'intrigues. Les nouvelles de la première des deux assemblées arrivaient donc à l'autre encore toutes fraîches et avec force détails qui en faisaient ressortir le contraste. A Constantinople tout avait été division; les rivalités personnelles étaient venues compliquer à chaque pas les dissentiments dogmatiques : à Aquilée ce n'étaient que résolutions unanimes prises avec la confiance de gens sûrs d'eux-mêmes et confiants dans leur chef. Ici et là deux grands hommes, de taille presque égale, deux lumières de l'Église; mais quelle diversité dans leur esprit! Ambroise, né pour commander et

1. S. Amb., *Ep.* XI, p. 811. Totius orbis Romani caput Romanam Ecclesiam, atque illam sacrosanctam fidem Apostolorum ne turbari sineret, obsecranda fuit Clementia Vestra. Inde enim in omnes venerandae communionis jura dimanant.

2. La réunion des évêques faite à Rome par Damase pour examiner sa conduite, adressant à l'empereur la justification entière du pontife, saisit cette occasion pour réclamer quelques prérogatives nouvelles en faveur du pape, entre autres la faculté de n'être appelé en jugement que devant l'empereur. Gratien, en renouvelant les exemptions précédemment accordées par son père, ne répondit rien aux demandes nouvelles.

se mouvant dans les hautes dignités comme dans son élément naturel : Grégoire, accablé de sa grandeur et fléchissant sous le poids de la responsabilité. Et quelle diversité plus grande encore dans l'accueil qui leur était fait! Ambroise, obéi avant d'avoir parlé : Grégoire, méconnu, raillé et forcé de quitter son siége la mort dans l'âme. Ces comparaisons, que chacun faisait, et qui encourageaient l'Occident dans son dédain un peu orgueilleux pour l'autre Église, étaient commentées par deux ordres de porteurs de nouvelles qui ne se faisaient pas faute de peindre les faits plus en noir encore que la réalité. C'étaient, d'une part, les amis de Paulin d'Antioche, ces catholiques d'une orthodoxie jalouse qui avaient troublé les jours de Basile. Ceux-là, on se le rappelle, croyaient avoir à se plaindre tout particulièrement du concile de Constantinople qu'ils accusaient hautement d'avoir, à la mort de Mélèce, violé la parole donnée par ce prélat même, en lui désignant un successeur. Il était naturel que Paulin, se sachant bien vu à Rome, fît retentir tout l'Occident de ses plaintes. Mais à lui se joignait, qui le croirait? le cynique Maxime lui-même, ce ridicule compétiteur de Grégoire, qui, bafoué à la cour de Théodose, chassé d'Alexandrie avec mépris, avait cherché en Italie un asile où ses menées fussent moins décriées, et où son appareil grotesque d'austérité pût encore faire quelques dupes. Il n'insistait pas, on le pense bien, sur les détails de sa honteuse usurpa-

tion : il ménageait même dans ses récits le vertueux Grégoire, dont la réputation était au-dessus de toute atteinte, et que d'ailleurs, depuis son abdication, il n'avait plus d'intérêt à calomnier. Mais il avait meilleur jeu contre le dernier évêque que Constantinople venait de se donner : il racontait avec scandale que Nectaire, le pontife de la nouvelle Rome, élu par le concile lui-même, était un laïque de mœurs douteuses ; qu'il avait fallu le baptiser, l'ordonner, le consacrer en un jour ; et que c'était cet intrus dans l'Église qu'on préférait à un confesseur, à un ascète, à un philosophe comme lui. Puis il accompagnait ces dénominations de protestations de zèle pour la pure doctrine, et dédiait même ostensiblement à Gratien un traité contre les Ariens dont il se disait l'auteur[1].

L'artifice réussit, même auprès d'Ambroise, et, avant de se séparer, les évêques, toujours sous sa dictée, résolurent de tenter une démarche pour réparer ce qu'ils regardaient comme les scandales de l'Orient. Une assemblée générale de toute l'Église, dans laquelle Ambroise ne pouvait manquer de prendre rapidement la haute main, leur paraissait le moyen le plus simple d'y parvenir. Plus d'une fois déjà le remède avait été proposé, mais la division même de l'Église d'Orient en avait toujours fait échouer le projet. Cette fois, avec ce goût d'agir en toutes choses par la

1. S. Amb., *Ep.* XII ; — S. Jér., *De Viris illustribus*, 127.

voie de l'autorité qui caractérisait Ambroise, ce ne fut point à l'Église divisée, ce fut à l'empereur lui-même qu'on résolut de s'adresser. Deux lettres des évêques d'Italie, portant en tête de leurs suscriptions le nom d'Ambroise, demandèrent en termes formels à Théodose de s'entendre avec son collègue impérial pour provoquer la réunion d'un concile œcuménique, afin de connaître des différends élevés au sujet des deux grands siéges primatiaux de l'Asie. Le lieu même de la réunion était indiqué d'avance. Ce dut être d'abord Alexandrie ; puis l'Occident prenant courage et voulant constater tout à fait sa supériorité, dans la seconde lettre il fut positivement demandé que Rome fût désignée comme le rendez-vous de l'Église universelle.

« Nous connaissons, disait cette pièce, ô Empereur, votre âme dévouée, avec une foi si sincère et si pure, au Dieu tout-puissant. Les bienfaits dont vous nous avez comblés sont récents : vous avez rendu les églises aux catholiques. Mais plût à Dieu que vous eussiez rendu aussi les catholiques à leur ancien respect pour la discipline de l'Église !... Nous gémissons qu'il vous ait été plus facile de proscrire les hérétiques que de réunir les catholiques. » Ce fut par ce fier langage, qui semblait lui imposer un devoir en lui demandant une grâce, que Théodose apprit pour la première fois peut-être à connaître le nom d'Ambroise. Ce n'était ni la dernière

ni la plus sévère réprimande qu'il dût entendre de la même bouche[1].

Théodose aurait pu s'offenser de cette intervention dans les affaires de son domaine, d'autant plus que le reproche était mal fondé, et qu'il savait à quoi s'en tenir sur la valeur morale des dénonciateurs qui avaient accusé ses sujets. L'idée d'envoyer à Rome tout son clergé supérieur, et de faire décider hors de chez lui qui serait l'évêque légitime de ses deux plus grandes cités, ne pouvait assurément pas lui sourire. Mais, avec ce grand sens pratique dont il était doué, il comprit que la meilleure manière de se délivrer de la proposition était de la faire décliner par les évêques eux-mêmes. Il en rassembla donc un certain nombre à Constantinople, qu'il chargea de répondre à sa place aux évêques d'Occident. Ceux-ci, entrant aisément dans sa pensée, s'excusèrent en termes polis, bien qu'un peu secs, de se rendre à l'invitation de leurs frères, alléguant la nécessité de leur présence dans leurs diocèses, et assurant qu'ils n'avaient à se reprocher aucune infraction aux règles de la discipline. « Nous apprécions, disaient-ils non sans quelque aigreur, la charité fraternelle par laquelle vous nous invitez à nous joindre à vous.... afin qu'après que nous avons été seuls à souffrir pendant ces dernières années, vous ne soyez pas seuls à régner maintenant

1. S. Amb., *Ep.* XIII.

à la faveur de l'union des deux pieux empereurs[1]. » Muni de cette pièce, Théodose la communiqua lui-même aux évêques d'Occident en leur disant, avec un ton de douce réprimande, qu'ils témoignaient trop de chaleur pour des faits qu'ils ne connaissaient pas bien, et pourraient blesser leurs collègues d'Orient par cette ingérence.

A. D. 382[2]. L'abstention des évêques orientaux ne fut pourtant pas complète. Outre Paulin d'Antioche, qui avait tout intérêt à prendre son point d'appui sur l'Occident, quelques évêques restés dans sa communion en Égypte ou en Palestine firent le voyage avec lui. Les plus illustres étaient le saint docteur Épiphane de Chypre, Ascole de Thessalonique, ami de Théodose, mais si récemment adjoint à l'Église orientale, qu'il ne crut pas non plus pouvoir se refuser à l'appel de Rome[3]. Enfin parmi les voyageurs de renom qui passèrent dans cette circonstance d'Orient en Occident, on distinguait le jeune Jérôme, déjà connu par l'ardeur de son caractère et la fougue de ses écrits. Attaché, comme on l'a vu, dès l'origine, à la communion de Paulin, dont la société de Grégoire à Constantinople n'avait pas suffi pour le séparer, il accompagnait à Rome l'évêque de son choix.

Bien que, réduite à ces proportions, la réunion

1. Théod., v, 8 et 9. — S. Amb., *Ep.* xiv.
2. A. D. 382. — Indictio. x. — U. C. 1135. — Antonius et Syagrius, Coss.
3. S. Amb., *Ep.* xv, p. 821.

n'eût plus d'importance réelle, Ambroise ne jugea pas moins devoir s'y rendre. Son arrivée dans la capitale du monde et de l'Église fut un véritable triomphe. Il n'y était plus rentré depuis le jour où, préfet novice, il avait reçu la dernière accolade et les dernières instructions de son protecteur, le fameux Probus. A coup sûr, dans ses entretiens d'adieux, le vieux courtisan avait initié son jeune élève à tous les secrets du métier. Il lui avait enseigné l'art de s'insinuer dans la faveur d'un souverain, de le dominer en paraissant lui obéir, de se courber sous tous les caprices, et de sourire même à la disgrâce. Ambroise, dans un jour de dévouement, avait foulé aux pieds toutes ces leçons, et aujourd'hui, après neuf ans, dans une maturité encore pleine de jeunesse, il rentrait à Rome, ayant franchi d'un bond tous les degrés de la faveur, devenu non-seulement confident, mais conseiller dirigeant de la pensée d'un empereur, commandant à la conscience du prince au lieu de dépendre de son bon plaisir, et des hauteurs de sa foi tendant une main protectrice à celui qui était assis au faîte des grandeurs humaines.

De pénibles impressions l'attendaient pourtant dans ce lieu témoin des travaux et des ambitions de sa jeunesse. Il ne retrouvait plus dans sa demeure, ni sa vieille mère, qui avait cessé de vivre sans qu'il eût pu la revoir, ni son frère Satyre, qui avait péri au retour d'un voyage d'Afrique entrepris pour leurs intérêts communs. Seule, sa sœur Marcelline vint à sa ren-

contre, couverte du voile des vierges. Bien des larmes furent mêlées à la joie de leurs embrassements. Le souvenir de leur frère, très-aimé de tous deux, les pénétrait de douleur. Ils se rappelaient qu'il était non-seulement le compagnon de leurs jeux, mais l'arbitre de leurs querelles enfantines. « O mon frère, s'écriait Ambroise, où irai-je? de quel côté me tourner sans toi? Le bœuf cherche le compagnon avec qui il avait coutume de porter le joug, et ses mugissements attestent son amour. Moi, mon frère, cesserai-je de te pleurer? Pourrai-je oublier celui avec qui j'ai commencé de porter le joug de cette vie? » Ainsi sa grande âme ne craignait point de s'abandonner à sa douleur ; « car, disait-il, la piété chrétienne est tendre et sensible : elle n'a rien d'extraordinaire, de sauvage et de dur. La patience consiste à supporter la douleur, et non à la combattre. » Parfois, pourtant, d'autres souvenirs moins tristes faisaient passer un éclair de gaieté à travers ces pleurs. Ambroise rappelait à sa sœur que dans son enfance, ayant remarqué que l'évêque de Rome, quand il venait à la maison, donnait sa main à baiser aux assistants, il avait un jour, pour jouer, essayé de l'imiter, et que ni Marcelline ni ses compagnes n'avaient voulu lui rendre cet hommage. « Je vous l'avais bien dit, ajoutait-il, que tôt ou tard, vous seriez obligée de me baiser la main [1]. »

Sa maison était assiégée de visites à toute heure, et c'était à qui le posséderait chez soi : les plus nobles matrones de la cité se disputaient l'honneur de lui faire célébrer le saint sacrifice dans leurs oratoires privés. On attribuait à sa présence des grâces particulières et même miraculeuses. On racontait que dans une visite chez une grande dame vivant au delà du Tibre, on lui avait amené une des femmes de la maison, atteinte de paralysie, et qu'il avait suffi à la pauvre infirme de baiser les vêtements de l'évêque pour retrouver l'usage de ses mouvements. Ailleurs, il avait accepté l'hospitalité d'un homme riche qui lui racontait, avec orgueil, l'heureux état de ses affaires, et se vantait fort de ses bonnes spéculations, sans faire aucun retour sur la reconnaissance qu'il devait à Dieu. Ambroise se leva sans rien dire, et prit gravement congé de son hôte. Le lendemain, la maison s'écroulait sur ses fondements. Ainsi se répandait dans la foule le renom de cet homme sans égal, qui apparaissait à la fois comme l'élu de Dieu et comme le favori de l'empereur [1].

Tous cependant ne s'inclinaient pas devant lui. Les sénateurs païens, sachant bien de quelle main était parti le coup qui venait si récemment de les humilier, murmuraient dans l'ombre, et une occasion leur fut

tyre, Marcelline avait rejoint son frère à Milan, car l'oraison funèbre d'Ambroise fut prononcée en sa présence. Mais sa demeure habituelle était à Rome, comme on peut le voir par la correspondance d'Ambroise avec elle.

1. *S. Amb. vit.*, p. 43.

bientôt donnée de mettre au jour leurs ressentiments. Au printemps de cette année 382, une famine vint à se déclarer dans Rome, soit que la récolte précédente eût été insuffisante, soit que les arrivages de Sicile et d'Égypte, sur lesquels reposait la subsistance tout artificielle de la grande ville, eussent manqué inopinément. L'émotion fut extrême dans cette multitude dont l'État achetait depuis des siècles le repos en nourrissant son oisiveté. Les païens ne manquèrent pas de répandre le bruit que la déesse outragée se vengeait de ses contempteurs. L'irritation populaire eût été aisément tournée contre les serviteurs du Christ, sans les prodiges de charité que les conseils et l'exemple d'Ambroise firent accomplir aux chrétiens riches, presque tous ses parents, ses clients ou ses amis [1].

Cette générosité, qui eût été un bon calcul quand elle ne serait pas provenue d'un noble élan du cœur, dissipa le mécontentement et ne fit qu'accroître la réputation d'Ambroise. Le peuple avait pourtant besoin de s'en prendre à quelqu'un de ses souffrances. Dans les grandes calamités, il faut toujours que la foule trouve un coupable. Ce fut contre les étrangers, qui abondaient dans la ville, que le mécontentement se tourna. On demanda à grands cris qu'ils fussent éloignés, et que les natifs de Rome seuls fussent admis à recevoir les rations fort réduites des distributions officielles. La

1. *Relat. Sym.* S. Amb., *Opp.*, t. II, p. 832.

mesure avait déjà été prise dans des occasions analogues, une fois par Auguste lui-même, et, bien que l'application en fût cruelle, elle n'était pourtant qu'une conséquence rigoureuse du système qui mettait à la charge de l'État, par l'intermédiaire des corporations privilégiées, la subsistance de la cité. Le fardeau, déjà écrasant, serait devenu insupportable si tout le monde était accouru à Rome en temps de disette, exprès pour s'y faire nourrir.

L'ordre allait donc être donné à toute une foule innocente et misérable de quitter la ville et d'aller errer sans asile dans ces campagnes désolées qui bordaient Rome, et où l'attendait une mort certaine. Le peuple, dans sa fureur égoïste, ne faisait d'exception qu'en faveur des comédiens et d'autres personnes employées à ses divertissements, dont le nombre montait encore à plusieurs milliers. Par bonheur le préfet de Rome, pour cette année, était un vieillard qu'Ambroise qualifie de très-saint, chrétien par conséquent et qui, en cette qualité, ne pouvait manquer de subir l'influence du grand évêque. Il réunit les personnes les plus riches et les plus considérables de la ville, et sollicita de leur part un dernier effort. Son langage fut pathétique, et au soin qu'Ambroise a mis à nous le conserver dans un de ses livres, on devine sans peine d'où en était venue l'inspiration. « Quoi, dit le bon vieillard, nous ne laissons pas des chiens tourner autour de nos tables sans leur donner quelques miettes de nos aliments, et

nous enverrions des hommes périr de faim !... Ces gens-là ne sont pas de la ville, mais ne la servent-ils pas par le commerce qu'ils entretiennent et par les impôts qu'ils payent? C'est parmi eux que nous trouvons nos laboureurs, nos fermiers, nos domestiques : ce sont eux qui nous préparent de quoi vivre. Les laisserons-nous mourir après qu'ils nous ont fait vivre tant d'années? Craignons-nous d'augmenter la famine? Mais personne ne s'est jamais ruiné par la miséricorde, et d'ailleurs c'est à nous à réparer de notre avoir ce qu'ils pourront coûter à l'annone. » L'effet de ce discours fut grand, et les assistants, prenant les malheureux à leur charge, les dérobèrent à la fureur populaire. « Quel service, disait Ambroise au vieux magistrat et en le félicitant, vous venez de rendre à votre patrie! Vous pourrez dire à l'empereur, en lui montrant tous ces hommes sauvés de la mort : C'est moi qui vous ai conservé ces sujets [1]. »

Ambroise ne tarda pas à quitter Rome, suivi des bénédictions du peuple. Du but même de son voyage, de Paulin, de Maxime, à peine parut-il s'être occupé. Le schisme d'Antioche ne fut pas terminé : l'intrigant de Constantinople, sur lequel probablement de plus sûrs renseignements avaient été recueillis, ne fut pas

1. S. Amb., *de Off. min.*, III, 7, t. II, p. 119. La famine dont parle Ambroise dans ce passage est évidemment la même que celle à laquelle Symmaque faisait allusion l'année suivante, dans son adresse au jeune Valentinien.

réhabilité. Toute la besogne du concile se borna à une condamnation portée contre la petite secte des Apollinaristes, dont Damase fit part à l'Église d'Orient par une lettre paternelle, destinée à maintenir le droit de son autorité suprême. Mais le passage d'Ambroise n'en laissa pas moins dans les populations de la cité reine une ineffaçable impression, en montrant pour la première fois, sur la même tête et sous la même auréole de génie, la sainteté et la puissance, l'autorité sacerdotale et la faveur politique.

De retour à Milan, Ambroise trouva Gratien prêt A. D. à partir pour sa tournée annuelle dans les Gaules et 383 [1]. sur le Rhin. Leur séparation fut tendre : jamais le crédit de l'évêque n'avait été plus apparent. Il entrait chez le prince à toute heure, au grand déplaisir des courtisans, qui trouvaient sa surveillance incommode et se plaignaient de ce bouleversement de l'étiquette. Une fois même, pendant ces derniers jours, ils essayèrent de lui fermer la porte du palais. Comme il arrivait pour une affaire pressée, pensant passer tout droit, suivant son habitude, il trouva devant lui le maître des offices (assez triste personnage du nom de Macédonius), qui lui fit savoir que l'empereur n'était pas visible parce qu'il se trouvait en ce moment occupé à chasser à courre dans son parc, et que personne ne pouvait le déranger dans ce délassement. C'était effectivement

1. A. D. 383. — Indictio. XI. — U. C. 1136. — Merobaudes et Saturninus, Coss.

le plaisir favori de Gratien, auquel on lui reprochait de consacrer souvent un temps qui eût été mieux employé aux soins de l'État. Ambroise fut contrarié, car l'affaire pressait. Il s'agissait d'une grâce à obtenir en faveur d'un homme qu'on allait exécuter pour avoir médit de Gratien lui-même, et Ambroise trouvait que l'empereur, au moment d'aller combattre, s'honorerait devant Dieu par le pardon d'une injure toute personnelle. On disait d'ailleurs que l'homme était païen : c'était aux yeux d'Ambroise une raison de plus de le plaindre et de l'épargner. Comme il se retirait très-peiné, il aperçut des piqueurs qui, tenant un relais de chiens en laisse, entraient dans le parc par une porte de derrière. Il se glissa avec eux et parut inopinément devant l'empereur. Gratien fut surpris, et au premier moment un peu mécontent de cette arrivée inattendue qui venait troubler ses plaisirs. Il se remit pourtant, et après quelque résistance accorda à Ambroise la grâce du coupable. Le maître des offices était présent, un peu embarrassé de sa personne. « Un jour viendra bientôt, lui dit Ambroise d'un ton prophétique, où vous aurez aussi votre vie à sauver, et vous viendrez à l'église, et l'église vous sera fermée[1]. »

Si cette prédiction sinistre fit concevoir aux assistants la crainte de prochains malheurs, l'événement ne tarda pas à vérifier ce pressentiment. A peine, en effet,

1. S. Amb., *Vit. a Paul. script.*, p. 10. — Soz., VII, 25.

Gratien avait-il traversé les Gaules et était-il arrivé sur les bords du Rhin, qu'il apprit qu'une insurrection s'était déclarée parmi les troupes qui campaient dans l'île de Bretagne. Quelques légions, se mettant en révolte pour une querelle de discipline, avaient proposé l'empire à un de leurs chefs, nommé Maxime, Espagnol de naissance comme Théodose, un peu parent, disait-on, de cet empereur. Maxime, bon officier, d'un esprit assez tranquille, s'était d'abord défendu ; puis l'occasion devenant séduisante et l'ambition le gagnant, il s'était laissé mettre le bandeau impérial sur le front. Prenant alors le commandement des légions et de la flotte, il s'était mis en mer et venait de débarquer avec sa petite armée vers l'embouchure du Rhin.

De tels incidents étaient trop habituels pour beaucoup surprendre ; mais, avec la mobilité des populations gauloises, il y avait toujours lieu de s'en alarmer, et Gratien, suspendant à l'instant l'expédition commencée, se mit immédiatement en devoir de marcher à la rencontre des révoltés. Sur la route, les dispositions de sa propre armée devinrent inquiétantes. Il était accompagné de deux généraux d'une fidélité éprouvée : le comte Balion et le Franc Merobaud. Mais l'un et l'autre avaient un tort aux yeux des soldats : ils étaient d'origine étrangère à l'empire, et on reprochait depuis longtemps à Gratien sa prédilection pour les étrangers. Cette faiblesse allait même si loin, disait-on, que souvent en marche il portait l'habit barbare, le

trouvant plus commode pour aller en campagne. On avait autrefois fait le même genre de reproche à Constantin, et probablement tous les empereurs d'humeur militaire, qui faisaient cas de la bravoure personnelle plus répandue chez les barbares que chez les Romains dégénérés, devaient mériter la même imputation. Puis Gratien régnait déjà depuis six années, et on avait tiré de lui, en fait de gratifications et de largesses, à peu près tout ce qu'il était permis d'espérer, tandis qu'on pouvait se promettre des merveilles d'un prétendant nouveau dont la bourse n'était pas épuisée et qui avait un empire à gagner. Ces propos circulaient dans les rangs des soldats quand, vers les premiers jours d'avril, l'armée impériale rejoignit les bandes révoltées dans les plaines qui environnent Paris [1].

Alors le drame de la trahison se déroula avec ses péripéties prévues et sa lamentable monotonie. A peine en vue de l'ennemi, la cavalerie maure fit défection tout entière, aux cris de : « Vive Maxime Auguste. » D'heure en heure, puis de moment en moment, la contagion de la défection gagna. Enfin, avant la fin de la journée, il ne resta plus à Gratien qu'un gros de trois cents cavaliers

1. Soc., v, II; — Zos., IV, 35; — P. Orose, VII, 34; — Sulp. Sev., *Vit. B. Mart.*, 23; — Pacatus, *Paneg. Theod.*, XXIII, 3, 4; — Aurèl. Vict. *Epit.* Ces divers écrivains ne concordent entre eux que sur les faits principaux. Zosime impute l'origine de la conspiration à Maxime lui-même; Paul Orose et Sulpice Sévère l'en justifient. — Pacatus rabaisse beaucoup la naissance de Maxime, dont il fait non un parent, mais un client et presque un valet de Théodose; mais les autres historiens contredisent ces assertions d'un adulateur.

avec lesquels il prit la fuite à toute bride pour se réfugier du côté du midi, dans les provinces encore fidèles. Sur sa route, toutes les populations s'écartaient de lui, toutes les villes lui fermaient leurs portes. « Nous l'avons vu, disait plus tard Ambroise, ce jeune homme naguère envié de tous, subitement abandonné de tous ceux dont il avait reçu les serments, environné de traîtres qui lui fermaient le passage et le menaçaient de mort, sans personne pour venir en aide à son malheur ou partager sa destinée[1]. » A Lyon pourtant le gouverneur lui fit bon accueil, l'engagea à séjourner et à rallier ses troupes éparses pour se remettre en défense; et comme le pauvre prince, qui venait de faire une triste expérience de la perfidie humaine, hésitait à se fier à ses bonnes paroles, ce lâche magistrat fit apporter les évangiles, et prit, par un serment solennel, Dieu à témoin de sa fidélité. Rassuré par ces protestations, Gratien quitta ses habits de fugitif pour reprendre la pourpre impériale et venir s'asseoir à un festin qui lui était préparé. A peine le repas était-il commencé que des assassins, se jetant sur lui, le massacrèrent[2]. Un long gémissement sortit de sa bouche mourante : « Am-

1. S. Amb., *Hom. in Psalm.*, LXI, t. I, p. 961. Recordamur aliquem ab omnibus appetitum, a suis destitutum ac proditum... qui, subito gens omnium ab ipsis quorum hæreditarium fuerat sortitus obsequium, cœpit urgeri... ingruentibus in exitum, inferentibus mortem, nullo auxiliatore, nullo socio sui, nullo comite.

2. S. Amb., *loc. cit.* Convivii violavit consortium... lavit manus, cum evangelium tangeret.

broise, disait-il, Ambroise, où êtes-vous[1]? » Il appelait celui qui, après l'avoir fidèlement aimé sur cette terre, pouvait encore lui ouvrir l'entrée du ciel. Dès qu'il eut cessé de respirer, le petit nombre d'amis qui l'accompagnait prit la fuite. Dans le nombre on remarqua le maître des offices, Macédonius, qui, pâle de terreur et l'esprit égaré, cherchait un asile du côté d'une église. Dans son trouble, il passa à côté de la porte qui était ouverte, sans la voir et sans y entrer. Quelques pas plus loin, il tombait entre les mains de meurtriers qui le tuèrent pour le dépouiller. Le comte Balion se donna la mort[2].

La douleur d'Ambroise, en apprenant cette catastrophe, fut extrême. Il perdait, dans ce jeune souverain de vingt-quatre ans, l'objet de ses prédilections, l'élève qu'il voyait croître à l'ombre du sanctuaire, et l'espoir de l'empire orthodoxe que sa politique comme sa foi avaient rêvé. A tout instant il pouvait s'attendre à voir sa ville épiscopale, placée aux

1. S. Amb., *de Obitu Valentiani*, t. II, p. 1195. Tu me inter pericula requirebas; tu in tuis extremis me appellabas.

2. Soc. — Zos. — P. Orose. — Sulp. Sev. — Aurèl. Vict. — Pacatus. — Ruffin, *loc. cit.* — S. Amb., *de Obit. Val.* C'est de ce discours d'Ambroise que nous tirons les détails de la mort de Gratien; fort diversement rapportée par les autres auteurs. Orose et Zosime disent simplement qu'il périt par les mains de Maxime, et Zosime, induit probablement en erreur par quelque ressemblance de nom, le fait mourir à Singidonum en Mœsie. Socrate et Sozomène rapportent une anecdote toute différente et peu vraisemblable. Aucun de ces témoignages ne peut prévaloir contre celui d'Ambroise, *testis tantum non oculatus*, dit fort justement son éditeur bénédictin.

avant-postes de l'Italie, devenir la proie d'un maître inconnu. Autour de lui les Ariens humiliés, les païens même, relevaient la tête : « Voilà, disait-on, le châtiment de celui qui a insulté la Victoire protectrice de Rome, et qui a fait aux dieux l'affront de refuser les insignes de leur sacerdoce. Un aruspice l'avait bien prédit, ajoutait-on. Puisque l'empereur n'avait plus voulu être grand pontife (*pontifex maximus*), c'était à *Maxime* de devenir empereur. » Ce jeu de mots avait beaucoup de succès dans la foule. Pendant qu'Ambroise, maîtrisant sa douleur, faisait tête à l'orage, une arrivée soudaine vint achever de jeter le trouble dans les esprits, mais lui offrir à lui-même une occasion de ressaisir sa puissance ébranlée [1].

C'était Justine qui accourait tout éperdue de Sirmium. Bien que son intimité avec son beau-fils n'eût jamais été grande, le bruit des événements de Gaule l'avait pénétrée de terreur. Elle sentait bien que lorsqu'un jeune vainqueur, dans la force de l'âge, entouré d'une armée qu'on croyait dévouée, venait de succomber, un orphelin de douze ans aurait peine à préserver sa tête. Effrayée de ces funestes exemples de trahison, elle cherchait un appui plus sûr que des magistrats égoïstes ou des soldats cupides. Elle marcha droit à la demeure épiscopale, et, forçant son visage à cacher le ressentiment que son cœur nourrissait encore, elle

1. Zos., IV, 30.

déposa entre les bras d'Ambroise le dernier rejeton du sang de Valentinien [1].

Elle lui confia en même temps son plan, qui était celui-ci : fortifier tous les passages des Alpes pour arrêter les progrès de l'insurrection; retenir ainsi Maxime dans les Gaules, puis négocier avec lui afin d'obtenir que, satisfait du lot magnifique qu'il s'était déjà adjugé, il laissât au moins au jeune Valentinien tout l'autre revers des Alpes. Elle avait même fait choix du négociateur. Un militaire pouvait offenser l'usurpateur; un homme de cour aurait peu d'autorité : l'un et l'autre d'ailleurs, on le savait trop, pouvaient être séduits. La parole d'un évêque était la seule qui fût sûre d'être écoutée partout, et sur laquelle on pût compter contre toutes les séductions. Ce fut à Ambroise qu'elle proposa de se rendre dans le camp des révoltés. Depuis la venue du Christ, jamais ministre du Seigneur n'avait encore été appelé à se mêler à ce jeu des révolutions qui faisait passer sur des fronts humains des couronnes d'un jour. Les chrétiens avaient subi et servi tous les maîtres, ils n'en avaient jamais de leurs mains ni élevé ni renversé aucun. Ambroise n'hésita pourtant pas à se charger d'aller plaider la cause de Valentinien. Il s'agissait d'un orphelin à défendre et d'un empire à conserver à la foi [2].

1. S. Amb., *Ep.* XXIV, p. 888.

2. S. Amb., *ibid.* Cette lettre contient le récit d'une seconde ambassade dont Ambroise se chargea plus tard auprès du même Maxime ;

La saison s'avançait, et Maxime ayant établi son séjour à Trèves, c'était sous le ciel rigoureux de la Germanie qu'il fallait aller affronter les premières rigueurs de l'hiver. Ambroise fit route accompagné de deux officiers : l'un était le fidèle serviteur de Valentinien, le comte Bauton, d'origine franque (il n'y avait plus que ces serviteurs-là de fidèles dans l'empire); l'autre était le propre frère de l'usurpateur, nommé Marcellin, qui s'était trouvé de service à Sirmium au moment où la révolte avait éclaté. Ses sentiments étaient plus que suspects [1], et Justine avait été fortement tentée de le garder en otage; mais Ambroise avait trouvé plus noble et plus habile de donner l'exemple de la générosité, et Marcellin partait avec l'ambassade, engagé d'honneur à en favoriser le succès [2].

A Mayence on rencontra un émissaire de Maxime, le comte Victor, qui venait au-devant des députés dans des intentions à la fois hautaines et bienveillantes. Au fond, les désirs du nouvel élu se rapprochaient assez de ceux de la veuve et de l'orphelin impérial. La Gaule, l'Espagne, la Germanie, la Bretagne, suffisaient pour le moment à son ambition. Heureux d'une grandeur

mais de nombreuses allusions y sont faites aux circonstances de la première mission, et ce sont ces renseignements indirects qui fournissent la matière de notre narration.

1. Pacatus, dans son panégyrique, l'appelle la Mégère de la guerre civile.

2. S. Amb., *loc. cit.* Adspice illum quoque qui tibi ad dexteram assistit, quem Valentinianus, cum posset suum dolorem ulcisci, honorum ad te redire fecit, etc.

inespérée, il était plus pressé d'en jouir en paix que de la compromettre en essayant de l'accroître. Le jeune Valentinien, à lui seul, ne l'eût peut-être pas effrayé; mais, derrière la cour désarmée de Milan, il apercevait la royauté toute-puissante de Constantinople. Il était prêt à ménager l'enfant pour ne pas avoir affaire au guerrier vainqueur. Seulement, en vrai parvenu, il voulait se donner la jouissance d'humilier sa victime tout en l'épargnant, et de voir à ses pieds le fils de son ancien maître. Victor laissa donc entendre que tout pourrait s'arranger, pourvu que Justine consentît à amener son fils à Maxime, et à s'en remettre à sa clémence. Le silence d'Ambroise ayant assez fait voir ce qu'il pensait de cette proposition insolente, Victor n'insista pas, mais passa outre pour la porter lui-même à Milan[1]. Continuant sa route de son côté, Ambroise arriva à Trèves dans les derniers jours de l'année 383, et fit sur-le-champ demander audience.

La réponse de Maxime fut conforme au rôle de dignité empruntée qu'il avait pris. Il assigna aux députés un rendez-vous pour le lendemain, à la séance ordinaire de son consistoire. C'est ainsi, on se le rappelle, qu'était nommé le conseil des grands officiers de la couronne qui entouraient l'empereur les jours d'audience. Un évêque, comme tous les personnages du pre-

1. S. Amb., *Ep.* xxiv, p. 889 : Juxta urbem Moguntiacum comes Victor occurrit mihi, quem direxisti ut pacem rogaret... Illum autem liquet, me retento, pervenisse Mediolanum.

mier rang, avait droit d'être reçu à part, et c'était lui montrer peu d'égards que de le confondre avec des pétionnaires du commun. Ambroise, accoutumé à de meilleurs traitements, hésita un instant à faire à ce point le sacrifice de sa dignité : il se résigna cependant, ne voulant pas que le soin de son caractère compromît le succès de sa mission, et il se rendit à l'heure indiquée : « Eh bien, lui dit Maxime d'un ton de protection, vous venez de la part de Valentinien; que ne vient-il lui-même? Qu'il me témoigne la confiance d'un fils, j'aurai pour lui les sentiments d'un père. — Voulez-vous, dit Ambroise, qu'il se mette en route, avec sa mère, par cette rude saison d'hiver? Et sans sa mère, un enfant de son âge peut-il affronter tant de périls? » Maxime insistant, Ambroise finit par déclarer assez nettement qu'il n'avait de pouvoirs que pour traiter d'un accommodement, et nullement pour promettre la venue du jeune empereur. « C'est bien, dit alors sèchement Maxime ; attendons ce que Victor rapportera de Milan[1]. »

L'attente fut longue et assez pénible. Ambroise

1. S. Amb., *ibid.* : Retulit non posse me nisi in consistorio videre. Dixi non esse hunc morem sacerdotalem... Prima, inquit, legatione ingressus es consistorium; nec illud, inquam, mei erroris fuit, vocantis, non ingredientis, vitium... Qui ubi primum veni, cum diceres quod Valentinianus ad te quasi filius ad patrem venire deberet, responderim non esse æquum ut aspero hiemis tempore puer cum matre vidua penetraret Alpes, sine matre autem tanto itineri, dubiis rebus, committeretur; de pace nobis legationem commissam, non de adventu ejus promissionem... adeo ut diceres : « Exspectemus quid Victor responsi referat. »

n'avait aucun caractère d'ambassadeur reconnu, tant que Valentinien n'était pas lui-même traité en souverain par Maxime. Il pouvait voir à chaque instant ses jours menacés. Un autre que lui eût été effrayé, et peut-être aurait couru des périls sérieux ; mais Ambroise savait que Maxime était chrétien, baptisé peu de jours avant son usurpation, et que la pensée de toucher à un évêque ne viendrait pas aisément à un néophyte.

Victor revint enfin, apportant une réponse négative, ou du moins évasive, de Justine, mais en même temps la nouvelle que Théodose, informé des événements de Gaule, en témoignait une vive irritation, et faisait assez publiquement des préparatifs pour venger la mort d'un collègue et prévenir un précédent fâcheux. La prudence l'emportant alors sur l'orgueil, Maxime consentit à laisser au moins tacitement Valentinien en possession de l'Italie, de l'Afrique, et de toutes les provinces qui bordaient le Danube. Ambroise repartit sans l'avoir revu, traversa la Gaule et rentra en Italie par les défilés des Alpes qu'il trouva encore gardés des deux côtés, chacun se méfiant également de la durée et de la sincérité de la paix[1].

1. Tous les historiens s'accordent à placer ici un fait rapporté par le biographe Paulin, à savoir que saint Ambroise sépara Maxime de sa communion comme coupable du meurtre non encore expié de Gratien; mais le texte sur lequel cette assertion est appuyée nous a paru parler très-clairement de la seconde et non de la première mission d'Ambroise, et nous renvoyons à cette époque postérieure de l'histoire la discussion du fait lui-même et l'exposition des raisons qui nous décident à le révoquer en doute.

Le sang-froid d'Ambroise avait sauvé, sinon la couronne, au moins la dignité du jeune empereur. Mais les courtisans lui en témoignèrent à son retour peu de reconnaissance. A peine était-il revenu, en effet, qu'il put s'apercevoir que le temps de son absence n'avait pas été perdu par ses ennemis. A Milan même, les Ariens entouraient Justine, qui leur prêtait en secret une oreille favorable; à Rome, c'étaient les sénateurs païens, puissants encore, mais humiliés, qui se hâtaient de profiter de la faiblesse d'un nouveau règne pour réparer les injures qu'ils reprochaient à la partialité de Gratien. L'outrage fait à la statue de la Victoire était toujours ce qui leur tenait le plus au cœur. A chaque séance du sénat, en jetant les yeux sur cette place vide, témoignage éclatant de leur abaissement, ils sentaient bouillonner tout ce qui restait encore de sang romain et républicain dans leurs veines. Sur ce point d'ailleurs, ils se savaient appuyés par la foule, qui ne pouvait voir sans une terreur superstitieuse le divorce prononcé entre Rome et la Victoire. Ils crurent donc devoir saisir le moment où leur ennemi était éloigné, et où ils n'avaient en face d'eux qu'une veuve et un enfant qui avaient besoin de ménager tout le monde. Ils rédigèrent une nouvelle adresse, à laquelle cette fois encore les sénateurs chrétiens n'osèrent pas s'opposer, et qui fut envoyée à Milan en grand secret.

Personne ne veillant ce jour-là à la porte du conseil, la requête y trouva accès. Elle était écrite avec

art, sur un ton de modération insinuante. C'était Symmaque, préfet de Rome cette année, qui avait prêté sa plume, la meilleure dont pût se vanter la littérature classique expirante. Le choix de tout point était heureux. Symmaque d'abord était connu et bien vu à la cour, ayant suivi pendant plusieurs années, comme député du sénat de Rome, le premier Valentinien dans ses voyages, parfois même dans ses excursions militaires, et n'ayant jamais manqué de trouver dans toutes les solennités politiques ou religieuses l'occasion d'un panégyrique verbeux[1]. Des qualités d'esprit plus sérieuses le désignaient également pour une ambassade de cette nature. Il ne fallait pas qu'un seul mot s'adressant à l'enfant couronné vînt blesser la susceptibilité d'une jeune âme, élevée dans l'amour de la foi nouvelle, et Symmaque, d'un caractère doux, d'une intelligence large et paisible, n'avait pas d'effort à faire sur lui-même pour parler du christianisme sans amertume. Sincèrement, par le penchant d'un naturel bienveillant, par l'étude des sages de l'antiquité, par l'effet aussi de cet affaiblissement des croyances qui naît du spectacle des révolutions, il était parvenu à se faire un système de tolérance, dont la pratique loyale lui aurait suffi. Établi sur les hauteurs d'une philosophie orgueilleuse et sereine, il contemplait les cultes divers comme les formes variées d'un même hommage, dont

1. Voir les panégyriques retrouvés par Angelo Maï et publiés à Rome en 1823.

l'Être inconnu qui préside au maintien du monde devait se trouver également honoré. Chaque homme, pour son compte, était libre de choisir celle de ces formes qui lui agréait le mieux. Seulement, pour les nations, le choix était fait d'avance et une fois pour toutes. Chacune avait sa religion propre, dont sa gloire et sa destinée étaient solidaires, et qu'elle ne pouvait déserter sans paraître jeter au vent la cendre de ses aïeux. Ainsi Rome, aux yeux de Symmaque, était pour jamais liée à la religion des Fabius, des Scipion et des Cicéron. Tel Romain pouvait pour son compte, chez lui, à portes closes, adorer Mithra ou même le Christ; mais Rome elle-même, cet être mystérieux à qui l'éternité de l'empire était réservée, ne pouvait, sans se déclarer déchue de son immortelle destinée, sortir du chœur des divinités brillantes qui avaient couronné son front d'une auréole de gloire. La Victoire, la Fortune de Rome, étaient-elles des allégories déifiées, ou bien des divinités réelles, existant d'une vie substantielle et douées de volonté? On eût probablement beaucoup embarrassé Symmaque en le pressant pour obtenir une réponse précise à ces questions; mais une chose pour lui était claire, c'est qu'en reniant ces personnifications de sa grandeur, Rome se reniait elle-même. C'était cette conviction, plus politique encore que religieuse, produit de l'imagination plutôt que de la foi, que Symmaque avait fait parler dans sa requête, en lui prêtant un langage souvent empreint d'une émotion sincère, toujours plein

de tact et de mesure. « Je viens, disait-il, auprès de vous, religieux empereurs Valentinien et Théodose (car l'empire, divisé ou déchiré en fait, était toujours en droit indissoluble), investi de deux qualités : comme votre préfet, je parle au nom des intérêts publics ; député de mes concitoyens, j'accomplis leur mandat..... Cette démarche atteste le soin que je prends de votre gloire[1], car n'est-ce pas surtout au bon renom de votre règne qu'importe le maintien des institutions antiques de la patrie?... Nous réclamons donc cet état de religion qui a été longtemps profitable à la république. Comptez tous les empereurs de l'une et de l'autre secte, de l'une et de l'autre opinion. Parmi ceux qui sont le plus près de nous, l'un (Julien) a observé lui-même les cérémonies de nos aïeux ; l'autre (Valentinien) du moins les a permises. Si la religion du plus ancien ne vous sert pas d'exemple, que la patience du plus récent au moins soit imitée par vous. Quel homme est assez ami des barbares pour ne pas redemander l'autel de la Victoire?... Si ce n'est sa divinité, au moins que ce soit son nom auquel nous rendions hommage. Combien Votre Éternité ne lui doit-elle pas déjà, et que ne lui devrez-vous pas encore ! Que ceux-là détestent sa puissance, qui n'ont pas éprouvé son secours ; mais vous, n'abandonnez pas cette protection qui favorisa vos triomphes : cette puissance a droit aux prières de tous.

1. Noster autem labor pro Clementia Vestra ducit excubias.

Personne ne peut nier qu'il faut honorer la Victoire, puisque chacun avoue qu'il la souhaite ! Que si on ne craignait pas justement de mettre contre soi une telle puissance, au moins fallait-il respecter l'ornement du Sénat. Faites, je vous en conjure, que ce qu'enfants nous avons reçu de nos pères, vieillards nous puissions le transmettre à nos enfants. L'attachement qu'inspire l'antiquité est bien fort..... Où désormais prêterons-nous serment à vos lois? Quelle religion épouvantera l'âme perfide et bannira le mensonge de ses témoignages? Tout est plein de Dieu sans doute, et aucun lieu n'est sûr pour les parjures; mais c'est un frein puissant contre l'entraînement du crime que de sentir peser sur soi la force de la religion. Cet autel est le garant de la concorde de tous et de la fidélité de chacun, et rien ne donne plus de poids aux décisions de notre ordre que de paraître toutes rendues par lui sous la foi du serment. Devenue profane, la curie sera ouverte à tous les parjures. Est-ce là ce que veulent des princes placés eux-mêmes sous la sauvegarde du serment public? Mais le divin Constance, dit-on, a déjà fait la même chose. Imitons plutôt d'autres actions de ce prince, qui ne se serait pas permis une telle entreprise si un autre avant lui avait commis la même faute; car la chute de ceux qui nous ont précédés nous avertit, et le blâme qui suit un premier tort sert à nous préserver d'un second..... Que Votre Éternité emprunte plutôt au même prince d'autres exemples, qu'elle pourra plus dignement

mettre en pratique. Constance n'a rien enlevé aux priviléges des vestales, il a conservé les familles nobles dans ce sacerdoce, il n'a point refusé aux cérémonies romaines le subside nécessaire..... Tandis que lui-même suivait d'autres croyances, il a conservé à l'empire ses rites antiques. Chacun, en effet, a ses coutumes et son culte. L'intelligence suprême a assigné à toutes les villes différents protecteurs : de même que les âmes sont attribuées aux hommes qui naissent, ainsi chaque nation reçoit un génie qui règle sa destinée. Puis vient l'intérêt public qui attache plus que toutes choses les hommes aux dieux. Car, toute raison étant obscure, quel meilleur moyen de connaître la Divinité que d'interroger la mémoire des peuples et de rester fidèle aux souvenirs qui ont assuré leur prospérité..? Il semble que Rome elle-même se lève devant vous et vienne vous dire : Excellents princes, pères de notre patrie, respectez la vieillesse où m'a fait parvenir le rite sacré que j'invoque. Laissez-moi mes antiques solennités : je n'eus jamais à m'en repentir... Ce culte a mis l'univers sous mes lois : ce sont ces sacrifices qui ont éloigné Annibal de mes murailles et les Gaulois du Capitole. Ai-je vécu si longtemps pour changer dans mes vieux jours ? Quelle que soit l'innovation qu'on propose, il est trop tard, et il serait honteux de me réformer à mon âge.

« Ainsi, pour nos dieux paternels, pour les divinités indigènes, la paix est l'unique grâce que nous demandons. Il est juste de reconnaître que ce que tous

adorent ne peut être au fond qu'un seul être. Nous contemplons les mêmes astres, le même ciel nous couvre, le même univers nous enferme. Qu'importe donc par quels raisonnements chacun cherche la vérité ? Une seule voie ne peut conduire au grand secret de la nature [1]. »

A sa réclamation pour la statue de la Victoire, Symmaque en joignait d'autres en faveur des vestales privées de leurs revenus, des prêtres dépouillés du droit de recevoir des biens par testament, et de posséder des propriétés foncières. Il montrait, un peu timidement (car il était toujours retenu par la crainte de blesser la foi du jeune prince), l'empire ébranlé par les innovations religieuses et la colère céleste se manifestant par des fléaux dont la famine récemment apaisée à Rome n'était peut-être que le commencement. Il rappelait la tolérance de Valentinien, puis il ajoutait en terminant : « Que les mystères secourables et secrets de toutes les sectes vous favorisent, j'y consens ; mais que ceux-là surtout qui protégèrent vos ancêtres, vous défendent et soient honorés par vous ! Nous demandons pour la religion l'état qui a conservé l'empire à votre divin père et qui lui a donné, après un règne heureux, de légitimes successeurs. De la demeure étoilée où il vit, ce divin auteur de votre race regarde les larmes de nos prêtres, et se tient pour offensé de voir violer la cou-

1 *Relat. Sym.* : S. Amb., *Opp*, t. II, p 828 et suiv.

tume que lui-même a librement conservée. Rendez aussi à votre divin frère le service de corriger ce qui ne fut chez lui que l'effet d'un conseil étranger. Il n'a pas su qu'il déplaisait au sénat. Il est certain que notre députation a été éloignée de lui pour que le jugement public ne parvînt pas jusqu'à lui. Il importe à la renommée de son règne de faire disparaître ce qui ne fut point l'œuvre de sa volonté. »

C'est par ces ménagements tempérés et par ces insinuations discrètes que prolongent leurs jours les institutions vieillissantes. La foi qui *transporte les montagnes* et fait *toutes choses nouvelles* a d'autres accents. On n'allait pas tarder à les entendre.

Avec quelque secret en effet que la requête eût été remise, Ambroise, à peine de retour, en eut vent au moment où elle allait être mise en délibération. Il n'y avait pas de temps à perdre, car les dispositions du conseil impérial étaient assez favorables au rétablissement proposé. De vieux politiques, de bons militaires, la plupart chrétiens déclarés, mais assez froids, ne voyaient pas de motifs pour accroître les embarras d'un règne naissant par un scrupule que des empereurs, fort religieux d'ailleurs, n'avaient jamais éprouvé : Gratien avait fait, suivant eux, une provocation inutile à de dangereuses passions. L'autel de la Victoire, relégué dans un coin du Sénat, leur avait toujours fait l'effet d'un meuble incommode, mais insignifiant, et qui ne valait pas la peine d'être déplacé du moment où son absence

devait être pour quelqu'un l'objet d'un regret. Cette condescendance indifférente indignait Ambroise plus peut-être encore qu'une hostilité ouverte, et ce sentiment éclata dans une lettre qu'il écrivit sur-le-champ au jeune empereur. Là, nul ménagement, nulle pensée réservée, nulle tentative d'équilibre entre des idées et des sentiments contradictoires. Chaque mot va au fait et porte coup. Tout un système de politique, qui consistait en deux points bien simples, la soumission absolue du monde à l'empereur, et de l'empereur à Dieu, s'y déploie dès les premières lignes.

« Tous les hommes, disait la lettre, qui sont sous la domination romaine portent les armes pour vous autres, empereurs et princes ; vous, vous êtes la milice du Dieu tout-puissant et de la foi très-sainte. Car il n'y a de sûreté pour personne s'il n'adore le vrai Dieu, à savoir le Dieu des chrétiens, par qui toutes choses sont gouvernées ; lui seul est le Dieu véritable, qui veut être adoré du fond de l'âme. Les dieux des nations ne sont que des démons, dit l'Écriture.

« Or, quiconque sert ce Dieu ne doit conserver ni dissimulation ni ménagement, mais lui consacrer tout son zèle et tout son dévouement. Que s'il n'éprouve pas ces sentiments, au moins ne doit-il prêter aucun consentement extérieur au culte des idoles et aux cérémonies des cultes profanes, car personne ne peut tromper Dieu auquel le fond des cœurs se montre à découvert... Je m'étonne donc que quelques-uns aient eu

l'espérance de vous voir relever les autels des dieux des gentils, et fournir de votre trésor aux sacrifices profanes... Ne laissez ici personne séduire votre jeunesse... Moi aussi, je suis d'avis qu'il faut suivre les conseils des gens d'expérience, mais le conseil de Dieu doit passer avant tout autre. S'il s'agissait d'une affaire militaire, vous devriez attendre et suivre l'avis des hommes expérimentés dans les combats. Puisqu'il s'agit ici de la religion, c'est Dieu qu'il faut écouter[1]... Est-ce un païen qui vous donne le conseil dont il s'agit? Ne le forcez pas à croire ce qu'il ne veut pas croire; mais qu'il vous laisse aussi à vous, empereur, la même liberté, et ne tente point de faire à un empereur la violence qu'il ne voudrait pas souffrir de lui[2]. Les païens eux-mêmes n'aiment pas qu'on mente à sa foi: chacun doit garder libre et sincère la conviction de son esprit. Si ceux qui vous poussent à cette décision sont chrétiens de nom, que ces vains titres ne vous fassent pas illusion. Quiconque vous donne cet avis sacrifie aux dieux, qu'il le dise ou non...[3] »

Comme conclusion de ces fortes paroles, il demandait la communication de la requête et le droit d'y répondre. « S'il s'agissait d'une cause civile, ajoutait-il, vous donneriez la parole aux deux parties. Il s'agit de la

1. Quando de religione tractatum est, Deum cogita.
2. Unusquisque patienter feret, si non extorqueat imperatori quod moleste ferret si extorquere cuperet imperator.
3. S. Amb., *Ep.* XVII, p. 824-82?

religion. Moi, évêque, je me présente pour elle... Si vous me refusez, aucun évêque ne pourra supporter en paix cette iniquité ; vous pourrez encore vous adresser à l'Église, mais ou vous n'y trouverez point de prêtres, ou vous ne les trouverez que prêts à vous résister[1]. »

Ni Valentinien, ni sa mère, qui eussent probablement aimé moins de bruit, ne se sentaient assez fermes sur le trône pour braver en face le courroux déclaré de l'évêque. Valentinien d'ailleurs était un enfant d'un naturel doux et affectueux, et Ambroise, en le recevant dans ses bras pendant un jour de trouble, avait gagné son cœur. La pièce fut donc remise à Ambroise qui, une fois qu'il la posséda, se mit en devoir de la réfuter et comme de la dépecer phrase par phrase dans les serres d'une logique impitoyable.

Il faut le voir déchirer tous les voiles délicats de la rhétorique et de la poésie dont s'était enveloppé Symmaque, dissiper d'un souffle toutes les équivoques, substituer partout aux nuages de l'allégorie les clartés de la foi, aux visions déifiées de l'imagination humaine la réalité du Dieu fait homme, à la stérile mélancolie des regrets l'espérance qui regarde en avant et commande à l'avenir.

« Le très-illustre préfet de Rome vous a repré-

1. Si civilis causa esset, diversæ parti responsio servaretur. Causa religionis est : episcopus convenio. Detur mihi exemplum relationis, ut et plenius respondeam... Certe si aliud statuitur, episcopi hoc æquo animo pati et dissimulare non possumus. Licebit tibi ad ecclesiam convenire ; sed illic non invenies sacerdotem, aut invenies resistentem.

senté Rome gémissante et toute en larmes, qui réclame le culte de ses antiques cérémonies. Ce sont ces saintes pratiques, suivant lui, qui ont repoussé Annibal de nos murailles et les Gaulois du Capitole. Mais ne voit-il pas qu'en vantant la puissance de ces cérémonies, il en démontre en même temps l'infirmité?... Puisque ces dieux combattaient contre Annibal, comment l'avaient-ils laissé parvenir en vainqueur jusqu'aux murailles de la ville?... Et les Gaulois, n'allaient-ils pas pénétrer dans l'intérieur même du Capitole, si le cri d'une oie ne les eût trahis? Où était donc alors leur Jupiter? Était-ce lui qui parlait par le cri de l'oie[1]? Accordons même que les rites sacrés protégeaient les armes de Rome; mais Annibal n'adorait-il pas aussi les mêmes dieux? Choisissez donc : si les dieux ont vaincu avec les Romains, ils ont succombé avec Carthage; et s'ils ont été vaincus avec les Carthaginois, comment pouvaient-ils au même moment donner la victoire aux Romains? Laissons donc cette plainte prétendue du peuple romain. Ce n'est pas là ce que Rome vous a chargé de nous dire. Elle parle un autre langage. Pourquoi, dit-elle, m'ensanglantez-vous chaque jour par le stérile sacrifice de tant de troupeaux? Ce n'est pas dans les fibres palpitantes des victimes, mais dans la valeur des guerriers, que se trouve la victoire. C'est par une autre science que j'ai soumis le monde. C'est par les armes

1. Ubi tunc erat Jupiter? An in ansere loquebatur?

que Camille précipita du haut de la roche Tarpéienne les Gaulois déjà triomphants, et enleva leurs étendards déjà flottants sur le Capitole. La religion ne les avait pas repoussés, le courage les a vaincus... L'Africain n'a pas trouvé la victoire au pied des autels du Capitole, mais au cœur des bataillons d'Annibal. Pourquoi me parler toujours des exemples de nos aieux? Je hais les dieux qu'adorait Néron[1]. Dois-je regretter ces empereurs dont le règne a aussitôt fini que commencé? Est-ce pour la première fois aujourd'hui que les barbares sortent de leurs frontières? Étaient-ils chrétiens ces deux empereurs (Valérien et Gallien), dont l'un fut traîné en captivité et l'autre laissa le monde succomber sous lui?... N'y avait-il pas, dans ces jours funestes, d'autel élevé à la Victoire? J'ai honte de mes erreurs passées, mais je ne rougis pas dans ma vieillesse de changer avec le monde entier. Il n'est jamais trop tard pour apprendre. Il n'y a de honte pour la vieillesse qu'à ne pas savoir se corriger. Ce qu'on loue dans les cheveux blancs, ce n'est pas le nombre des années, c'est la gravité des mœurs... J'avais jusqu'à présent cela de commun avec les barbares, que je ne connaissais pas Dieu[2]. Tous vos sacrifices consistent à vous asperger du sang des bêtes. Ce sont les bêtes qui sont chargées de vous faire entendre la voix de Dieu. Laissez-moi chercher le mystère du

1. Quid mihi veterum exempla profertis? Odi ritus Neronum.
2. Hoc solum commune habebam cum Barbaris, quod Deum antea nesciebam.

ciel dans le témoignage de Dieu qui l'a créé, et non de l'homme qui ne se connaît pas lui-même.... Vous dites qu'on ne peut parvenir par un seul chemin au grand secret de la nature. Ce qui est un secret pour vous, la voix de Dieu nous l'a révélé. Ce que vous cherchez à deviner, la sagesse et la vérité divines nous l'ont découvert. Vos idées n'ont donc rien de commun avec les nôtres. Vous attendez des empereurs la paix pour vos dieux : nous, nous demandons au Christ de donner la paix aux empereurs[1]. »

Passant au second grief, Ambroise raille sans pitié ce culte besogneux qui veut de l'argent pour vivre et ne peut l'attendre que de la faveur d'un prince, ses fidèles ne lui offrant plus rien que leurs vœux ; « ces sept vestales qu'on a peine à tenir au complet pendant les quelques années d'un célibat à temps, malgré la pourpre qui les couvre et le cortége qui les suit. » La plaisanterie était permise dans la bouche d'un patricien qui avait donné tout son bien aux pauvres, et dont la sœur, cachant ses attraits sous le voile, vivait de jeûne et d'aumônes. Il rappelait ensuite les lois restrictives qui pesaient sur le culte chrétien lui-même, lois aggravées si récemment par le père même de l'empereur : l'interdiction d'acquérir par testament même des biens meubles, l'obligation pour le curiale entrant dans les ordres de faire abandon de ses biens à sa

1. S. Amb., *Ep.* XVIII, p. 835 et suiv.

curie. « Que diriez-vous, ajoute-t-il, de telles rigueurs, si elles vous étaient imposées? Personne chez nous ne s'en plaint[1]. » Le contraste ici encore était frappant. Ces lois jalouses, en effet, infligées au sacerdoce chrétien, nul ne parvenait à les faire observer; le mouvement contraire était trop puissant. Tandis que le culte qui avait déifié la convoitise humaine mendiait quelques subsides de la main parcimonieuse d'un ennemi, l'Évangile né dans une crèche, annoncé aux pauvres, ne parlant à l'orgueil humain que de renoncement et à la chair que de mortifications, attirait à lui la richesse et la force par ces courants rapides qui débordent la rigueur impuissante des lois.

Puis, si on regarde à l'usage des biens, quelle comparaison entre l'église et les temples! L'église ne possède rien, pour elle-même, que la foi. Tous ses revenus sont la dépense du pauvre. « Dites-nous un peu combien vos temples ont racheté de captifs, combien d'aliments ils ont distribué aux indigents, combien de secours ils ont fait passer aux infirmes. Et vous voulez nous faire croire que la famine récente a été le châtiment de vos privations! Vos dieux se sont donc plaints que ce qui ne servait qu'à un petit nombre de prêtres devienne aujourd'hui le partage de tous? »

Il faudrait tout citer, car tout se tient, tout est de verve et d'une seule haleine. Un souffle continu soutient

1. Nemo conqueritur.

et exalte l'orateur; c'est le sentiment d'une nouveauté puissante qui transforme la civilisation romaine en la complétant. Ce dédain du passé, cette confiance dans l'avenir reparaissent à chaque ligne.

« Pourquoi nous reprocher de quitter les habitudes antiques ? Est-ce que toutes choses ne se sont pas améliorées par le progrès ? Le monde lui-même s'est constitué d'abord en rassemblant dans sa sphère les semences des éléments, errantes auparavant à travers le vide : les ténèbres répandaient sur cet amas encore indigeste de matière l'horreur et la confusion; c'est ensuite que le ciel, la terre, la mer, se sont séparés et mis en place. La matière a revêtu ces formes dont nous admirons la beauté; puis la terre, secouant l'obscurité humide qui pesait sur elle, s'est étonnée de voir luire le soleil. Le jour n'a pas tout son éclat quand il apparaît; c'est avec le temps que sa lumière brille et que sa chaleur s'accroît. Pendant la première saison, on voit encore la terre nue et sans productions : c'est en avançant qu'elle se pare de fleurs, et sur le déclin de l'année qu'elle regorge de fruits. Que ceux qui nous accusent soutiennent donc que toute la création devait demeurer dans l'infirmité de son origine; qu'ils blâment le monde parce que le soleil y a remplacé les ténèbres. Car combien n'est-il pas plus heureux de voir dissiper les ténèbres de l'âme que celles du corps, et briller la lumière de la foi que celle du soleil ?... Qu'ils blâment la moisson parce qu'elle est tardive, et

la vendange parce qu'elle termine l'année... Notre moisson, à nous, ce sont les âmes des fidèles; la vendange de l'Église, ce sont les mérites produits par la grâce; elle avait sa fleur à l'origine du monde chez les saints: c'est dans notre âge tardif qu'elle s'est répandue chez tous les peuples, afin qu'il fût clair que la foi du Christ ne s'était point glissée par surprise dans les âmes ignorantes, mais que sur les ruines d'une opinion qui régnait, c'est la vérité qui a prévalu par la justice [1]. »

Autant le ton d'autorité de la première lettre avait troublé la conscience du prince, autant ce langage plein d'espérance était fait pour exalter sa jeune imagination. La lettre de Symmaque, au contraire, avec ce culte idolâtre pour une cité que l'enfant royal n'avait jamais visitée, avec ces retours découragés vers un passé qu'il avait à peine appris à connaître, n'offrait rien qui pût l'émouvoir. Aussi, lorsqu'à la séance indiquée du consistoire les deux requêtes furent lues, l'une après l'autre, personne ne disait mot, les conseillers se regardaient entre eux, visiblement blessés de voir un évêque prendre ces airs de commandement, et inclinant vers les conseils de la prudence. Ce fut l'empereur qui, se levant, le regard tout brillant d'enthousiasme, prit la parole de sa voix enfantine. « C'était Daniel, » dit

1. *Loc. cit.*, p. 840. Ecclesiæ gratia meritorum vindemia est quæ ab ortu mundi virebat in sanctis; sed postrema ætate se diffudit in populis, ut adverterent omnes non rudibus animis irrepsisse fidem Christi, sed, explosa opinione quæ ante convaluit, quod erat verum sit ... prolatum.

Ambroise. « Je ne puis défaire, dit-il, ce que mon frère a fait. Je ne puis aimer Dieu moins que mon frère. On dit que mon père n'a pas détruit cet autel dont on me parle : moi non plus, ce n'est pas moi qui l'enlève. Mais mon père n'a pas eu à le rétablir, et je ne le rétablirai pas non plus. » Personne ne répondit, pas même le comte Rumoride, qui était païen, ni le comte Bauton, qui s'était fait le rapporteur de la pétition, et dont le crédit était grand depuis qu'il avait accompagné Ambroise dans son ambassade ; et la demande du sénat fut rejetée à l'unanimité[1].

La foi d'Ambroise avait triomphé, et peu de jours après son crédit fut plus que jamais établi par la nomination au poste de préfet du prétoire de son maître et de son ami, le vieux Probus. Mais à Rome, devant ce forum et cette curie dont une discussion solennelle venait d'ébranler tous les souvenirs, l'écho de la voix de Symmaque devait retentir plus longtemps. Son plaidoyer en faveur des dieux proscrits devint le manifeste d'un parti encore puissant et irrité. Le document circula dans toute l'Italie, et quarante ans encore après le poëte Prudence croyait devoir consacrer à le réfuter deux pièces de poésie, où l'ardeur du sentiment supplée à l'imperfection de la forme.

1. S. Amb., *Ep.* LVII, p. 1010; *de Obitu Val.*, p. 1180. Les éditeurs bénédictins, suivis en cela par M. Beugnot, rapportent cette réponse de Valentinien à une date postérieure, au moment d'une troisième démarche faite dans le même sens par le sénat pendant un voyage de Gaule. Cette opinion ne nous paraît pas motivée.

Au fond, le débat ainsi engagé au pied du trône d'un enfant était peut-être le plus grand qui eût jamais tenu en suspens les destinées de l'humanité. Il ne s'agissait, en effet, de rien moins que de savoir si le christianisme était destiné à hâter ou à prévenir la chute de la seule civilisation digne de ce nom que le monde connût, de ce que l'imagination captivée des peuples et des poëtes appelait, par excellence, la *paix romaine.* La foi nouvelle, qui changeait si rapidement la face de l'empire, se répandait-elle dans ses membres comme un poison mortel ou comme un remède vivifiant? L'Église offrait-elle à la vieille Rome un moyen de se régénérer, ou ne faisait-elle que précipiter la décadence d'une grandeur déjà surannée? La réponse pouvait paraître douteuse : car si la foi chrétienne avait rendu aux âmes une vigueur qui semblait éteinte, les malheurs de l'empire pourtant avaient jusque là coïncidé avec les progrès de l'Église. Aussi jusqu'au dernier jour de Rome, le procès devait-il être cent fois repris, cent fois instruit, jamais terminé : les païens soutenant toujours que les dieux, en quittant leur cité favorite, en laissaient la porte ouverte aux barbares; les chrétiens, que pour les sociétés comme pour les hommes la vérité seule est source de vie, et qu'au génie des peuples comme à toute âme vivante un seul nom, celui du Christ, a été donné pour opérer le salut. Entre ces opinions contraires, la foule devait demeurer longtemps incertaine, ballottée par le flot des événe-

ments, toujours prête à s'en prendre de ses souffrances aux dieux de ses maîtres, quels qu'ils fussent : imputant hier au paganisme de Julien l'humiliation des aigles romaines au fond de la Perse; aujourd'hui à l'hérésie de Valens le désastre d'Andrinople; demain à la foi des fils de Théodose la marche envahissante d'Alaric ou d'Attila, comme un malade incurable qui aime à changer de médecins pour trouver toujours sous sa main un coupable à accuser de la persistance de ses maux.

L'histoire elle-même, en portant la sentence définitive, n'a donné ni pleinement tort ni pleinement raison à aucune des deux parties. Car la question avait deux faces et ne pouvait être jugée de même, suivant qu'on l'envisageait du point de vue étroit d'un serviteur de Rome, ou du point de vue plus élevé d'un apôtre du genre humain. Si l'Église ouvrait à toutes les nations, qui venaient se réfugier dans son sein, un avenir de prospérité, de vertu et de bien-être qu'aucun Romain n'aurait osé rêver, il n'était pas sûr cependant que les principes de la foi chrétienne fussent pleinement conciliables avec la durée de l'unité factice sur laquelle reposait la puissance impériale. Il n'était pas tout à fait faux de supposer que Rome, détachée du vieux culte des Quirites, serait plus facilement portée à subir le joug des étrangers, et que la fraternité évangélique préparait tous les peuples à l'indépendance. Symmaque n'avait pas tort de prévoir que les barrières tombe-

raient avec les préjugés, et que ceux qui professaient une religion venue d'Orient éprouveraient bientôt moins de répugnance à emprunter à la Germanie des institutions ou des mœurs. Ces périls qu'Ambroise avait droit de mépriser dans l'intérêt commun des fils d'Adam, Symmaque, enfermé dans un horizon plus borné, avait peut-être sujet de les redouter. L'un était bien guidé par ses espérances, mais l'autre ne s'égarait pas tout à fait dans ses craintes. Peut-être fallait-il que, pour assurer la renaissance du monde, l'Évangile consommât la destruction de l'empire. C'était l'éternelle parabole de la liqueur de vie, qui, enfermée dans de vieux vases, achève par sa fermentation même d'en briser les parois.

Ambroise lui-même n'apercevait pas ces perspectives de l'avenir, ou, s'il les pressentait confusément, il aimait mieux en détourner sa pensée. Car on est de son temps, quoi qu'on fasse et quelques lumières de grâce ou de génie qu'on ait reçues du ciel. Élevé, comme Symmaque, dans la superstition politique de Rome, Ambroise ne concevait pour le christianisme d'autre manière de sauver le monde, que de sauver l'empire; et il prenait un peu témérairement en son nom ce double engagement, ajoutant ainsi au testament de l'alliance évangélique un codicille qui ne devait pas être ratifié. Il ne savait pas que ce que l'Évangile tenait en réserve pour les générations futures, ce n'était pas une Rome régénérée, mais une Rome res-

suscitée, et ayant laissé dans sa tombe, pour en engraisser la terre, la pourriture du cadavre impérial. N'ayant jamais conçu lui-même la plénitude de l'ordre moral que sous la forme de l'unité matérielle, Ambroise n'attendait le triomphe complet de l'Église que de l'union étroite des deux lois religieuse et politique. Il ne savait pas qu'un temps allait venir, et même approchait rapidement, où la vertu de l'Église éclaterait justement en ceci, qu'elle saurait faire planer l'unité d'une doctrine sur la diversité des institutions nationales. Encore moins se doutait-il qu'un jour, plus éloigné dans la suite des siècles, l'Église aurait assez profondément pénétré l'intelligence humaine de ses principes et saturé l'atmosphère de ses émanations, pour inspirer encore, à leur insu, les lois des peuples qui l'ont rejetée de leur sein et qui ont effacé son nom du préambule de leurs codes.

CHAPITRE VI

LA SÉDITION D'ANTIOCHE

ET LA PERSÉCUTION DE MILAN

(383-387)

SOMMAIRE.

Théodose, à l'exemple de Justine, traite avec les envoyés de Maxime, et reconnaît cet empereur. — Soumission complète des Goths, qui reçoivent des terres dans l'empire. — Persistance des troubles religieux en Orient. — Théodose veut convoquer une nouvelle réunion d'évêques. — Fâcheuse impression produite par ce projet. — Grégoire de Nazianze s'y oppose. — Arrivée des évêques à Constantinople. — Les orthodoxes craignent que l'empereur ne se laisse séduire par les Ariens. — Avertissement qui lui est donné par Amphiloque d'Icône. — Édit qui interdit toutes les assemblées des hérétiques sous des peines sévères. — Succès de cette mesure. — Théodose emploie le même système de répression contre les païens. — Interdiction des sacrifices. — Cruelle exécution de cette défense. — Réclamations de l'orateur Libanius. — Théodose tempère lui-même ses rigueurs. — Prospérité de son règne. — Caractère de la législation de cette époque. — Sagesse et esprit de modération visibles dans les lois de Théodose. — Son bonheur domestique. — Vertus de sa femme Flaccille. — Elle meurt. — Douleur de Théodose. — Oraison funèbre prononcée par Grégoire de Nysse. — Imposition extraordinaire rendue nécessaire par les embarras du fisc. — Sédition causée à Antioche par cette mesure. — Excès auxquels la foule se livre. — Terreur générale qui succède à ces scènes de désordre. — L'évêque Flavien se décide à aller trouver l'empereur pour demander la grâce de ses concitoyens. — En attendant son retour, le prêtre Jean, surnommé Chrysostome, harangue la foule et la rassure. — Caractère de sa prédication. — Colère de Théodose. — Il envoie deux commissaires avec des ordres rigoureux. — Arrivée de ces envoyés au milieu de l'effroi de la ville. — Ils mettent les perturbateurs en jugement. — Les moines des montagnes voisines viennent intercéder en faveur des accusés. — Les commissaires consentent à surseoir à l'exécution des ordres de l'empereur. — Arrivée de Flavien à Constantinople. — Son entrevue avec Théodose. — Il obtient la grâce d'Antioche. — Rentrée triomphale de Flavien dans cette ville. — Justine, à Milan, protége les Ariens et persécute Ambroise. — Elle exige de cet évêque qu'il cède une église aux Ariens. — Il s'y refuse. — La population prend parti pour lui. — Ambroise se renferme, pendant plusieurs jours, dans la basilique. — Les troupes amenées par les ordres de Justine devant l'église refusent d'en forcer l'entrée. — La cour cède de mauvaise grâce. — Dépit de l'impératrice et du jeune empereur. — Justine recommence la même tentative, l'année suivante, sous une autre forme. — Nouvelle résistance d'Ambroise et siége qu'il soutient dans la grande église. — La foule s'y enferme avec lui. — Monique et son fils Augustin ne quittent pas l'église pendant ces journées périlleuses. — Caractère et

opinions du jeune Augustin. — Justine fait proposer à Ambroise de nommer des arbitres pour juger leur différend. — Il n'y consent pas. — Translation des reliques de saint Gervais et de saint Protais dans l'église assiégée. — Effet produit par cette cérémonie. — La cour se décourage. — Lettre menaçante envoyée de Gaule par le tyran Maxime. — Justine mande Ambroise à la cour et lui demande de retourner en ambassade auprès de Maxime. — Il y consent. — Conversion et baptême d'Augustin.

Situation des esprits en Gaule quand Ambroise y arrive. — Maxime courtise le clergé catholique. — Beaucoup d'évêques se laissent séduire par lui. — L'évêque Martin de Tours reste insensible aux caresses de l'usurpateur et de sa femme. — Schisme de Priscillien en Espagne. — Maxime fait arrêter et juger cet évêque et ses complices sur la poursuite de deux autres évêques espagnols. — Martin demande la grâce des accusés. — Maxime la promet et ne tient pas sa parole. — Horreur produite par l'exécution des hérétiques. — Martin revient s'en plaindre et demander la grâce d'autres accusés, encore vivants. — Maxime l'accorde à la condition que Martin restera en communion avec les évêques accusateurs. — Martin y consent à regret. — Remords qu'il éprouve. — Arrivée d'Ambroise à Trèves. — Il approuve la conduite de Martin et ne veut pas communier avec les évêques complices de l'exécution. — Son entrevue avec Maxime. — Il n'obtient pas l'objet de sa mission, et s'en retourne en avertissant Justine des projets ambitieux de Maxime. — Justine n'ajoute pas foi à l'avertissement et envoie un nouvel ambassadeur, qui se laisse tromper. — Maxime franchit les Alpes et envahit l'Italie. — Fuite précipitée de Justine et de son fils, qui se rendent par mer à Thessalonique. — Théodose vient les y trouver. — Il prend le jeune empereur sous sa protection et épouse sa sœur Galla.

CHAPITRE VI.

LA SÉDITION D'ANTIOCHE ET LA PERSÉCUTION DE MILAN.

(383-387)

A la première nouvelle des événements d'Occident, l'empereur Théodose, bien que son pouvoir n'en fût point atteint directement, avait ressenti une vive émotion. Il ne pouvait rester insensible au meurtre d'un collègue, au fâcheux exemple d'une insurrection victorieuse, à l'appel désespéré d'une veuve et d'un enfant couronnés. Il fit donc très-ostensiblement ses préparatifs de départ pour les Gaules, et prit même quelques arrangements pour assurer, en cas de malheur, la transmission de son pouvoir à son jeune fils. Bien que le petit Arcadius n'eût encore que six ans, il l'investit en plein sénat du titre d'Auguste, et le recommanda aux soins paternels du rhéteur Thémistius, qui lui promit de l'élever comme Phœnix avait nourri Achille, et de former en lui un autre Alexandre. Tout était prêt pour partir, lorsque l'arrivée d'un ambassadeur de Maxime, qui avait obtenu libre passage à tra-

A. D. 383.

vers l'Italie, vint attester que les bons rapports étaient rétablis entre l'héritier légitime et l'usurpateur de l'Occident.

Le ton de cet envoyé était empreint d'une certaine hauteur. Il n'entrait en aucune explication sur le meurtre de Gratien, offrait l'alliance de son maître contre les ennemis communs du nom romain, et, en cas de refus, faisait entendre de vagues menaces. Avec ce bon sens perspicace qui était sa qualité principale, Théodose jugea, non sans raison, que sous ces fanfaronnades se cachait plus de peur que de colère, et prit le sage parti de ne s'en point offenser. Après tout, il n'avait pas de motif pour se montrer plus délicat qu'une mère sur l'honneur et les droits de son fils. L'insurrection de Gaule ne faisait que hâter le moment où l'empire aurait, en tout cas, dû compter trois maîtres au lieu de deux : Maxime prenait seulemeut la part que Gratien, à la majorité de son frère, se serait probablement réservée à lui-même. Aucun changement immédiat ne résultait donc, surtout pour le souverain de l'Orient, de cette simple substitution de personnes.

Après avoir pesé toutes ces considérations, Théodose se décida à ratifier, au moins par son silence, les conditions acceptées à Milan. Il fit placer l'image de Maxime à côté de la sienne, et consentit même qu'elle fût surmontée de la couronne d'Auguste. Mais, cela fait, il ne contremanda point ses préparatifs et resta prêt à marcher vers l'Occident au premier signal. Il

sentait que son concours pouvait être réclamé à tout instant pour conjurer les périls où allait s'engager par ses fautes une femme passionnée, gouvernant au nom d'un enfant [1].

En attendant, il avait fort à faire en Orient, et poursuivait sans relâche sa double entreprise : la complète libération du territoire et la complète pacification de l'Église. Des deux tâches, la première était loin d'être la plus ardue, et l'année 383 venait même de couronner sur ce point ses efforts par un succès à peu près complet. Les dernières tribus des Goths, errantes encore dans les plaines de Thrace, se voyant enfermées de toutes parts dans un coin de la province où elles ne pouvaient plus trouver leur subsistance parce que elles-mêmes avaient épuisé le sol par leurs ravages, se décidèrent à entrer en pourparlers, ou plutôt à demander grâce. Le consul Saturnin, chargé d'entendre leurs députés, convint avec eux d'un arrangement. On leur donna quelques terres désignées dans la portion la plus dépeuplée de la Mœsie, à charge par ces barbaras de les cultiver, mais avec exemption d'impôt s'ils étaient exacts à remplir la condition. Un assez grand nombre se fit incorporer dans l'armée romaine, et pour un moment toute trace des troubles matériels de l'empire eut disparu [2].

1. Thém., *Or.* XVI, p. 204; XVIII, p. 224. — Zos., IV, 37.

2. Nous passons sous silence, faute de renseignements certains, deux expéditions contre les Thraces dans les années suivantes, rappor-

Il n'était pas si aisé d'en finir avec son trouble moral. On a vu combien l'autorité du dernier concile avait été compromise par la conduite incohérente de ses membres. Sa sentence n'avait donc rien apaisé, et chacun continuait à se donner carrière, tant les Macédoniens, persévérant dans leurs réserves sur la divinité du Saint-Esprit, que les Ariens politiques, exaspérés de leurs disgrâces, et même les Eunomiens, dont le chef avait timidement reparu à Constantinople. Dans la foule, indifférente aux partis, les discussions théologiques étaient toujours de mode; c'était l'aliment des conversations du beau monde comme du peuple, dans les palais comme dans les carrefours. « Offrez-vous une pièce d'argent à changer, dit un auteur contemporain, on vous répond que le Père diffère du Fils en ce qu'il n'a point été engendré. Demandez-vous du pain, on vous assure que le Père est plus grand que le Fils. Vous informez-vous si votre bain est assez chaud, vous devez vous contenter de savoir que le Fils a été tiré du néant. » Dans la seconde ville de l'Orient, à Antioche, c'était pis encore. Là, les deux évêques, Flavien, intronisé par le concile, et le vieux Paulin, toujours vivant et animé, se faisaient face entre deux armées de fidèles irrités, qui souvent en venaient aux mains. Enfin, dans le reste de l'Asie, les sectateurs ardents du

tées par Zosime avec des détails si invraisemblables et tellement empreints de sa passion malveillante contre Théodose, qu'il est impossible d'y avoir la moindre confiance (Zos., IV, 38, 40).

petit schisme d'Apollinaire entretenaient des ferments d'irritation [1].

Désolé d'avoir fait si peu de progrès vers cette unité qu'il désirait si ardemment, Théodose cherchait en vain dans son esprit une manière de mener à fin son plan favori de conciliation. Il avait beau méditer, il n'avait jamais que le choix entre deux partis : c'était, ou d'intervenir lui-même par la force pour imposer son opinion sur les points contestés, ou d'aboucher une dernière fois les évêques les uns avec les autres, dans l'espoir qu'ils finiraient par se mettre d'accord. Le premier mode lui répugnait, comme une ingérence trop marquée dans les affaires ecclésiastiques; le second, tant de fois employé, n'offrait guère de chances de succès. Ce fut pourtant à cet expédient usé qu'en désespoir de cause il résolut encore d'avoir recours. Dans le courant de l'été de 383 il invita de nouveau les évêques d'Orient à se rendre à Constantinople, pour reprendre, une fois de plus, l'interminable discussion des textes et des dogmes.

Ce fut aussitôt une terreur générale. Tous les gens de bien frémirent à la pensée de voir recommencer le scandale des séances orageuses, des intrigues, des disputes de primauté entre évêques. Les meilleurs prélats, ceux qui fuyaient les cours et aimaient à résider au milieu du troupeau confié à leurs soins,

1. S. Grég. Nyss., *de Deitate Filii*, *Opp.* t. II, p. 466.

poussèrent des soupirs à l'idée d'un nouveau et inutile déplacement. Personne ne se fit plus vivement l'interprète de ce sentiment que le vieux Grégoire, à qui Théodose songea un instant pour lui offrir la présidence du nouveau concile. Quand la proposition vint le chercher dans sa retraite de Nazianze, il en éprouva un véritable effroi. « Moi, s'écria-t-il, retourner à une réunion d'évêques! Je n'en ai jamais vu qui ait bien fini, et qui n'ait accru les maux qu'on avait dessein d'y conjurer. Ce ne sont que contestations de préséance, et l'innocent y est accusé bien avant qu'on ait pu réprimer ou châtier le coupable. » — « J'irai bien vous voir, écrivait-il encore à un de ses amis, quand je serai sûr que vous serez seul. Car, quant aux synodes et aux conciles, c'est de loin que je les salue, depuis que j'en ai connu les peines, pour ne rien dire de plus. » Puis, quand il eut appris que le concile était une affaire décidée dans la pensée de l'empereur, il prit la plume pour écrire à tous les généraux et magistrats de sa connaissance, présents à la cour, les priant de veiller, chacun pour leur part, à la bonne tenue des évêques, et de mettre ordre à leurs divisions. « Je vous supplie, disait-il au duc Modare, que de même que vous avez souvent contenu les ennemis du dehors par votre courage et votre prudence, vous fassiez maintenant sentir votre main dans nos guerres intestines, et que vous avisiez, en tant que la chose est en votre pouvoir, à faire finir en paix la réunion d'évêques qui va avoir lieu; car se réunir sans

cesse et n'apporter aucun terme à ses propres maux, mais ajouter toujours tumultes sur tumultes, c'est, vous le savez, le comble de la honte[1]. »

En appelant ainsi le pouvoir militaire à son aide, Grégoire exprimait une opinion commune. On était si fatigué de disputes, que l'idée de recourir à un pacificateur armé qui ferait taire tout le monde se présentait à tous les esprits. Ce fut dans ces dispositions que débarquèrent à Constantinople la plupart des évêques orthodoxes, et l'aspect que présenta, même avant sa réunion, le concile futur, ne fut pas de nature à les dissiper. Il fut tout de suite évident que la confusion serait extrême : tous les chefs de parti arrivaient avec leur monde : Eunome, avec les Anomœens; Éleuze de Cyzique, à la tête des Macédoniens; Démophile, l'évêque dépossédé, groupant autour de lui ce qui restait d'Ariens dans la ville. Ému de ce débordement, Théodose cherchait-il conseil auprès de son évêque à lui, le nouveau métropolitain de la capitale? Le bon Nectaire, encore magistrat la veille et très-peu versé dans la théologie, n'était guère en état de lui en donner; il en demandait au contraire lui-même à tout le monde, s'appliquant consciencieusement à apprendre ce qu'il allait être chargé d'enseigner. Dans sa détresse, il consulta même, dit un historien, l'évêque de la petite secte des Novatiens, déjà représentée à Nicée et tolérée

1. S. Grég. Naz., *Ep.* CXXIV, CXXX, CXXXIII, CXXXV, CXXXVI, CLXXIII, etc.

depuis dans l'Église à cause de la pureté de ses doctrines sur la nature du Verbe; et celui-ci ne sut rien imaginer de mieux que de lui conseiller, sans doute pour abréger, de remonter plus haut qu'Arius lui-même et de décider les questions en litige uniquement d'après les autorités antérieures au symbole de Nicée. Tout allait donc à la dérive, et Théodose lui-même, au grand effroi des catholiques, paraissait ne plus reconnaître sa voie au milieu de ce trouble. L'inquiétude fut portée au comble dans les rangs des orthodoxes lorsqu'un avis de l'impératrice Flaccille, très-dévouée à la vraie foi, vint les informer que l'empereur, malgré ses instances, s'était décidé à accorder une entrevue à Eunome lui-même et à recevoir de lui un document écrit. On était donc de nouveau relancé dans la mer des confessions de foi et des symboles, et les artifices d'un nouvel Eusèbe préparaient la défaillance d'un nouveau Constantin [1].

Il fallait frapper un coup décisif pour arrêter le mal à sa source. Ce fut l'évêque d'Icône, Amphiloque, qui se chargea de réveiller par un trait d'audace la conscience troublée de l'empereur. Il se rendit au palais, en compagnie de quelques évêques, pour présenter ses hommages dans l'une des audiences solennelles où les personnages de distinction étaient admis à faire leur cour. Théodose siégeait sur son trône, ayant à ses côtés son fils nouvellement couronné. C'était,

1. Soc., v. 10. — Soz., vii, 6.

parmi les courtisans, à qui flatterait le cœur du père en prodiguant les respects à l'auguste enfant. Amphiloque, au contraire, salua Théodose sans paraître apercevoir Arcadius. « Vous ne voyez donc pas mon fils, dit Théodose d'un ton d'humeur. — C'est vrai, dit l'évêque revenant sur ses pas ; je l'oubliais : bonjour, mon enfant, » ajouta-t-il en donnant au jeune prince une légère tape sur la joue. Cette familiarité blessa l'empereur, et, se tournant vers sa garde, il ordonna de faire sortir cet insolent. Amphiloque se retournant alors et le regardant en face : « Vous voyez bien, Empereur, dit-il à haute voix, que vous ne pouvez souffrir qu'on fasse injure à votre fils, et que votre courroux s'allume contre ceux qui l'outragent. Ne doutez donc pas que le Dieu de l'univers abhorre aussi ceux qui blasphèment contre son fils unique, et voyez par là ce que vous avez à faire. » Théodose rougit, se tut, et quitta la salle tout pensif[1].

Le résultat de ses réflexions fut bientôt connu, et l'effet dépassa peut-être le but que le saint évêque s'était proposé. Le 25 juillet un édit fut affiché dans Constantinople, interdisant à tous les hérétiques nominativement, Ariens, Eunomiens, Macédoniens, Manichéens, etc., de tenir aucune espèce d'assemblée, ni dans les villes, ni dans les campagnes, ni dans les lieux publics, ni dans les lieux privés. « Si quelqu'un,

1. Soz., VII, 6. — Théod., V, 16.

ajoutait la loi, se lève pour transgresser cette défense, permission est donnée à tous ceux que charme la beauté du vrai culte[1] de courir sus aux réfractaires pour les chasser par la conspiration de tous les gens de bien[2]. »

Peu de jours après, de nouvelles et plus sévères dispositions vinrent attester que le pas était franchi et que les incertitudes momentanées de l'empereur étaient pour jamais dissipées. Menace de confisquer au profit du fisc les maisons où se tiendraient les assemblées illicites; peine du bannissement contre ceux qui se laisseraient ordonner prêtres ou évêques des sectes schismatiques, ou s'institueraient eux-mêmes professeurs de l'erreur. L'exécution de ces mesures de rigueur fut confiée aux magistrats, sous leur responsabilité personnelle, et toute négligence dut être suivie de destitution ou de châtiment[3]. En face d'une résolution si nette, le concile devenait inutile : évidemment, aux yeux de Théodose, le temps des discussions était passé; les évêques se séparèrent sans s'être même officiellement réunis[4].

1. Quos rectæ observantiæ cultus et pulchritudo delectat.

2. Communi omnium bonorum conspiratione pellatur. *Cod. Theod.*, XVI, t. 5, l. 11.

3. *Cod. Theod.*, XVI, t. 5, l. 11, 12 et 13.

4. Nous avons emprunté, dans ce récit, à Socrate et à Sozomène tous les faits qui nous ont paru porter un caractère de vraisemblance, en négligeant ceux qui nous ont semblé, comme au sage Tillemont, évidemment défigurés. Nous ne pouvons admettre, par exemple, que le conseil donné par l'évêque des Novatiens à Nectaire ait été effective-

Quelque regret que puisse causer à l'historien de nos jours l'excès de ces rigueurs, il faut reconnaître que, parmi les contemporains, l'approbation fut générale, et que les sévérités de la loi ne suscitèrent pas plus de trouble qu'elles ne rencontrèrent de résistance. L'erreur n'eut point de martyrs. Au témoignage de tous les écrivains du temps, les peines portées dans l'édit restèrent à l'état de simples menaces. Le seul Eunome fut nominativement l'objet d'une sentence de proscription. On ne vit point les disciples d'Arius se faire arracher de l'Église par la main des licteurs, ou rougir de leur sang le marbre de l'autel. On ne les vit pas se précipiter en masse vers le désert pour y recevoir le pain de vie d'une main proscrite. Il n'y eut ni Athanase, ni Basile, pour offrir à l'hypostase indécise d'un demi-dieu métaphysique le dernier souffle de leur vie et de leur éloquence. On n'entendit nulle part ce cri sinistre et profond qui s'échappe, quand une conviction sérieuse est atteinte, du cœur blessé des populations. L'hérésie arienne, chimère de quelques savants et instrument de quelques ambitieux, était une irritation tout extérieure du corps

ment suivi, et que des séances du concile aient été consacrées à discuter de nouveau la question entière de l'Arianisme d'après l'autorité des pères antérieurs à Nicée. Nous ne pouvons supposer davantage que Théodose ait cité les hérétiques à comparaître devant lui, et ait prononcé lui-même entre les diverses confessions de foi. Rien de tout cela n'est admissible, la situation et le caractère des personnages donnés. Si le concile avait véritablement tenu des séances, nous aurions ses actes, ou du moins les textes officiels de ses décisions.

de l'Église. Née dans les cours, la plante parasite séchait d'elle-même loin de l'atmosphère qui l'avait fait croître et mûrir. A vrai dire, l'autorité impériale, en frappant l'Arianisme, ne faisait que détruire son œuvre propre et réparer ses propres torts. Si un empereur n'avait protégé les débuts du schisme, un autre empereur n'aurait pas eu la peine de le proscrire.

L'extrême facilité avec laquelle les ordres de Théodose furent exécutés à l'égard des Ariens était bien de nature à l'encourager dans cette voie de pacification par la force. Une fois le char lancé sur cette pente, les païens devaient naturellement avoir leur tour. Pour un amateur passionné de l'unité, le spectacle des temples ouverts à côté des églises offrait l'aspect d'un désordre encore plus choquant que celui des divisions intestines de la vraie foi. Mais ici, la situation était opposée. Le paganisme, détruit dans toute la partie intelligente et éclairée de la société, subsistait à l'état latent, mais profond, dans la masse inerte des populations rurales que l'Évangile n'avait pas encore tirées de leur sommeil. Il était attaché par mille liens à l'édifice politique de l'empire; les dieux du paganisme étaient les Lares de la demeure impériale. On pouvait bien les voiler, les outrager, les mutiler, les laisser couvrir de poussière; mais, au moment de desceller leurs autels, la main tremblait, car on pouvait craindre d'ébranler les fondements mêmes dans lesquels ils étaient rivés. Aussi Théodose procéda-t-il ici avec mé-

nagement, avançant par degrés vers un but que peut-être lui-même n'osait pas envisager en face.

Comme Gratien, il sévit d'abord contre les apostats. Ceux-là s'étant volontairement soumis aux lois de l'Église, ce n'était que justice, semblait-il, de les astreindre à y rester fidèles. La peine fut la même qu'en Occident : privation de donner et de recevoir par testament : « Qu'ils soient réputés en dehors du droit romain, » dit la loi (*sint absque jure romano*). C'était bien là une peine faite pour des gens riches et des courtisans, et c'étaient ceux-là, en effet, qui passaient volontiers d'un culte à l'autre avec la faveur, ou qui, convertis un instant par les rigueurs de Valens, avaient profité de l'interrègne pour retourner à leurs vieux penchants[1].

Ce premier coup fut suivi d'un second plus décisif : ce ne fut rien moins que l'interdiction absolue de tous les sacrifices, même dans les temples encore ouverts au culte public. Le prétexte était tout trouvé, et cela encore n'était qu'un pas de plus dans une voie déjà frayée. Des dispositions édictées par Constance, mais complétées et renouvelées par les terreurs pusillanimes de Valens, avaient déjà frappé, on l'a vu, de rigueurs redoublées toute la science des aruspices, autrefois le secret d'État et l'une des maîtresses pierres de la vieille constitution romaine. Or, au premier rang parmi les

1. *Cod. Theod.*, XVI, t. 7, l. 1 et 2, portant la date des 2 mai 381 et 20 mai 383. La loi de Valentinien le jeune, ou plutôt de Gratien, citée plus haut, est de 382.

pratiques de l'art augural, figurait l'inspection faite par le prêtre sur les entrailles fumantes des victimes immolées. Point de sacrifice digne de ce nom sans cette interrogation solennelle, que la politique et la poésie avaient à l'envi entourée de tout leur prestige. C'était le moment attendu de la cérémonie, celui où la foule se pressait au pied de l'autel et croyait voir le ciel s'ouvrir sur sa tête pour laisser tomber la réponse à ses vœux, à ses espérances ou à ses craintes. C'était le coup de théâtre qui donnait au drame son dénoûment. L'holocauste, privé de l'oracle, n'offrait plus de sens et plus d'intérêt. Aussi les mœurs ne se prêtaient pas à les séparer l'un de l'autre, et nulle surveillance ne pouvait empêcher l'officiant, à l'instant où il retirait son couteau sanglant du ventre ouvert de l'animal, d'y jeter un regard furtif pour y surprendre un secret qui circulait ensuite rapidement à voix basse dans l'assistance. Tout sacrifice était donc plus ou moins suspect d'être mêlé de divination illégale, et après bien des efforts superflus il dut paraître plus simple de supprimer une fois pour toutes l'occasion du délit. Deux lois successives de Théodose prononcèrent cette suppression radicale : les termes en sont encore ambigus, quoique la conclusion en soit précise. La prohibition est absolue, mais le considérant qui la justifie porte non sur le sacrifice en lui-même, mais sur le caractère divinatoire que l'habitude y avait indissolublement attaché. Ce que la loi frappe, ce n'est pas l'hommage

rendu aux dieux, c'est seulement la prétention de leur arracher la confidence de l'avenir [1].

Le cercle légal n'en était pas moins resserré de plus en plus autour du culte déchu : le terrain se rétrécissait et s'effondrait à la fois sous les pieds des vieilles divinités de l'empire; le résultat fut sensible, surtout quand des principes encore obscurs de la législation nouvelle il fallut passer à l'application.

Le préfet du prétoire, Cynégius, chargé de tenir la main à l'exécution de la loi, fut envoyé dans cette vue en tournée par tout l'Orient, avec ordre d'étendre sa visite même jusqu'à Alexandrie. Le magistrat partit; mais à peine les ordres dont il était porteur furent-ils connus, qu'à l'instant se réveillèrent de toutes parts ces instincts de délation nourris par le régime despotique, et qui se mettaient tour à tour au service de tous les partis vainqueurs. Un crime nouveau était pour la tourbe des sycophantes une mine qu'on ne pouvait trop se hâter d'exploiter. Ce fut à qui viendrait dénoncer à Cynégius les sanctuaires privés ou publics où l'on continuait à sacrifier. Non-seulement le flamine à l'autel, mais le prêtre offrant au pied d'un arbre sacré, à quelque dieu rustique, les prémices de son troupeau; le laboureur, couronnant les travaux de la moisson par

A. D. 384 [2].

1. *Cod. Theod.*, XVI, t. 10, l. 7, 9. La première de ces deux lois est de 381; la seconde, qui la complète et l'explique, est de 385.

2. A. D. 384. — Indictio. II. — U. C. 1137. — Ricimer et Clearchus, Coss.

un repas de famille où se passait de main en main la coupe des libations, se virent traités en suspects, bientôt en coupables. Cynégius ne répandit point de sang, bien que la loi l'eût armé du droit de prononcer la peine de mort; mais, épargnant les hommes, ce fut contre les monuments qu'il sévit. Les temples, les sanctuaires, les oratoires où la volonté souveraine avait été méconnue, furent condamnés à tomber, et ce fut le signal d'une de ces vastes scènes de destruction et de ruine, expression matérielle de toutes les révolutions morales, dont les plus heureuses même laissent sur le sol la trace douloureuse. Dans les villes, il n'y eut pas même besoin de faire bouger un soldat. Les magistrats n'eurent qu'à lever le doigt, les populations se dressèrent, coururent au sanctuaire désigné, et en un clin d'œil n'en eurent pas laissé pierre sur pierre. Dans les campagnes, où le vieux culte gardait de paisibles, mais obstinés adhérents, de plus rudes moyens furent mis en œuvre. Douloureux spectacle, mêlé de dégoût et de pitié; car le culte des dieux, devenu dans les grandes cités la consécration légale du crime et de la débauche, gardait souvent encore dans le calme des champs quelque chose de l'innocence chantée par les poëtes. Il fallut pénétrer le fer à la main dans l'ombre des bois sacrés, troubler par le bruit des armes le repos des vallées où s'élevaient des autels modestes consacrés aux génies des forêts, de l'onde ou de la solitude. Puis, à côté et en avant des patrouilles armées, s'élançaient tumultueusement des

bandes d'un autre genre, à l'œil ardent, à l'aspect farouche, aux vêtements noirs et déchirés, remplissant l'air de chants sinistres, enfonçant à coups redoublés les portes des sanctuaires, ou arrachant les statues des autels pour en fouler aux pieds les débris. C'étaient ces troupes de moines errants, recrutés d'ordinaire dans la lie de la population et livrés à tous les transports d'une exaltation solitaire, dont Jérôme a si vivement dépeint et Basile si sévèrement châtié les écarts. Pour des fanatiques de cette espèce, ces pieuses exécutions étaient des jours de triomphe. Dans leurs rangs, sous leur robe peut-être, que chacun pouvait encore prendre ou quitter à sa fantaisie, se glissaient d'autres passions plus honteuses et moins fières d'elles-mêmes que le faux zèle. De dix, de vingt lieues à la ronde, la cupidité s'allumait à la pensée des statues de métal précieux brisées, des pierreries et de l'or des temples jetés aux vents, jonchant la terre, et livrés au premier occupant. C'était une curée ouverte où accouraient tous les appétits. Le cadavre infect du paganisme, gisant sur le sol, attirait au loin tous les vautours[1].

1. Zos., VII, 37. — Liban., *de Templis non exscindendis*, passim (éd. Gothop., 1634). Le texte de Zosime dit que Cynégius fut chargé de fermer tous les temples. Les lois antérieures à 391, et par conséquent les seules que Cynégius, à cette date, pût être chargé d'appliquer, ne contiennent rien de semblable. Nous croyons avoir expliqué raisonnablement d'où provient la méprise de Zosime. Beaucoup de temples furent fermés en raison ou sous prétexte des sacrifices prohibés qui y avaient eu lieu. Comme cette destruction devint générale plus tard, en vertu de la loi de 391, la confusion entre des époques si rapprochées et des événements si semblables fut toute naturelle.

En face de ce spectacle de désolation, quelle figure faisaient les païens de haut rang, magistrats, rhéteurs, généraux, dont le nombre, bien que réduit, était encore considérable, les Libanius, les Thémistius, qui avaient entrée à la cour, siégeaient sur des tribunaux, portaient la parole dans les cérémonies officielles? Quel retentissement avaient dans leurs cœurs les soupirs étouffés de leurs humbles coreligionnaires, et l'affront fait à la cause qui leur était commune? Leur douleur était amère, mais leur embarras n'était guère moins grand; car la résistance au pouvoir suprême ne faisait partie ni de leurs habitudes, ni de leurs principes, et le devoir du fort de se compromettre pour venir en aide aux faibles n'était inscrit nulle part dans les oracles du paganisme. La plupart courbèrent donc la tête en gémissant. Libanius seul, atteint par la destruction de ses temples chéris dans sa conscience de poëte et d'antiquaire, plus sensible peut-être et plus sincère que sa dévotion à des divinités douteuses, crut pouvoir hasarder quelques plaintes discrètes. Trouvant là comme en toutes choses matière à déclamation, il se mit à l'œuvre pour présenter à Théodose, dans un discours très-étudié, le tableau des violences commises en son nom, et qu'il était censé ignorer [1].

1. Liban., *Oratio ad Theodosium pro Templis non exscindendis.* L'illustre éditeur de ce document, Godefroy, nous paraît en avoir parfaitement établi la date. Il est clair qu'il a dû être composé entre les premières lois de Théodose, interdisant les sacrifices et dont il est question ici, et la loi de 391 qui prohibe d'une façon générale

« Celui qui vous parle, Empereur, dit-il dans un exorde par insinuation, vous a offert souvent des conseils dont vous avez apprécié l'opportunité, et que vous avez jugés meilleurs que des avis contraires. Je viens aujourd'hui dans le même dessein et avec le même espoir de vous persuader. Si je n'y réussis pas, ne me regardez pourtant pas comme l'ennemi de votre pouvoir. Souvenez-vous que vous m'avez comblé d'honneurs, et que ce serait le comble de l'ingratitude à celui qui a reçu tant de bienfaits, de ne pas aimer celui de qui il les tient. C'est le souvenir même de ces bienfaits qui me fait un devoir de vous dire ce que je crois utile de vous faire entendre... Car comment pourrais-je témoigner ma reconnaissance à mon souverain autrement que par mes discours et par les effets que ces discours peuvent produire ?

« Beaucoup vont penser que je touche un sujet plein de péril en venant vous parler des temples et vous dire qu'il ne faudrait pas leur faire subir ce qu'on leur inflige aujourd'hui. Mais ceux qui éprouvent ces craintes ne me paraissent pas connaître votre nature; car il n'y a que les hommes maussades et colères qui, lorsqu'ils entendent des paroles qui ne leur plaisent pas, s'empressent de s'en venger. Les gens d'un naturel doux et

toutes les cérémonies extérieures du culte païen. Après cette loi, en effet, il n'y avait plus lieu à discussion, et toute la base de l'argumentation du discours était détruite. C'est donc à ce moment exact de notre récit que ce discours fameux doit être placé.

humain, comme le vôtre, se bornent à ne point admettre les conseils qu'ils ne trouvent pas convenables [1]. »

Suit un assez long exposé, fait en termes fleuris, de l'origine et de l'antiquité du culte des dieux, puis de la tolérance plus ou moins grande que lui ont accordée les prédécesseurs chrétiens de Théodose : « Vous-même, Empereur, ajoute l'orateur en se plaçant de bonne grâce sur le terrain étroit de la légalité nouvelle, vous avez bien défendu les sacrifices, mais non l'abord des temples et l'encensement des autels. Votre loi même nous a confirmé ces droits, de telle sorte que nous avons moins de chagrin de ceux dont nous sommes privés, que de reconnaissance de ceux qui nous sont laissés... Mais ce sont ces gens vêtus de noir, d'appétit plus vorace que des éléphants, animés par la boisson, mais sachant cacher leur ivresse par une pâleur artificielle, qui, pendant que votre loi, ô Empereur, existe encore en pleine vigueur, courent aux temples, portant dans leurs mains des pierres, du bois, du feu ; quelques uns, sans autres instruments que leurs mains et leurs pieds. Ce sont eux qui traitent les temples comme la proie du premier venu [2], renversent les toits, détruisent les murs, jettent les statues à terre, rasent les autels ; et les prêtres n'ont plus qu'à se taire ou à mourir... Un premier temple détruit, on court au second,

1. Liban., *loc. cit.*, p. 6 et 7.

2. *Mysorum præda*, dit le texte : proverbe courant et plusieurs fois employé dans les œuvres de Libanius.

puis au troisième, et on accumule ainsi trophées sur trophées, tous contraires à votre loi... Ces hommes parcourent les campagnes comme un torrent, ruinant les champs aussi bien que les temples; car, dès qu'un champ a perdu le temple qui s'élevait auprès de lui, il gît lui-même privé de lumière et de vie. Les temples, Empereur, sont l'âme des campagnes : c'est par eux que les campagnes ont commencé à se peupler de bâtiments; c'est en eux que le laboureur place toutes ses espérances; c'est à eux qu'il recommande sa femme, ses fils, ses bestiaux, ses plantations et ses semences. Privé des dieux, de qui il attend le prix de son travail, il croit désormais travailler en vain... Souvent même le temple détruit ne suffit pas à ces ravisseurs : ils envahissent aussi la terre du laboureur, sous prétexte qu'elle est consacrée aux dieux, et beaucoup de gens se sont vus ainsi frustrés de leur patrimoine par ces hommes qui s'enrichissent du bien d'autrui pendant qu'ils prétendent honorer leur dieu par leurs jeûnes. Et si les pauvres dépouillés vont se plaindre au pasteur de la ville (car c'est ainsi qu'ils nomment un personnage dont l'humeur n'a rien de doux), le pasteur loue le spoliateur et renvoie les plaignants, comme s'ils étaient trop heureux encore de n'avoir pas souffert davantage. Et cependant, ô Empereur, ceux qu'on maltraite valent mieux que ceux qui les persécutent, de même que le travail vaut mieux que la paresse. Car les uns sont les abeilles, les autres les frelons oisifs... D'ordinaire les

brigands cherchent à se cacher, et, si vous les appelez par leur nom, ils s'indignent; mais ceux-ci se glorifient de ce qu'ils font, s'en vantent, enseignent aux ignorants à les imiter et disent qu'ils sont seuls dignes de posséder la terre[1]. »

Après la dénonciation des persécuteurs vient la justification des victimes. Il y a quelque vivacité et une émotion sincère dans cette peinture de la surveillance de la police pénétrant jusque sous le toit du cultivateur pour y surprendre et y dénaturer les secrets de la piété domestique.

« On dit : Il n'y a point eu de sacrifice en tel lieu, soit; mais au moins, à table et dans les solennités d'un festin, on a immolé des bœufs : cela revient au même. Mais quoi? s'il n'y a point eu d'autel pour recevoir le sang de la victime, si on n'a brûlé aucun de ses membres, s'il n'y a point eu d'offrandes auparavant, ni de libations ensuite, est-ce là sacrifier? Des amis se réunissent dans une campagne agréable, ils y tuent un bœuf ou un mouton, l'assaisonnent, le font rôtir, et le mangent assis par terre : violent-ils quelques lois? Quand même ils auraient fait fumer un peu d'encens et chanté pendant le festin et invoqué les dieux, sont-ils donc coupables?... Ils se sont donné rendez-vous à un jour accoutumé, dans un lieu indiqué par l'usage, et ont honoré ce jour et ce lieu par les cérémonies

1. Liban., *Orat. ad Theod. pro Templis*, pp. 10, 13, et passim.

qu'on leur avait dit être sans péril. Mais qu'ils aient sacrifié réellement, personne ne l'a dit, personne ne l'a entendu dire, personne ne l'a attesté, personne ne l'a cru. Il n'y a pas même un de leurs ennemis qui puisse dire qu'il ait été témoin d'un sacrifice, ni qu'il ait vu comment la chose s'était passée[1]. »

En avançant, l'orateur s'échauffait; il triomphait sans peine des inconséquences du nouveau régime; car la loi appliquée et exagérée dans les campagnes n'était pas même exécutée ni à Rome, où le pouvoir de Théodose n'était que nominal, ni même à Alexandrie, où on ménageait le vieux dieu du Nil, Sérapis, qui menaçait, disait-on, de se venger, si on l'offensait, en suspendant les débordements, source unique de la fécondité du sol. Si les dieux, demandait Libanius avec une ironie qui ne manquait pas de logique, étaient puissants pour se défendre et bons à adorer à Rome et en Égypte, pourquoi seraient-ils ou plus endurants ou moins respectables à Antioche? Les dieux des villes moyennes et des champs étaient-ils donc moins des dieux que ceux des grandes capitales? Enhardi alors par la pensée de la puissance méprisée de ses divinités et de leur vengeance toujours menaçante, il ne craignait pas de rappeler les malheurs de la famille de Constantin, suite, d'après lui, des impiétés, des crimes et de la faiblesse de Constance : il osait les mettre en com-

1. *Ibid.*, pp. 16, 17.

paraison avec les victoires de son cher Julien, enlevé de la terre au milieu même de ses triomphes. « Enfin, ajoutait-il par un dilemme pressant, sommes-nous condamnés ou non? Si nous le sommes, pourquoi ne nous éloignez-vous pas, nous qui jurons encore par les dieux? Pourquoi nous confiez-vous des magistratures? Pourquoi nous admettez-vous à votre table? Si nous ne le sommes pas, de quel droit ceux-ci font-ils invasion sur ce qui nous appartient? Parlez, Empereur; si vous approuvez ce qui se passe, nous souffrirons et nous montrerons, non sans douleur, que nous savons ce que c'est que l'obéissance; mais si, sans votre permission, ces hommes de rien osent pénétrer dans nos retraites et détruire nos murailles chéries, sachez que les possesseurs de ces campagnes dévastées ne manqueront pas de venir en aide eux-mêmes à leurs droits et à votre loi [1]. »

En traçant ces lignes dans le silence de son cabinet, en se les déclamant à lui-même à portes closes, Libanius s'exaltait sans doute dans la pensée de son prochain courage. Il se voyait déjà seul, debout devant l'empereur, bravant les murmures et les regards furieux des courtisans [2]. Rien n'indique pourtant que la pièce de rhétorique une fois terminée, il ait ni trouvé ni cherché l'occasion d'aller à Constantinople en essayer l'effet. Nul historien ne fait mention de ce défi jeté au parti

1. Liban., *Orat. ad Theod. pro Templis*, p. 32, et passim.
2. *Ibid.*, p. 8.

vainqueur, qui n'eût pas passé inaperçu, et Libanius lui-même, dans l'amplification qu'il a brodée sur les incidents de sa propre vie, ne mentionne pas ce trait d'héroïsme, qu'il n'eût eu garde d'oublier parmi ses hauts faits. Tout porte donc à penser que le papier seul, et tout au plus quelques amis discrets, reçurent la confidence de cette plainte audacieuse, et ainsi s'explique qu'elle ait dormi dans l'oubli dont ne l'a tirée qu'un éditeur moderne, au lieu de voler de bouche en bouche et de se graver dans les mémoires comme l'invocation de Symmaque à l'autel de la Victoire. Ces deux pièces doivent pourtant figurer à côté l'une de l'autre au dossier du procès du paganisme : ce sont les répliques découragées des avocats lisant déjà leur sentence écrite sur le visage de leur juge. L'accent plus mâle du citoyen chez Symmaque, l'art plus délicat de l'artiste chez Libanius, ne réussissent pas mieux l'un que l'autre à dissimuler cette faiblesse d'une cause qui a désespéré d'elle-même. Pour tous deux d'ailleurs, la religion qu'ils invoquent, c'est, avant tout, celle des souvenirs : souvenirs de Rome ou d'Athènes, de la patrie ou de la poésie, de la gloire ou de l'art. L'un pleure la Fortune des Quirites chassée du Capitole, l'autre les muses d'Homère mises en fuite sur l'Hélicon. Tout dans ces complaintes est brillant, mais léger comme l'imagination, stérile comme le passé, borné comme l'histoire d'une seule littérature et d'un seul peuple. Trois choses en sont absentes, la conscience, l'avenir et l'humanité.

Mais si Théodose n'entendit pas, suivant toute apparence, la plainte de Libanius, d'autres organes purent lui faire parvenir les griefs de sujets paisibles, violemment froissés dans leurs plus chères habitudes. Des gouverneurs lui écrivirent pour savoir à quelle limite devait s'arrêter leur zèle propre, et s'ils devaient laisser libre cours à celui d'auxiliaires ardents qui ne sont jamais du goût d'aucune administration. Le préfet de l'Osroène, en particulier, trouvant dans sa capitale, Édesse, un temple magnifique, véritable musée peuplé des plus beaux objets d'art, dont les portiques étaient le rendez-vous de la compagnie élégante de la ville et où chacun venait traiter de ses affaires, s'enquit prudemment de ce qu'il avait à faire de ce monument. Il n'était pas dans la nature essentiellement modérée de Théodose de pousser du premier coup aucune résolution à l'extrême. Quand il vit que sa pensée, commentée, au degré convenable, par la sévérité officielle et la terreur populaire, était suffisamment comprise, il marqua lui-même un temps d'arrêt. Sa réponse au gouverneur fixa le point exact où il lui convenait de suspendre pour un temps la condamnation du vieux culte : « Il nous semble bon, écrivit-il, que le temple de votre ville, fréquenté de tout temps par des assemblées nombreuses, où l'on me dit qu'il y a des statues dont on peut apprécier la valeur sans reconnaître leur divinité [1], reste ouvert sans obstacles... Que votre expé-

1. Artis pretio quam divinitate metienda.

rience cependant ait soin, en permettant d'y venir offrir des vœux, qu'on ne pense pas pour cela que l'usage des sacrifices y soit licite[1]. »

Puis, peu de temps après, la ville d'Alexandrie lui ayant envoyé des députés pour se plaindre des délations qui assiégeaient encore les oreilles du gouverneur et menaçaient la sécurité de tous les citoyens, il manda à Cynégius lui-même de faire exécuter sévèrement les lois qui réprimaient cette odieuse pratique : « Vivez donc en paix, dit-il aux députés, gardez et cultivez vos patrimoines, comme le demande le bonheur de notre temps. » Sous l'influence de ces paroles modératrices, l'agitation se calma peu à peu, et les païens eux-mêmes, qui s'étaient crus perdus sans ressource, se trouvant heureux d'obtenir quelque répit, remercièrent Théodose de sa clémence, tandis que les temples ouverts, mais délaissés, offraient aux regards des passants le spectacle instructif de leurs autels sans honneurs.

Trois années de paix suivirent cette alternative habilement ménagée de rigueur et d'indulgence, trois années les plus calmes peut-être et les plus prospères que Constantinople, depuis la mort de son fondateur, eût vu goûter à aucun de ses maîtres. Nul trouble au dedans, nulle inquiétude au dehors; pas un souffle sur le Danube. Des bords du Tigre partait une ambassade envoyée par un souverain enfant, débile successeur du

1. *Cod. Theod.*, XVI, t. 10, l. 8.

vieux Sapor. Elle était chargée de soieries, de pierres précieuses, et traînée par des éléphants; hommages magnifiques qu'elle venait offrir à l'empereur de Rome. Elle se rencontrait aux portes du palais avec la députation du jeune roi d'Arménie, qui venait implorer aussi pour son pouvoir naissant l'antique protection de l'empire. Théodose se trouva ainsi devenu arbitre et médiateur entre les deux adolescents couronnés. Il en profita pour leur imposer une paix tout à l'avantage de l'ancien pupille de Rome, ainsi que le rétablissement de la suzeraineté romaine sur l'une au moins des provinces cédées, vingt années avant, à la Perse par le traité de Jovien. L'effet de cette conquête toute pacifique dut être immense. Ainsi au Nord, au Midi, tous les maux se réparaient, tous les souvenirs fâcheux s'effaçaient. Théodose vengeait à la fois Valens et Julien. Et qu'avait-il fallu, disait-on, pour un tel changement? la foi d'un bon chrétien sachant confesser tout haut son Dieu et le servir sans respect humain. C'était là le rayon de soleil qui tout d'un coup avait dissipé tous les nuages. Théodose lui-même, dans sa modestie, n'assignait pas à son bonheur d'autre origine, et si quelques-uns autour de lui étaient disposés à faire plus d'honneur à son génie, c'était pour voir dans ce génie même une bénédiction de plus accordée par le vrai Dieu au serviteur qu'il s'était choisi [1].

1. Pacatus, *Pan. Theod.*, 55. — P. Orose, VII, 34. — Liban., *Or.* 15, p. 419; 14, p. 403. — Marcellin, *Chron.* — Idac. — Aurèl. Vict., *Epit.*, 48. — *Cod. Theod.*, XII, t. XIII, l. 6. — Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, éd. de 1824.

Ce sentiment continuel de dépendance et de gratitude préservait Théodose de l'éblouissement de la prospérité comme de l'enivrement du souverain pouvoir. Dans le comble de grandeur où il était parvenu, son abord restait facile, sa conversation doucement enjouée, son extérieur sans faste. Il gardait l'habitude de tout voir, presque de tout faire par lui-même. Il dirigeait de son cabinet les envois de vivres qui assuraient les subsistances de sa capitale, et visitait en personne ses magasins. Rome même, une fois, sentit l'effet de sa prudence : dans une disette, un convoi de blé lui fut directement envoyé de Macédoine de la part de l'empereur, et le sénat reconnaissant décerna une statue au souverain de l'Orient. Affable envers tout le monde, il était cordial avec les amis de sa jeunesse, et ses anciens compagnons le retrouvaient tel qu'ils l'avaient connu autrefois aux camps et sous la tente. Il aimait surtout les gens d'esprit simple et sain, qui ne cherchaient ni les détours de l'intrigue, ni les fausses subtilités de la science[1]. Dans les lois nombreuses, signées de la main de Théodose, qui portent la date de ces paisibles années, nulle trace de cette exaltation qui se trahit souvent dans

t. xxii, p. 24. — La nature des négociations engagées par Théodose avec la Perse ne ressort bien clairement d'aucun de ces textes. C'est une loi du code, de l'année 389, qui montre la suzeraineté romaine rétablie sur la province de Sophène, précédemment cédée par Jovien. Ce ne fut probablement qu'un droit de haut domaine, car la loi est adressée à un *satrape* qui n'était évidemment pas un fonctionnaire directement nommé par l'empereur.

1. Communis, solo habitu differre se cæteris putans... simplicia

le langage hautain et illuminé de Constantin vainqueur. A la vérité, on ne retrouve pas davantage les étincelles qui jaillissaient de son génie. Tout, dans les actes de Théodose, porte l'empreinte d'un esprit prudent, maître de lui-même, marchant à pas comptés dans une voie déjà frayée, sans passion qui l'égare, mais sans impulsion spontanée qui l'anime et sans vues originales qui le dirigent. Ce sont les traditions du passé, suivies avec intelligence et développées sans innovation. Théodose trouve la machine impériale toute montée, bien que déjà rouillée par les intempéries ou faussée par des mains maladroites. Il se place au centre, comme un habile mécanicien, dégage, restaure, assouplit tous les ressorts, mais ne se met point en peine d'en altérer l'agencement. Dans la répartition des charges publiques, c'est une sévérité continue, sans excès de rigueur. Diminution des dépenses imposées aux préteurs et aux édiles par les devoirs de leur charge; point d'impôts nouveaux, maintien des anciens avec une exactitude tempérée par des dispenses qu'obtiennent l'indigence ou le travail, jamais la faveur; de loin en loin une belle maxime qui définit bien une institution déjà existante et en rappelle heureusement le but primitif. Telle est, entre autres, cette allocution adressée à un défenseur de villes : « C'est l'attribut de votre charge de vous montrer en toutes choses le père de votre peuple : ne

ingenia æque diligere, erudita mirari, sed innoxia..., amare cives vel privato contubernio cognitos. (Aurèl. Victor.)

point souffrir que par des inscriptions indues d'impôts on écrase les paysans ni les gens des villes; résister à l'insolence des officiers, à l'avidité des juges, sans perdre le respect dû à leurs fonctions; avoir libre entrée à toute heure chez le magistrat; préserver de toute exigence inique ce peuple que vous devez regarder comme composé de vos enfants. » L'institution à peine naissante ne pouvait être mieux dépeinte, ni ses devoirs mieux tracés. Théodose ne l'eût peut-être pas imaginée, mais peut-être aussi son fondateur, l'impérieux Valentinien, ne l'aurait pas su décrire dans ce langage à la fois paternel et patriotique [1]. En tout genre, la première pensée appartient rarement à Théodose; mais il se l'approprie heureusement, et la renouvelle par l'habileté de l'application.

Dans les rapports, chaque jour plus nombreux et plus délicats, qu'il faut organiser entre les deux lois civile et religieuse, on remarque le même mélange de décision et de discrétion. L'action d'une foi vive est partout évidente, sans choquer par aucun excès. En maintenant, en étendant même les immunités déjà accordées à l'état ecclésiastique, Théodose maintient aussi les prescriptions de Constantin qui assujettissaient les prêtres

1. *Cod. Just.*, I, t. 55, l. IV. Voir aussi, pour le mélange de fermeté et de douceur de l'administration de Théodose : XII, t. 1, l. 102, 106, 111; ces lois restreignent les exemptions qui accablaient les curiales; XI, t. 15, l. 2, protection accordée aux fournisseurs auxquels le fisc achète des denrées; VII, t. 1, l. 12, contre les exactions des militaires; IX, t. 13, l. 1, et XII, t. 13, l. 5, sur la répartition du chrysargyre et de l'or coronaire, etc., etc.

exempts à compenser leur privilége par l'abandon de leurs biens à leur curie, ou par l'entretien d'un remplaçant pour les prestations personnelles. « Nous ne libérons les clercs, dit éloquemment une loi de 383, qu'à la condition qu'ils se libèrent eux-mêmes de leur patrimoine en le méprisant; car il ne convient pas que ceux qu'enchaîne la loi divine restent attachés aux désirs des biens terrestres. » Cités en témoignage devant le tribunal du juge, les prêtres doivent échapper à la torture, mais, en cas de mensonge, ils restent exposés à l'action spéciale de faux : « car, dit le texte, ils méritent d'autant plus d'être punis, que la loi leur a témoigné plus de respect. » En revanche, de toute affaire ecclésiastique le juge civil est soigneusement exclu. Les amnisties accordées en l'honneur des fêtes chrétiennes sont annuellement reproduites, mais restreintes à des crimes de peu d'importance : l'inceste, l'homicide, l'adultère, le sacrilége, l'empoisonnement, l'attentat de lèse-majesté, n'y participent pas. « Quel droit a le sacrilége de bénéficier des jours de sainteté, et l'incestueux d'être pardonné dans le temps de la chasteté par excellence? » Nulle exception pourtant au respect qui est dû au jour du Seigneur. Toute exécution, comme tout spectacle, sont interdits ce jour-là. Enfin un droit d'asile limité est assuré aux églises chrétiennes par une loi obscure, dont la portée est difficile à définir; mais, comme compensation sans doute et pour que la justice n'y perde rien, des restrictions sont apportées à l'invio-

labilité dont avaient joui jusque-là ceux qui venaient se réfugier auprès des statues ou des images impériales. L'empereur cède à Dieu le plus beau de ses priviléges, celui de couvrir le repentir d'une ombre protectrice[1].

Une autre disposition, plus curieuse par le trait de mœurs qu'elle révèle, porte aussi le même caractère de prudence dans la dévotion. Elle est relative au culte des reliques, devenu tout ensemble dans l'Église triomphante une coutume et un abus. Cette dévotion, si conforme à l'instinct naturel de la piété, avait été, comme celle des images, non pas interdite, mais suspectée, tant que la présence de l'idolâtrie dominante faisait repousser toute ombre de mélange dans le culte du Dieu jaloux. Depuis que le péril était devenu moindre, cette sévérité s'était relâchée, et on se précipitait sur les reliques avec un empressement souvent excessif. Tout oratoire nouvellement élevé voulait avoir sa dépouille sacrée, et on venait de loin sur le théâtre des grandes scènes de persécution acquérir un cadavre à deniers comptants. On le baptisait un peu au hasard du nom d'un saint, sans se donner la peine de constater sa véritable provenance. On l'exhumait sans refermer le cercueil avec soin. On transportait ensuite ces restes souvent infects à de longues distances, à travers les campagnes, pour l'édification des âmes ferventes, mais au grand scandale de specta-

1. *Cod. Theod.*, XII, t. 1. l. 104, 115; XI, t. 39, l. 10; IX, t. 38, l. 8; XV, t. 5, l. 2; VIII, t. 8, l. 3; IX, t. 44, l. 1. — *Cod. Just.*, IX, t. 29, l. 2. — *Append. ad Cod. Theod.* — Tillemont, *Théodose,* art. XV

teurs moins dévots. L'antiquité avait fui jusqu'au nom de la mort, et caché dans l'ombre son lugubre appareil : les chrétiens, par un excès contraire, se familiarisaient jusqu'à jouer et trafiquer avec elle. Théodose met sagement un terme à ce répugnant spectacle. « Que personne, dit une loi de 386, ne transfère d'un lieu à un autre un corps déjà confié à la terre; que personne ne trouble le repos des martyrs; que personne ne fasse commerce de dépouilles. Seulement, si l'on sait en quel lieu un saint a été déposé, on est libre, pour lui rendre hommage, d'élever sur sa tombe tel bâtiment consacré qui sera jugé convenable [1]. »

Sur un seul point, le zèle de Théodose paraît tempéré par moins de sagesse. Dès qu'il s'agit de la pureté des mœurs privées et de la sainteté du lien conjugal, il s'anime, il s'emporte, et ses dispositions pénales, empreintes d'une violence inaccoutumée, dépassent la mesure de la sévérité raisonnable et même applicable. Régulier lui-même dans ses mœurs, il est sans pitié pour les époux infidèles; il soumet l'adultère aux tortures les plus rigoureuses; il innove même en ce genre de prescriptions, et son innovation n'est pas heureuse. Ainsi la prudence de l'Église, pour préserver la pureté des affections de famille, avait proscrit les unions entre parents trop rapprochés par le sang. C'était une sage précaution dont elle se réservait elle-même de tempé-

1. *Cod. Theod.*, IX, t. 17, l. 7.

rer à son gré la rigueur. Théodose transporte cette règle, sans y apporter les mêmes ménagements, dans la loi civile; il prend à la lettre la qualification d'inceste donnée par les canons à l'union entre cousins germains, et, sous ce nom infâme, il n'interdit pas seulement ce genre d'alliance, il frappe brutalement les coupables prétendus de l'horrible peine de la mort par le feu. Les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs, entre oncles et nièces, ne sont pas prohibés sous des menaces moins effrayantes. Ces dispositions odieuses, que l'usage ne confirma pas, avaient, dès la génération suivante, disparu du code. C'est que la chasteté était pour un Romain de l'empire comme une terre nouvellement découverte, dont, après avoir longtemps ignoré l'existence, il ne savait pas encore fixer les limites [1]. Des lois prescrivant aux magistrats de ne point assister trop souvent aux fêtes et aux spectacles (intention excellente, mais si contraire aux mœurs qu'elle ne put

1. La loi proscrivant le mariage entre cousins germains ne figure pas au code Théodosien; elle est seulement mentionnée dans deux lois postérieures d'Arcadius qui la révoquent. (*Cod. Theod.*, III, t. 12, l. 3; *Cod. Just.*, v, t. 4, l. 19, t. 5, l. 9); S. Ambroise, S. Augustin, Libanius, Aurèle Victor, en parlent expressément. Voir *Cod. Theod.*, III, t. 10, l. 1, en note, les développements ingénieux au moyen desquels Godefroy a fixé la date de cette loi à peu près à l'époque que nous racontons en ce moment. — *Cod. Theod.*, xv, t. VII, l. 10, t. V, l. 2. — Aurèl. Vict., *Epit.*, 48 : ... Prohibuit ministeria lasciva psaltriasque commissationibus adhiberi, tantum pudori tribuens et continentiæ ut consobrinarum nuptias vetuerit, tanquam sororum. Ce témoignage si explicite réfute suffisamment les calomnies de Zosime sur la conduite privée de Théodose.

recevoir un jour d'exécution), présentent le même aspect d'ardeur et d'inexpérience.

La source de toutes ces inspirations, les unes sages, les autres péchant par excès de zèle, mais toujours honnêtes et pieuses, était, chacun le savait, tout proche de l'empereur. Il les puisait dans le commerce de sa vertueuse femme Flaccille, sa consolatrice dans les jours de disgrâce, sa conseillère dans le bon usage des prospérités. Leur union, qui avait traversé tant d'épreuves, était demeurée sans nuages, et, ayant ainsi à toute heure le modèle du mariage chrétien devant les yeux, Théodose aurait voulu que tous les ménages ressemblassent au sien, et toutes les épouses à Flaccille. Ce n'était pas elle cependant qui lui conseillait l'application rigoureuse des lois pénales. Toutes les paroles qui sortaient de ses chastes lèvres ne respiraient au contraire que la douceur. Elle n'élevait la voix que pour implorer le soulagement des malheureux ou la grâce des condamnés. Rien n'égalait l'ardeur de sa charité. Siégeant aux côtés de son mari dans la pompe des cérémonies officielles, présidant avec une intelligence discrète à toutes les magnificences d'un train de vie royal, elle savait pourtant dérober des heures cachées pour aller au chevet des malades, sous le toit du pauvre, dans les chaumières, dans les hôpitaux, servir de ses propres mains les amis de Jésus-Christ. Aucun esclave, aucune femme de service ne l'accompagnait dans ces pieuses excursions; c'est elle-même

qui soulevait les infirmes sur leur couche, pansait leurs plaies, goûtait leur nourriture, leur présentait les mets et lavait ensuite leur pauvre vaisselle. A ceux qui voulaient la détourner de ces soins vulgaires et lui disaient que pour quelques pièces d'argent d'autres s'en acquitteraient mieux qu'elle : « L'argent, répondait-elle, c'est le trésor de l'empire qui peut le distribuer; mais c'est pour le salut de l'empereur lui-même que j'offre à Dieu mon humble ministère. » Dans ses entretiens avec son époux, elle rappelait sans cesse sa pensée de l'éclat paisible de leur condition présente à l'obscurité troublée de leurs premières années. « Songez toujours, mon ami, disait-elle, à ce que vous êtes et à ce que vous avez été. Ainsi vous n'oublierez jamais ce que vous devez au Seigneur, et, pour rendre hommage à celui qui vous a donné l'empire, vous en ferez un pieux usage. » Ces paroles, dit un historien, tombant comme une rosée salutaire, fécondaient dans le cœur de son époux les germes de la vertu[1].

Dans une occasion grave, ce fut à elle qu'on dut de ne pas voir rouvrir la liste de proscription si récemment fermée par la mort de Valens. Des courtisans se livrèrent, dans le palais, à des pratiques en tout semblables à celles qui avaient exaspéré les ressentiments de l'empereur hérétique : ils consultèrent des

1. Théod., v, 19.

devins sur le moyen de connaître, peut-être de hâter la date de la vacance du trône; curiosité au fond assez naturelle dans un temps où la vie de chacun dépendait du caractère et souvent du caprice d'un souverain. D'autres reçurent la confidence de cette enquête sacrilége, sans y prendre part, mais sans s'empresser de la révéler. Les uns et les autres furent surpris, dénoncés, et personne ne doutait qu'ils ne fussent compris dans le même supplice. Ce fut donc un premier étonnement d'apprendre que Théodose avait mis tout de suite hors de cause les non-révélateurs. « Mais songez donc à la sûreté de votre vie; c'est le premier des intérêts de l'État, Empereur, » lui dit avec une épouvante affectée un des juges, dont le zèle perdait par cette indulgence une occasion précieuse de se manifester. « — Non, répondit Théodose, le premier des intérêts de l'État, c'est la bonne renommée du souverain. » Le procès ainsi restreint aux seuls coupables s'instruisit assez vite, et la peine capitale parut cette fois encore seule proportionnée à l'injure qu'une question indiscrète avait fait souffrir à la majesté royale. Les condamnés étaient déjà menés au supplice, et le glaive du bourreau levé sur leurs têtes, lorsqu'un cri parti du palais se répandit rapidement dans la foule : « L'empereur fait grâce! » C'était la grâce en effet qu'un héraut apportait, souscrite non-seulement par Théodose lui-même, mais en traits encore peu lisibles par le jeune Auguste Arcadius, dont sa mère avait tenu la main pour que sa pre-

mière signature fût mise au bas d'un acte de clémence[1].

Trois enfants, deux fils, une fille, semblaient les vivants témoignages de la bénédiction de la Providence descendue sur ce couple digne des anciens justes. Le dernier, le petit Honorius, était encore suspendu à la mamelle de sa mère. Le charme de cet aimable intérieur était accru par la présence de neveux et de nièces, que l'empereur avait recueillis après la mort de leurs parents et dont l'une, la jeune Séréna, remarquable par sa bonne grâce et ses dons heureux, était entrée très avant dans son amitié. A. D. 385[2].

La famille se réunissait chaque jour autour d'une table servie sans luxe, où régnait une honnête gaieté. Une place honorable y était réservée au pieux Arsène, diacre de l'Église romaine, dont Théodose avait fait choix, sur la recommandation du pape Damase lui-même, pour lui confier l'éducation de l'héritier de l'empire. Arsène, par l'austérité de ses mœurs, la distinction de son esprit, la variété de ses connaissances, était digne de ce poste important, et Théodose, dont l'âme était exempte de toute faiblesse paternelle, lui donnait sur son élève une autorité presque sans bornes. « Souvenez-vous, disait-il souvent à Arcadius, que vous serez plus obligé à votre précepteur qu'à moi-même. Vous tenez de moi la naissance et l'empire; vous apprendrez

1. Thém., *Or.* 19, *de Human. Theod.*, passim. — Liban., *Or.* 12, p. 393; *Or.* 15, p. 410.

2. A. D. 385. — Indictio. XIII. — U. C. 1138. — Arcadius et Bauto, Coss.

de lui à être sage et à craindre Dieu : il sera plus votre père que moi. » Il voulait que l'enfant prît sa leçon debout et découvert devant le précepteur assis, et mît de côté, pendant les heures d'étude, tous les insignes qui pouvaient lui rappeler son rang. Il ordonnait aussi qu'on lui fît apprendre avec soin les faits de l'histoire ancienne, en lui enseignant à détester les grands qui avaient fait de leur pouvoir un usage cruel et perfide, les Marius et les Sylla. Au milieu de cette éducation si bien dirigée, un jour, sans prévenir, Arsène disparut. Théodose surpris le fit chercher partout avec inquiétude. On ne tarda pas à apprendre qu'il avait fui vers le désert pour embrasser la vie de pénitence, et n'en voulait plus sortir. Il racontait que pendant la nuit une voix répondant à sa prière lui avait fait entendre ces paroles : « Arsène, fuis les hommes; c'est l'unique moyen de te sauver. » Théodose dut céder devant cet appel divin. Des courtisans murmurèrent, il est vrai, tout bas, que le précepteur avait quitté la cour moins pour suivre une vocation religieuse que parce qu'il était découragé d'avance par les difficultés qu'opposaient à ses efforts les vices naissants du jeune prince et les conseils de ses flatteurs. On l'avait averti, ajoutait-on, que sa vie ne serait pas en sûreté s'il continuait trop longtemps le métier de censeur importun. Mais Théodose ignora sans doute ces bruits, dont personne ne dut être pressé de lui faire confidence, et il put continuer à se livrer sans trouble à toutes les espérances et à toutes

les illusions de l'amour paternel. Arsène, du reste, ne se repentit jamais de sa résolution car il mourut à quatre-vingt-quinze ans sans avoir quitté le désert[1].

Le bonheur le plus innocent ne trouve pas longtemps grâce devant l'impitoyable rigueur de la condition humaine. En un clin d'œil, par deux coups de la mort, toute la félicité du couple royal fut emportée sans retour. La petite princesse Pulchérie disparut la première. Le cœur brisé de la mère ne put porter longtemps une telle douleur. Envoyée aux eaux en Thrace pour remettre sa santé ébranlée, l'impératrice n'y trouva que l'aggravation de son mal, et le 14 septembre 385 elle rendit l'âme. Son corps fut rapporté à Constantinople par une matinée mélancolique d'automne, où le ciel se fondait en une douce pluie, semblant, dit un texte contemporain, mêler ses larmes à celles du peuple désolé.

Au seuil de l'église, l'évêque de Nysse, le frère de Basile, son disciple et l'émule inégal de son éloquence, attendait la dépouille mortelle de la princesse. Il prononça successivement l'éloge de la mère et de l'enfant. Nous possédons encore ces deux pièces, où l'émotion est voilée, sans pourtant disparaître complétement, sous la grâce étudiée de l'expression : « Vous l'avez connue, dit-il, cette tendre colombe qui était nourrie dans le nid royal et qui essayait déjà ses ailes brillantes : vous

1. Cette anecdote, dont les détails sont plus ou moins authentiques, est rapportée par Rufin dans la *Vie des Pères du désert*.

savez comment elle a pris son vol et s'est dérobée à nos yeux. Ou bien n'était-ce pas plutôt une fleur nouvelle, à peine sortie du bouton, dont une partie seulement brillait déjà, et l'autre allait bientôt paraître au jour? Mais avant qu'elle ait acquis tout son éclat et répandu tout son parfum, ses feuilles sont tombées et elle a été réduite en poudre. Personne ne l'a cueillie, personne ne l'a tressée dans une couronne; la nature a travaillé en vain pour elle... J'ai vu le palmier à feuillage élevé, je veux dire l'empereur dans sa puissance, qui étend sur l'univers ses vertus royales comme de vastes rameaux, et qui surpasse tous les autres arbres; je l'ai vu, succombant à la douleur, s'incliner vers la terre pour pleurer la fleur qu'il avait perdue. Puis j'ai vu se courber aussi la vigne qui enlaçait le palmier... Elle n'est plus, ajoutait l'orateur parlant cette fois de l'impératrice elle-même, cette parure de l'empire, ce miroir de l'amour conjugal, ce sanctuaire de continence et de pudeur; elle n'est plus, cette dignité si aimable et cette douceur si imposante; c'en est fait de cette colonne de l'Église, de cet ornement de nos autels, du trésor de nos pauvres, de l'asile de tous les naufragés et de tous les malheureux... En mourant, Flaccille a donné le dernier indice de sa tendresse pour son époux. Au moment où se rompait leur union corporelle, il fallait bien partager entre eux les plus précieux de leurs biens. Comment a-t-elle fait ce partage? Ils avaient trois enfants (quels biens plus précieux que ceux-là?)

elle a laissé auprès du père les fils qui pouvaient soutenir son trône, elle n'a réclamé que sa fille pour sa part. Enfin, dirai-je en terminant le plus grand de ses mérites? La haine de l'idolâtrie est le trait commun de tous ceux qui ont part à la foi; mais personne n'a ressenti cette haine plus vivement qu'elle, car sous ce nom elle détestait aussi l'infidélité des Ariens, tout autant que l'erreur des païens... Et sa piété ne s'égarait pas : car celui qui rend à une créature un culte d'adoration, quand bien même il lui donne le nom de Christ, n'est qu'un adorateur d'idoles. Ayant donc appris qu'il n'y a en Dieu ni changement ni nouveauté, elle adorait cette divinité unique qui est glorifiée dans le Père, le Fils et le Saint-Esprit. C'est dans cette foi qu'elle a grandi, vécu; c'est dans cette foi qu'elle a rendu son dernier soupir; c'est par cette foi qu'elle a été conduite dans le sein d'Abraham, près de la fontaine du paradis, dont l'onde ne rafraîchit point les infidèles, à l'ombre de cet arbre de vie qui est planté auprès des eaux vives [1]. »

L'empire ne tarda pas à connaître, dans une circonstance douloureuse, l'étendue de la perte qu'il venait de faire. Tout se troublant à la fois, comme il arrive trop souvent dans les plus heureuses vies humaines, les

1. S. Grég. Nyss., *Opp.*, t. III, *Or. in funere Pulcheriæ*, p. 515; *in funere Flaccillæ*, p. 527 et 533.—Voir dans Tillemont, *Théodose*, note xxv, la raison de placer à cette date la mort de l'impératrice Flaccille. La chronique alexandrine met le second mariage de Théodose en 386.

2. A. D. 386. — Indictio. xiv. — U. C. 1139. — Honorius et Euodius, Coss.

soucis politiques recommencèrent pour Théodose presque au même moment où fondaient sur lui les chagrins privés. A l'occasion de la dixième année de son règne, qui était aussi la cinquième du règne nominal de son fils Arcadius, il dut faire célébrer de grandes fêtes fort en contraste avec l'état de son âme. Ce genre de solennité occasionnait des dépenses considérables, car il était d'usage de distribuer jusqu'à cinq pièces d'or en guise de gratification pour chaque soldat. Le trésor public se trouva assez embarrassé pour faire face à ces largesses, parce qu'au même moment il fallait pourvoir, par des renforts de troupes toujours coûteux, à la sécurité de nouveau menacée des rives du Danube. Les Goths remuaient, et des symptômes de rébellion se laissaient apercevoir parmi les corps de barbares auxiliaires servant dans l'armée romaine. Deux chefs, Fravitta et Ériulphe, en étaient venus aux mains dans le palais même de Théodose et presque sous ses yeux, l'un voulant entraîner l'autre dans la défection. Il fallut dissoudre et remplacer ces dangereux alliés : ce fut une nouvelle source de dépenses qui augmenta la gêne du fisc. Théodose, se voyant à court d'argent, crut pouvoir demander aux opulentes cités de l'Asie des subsides extraordinaires pour l'année courante. Dix années d'économie et de paix, dont toutes les fortunes privées avaient dû profiter, devaient faire paraître cette exigence bien modérée. Mais il n'est pas rare que l'ingratitude des peuples refuse aux demandes légitimes des bons

gouvernements la docilité qu'obtiennent sans peine les caprices de leurs oppresseurs. Les grandes villes d'Orient, d'humeur impatiente et frivole, étaient toujours prêtes à entrer en ébullition quand la pression salutaire de la crainte cessait de peser sur elles. Alexandrie fut la première à s'émouvoir et à protester contre la surtaxe. Il y eut des rassemblements dans les lieux publics, aux portes des églises et des théâtres; des propos très-violents furent tenus contre les magistrats et contre l'empereur lui-même. « Si on nous traite ainsi, disaient tout haut les mécontents, le remède est bien simple. Il y a en Occident un homme qui a bien su se débarrasser d'un maître gênant et se mettre à sa place : nous appellerons Maxime, et tout sera dit. » Cynégius, averti à temps, fit quelques arrestations et quelques exemples, exigea sur-le-champ le payement de la contribution, et tout rentra dans l'ordre[1].

A Antioche, le mécontentement prit, dès le premier jour, un aspect à la fois plus général et plus sombre.

1. Liban., *Or.* 12, p. 391, 21, p. 525, 526. Tillemont fait remarquer que l'année 387, à laquelle tous les chronologistes rapportent cette émeute, était la neuvième et non la dixième du règne de Théodose. Il suppose que Théodose avança sa fête pour la faire coïncider avec celle de la cinquième année d'Arcadius, et éviter ainsi de coûteuses répétitions. Les mouvements militaires qui précédèrent l'imposition du nouveau tribut sont rapportés par Zosime, IV, 39 et 40, avec des détails invraisemblables, empreints de sa malveillance ordinaire pour Théodose, et que Gibbon a acceptés cette fois trop facilement. Il place à ce moment l'établissement de plusieurs tribus de Goths sur le territoire romain, qu'il faut rapporter à une date antérieure, au moment de la pacification qui suivit la bataille d'Andrinople.

Cette capitale de l'Asie Mineure avait contre Théodose un grief secret : il ne l'habitait pas, il ne l'avait pas même visitée. Comblée par Julien, flattée par Valens, accoutumée sous ces deux règnes à toutes les douceurs qui accompagnaient la présence du souverain, Antioche se plaignait d'être délaissée. Vainement, pour adoucir son mécontentement, Théodose avait-il fait construire un palais magnifique qui semblait attendre sa venue : on ne lui pardonnait pas de le laisser vide. Antioche renfermait d'ailleurs dans son sein une source continue de désordres : c'était la présence simultanée de deux évêques, qui nuisait également à l'autorité de chacun d'eux. Comme leur différend, purement personnel, ne touchait à aucune question de foi, bien des fidèles se croyaient permis de passer indifféremment de l'un à l'autre dès qu'ils y trouvaient le moindre avantage ou seulement l'espoir d'une liberté de mœurs plus grande. Les femmes surtout usaient volontiers de cette facilité, au grand dommage de la paix des familles. D'autres, par un excès contraire, s'attachant passionnément à l'évêque de leur choix, se livraient contre le parti opposé a des violences de langage et même de conduite qui ne causaient pas moins de trouble [1].

A. D. 387 [2]. Dans une ville ainsi agitée, tout incident nouveau

1. S. Jean Chrys., *in Ep. ad Eph. hom.*, éd. Gaume, t. X, p. 100 et suiv.; *de Anathemate*, t. I, p. 849.

2. A. D. 387. — Indictio. xv. — U. C. 1140. — Valentinianus II, et Eutropius, Coss.

devenait aisément un sujet de préoccupation passionnée; à plus forte raison devait-il en être ainsi d'une mesure qui touchait chacun dans ses intérêts. Aussi à peine le bruit du nouvel impôt fut-il répandu que la perturbation fut générale. L'idée d'avoir un sacrifice à supporter, uniquement pour gratifier des soldats, était surtout ce qui révoltait les bourgeois. Le 26 février, jour où l'édit dut être publié, dès que le héraut sortit pour en donner lecture sur la place, des groupes menaçants se formèrent dans lesquels on remarquait les premiers de la ville, des sénateurs, des matrones de distinction, des fonctionnaires même et des militaires émérites. Un silence sinistre, cent fois plus redoutable que tous les murmures, succéda à la proclamation. La foule se porta autour du prétoire où siégeait le gouverneur, sombre, muette, indignée. De temps à autre seulement, des femmes élevaient la voix, s'écriant tout en pleurs que leur ruine était résolue et que, puisque l'empereur les abandonnait, Dieu seul désormais pouvait venir à leur secours. Le gouverneur les écoutait sans répondre, inquiet de l'émotion qu'il lisait sur les visages, mais n'osant sévir contre une multitude en larmes et désarmée [1].

Enfin une petite bande, plus exaltée que les autres, se détacha de la masse en criant qu'il fallait aller chercher l'évêque de l'empereur, Flavien, pour le contraindre à

1. Liban., *Or.* 12., p. 394, 395; 21, p. 526. — S. Jean Chrys., *ad populum Antiochenum, Or.* v, t. II, p. 74. — Soz., VII, 23. — Zos., IV, 41.

intercéder en faveur du peuple. Probablement il y avait quelque raillerie dans cette proposition, et c'étaient des amis de Paulin qui n'étaient pas fâchés de faire peser sur l'évêque protégé par l'empereur une part de l'odieux des mesures venues de Constantinople. Quoi qu'il en soit, Flavien, absent à dessein ou par hasard, ne fut pas trouvé dans son palais, et les mécontents revinrent au prétoire, criant que puisque personne ne voulait leur venir en aide, il fallait se faire justice soi-même. Pour commencer ils se précipitèrent dans une maison de bains publics qui était voisine, où ils eurent en un clin d'œil tout mis en pièces.

Un premier acte de violence enivre aisément toute une multitude. Des thermes dévastés les furieux retournèrent, cette fois avec des intentions menaçantes, vers la salle même où siégeait encore le gouverneur. Ils eurent quelque peine à y pénétrer, car les gardes défendirent la balustrade qui fermait l'estrade du tribunal, et laissèrent ainsi au magistrat le temps de se dérober par une porte de derrière. Quand le sanctuaire de la justice fut enfin envahi, il était vide, et la foule irritée ne trouva en face d'elle que les statues de la famille impériale, placées, suivant l'usage, au-dessus du siége du juge.

Les plus résolus hésitaient à porter la main sur ces objets sacrés; mais une pierre fut lancée par quelques enfants qui avaient suivi le mouvement en s'amusant du bruit, comme c'est l'ordinaire de leur âge, et ne

soupçonnant pas la grandeur du crime de lèse-majesté. L'exemple une fois donné fut promptement suivi : les statues frappées au visage, abattues, mutilées, ne présentèrent bientôt plus qu'un informe débris. On les traîna dans les rues en accablant d'outrages les modèles en même temps que les portraits. L'image équestre du père de l'empereur, le comte Théodose, fut en particulier l'objet d'indignes violences. « Défends-toi, grand cavalier! » disaient de grossiers plaisants en la perçant de part en part. Jusqu'aux nobles traits de Flaccille elle-même ne furent point épargnés, malgré le voile de deuil et l'auréole de sainteté qui eussent dû défendre son souvenir.

Encouragée par l'impunité, la sédition allait se porter aux dernières extrémités : déjà on apportait des torches et le feu était mis à l'un des principaux édifices de la ville quand le gouverneur, qui n'avait quitté la place que pour aller chercher du secours, reparut à la tête d'une compagnie d'archers. A la vue de la force armée, la colère, par un mouvement soudain, fit place à la peur. La compagnie avait à peine été rangée en bataille et commençait à ajuster ses armes, que la fuite devint générale. Avant midi, chacun était rentré précipitamment au logis; les rues et les places étaient vides, et un calme de mort régnait déjà dans la cité. Le trouble n'avait pas duré plus de trois heures [1].

1. Liban., *Or.* 12, p. 395; 21, p. 527; 13, p. 406-407. — Théod., v, 20. — Soz., vii, 23. — Zos., iv, 41.

A mesure que la réflexion rentrait dans les esprits l'épouvante s'accrut. Qu'allait dire, qu'allait faire l'empereur? On savait qu'il était humain, peu susceptible de ressentiment pour ses injures personnelles. Mais la mémoire révérée de son père livrée à la risée publique, mais l'image chérie de Flaccille traînée dans la boue! la plaie toute vive encore de son cœur déchiré ainsi par des mains brutales! puis la race impériale tout entière compromise par l'outrage fait aux héritiers du trône : tous ces crimes semblaient irrémissibles, et d'autant plus dignes de châtiment que la bonté connue du souverain y avait fourni moins de prétextes. Le gouverneur lui-même, les magistrats, étaient livrés aux plus cruelles angoisses, tour à tour inquiets d'être taxés de faiblesse s'ils ne sévissaient pas, et saisis de pitié à la pensée des maux qui allaient fondre sur la malheureuse cité, maintenant prosternée à leurs pieds. Moins par esprit de vengeance que pour se justifier eux-mêmes de toute connivence, peut-être aussi dans l'espoir de tempérer la sévérité de l'empereur en la devançant, ils ordonnèrent sur-le-champ de nombreux supplices, qui ne tombèrent pas toujours, dit-on, sur les vrais coupables. Les plaisanteries indécentes des enfants furent punies comme la rébellion des pères; mais la consternation était telle que les mères livraient leurs fils aux bourreaux sans murmurer, et les suivaient de loin du regard, n'osant pas s'approcher

du lieu de l'exécution, ni recevoir leur dernier soupir [1].

Un seul espoir restait : trouver un intercesseur auprès de l'empereur. Mais quel pouvait-il être? Encore si Flaccille eût été vivante! assurément elle eût demandé elle-même la grâce de ses offenseurs; mais sa voix n'était plus là pour implorer la pitié, tandis que c'était sa mémoire au contraire qui appelait la vengeance. Le sénat de la ville se réunit pourtant et résolut d'envoyer une députation suppliante à Constantinople. Mais quand il s'agit d'en désigner les membres, personne ne voulut se charger de la mission : chacun se sentait coupable et craignait d'affronter les premiers regards de l'empereur. Libanius, cette fois encore, prétend qu'il s'offrit à partir, et même qu'il s'acquitta jusqu'au bout de la tâche d'ambassadeur; mais c'est toujours en tête d'une harangue qu'il s'attribue ce beau trait, dont il ne parle pas dans le récit de sa vie et dont aucun historien ne lui fait honneur; et l'on sait que, dans les pièces de rhétorique, les fictions étaient permises et faisaient même partie des conditions de ce genre de littérature. Ce n'était point lui d'ailleurs, assez mal en cour, ayant toujours à la bouche le nom de son cher Julien, et suspect de faire partie d'un groupe de mécontents, qui pouvait parler efficacement. Un autre nom, déjà prononcé, revint sur toutes les lèvres : Flavien, ironiquement invoqué au début de la sédition, fut cette

1. Liban., Théod., *loc. cit.* — S. Jean Chrys., *ad pop. Antioch.* Or. III, p. 55.

fois supplié avec larmes par la population pénitente de prendre en main sa défense. Il était déjà âgé, la saison était rigoureuse, une sœur unique qu'il chérissait était atteinte d'une maladie grave. Malgré tant de bonnes raisons pour se dispenser d'une commission pénible, le digne évêque consentit pourtant à s'en charger. Sans perdre le temps en préparatifs, il se mit en route dans les jours qui précédaient le commencement du carême. Il espérait encore rejoindre en chemin le messager même qui portait les tristes nouvelles à Théodose, et qu'un encombrement de neige arrêtait au pied du Taurus[1].

De cruels jours d'attente suivirent, pendant lesquels l'imagination ébranlée du peuple demeura en proie aux plus étranges aberrations. Chaque matin quelque nouvelle terrible circulait dans la ville : l'empereur arrivait lui-même en armes pour mettre tout au pillage; tous les sénateurs allaient avoir leurs biens confisqués. La nuit on croyait voir d'effrayantes visions se promener à travers les rues désertes. Des familles entières quittaient leurs demeures, emportant leur argent, leurs hardes, leurs meubles, pour se réfugier dans les grottes des montagnes voisines. Plus de jeux, plus de chants, plus de rires dans cette cité voluptueuse, naguère passionnée pour les plaisirs. Une pensée de mort pesait sur

1. Liban., *Or.* 12, p. 389. — S. Jean Chrys., *ad. pop. Antioch. Or.* III, p. 41; *Or.* VI, p. 88.—Zosime, IV, 41, est le seul historien qui ait pris au sérieux le prétendu voyage de Libanius.

toutes les têtes, et tandis que les comédiens du cirque s'arrêtaient d'eux-mêmes, lassés de figurer devant des bancs déserts, l'église était encombrée à toute heure de pénitents qui accouraient tout éperdus régler leurs comptes avec une éternité menaçante[1].

Bien que veuve de son évêque, la maison de Dieu offrait encore la seule consolation qui pût verser un peu de paix dans les âmes. A la place de Flavien, au pied de l'autel se tenait un homme jeune encore, mais d'une renommée déjà grande, dont le regard plein de feu et d'autorité suffisait presque seul pour relever les courages. C'était le prêtre Jean, attaché depuis peu à la métropole d'Antioche, mais à qui il n'avait pas fallu longtemps pour gagner la confiance de son évêque et l'admiration passionnée de ses concitoyens. Son histoire était celle de Basile, de Grégoire, de tous les grands chrétiens de cet âge. Né dans une famille chrétienne, mais instruit dans les lettres profanes en même temps que dans les Écritures, il avait connu toutes les séductions de cette génération partagée : celles de la gloire comme celles de la foi, l'entraînement de la carrière littéraire comme l'attrait de la vie ascétique. Il avait passé d'abord plusieurs années au barreau, ravissant Libanius par sa composition habile et sa rhétorique solidement nourrie, mais surtout par une abondance impétueuse et réglée qui coulait avec la majesté d'un

1. Liban. — S. Jean Chrys., *loc. cit.*

grand fleuve. Puis, s'arrachant tout d'un coup à ces vanités, il avait été cacher ses remords pendant de longues veilles dans la solitude. Sa mère Anthuse, pieuse veuve dont il était l'unique enfant, avait dû combattre tour à tour ces emportements contraires : tantôt rappelant à l'humilité évangélique son orgueil enivré par de précoces succès, tantôt le suppliant de ne pas la priver de son seul bien en quittant le monde avant elle. Cette incertitude venait enfin d'être fixée par le choix de Flavien, qui, en conférant la prêtrise au jeune orateur, l'avait chargé spécialement de le remplacer dans le ministère de la prédication. Depuis un an déjà Jean attirait la foule chaque dimanche dans la grande église; chéri des âmes pieuses, il partageait avec les rhéteurs en renom ou les acteurs à la mode les honneurs d'une popularité bruyante. De tous les coins de la grande cité on accourait pour entendre celui que la renommée appelait déjà la *Bouche d'or* (Chrysostome)[1].

Ce n'était pas cependant une prédication molle et flatteuse que la sienne. « Jean, dit au contraire un historien, poussait le zèle de la vertu jusqu'à l'âpreté, et, au rapport de ceux qui l'ont connu dès son jeune âge, il avait dans le caractère plus d'ardeur que de mesure... Il usait à l'égard de tous d'une extrême liberté de langage, et en enseignant il ne songeait qu'à corri-

1. Soc., VI, 3. — Soz., VIII, 2. — Palladius, *Dial. de vita Chrysostomi,* dans les œuvres du saint, t. XIII, p. 19 et suiv. Voir aussi dans ce même volume la vie du saint par l'éditeur bénédictin, pp. 115 à 120.

ger les mœurs de ses auditeurs. Aussi ceux qui le rencontraient sans le connaître se plaignaient-ils souvent de son arrogance. » En effet, ses sermons n'étaient guère qu'une suite de satires et de réprimandes tombant comme des traits enflammés sur tous les points faibles ou sensibles de la grande cité : jeux du cirque, luxe de la table ou des équipages, molle somptuosité des appartements, éclat fardé des femmes, toilette efféminée des hommes, frivolité des conversations, Jean dépeignait tout, dénonçait tout, gourmandait tout, en termes d'une sévérité biblique, mais en même temps d'une telle perfection, d'une élégance si attique et d'un tel éclat, qu'il arrachait des cris d'admiration à ceux mêmes qui pouvaient le mieux se reconnaître dans ses portraits. Lui-même s'impatientait de ces vains compliments, que n'accompagnait habituellement aucune envie sérieuse de profiter de ses conseils. Parfois, pour y couper court, il s'écriait qu'il eût fait plus de cas d'une larme de pénitence que de tout le bruit de ces acclamations, fugitives comme l'air qu'elles ébranlaient.

Mais cette fois ce n'étaient pas des amateurs à la recherche d'un plaisir littéraire, ou des critiques faisant preuve de goût, que Jean tenait réunis au pied de sa chaire : c'étaient bien des pécheurs contrits, pénétrés de terreur jusqu'à la moelle des os, implorant, à mains jointes, un rayon de miséricorde ou d'espérance. Jean n'avait garde de négliger une telle occasion de tourner

au bien des âmes et à l'honneur du roi du ciel l'émotion causée par la vengeance menaçante d'un maître humain. On entrait dans la saison du carême, où les prédications devenaient fréquentes, et il avait même déjà commencé une série d'instructions. La première avait porté sur l'ivrognerie, et les suivantes devaient passer en revue les principaux vices. Il n'abandonna pas son plan; mais ce fut sur les incidents mêmes du jour, éloquemment dépeints, qu'il appuya la pressante autorité de ses exhortations. Il prêcha vingt-deux jours de suite, passant à tout moment, par des transitions toujours naturelles, bien que toujours imprévues, de la démonstration des éternelles vérités morales à la peinture des impressions mobiles, des alternatives de crainte et d'espérance qui agitaient la cité et dont le frémissement retentissait jusque dans le sanctuaire. Rien, dans les fastes de la tribune antique, n'avait ressemblé à cette éloquence tenant à la fois du sermon et de la harangue populaire, tour à tour descendant du ciel avec la majesté d'un oracle, ou ébranlée par le souffle d'une émotion patriotique.

Le premier jour ce ne fut guère qu'un gémissement; car la foule, trop abattue pour écouter un conseil, avait avant tout soif de compassion. « Que dire? s'écria Jean, de quoi parler? C'est ici le temps des larmes et non des paroles, des prières, non des discours, tant notre crime est grand, notre plaie profonde, au-dessus de tout remède humain... Laissez-moi parler cepen-

dant pour pleurer le malheur présent. Je me suis tu sept jours, comme les amis de Job : accordez-moi enfin d'ouvrir la bouche... Rien n'était plus heureux que notre cité, rien n'est aujourd'hui plus horrible à voir. De même que les abeilles entourent la ruche en bourdonnant, ainsi nos citoyens se pressaient chaque jour sur le forum, et chacun félicitait Antioche de la multitude de ses enfants : aujourd'hui la ruche est déserte, et, comme la fumée chasse les abeilles, notre essaim, à nous, c'est la peur qui l'a dissipé... Nul ne visite plus la place publique : chacun reste enfermé dans sa demeure. Comme des assiégés n'osent franchir l'enceinte de leurs murailles, nul de nous n'ose franchir le seuil de sa propre maison : chacun craint de rencontrer quelqu'un de ces chasseurs au guet, qui saisissent les innocents comme les coupables, et les entraînent indistinctement devant le tribunal. Les hommes libres demeurent enchaînés comme leurs esclaves, n'ouvrant la bouche que pour demander qui vient d'être pris, qui vient d'être emmené, qui vient d'être puni... Si quelqu'un ose se risquer au dehors, il est comme repoussé au logis par le triste aspect qui s'offre à ses regards : à peine un ou deux malheureux se traînent la tête basse là où des flots de peuple se pressaient hier[1]. »

Le lendemain Flavien vient de partir : une lueur d'espérance a traversé les âmes, les regards baissés se

1. S. Jean Chrys., *ad. pop. Antioch. Or.* II, p. 24-26.

relèvent ; le moment est venu de les diriger vers le ciel : « Quand je regarde, dit l'orateur, du côté de cette stalle vide maintenant et privée du maître qui nous instruisait, je sens de la joie et des larmes : je pleure de ne pas voir ici notre père ; je me réjouis qu'il soit parti pour nous sauver, et détourner de ce peuple la colère de l'empereur. C'est votre honneur, à vous, d'avoir mérité un tel père : c'est sa couronne, à lui, de se montrer si tendre pour ses enfants et de vérifier ainsi la parole du Christ : Le bon pasteur donne sa vie pour ses troupeaux... Ayons donc bon espoir ; Dieu ne méprisera pas le zèle de son serviteur, et ne permettra pas qu'il revienne sans avoir rien obtenu. Je sais d'avance que son regard fera tomber la colère du pieux empereur ; car ce ne sont pas seulement les paroles des saints qui touchent, leur visage même respire la grâce de l'esprit divin... L'empereur est humain, l'évêque est fidèle : ayons bon espoir. Mais plus encore qu'à l'humanité du souverain et à la fidélité du pasteur, fions-nous à la miséricorde de Dieu ; car c'est lui qui se tiendra entre le prêtre suppliant et le maître à qui la supplication s'adresse, attendrissant le cœur de l'un, dirigeant la parole de l'autre. De toutes les cités, la nôtre est la plus chère au Christ, qui n'oublie ni les vertus de vos ancêtres, ni les vôtres. De même que Pierre est le premier des apôtres qui ait prêché le Christ, votre cité est la première qui ait mis sur son front, comme une couronne, le nom de chrétienne. Si

dans une ville où se trouveraient dix justes Dieu a promis de sauver tous les habitants, ici, où ce n'est pas dix, ni vingt, ni deux fois autant qu'on en pourrait trouver, mais bien davantage, qui adorent Dieu de tout leur cœur, comment n'aurait-on pas confiance, comment ne pas espérer notre salut commun?... Supplions-le donc, ce Dieu; envoyons-lui, nous aussi, nos députations : pendant que notre père va en ambassade auprès de l'empereur, allons nous-mêmes par nos prières en ambassade auprès du roi des cieux. Nous n'avons ni mer à traverser, ni long voyage à entreprendre : venons tous à l'église, et il se rendra à nos prières; car Dieu n'est pas comme les hommes qui s'ennuient et s'impatientent quand nous les importunons de nos affaires : ce n'est pas lorsque nous venons à lui, c'est quand nous l'évitons qu'il s'irrite [1]. »

Les jours se passent; l'affluence ne diminue pas. Au contraire, aux accents de cette voix, seule confiante dans l'effroi général, seule retentissante au milieu du silence et des sanglots de tout un peuple, c'est la ville entière qui s'ébranle et qui vient se serrer autour du sanctuaire, comme si là du moins, sous cette aile protectrice, aucun péril ne pouvait l'atteindre. Maître alors de cet immense auditoire qu'il tient suspendu à ses lèvres, Jean rouvre tranquillement l'Évangile et reprend à la suite ses instructions morales. Huit sermons se

1. S. Jean Chrys., *ad. pop. Antioch. Or.* III, passim.

succèdent, traitant du blasphème, du jurement, du jeûne, de la tempérance, avec des développements aussi raisonnés, aussi étendus, aussi paisiblement déduits que si nul ennemi n'était aux portes. De loin en loin cependant, un mot qui perce, un trait qui échappe, viennent rappeler que l'orateur n'a pas cessé un instant de sentir ce qu'on pense et ce qu'on souffre autour de lui : « Voulez-vous que je vous dise, s'écrie-t-il, pourquoi vous craignez tant la mort? c'est que vous ne craignez pas l'enfer. Vous ne pensez pas à l'éternité de ces supplices intolérables, sans quoi ce serait le péché et non la mort que vous craindriez. Si la crainte du vrai mal eût rempli votre âme, nulle autre n'y pourrait pénétrer; jugez-en par ce qui vient de vous arriver. Quand l'ordre de l'empereur vous eut imposé cette taxe que vous trouviez insupportable, tous s'émurent, tous s'indignaient; vous disiez : « Ce n'est plus une vie « que la nôtre; notre ville est perdue, personne n'y « pourra suffire... » Mais lorsqu'a été accompli le méfait que vous savez; lorsque des hommes détestables, foulant aux pieds les lois, eurent brisé les statues de l'empereur et vous eurent mis tous en péril de la vie, ce n'est plus la perte de votre argent qui vous a touchés, et je vous entends dire les uns aux autres : « Que « l'empereur nous prenne tout notre bien, pourvu qu'il « nous laisse nos membres, même dépouillés. » Ainsi, avant que vous eussiez craint la mort, vous pensiez à la perte de vos biens; depuis que la mort vous est appa-

rue vous ne songez plus à la ruine, car de deux douleurs la plus forte éteint la plus faible. Si donc vous craigniez le supplice à venir, aucune autre crainte ne vous troublerait[1]. »

Pendant que ces mâles entretiens se poursuivaient à Antioche, la nouvelle de la sédition, lentement portée, finissait par arriver à Constantinople. Les efforts de Flavien pour rejoindre les courriers furent vains, et Théodose reçut le coup sans préparation. Au premier moment il ne put en croire ses oreilles, et resta muet de surprise encore plus que d'irritation. Puis, à mesure que les faits lui étaient racontés avec leurs détails répugnants, des exclamations entrecoupées, au travers desquelles on distinguait confusément les noms chéris de son père et de Flaccille, s'échappèrent de ses lèvres pâles de colère. La nature honnête et impétueuse du vieux soldat et de l'Espagnol était soulevée, toutes ses affections blessées au vif, toutes ses idées de subordination et de discipline révoltées. Le calme et le bon sens qui faisaient le fond habituel de son caractère l'abandonnaient : il était jeté hors de son assiette. Pendant plusieurs jours, les plus sinistres pensées de vengeance roulèrent dans son esprit, et se trahirent par des imprécations et de terribles menaces. Enfin on sut qu'il s'était décidé à faire partir pour Antioche deux généraux de sa maison, connus pour être fort avant dans

1. S. Jean Chrys., *ad. pop. Antioch. Or.* v, p. 74.

son amitié, Hellébichus et Césaire, avec un renfort considérable de troupes, en leur recommandant de faire diligence et en les chargeant d'instructions dont la nature resta ignorée. Chacun supposa naturellement qu'elles contenaient les résolutions les plus rigoureuses. Les généraux partirent, rencontrèrent en route l'évêque qui continuait tristement son voyage, et à qui ils ne donnèrent aucune explication rassurante [1].

Le bruit de leur venue se répandit dans Antioche au moment où, sous l'influence de la forte parole de Chrysostome, la ville reprenait courage et s'efforçait de mériter, par des mortifications et des jeûnes, la protection divine que le saint orateur lui avait promise. Cette fois tout parut perdu, et le désespoir, accru encore par le désappointement, fut au comble. La foule rassemblée dans l'église se mit à pousser de tels gémissements, que le préfet épouvanté accourut au bruit et crut devoir assurer, sans en rien savoir, que les ordres de l'empereur n'étaient pas si cruels qu'on le disait. Ce magistrat était païen, et sa présence seule dans le lieu saint était une profanation. Jean l'écoutait en frémissant. Il le laissa achever cependant; mais dès qu'il fut sorti, se levant à son tour : « Je ne blâme point, dit-il d'un ton sévère, le gouverneur d'être entré ici, sachant votre trouble, pour vous consoler et vous rendre un peu d'espoir; mais je suis couvert de honte pour vous

1. Soz., VII, 23. — Théod., V, 20. — Liban., *Or.* 13, p. 406-407. — Zos., IV, 41. — S. Jean Chrys., *ad pop. Antioch.*, *Or.* XXI, p. 254.

de ce qu'après tant de discours que je vous ai tenus, vous avez encore besoin qu'on vous console. J'ai souhaité que la terre s'ouvrît pour m'engloutir, quand je l'ai entendu vous parler, et tantôt essayer de vous rassurer, tantôt vous reprocher votre absurde timidité. Fallait-il qu'un infidèle vous fît la leçon? et n'est-ce pas à vous à servir de maîtres aux infidèles?... De quels yeux regarderons-nous les païens? de quel air oserons-nous leur parler, quand ils nous auront vus plus timides que des lièvres? Et que pouvons-nous faire? dites-vous : nous sommes hommes. Et voilà justement pourquoi il ne faut pas vous troubler, car vous êtes des hommes et non des bêtes sans raison. Les bêtes s'épouvantent au moindre bruit, parce qu'elles n'ont pas de raison pour combattre la crainte. Mais vous, doués de raison et de prudence, pourquoi imitez-vous leur lâcheté? Des soldats arrivent, vous a-t-on dit. Eh bien! n'ayez pas peur; fléchissez le genou, et priez[1]. »

Le lendemain les généraux firent leur entrée au milieu d'une multitude tout en larmes, qui tournait vers eux des regards suppliants. Des amis personnels d'un souverain tel que Théodose ne pouvaient être choisis parmi ces aveugles et impitoyables serviteurs dont les cours regorgent : ceux-ci étaient, au contraire, des hommes intelligents et humains, bons chrétiens l'un et l'autre, et qui comptaient à Antioche beaucoup d'amis.

1. S. Jean Chrys., *ad pop. Antioch., Or.* XVI, p. 189.

Ils traversèrent la ville, le cœur serré, et entrèrent sans ouvrir la bouche dans les appartements qu'on leur avait préparés. Pendant le souper, Hellébichus, s'entretenant avec son collègue, se mit presque à pleurer en pensant au changement que la brillante Antioche avait subi depuis sa dernière visite. Cependant leurs instructions étaient positives, et il fallait les mettre à exécution [1].

Ces instructions, à vrai dire, vu les habitudes de l'empire et la grandeur du méfait, n'avaient rien d'exorbitant. Il ne s'agissait point, comme on l'avait dit, de mettre le feu à un quartier de la ville, ni de la livrer au pillage des soldats. Antioche était seulement déclarée déchue de sa qualité de métropole, qui était transférée à une cité voisine, Laodicée. Tous les bains, cirques, lieux de divertissements quelconques, devaient être fermés pour un temps indéfini. La disposition la plus rigoureuse était celle qui prescrivait de reviser tous les procès déjà faits par le gouverneur, de mettre en cause tous ceux qu'il avait épargnés, et de sévir surtout sans pitié contre les personnages de distinction qui avaient donné l'exemple de l'indiscipline. Une liste considérable d'accusés qui se croyaient hors d'affaire fut donc publiée, et la citation devant les nouveaux juges eut lieu pour le jour suivant.

Ce fut une lugubre cérémonie ; car c'étaient les premiers de la ville qui comparaissaient, et malgré l

1. Liban., *Or.* 21, *in Hellebichum*, p. 530. — S. Grég. Naz., Ép. CCXXV.

patience, la douceur, le désir manifeste d'indulgence dont firent preuve les commissaires, les faits ne souffraient guère de contestation, et la sentence qui allait suivre était évidente pour tout le monde. Les femmes, les filles des accusés, se tenaient à la porte du prétoire, dépouillées de leurs riches vêtements, couvertes de cendres, dans l'attitude de la supplication et du désespoir. « C'était, dit Chrysostome, le spectacle même du dernier jugement, et je me disais : Si maintenant ni mère, ni sœur, ni père, ni aucun homme, quelque innocent qu'il puisse être, ne peut enlever les coupables aux hommes qui les jugent, qui est-ce qui pourra nous assister au tribunal du Christ? qui est-ce qui élèvera la voix en notre faveur? qui est-ce qui obtiendra grâce pour nous[1] ? »

Effectivement, les accusés étaient seuls devant le tribunal, n'ayant pas même trouvé un avocat pour prendre leur cause, soit que la procédure militaire ne leur assurât pas ce genre d'auxiliaire, soit plutôt, comme l'affirme Chrysostome, que tous les orateurs de profession, dont la plupart étaient païens, se fussent dérobés à ce périlleux devoir. L'honnête Libanius fut

1. Liban., *Or.* 21, p. 530 et suiv. — S. Jean Chrys., *ad pop. Antioch.*, *Or.* XIII, p. 159. Il y a quelque difficulté à mettre en ordre les divers discours prononcés par S. Jean Chrysostome dans cette longue station quadragésimale. La suite adoptée par les éditeurs ne paraît pas conforme aux faits tels qu'ils sont rapportés par les historiens. Nous avons pris la liberté de placer les citations dans l'ordre qui nous a paru le plus naturel.

le seul qui osât paraître. Vers le soir il se montra timidement derrière l'estrade du barreau, essayant et craignant à la fois d'être vu des juges, dont il était bien connu. Césaire l'aperçut, lui fit signe de s'avancer, le fit asseoir à côté de lui en lui disant tout bas d'avoir confiance et qu'on tâcherait de ne point verser trop de sang. Libanius le remercia avec effusion et lui promit, s'il tenait parole, de l'immortaliser par quelque discours à sa louange [1].

Le second jour, qui devait être celui du prononcé de la sentence, pendant que la foule triste et morne stationnait autour du prétoire, on vit tout à coup déboucher par une des rues avoisinantes une nuée d'hommes qui chantaient des cantiques. C'étaient les solitaires des montagnes voisines qui sortaient de leurs retraites pour venir assister les mourants ou fléchir les bourreaux. Leurs visages, dérobés aux regards pendant tant d'années, n'étaient reconnus de personne ; mais leurs noms, qu'environnait une auréole de renommée, circulèrent bientôt dans les groupes et y firent passer un frémissement. « Ce fut, dit Chrysostome, comme une apparition d'anges. On se précipitait à leurs pieds pour les baiser et toucher le bout de leur robe. » Les saints hommes, se faisant faire place, se placèrent sur le passage des commissaires. Les officiers de garde voulaient les en éloigner : « Non, dirent-ils, nous resterons jusqu'à ce

1. S. Jean Chrys., *ad pop. Antioch.*, *Or.* XVII, p. 203, 204. — Liban., *Or.* 20, p. 517.

qu'on nous accorde la grâce de ces malheureux, ou du moins la permission d'aller supplier l'empereur. Nous connaissons l'empereur : il est humain; le crime est grand; mais sa bonté est plus grande encore. Il nous écoutera [1]. »

Les commissaires parurent bientôt, à cheval, entourés d'une nombreuse escorte. Une pauvre femme, la mère de l'un des accusés, les suivait, les cheveux épars, poussant des cris lamentables, et se pendant à la bride des chevaux, quelque effort qu'on fît pour l'en arracher. C'était un spectacle déchirant, qui perçait l'âme des juges eux-mêmes. Comme ils se détournaient pour cacher leur émotion, leurs yeux tombèrent sur le groupe que formaient les solitaires rassemblés, et au même moment s'en détacha un petit vieillard vêtu de haillons, qui saisit le cheval d'un des généraux par la bride et commanda avec autorité, au cavalier, de s'arrêter et de descendre. « Qui est cet insensé? » demandèrent ensemble Hellébichus et Césaire. On leur nomma Macédonius, surnommé Crithophage ou mangeur d'orge, parce qu'il ne se nourrissait que de cet aliment. C'était un des habitants les plus célèbres du désert. A ce nom, les deux généraux, saisis de respect, se précipitèrent à bas de leurs chevaux et, se mettant à genoux devant le vieillard, implorèrent sa bénédiction : « Mes amis, leur dit alors le solitaire, allez dire

1. S. Jean Chrys., *ad pop. Antioch.*, *Or.* XVII, p. 204, 205. — Théod., v, 20.

ceci de ma part à l'empereur : Tu es homme, et non pas seulement souverain. Pense donc à la nature autant qu'à ton rang. Les hommes à qui tu commandes sont de même condition que toi, et toute nature humaine a été faite à l'image et ressemblance de Dieu. Ne condamne donc pas à d'affreux supplices l'image divine, car qui offense l'image offense l'artiste qui l'a formée. Songe que ce qui t'irrite toi-même, c'est l'injure faite à une statue d'airain. Mais combien une image vivante et animée diffère-t-elle d'une image sans vie! Songe aussi qu'à la place d'une statue détruite bien d'autres peuvent être fabriquées, mais d'un homme mort tu ne pourras rétablir même un seul cheveu[1]. »

Tout émus de ces graves paroles, qui répondaient d'ailleurs à leurs sentiments intimes, les deux généraux entrèrent au tribunal et se mirent sur-le-champ en délibération. On connut bientôt leur décision. Les principaux accusés furent déclarés coupables, mais il fut décidé en même temps qu'on surseoirait à l'exécution, pour laisser à la miséricorde de l'empereur le temps d'intervenir. Dans l'intervalle, les prisonniers durent rester chargés de chaînes, leurs biens sous le sequestre, y compris leurs maisons d'habitation, dont leurs familles reçurent ordre de sortir. Tout paraissait doux après les craintes du matin. Hellébichus et Césaire furent donc couverts d'acclamations et de bénédictions

1. S. Jean Chrys. — Liban., *loc. cit.*

quand ils reparurent sur la place publique, et l'enthousiasme fut au comble lorsque Césaire déclara que lui-même allait se rendre à Constantinople pour intercéder en faveur de la ville, tandis que son collègue resterait pour y maintenir l'ordre. Les solitaires offrirent d'accompagner, de devancer même les magistrats. « Non, dit Césaire, ce serait trop de fatigue pour vous. Donnez-moi seulement des lettres qui attestent que nous n'avons cédé qu'à votre intercession. » Parmi les saints personnages peu savaient écrire, presque aucun ne savait le grec. Quelques-uns tinrent la plume pour tous, et, dans un langage d'une franchise tout évangélique, ils avertirent l'empereur de songer à son dernier jour et au jugement de Dieu. Césaire, muni de ces lettres de créance d'un nouveau genre, partit pour sa mission. La démarche ne faisait pas moins d'honneur à ses sentiments personnels qu'à la réputation de l'empereur, qu'on espérait fléchir et qu'on ne craignait pas d'offenser par de telles admonestations [1].

Césaire fit route jour et nuit, ne descendant de voiture, ni pour changer de vêtements, ni pour prendre ses repas. Grâce à cette diligence inaccoutumée et aux relais de poste distribués d'avance sur toutes les routes, il eut franchi en six jours les trois cents lieues qui séparaient Antioche de Constantinople, et le mercredi de la quatrième semaine de carême, avant midi,

1. S. Jean Chrys. — Liban., *loc. cit.*

il descendait de voiture devant le palais impérial. Tant de hâte n'était pas nécessaire. Il était exaucé d'avance. Depuis huit jours déjà, l'évêque Flavien était au palais, et la grâce d'Antioche était obtenue.

Nous ne connaissons l'entrevue qui eut lieu entre le souverain irrité et l'évêque suppliant que par le récit, amplifié sans doute, que Chrysostome nous a transmis. Il en faut retrancher bien des développements oratoires, évidemment ajoutés après coup, suivant la mode générale qui, des écoles de rhétorique, avait passé dans l'Église. En somme pourtant, rien n'est plus touchant, et dans ses traits généraux le tableau est d'une vérité saisissante. Admis à l'audience impériale, l'évêque se tient à l'entrée de la salle, à distance du trône, muet, la tête basse, les yeux pleins de larmes, n'osant avancer, et comme portant le poids des péchés de son peuple. A l'aspect de cette douleur vénérable et de ces cheveux blancs inclinés, l'honnête empereur s'arrête, intimidé lui-même par cet effet inattendu de sa colère. Loin de récriminer, c'est lui qui s'excuse. « Voyez, dit-il, je vous en fais juge : m'a-t-on traité justement, et n'ai-je pas le droit de me plaindre? De quelle injure étais-je coupable? Et si je l'étais, pourquoi, pouvant se venger sur moi, ont-ils compris les morts dans leur vengeance? N'était-ce point assez d'outrager des vivants? Fallait-il troubler, dans leur sépulture, ceux qui ne sont plus[1]? »

1. S. Jean Chrys., *ad pop. Antioch.*, *Or.* XXI, p. 254 et suiv.

Flavien, en réponse, ne tint point sans doute le discours long, savant, étudié, que son disciple a mis dans sa bouche. Un entretien privé ne se prêtait pas à tant d'éloquence. Le fond des considérations développées par Chrysostome est bien, cependant, celui qu'un prêtre chrétien dut mettre en avant pour toucher un empereur engagé sous les drapeaux du Rédempteur crucifié. L'exemple de l'infinie miséricorde de Dieu envers les hommes; le besoin de pardon commun à toute la race d'Adam; le sceau de la clémence divine imprimé sur tous les fronts baptisés; ce durent bien être là les arguments et les souvenirs qui allèrent au cœur du fidèle. Puis le politique, le chef de tous les orthodoxes de l'empire, dut être sensible aussi à ce raisonnement puisé dans l'intérêt de la cause à laquelle il avait lié son pouvoir : « Songez, dit l'évêque, qu'il ne s'agit point ici de consulter l'intérêt d'une seule cité, mais celui de votre gloire et celui du christianisme tout entier; car les païens, les juifs, les barbares même (eux aussi ont entendu parler de nos malheurs), ont les yeux fixés sur vous, attendant la sentence que vous allez porter. Si elle est humaine et douce, tous vous loueront, tous glorifieront Dieu et diront : Ah! qu'elle est donc grande, la puissance de la foi chrétienne! Elle a dompté et enchaîné un homme qui n'avait point d'égal sur la terre, qui était maître de tout détruire et de tout perdre à sa volonté : elle lui a inspiré une modération qu'un homme du commun même n'eût pas

su garder. Ah! qu'il est grand, ce Dieu des chrétiens qui transforme en anges de simples hommes et les rend supérieurs à tous les mouvements de la nature... C'est déjà, ajoute-t-il, s'enhardissant par degrés, un grand honneur que cette ville vous a fait que de m'envoyer auprès de vous en ambassade, et de montrer par là la conviction où elle est, que vous mettez le sacerdoce divin, même humblement représenté, au-dessus de votre pouvoir. Mais croyez bien que ce ne sont pas seulement mes concitoyens qui m'envoient : je viens aussi de la part du maître de tous les messagers divins, du Seigneur des anges pour vous dire :... Souvenez-vous du jour où vous rendrez compte de vos actions : pensez que si quelque péché charge votre âme, vous pouvez aujourd'hui, par cette seule sentence, sans fatigue, sans sueur, en effacer la tache... Imitez Notre-Seigneur qui, offensé chaque jour, ne cesse pas de répandre chaque jour ses bienfaits[1]. »

A mesure que l'évêque parlait, l'émotion gagnait Théodose. « Il était, dit saint Chrysostome, comme Joseph devant ses frères : pleurant en pensée et n'osant pas montrer ses larmes. » Enfin elles éclatèrent et le pardon fut prononcé. « Pourrai-je, s'écria Théodose, refuser de pardonner à mes semblables quand le Dieu du monde s'est fait semblable à nous pour obtenir

1. S. Jean Chrys., *loc. cit.* Nous remarquons pour la première fois, dans ce passage, le mot abstrait χριστιανισμος très-rare, sinon complétement inconnu auparavant.

notre grâce devant Dieu? » Flavien émit alors une dernière prière : il aurait voulu que le jeune Arcadius l'accompagnât pour annoncer au peuple la clémence du prince. « Non, dit l'empereur, faites cesser le trouble, et j'irai moi-même[1]. »

Il ne restait plus qu'à libeller l'édit de grâce; et c'est à quoi s'employa Césaire, qui apportait avec lui toutes les pièces du procès. Théodose voulut écrire lui-même à la ville coupable, et il le fit dans des termes d'une modestie digne et touchante. C'était le langage, non d'un maître, ni même d'un père offensé, mais d'un ami qui veut se réconcilier. Il demandait presque pardon de sa rigueur. « Mais, ajoutait-il, revenant toujours à ce qui lui tenait le plus au cœur, convenait-il pourtant que, pour la faute que vous me reprochiez, une femme digne de toute louange fût insultée après sa mort? Si j'avais fait quelque offense, c'était sur moi seul qu'il fallait frapper. » Du reste, l'amnistie était entière, et Antioche recouvrait ses honneurs dans leur intégrité[2].

Portée par un courrier exprès, la lettre arriva à Antioche dans le courant de la cinquième semaine de carême. L'impatience y était extrême. Chrysostome rapporte même que les accusés, naguère trop heureux de sauver leur tête à tout prix, retournaient déjà à leurs habitudes de mollesse, et commençaient à se

1. *Ibid.*, p. 263.
2. Théod., v, 20.

plaindre d'être mal nourris, mal couchés dans la prison, et d'y manquer de leurs aises accoutumées. Hellébichus, en possession du rescrit impérial, en donna connaissance dès le lendemain, et la joie générale se traduisit sur-le-champ par des démonstrations que contenait mal la réserve imposée par cette saison de pénitence. Le peuple fit des festins dans les rues et dans les galeries : seulement les tables étaient rigoureusement servies en maigre. Hellébichus se promenant dans les groupes pour prendre sa part de l'allégresse, on le força de s'asseoir et de manger un petit poisson, qu'il accepta de bonne grâce. Libanius l'accompagnait, tout épanoui, et récitant à tout venant des passages d'une série de déclamations qu'il avait composées, l'une pour fléchir Théodose, l'autre pour le remercier, et les deux dernières à la louange de chacun des commissaires[1].

Enfin, le samedi saint, Flavien lui-même fit son entrée dans la ville, suivi et porté par des flots de la population. Pendant les veilles de la nuit heureuse qui a enlevé à la mort son aiguillon, Antioche, sortant du sépulcre avec Jésus-Christ, fut tout entière illuminée. A la messe du jour, Chrysostome prit la parole et, de cette voix que tant de fois les pleurs du peuple avaient couverte, raconta le voyage du pontife et la clémence de l'empereur. Flavien monta ensuite à l'autel et des

1. S. Jean Chrys., *ad pop Antioch.*, *Or.* XVII. — Liban., *Or.* 21, p. 536.

milliers de regards suivirent, à travers des flots d'encens, le sauveur de la cité, tenant entre ses mains le corps consacré du Sauveur du monde. C'était comme l'image vivante et comme la réalité sensible de la Rédemption. Un formidable chœur, ébranlant tous les échos, alla porter au ciel l'hymne de reconnaissance des âmes rachetées, de la patrie arrachée au déshonneur, des pères conservés à leurs enfants, des fils serrés sur le cœur de leurs mères, toutes les effusions, en un mot, de la foi glorifiée et de la nature consolée. Tout un peuple, sauvé par le Christ de la ruine matérielle aussi bien que de la condamnation à venir, lui abandonnait désormais sans réserve, pour la vie présente comme pour la vie future, la conduite de ses destinées. Jamais il ne fut mieux démontré que la vraie force de l'Église est une puissance non de contrainte ou de violence, mais de supplication et de miséricorde. Pour établir son empire, un mot de pardon obtenu par elle faisait plus que tout l'appareil du pouvoir impérial et la destruction de tous les temples païens.

Un acte de clémence si éclatant, ralliant tous les cœurs autour de Théodose, faisait disparaître en Orient tout élément d'agitation. Mais il n'était plus dans la destinée d'un empereur de respirer un jour en liberté. Ce fut justement le moment où les nouvelles les plus graves arrivant d'Occident imposèrent à Théodose le devoir de venir en aide à son jeune collègue, menacé moins encore par l'insubordination de ses sujets que

par les emportements de la mère imprudente qui gouvernait en son nom.

A. D. 384. Justine, en effet, ne manquait pas une des fautes qui pouvaient compromettre le pouvoir chancelant de son fils. La plus élémentaire prudence lui eût indiqué de faire d'Ambroise, dont la popularité était extrême et qui venait de lui donner des gages certains de dévouement, son conseiller habituel. C'était une bonne fortune sans pareille, pour un gouvernement menacé à tout instant par la trahison, d'avoir à ses côtés un homme de bien, politique consommé, et à qui sa situation comme son caractère interdisaient toute ambition personnelle. Au lieu de sentir la valeur d'un tel appui, Justine n'écouta que les ressentiments d'une injure passée et les avis de quelques intrigants qui s'étaient emparés de sa conscience. Un an ne s'était pas écoulé qu'elle était ouvertement en lutte, à Milan même, avec le tout-puissant évêque de la cité.

Sa première imprudence fut d'amener avec elle à Milan une petite bande de courtisans, tous appartenant à la secte arienne et reconnaissant pour leur évêque un prêtre goth du nom de Mercurin. Ceux-ci eurent bientôt lié partie avec ce qui restait encore dans la ville de sectateurs secrètement attachés au schisme, et, afin de mieux les attirer, on fit quitter à Mercurin son nom grec pour lui imposer celui d'Auxence, le prédécesseur arien d'Ambroise, dont le souvenir était resté cher à ses anciens partisans. Il y eut bientôt

autour de la cour un petit troupeau rebelle à l'autorité régulière, ayant son évêque, ses sacrements et son église, qui n'était autre chose, disait Ambroise avec mépris, que les écuries de l'impératrice. « Ce sont tous des Goths, s'écriait-il : ils ont eu autrefois des chariots pour demeure; il est naturel qu'ils aient aujourd'hui un chariot pour église [1]. »

Tout le temps cependant que la secte ne fit que s'abriter à l'ombre du palais, c'était assez sans doute pour rendre les rapports aigres entre la cour et l'évêque; mais le différend se borna à des propos piquants d'une part, et de l'autre à des menaces sans effet. Les choses devinrent tout d'un coup plus graves, lorsque, soit la faveur impériale, soit l'accroissement du nombre de leurs partisans inspirant confiance aux dissidents, ils eurent l'audace de réclamer la publicité de leur culte, et la concession d'une église occupée par les catholiques. La proposition fut faite par Justine, au commencement de 384, dans le consistoire où siégeaient, autour du prince enfant, les principaux officiers de l'empire. Elle rencontra peu de résistance, car Justine avait pratiqué de longue main les principaux membres de cette

1. S. Amb., *Ep.* xx, p. 855. Nonnulli etiam Gothi, quibus ut olim plaustra sedes erat,..... nunc plaustrum ecclesia. Ambroise exagère certainement quand il dit à ce même endroit que personne de la ville ne prit parti pour le nouvel Auxence. Il devait y avoir à Milan des partisans encore vivants de l'ancien évêque, et la précaution prise de faire changer le nom de Mercurin est un indice certain du dessein de leur plaire.

petite assemblée, où d'ailleurs régnait cet esprit de tolérance indifférente habituelle aux politiques de tous les temps[1].

Quelque envie pourtant qu'on eût d'enlever l'affaire de haute lutte, et sans laisser à l'enfant couronné le temps de se reconnaître, il n'y avait pas moyen de fermer à Ambroise la porte d'un de ses temples sans le prévenir. On le manda donc, mais à la dernière heure, et quand il ne s'agissait plus que d'assurer l'exécution de la mesure. Il accourut, sans savoir ce qui l'attendait, et à peine était-il entré au consistoire qu'on lui notifia en termes très-secs d'avoir à évacuer la basilique Portienne, église neuve, récemment construite en dehors de la ville. Ni la surprise, ni le ton impérieux de l'ordre qui lui était donné, ni l'aspect redoutable de la réunion composée presque entièrement d'hommes de guerre, ne firent passer dans l'âme ou sur le visage d'Ambroise la moindre apparence d'émotion. Il répondit, en termes tout aussi décidés, qu'à aucun prix et pour aucune cause il ne céderait à l'erreur un pouce du terrain consacré par la vérité.

Entre un ordre si positif et une négation également catégorique, le débat n'aurait pu se prolonger longtemps, si presque au même moment un bruit inattendu n'était venu ébranler les voûtes du palais. C'était une foule de peuple qui accourait tout émue et en désor-

1. S. Amb., *Ep.* XXI, p. 872; *Sermo contra Auxentium de Basilicis tradendis.*

dre. La nouvelle s'était répandue que l'évêque avait été appelé au palais précipitamment, et, comme on connaissait vaguement les mauvais desseins de Justine à son égard, l'inquiétude était générale, et les chrétiens, qui formaient l'immense majorité de la ville, accouraient pour le défendre. On sut bientôt que ce n'était pas la vie d'Ambroise qui était en danger, mais l'honneur du culte chrétien. L'irritation ne fut pas calmée par cette nouvelle, et le peuple commença à se ruer sur le palais avec une fureur telle que les portes étaient ébranlées et menaçaient de céder d'un instant à l'autre. L'officier de garde essaya vainement de faire sortir ses troupes, qu'il ne put même ranger en bataille, et à la seule vue des épées levées, tous s'écrièrent d'une voix unanime qu'ils étaient prêts à donner leur vie pour leur foi [1].

L'altière Justine perdit alors courage : passant en un instant de la violence à la faiblesse, elle se tourna elle-même vers Ambroise en le conjurant d'user de son ascendant pour calmer l'irritation populaire, et d'arracher son enfant aux mains des furieux. Ambroise, qui n'aurait pu souhaiter de plus grand triomphe, se rendit sans peine à sa prière. Il s'avança vers la foule et, le silence se rétablissant à son seul aspect, il invita tout le monde à se retirer : « Soyez tranquilles, dit-il, on m'a promis que le culte ne serait troublé dans aucune de vos églises [2]. »

1. S. Amb., *loc. cit.*
2. S. Amb., *loc. cit.*

Il quitta ensuite lui-même le palais, laissant l'impératrice ulcérée, éperdue, en proie à toutes les émotions de la terreur et de la rage. A mesure que le calme renaissait dans la cité, le courage revint aussi au cœur des courtisans. Naturellement le jeune empereur eût été disposé à la reconnaissance pour celui qui venait de sauver sa tête du péril, mais il ne fut pas difficile de lui représenter que la scène entière avait été arrangée d'avance, qu'Ambroise avait préparé l'émeute avant de la calmer, et s'était empressé de saisir cette occasion de montrer qu'il était plus puissant que l'empereur lui-même dans la ville. A tout prix, lui dit-on, il fallait à l'autorité légitime une revanche éclatante pour le lendemain [1].

Effectivement, le lendemain 4 avril, avant-veille du dimanche des Rameaux, Ambroise vit arriver chez lui, dès le matin, quelques-uns des principaux officiers du consistoire. Ils exhibèrent un ordre impérial, et Ambroise y lut avec une nouvelle surprise que cette fois on lui demandait de céder, non plus une église obscure aux portes de la ville, mais la métropole de la cité, la basilique neuve, sa propre église, la plus voisine de sa demeure, celle où il prêchait lui-même et officiait ordinairement. « C'est la volonté de l'empereur, lui dit-on : ayez soin de vous y conformer, et faites en sorte, ajouta l'envoyé d'un ton significatif,

1. S. Amb., *loc. cit.* Quod populus ad palatium venisset, mihi invidia commota est.

qu'il n'y ait pas d'émotion dans le peuple. » — « Je répondis (raconte Ambroise lui-même), comme c'était mon devoir, qu'un prêtre ne pouvait pas livrer le temple de Dieu. » Et le jour suivant il se rendit à l'heure accoutumée dans la basilique, pour y célébrer le saint sacrifice. La foule y était grande, et de vives acclamations l'accueillirent à son entrée [1].

Le préfet du prétoire, qui était venu de son côté, fut un peu ému du bruit. « Cédez, dit-il en s'approchant du prélat : abandonnez l'église Portienne; l'empereur se contentera de cette concession, et je me charge du reste. » Mais le peuple, témoin du dialogue et en devinant le sens, s'écria tout d'une voix : « Ambroise, n'abandonnez rien. » Le magistrat se retira alors, en disant qu'il allait faire son rapport à l'empereur.

La journée se passa dans l'attente, et le jour suivant, qui était dimanche et une grande solennité, la foule se retrouva dans l'église, plus compacte encore que la veille. Ambroise célébra les premiers offices et se mit en devoir de donner les dernières instructions de la foi aux catéchumènes qui devaient recevoir le baptême dans la nuit de Pâques. A tout instant on s'attendait à voir l'église envahie par la force armée : rien ne bougeait pourtant, et aucun bruit ne se faisait

1. S. Amb., *Ep.* xx, p. 853. Convenerunt me... comites consistoriani, ut et basilicam traderem et procurarem ne quid populus turbarum moveret. Respondi, sicut erat ordinatum, templum Dei tradi non posse.

entendre. On eut bientôt l'explication de cette trêve inattendue. La menace d'enlever la basilique neuve n'avait été qu'une feinte. Pendant que le peuple, dupe de l'artifice, se portait tout entier de ce côté, la basilique Portienne demeurait vide. On y avait envoyé des gens de service du palais, pour en prendre possession. A ce moment même, ils étaient occupés à y suspendre des tentures neuves et à tout préparer pour l'installation du nouveau culte. Dès que cette diversion fut connue, l'assemblée se leva tout entière et se dirigea avec une bruyante indignation vers le lieu où la profanation s'accomplissait. Mais Ambroise ne quitta pas l'autel, et commença le saint sacrifice [1].

— « Pendant que je célébrais, dit-il, on m'annonça que le peuple s'était saisi de la personne d'un certain Castule, qu'on disait être un prêtre arien. On l'avait rencontré sur la place publique. Je versai des larmes amères et je priai Dieu, au nom du sacrifice même que je lui offrais, de venir à notre aide, afin que le sang ne fût pas répandu pour la cause de l'Église, mais que ce fût plutôt mon sang qui fût versé pour le salut non-seulement du peuple, mais de ces impies eux-mêmes. J'envoyai des prêtres et des diacres qui enlevèrent l'homme à la violence du peuple... Mon âme était pénétrée d'horreur lorsqu'on venait me dire que des

1. S. Amb., *ibid.*, p. 853. Ego tamen mansi in munere, missam facere cœpi. Ce mot de *missam* est à remarquer. C'est, je crois, la première fois qu'on le rencontre dans les auteurs ecclésiastiques.

hommes armés étaient envoyés pour s'emparer de la basilique : je craignais que quelque massacre n'en résultât, qui tournerait à la ruine de la cité, et je priais Dieu de ne pas survivre à la perte d'une telle ville, qui serait celle de l'Italie tout entière[1]. »

Les choses n'en vinrent pas tout de suite à l'extrémité que redoutait Ambroise. Justine et ses conseillers se conduisaient avec ce mélange de violence et d'indécision qui caractérise les pouvoirs faibles et achève de les décréditer. Pendant trois jours les troupes restèrent en présence de la foule, à l'entrée des deux basiliques, sans oser consommer l'exécution de l'attentat, ni provoquer un conflit. Des mesures vexatoires vinrent irriter la population sans l'intimider. Il était de coutume, pendant la semaine sainte, de relâcher quelques-uns des malheureux retenus en prison pour dettes envers le fisc, et de surseoir à toute exécution contre les commerçants en déconfiture. On n'appliqua pas cette année l'indulgence habituelle : au contraire, les exigences du fisc furent plus impérieuses que jamais. En moins de trois jours, deux cents livres d'or furent prélevées sur les marchands de la ville, et un grand nombre d'entre eux furent jetés dans les fers. Tous les dignitaires, les magistrats, les moindres employés des diverses administrations, connus par leurs sentiments chrétiens, reçurent défense de sortir de leurs maisons

1. *Ibid.*, pp. 853-854... Amarissime flere et orare in ipsa oblatione cœpi.

pour assister aux offices. Mais, de leur côté, les Ariens eux-mêmes n'osaient pas se montrer, et le bas peuple errait seul ainsi dans les rues, livré à tous les emportements d'une irritation légitime.

Ambroise cependant était assailli par les instances d'une foule d'officiers, de grands de la cour, de tous les officieux en un mot, qui dans les situations violentes sont toujours prêts à conseiller les transactions ou les faiblesses. On essayait de le convaincre que l'empereur, étant maître de tout, pouvait bien avoir une basilique à sa disposition, et ne faisait qu'user de son droit. Il répondait à tous les arguments avec la précision d'un jurisconsulte, en même temps qu'avec la résolution des martyrs. « Quoi, disait-il, l'empereur n'a pas même le droit de violer la maison d'un simple particulier, et il pourrait envahir la maison de Dieu! Qu'il prenne pourtant ce qui m'appartient, mon argent, mes fonds de terre, je ne lui refuserai rien, bien que tout ce que j'ai appartienne aux pauvres. Si c'est mon patrimoine qu'il veut, je l'offre; si c'est ma vie, la voici. Mais ce qui est à Dieu n'est point à l'empereur. Il est écrit: Rendez à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César. » — « Mais au moins, ajoutait-on, employez-vous à calmer le peuple. » — « Je puis bien, répondait-il, ne pas l'exciter: mais il n'appartient qu'à Dieu de l'apaiser. Si vous croyez d'ailleurs que c'est moi qui l'ai enflammé, il y a une chose bien simple à faire: vengez-vous sur moi, et exilez-moi dans quelque soli-

tude. » Et, pour montrer qu'il était prêt à tout, il laissait sa porte ouverte à toute heure du jour et de la nuit, et se tenait dans sa chambre accoutumée, prêt à se rendre en exil ou en prison si on lui en donnait l'ordre[1].

Il fit plus encore : afin d'attester qu'inflexible sur son droit, il ne poussait pourtant en rien à la résistance par la force, il évita d'aller faire l'office à la basilique neuve, quoiqu'elle fût à la porte de chez lui. Il se rendit à une ancienne chapelle plus éloignée et qu'on avait abandonnée depuis que la neuve était bâtie. C'est là que le mercredi saint (la veille, dit-il, du jour où Dieu fut livré pour nous) on vint lui annoncer que décidément l'exécution avait lieu, et que les soldats s'emparaient à la fois des deux basiliques réclamées, « Dites aux soldats, répondit-il sans s'émouvoir, que ceux qui prendront part à cette violence seront séparés de la communion. » Puis il commença l'explication de la leçon du jour, qui était prise dans le livre de Job. Avant qu'elle fut achevée, on entendit un bruit d'armes,

1. *Ibid.*, p. 854 et suiv. Convenior ipse a comitibus et tribunis, ut basilicæ fieret matura traditio, dicentibus imperatorem jure suo uti, eo quod in potestate ejus essent omnia. Respondi si a me peteret quod meum esset, id est fundum meum, argentum meum, quidvis hujusmodi meum, me non refragaturum, quanquam omnia quæ mea sunt essent pauperum... Si patrimonium petitur, invadite; si corpus, occurram... Basilicam nec mihi fas est tradere, nec tibi accipere, Imperator, expedit. Domum privati nullo jure potes temerare : domum Dei existimas auferendam !... His dictis, illi abierunt... Inde demum cubitum me recepi, ut, si quis abducere vellet, inveniret paratum.

des soldats parurent à la porte, il y eut un effroi général, et les femmes éperdues poussèrent de grands cris. Mais quelle ne fut pas la surprise commune quand on vit les hommes armés eux-mêmes s'agenouiller, répétant qu'ils venaient prier avec leur évêque, et non le combattre, que la basilique neuve était libre, et qu'on y appelait Ambroise à grands cris[1] !

Chose inouïe en effet, la force armée avait manqué à la consigne ; elle avait résisté, non, ce qui était trop ordinaire, pour aller porter à un nouveau maître des hommages perfides et cupides, mais résisté sans trahison et par conscience : elle avait hésité à violer un droit plus sacré que celui de l'empereur, et senti peser sur elle un devoir plus sacré que l'obéissance militaire. La violence, arrêtée par un scrupule, la force, paralysée par l'idée du droit : depuis le jour où le Rubicon avait été franchi par César, pareille chose ne s'était plus vue dans l'empire ! Il fallut pourtant bien que les conseillers de Justine se résignassent à y croire. Quand la réponse d'Ambroise et la menace d'être séparé de la communion légitime furent connues, personne ne voulut plus faire un pas pour s'emparer du sanctuaire. Les chefs avaient beau répéter que l'empereur allait venir, et qu'il fallait bien préparer son entrée : « S'il vient

1. *Ibid.*, p. 855 : Milites ipsi, qui videbantur occupasse basilicam, cognito quod præcepissem ut abstinerentur a communionis consortio, ad conventum hunc nostrum venire cœperunt. Quibus visis, turbantur mulierum animi, proripit se una. Ipsi tamen milites se ad orationem venisse, non ad prælium loquebantur.

pour se réunir aux catholiques, répondirent les soldats, nous serons derrière lui ; autrement, nous allons nous rendre à la réunion où est Ambroise [1]. » Et plusieurs, quittant le camp à l'instant, avaient joint les effets aux paroles. Libre alors de toute crainte, la foule qui remplissait la basilique neuve s'était livrée à des manifestations de joie : les enfants, montés sur les épaules de leurs parents, arrachaient et déchiraient en jouant les tentures qu'on avait déjà placées pour la venue des personnes impériales. Puis, d'une commune voix, chacun s'écriait : « Ambroise, où est Ambroise ? qu'il vienne, qu'il nous lise la parole de Dieu [2]. »

Mais Ambroise était trop prudent pour justifier les reproches dont il était l'objet à la cour, en allant se mettre lui-même à la tête d'une sédition appuyée par une défection de l'armée. Loin de se rendre aux instances de la foule, il se borna à désigner des prêtres pour aller célébrer l'office dans l'église neuve. Puis, reprenant la leçon interrompue, il la continua en faisant allusion aux événements du jour, mais en insistant surtout sur le caractère tout pacifique de la résistance opposée par le peuple à la volonté impériale. « Vous

1. *Ibid.* Idque a militibus imperatori mandatum dicitur ut si prodire vellet, haberet copiam : se tamen præsto futuros si viderent eum cum catholicis convenire, alioquin se ad eum cœtum quem Ambrosius coëgerat transituros.

2. *Ibid.* In illa basilica fertur quod populus præsentiam flagitabat meam... lectorem efflagitari : scissæ ab illudentibus pueris cortinæ regiæ.

avez entendu, leur dit-il, le livre de Job..,. et le diable l'entendant aussi, ce livre où se déploie toute sa puissance de tentation, il s'est donné en ce jour plus de mouvement qu'en aucun autre. Mais, grâces en soient rendues à notre Dieu, qui vous a affermis dans la foi et dans la patience! Je suis monté ici pour admirer un seul Job; et j'ai trouvé que vous étiez tous autant de Job, dignes de mon admiration. En chacun de vous Job a revécu par sa vertu et sa patience. Car, quelle parole plus digne d'hommes chrétiens que ce que le Saint-Esprit a dit aujourd'hui par votre bouche : Nous vous supplions, Empereur auguste; nous ne vous combattons pas : nous ne vous craignons pas, mais nous vous implorons [1]. »

En règle ainsi avec la modération dont il s'imposait le devoir, il poursuivait par quelques paroles moins propres peut-être à calmer les passions.

« Job, disait-il, est accablé par toutes les nouvelles des malheurs qu'on lui annonce; il est tenté aussi par la voix d'une femme qui lui dit : Parle contre Dieu, et meurs. Voyez de même autour de nous combien de machines sont mises en mouvement : les Goths, les gentils, la force armée, les amendes imposées aux marchands, les châtiments infligés aux gens de bien. Et puis l'on nous dit : Livre ton église, c'est-à-dire,

1. *Ibid.*, p. 855. Unum Job miraturus ascenderam : omnes Job quos mirarer inveni... Rogamus, Auguste, non pugnamus; non timemus, sed rogamus.

non-seulement parle, mais agis contre Dieu. Les ordres royaux nous pressent; mais nous sommes affermis par l'Esprit-Saint, qui a dicté à Job cette réponse : Tu as parlé comme une femme insensée. Et cette tentation qui nous environne n'est pas méprisable; car nous savons par l'Écriture que les plus fortes tentations de l'homme lui viennent par la femme... C'est par Ève qu'Adam a été perdu. » L'exemple d'Ève ne fut pas le seul ni le plus dur qu'Ambroise se permît de rappeler pour désigner Justine : Jézabel et Hérodiade eurent aussi leur tour [1].

A peine descendait-il de l'autel, qu'un notaire impérial le fit demander. Il se retira dans un coin de la chapelle avec l'envoyé : « Avez-vous perdu l'esprit, lui dit celui-ci, de braver ainsi la volonté de l'empereur? » — « Qu'ai-je donc fait contre la volonté de l'empereur? reprit Ambroise. » — « Vous avez envoyé des prêtres à la basilique neuve. Voulez-vous donc être le tyran de cette ville? Dites-le alors, pour qu'on sache comment il faut se préparer à vous résister. » Ambroise n'eut pas de peine à rappeler qu'il n'avait pas paru à la basilique, pour ne pas exciter la résistance; que, sachant qu'elle était libre, il avait refusé de s'y rendre; qu'il avait répété à toute heure : Je ne veux ni céder l'église, ni combattre l'empereur. « Est-ce là prétendre à la tyrannie? ajoute-t-il, qu'on me frappe,

1. *Ibid.*, pp. 856-859.

alors, pour m'en punir. » Puis, il reprit d'un ton d'oracle : « Les prêtres sont plus accoutumés à subir la tyrannie qu'à l'exercer. Dans les anciens jours, ce sont les prêtres qui ont conféré l'empire : ils ne l'ont pas usurpé. Il y a plus de souverains qui ont affecté le sacerdoce, que de pontifes qui ont affecté le pouvoir. Le Christ a fui, pour n'être point fait roi.... Que l'empereur, à qui Dieu aujourd'hui ne donne pas d'adversaire, prenne garde de se créer à lui-même un tyran de ses propres mains. Ce n'est pas Maxime qui m'accuse d'être le tyran de Valentinien, lui qui soutient que c'est moi seul qui l'ai empêché de passer en Italie. » Et, laissant le courtisan réfléchir sur cette menace, il se renferma de nouveau dans son impassible calme. Il ne voulut pas même regagner sa demeure, de peur d'être l'objet de quelque ovation populaire. Il passa la nuit dans la chapelle à chanter des psaumes avec son clergé[1].

Devant cette attitude aussi ferme qu'habile, mais rigoureusement légale, qui ne donnait aucun prétexte à la violence, la cour, paralysée sans être combattue en face, dut finir par céder. Ordre fut donné aux militaires d'évacuer la basilique ; pour compléter même la concession, remise fut faite aux commerçants de quelques-unes des amendes. Ce changement dans les réso-

1. *Ibid.*, p. 858. Veteri jure a sacerdotibus donata imperia, non usurpata : vulgo dici quod imperatores sacerdotium magis optaverint, quam imperium sacerdotes... Cavere tamen ne sibi ipsi tyrannum faceret cui Deus adversarium non excitavit. Non hoc Maximum dicere quod tyrannus ego sim Valentiniani...

lutions de l'impératrice fut annoncé le jeudi saint à Ambroise, pendant qu'il expliquait la leçon de Jonas sortant du ventre de la baleine. La joie populaire fut très-vive, et le jour de Pâques fut célébré avec des transports d'allégresse. Mais ce contentement général ne faisait qu'exaspérer le ressentiment à peine caché de Justine et de ses amis. Ils ne prenaient pas même la peine de le dissimuler, et s'exhalaient en menaces impuissantes, qui attestaient leur faiblesse. Le jeune Valentinien lui-même, autrefois très-attaché à Ambroise, était sensible à l'affront qu'avait reçu son pouvoir. Comme quelqu'un lui conseillait de se rendre à l'église, disant qu'une telle démarche serait agréable aux soldats : « En vérité, répondit-il avec dépit, si Ambroise vous le demandait vous me livreriez à lui chargé de chaînes. » Sur le passage de l'évêque, quand il venait à la cour pour rendre les hommages d'étiquette, il entendait proférer à demi-voix des imprécations menaçantes. Une fois, l'eunuque Calligone, grand chambellan, s'avança devant lui, et lui montrant le poing : « C'est donc toi, dit-il, qui outrages Valentinien. Je saurai bien te faire sauter la tête. » — « Que Dieu exauce votre vœu, dit Ambroise en souriant. Je souffrirai ce que doit souffrir un évêque : vous ferez ce que doit faire un eunuque. » Une telle situation ne pouvait évidemment durer. Aussi, peu de jours après, rendant compte du démêlé tout entier à sa sœur Marcelline, qui lui en avait demandé le récit avec inquié-

tude : « Voilà, lui disait-il, tout ce qui s'est passé. Plût à Dieu que ce fût tout! Mais de plus grands malheurs nous menaçent[1]. »

Effectivement, une année entière n'était pas révolue que Justine s'était remise à l'œuvre. Cette fois, elle ne voulut pas avoir affaire directement à Ambroise, et ce fut sous la forme d'une mesure d'ordre public qu'elle essaya d'assurer sa vengeance particulière. Ce ne fut pas seulement à la petite troupe des Ariens de Milan, ce fut à l'ensemble des hérétiques de l'empire qu'elle entreprit de faire rendre la libre pratique de leur culte.

Si elle eût donné à cette mesure un caractère tout à fait général, si elle eût proclamé, comme son époux Valentinien, la neutralité absolue du pouvoir entre les diverses religions, cette résolution très-difficilement applicable, on l'avait vu, dans l'état de l'empire, n'eût point été dénuée de hardiesse, et lui eût valu sans doute la sympathie des diverses minorités religieuses. Mais les intrigants de bas étage qui lui servaient de conseillers n'étaient pas capables de donner à leurs vues la moindre étendue. Peut-être d'ailleurs, par cette indifférence affichée, eùt-on effarouché l'enfant royal, dont on avait bien réussi à irriter la susceptibilité, mais dont le cœur restait sincèrement chrétien. Les ministres de Justine ne cherchèrent donc qu'une autre orthodoxie à opposer

1. *Ibid.*, p. 859.

à celle d'Ambroise, et ils n'imaginèrent rien de mieux que de recourir à cette vieille et énigmatique formule de Rimini, à qui une apparence décevante et un texte élastique avaient valu dans un concile l'honneur d'une unanimité factice.

Au commencement de janvier 386, il fut arrêté en conseil que la liberté du culte serait rendue spécialement et uniquement à ceux qui déclareraient souscrire à la foi de Rimini, et, dans ces termes en apparence très-mesurés, on obtint sans peine l'assentiment de Valentinien. Rien de plus naturel d'ailleurs que cette résurrection d'un vieil expédient au profit de vieilles passions. A Rimini on n'avait cherché qu'une chose, à contenter l'orgueil d'un souverain et à se délivrer de l'importune fermeté d'un grand homme. La situation était la même, et reproduisait les mêmes effets. Justine, cherchant dans l'arsenal législatif une arme pour se défaire d'Ambroise, avait dû mettre naturellement la main sur celle que Constance avait fourbie contre Athanase. A. D. 386.

Il restait à rédiger l'acte, et un peu d'art était nécessaire pour atteindre le but sans le dépasser. On s'adressa au chef des notaires, nommé Bénévole, connu par sa plume facile et prudente. Mais il semblait écrit que l'autorité impériale rencontrerait cette fois la résistance partout où elle était accoutumée à compter sur la servilité. Bénévole était catholique et se refusa nettement à prêter son concours à une loi qui mettait à néant

la foi de Nicée. L'impératrice, contrariée, le fit venir elle-même et lui promit un prompt avancement s'il se conformait à ses désirs. Mais Bénévole ne se laissa pas séduire, et, arrachant lui-même la ceinture qui était l'insigne de sa dignité : « Reprenez vos honneurs, dit-il, et laissez-moi ma conscience. » Décidément tout était singulier dans cette affaire, et donnait à réfléchir. Les soldats n'obéissaient pas au mot d'ordre, et les fonctionnaires refusaient de l'avancement [1].

A défaut de Bénévole cependant, quelque autre eut moins de scrupule, et le 21 janvier la loi parut. Les termes, bien qu'embarrassés, étaient d'une grande portée. Pleine liberté de réunion était accordée à tous ceux dont les opinions étaient conformes à ce qui avait été décidé, *du temps de Constance de divine mémoire, par les pontifes convoqués de tous les points du monde romain à Rimini et à Constantinople :* décisions admises, ajoutait la loi, *par ceux-là mêmes* qui aujourd'hui sont connus pour *s'en éloigner* [2]. Mais la menace de la fin était surtout significative : « Sachent donc, était-il dit, ceux qui pensent avoir seuls le droit de se réunir, que, s'ils tentent de faire quelque trouble pour arrêter le cours des ordres de notre Tranquillité, ils seront considérés comme séditieux et perturbateurs de l'Église et criminels de lèse-majesté, et, comme tels,

1. Soz., VII, 13. — Rufin, II, 16.
2. Ab his ipsis qui dissentire noscuntur.

payeront leur faute de leur tête. Le même supplice atteindra ceux qui feront des supplications, soit publiques, soit privées, contre cette disposition de notre volonté[1]. »

Il était difficile de désigner plus clairement Ambroise, et de le serrer plus étroitement dans l'alternative de désobéir ou à la loi de l'empire, ou à celle de Dieu. Et, en effet, bien que la menace fût générale et répandît parmi tous les catholiques d'Occident une consternation universelle, ce fut à Ambroise d'abord qu'on en fit l'application. La demande de l'année précédente fut aussitôt reproduite. Ce fut encore la basilique Portienne qui fut désignée comme le lieu qui devait être rendu au culte des Ariens. Mais cette fois ce n'était plus un simple ordre du conseil, c'était une loi générale, investie de cette majesté de l'omnipotence populaire dont l'empereur était, aux yeux des jurisconsultes romains, l'auguste représentant. Pour un patriote élevé dans le culte de Rome, l'angoisse dut être grande ; mais l'incertitude n'exista même pas. Ambroise reprit exactement le même terrain que l'année précédente : point de concession volontaire, point de résistance armée et violente. « Dieu me préserve, dit-il, de livrer l'héritage de Jésus-Christ. Naboth n'a point livré la vigne de ses pères : moi, je céderais la maison de Dieu !... l'héritage de Denys, qui est mort en exil pour la

1. *Cod. Theod.*, XVI, t. I, liv. 4; t. I, l. 1.

cause de la foi, l'héritage du confesseur Eustorge, de Mirocle, et de tous les évêques fidèles qui ont été avant moi. Voilà ma réponse : je dis ce qu'un prêtre doit dire : que l'empereur fasse ce qu'un empereur doit faire[1]. »

Chacun s'attendait cette fois à voir mettre la main sur lui, et effectivement un ordre d'exil lui fut envoyé. Mais il était ainsi conçu : « Sortez de la ville, et allez où vous voudrez. » C'était montrer assez clairement qu'on voulait se débarrasser de lui, mais qu'on craignait de toucher à sa personne. C'était en même temps dicter sa réponse. Il fit savoir qu'il était prêt à suivre ceux qui viendraient le chercher pour l'emmener, et en attendant il continua à se promener librement dans Milan, sortant même plus que de coutume pour faire des visites ou aller prier sur les tombeaux des martyrs, et dans chacune de ces allées et venues passant avec affectation devant le palais, à portée du poste qui en faisait la garde. Le peuple s'attroupait pour le voir passer; les pauvres venaient baiser sa main: « Voilà mes défenseurs, disait-il; on dit que je cherche à gagner leur assistance par mes aumônes : je ne le nie pas; oui, toute ma défense est dans la prière des pauvres. Ces aveugles, ces boiteux, ces infirmes, sont plus forts que tous les gens de guerre. Les dons qu'on fait aux pauvres obligent Dieu lui-même, tandis que le

1. S. Amb., *Ep.* XXI. *Sermo cont. Aux.*, p. 868 : Respondi ego quod sacerdotis : quod imperatoris est faciat imperator.

secours des armes mérite rarement la grâce divine [1]. »

Il y avait juste un an de la première tentative, et le retour de la même époque de l'année ramenait les mêmes solennités. Ambroise fit cette fois les offices de la semaine sainte dans la grande église, au milieu de l'affluence accoutumée. Seulement, vers le soir du premier jour, la foule, craignant qu'on ne le lui enlevât et ne voulant pas le perdre de vue, refusa de le laisser sortir et de se retirer elle-même. Il fallut veiller avec elle cette nuit et les suivantes, soit dans l'église, soit dans les portiques et autres bâtiments accessoires qui y attenaient et en faisaient partie, pendant que des troupes envoyées par la cour montaient la garde aux portes dans des intentions menaçantes. Les fidèles, croyant à tout instant que le temple allait être envahi, fermaient avec soin les portes et élevaient intérieurement des barricades. Ambroise les décourageait en souriant de cette tentative, leur répétant que cette défense ne leur servirait de rien, et que l'attaque non plus ne pourrait rien contre eux sans la permission divine. Un matin, on remarqua avec effroi que les portes étaient restées ouvertes toute la nuit. C'était un aveugle qui en sortant

1. *Ibid.*, p. 867, 873. Dicentes : Exi de civitate et vade quo vis. Expectabam fateor... Ergo ipse non quotidie vel visitandi gratia prodibam, vel pergebam ad martyres ? non regiam palatii præteribam eundo atque redeundo ? et tamen nemo me tenuit... Habeo defensionem sed in orationibus pauperum. Cæci illi et claudi, debiles et senes robustis bellatoribus fortiores sunt. Denique munera pauperum Deum obligant... præsidia bellatorum divinam sæpe gratiam non merentur.

avait oublié de les refermer. Ni les soldats ni la foule ne s'en étaient aperçus : « Vous voyez, dit Ambroise, les clairvoyants n'en savent pas plus que les aveugles. Il n'en sera que ce que Jésus-Christ ordonnera, et ce qui est utile. » Les soldats d'ailleurs cette fois, pas plus que l'année précédente, ne se montraient bien hostiles; et plus d'un, pendant l'office, se détachait de sa troupe pour venir chanter des cantiques avec les chœurs du peuple [1].

Ce fut en effet pendant cette espèce de siége, qui se prolongea encore toute une semaine, qu'Ambroise, ne sachant à quoi occuper cette foule désœuvrée, imagina de lui faire prendre part au chant religieux suivant le mode oriental régularisé par Basile. L'usage de la psalmodie, c'est-à-dire des répons alternatifs entre le clergé et les fidèles, ignoré jusque-là en Occident, y fut alors pour la première fois importé, et c'est de Milan qu'il s'est répandu dans toutes nos églises. Mais Ambroise, ne se contenta pas des psaumes liturgiques, qui n'auraient pas suffi pour remplir ces longues veilles. Il y joignit des hymnes d'une poésie élevée, qu'il composa lui-même pour la circonstance. Nous avons encore ces chants, où rien ne se ressent du trouble de ces jours de péril, et qui semblent au

1. *Ibid.*, p. 866. — Tillemont, *Hist. eccl.*, t. x; *S. Ambroise*, XLV, fait remarquer avec raison que le séjour d'une si grande foule dans une église pendant toute une semaine serait incompréhensible, si l'on ne se souvenait que l'enceinte consacrée aux basiliques renfermait des logements complets réservés aux ecclésiastiques, et qui pouvaient, par conséquent, servir d'abri pendant la nuit, aussi bien que fournir des issues pour faire entrer des provisions.

contraire une de ces effusions de reconnaissance que la nature paisible élève vers le ciel en se sentant renouvelée à chaque heure du jour par le soleil et par la grâce [1].

Voici une hymne, par exemple, qui était destinée à rappeler les fidèles autour de l'autel, le matin, quand, après s'être endormis au pied d'une colonne ou épars dans les portiques et les cours intérieures, ils étaient réveillés par le chant du coq et par les premiers rayons de l'aurore : « Créateur éternel des choses, c'est toi qui disposes les nuits et les jours, et qui donnes la mesure au temps, pour en alléger la monotonie. Voici le héraut du matin qui se fait entendre.... et Lucifer, éveillé par son chant, dissipe les ténèbres qui couvrent le ciel. A ce chant aussi, la pierre sur laquelle l'Église se fonde s'est réveillée pour expier sa faute. Debout donc : le coq fait lever ceux qui gisent à terre; il accuse ceux qui dorment encore; il condamne ceux qui renient Jésus-Christ [2]. »

Cette autre, au contraire, accompagnait la chute

1. S. Amb. *Ep.* XXI, p. 873. — S. Aug., *Conf.*, IX, 6.
2. S. Amb., *Opp.*, t. II, p. 1219.

Æterne rerum conditor,
Noctem diemque qui regis
Et temporum das tempora
Ut alleves fastidium,
Præco diei jam sonat....
Hoc excitatus Lucifer
Solvit polum caligine....
Hoc ipsa petra Ecclesiæ
Canente culpam diluit
Surgamus ergo strenue :
Gallus jacentes excitat,
Et somnolentos increpat,
Gallus negantes arguit.

Ces hymnes ne sont pas les seules que l'antiquité attribue à saint

du jour : « O Dieu créateur de tout ce qui existe, c'est toi qui diriges le monde et qui revêts le jour de la beauté de la lumière; c'est toi qui donnes à la nuit le charme du sommeil... Nous te rendons grâces pour le jour qui vient de s'écouler. Nous t'offrons nos prières pour la nuit qui descend... Que le fond de notre cœur chante une hymne à ta louange; que notre voix retentisse à ton honneur; que notre chaste amour s'allume pour toi; que notre pensée t'offre une sage adoration. Et quand les ténèbres auront répandu leur voile épais, que notre foi ne connaisse pas d'ombre, et qu'elle illumine la nuit; que notre raison ne sommeille pas, mais que, fuyant toute pensée impure, nos rêves ne nous parlent que de toi[1]. »

Ambroise. On sait que le fameux chant du *Te Deum* passe généralement pour avoir la même origine. Voir, dans Dom Ceilier, les raisons qui font mettre en doute cette tradition : *Histoire générale des auteurs sacrés*, éd. Vivès, t. v, p. 509.

1. Deus creator omnium,
Polique rector, vestiens
Diem decoro lumine,
Noctem soporis gratia....
Grates peracto jam die
Et noctis exortu preces
Votis, reos ut adjuves,
Hymnum canentes solvimus.
Te cordis ima concinant,
Te vox canora concrepet,
Te diligat castus amor,
Te mens adoret sobria,
Ut cum profunda clauserit
Diem caligo noctium,
Fides tenebras nesciat
Et nox fide reluceat.
Dormire mentem ne sinas....
Exuta sensu lubrico
Te cordis alta somnient.

Cette poésie touchante, adaptée sur-le-champ à un mode antique, était répétée à pleine voix par tous les fidèles et excitait chez eux une telle ardeur d'enthousiasme, que les païens disaient qu'Ambroise avait des chants magiques pour ensorceler la foule[1]. Parmi les voix qui s'élevaient vers le ciel avec l'accent le plus ému, Ambroise distinguait celle d'une vieille et vénérable dame, assise auprès d'un jeune homme au front élevé et au regard de feu, qu'elle appelait son fils. L'histoire de ces deux personnages était curieuse, et, même au milieu du trouble de ces heures périlleuses, Ambroise, qui les connaissait de longue date, ne les perdait de vue ni l'un ni l'autre. La mère se nommait Monique : c'était la veuve d'un magistrat municipal de la petite ville de Tagaste en Afrique. Malgré son âge déjà avancé, elle venait de faire la traversée de la mer et un pénible voyage, pour rejoindre son fils Augustin, professeur déjà célèbre à Milan, où le païen Symmaque lui avait fait obtenir une chaire de rhétorique. Monique, en se rapprochant de ce fils chéri, ne se proposait pas seulement de venir trouver dans sa tendresse la consolation de ses vieux jours. Elle accourait surtout pour veiller sur l'âme ardente et troublée du jeune homme. Nourri par elle dans la pure foi de l'Évangile, Augustin en avait été violemment arraché, dès l'entrée de la jeunesse, par l'entraînement des sens en même temps

1. S. Amb., *Ep.* XXI, p. 873. Hymnorum quoque meorum carminibus deceptum ferunt.

que par l'inquiétude d'un esprit que la vérité simple avait peine à satisfaire. Le problème qui le tourmentait, ce n'était pas seulement quelqu'une de ces subtilités métaphysiques dont les écoles asiatiques étaient éprises : il ne songeait point à disserter sur l'essence divine, et à peser la valeur des syllabes de chacune des formules qui avaient tenté de la définir. Un doute plus pressant et plus intime pesait sur son âme. Une plus redoutable question, celle de l'origine du mal dans le monde, hantait son imagination. Comment la nature, œuvre d'un Dieu parfait, offre-t-elle au regard qui la contemple le spectacle de l'imperfection, souvent du désordre ? Comment la souffrance règne-t-elle sur cette terre, qu'un Dieu bon a destinée pour la demeure de ses créatures ? Comment l'âme, à peine échappée des mains d'un Dieu qui est la pureté même, se sent-elle embrasée des ardeurs désordonnées d'une concupiscence involontaire ? Pourquoi, dans les sociétés humaines, tant de peines et tant de vices, et si inégalement répartis que les maux ne semblent jamais le châtiment exact et proportionnel des fautes ? Cette énigme, qui avait autrefois tourmenté Job au désert, et Salomon sous la pourpre royale, faisait le désespoir et presque le scandale du jeune Africain ; et les réponses simples, pratiques, par lesquelles l'Évangile calme les angoisses des consciences droites, sans contenter toutes les curiosités d'une raison ambitieuse, ne satisfaisaient point sa soif de pénétrer le fond du mystère. Le péché du premier homme ne lui

paraissait pas offrir une explication suffisante de l'entrée du mal dans le monde, non plus que la grâce du nouvel Adam une arme suffisante pour s'en défendre. Une doctrine, née dans l'extrême Orient, autrefois importée par un aventurier au sein de l'Église et frappée sur-le-champ d'anathème, l'avait séduit par une singularité qui simulait la profondeur. Avec le Persan Manès, Augustin était disposé à reconnaître deux principes coéternels et contraires, dont la lutte, poursuivie sur tous les théâtres, rendait compte à ses yeux des contrastes qui éclatent à la surface du monde. Augustin consacrait à défendre et à propager ce système tout le charme d'une éloquence entraînante. Mais s'il avait gagné à une opinion avant lui mal famée plus d'un disciple, il n'avait pas réussi à y trouver lui-même la paix, ni à étouffer dans son âme un doute, constamment entretenu d'ailleurs par les ferventes objurgations de sa mère. Déjà Monique venait d'obtenir de lui qu'il suivît avec exactitude la prédication d'Ambroise, et pendant ces nuits de veille, elle avait emprunté le secours de son bras pour traverser la foule. Augustin était donc là, à ses côtés, risquant sa vie pour la foi de son enfance, qui n'était plus celle de sa jeunesse. Ambroise, que les confidences de Monique avaient initié à ces secrets domestiques, pouvait distinguer du haut de son siége, à travers l'expression également émue de la mère et du fils, la variété de leurs sentiments. A mesure que le chant ecclésiastique prenait l'accent d'une

prière plus pénétrante, il voyait sur le visage de la mère la confiance dans le secours divin succéder à l'angoisse de l'amour maternel, tandis que les traits altérés du fils portaient l'empreinte d'une lutte douloureuse entre l'attendrissement du cœur et la rébellion de l'intelligence[1].

Les jours s'écoulaient cependant, et la cour, se lassant d'attendre et n'osant agir, s'avisa d'un expédient nouveau pour sortir de l'embarras où elle s'était mise. Le tribun Dalmace vint chercher Ambroise dans l'église, et le pria poliment de se rendre au palais pour s'expliquer avec l'évêque schismatique, en présence de l'empereur. L'empereur, lui dit-il, ne prétendait pas décider lui-même une question qui touchait au dogme. Chaque partie nommerait des arbitres qui prononceraient en commun. Il ajouta que le choix d'Auxence était déjà fait. Il avait eu le bon goût de désigner des personnes étrangères aux querelles religieuses, et dont l'impartialité, par conséquent, ne pouvait être suspectée. Effectivement, c'étaient quatre païens auxquels était joint un nouveau converti, à peine catéchumène. Qu'Ambroise en fît autant, ajouta Dalmace, et tout finirait de bon accord, au grand profit de l'Église et de la paix publique[2].

1. S. Aug., *Conf.*, IX, 7; et pour les détails antérieurs et si connus de la vie de saint Augustin, consulter les livres précédents du même ouvrage.
2. S. Amb., *Ep.* XXI, p. 860.

L'artifice était grossier et en même temps trahissait le retour d'une incertitude qui n'était pas faite pour décourager Ambroise. Sa réponse ne fut pas longue à méditer. Les prétendus juges impartiaux d'Auxence n'étaient que des juges incompétents. Au nom de tout le clergé rassemblé autour de lui et auquel s'étaient joints plusieurs évêques de la province, Ambroise déclara dans une lettre à l'empereur que jamais évêque n'accepterait, en pareille matière, la juridiction des laïques. « C'est votre père, lui disait-il, qui a établi cette maxime par une loi expresse : ce n'est point vous offenser que de l'invoquer. Qui est-ce qui vous manque d'égards, de celui qui veut vous faire ressembler à votre père, ou de celui qui vous écarte de ses exemples?... Vieillissez seulement, et vous verrez ce que vous penserez vous-même de l'évêque qui consent à se soumettre à un laïque... Que si pourtant Auxence veut des juges, qu'il vienne dans l'église, qu'il parle au peuple, et que le peuple suive celui de nous deux qu'il préfère. Je ne lui envie pas ceux qui le suivront... Non, la personne d'Ambroise n'a pas assez de valeur pour qu'en son nom on sacrifie le droit du sacerdoce : une seule vie n'a pas assez de prix pour qu'on lui immole la dignité de tous. Supportez, je vous prie, ô Empereur ! disait-il avec fierté en terminant, que je ne vienne pas vous trouver dans votre consistoire. C'est un lieu où je ne suis point habitué d'aller, excepté quand il s'agit de vos intérêts : je ne puis accepter

une discussion dans le palais, moi qui ne connais ni ne recherche le secret de ce genre de demeures[1]. »

Cette lettre à peine envoyée, Ambroise montait sur les degrés de l'autel, et sentant qu'il avait cause gagnée, parlait cette fois au peuple sans ambages. Il reprenait toute la persécution dès l'origine, qualifiant tout haut les actes et les personnes, traduisant Auxence lui-même, par son nom, au tribunal de l'opinion chrétienne indignée. « N'ayez pas de peur, disait-il, mes amis, je ne vous quitterai pas, du moins volontairement... Je puis soupirer, gémir, pleurer,... car les pleurs sont les armes véritables du prêtre, et je ne puis ni ne dois résister que par mes larmes; mais fuir et quitter mon Église, c'est ce qu'on ne me verra pas faire... Je me soumets aux empereurs, je ne leur cède pas[2]... L'honneur de l'empereur ne souffre pas de ce langage, car quel plus grand honneur pour un empereur que d'être le fils de l'Église? L'empereur est dans l'Église, non au dessus d'elle. Voilà ce que nous disons avec humilité, et ce que nous soutiendrons avec fermeté[3]. »

1. *Ibid.*, p. 863. Ego in consistorio nisi pro te stare non didici, et intra palatium certare non possum, qui palatii secreta nec quæro nec novi.

2. *Ibid.*, p. 864. Quid turbamini? Volens nunquam vos deseram... Dolere potero, potero flere, potero gemere... talia enim munimenta sacerdotis; aliter nec debeo, nec possum resistere. Fugere autem et relinquere Ecclesiam meam non soleo... Scitis et vos ipsi, quod imperatoribus soleam deferre, non cedere.

3. *Ibid.*, p. 873. Imperator intra Ecclesiam, non supra Ecclesiam est... Hæc ut humiliter dicimus, ita constanter exponimus.

Fières paroles, résumé énergique de toute une pensée politique, concise expression de toute une révolution accomplie. Elle avait donc atteint toute sa croissance et passait désormais sa tête au-dessus de la majesté impériale, cette puissance de l'Église, longtemps renfermée dans le domaine intime de la conscience, mais qui en sortait aujourd'hui pour élever jusqu'au ciel ses monuments et couvrir le sol de ses cités affranchies de tout joug humain. Elle avait ses basiliques à elle, demeures royales justement nommées, symboles en même temps que sanctuaires de l'indépendance de sa souveraineté.

Une idée hardiment conçue et encore plus hardiment exécutée acheva de faire ressortir vivement à tous les yeux cette pleine indépendance du domaine ecclésiastique. La basilique, théâtre de cette longue lutte, était récemment construite et n'était pas complétement consacrée. Plusieurs des rites prescrits n'avaient pas encore été accomplis. Ambroise, pour montrer qu'il était résolu à ne jamais abandonner son terrain, s'imagina de procéder immédiatement à l'achèvement des formalités qui manquaient. Le peuple saisit avidement cette pensée : « Que rien n'y manque, s'écria-t-on de toutes parts : faites comme vous avez fait pour la basilique romaine. » — « Soit, répondit Ambroise : mais il me faut les reliques de quelques martyrs à placer sous l'autel. » Il indiqua alors que, d'après des indices à lui connus, on devait trouver en un certain

lieu de la ville, près du sanctuaire de saint Félix, les restes de deux frères, Gervais et Protais, qui avaient péri dans la persécution de Dioclétien. Aussitôt la foule, se levant en masse, se précipita vers le lieu désigné. Elle traversa les quartiers des soldats, entraînant après elle les prêtres, beaucoup moins résolus qu'elle, qui lui prêtaient leur ministère en tremblant[1]. Sur le terrain indiqué par Ambroise, on commença une fouille, au milieu du silence universel. La pioche ne tarda pas à heurter contre un cercueil, qu'on ouvrit, et qui se trouva renfermer, couchés l'un à côté de l'autre, deux cadavres d'une grandeur inusitée, les membres en général bien conservés, la tête séparée du tronc et portant toutes les traces d'un supplice sanglant. La translation de ces restes mortels, à l'église, fut ordonnée pour le lendemain, et la cérémonie s'accomplit au milieu d'une multitude qui se pressait pour toucher les restes sacrés, dont plusieurs guérisons miraculeuses vinrent sur-le-champ, dit-on, confirmer l'authenticité. Un aveugle, entre autres, recouvra subitement la vue par le seul attouchement d'un mouchoir qui avait été en contact avec le corps. La nouvelle de ce prodige fut immédiatement portée au palais, où on affecta d'abord de rire de la crédulité populaire. Mais on s'aperçut que ces railleries irritaient le peuple, pleinement convaincu de la réalité du miracle. et, à partir de ce moment, il

1. Formidantibus clericis jussi eruderari terram.

n'eût plus été possible de trouver dans la ville un seul homme assez osé pour mettre la main sur le mortel privilégié auquel les morts sortant de terre et les saints descendant du ciel, semblaient prêter leur appui. De gré ou de force, il fallut faire rentrer les troupes; et, sans que l'édit fût officiellement rapporté, tout retomba dans un calme apparent. L'évêché et le palais restèrent ainsi en face l'un de l'autre, sans communications, et dans une sorte de trêve armée [1].

Eût-on persévéré à douter du miracle matériel, un prodige d'une autre nature, mais non moins saisissant, la cessation subite d'une cécité spirituelle dont aucune lumière jusque-là n'avait pu percer le nuage, vint attester l'effet de ces grandes scènes et l'irrésistible ascendant d'Ambroise. Peu de mois après le dernier incident, en effet, au moment où les chaleurs et la saison des vendanges interrompaient ordinairement le cours des études scolaires, le célèbre professeur Augustin fit savoir à ses élèves qu'il suspendait indéfiniment ses leçons par des raisons de santé. Mais le public ne fut pas longtemps trompé par ce prétexte : on ne tarda pas à apprendre, en effet, qu'Augustin, abandonnant les doctrines dont il s'était fait naguère le propagateur,

1. S. Amb., *Ep.* XXII, p. 874. — S. Aug., *Conf.*, IX, 7. — C'est S. Augustin qui nous apprend que la translation miraculeuse des reliques eut lieu au milieu de la persécution de Justine. Le martyrologe romain la place au 18 juin, nous ne savons sur quelle autorité; et il nous paraît impossible qu'une crise aussi violente ait duré depuis Pâques jusqu'à cette date.

et rompant avec les habitudes sensuelles de sa jeunesse, s'était converti au christianisme. La prédication d'Ambroise n'était pas la seule cause qui eût opéré cette subite révolution. Les larmes, les prières d'une mère, les entretiens de pieux amis, enfin un appel mystérieux où Augustin crut reconnaître la voix divine, avaient ébranlé d'abord, puis enlevé son âme généreuse. Il raconta que comme il errait solitairement, l'Évangile à la main et livré à un violent débat intérieur, il avait entendu derrière lui résonner une voix d'enfant qui répétait à plusieurs reprises : Prends et lis, *tolle et lege*. Ouvrant alors les Saintes Écritures, il y avait lu ces paroles : « Revêtez-vous de Jésus-Christ et cessez de vous livrer aux sensualités de la chair. » C'était Dieu lui-même qui lui parlait, et dès le lendemain, il était chrétien. Mais si Ambroise n'était pas le seul instrument d'une conquête si précieuse, ce fut lui cependant qui reçut de cette bouche éloquente l'aveu de ses erreurs et la profession de la vraie foi, et ce fut lui qui envoya Augustin dans la retraite, pour tout oublier avant de tout apprendre, et renaître à une nouvelle science avant de recevoir la nouvelle vie du baptême [1].

Enfin, vers les premiers jours de 387, la situation,
A. D. 387. qui semblait sans issue, reçut un brusque dénoûment. On apprit tout à coup dans Milan qu'un consistoire était réuni pour une affaire de la plus haute impor-

1. S. Aug., *Conf.*, IX, 5.

tance : on ajouta qu'Ambroise y était mandé, et que, cette fois, il s'était rendu au palais sans difficulté. Le fait était vrai. C'était une lettre de Gaule qui venait d'arriver, hautaine et renfermant des menaces énigmatiques. Ambroise était le seul dans la cité qui connût le tyran de cette contrée et qui, ayant été le braver chez lui, eût appris à le manier. Il fallait donc bien le consulter sur un sujet si grave et où, seul, il pouvait apporter un avis compétent. On l'appelait, en conséquence, pour lui faire lire l'épître de Maxime. Quant à lui, il n'avait nulle raison de se refuser à l'invitation, car il tenait pleinement parole : s'il rentrait au consistoire, c'était, comme il l'avait dit, non pour défendre ses intérêts, mais pour servir ceux de l'empereur.

L'entrevue entre l'évêque persécuté et son ennemie vaincue dut être froide et embarrassée. L'humiliation même eût été sans mesure pour le pouvoir impérial, si Justine eût communiqué à Ambroise la totalité des dépêches venues de Gaule. Dans le nombre il en était une qui traitait spécialement des griefs des catholiques, dont Maxime faisait mine de prendre en main la défense. Il n'avait pas fallu, en effet, une grande perspicacité à l'usurpateur de Gaule pour reconnaître combien les imprudences de Justine faisaient la partie belle à son ambition. N'ayant jamais cessé de couver des yeux la part de l'héritage de Valentinien qui avait échappé à sa première tentative, se croyant de plus

très-mal en sûreté, tant que le frère de Gratien était à ses portes, il ne cherchait qu'une occasion de rompre une trêve qui ne pouvait durer et d'étendre sa main de l'autre côté des Alpes. Quel meilleur prétexte d'intervention aurait-il pu désirer que les dangers de la foi persécutée? Aussi, à peine informé de l'édit du 21 janvier et des scènes violentes qui en étaient la suite, il avait pris avec empressement le parti d'adresser à Valentinien une protestation qui devait, dans sa pensée, aller au cœur de tous les catholiques. — « Comment osez-vous, disait-il à Valentinien, braver Dieu lui-même et la primauté romaine qui s'étend aux choses de la religion aussi bien qu'à celles de l'Église? C'est une audace bien grande que de toucher à ce qui regarde Dieu. Voyez mon désintéressement, ajoutait-il, car si j'étais votre ennemi, au lieu de vous avertir d'une telle faute, quel parti n'en pourrais-je pas tirer? » La menace était assez claire, et évidemment Maxime se mettait en règle pour servir, le cas échéant, d'instrument à la vengeance divine.

Ce ne fut point là, sans doute, l'objet de la consultation que Justine demanda à Ambroise. D'autres griefs durent lui coûter moins à faire connaître. Maxime se plaignait aussi que les conditions de la dernière paix ne fussent pas scrupuleusement observées.— Les troupes de Valentinien préposées à la garde des passages des Alpes faisaient, disait-il, habituellement en sorte de détourner sur la Gaule les tribus barbares dont elles

étaient chargées de repousser les agressions. Il signalait en particulier des hordes de Huns et d'Alains que Bauton (l'officier même qui avait accompagné Ambroise dans sa première ambassade) avait fait venir tout exprès pour contenir les mouvements de la tribu des Jeuthonges en Rhétie, et qui avaient débordé ensuite sur les provinces transalpines sans qu'on se fût mis en peine de les empêcher [1].

Tel était le contenu déjà assez alarmant de la lettre que Justine fit passer sous les yeux d'Ambroise, et sans doute, pendant qu'il la lisait, elle le suivait du regard, partagée entre la crainte de perdre dans une conjoncture difficile un auxiliaire aussi important, et le désir secret de prendre en défaut la fidélité d'un si incommode et si importun serviteur. Si Ambroise n'eût été qu'un ambitieux, quelque joie maligne aurait brillé sur son visage. Au contraire, rien ne vint troubler la simplicité sincère de son attitude, et, sans qu'on puisse deviner si ce fut l'effet d'une proposition par lui faite ou acceptée, toujours est-il qu'il sortit de l'entretien officiellement chargé de retourner une seconde fois en ambassade auprès de Maxime, pour dissiper ses griefs

1. Bar., *Ann. Eccl.*, année 387, § 33. — Rufin, II, 16. — Théod., V, 14. — Soz., VII, 13. — S. Amb., *Ep.* XXIV, p. 889-890. La lettre de Maxime au sujet des griefs des catholiques ne nous est connue que par Baronius, qui n'indique pas clairement à quelle source il l'a puisée. Tillemont cependant ne fait pas difficulté d'en admettre l'authenticité. Les textes concordants de Rufin, de Théodoret et de Sozomène ne laissent pas de doutes sur le fond, sinon sur les détails.

et démêler ses intentions. Le but apparent de la mission fut de réclamer le corps de Gratien, qui était resté en Gaule sans honneurs.

Ainsi, ceux qui le persécutaient la veille lui remettaient aujourd'hui leur cause entre les mains. Jamais la vertu et la bonne foi ne reçurent d'hommage plus complet. Il fit ses préparatifs pour partir aussitôt après la Pâque de 387. On le vit donc, revêtu de la qualité de ministre, presque de défenseur du pouvoir impérial, célébrer de nouveau les mêmes cérémonies saintes, dans cette même église où, deux années de suite, il avait semblé offrir sa propre vie avec le sang et le corps de Jésus-Christ. Quelle victoire ! quel coup de la main divine ! et quel chant de triomphe sortit de toutes les poitrines !... L'émotion fut au comble lorsque le samedi saint, jour de la réception des catéchumènes, on vit se présenter dans les rangs des novices qui sollicitaient l'entrée de l'église, l'illustre Augustin avec Alypius, son intime ami, et un jeune garçon de quinze ans, du nom d'Adéodat. Chacun savait que cet adolescent plein de grâces était le fruit d'une des passions de son ardente jeunesse. Les trois néophytes descendirent ensemble, suivant le rit usité à Milan, dans la vaste cuve où était versée l'eau lustrale. Trois fois on les y plongea au nom du Père Tout-Puissant, de Jésus-Christ et du Saint-Esprit. Ambroise marqua leur front du sceau de la vie éternelle, puis vêtus de robes blanches, ils revinrent à travers l'église, chantant des psaumes

d'actions de grâces d'une voix qu'entrecoupaient des pleurs de joie. Monique les attendait au pied de l'autel, heureuse de pouvoir embrasser, pour la première fois, sans remords, l'enfant dont la naissance avait affligé sa conscience, et ne demandant à Dieu que de devancer bientôt dans le ciel les êtres chéris à qui ses prières en avaient ouvert les portes. Ce vœu ne devait pas tarder à être exaucé. Peu de jours après, elle quittait Milan avec ses enfants pour se diriger vers Ostie, où elle devait s'embarquer pour l'Afrique, et là en face de la mer illuminée de mille feux, sous un soleil sans nuage, serrant entre ses bras le fils qui lui était rendu, elle éprouva un avant-goût du ciel qui ne précéda que de peu d'heures son dernier soupir[1].

Les cérémonies de Pâques terminées, Ambroise se mit en route. Mais à peine eut-il franchi les Alpes qu'il s'aperçut combien sa position à la cour de Trèves allait se trouver embarrassée. Maxime, en effet, n'avait pas fait mystère de l'appui qu'il offrait à tous les catholiques de l'empire. Loin de là, il n'avait rien négligé pour prendre ostensiblement le rôle de défenseur de la foi. Sa politique était aidée dans ce rôle par la piété sincère de sa femme, bonne chrétienne, qui, effrayée d'être parvenue au trône au moyen d'un guet-apens sanguinaire, travaillait assidûment à calmer ses remords à force de prières et de bonnes œuvres. Les deux époux,

1. S. Amb., *Ep.* XXIV. — S. Aug., *Conf.*, IX, 6.

par des motifs divers, s'entendaient pour combler d'honneurs et de caresses les évêques orthodoxes de Gaule. Ainsi le palais de Trèves ne désemplissait pas de dignitaires ecclésiastiques qui y arrivaient à toute heure pour solliciter quelque grâce en faveur de leurs diocèses, des subsides pour leurs aumônes, ou la mise en liberté de quelqu'un de leurs protégés pris en faute. Beaucoup même, disait-on, venus à la cour pour ces pieux desseins, y restaient tout simplement parce que la vie y était facile, et que le rôle de courtisans bien traités leur plaisait mieux que les travaux apostoliques. Ils rendaient à Maxime en complaisances ce qu'ils en recevaient en honneurs. Le peuple, il est vrai, riait de leur assiduité auprès du prince, et s'indignait qu'un meurtrier couronné eût reçu à si bon compte l'absolution. Mais Ambroise n'en devait pas moins s'attendre qu'arrivant dans ce rendez-vous de prélats orthodoxes, pour y représenter un souverain protecteur du schisme, il serait assailli de leur part de tentatives de séduction, et que, s'il y résistait, on l'accuserait d'un intraitable orgueil et peut-être de trahir les intérêts de son Dieu pour ceux de son maître temporel. Traité la veille de rebelle à Milan, à Trèves peut-être allait-on l'appeler apostat [1].

Heureusement, pour rester dans la ligne de fidélité indépendante que lui commandaient sa fierté comme

1. Sulp. Sev., *Vit. beat. Mart.*, XXIII.

son devoir, il trouvait, en Gaule même, un modèle et un auxiliaire. Un seul des évêques catholiques de la Gaule, mais le plus illustre et le plus populaire, résistait aux attraits de la cour, et s'était même placé en face de Maxime et de ses complaisants dans une attitude d'hostilité ouverte. C'était Martin, le soldat vétéran devenu moine, puis porté par des suffrages unanimes à la tête de l'Église de Tours. Sorti des rangs du peuple, Martin en avait gardé la langue et les habitudes; mais il avait su aussi en conserver l'affection. Dans les villages, au fond des moindres hameaux, dans les champs les plus reculés, bien au delà des limites mêmes de son propre diocèse, son nom était sur toutes les lèvres, et son ascendant sans bornes. Ce que Théodose faisait à grand'peine par ses magistrats et par ses licteurs dans les campagnes d'Orient, Martin l'accomplissait dans celles de Gaule par le seul entraînement de son exemple et par l'élan que sa parole agreste et enflammée savait communiquer à la foi des simples: il déracinait à lui seul le paganisme. Il conduisait à l'assaut des temples de véritables croisades rustiques; il les guidait lui-même dans son costume de solitaire, qu'il n'avait pas quitté, les cheveux en désordre, la tunique sale et déchirée, la torche ou la hache à la main, mais le regard brillant d'un feu plein de douceur. C'était chaque jour un sanctuaire ou une chapelle livrée aux flammes, un bois sacré rasé, un arbre fatidique jeté à terre, mais au milieu même de ces rudes

exécutions, il trouvait pourtant l'art de séduire, de subjuguer, souvent de convertir sur place les populations idolâtres dont il froissait les superstitions. Un acte de charité inattendu, une guérison subite accordée par Dieu à ses prières, un trait d'éloquence qui allait au cœur : il n'en fallait pas davantage pour gagner au Christ des villages entiers, et la foule qui était accourue tout émue à la défense des idoles s'en retournait souvent chantant les louanges du maître nouveau qu'annonçait Martin. Dans cet apôtre qui parlait leur langage, et dont le cœur se fondait de pitié à la vue de leurs souffrances, les pauvres colons de Gaule, accablés sous le poids d'une tyrannie séculaire, saluaient avec amour l'envoyé du Dieu né dans une crèche, qui entend les soupirs des opprimés [1].

Merveilleusement à sa place au village, Martin était moins fait pour vivre à la cour. Aussi ses relations avec Maxime étaient-elles pleines d'orages, et ce fut la première chose dont tout le monde entretint Ambroise à son arrivée en Gaule. Attentif à tout ce qui pouvait guider ses pas sur ce terrain nouveau, Ambroise dut entendre ce piquant récit avec un intérêt tout personnel.

Au premier moment, la grande popularité de Martin lui avait valu les avances les plus empressées de la part du parvenu couronné. Il n'était sorte de politesses qui

1. Sulp. Sev., *Vit. beat. Mart.*, VIII et suiv.; *Dial. De virtutibus beat. Mart.*

ne lui eussent été prodiguées au lendemain de l'usurpation. Comme il était obligé, à ce moment-là même, de venir à Trèves pour y suivre une affaire, à peine fut-il entré dans la ville qu'il reçut une invitation de se rendre au palais. Tant d'honneur n'était pas son fait, et il répondit d'abord, avec une franchise rustique, qu'il ne pouvait s'asseoir à la table de celui qui avait privé son propre maître de la vie et du trône. Maxime alors, sans se rebuter, s'était abaissé jusqu'à venir lui-même expliquer sa conduite au saint personnage. S'il avait pris la couronne, disait-il, c'était contre sa volonté, pour prévenir les désordres auxquels les soldats voulaient se porter; et après tout la promptitude de sa victoire prouvait assez que le secours divin lui était venu en aide. Martin, qui n'entendait rien à la politique et s'en souciait au fond assez peu, avait fini par se laisser toucher et par accepter l'invitation. Toute la pompe impériale fut mise sur-le-champ à contribution pour recevoir dignement le favori des populations gauloises. La place d'honneur lui fut assignée, à la droite de l'empereur et au-dessus du préfet du prétoire. Peu de jours après, ce fut la femme de Maxime qui voulut lui servir à souper de ses propres mains; et, bien que le saint eût juré de ne souffrir l'approche d'aucune femme, il fallut bien que, tout en grondant, il se laissât faire. L'impératrice se tint derrière lui, debout, dans l'attitude d'une servante, lui offrant les mets et recueillant sur son assiette, pour s'en

nourrir elle-même, les miettes qu'il avait laissées[1].

Au fond, toutes ces caresses dont il suspectait la sincérité allaient mal à la franchise de sa nature, et il se sentait mal à l'aise dans cette atmosphère de flatterie. Un incident d'une nature très-grave vint faire éclater ces sentiments, en donnant à sa répugnance le plus légitime et le plus noble des motifs. Parmi les affaires d'importance dont la mort de Gratien avait interrompu le cours et dont Maxime devait prendre la suite, était la condamnation d'une petite secte d'hérétiques qui languissait ignorée en Espagne depuis de longues années, mais à laquelle le concours d'un prêtre actif et intelligent, l'évêque d'Avila, Priscillien, menaçait de rendre un peu de vie. L'erreur de Priscillien n'avait aucun rapport avec le grand schisme qui désolait le monde chrétien. C'était un ramassis confus de traditions gnostiques et manichéennes; des interprétations rationnelles de la Trinité et de l'Incarnation s'y heurtaient avec les rêveries du dualisme oriental; une morale d'une rigueur outrée et des dehors d'une austérité affectée couvraient mal chez l'hérétique lui-même et chez ses amis de secrets mais honteux désordres. Le mal, du reste, était peu étendu. Priscillien n'avait entraîné que deux des membres de l'épiscopat d'Espagne. Tous les autres, d'une orthodoxie très-susceptible, s'étaient ligués au contraire pour étouffer

1. Sulp. Sev., *Vit. beat. Mart.*, XXIII; *Dial.* II, 7.

l'erreur dans son germe. Condamné à Saragosse, dans un concile provincial, rejeté à Rome où il avait fait appel, banni de son siége par un rescrit impérial, Priscillien ne devait qu'au trouble des derniers jours de Gratien quelque sursis dans l'exécution de sa sentence. Maxime avait donc là une occasion toute trouvée et peu périlleuse de faire preuve de son zèle, en se montrant aussi et plus catholique que Gratien lui-même [1].

Il n'eut garde de la laisser échapper. Trouvant même apparemment que le premier jugement était insuffisant, ou voulant garder pour lui-même l'honneur de sauver la foi, il évoqua l'affaire de nouveau devant lui, et la confia à l'instruction du préfet du prétoire Évodius. Celui-ci la conduisit énergiquement, à la façon militaire, mettant tout en œuvre pour se procurer la preuve des désordres de mœurs imputés à Priscillien et à ses amis, et faisant même au besoin donner la question aux témoins et aux accusés. Il n'avait à la bouche que des menaces de mort. Cet excès de zèle passa la mesure et trompa les vues intéressées de Maxime. Il avait voulu plaire aux catholiques : il les inquiéta, au contraire, en faisant naître des scrupules

1. Sulp. Sev., *Hist. sacr.*, II, 72, 73. Cet historien affirme que Gratien, après avoir banni une première fois Priscillien et ses amis, se laissa arracher par le préfet Macédonius, gagné à prix d'argent, un décret qui les rappelait. Ce fait paraît étrange dans les dispositions connues de Gratien. Toujours est-il que la sentence n'était pas exécutée à l'avénement de Maxime.

sur la légitimité de rigueurs si peu en proportion avec le danger politique du délit. Cet appareil, à la fois sanglant et profane, déployé au nom d'un Dieu de charité, dans une cause qui n'intéressait que la conscience, cette main de violence plus que de justice mise sur une personne, coupable peut-être, mais revêtue d'un caractère sacré, causèrent assez généralement une sinistre surprise. Mais ce qui mit le comble à l'étonnement et presque au scandale, ce fut de voir d'autres évêques, compatriotes et la veille collègues des accusés, entraînés maintenant par un zèle farouche, se porter devant un juge séculier dénonciateurs et témoins à charge, assister à toutes les séances, applaudir à toutes les rigueurs, et trouver une joie cruelle dans les souffrances de leurs frères égarés. Deux en particulier, Idace de Saragosse et Ithace de Merida, venus tout exprès de l'autre versant des Pyrénées pour animer l'ardeur de Maxime, se firent remarquer par un acharnement odieux. C'étaient des gens d'une foi pure sans doute, mais n'ayant que cela de pur dans leur personne : d'ailleurs grands mangeurs, grands parleurs, arrogants, impérieux, et plus empressés qu'aucun autre à jouir des délices de la cour. « En vérité, dit l'historien Sulpice Sévère, dans cette affaire les accusateurs ne valaient pas mieux que les accusés [1]. »

1. Sulp. Sev., *ibid.*: Fuit (Ithacius) audax, loquens... ventri et gulæ plurimum impartiens... At mea quidem sententia est tam reos quam accusatores displicere.

Martin, témoin d'un si répugnant spectacle, n'y put tenir. Ces prélats convertis en délateurs, faisant leur cour les mains teintes de sang et l'imprécation à la bouche, l'empereur usurpant l'autorité sacrée sous prétexte de la défendre, cet échange de complaisances et de flatteries réciproques dont l'honneur de l'Église et le sang des misérables faisaient tous les frais, lui soulevaient le cœur. Il ne pouvait surtout supporter la pensée qu'une peine capitale fût prononcée dans une affaire de foi. Ces deux idées, le supplice d'un homme et la gloire de Jésus-Christ, lui paraissaient inconciliables. Ame originale, pleine de contrastes comme tous les grands caractères, à la fois ardente et douce, hier frappant avec une jouissance mêlée d'emportement sur les autels de pierre et de bois, aujourd'hui s'arrêtant respectueusement devant la plus humble vie humaine, qui lui représentait un des temples animés du Saint-Esprit! Il dit vertement sa pensée aux deux prélats espagnols, qui lui répondirent avec arrogance de se mêler de ses propres affaires. Sans se laisser intimider, Martin alla droit à Maxime et le supplia, les larmes aux yeux, de ne pas déshonorer son règne et l'Église. « Point de sang, surtout, disait-il; au nom de Jésus-Christ, point de sang [1]. »

Maxime, qui ne songeait dans toute cette affaire qu'à se bien mettre auprès des catholiques, fut assez

1. Sulp. Sev., *ibid.*,... Sanguine infidelium abstineret... nihil cruentum in reos constituendum.

embarrassé de se voir ainsi poussé en deux sens opposés, entre le faux zèle et la charité. Il crut pouvoir se tirer de peine en donnant des paroles d'un côté et des effets de l'autre. Il jura à Martin que tout finirait sans violence, et que pas une goutte de sang ne serait répandue. Mais, à peine le saint homme, congédié avec ces bonnes paroles, eut-il repris le chemin de son diocèse, que la sentence fut rendue dans des termes à la fois puérils et violents. Priscillien fut déclaré convaincu de s'être adonné à des doctrines et à des pratiques contraires aux bonnes mœurs, de s'être livré à tous les excès dans des réunions de femmes de mauvaise vie, et d'avoir affecté, dans la prière même, une tenue et des postures indécentes. Lui et six de ses complices furent condamnés à la peine capitale, plusieurs autres à la déportation et à la confiscation de leurs biens. Dans le nombre étaient compris un poëte gaulois assez populaire, Latronien, et une matrone estimée de Bordeaux, Euchrocie, veuve de l'orateur Delphidius. L'exécution eut lieu sans délai. De plus, deux tribuns eurent ordre de partir pour l'Espagne, avec charge de sévir contre tous les sectateurs de l'hérésie qui leur seraient dénoncés. Par un reste de pudeur, les évêques accusateurs n'assistèrent ni au prononcé du jugement, ni au supplice; mais chacun savait qu'ils ne quittaient pas le palais, et que Maxime n'agissait que par leurs inspirations. Maxime se hâta de faire part au pape, par une lettre écrite tout exprès, de la preuve sanglante de

dévouement qu'il venait de donner à la vraie foi[1].

« Un cri d'indignation s'éleva dans les rangs du peuple contre ces évêques, prélats de nom, bourreaux de fait, dit un écrivain païen de ce temps, qui, après avoir manié les armes des licteurs et la chaîne des victimes, venaient offrir le sacrifice de leurs mains encore sanglantes[2]. » Parmi les évêques de la province, réunis à Trèves à ce moment-là même pour une élection, le trouble fut aussi assez grand. Un meurtre accompli au nom de Jésus-Christ et par ses ministres! Pareille énormité ne s'était jamais vue. Un seul cependant osa murmurer et refuser la communion aux délateurs que couvrait la faveur impériale[3].

L'émotion durait encore, quand tout à coup on apprit que Martin, rappelé par le bruit de l'événement, revenait sur ses pas. Ce fut une consternation générale. Maxime fut fort embarrassé d'avoir à expliquer son manque de foi. Les prélats qui avaient connivé à l'attentat, sans y prendre part, ne le furent guère moins à la pensée des reproches qu'allait leur attirer leur faiblesse. Seuls, Idace et son affidé, soutenus par la rudesse cynique qui faisait le fond de leur caractère, ne

1. Sulp. Sev., *ibid.* — Bar., *Ann. Eccl.*, année 387, § 55, 65.

2. Sulp. Sev., *ibid.* — Pacatus, *Pan. Theod.*, XXIX · Nominibus antistites, re vera autem satellites atque adeo carnifices.

3. Sulp. Sev., *Dial.* III, 15. Cet auteur affirme que les évêques présents se réunirent même pour laver Ithace de toute accusation. Ce fait nous paraît singulier, car pour absoudre Ithace il aurait fallu qu'il eût trouvé un accusateur; et quel eût-il été avant l'arrivée de Martin? Un assentiment tacite arraché par la faiblesse nous paraît plus vraisemblable.

perdirent pas courage. Loin de s'intimider, ils récriminèrent contre Martin. « Que vient-il faire ici, dirent-ils, ce prétendu saint, avec sa sévérité hypocrite et son extérieur de mortification affectée? Au fond, il est hérétique comme les autres. Comme eux, il cache son jeu sous l'apparence du jeûne et de l'étude. » Puis ils firent sentir à Maxime combien son autorité serait compromise, si on venait dans son palais même protester contre la sentence qu'il avait souscrite. Ému de cette raison, qui le touchait au vif, Maxime envoya à la rencontre de Martin une compagnie d'archers pour lui interdire d'approcher de la ville, à moins qu'il ne promît de garder la paix avec les évêques qui s'y trouvaient[1].

L'officier rencontra Martin à peu de distance de la ville, et lui fit ses commissions. « Venez-vous, lui dit-il, pour tenir tête à l'empereur, ou avec des paroles de paix? » Quelque simple d'apparence que fût le saint homme, il ne manquait pas de cette finesse dont le bon sens rustique est rarement dépourvu. L'idée de se rencontrer de nouveau à l'autel avec des évêques meurtriers lui faisait horreur; mais, d'un autre côté, il lui importait de pouvoir rentrer dans la ville, pour arrêter l'exécution des rigueurs, si elles n'avaient pas toutes eu leur cours. Il sut donc modérer son indignation et répondit, par une pieuse équivoque, qu'il ne portait dans

1. Sulp. Sev., *Dial.* III, 15.

son cœur que la paix de Jésus-Christ. L'officier, qui ne connaissait que son mot d'ordre, le laissa passer. Il entra de nuit et se rendit tout droit à l'église pour s'y mettre en prières, évitant de se rencontrer avec ses confrères et de leur adresser la parole. Ce ne fut que le lendemain qu'il alla trouver Maxime au palais.

Leur entrevue donna lieu à une scène des plus curieuses. Les deux interlocuteurs, au fond ulcérés l'un contre l'autre, usèrent pourtant de grands ménagements. Maxime était engagé avec les évêques espagnols, qui tenaient garnison au palais et ne lui permettaient pas de reculer. Mais il ne lui convenait pourtant nullement de se trouver en querelle ouverte avec le plus aimé des évêques, pour une affaire où il n'avait cherché que la renommée de bon catholique. Martin, de son côté, justement blessé d'avoir été pris pour dupe, ne voulait pas perdre tout moyen de sauver celles des victimes dont la sentence était encore en suspens. Il y eut donc, entre le souverain et le saint, une négociation en règle et comme un assaut de diplomatie. Martin se borna, sans récrimination, à demander la grâce de deux condamnés retenus prisonniers à Trèves même, et qui n'étaient pas exécutés, et le contre-ordre de la mission d'Espagne qui menaçait d'étendre à une contrée tout entière ces horribles sévérités. Maxime, sans s'expliquer ouvertement, laissa espérer la concession, à la condition que Martin rati-

fierait ouvertement les faits déjà consommés, et passerait l'éponge sur le passé en donnant la main dans l'église même aux évêques qui avaient pris part au procès. « Que vous importe, disait-il, et de quoi vous plaignez-vous? Je prends tout sur moi; c'est ici un jugement séculier et nullement ecclésiastique. » La discussion se prolongea ainsi plusieurs jours, au grand effroi des prélats incriminés, qui sentaient grossir contre eux l'indignation populaire. Enfin, une nuit, on vint éveiller Martin pour lui annoncer que cette fois les ordres étaient donnés, et que, dès le lendemain, à l'aube du jour, les condamnés seraient exécutés et les légats expédiés. Tout en larmes, le saint se précipita chez l'empereur et lui promit, dans un instant de généreux entraînement, qu'il communierait avec qui on voudrait, pourvu que le sang ne fût pas de nouveau versé. L'empereur, qui au fond n'en demandait pas davantage et s'estimait heureux de sortir à tout prix de l'embarras où il s'était mis, se fit un peu prier, puis se laissa fléchir, et signa la grâce en même temps que le retrait de l'ordre de départ donné aux légats[1].

1. Sulp. Sev., *ibid.* Il semblerait, d'après ce texte, que les deux condamnés dont Martin obtint la grâce étaient en outre accusés d'être restés attachés à Gratien après sa défaite. Mais ce grief, qui pouvait contribuer à irriter Maxime contre eux, ne pouvait être l'unique motif de leur condamnation. Le temps écoulé depuis la mort de Gratien jusqu'au procès des Priscillianistes ne permet pas cette supposition. Il est clair, quoique le texte ne le dise pas positivement, qu'ils étaient compromis dans l'affaire pendante, sans quoi leur sort n'eût pu dépendre de la résolution de Martin.

Le lendemain, en effet, à la place de l'exécution annoncée, on procéda à une cérémonie d'un tout autre ordre. Ce fut l'ordination de l'évêque nouvellement élu pour le siége de Trèves. Tous les prélats de cour y assistèrent, et Martin au milieu d'eux, mais triste, confus, et dissimulant mal son dégoût. L'ordination faite, on lui présenta le procès-verbal à signer. Il s'y refusa, et le jour même il quitta la ville, fuyant, pour n'y jamais rentrer, cette atmosphère pestilentielle des cours, où le bien même doit souvent être acheté au prix de la dignité du caractère et de la pureté de la conscience. Il s'enfonça dans la sombre forêt qui avoisinait la cité. Il marchait la tête basse, à pas lents, laissant passer devant lui tous ses compagnons de route, qui l'entendaient pousser de profonds soupirs. Son âme était bourrelée de remords. Avait-il bien fait d'absoudre les crimes déjà commis, pour arrêter de nouveaux forfaits, et de tendre la main aux meurtriers pour leur arracher leurs dernières victimes? Comme il se posait pour la centième fois cette question pleine d'angoisse, son biographe raconte qu'un ange se présenta devant lui et lui tint ce langage : « Tu fais bien de t'affliger, Martin, mais tu n'as pu te tirer d'affaire autrement. Reprends courage et ne te laisse pas abattre, de peur de mettre en péril, non ta gloire seulement, mais ton salut. » Encouragé, mais non tout à fait rassuré par ces paroles (effectivement un peu obscures), le saint reprit la route de son diocèse, dont

il ne devait plus sortir, et depuis ce jour il remarqua, disait-il, une diminution de grâce en lui qui affaiblissait l'action de ses prières. Il se sentait comme poursuivi par l'odeur du sang. Admirable combat d'un cœur tendre et d'une conscience délicate! C'était pour défendre des ennemis de sa foi que Martin avait bravé la colère du prince; et c'était encore d'avoir mis trop d'empressement à les sauver qu'il s'accusait devant Dieu! Qu'ils sont rares, dans l'histoire de la conscience humaine, ceux qui ont trouvé l'occasion de commettre de telles fautes! Heureux ceux qui ont engagé de telles luttes, au risque de succomber à de telles faiblesses[1]!

Le palais de Trèves retentissait encore de ces scènes émouvantes, lorsque le plénipotentiaire de Valentinien fit son entrée dans la ville. C'eût été assurément pour Ambroise un excellent moyen de se mettre en grâce et de faire bien venir sa mission, que de prendre sur-le-champ parti pour les évêques accusés de s'être souillés du sang humain. Opposer l'autorité du grand évêque de Milan à celle du saint évêque de Tours, aucune flatterie n'eût pu être plus agréable au souverain. L'exécution de Priscillien d'ailleurs, bien que violente, rentrait, en apparence du moins, dans les principes de gouvernement dont Ambroise faisait

1. Sulp. Sev., *ibid.* Astitit ei repente angelus. Merito, inquit, Martine, compungeris, sed aliter nequisti exire. Repara virtutem, resume constantiam, ne jam periculum gloriæ, sed salutis, incurras.

profession, et qu'il avait inspirés à ses royaux élèves. Ce n'était qu'une application extrême et rigoureuse de l'union recommandée par lui entre les autorités séculière et spirituelle. Malgré tant de motifs de prudence ou d'inclination personnelle, qui auraient pu le faire pencher dans le sens de Maxime, la conscience du ferme politique s'arrêta juste au même point que celle de l'ardent missionnaire. Deux choses lui parurent également inadmissibles : le supplice capital, et la participation directe d'un ministre de Dieu dans une instruction criminelle. « Tous ces prêtres, dit-il, les uns qui sollicitent, les autres qui approuvent l'effusion du sang, ressemblent exactement aux Pharisiens qui poursuivaient la femme adultère. Ils disent, comme eux, que puisque les criminels doivent être punis par les lois publiques, tous, même les prêtres, ont droit de les dénoncer. C'est le même argument; et encore ceux-là ne demandaient la tête que d'une seule femme : ceux-ci veulent plusieurs victimes. Jésus-Christ n'a pas voulu qu'une seule femme pérît : eux ne trouvent point qu'il y ait encore assez d'hommes immolés[1]. « Parler ainsi des évêques de la cour, c'était d'avance se mettre en dehors de leur communion, et en même

1. S. Amb., *Ep.* xxvi. p. 894. Quid aliud isti dicunt quam dicebant Judæi, reos criminum legibus esse publice puniendos, et ideo accusari etiam à sacerdotibus in publicis judiciis quos asserunt secundum leges oportuisse puniri? Eadem causa est, sed numerus minor... Unma Christus punire ex lege non passus est, isti minorem numerum asserunt esse punitum.

temps de celle du souverain qui ne recevait que de leurs mains les secours de l'Église. Ambroise, qui n'ignorait apparemment pas cette conséquence, ne parut pas s'en émouvoir. Il y trouvait même probablement un avantage. Soupçonné, comme l'était Maxime, d'avoir concouru à la fin sanglante de Gratien, Ambroise éprouvait par ce fait seul une violente répugnance à communier avec lui. Mais il n'eût pourtant pas pu laisser voir cette impression, sans faire à l'empereur une injure qui eût compromis, dès l'entrée, le succès de son ambassade. Il trouvait dans la situation des évêques accusés de meurtre un prétexte de réserve qui n'était pas une offense directe pour le souverain[1].

1. Presque tous les historiens de la vie d'Ambroise rapportent, d'après son ancien biographe Paulin, qu'à peine arrivé à Trèves, il déclara hautement à Maxime ne pas vouloir communier avec lui, en raison du meurtre de Gratien, auquel ce prince était convaincu d'avoir pris part. Plusieurs motifs nous paraissent rendre ce récit inadmissible. En premier lieu, Maxime, bien que soupçonné d'avoir commandé le meurtre de Gratien, était pourtant resté éloigné du lieu où le crime avait été commis, et rien ne prouve qu'il eût été convaincu d'y avoir pris part. Rien ne commandait donc à Ambroise une attitude dont l'effet immédiat eût été de lui faire fermer l'entrée de la cour. Si Ambroise eût jugé que sa conscience l'obligeait à traiter publiquement Maxime de meurtrier, il n'eût certainement pas accepté une ambassade que cet acte seul eût condamnée d'avance à un échec certain. En second lieu, nous ne trouvons aucune trace de la conduite prêtée à Ambroise dans la lettre qu'il adressa à Valentinien pour lui rendre compte de sa mission. Il dit seulement qu'il s'abstenait de communiquer avec les évêques qui étaient en relation avec Maxime, et *qui avaient demandé la mort des schismatiques*. Or tous les évêques du palais étaient coupables, ou d'avoir pris part au supplice de Priscillien, ou de l'avoir toléré par leur silence. Il n'y a donc là aucune allusion, ni directe ni indirecte, au meurtre de Gratien. Nul doute cependant que l'abstention d'Am-

Malgré cette précaution, sa conduite était suspecte et de nature à indisposer d'avance Maxime contre l'ambassadeur et sa mission. Aussi, à la première demande d'audience adressée par Ambroise, un chambellan vint-il lui répondre, avec une sécheresse affectée, qu'il eût à se présenter au consistoire, comme le commun des pétitionnaires. C'était la même insolence que lors de la première ambassade, le même oubli des prérogatives d'un évêque et d'un envoyé. Mais cette fois Ambroise n'arrivait pas en suppliant, au nom d'une mère et d'un enfant au désespoir : il était le ministre d'un souverain reconnu; il avait, en cette qualité, des lettres de créance à remettre. Et d'ailleurs il était convaincu qu'au point d'arrogance où en était venu Maxime, lui tenir tête hardiment et paraître ne pas le craindre était l'unique manière de le contenir. Il répondit donc avec hauteur : « Retournez dire à l'empereur que ce n'est point la coutume des évêques d'être confondus dans la foule, et que j'ai à lui parler en particulier de la part du prince. » Le chambellan rentra et revint bientôt, s'excusant de ne pouvoir indiquer un autre rendez-vous. « C'est contre toutes les règles, reprit Ambroise; mais soit. Puisqu'il s'agit d'une affaire qui se traite entre frères, la simplicité est à sa place[1]. »

broise n'ait été remarquée et n'ait prêté à plusieurs interprétations, dont l'une aura donné lieu au récit de son biographe.

1. S. Amb., *Ep.* xxiv, p. 888. Dixi tamen : Alienum id quidem a

Il entra donc, et dès qu'on le vit paraître, il y eut un mouvement général dans l'assemblée : parmi les fonctionnaires qui composaient le conseil, chacun s'empressa de lui faire place : Maxime lui-même ne put se dispenser de se lever et de faire quelques pas en avant pour lui offrir le baiser de paix. Mais lui se reculant : « Pourquoi embrassez-vous, dit-il, un homme que vous ne connaissez pas? Si vous me connaissiez, je pense que ce n'est pas ici que vous me recevriez. » — « Évêque, reprit Maxime, vous êtes ému. » — « Oui, je le suis, et non sans sujet : je suis confus de me trouver à une place qui ne me convient pas. » — « Mais c'est ici que je vous ai vu à votre première ambassade. » — « Il est vrai, mais non par ma faute : c'est vous qui m'y avez appelé. » — « Et pourquoi n'avoir pas réclamé alors? » — « Parce qu'alors je venais demander la paix au nom d'un suppliant, et qu'aujourd'hui je viens traiter au nom d'un égal. » — « Et s'il est mon égal, à qui le doit-il? » interrompit Maxime avec une colère concentrée. — « Au Dieu tout-puissant, répondit Ambroise, qui a conservé à Valentinien le pouvoir qu'il lui avait donné[1]. »

Cette réponse amenait tout de suite la discussion

nostro munere... sed gratam mihi humilitatem in tuo præsertim fraternæ pietatis negotio.

1. *Ibid.* Quid oscularis quem non agnoveris? Si enim agnovisses, non hoc loco videres. — Commotus es, inquit, Episcope. — Non, inquam, injuria, sed verecundia, quod alieno consisto loco.

sur le point particulièrement sensible à Maxime, car sa prétention était que Valentinien ne devait la couronne qu'à sa clémence et ne l'avait obtenue que par les promesses, depuis lors mal tenues, de la première ambassade. Il éclata donc sur-le-champ en récriminations violentes, et énuméra tous ses griefs : les invasions de barbares provoquées par les intrigues du comte Bauton, les désertions d'officiers qui passaient au service soit de Valentinien, soit de Théodose, et il revenait toujours en terminant sur ce fait, qu'après tout Valentinien ne régnait que par sa grâce. « Quand vous êtes venu, dit-il à Ambroise, si vous ne m'aviez retenu, qui aurait pu s'opposer à ma puissance? » — « Doucement, reprit Ambroise, ne vous fâchez pas là où il n'y a pas lieu à la colère : écoutez paisiblement ce que j'ai à répondre. Si je suis venu ici, c'est justement parce que je savais que vous vous plaigniez d'avoir été trompé par l'ambassade dont j'ai fait partie. S'il était vrai que j'eusse sauvé l'empereur orphelin, je m'en glorifierais; car nous autres évêques, à qui devons-nous notre protection plus qu'aux orphelins? Il est écrit : Prenez soin de l'orphelin et défendez la veuve. Mais Valentinien ne me doit pas un tel bienfait. Comment donc aurais-je fait pour arrêter vos légions? avec quelles barrières, avec quels rochers, avec quelles troupes? Est-ce avec mon corps que je vous ai fermé les Alpes? Plût à Dieu que je l'eusse fait! je ne craindrais pas vos reproches. Mais mon-

trez-moi les promesses que je vous ai faites pour vous tromper[1]. »

L'altière Justine eût sans doute souffert de ce langage qui la mettait ouvertement sous la tutelle de son ambassadeur et l'ombre jalouse du premier Valentinien en eût frémi; mais personne dans l'assistance ne parut s'en étonner, tant il semblait déjà simple qu'un évêque fût le patron d'un empereur! Ambroise reprit alors point par point tous les griefs énumérés par Maxime, et ne craignit pas, pour justifier son maître ou plutôt son client, de prendre à son tour l'offensive. Si Bauton avait appelé les barbares à son aide, dit-il, c'est que l'armée de Maxime lui-même en était pleine, et que l'invasion du sol italique était à craindre : c'était aussi que Maxime, occupé à préparer ses propres troupes pour la guerre civile, négligeait la défense des provinces limitrophes et laissait violer les frontières dont il avait la garde. Les Jeuthonges avaient pénétré dans la Rhétie : où était le mal d'avoir appelé des Huns pour les combattre? Si les officiers autrefois au service de Gratien quittaient la cour de son successeur, à qui la faute, si ce n'est à ce successeur lui-même qui les frappait de sa disgrâce et quelquefois même les envoyait à la mort?

Ces points ainsi éclaircis par une discussion som-

1. *Ibid.* Gloriosum mihi est hoc et pro salute pupilli imperatoris. Quos enim episcopi tueri magis debemus quam pupillos? Scriptum est : Judicate pupillo et justificate viduam.

maire, il en vint à sa propre demande, la remise du corps de Gratien. Là-dessus Maxime, qui déjà s'agitait impatiemment sur son siége, se récria vivement : « Une telle cérémonie, dit-il, troublerait le repos public en évoquant des souvenirs fâcheux qui renouvelleraient les regrets des soldats. » — « Quoi ! dit Ambroise, ceux qui ont abandonné leur maître vivant, mort, se lèveraient pour le défendre? Comment voulez-vous qu'on croie que ce n'est pas vous qui l'avez fait tuer, si vous refusez de l'ensevelir? Diriez-vous qu'il était votre ennemi, et qu'il vous était permis de vous en délivrer? Ce n'est pas lui qui était votre ennemi : c'est vous qui étiez le sien. Si quelqu'un vous disputait l'empire, diriez-vous qu'il poursuit en vous un ennemi? L'usurpateur est l'assaillant : l'empereur ne fait que défendre son droit[1]. »

Évidemment, par un pareil langage, Ambroise ne cherchait qu'à intimider et renonçait à plaire. Aussi ne dut-il point être surpris que Maxime levât brusquement l'audience, en disant qu'il réfléchirait. Il dut l'être tout aussi peu lorsque le lendemain on lui envoya l'ordre de quitter la ville au plus tôt. L'empereur, lui fit-on dire, ne pouvait souffrir qu'il offensât les évêques de sa cour en leur refusant la communion. Aussi un

1. Il est difficile, dans ce passage de la lettre d'Ambroise, de voir s'il accuse directement Maxime d'avoir été complice du meurtre de Gratien, ou s'il se borne à une insinuation claire et déjà très-offensante. Le texte se prête à ces deux interprétations.

de ces prélats, le vieil Hygin, coupable sans doute d'avoir été chercher Ambroise dans sa retraite, pour obtenir son pardon, reçut-il en même temps un ordre d'exil. Il était pauvre, âgé, presque mourant. Ambroise intercéda vivement auprès des officiers chargés de l'exécution de l'arrêt, afin qu'on lui donnât quelques vêtements chauds pour se couvrir et un coussin pour qu'il ne souffrît pas trop des cahots de la route. Les officiers mirent Ambroise à la porte, en le priant de se mêler de ce qui le regardait. Il partit lui-même en plein jour, par la route ordinaire, bien qu'il eût reçu nombre d'avertissements de prendre garde aux embûches qui l'attendaient en chemin.

Au fond il ne craignait rien, car il avait parfaitement pénétré deux choses : à savoir que Maxime était décidé à profiter de la première occasion pour se délivrer d'un voisinage redouté, mais qu'il craignait la lutte ouverte et voulait arriver à son but en douceur, par le concours et la bienveillance des catholiques. Dans un tel dessein, la présence d'Ambroise, intraitable comme il se montrait, était particulièrement incommode, et il fallait bien s'en délivrer à tout prix; mais toucher à un cheveu de sa tête eût été une faute qu'on se garderait bien de commettre.

Ambroise était donc en pleine sécurité pour sa personne. Il était parfaitement sûr, en faisant peur à Maxime, d'avoir pris le vrai moyen de l'arrêter. Sa seule inquiétude était que les conseillers malveillants

ou pusillanimes, dont il avait laissé le jeune empereur entouré, ne comprissent pas ou défigurassent sa conduite en son absence, et qu'on l'accusât d'avoir envenimé la querelle qu'il était chargé d'apaiser. Dans cette crainte, qui n'était que trop fondée, il écrivit de l'une de ses premières étapes un récit détaillé de sa mission, et l'adressa à l'empereur lui-même par un courrier expédié en avant. Il lui rendait compte de toutes ses paroles et de tous ses motifs : « Voilà tout ce que j'ai fait, disait-il en terminant. Salut maintenant, Empereur, et ne négligez aucune précaution contre un homme qui veut couvrir la guerre du manteau de la paix[1]. »

Cette précaution, bien que prise à temps, ne fut pourtant pas suffisante. Du moment qu'il fut connu à Milan qu'Ambroise revenait sans avoir obtenu l'objet de sa mission et après un échange de propos amers avec le tyran, ses ennemis ne manquèrent pas de dire que c'était bien là le résultat de cette humeur altière qui envenimait toutes les questions politiques par un esprit de fanatisme et d'intolérance. Aussi pourquoi employer un évêque? Un homme de cour et d'affaires, dont c'était le métier, aurait su mener la négociation à fin et éviter une rupture. Justine ne demandait pas mieux que de prêter l'oreille à tous les propos qui lui

1. *Ibid.*, p. 891. Hæc est expositio legationis meæ. Vale, Imperator, et esto tutior adversus hominem pacis involucro bellum tegentem.

permettaient de croire Ambroise en faute. En conséquence, avant même qu'Ambroise fût de retour, une nouvelle ambassade fut sur-le-champ expédiée pour réparer l'échec de la première. On la confia à un Syrien nommé Domnin, vieilli dans les affaires et renommé par son expérience politique. Domnin eut pour mission spéciale d'aller panser les blessures qu'avait aigries la main trop rude d'Ambroise[1].

Domnin partit, un peu inquiet de l'accueil qu'il allait recevoir. Grande fut sa surprise de ne trouver en arrivant aucune des difficultés qu'il attendait. Au conraire, toutes les portes du palais lui furent ouvertes. Maxime l'accueillit le visage souriant. On écouta jusqu'au bout toutes ses communications, toutes ses excuses; tout fut pris pour bon sans discussion, et sur tous les points on lui fit espérer une solution favorable. Émerveillé de ce changement à vue, dont il s'attribuait secrètement le mérite, Domnin se hâta d'écrire à sa cour que Maxime était un homme calomnié, et que Valentinien n'aurait pas de meilleur ami, pourvu qu'on sût le prendre.

L'explication de cet accueil inattendu était plus simple que ne le soupçonnait la vanité du vieux courtisan, et la faveur qu'on lui témoignait n'avait rien de flatteur. En réalité, le ton hautain pris par Ambroise avait jeté Maxime dans une grande perplexité, en lui

1. Zos., IV, 42.

laissant croire qu'à Milan on était en force et en volonté de se bien défendre. Les difficultés d'une expédition à entreprendre contre des adversaires résolus le troublaient beaucoup. Il calculait, dit l'historien Zozime, que le chemin de Gaule en Italie était rude, semé de montagnes inaccessibles, de lacs et de marais, commode seulement pour les voyageurs de loisir qui faisaient route à leur aise, mais nullement pour de grandes armées. Dans cette inquiétude, il hésitait et ne savait que faire. Mais dès qu'on lui eut annoncé qu'un second envoyé arrivait pour courir après les paroles du premier, il comprit qu'il n'était pas le seul effrayé, et qu'à Milan on se sentait faible encore plus qu'à Trèves. Cette découverte termina ses incertitudes. Il se décida à agir tout de suite, par adresse d'abord en attendant la force.

Au bout de quelques jours, en effet, quand il eut dissipé à force de caresses tous les soupçons de l'esprit du nouvel envoyé, il le prit à part et lui fit en grande confidence une communication d'importance. « La grande affaire, dit-il, pour Valentinien comme pour moi, c'est de bien nous entendre pour réprimer les incursions des barbares. Les querelles entre empereurs ne font les affaires que de l'ennemi. » Dans cette pensée patriotique, il était prêt, ajouta-t-il, lui, Maxime, à prêter ses propres troupes pour coopérer à une grande expédition qui devait être dirigée sur la Pannonie, point particulièrement menacé par les derniers troubles. En gage de sa bonne foi, il ne demanderait pas même

à prendre ou à déléguer le commandement. Que Valentinien désignât le commandant en chef, ses soldats seraient heureux de servir sous celui qu'on leur indiquerait. Mais pourquoi ne serait-ce pas Domnin lui-même, général aussi habile que bon ambassadeur, qui se chargerait de conduire les légions de Gaule au rendez-vous? Peu importait d'ailleurs: l'essentiel était de frapper un grand coup qui sauvât la paix romaine, n'importe par quelle main et sous quel étendard.

Si l'on ne connaissait les illusions de l'amour-propre, on aurait peine à croire qu'un homme rompu aux affaires n'ait soupçonné aucun piége sous une proposition si singulière. On comprend moins encore que les conseillers restés à Milan autour de Justine, et qui devaient mieux garder leur sang-froid, n'aient pas pris l'éveil quand ces paroles suspectes leur furent transmises. Probablement, de même que c'était entre les deux cours à qui aurait peur l'une de l'autre, c'était aussi entre elles assaut de finesses et de mensonges. Justine, suivant toute apparence, se flatta qu'une fois les troupes de Maxime entre les mains d'un général de son choix, elle pourrait les débaucher facilement. Quoi qu'il en soit, Domnin fut autorisé formellement à guider lui-même les légions que Maxime lui confierait, et à les amener en Pannonie par la route d'Italie. L'ordre fut exécuté, et dès le milieu de l'été un corps d'excellentes troupes gauloises commandées par les officiers que Maxime avait nommés, marchant sous ses éten-

dards et soldées par lui, eurent franchi, à la grande surprise des garnisons qui les voyaient défiler, les passages soigneusement fortifiés des Alpes, et se trouvèrent, en bon ordre et prêtes à faire campagne, à moins de vingt lieues de Milan[1].

Maxime n'eut pas plutôt appris que le passage était effectué qu'il se mit en route lui-même et sans bruit, avec une escorte nombreuse, composée de ce qui lui restait de cohortes disponibles. Bien que son arrivée n'eût point été annoncée, personne ne s'y opposa. Qui aurait osé arrêter la marche d'un empereur reconnu allant à un rendez-vous marqué d'avance, où ses propres troupes l'attendaient déjà? Il rejoignit ainsi à l'improviste le pauvre Domnin tout surpris, et reprit en sa présence le commandement qui lui appartenait et que celui-ci n'osa pas même lui disputer. Il annonça tout haut l'intention de marcher sans délai sur Milan[2].

Ainsi, en un clin d'œil, Valintinien, qui légiférait encore paisiblement le 2 septembre à Milan, apprit que son rival était à ses portes, tout en armes, séparé de lui seulement par quelques lieues de plat pays où rien ne pouvait ni arrêter ni retarder sa marche. Ce fut une panique générale. Impératrice, empereur, conseillers, préfet du prétoire, tout le monde, sauf l'évêque, prit immédiatement la fuite. La cour s'arrêta quelques jours à Aquilée, mais, ne s'y trouvant pas en sûreté, Justine

1. Zos., *ibid.*; P. Orose, VII, 34.
2. Zos., *ibid.*

avec ses deux enfants et suivie du préfet Probus s'embarqua, puis, doublant la péninsule de Grèce, vint aborder à Thessalonique, dans l'empire de Théodose. De là elle envoya des messagers suppliants au grand souverain de l'Orient, pour le conjurer de prendre en pitié le sort du fils de son ancien maître. L'Italie entière resta abandonnée à ses envahisseurs [1].

L'événement, on l'a vu, quoique soudain, ne prenait pas Théodose au dépourvu. Il s'était toujours méfié des intentions de Maxime et de l'habileté de Justine. Ses troupes étaient toutes disposées à l'avance pour le cas d'une intervention nécessaire, et lui-même, porté au comble de la popularité et de la puissance par l'apaisement de la dernière sédition d'Antioche, avait la pleine disposition de ses mouvements. Mais on pouvait se demander si, en prévoyant de si loin les événements, il n'avait pas eu quelque intention d'en profiter pour lui-même. L'incertitude ne fut pas longue. Aussitôt qu'il eut appris l'arrivée des augustes fugitifs, il donna ordre que des honneurs royaux leur fussent rendus. Puis il se mit en mesure d'aller lui-même à leur rencontre, et les principaux du sénat durent l'accompagner [1].

L'entrevue fut touchante. Théodose prit le jeune empereur dans ses bras et le serra contre son cœur. « Mon enfant, lui dit-il paternellement, prenez leçon de ce qui vous arrive. Vous avez offensé Dieu : il vous

1. Zos., *ibid.* — Théod., v, 14. — Soz., vii, 14. — Rufin, ii, 16. — Soc., v, 11. — *Cod. Theod.*, *Chron.*, 126. — Philost., x, 8.

punit. La puissance ne se fonde pas sur les armes, mais sur la justice. Croyez-en mon expérience. Ce sont les plus pieux empereurs qui ont pu maintenir leur armée dans la discipline, assurer la victoire à leurs armes, contenir leurs ennemis, et sortir sains et saufs de tous leurs périls. Ainsi ont fait Constantin et votre père Valentinien. Voyez au contraire quelle a été la fin de votre oncle Valens, et si Maxime triomphe de vous aujourd'hui, n'est-ce pas qu'il professe sur la religion de meilleurs sentiments que les vôtres? Si nous n'adorons pas le Christ, en effet, qui invoquerons-nous au milieu des batailles? » Le jeune homme, dont la foi n'avait été qu'un instant égarée, n'eut pas de peine à promettre qu'il adorerait toujours le Dieu de Théodose. « Prenez donc courage, lui répondit celui-ci, nous viendrons à bout de votre agresseur[1]. »

Théodose ne tarda pas à donner un gage de son désintéressement plus certain encore, et surtout qui dût plus coûter à son cœur. L'impératrice était arrivée accompagnée de ses filles, dont l'aînée, Galla, était en âge d'être mariée. Théodose, qui jusque-là avait témoigné la résolution de laisser vacante la place de sa bien-aimée Flaccille, offrit lui-même de l'épouser et d'entrer par cette alliance dans la famille déchue. Cette

1. Théod., v, 15. — Suidas, *Valentinianus,* cité par Godefroy. — *Cod. Theod.*, XVI, t. 5, l. 15, *in nota*. Le texte des paroles de Valentinien, tiré de Suidas, n'est peut-être pas authentique, mais le fond du discours est confirmé par le récit de Théodoret et n'a rien que de conforme aux sentiments de Théodose.

démarche était d'une générosité si inusitée que les païens, qui en furent témoins, ne purent même en comprendre le but, et Zosime, pour l'expliquer, n'a de ressource que de l'imputer à une fantaisie sensuelle contre laquelle protestent la vie entière de l'empereur chrétien et le témoignage unanime des historiens[1]. Les tristes noces furent célébrées avec la pompe mélancolique que la situation comportait. Puis, pour l'acquit de sa conscience et pour faire jusqu'au bout preuve de modération, Théodose envoya sommer Maxime d'avoir à évacuer les états de Valentinien, promettant, s'il y consentait, de le laisser rentrer en Gaule sans le poursuivre. Il n'attendit pas la réponse à cette sommation, dont l'accueil n'était pas douteux. Mais, s'étant mis ainsi en règle avec tout le monde, avec Dieu comme avec les hommes, quitte envers ses adversaires et sûr de faire marcher à son gré ses alliés, il fit ses préparatifs de campagne avec cette simplicité tranquille et méthodique qui faisait l'originalité de son caractère.

1. Zos., IV, 44. Cet écrivain rapporte ici tout un petit drame sans vraisemblance suivant lequel ce serait Justine qui, ne pouvant venir à bout de vaincre les incertitudes de Théodose, aurait employé pour le séduire les charmes de sa fille. Nous avons supprimé tous ces détails qui n'ont aucun caractère de vérité historique. Tillemont, sur la seule autorité de la chronique de Marcellin, place le mariage de Galla à l'année précédente. Sur ce point, le témoignage de Zosime nous paraît préférable. Aucune indice d'une alliance entre les deux familles impériales ne se fait voir dans les années antérieures à l'invasion de Maxime, et si Valentinien avait été déjà le beau-frère de Théodose, il est peu probable que Maxime eût été assez hardi pour le provoquer. De plus, avant que Théodose eût eu la certitude d'arracher la famille de Valentinien à l'hérésie, il n'aurait sûrement pas songé à y entrer.

CHAPITRE VII

LA PÉNITENCE DE THÉODOSE.

(388-390)

SOMMAIRE.

Théodose se prépare à faire la guerre à Maxime. — Dispositions qu'il prend avant son départ. — Son plan de campagne. — Incertitudes et troubles de Maxime. — Théodose marche sur l'Occident. — Défaite et mort de Maxime. — Soumission de l'Occident à Théodose. — Entrevue d'Ambroise et de Théodose à Milan. — Rapports qui s'établissent entre l'évêque et l'empereur. — Théodose rend à Valentinien tout l'héritage de son frère Gratien. — Désordres en Orient : destruction d'une synagogue à Callinique. — Théodose veut forcer l'évêque de cette ville à la reconstruire. — Ambroise s'y oppose et fait céder Théodose. — Ambassade envoyée par le sénat de Rome à Théodose. — Théodose se décide à visiter Rome. — État de cette ville à son arrivée. — Elle est livrée à de violentes dissensions religieuses. — Caractère et action du pape Damase. — Il restaure les cimetières chrétiens ou catacombes. — Il veut corriger les traductions latines des Écritures saintes. — Il charge de ce travail le solitaire Jérôme. — Caractère de cet homme illustre. — Influence qu'il exerce sur le pape Damase, puis sur une partie de la société romaine. — Troubles excités par cette influence. — Jérôme résiste avec fermeté aux inimitiés qu'il soulève. — Rôle des païens pendant ce débat. — Vertus de Symmaque et de Pretextat. — Mort du pape Damase : avénement de Sirice. — Jérôme quitte Rome. — Modération et prudence de Théodose pendant son séjour à Rome. — Il évite de prendre parti dans les querelles religieuses. — Succès de cette conduite. — Conversions nombreuses parmi les sénateurs encore attachés au paganisme. — Troubles à Alexandrie. — Les chrétiens et les païens en viennent aux mains dans cette ville. — Le temple de Sérapis sert d'asile et de citadelle aux païens. — Les magistrats effrayés envoient consulter Théodose. — Théodose ordonne la démolition des temples païens. — Exécution de cet ordre et destruction du paganisme en Égypte. — Joie que cette destruction cause à Théodose. — Sédition de Thessalonique. — Colère de Théodose : il ordonne, à l'insu d'Ambroise, un effroyable châtiment. — Un massacre affreux est la conséquence de cet ordre. — Horreur générale causée par cette exécution. — Ambroise quitte Milan pour ne pas rencontrer Théodose. — Il lui adresse une lettre contenant des reproches sévères. — Théodose se laisse persuader de ne pas tenir compte des reproches de l'évêque. — Il se présente à la cathédrale. — Ambroise ne l'y laisse pas pénétrer. — Théodose est séparé des sacrements pendant huit mois. — A l'approche des fêtes de Noël, il se rend de nouveau à l'église pour fléchir Ambroise. — Pénitence publique imposée par l'évêque et subie par l'empereur. — Impression produite par ce spectacle. — Graves conséquences qui doivent en résulter.

CHAPITRE VII

LA PÉNITENCE DE THÉODOSE.

(388-390)

La mauvaise saison ne permettant pas un départ A. D.
immédiat, Théodose employa l'hiver à prendre plu- 388[1].
sieurs dispositions nécessaires pour assurer le bon ordre en son absence. Son fils Arcadius, bien qu'élevé depuis quatre ans déjà à la dignité d'Auguste, n'en avait encore que onze. En le laissant nominalement à la tête de l'Orient, il fallait lui composer un conseil qui pût gouverner en son nom, et dont le préfet du prétoire devait naturellement être le chef. Mais le titulaire de cette importante dignité, Cynégius, le même qui avait été chargé d'aller appliquer dans les provinces les dernières lois portées contre le culte païen, venait de mourir en achevant sa tournée. La tête du gouvernement était donc tout entière à reconstituer. Le nouveau préfet choisi fut un homme d'Occident,

1. A. D. 388. — Indictio. I. — U. C. 1141. — Theodosius. Aug. et Cynesius, Coss.

Tatien, qu'on envoya chercher à Aquilée, où il résidait en disponibilité, après s'être acquitté déjà avec éclat de plusieurs magistratures importantes. Il avait un fils en âge d'homme, nommé Proculus, auquel fut dévolue la préfecture urbaine de Constantinople, et la garde de l'enfant royal resta ainsi tout entière aux mains d'une seule famille. D'après les éloges que le païen Zosime accorde à ces deux choix, et la disgrâce qui les suivit plus tard, il y a lieu de penser que ni le père ni le fils n'appartenaient à l'opinion en faveur, et, qu'en leur donnant cette marque de confiance, Théodose, par une exception assez rare à sa règle de conduite ordinaire, fit acte d'impartialité plus que de prudence [1].

Mais un point qui lui importait presque autant que la sécurité de son fils, c'était le maintien de la paix religieuse obtenue à si grand'peine, et que son absence pouvait compromettre. Déjà, à la seule nouvelle qu'une impératrice, élevée dans des sentiments favorables au schisme, venait partager la couche impériale, tous les mécontents levaient la tête, des conciliabules se tenaient; des prêtres, des évêques même, étaient ordonnés assez publiquement par les diverses sectes, et quelques églises, livrées par les pasteurs eux-mêmes, leur étaient rendues. L'honnête primat de Constantinople, le bon Nectaire, ami de la paix et peu jaloux de ses prérogatives, fermait les yeux sur ces infractions à la

1. Zos., IV, 45.

loi. Théodose, informé à temps, ne perdit pas un instant pour dissiper ces nuages qui pouvaient grossir derrière lui. Trois lois successives, toutes datées de Macédoine, ne laissèrent aucun doute sur sa résolution d'être obéi de loin comme de près. Les prohibitions contre les assemblées des hérétiques furent renouvelées dans ces termes vitupératifs qu'affectionnait le style des législateurs de ce temps; il leur était interdit *d'élever des autels de prévarication, de célébrer des sacrifices de leurs mains impies, de déshonorer les mystères de la vraie religion par leurs profanes imitations.* Théodose ne craignit même pas, par une disposition nouvelle, d'atteindre dans ses habitudes les plus chères la population de Constantinople. Il fut spécialement défendu, à tout venant, sans distinction de fidèle ou d'hérétique, de disputer en public des matières religieuses, et le nouveau préfet du prétoire eut charge de châtier *ceux qui persévéraient dans cette habitude pestilentielle,* par le moyen de quelque peine appropriée dont le choix fut laissé à sa discrétion. La signature de Valentinien fut soigneusement apposée à toutes ces mesures, à côté de celle de Théodose, et l'une des lois tout particulièrement adressée par ce jeune prince au préfet d'Illyrie, seul fonctionnaire d'Occident qui fût resté dans son allégeance. C'était une réparation tardive, mais éclatante, du funeste édit de l'année précédente [1].

1. *Cod. Theod*., XVI, t. 5, l. 14 et 15; t. 4, l. 2. — S. Grég. Naz., *Ep.* CCII. — Soc., V, 12. — Soz., VII, 14.

Plusieurs autres lois, conçues dans un esprit, soit d'austérité morale, soit de charité chrétienne, furent destinées à attirer la bénédiction divine sur la nouvelle union royale. Les mariages entre juifs et chrétiens furent spécialement interdits, les peines contre l'inceste renouvelées et accrues, des châtiments sévères furent édictés contre les grands de la cour, ou les riches qui se permettaient d'incarcérer eux-mêmes leurs débiteurs sans attendre l'ordre des magistrats. Enfin, le moment du départ approchant, Théodose éprouva le besoin de frapper vivement les imaginations ébranlées, peut-être d'affermir sa propre confiance par quelques avertissements solennels qui répondissent à l'effet que produisait, dans les anciennes armées de Rome, la consultation des augures. Une ambassade partit donc avec éclat de Constantinople pour aller trouver au fond de la Thébaïde le fameux abbé Jean de Lycople, célèbre par ses austérités et par un don de prophétie qui faisait de lui l'oracle de tout l'Orient. En lui demandant ses prières, les députés avaient commission de l'interroger discrètement sur le sort de l'expédition qui allait commencer. Ils trouvèrent le saint dans la cellule murée, où il habitait depuis cinquante ans déjà, ne communiquant avec le dehors que par une petite fenêtre, qu'il ouvrait deux jours par semaine pour donner audience à ceux qui voulaient le consulter. « Allez sans crainte, répondit-il aux envoyés de l'empereur : la victoire vous est assurée, et même sans beaucoup

de sang versé. L'Orient reverra Théodose vainqueur [1]. »

Vers le milieu de juin, tout étant prêt, les deux souverains se mirent en campagne. Justine, déjà affaiblie par tant d'émotions successives, demeura avec ses filles à Thessalonique, où elle ne devait pas tarder à succomber. Valentinien resta ainsi sans partage sous la tutelle de Théodose. Le plus rigoureux secret fut observé jusqu'au dernier jour sur la route que devait suivre l'armée impériale, et surtout sur le point où se porterait le général en chef lui-même. Une flotte nombreuse était rassemblée en vue des côtes de Macédoine, et divers indices semés à dessein accréditèrent la pensée que le but de Théodose était de confier ses troupes de terre à un de ses lieutenants et de s'embarquer lui-même avec son pupille pour s'emparer de l'Italie et tourner l'armée de l'usurpateur [2].

Cette incertitude habilement entretenue eut l'effet que Théodose se proposait : elle jeta la perturbation dans les desseins déjà fort troublés de Maxime. Il arrivait, en effet, à ce médiocre officier de fortune ce qui était le sort de tous ces soldats parvenus. Sa prospérité

1. *Cod. Theod.*, III, t. 7, l. 2; IX, t. 11. — Rufin, II, 19, 32. — Théod., V, 24.

2. Zos., IV, 45. Cet écrivain, de plus en plus inexact dans cette partie de son histoire, prétend que Théodose fit embarquer Justine et Valentinien pour les envoyer à Rome, où Maxime n'avait pas été reconnu. Mais il est certain par le témoignage des autres historiens que Valentinien accompagna Théodose dans son expédition, puisqu'il était présent à la soumission de Maxime. — Rufin, II, 17, dit positivement que Justine mourut à Thessalonique, ce qui est fort vraisemblable puisqu'elle ne reparaît plus dans la suite de l'histoire.

élevée au comble lui causait une sorte d'éblouissement, et il ne trouvait plus, pour en faire usage, le faible degré de résolution qui lui avait servi à l'obtenir. Le désordre se glissait dans ses conseils. La sommation de Théodose l'avait d'abord pris au dépourvu, car il s'était flatté que, voisin pour voisin et collègue pour collègue, Théodose le préférerait au fils de son ancien maître, à un enfant élevé dans une croyance religieuse hostile à la sienne. Au point où il était compromis, il ne pouvait songer à reculer; mais la différence était grande d'avoir affaire à un enfant en hostilité avec les sentiments de la plus grande partie de ses sujets, ou à un héros vainqueur, objet de l'admiration de tous les chrétiens. Un tel changement, joint à l'accueil plus que froid qu'il rencontra à Milan chez Ambroise, le déconcerta fort et calma singulièrement l'ardeur orthodoxe dont il s'était piqué jusque-là. Comme au même moment il recevait une députation de Rome conduite par l'orateur Symmaque, qui venait lui offrir, en pompeux langage de rhétorique, les hommages du sénat, il crut politique de tempérer un zèle que la politique seul avait fait naître. Symmaque repartit donc avec les meilleures paroles, accompagné d'un nouveau préfet du prétoire, à qui l'instruction fut donnée de vivre en bonne intelligence avec tous les cultes, et de maintenir entre eux la plus rigoureuse impartialité. Pour commencer, Maxime donna à ce nouvel agent l'ordre de rétablir une synagogue que des chrétiens avaient brûlée. Ce revi-

rement, assez impudent chez le meurtrier des Priscillianistes, ne manqua pas d'être rendu public, peut-être par Ambroise lui-même, et, sans rallier bien fidèlement au nouveau souverain les païens, d'ailleurs peu puissants, suffit pour refroidir beaucoup les catholiques[1].

La même incertitude fut bientôt visible dans les plans de campagne de l'usurpateur. Tantôt il affectait de douter encore des hostilités de Théodose et envoyait à Thessalonique des ambassades, sûres d'avance de n'être pas reçues, et dont il n'attendait pas la réponse. Tantôt il faisait, avec non moins d'éclat, de formidables armements de défense : il levait à prix d'argent chez les Germains des tribus entières, qu'il incorporait dans son armée. Il chargea son meilleur général, Andragathe, de fortifier tous les cols de montagnes et toutes les têtes de ponts qui joignaient la Macédoine à l'Illyrie. Andragathe s'acquitta de sa mission en ingénieur consommé ; mais à peine fut-il parvenu à rendre les passages à peu près impraticables que l'ordre lui fut envoyé d'évacuer les ouvrages élevés avec tant de soin. Maxime venait d'être averti par ses espions des préparatifs ostensibles d'embarquement qui se faisaient à Thessalonique, et la peur d'être pris à revers s'emparait de lui. Il enjoignit donc à Andragathe de se mettre en mer avec ses meilleures troupes pour couper le passage à la flotte ennemie, ou l'accabler quand elle prendrait terre. An-

1. Symmaque, *Ep.* II, 31. — S. Amb., *Ep.* XL, p. 953.

dragathe obéit avec répugnance, abandonnant à regret à des mains étrangères la défense des fortifications qu'il s'était flatté d'avoir rendues inexpugnables[1].

Théodose n'eut pas plutôt connaissance de ce faux mouvement qu'il fit route vers le nord à grandes marches. Il était encore paisiblement à Stobé, à peu de distance de Thessalonique, le 14 de juin; moins d'un mois après, il apparaissait en armes à quatre-vingts lieues de là, en pleine Pannonie, sur les bords de la Save, et cependant sur la route il avait eu à réprimer quelques mouvements insurrectionnels survenus parmi les troupes barbares. Il surprit les avant-postes de Maxime, confiés à un général de peu de valeur. Les légions, prises à l'improviste, eurent à peine le temps de se mettre en défense, et les cavaliers de Théodose, tout poudreux encore et tout haletants, dit un panégyriste du temps, de la longue route qu'ils venaient de faire, les chargèrent impétueusement et les culbutèrent dans le fleuve où plusieurs même les suivirent à la nage. Le général lui-même périt et son corps ne put être retrouvé[2].

A deux journées de là, à Pettau, ce fut le corps d'armée tout entier qui vint à la rencontre de Théodose. Maxime, cette fois averti, avait fait une marche en avant d'Aquilée pour prendre lui-même le commandement. Mais au dernier moment il n'osa risquer toute sa fortune

1. Zos., *ibid.* — P. Orose, VII, 35
2. Zos., *ibid.* — Pacatus, *Pan. Theod.*

sur un seul enjeu, et laissa la direction de ses troupes à son frère Marcellin, le même à qui la générosité imposée par Ambroise à Justine avait autrefois sauvé la liberté. Ce n'était pas un militaire sans mérite : ses dispositions furent mieux prises et la journée fut disputée. Mais vers le soir l'avantage se décida en faveur de Théodose, et alors, suivant l'usage de ces guerres civiles, la défection ne tarda pas à changer la défaite en déroute. Dès le lendemain, la moitié des troupes de Maxime était dans le camp de Théodose ; le reste se précipitait, à la suite du tyran lui-même, dans les murs d'Aquilée[1].

Théodose ne les laissa pas respirer longtemps. On a bien raison de dire, s'écrie le même panégyriste, que la victoire est ailée, tant sont rapides les pas de ceux qu'accompagne la fortune. Une première journée lui suffit pour arriver jusqu'à la ville d'Hémone, qui, seule de toute la province, avait fait quelque résistance au moment de la défection générale, et qui lui ouvrit ses portes avec joie. Les sénateurs, les prêtres païens eux-mêmes, suivis de tout le peuple, vinrent à sa rencontre, en faisant retentir l'air de chants de victoire. Le lendemain il n'était plus qu'à trois milles d'Aquilée, et la nouvelle de sa venue arriva dans la ville avant que Maxime eût pris son parti entre la fuite et la résistance. D'autres se chargèrent de se décider pour lui. Pendant qu'il rassemblait le peu de troupes qui lui restaient, et

1. Pacatus, *Pan. Theod.*, XXXV, XXXVI. — P. Orose, *loc. cit.*

leur faisait distribuer de l'argent pour raffermir leur fidélité, quelques soldats se détachant des rangs vinrent l'arracher du siége élevé où il était assis, le dépouillèrent du diadème et de la pourpre, lui lièrent les pieds et les mains, puis, tous les autres laissant faire et regardant ce spectacle d'un air étonné, ils se mirent en devoir de conduire leur captif dans cet attirail jusqu'au camp de Théodose. C'était le 25 août, et il y avait cinq ans, presque jour pour jour, que Gratien avait vu sa destinée tranchée par un dénoûment du même genre. De tels incidents cessaient d'être tragiques à force de devenir vulgaires[1].

Averti de l'arrivée de ce répugnant cortége, Théodose le fit entrer dans sa tente, où il le reçut en présence du jeune Valentinien. Son intention n'était pas sans doute de repaître les yeux d'un enfant de l'infortune d'un ennemi, mais de lui donner le spectacle salutaire d'un grand coup de fortune. La scène fut saisissante. A la vue de son rival, naguère son collègue, enchaîné et fondant en larmes, Théodose se sentit saisi d'un mélange de dégoût et de pitié. Il détournait ses regards, comme s'il n'eût pu supporter la vue d'un tel abaissement, et lui adressait d'un ton de miséricorde dédaigneuse quelques questions dont il n'écoutait pas la réponse. On vit même le moment où il allait lui ordonner de se retirer sans rien décider sur son sort.

1. Pacatus, *Pan. Theod.*

Cette clémence inattendue ne faisait nullement le compte ni des traîtres, qui ne se croyaient en sûreté que par la mort de leur victime, ni de l'entourage de Théodose lui-même, à qui une victoire sans vengeance et par conséquent sans supplices et sans confiscations ne pouvait convenir. On se jeta donc sur le malheureux, comme il sortait de la tente impériale, et, suppléant à l'ordre qui n'était pas donné, des mains empressées l'exécutèrent sur place[1].

L'usurpateur mort, l'Italie et toutes les provinces récemment conquises par lui rentraient naturellement dans le devoir. Restait seulement, pour achever la victoire, à s'assurer de la soumission du domaine propre de Maxime (la Gaule et l'Espagne), qui était resté confié au gouvernement intérimaire de son jeune fils Victor, ainsi que du corps d'armée embarqué sur l'Adriatique avec Andragathe. Ces conséquences certaines d'un premier triomphe ne se firent pas longtemps attendre. Le général Arbogaste, envoyé par Théodose en Gaule, n'eut qu'à étendre la main pour se saisir du jeune Victor, abandonné d'autant plus facilement par les partisans de son père qu'il avait très-mal défendu la contrée confiée à sa garde contre les incursions réitérées des Saxons et des Francs. Victor périt seul, sans que personne se montrât pressé de partager sa disgrâce.

1. Pacatus, *ibid.*, XLIV. — Zos., IV, 46. — Soc., V, 14. — Rufin, II, 17. — Philost., X, 8. — Sulp. Sev., *Vit. beat. Mart.*, XVIII.

Andragathe n'essaya pas de résistance, mais, avec la fierté d'un autre âge, il préféra la mort à la soumission, et la trouva dans les flots où il se précipita lui-même[1].

L'oracle avait donc bien dit : tout était fini en deux mois, et sans grande effusion de sang. L'éclat d'un tel triomphe, obtenu comme par enchantement, porta aux nues la réputation de Théodose. Précédé de cette renommée, il fit, dans les derniers jours de septembre, son entrée à Milan. C'est ici qu'une de ces lacunes si fréquentes dans les annales mutilées de ces temps vient désespérer la curiosité de l'historien, et que le texte muet se refuse à ses impatientes interrogations. Que ne donnerait-on pas pour avoir de la main d'Ambroise le récit de sa première entrevue avec Théodose? Quelle scène touchante ce dut être que le grand empereur remettant aux mains du grand évêque le royal enfant, sauvé du même coup et de la ruine et de l'erreur, rendu à la foi comme à l'empire? Qui ne voudrait assister en tiers aux conversations qui suivirent? Qu'elles durent être instructives et profondes, ces confidences de deux hommes dignes l'un de l'autre, tout prêts à se comprendre avant même de s'être rencontrés, et que leurs qualités comme leur éducation différentes ne faisaient que rendre plus propres à se

1. Zos., *loc. cit.* — Soc., v, 14. — P. Orose, vii, 35. — Voir dans Grégoire de Tours un fragment d'un ancien historien qui raconte l'expédition des Francs en Gaule pendant l'intérim du jeune Victor.

compléter l'un l'autre dans la poursuite de l'entreprise commune dont la sympathie les avait d'avance réunis. Chez l'évêque, un zèle sacerdotal plein d'autorité et d'ardeur, tempéré, sans être refroidi, par l'intelligence de la politique : chez le souverain, l'esprit de gouvernement dirigé par des croyances vives, qui n'altéraient pas la modération de son âme, mais l'élevaient au-dessus des calculs d'une ambition vulgaire. Chez tous deux la même pensée mêlée de vérité et de chimère, en partie saine et en partie vaine, mais, dans son illusion même, empreinte d'un caractère de grandeur : l'espoir de greffer l'unité religieuse sur l'unité politique, et de les affermir l'une par l'autre; de sauver l'Empire par l'Église, et de conserver le monde à Rome en donnant Rome au Christ[1].

Mais si nous cherchons en vain, même dans la volumineuse correspondance d'Ambroise, la trace de ces confidences que notre imagination nous représente, au moins les conséquences des entretiens, dont le détail nous échappe, nous sont révélées par les faits. Tout fait voir que l'intimité la plus étroite régna dès les premiers jours entre ces deux esprits qui s'entendaient par avance. Ambroise reprit tout naturellement auprès de Théodose le rôle de conseiller associé au pouvoir et initié aux secrets d'État, qu'il avait déjà occupé auprès de Gratien. Moins aveuglément obéi peut-être, mais

1. *Cod. Theod., Chron.*, p. 129.

écouté avec plus d'intelligence, agissant moins par autorité, plus par la voie du raisonnement et de la confiance, son crédit n'en fut que plus solidement établi. Ce furent des rapports, non plus de disciple à maître ou de catéchumène à docteur, mais établis sur un pied d'égalité dans une grandeur commune. Nul doute, par exemple, que les conseils d'Ambroise n'aient eu leur part dans la résolution que prit Théodose de restituer au jeune Valentinien, non-seulement les provinces qui lui avaient été enlevées par Maxime, mais celles même qui provenaient de la part de son frère Gratien et qu'il n'avait jamais dû posséder. C'était plus que la justice, plus que la générosité même ne commandait, car il eût été fort simple que le conquérant gardât pour lui-même le bénéfice de la conquête, et Valentinien, retrouvant la totalité ou l'équivalent de son héritage, n'aurait encore eu que des remerciements à faire. Mais une juste appréciation des intérêts publics pouvait faire comprendre à deux amis éclairés de Rome que la division de l'empire en provinces occidentales et orientales était aussi ancienne que naturelle, et qu'on ne s'était jamais bien trouvé de l'altérer. Théodose entra donc sans peine, avec la modération patriotique qui lui était habituelle, dans les desseins bienveillants que suggérait à Ambroise son attachement persistant pour l'héritier légitime de ses maîtres[1]. Valentinien resta, du consentement de Théo-

1. Zos., IV, 47. — S. Aug., *de Civ. Dei* V 26,

dose et sous sa tutelle, empereur nominal de tout l'Occident.

D'autres décisions portèrent la trace de la même influence. Ambroise lui-même nous affirme que Théodose lui accorda la grâce de coupables déjà condamnés au dernier supplice. C'est donc à lui principalement qu'il faut rapporter le caractère de douceur extrême et inaccoutumée qui signala cette révolution dynastique, en cela différente de toutes les autres. Point d'exécution sanglante, point d'inquisition sur les faits passés, à peine quelques destitutions indispensables pour la sécurité du nouveau pouvoir. La mère et les filles de Maxime furent épargnées, et quelques subsides accordés pour les faire vivre. Théodose, peu rancunier de son naturel, se résigna sans peine à mettre ainsi en pratique la douceur chrétienne qui était au fond de son cœur. Et peut-être aussi pensa-t-il que moins les changements survenus au sommet du pouvoir auraient de contre-coups dans la fortune des particuliers, moins les espérances et les convoitises seraient allumées à l'avenir par la perspective d'une révolution nouvelle [1].

1. S. Amb., *Ep.* XL, p. 953, 954. Debeo enim beneficiis tuis, quibus me petente liberasti plurimos de exsiliis, de carceribus, de ultimæ necis pœnis. — Pacatus, *Pan. Theod.*, XLV. — *Cod. Theod.*, XV, t. XIV, l. 6, 7, 8. Ces diverses lois, qui cassent les actes faits par Maxime, ne sont point en contradiction avec le caractère de modération générale reconnu par les historiens à la victoire de Théodose; elles ne furent probablement applicables qu'aux pays conquis par Maxime dans sa dernière insurrection, et, en annulant des nominations illégales, elles ne prescrivent aucun genre de punition ni de représailles.

Un peu plus de désaccord se glissa entre le souverain et l'évêque à propos de nouvelles assez graves qui arrivèrent d'Orient au même moment. Quelques précautions que Théodose eût prises en quittant Constantinople pour couper court à la renaissance de toute querelle religieuse, il n'avait pas été en son pouvoir de prévenir entièrement tous les effets de son absence. Les deux partis restés en face l'un de l'autre attendaient avec anxiété ce que déciderait le sort des armes; et, malgré l'extrême rapidité de la campagne, il y eut un moment où les courriers de Théodose s'étant fait attendre, le bruit se répandit dans la ville qu'il était vaincu et qu'il avait même péri dans sa défaite. A l'instant, les Ariens relevèrent la tête, et, parcourant les rues de la capitale avec des chants de triomphe, ils se ruèrent sur la maison de l'évêque catholique et la livrèrent aux flammes. Le désordre à la vérité se borna là, car peu d'heures après, la vérité fut connue, le triomphe de l'armée impériale rendu public, et les séditieux se hâtèrent de disparaître pour se dérober au châtiment. Ce fut alors le tour des orthodoxes de se livrer à des démonstrations de joie qui dégénérèrent sur plusieurs points en sanglantes représailles. Dans une ville d'Osroène, en particulier, appelée Callinique, une bande d'hommes armés alla mettre le feu à une synagogue de Juifs et à une méchante église appartenant à une petite secte, les Valentiniens, qui, en raison de son existence antique et

modeste, avait échappé à l'interdiction commune. Des moines prirent part aux deux exécutions, et l'on disait même que l'évêque du diocèse n'y était pas resté étranger[1].

Arcadius, ou plutôt ses ministres, en transmettant à Théodose le récit de ces désordres, implorèrent sa clémence en faveur des Ariens de Constantinople. « Que mon règne, disait le jeune souverain à son père, ne commence pas par des rigueurs. » Théodose, quelque offensé qu'il pût être de la joie témoignée au bruit de sa mort, se prêta sans peine à cette noble prière, et la grâce repartit par le même courrier. Elle fut seulement accompagnée d'une loi sévère contre les hérétiques, qui renouvelait et aggravait les peines déjà portées, et qui était destinée à tempérer par la crainte les effets de l'indulgence. Mais à l'égard des chrétiens accusés d'avoir troublé à leur tour la paix publique, le jugement de Théodose fut plus sévère. Précisément parce que c'était le parti le plus fort et le plus cher à son cœur, et celui dont il se proposait d'assurer le triomphe complet, il ne lui convenait nullement que son œuvre fût compromise par un zèle précipité. Il voyait là un fâcheux exemple qui, pouvant être imité partout, risquait de mettre en son absence et à son insu tout l'Orient en feu. De plus, les Juifs, ennemis, mais non déserteurs, de l'Évangile, n'avaient pas été compris par

1. Soc., v, 13. — Soz., vii, 14. — S. Amb., *Ep.* xl.

lui dans ses lois prohibitives. Qui donc osait se montrer plus empressé et plus difficile que l'empereur? Il prit la plume avec assez d'humeur, et enjoignit au comte d'Orient de sévir contre tous les perturbateurs, fussent-ils revêtus de la robe monacale. Il condamna en même temps l'évêque de Callinique à rétablir de ses deniers la synagogue détruite et à indemniser tous ceux qui avaient souffert quelque perte. « Pourquoi me consulter? ajoutait-il : vous n'aviez pas besoin d'ordre pour faire respecter la loi[1]. »

Ambroise, absent par hasard de Milan, n'eut point connaissance de l'incident, et n'apprit la résolution de Théodose que quand elle était déjà prise et expédiée. Son sentiment fut cette fois tout différent de celui de l'empereur. Deux choses le choquèrent particulièrement dans le châtiment ordonné : d'abord, la diversité de traitement entre l'incendie de Constantinople et celui de Callinique. Il y avait là une sorte de privilége à rebours, véritable contre-sens pour un empereur chrétien, et dont il craignait l'effet sur l'imagination populaire. Puis l'amende imposée à l'évêque, qui l'obligeait à concourir lui-même de sa bourse et de sa personne à la construction d'un temple où Jésus-Christ serait outragé, lui semblait inadmissible. A ses yeux, cette connivence avec l'impiété était une prévarication cent fois plus grave que la violation d'une propriété privée ou d'une loi civile. Il

1. S. Amb., *Ep.* XL, p. 951 : Refertur cognitionem mandatam judici; scriptum ei quod non referre debuerit.

devait écrire à Théodose ce jour-là même, afin de lui transmettre la réclamation de plusieurs prêtres tourmentés par leurs curies pour l'acquittement de leurs prestations personnelles. Il saisit cette occasion pour lui dire ouvertement sa façon de penser. Rien n'est curieux comme l'argumentation qu'il emploie. Ce sont tous les germes du droit public du moyen âge, qu'on voit poindre entre les ruines ou par les fentes du droit impérial qui s'écroule.

Quelques phrases sont données d'abord à un court exorde par insinuation : « Écoutez-moi, dit-il à l'empereur, vous qui désirez que Dieu m'écoute quand je prie pour vous. Si je ne suis pas digne d'être entendu de vous, comment le serais-je de transmettre vos vœux et vos prières? S'il ne convient point à un empereur de craindre la liberté de la parole, il ne convient pas davantage à un prêtre de dissimuler sa pensée[1]. »

Il entre alors directement et sans réserve dans le fond même de sa doctrine : suivant lui, tout concours matériel prêté par des chrétiens à la construction d'un édifice destiné à l'erreur est illicite de soi, et les fidèles, surtout les évêques, n'ont pas plus le droit de s'y prêter que l'empereur lui-même n'a le droit de le leur imposer. Si l'évêque cède à l'ordre impérial, il se rend coupable, et l'empereur répondra de sa faiblesse devant Dieu : « Voyez donc, dit-il, où vous allez. Vous avez autant

1. S. Amb., *Ep.* XL, p. 946 : Neque imperiale est libertatem dicendi denegare, neque sacerdotale quod sentias non dicere.

à craindre l'obéissance de l'évêque que sa résistance. S'il est courageux, craignez de faire un martyr : s'il est faible, craignez de porter le poids de sa chute[1]..... Et comment va s'opérer cette exécution? Si les chrétiens se refusent à l'accomplir, il faudra donc les y forcer à main armée. Il faudra donc que vous confiiez au comte d'Orient vos drapeaux victorieux, votre labarum, peut-être l'étendard du Christ, pour aller rétablir un temple qui ne connaîtra pas le Christ. Dites donc qu'on fasse entrer le labarum dans la synagogue, et vous verrez si quelqu'un ose vous obéir... Nous lisons dans l'histoire qu'on éleva des temples aux idoles de Rome avec les dépouilles des Cimbres vaincus. Aujourd'hui ce seront les Juifs qui écriront sur le fronton de leur synagogue : Temple construit avec les dépouilles des Chrétiens. Le bon ordre l'exige, dites-vous. L'apparence de l'ordre doit-elle donc l'emporter sur l'intérêt de la foi? Il faut que l'autorité cède le pas à la piété[2]. »

Il était impossible de proclamer plus haut, et avec une rigueur plus hardie, la suprématie absolue de la

1. *Ibid.*, p. 948. Si fortem episcopum putas, caveto martyrium forstantem, declina lapsum fragilioris.

2. *Ibid.*, p. 949 : Habebis, imperator, comitem prævaricatorem, et huic vexilla committes victricia, huic labarum, hoc est Christi sacratum nomine, qui synagogam instauret, quæ Christum nesciat? Jube abarum synagogæ inferri, videamus si non resistant.... Legimus templa idolis antiquitus condita de manubiis Cimbrorum, de spoliis reliquorum hostium. Hunc titulum Judæi in fronte synagogæ suæ scribent : Templum impietatis factum de manubiis Christianorum. Sed disciplinæ et ratio, imperator, movet. Quid igitur est amplius, disciplinæ species, an causa religionis? Cedat oportet censura devotioni.

loi religieuse sur la loi civile. L'Église, disons-le, dans sa maternelle prudence, est loin d'avoir ratifié sur ces points délicats tous les anathèmes d'Ambroise : n'ayant jamais imposé aux fidèles l'obligation de détruire de leurs mains les temples de l'erreur, elle ne leur interdit pas davantage d'en assurer l'entretien matériel, quand l'équité, l'obligation de tenir des engagements contractés, ou de réparer des torts commis, leur en fait la loi. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris si Théodose, raisonnant en bon administrateur, trouva l'exigence excessive, et si même, donnant cours à un sentiment de mauvaise humeur qui ne lui était pas habituel, il laissa la lettre sans réponse. Il y avait pourtant deux dernières lignes qui auraient dû lui donner à réfléchir : « Voilà ma demande, disait le prélat ; j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour vous témoigner mon respect en vous la présentant : j'ai essayé d'être entendu dans le palais : ne me rendez pas nécessaire de me faire entendre dans l'Église[1]. »

Effectivement, de retour à Milan peu de jours après, Ambroise saisit la première occasion pour prendre la parole dans l'église, en présence de Théodose. Son texte fut ce verset de Jérémie : « Prends ton bâton de noyer, et marche. » Il n'hésita pas à faire entendre que le bâton dont parle le prophète était la verge sacerdotale, faite moins pour être agréable que pour être utile à

1. *Ibid.*, p. 955. Ego certe quod honorificentius fieri potuit feci, ut me magis audires in regia, ne, si necesse esset, audires in ecclesia.

ceux qu'elle frappe. Il rappela par l'exemple des voyants de l'ancienne loi et des rois d'Israël, de Nathan et de David, que de tout temps les ministres de Dieu avaient dû dire la vérité même aux rois. La comparaison était par elle-même assez claire, et Théodose dut se sentir gêné dès les premières paroles; mais il ne s'attendait pas sans doute à être interpellé directement. Ce fut cependant lui-même qu'en terminant l'orateur prit à partie. « Et maintenant, Empereur, dit-il, pour ne pas seulement parler de vous, mais parler à vous[1], songez que plus Dieu vous a fait glorieux, plus vous devez témoigner de déférence à celui de qui vous tenez tout. Il est écrit : Quand Dieu t'aura fait entrer dans une terre étrangère, et que tu mangeras les fruits du sol qui ne t'appartenait pas, ne dis pas : C'est ma vertu et c'est ma justice qui m'ont valu ces biens, mais c'est le Seigneur Dieu qui me les a donnés. C'est la miséricorde du Christ qui vous a fait ce que vous êtes. Aussi vous faut-il aimer le corps du Christ, c'est-à-dire l'Église, laver ses pieds, les baiser et les oindre... afin que toute la demeure où le Christ repose soit remplie de votre parfum, et que tous ceux qui sont couchés auprès de lui en respirent l'odeur; c'est-à-dire qu'il faut honorer ses moindres disciples et leur pardonner leurs fautes, puisque le repentir d'un seul pécheur fait dans le ciel la joie des prophètes et des apôtres. Les

1. *Ep.* XLI. Ut jam non solum de te, sed ad te verba convertam.

yeux ne peuvent dire à la main : Je n'ai que faire de votre service, vous ne m'êtes pas nécessaire. Tous les membres du corps de Jésus-Christ étant donc nécessaires, vous leur devez à tous votre protection[1]. »

Il descendit de l'autel après ces paroles prononcées d'un ton sévère, au milieu de la surprise de la foule, qui voyait bien que l'empereur était en cause, sans comprendre sur quel fait portait la réprimande. Théodose lui-même ne s'y trompa pas. Arrêtant l'évêque au passage : « C'est de moi que vous avez fait le sujet de votre discours, dit-il d'un ton ému? — J'ai dit ce que je croyais utile pour vous, reprit Ambroise. — Je vois bien, reprit l'empereur avec le même trouble, que c'est de cette synagogue que vous voulez parler. Je ne disconviens pas que mes ordres ont été un peu durs, mais je les ai déjà adoucis, et ces moines sont de si mauvaises têtes[1] ! » Un courtisan placé à côté de l'empereur, le maître de la cavalerie Tymase, crut le moment bon pour faire à la fois et sa cour à l'empereur et montre d'indépendance vis-à-vis de l'évêque. Il commença une véritable diatribe contre les moines. « Laissez-moi, interrompit Ambroise; je parle à l'empereur, dont je connais la piété : avec vous, c'est autrement qu'il faudrait agir. » Puis, s'arrêtant devant le siège impérial : « Je vais offrir le sacrifice, dit-il à Théo-

1. *Ep.* XLI, p. 962, 963.

2. *Ibid.* Revera de synagoga reparanda ab episcopo durius statueram : sed emendatum est. Monachi multa scelera faciunt.

dose; faites que je l'offre pour vous sans crainte : délivrez-moi ainsi du poids qui charge mon âme. — C'est bon, dit l'empereur en se rasseyant, les ordres seront adoucis, je vous le promets. » Mais cette parole vague et murmurée d'assez mauvaise grâce ne fut pas tenue pour suffisante. « Supprimez tout le procès, dit Ambroise avec insistance : si vous en laissez subsister quelque chose, votre magistrat en profitera pour écraser les pauvres chrétiens. » Le dialogue se prolongeait au milieu de l'assistance en suspens, et la situation devenait intolérable. L'empereur s'exécuta donc et promit tout ce qu'on voulut. « Vous le jurez, dit alors Ambroise : je vais offrir le sacrifice sur votre parole. » Et il répéta jusqu'à deux fois ces mots : sur votre parole. « Oui, sur ma parole, » dit l'empereur, qui à tout prix voulait en finir [1]. Le sacrifice commença, et jamais, écrivait Ambroise à sa sœur le lendemain, je ne sentis de marque si sensible de la présence de Dieu dans la prière [2].

Les mêmes scènes faillirent se renouveler peu de jours après, pour un sujet qui dut paraître plus grave encore, surtout aux yeux d'Ambroise. Ce fut lorsque le sénat de Rome, un peu confus sans doute de la prompte adhésion qu'il avait donnée à l'usurpation, mais ne voyant d'autre manière de réparer sa faute qu'un

1. Aio illi : Ago fide tua, et repetivi : Ago fide tua. Age, inquit, fide mea.
2. S. Amb., *Ep.* XLI, p. 963.

repentir plus prompt encore, vint offrir ses hommages à Théodose et le prier d'honorer la ville éternelle de sa présence. Quelques phrases furent glissées timidement dans la requête au sujet du vœu particulièrement cher aux sénateurs païens, le rétablissement désiré de l'autel de la Victoire. C'était une manière indirecte de faire payer sa bienvenue au nouvel empereur. L'idée de visiter la capitale de l'empire et d'y chercher, pour le pouvoir de son jeune pupille, une consécration utile, sourit fort à Théodose; et, pour ne pas indisposer d'avance les esprits, il se montra assez enclin, sinon à se prêter à la demande qui lui était faite, au moins à ne pas enlever toute espérance par un refus péremptoire. Il reçut donc la députation avec bienveillance, et évita de se prononcer trop nettement dans un sens qui pût lui déplaire. Mais Ambroise, informé de cette hésitation apparente, n'entendit pas raillerie sur l'équivoque. Il accourut tout exprès au palais pour s'en expliquer très-vertement avec Théodose et, suivant sa propre expression, lui jeter sa pensée au visage [1]. Puis, comme le souverain embarrassé ne lui faisait pas réponse à son gré, il sortit du palais et n'y rentra pas de plusieurs jours. Théodose réfléchit en silence, et quand la députation repartit, elle emporta avec la promesse d'une visite prochaine la certitude qu'Ambroise était toujours tout-puissant, et que la bien-

1. Coram intimavi atque in os dicere non dubitavi.

veillance des Romains ne serait point achetée par l'empereur au prix d'une faiblesse contraire à l'honneur de la foi chrétienne[1].

Les préparatifs n'en furent pas moins faits avec beaucoup d'activité par l'empereur pour se diriger vers Rome dès le printemps suivant, et, à défaut de concessions à l'opinion païenne, que ni sa conscience ni Ambroise ne lui permettaient, Théodose voulut au moins se faire devancer par quelques mesures populaires. C'était une précaution qui lui avait déjà bien réussi lors de son entrée dans la seconde Rome. On sait combien l'usage de léguer son bien au prince avait été répandu dans les plus mauvais jours de l'empire, et de combien de familles cette sorte de flatterie posthume, mais parfaitement connue d'avance du vivant du testateur même, avait consommé la ruine. C'était devenu sous certains Césars, dont la cupidité était le moindre vice, un moyen détourné de confiscation. On ordonnait à un malade ou à un vieillard de faire son testament pour l'empereur, sous peine de voir hâter artificiellement la fin soit de son mal, soit de ses vieux jours. Bien que la coutume fût devenue moins générale et moins dangereuse sous les empereurs chrétiens, Théodose y voulut mettre, sinon un terme, au moins une grande restriction, par une loi qui parut à Milan le

1. S. Amb., *Ep.* LVII, p. 1011.
2. A. D. 389. — Indictio. II. — U. C. 1142. — Timasius et Promotus, Coss

25 février 389. Le prince y renonce solennellement pour lui et les siens à tout legs qui lui serait fait par voie de codicille ou de fidéicommis. Les testaments solennels seuls, dont les formalités étaient longues et rarement employées, seront admis : toute autre expression de dernière volonté n'aura d'effet qu'entre particuliers. Cet exemple de désintéressement fut très-favorablement accueilli, et le succès même attesta quelle était encore l'étendue du mal qu'il s'agissait de réprimer. « Plût au ciel, s'écriait un contemporain dans une véritable extase d'admiration, que l'avarice privée prît modèle sur la modération du législateur, et que les mœurs se fussent conformées aux lois! » Une autre disposition, qui étendait les droits de la succession maternelle à la seconde génération, jusque-là exclue, porte la même date et un caractère analogue de libéralité[1].

Ces faveurs n'étaient qu'à l'adresse des familles aisées qui avaient quelque héritage à laisser ou à recevoir. Théodose ne voulut pas paraître oublier les pauvres. Les courriers qui apportaient de bonnes nouvelles (et Théodose venait d'en envoyer beaucoup de ce genre-là) avaient la coutume singulière de demander une gratification, en l'honneur de l'heureux événement, aux villages qu'ils traversaient. « Je ne veux pas, dit Théodose, qu'on fasse payer aux malheureux le prix de la joie publique. » Et toute rémunération de ce genre, sous

1. *Cod. Theod.*, IV, t. IV, l. 2. — Symmaque, *Ep.* II, 13. — *Cod. Theod.*, V, t. I, l. 4.

quelque prétexte qu'elle fût réclamée, dut être absolument supprimée. Les hérauts qui annoncèrent à Rome l'arrivée prochaine de l'empereur furent donc les premiers qui donnèrent la joie gratuitement, et cela seul dut contribuer à le faire bien accueillir. Précédé de ces messagers de bon augure, Théodose partit de Milan les derniers jours de mai, et fit son entrée dans Rome le 13 juin, accompagné de Valentinien et de son dernier fils, Honorius, âgé de dix ans, qu'il avait fait venir d'Orient, soit pour lui tenir compagnie, soit pour montrer aux ambitieux que sa dynastie ne manquait pas d'héritiers et se tenait prête à tout événement [1].

C'était une solennité devenue des plus rares que la présence d'un empereur dans la capitale de l'empire. Depuis quatre-vingts ans on n'en comptait pas plus de trois exemples. Il ne fallait pas moins qu'une telle singularité pour faire trêve un instant à toutes les agitations morales auxquelles la ville éternelle ne cessait pas d'être en proie. Délaissée par la politique, Rome, nous l'avons vu, trompait volontiers ses loisirs par des discussions religieuses, qui fournissaient un aliment à son activité sans emploi. La présence d'un parti païen encore puissant et respecté, balançant la majorité dans le Sénat, et comptant dans ses rangs la plupart des plus grandes familles, obligeait, dans cette cité privilégiée, les repré-

1. *Cod. Theod.*, VIII, t. 11, l. 5; *Chron.*, p. 131. — Soc., V, 14. — Soz., VII, 14. — Idac., *Fast.* — Marcellin, *Chron.* — Claud., *De sexto consulatu Honorii*, V, 55.

sentants de l'autorité impériale à des ménagements pour la diversité des croyances qui n'étaient plus observées ailleurs. A la faveur de cette neutralité des magistrats, les différents cultes ou les différentes sectes du même culte se livraient à des combats quotidiens de plume, de parole, parfois même d'action, et se disputaient ouvertement soit la faveur populaire soit la clientèle aristocratique. Ces discussions étaient constantes et renaissaient l'une de l'autre. Aux scènes douloureuses qui avaient ensanglanté l'intronisation du pape Damase avait succédé une longue et tenace opposition d'une partie du clergé romain contre ce pontife, source de débats interminables, qui n'avait pu être fermée qu'à grand' peine par la main puissante et l'intervention personnelle d'Ambroise. Puis était venu le débat engagé au sujet de l'autel de la Victoire, qui avait ranimé et porté au comble l'animosité réciproque des serviteurs du Christ et des derniers fidèles du paganisme. Enfin, au moment choisi par Théodose pour sa visite, ce n'étaient plus deux religions, ce n'étaient plus même deux sectes ennemies, c'étaient tout simplement des tendances opposées, une manière différente d'entendre la pratique des vertus chrétiennes qui faisaient éclater au sein du même culte et souvent de la même famille des dissentiments dont la véhémence se traduisait au dehors par des violences matérielles.

La cause involontaire de cette émotion publique était encore le pape Damase, saint homme de mœurs

et de doctrine irréprochables, mais dont l'esprit ardent, curieux, amoureux des nouveautés et des réformes, était fait pour tenir toujours les esprits en éveil et en mouvement autour de lui. Malgré les habitudes aristocratiques qu'il tenait de sa naissance distinguée, malgré son goût pour un luxe et un éclat honnête, malgré quelques recherches de bel esprit, dispositions fort innocentes, mais fort étrangères à la tradition de l'Église primitive, et qui auraient étonné plus d'un de ses prédécesseurs, Damase se piquait surtout de remettre en toutes choses en honneur les souvenirs de l'antiquité chrétienne. C'est ainsi qu'on l'avait vu le premier entreprendre la visite complète et la restauration de ces longues galeries souterraines, creusées dans le tuf des rochers sur lesquels Rome est assise et qui avaient servi si longtemps d'asile aux chrétiens persécutés, soit pour célébrer le saint sacrifice à l'abri des regards sacriléges, soit pour préserver les reliques des saints de la profanation. Les cimetières chrétiens, les catacombes, comme on les appelle aujourd'hui, par une expression consacrée, mais sans fondement étymologique, avaient été pour la première fois, par les soins de Damase, parcourus, explorés, remis en communication avec la lumière du jour et la terre des vivants. Dégageant les abords et les couloirs intérieurs que des éboulements avaient bouchés, déchiffrant les inscriptions des tombes que l'humidité rongeait, relevant les tables de pierre qui avaient servi d'autels,

ranimant les couleurs des peintures naïves qui les surmontaient, éclairant enfin par des lampes disposées de distance en distance tous les détours de la nécropole, Damase avait révélé aux Romains surpris toute une cité nouvelle qu'ils s'étonnaient d'avoir si longtemps foulée aux pieds sans la connaître. Chrétiens et païens contemplaient, les uns avec admiration, les autres avec douleur, ce témoignage vivant, cette expression matérielle et sensible du long travail souterrain qui, pendant trois siècles, avait miné par la sape d'une doctrine nouvelle les fondements de la vieille Rome. La dévotion des fidèles s'était émue de cette découverte autant que la curiosité des voyageurs. De nombreux pèlerins se pressaient à toute heure dans les galeries toujours ouvertes pour offrir leurs hommages aux restes de quelques martyrs; et à chacune des stations où ils s'arrêtaient, leur regard était attiré par une petite inscription latine où étaient relatés en quelques vers de forme concise le nom, l'histoire, les vertus principales du confesseur dont la dépouille était là renfermée. C'était Damase lui-même qui avait composé ces courtes épigraphes dont on retrouve encore aujourd'hui des fragments qu'une science habile s'évertue à rapprocher et à compléter. Puis à deux ou trois endroits marqués, au-dessus des tombes de quelques confesseurs illustres, s'élevaient, avec toutes les ressources de l'art contemporain, des basiliques qui, portant leurs faîtes dans les airs, semblaient comme les éruptions d'un

feu longtemps contenu dans les entrailles du sol[1].

Le succès obtenu par cette restauration d'un passé cher aux âmes chrétiennes poussa Damase à en tenter une autre du même genre. Il entreprit de réformer, pour se rapprocher du texte primitif, les diverses traductions des saintes Écritures, qui circulaient dans les mains des fidèles. Presque toutes ces versions étaient pâles, imparfaites, remplies d'altérations et de faux sens, qui couvraient comme d'un voile les principales beautés de l'original. Damase voulut qu'une interprétation plus fidèle et plus vive vînt rendre au verbe sacré toute sa vigueur. Mais le difficile était de trouver un ouvrier apte à mener à bien un tel travail, qui dépassait de beaucoup l'érudition du pontife lui-même. Le grec de l'Évangile, à la rigueur, pouvait être compris dans ses moindres nuances par plus d'un traducteur; mais l'hébreu ou le chaldaïque de l'Ancien Testament, personne à Rome ne s'était sérieusement donné la peine de l'étudier. Quelque chose demeurait encore, même chez les beaux esprits convertis, du mépris qu'aurait

1. Plusieurs des inscriptions du pape Damase trouvées dans les catacombes étaient connues depuis longtemps. D'autres (en particulier celle qui se trouve sur la crypte du tombeau du pape saint Corneille) ont été découvertes, avec les tombeaux mêmes auxquelles elles se rapportent, par l'ingénieux antiquaire de Rome, le chevalier Rossi, qui les a expliquées et complétées avec une science discrète et pleine de critique. Voir pour les travaux de restauration opérés par le pape Damase dans les catacombes et pour les églises bâties par lui, l'ouvrage de cet écrivain, *Roma Sotterranea,* Rome, 1864, p. 210 à 215, 242, 245, 287, 290. L'ouvrage entier est dédié au pape Pie IX, que le chevalier Rossi appelle *alter Damasus.*

témoigné un Romain du siècle d'Auguste, si on lui avait proposé d'apprendre le dialecte obscur des circoncis. On chantait les psaumes à l'église, on ne songeait point à les étudier dans l'original, encore moins à les honorer de cette critique scrupuleuse et dévotieuse dont scholiastes et grammairiens offraient à l'envi le tribut à la moindre syllabe de Démosthènes ou de Virgile. Damase, dans tout le clergé de Rome, ne trouva en tout qu'un jeune homme en état de lire couramment et de décomposer scientifiquement l'hébreu, et il n'hésita pas à se l'attacher en qualité de secrétaire, malgré les singularités de sa vie et la rudesse extérieure de son aspect. Ce jeune prêtre n'était autre que le Dalmate Jérôme qui nous est déjà connu, nourri autrefois à Rome auprès de Probus, pendant des années d'une capricieuse et même licencieuse adolescence, poussé ensuite vers le désert oriental par la ferveur encore mal réglée de son repentir, associé un instant à Grégoire à Constantinople, revenu enfin dans la capitale du monde avec Paulin d'Antioche. A peine parvenu à la maturité de la vie, Jérôme avait ainsi déjà rempli le monde chrétien de l'ardeur héroïque de sa foi, comme des écarts d'un caractère intempérant que des trésors de grâce et des années d'efforts ne devaient réussir que lentement à ranger sous la loi de la sainteté[1].

Jérôme savait à fond l'hébreu, et l'incident qui

1. Pour les détails antérieurs de la vie de saint Jérôme, voir dans cette partie de notre histoire, t. I, p. 30, 220, 396.

l'avait amené à l'étudier n'était pas l'un des traits les moins étranges et les moins caractéristiques de sa vie. C'était ce songe que nous avons déjà eu occasion de raconter et pendant lequel, seul, au fond du désert, le jeune anachorète avait cru entendre la voix divine lui reprocher avec d'impitoyables menaces sa faiblesse amoureuse pour les lettres classiques. Jérôme avait obéi aveuglément à sa vision imaginaire et jeté au vent comme des vanités idolâtres la prose de Cicéron et les vers d'Homère. Mais le génie, ou si l'on veut, le démon littéraire ne lâche pas si aisément ceux dont il s'est une fois emparé. Aussi se voyant brusquement arraché aux occupations qui jusque-là avaient partagé sa vie avec la prière, ce fut à d'autres sources que Jérôme résolut de retremper l'ardeur d'une âme éprise du beau. Forcé de détourner ses regards de Virgile, il aborda David dans le texte. Un moine juif fut son seul auxiliaire dans cette tâche ardue, sorte de mortification d'un nouveau genre, qui ne fut d'abord pour lui qu'un moyen de dompter, par la contention de l'esprit, les bouillonnements des sens, lorsque les jeûnes et même le travail manuel ne suffisaient pas à les contenir. Ce qu'il lui en coûta de peine pour plier à ce rude alphabet, à ces mots *sifflants* et *haletants*, une langue accoutumée à l'*éloquence coulante de Cicéron*, à la *gravité de Fronton* et *à la douceur de Pline*, combien de fois il désespéra d'y réussir, avec quel effort et quelle opiniâtreté il se remit à l'œuvre, « ma conscience

seule le sait, disait-il, et ceux aussi le savent qui ont vécu avec moi. Mais grâces soient rendues à Dieu ; de cette amère semence j'ai recueilli les fruits les plus doux[1]. »

Parvenu, en effet, à l'intelligence la plus délicate de la langue sacrée, Jérôme vit tout d'un coup les horizons d'une poésie nouvelle découvrir à ses regards étonnés plus d'espace et de lumière que le ciel même d'Athènes. Dans les chants des prophètes, il respira un souffle lyrique qui l'emportait au-dessus de la terre, plus haut que les ailes de Pindare. Dans les récits de la Genèse, il admira une simplicité qui met la grandeur à nu, un tableau du monde sortant des mains du Créateur et naissant à l'être, dont les traits tantôt naïfs et tantôt sublimes, dont les couleurs à la fois fraîches et fortes, rappellent les premiers rayons de l'aurore faisant étinceler la verdure du printemps. Devant cette révélation d'une beauté inconnue, son enthousiasme poétique, réconcilié avec les scrupules de sa conscience, se donna librement carrière. Il se plongea dans l'étude des livres saints avec la passion de l'artiste et de l'érudit qui s'attachent aux moindres détails de l'objet aimé, et avec le respect du croyant pour qui le moindre trait de lettre est sacré. Rien, d'ailleurs, ne convenait

1. S. Jér., *Ep.* cxxv, 12 : Ad quam edomandam cuidam fratri qui ex Hebræis crediderat me in disciplinam dedi, ut post Quintiliani acumina, Ciceronis fluvios, gravitatemque Frontonis et lenitatem Plinii, alphabetum discerem et stridentia anhelantiaque verba meditarer.

mieux à un naturel comme le sien, toujours entier et fougueux dans quelque sens qu'il fût porté, toujours prêt à trancher dans le vif, que ces rudes alternatives de malédiction et de miséricorde, cette séparation tranchée entre la race élue et la masse condamnée du genre humain, ce contrat de droit strict passé entre l'homme et Dieu qui fait le fond de tous les tableaux de l'Ancien Testament. Un séjour prolongé dans la Judée, où il suivit pas à pas la trace des prophètes et des patriarches, acheva de le pénétrer de leur esprit et comme de faire circuler leur sang dans ses veines. Et quand il revint en Italie, portant le costume du désert, parlant une langue mêlée d'hébraïsmes dont l'étrangeté renouvelait et forçait en même temps tous les ressorts usés du latin classique, ayant, dit-il lui-même, pris, jusque dans la voix, quelque chose de strident qui froissait les oreilles habituées au parler mou du grand monde, tonnant contre les vices du siècle, et n'offrant contre les supplices de l'enfer d'autre recours que les tortures anticipées de la mortification, Rome étonnée le vit apparaître plus semblable à un patriarche qu'à un apôtre, comme Élie à la cour d'Achab, ou Jérémie devant Ninive, plutôt encore que comme un de ces messagers de la bonne nouvelle dont les pieds bénis se font voir sur les montagnes de la paix.

Tel fut l'aide que se choisit Damase pour étudier les profondeurs du texte sacré; et subissant rapidement l'ascendant de cette âme de feu, il eut bientôt fait de

l'austère Dalmate son confident le plus intime. Bientôt ce ne fut plus seulement un travail d'érudition auquel ils se livrèrent en commun, ce fut entre eux une confidence absolue et une complète communauté d'idées. Damase consultait son secrétaire à toute heure, presque sur toutes choses, le chargeant souvent de répondre en son nom aux consultations que les diverses Églises lui adressaient sur des points de doctrine, et l'interrogeant sur toutes les difficultés de sa charge pastorale. C'était une conversation, et, d'un quartier à l'autre de la même ville, une correspondance constante. « Je ne connais rien, lui écrivait le pape, de plus charmant que nos entretiens sur l'Écriture, c'est-à-dire quand c'est moi qui interroge et toi qui réponds. Il n'y a rien qui nourrisse mon âme d'un mets plus savoureux, et je dis comme le prophète que ta parole est douce à mon gosier, plus douce que le miel sur les lèvres ! » Stimulé par ces encouragements, Jérôme eut en peu de temps poussé assez avant la tâche qui lui était imposée. Le canon tout entier des Évangiles fut révisé sur le grec, puis le psautier sur l'hébreu et sur la version des docteurs juifs d'Alexandrie, connus sous le nom de Septante[1]. Mais tout en avançant ce travail matériel, dont il livrait de loin en loin au public des echantillons,

1. Voir la lettre citée plus haut, la préface mise par saint Jérôme à la traduction de la chronique d'Eusèbe, la lettre à Damase (XVIII de l'édition citée plus haut), la réponse de Damase (XXXV de la même édition), la vie du saint par son éditeur bénédictin, IX, 2, etc., etc.

Jérôme les accompagnait de petits traités sous forme de lettres adressées à Damase lui-même, où les interprétations morales les plus austères des préceptes évangéliques étaient mises en lumière avec une mordante éloquence. A une cité amollie, à une noblesse devenue chrétienne sans cesser d'être sensuelle et fastueuse, à un clergé qu'énervaient insensiblement les délices d'une situation nouvelle, Jérôme osa parler, sans ménagement, de détachement, de pauvreté volontaire, de régénération nécessaire, des jugements de la colère à venir. Ces vieux enseignements de la loi chrétienne ont besoin d'être renouvelés d'âge en âge pour secouer la torpeur de l'habitude qui les émousse. Dans la bouche de Jérôme ils semblaient rajeunis, pour le fond aussi bien que pour la forme. On eût dit qu'en épurant les textes, il avait du même coup rendu aux dogmes leur pureté primitive. C'était l'onde virginale, prise à sa source, avec la saveur fraîche, parfois âcre de la montagne, avant que l'aient échauffée le sable de la plaine ou corrompue les émanations des cités.

Ce défi hardiment jeté aux habitudes de la société où s'était passée sa jeunesse fut précisément ce qui valut à Jérôme un succès inespéré. La moindre expérience du cœur humain apprend qu'on agit tout autant sur les hommes en froissant qu'en flattant leurs faiblesses. Pour plaire, pour toucher à Rome, la sévérité, la violence même du langage de Jérôme était le plus involontaire, sans doute, mais peut-être le meilleur des calculs.

Dans les rangs de cette noblesse dégradée, un grand nombre d'âmes, émues des secrets accents de la grâce, soupiraient tout bas après la simplicité de l'Évangile. D'autres éprouvaient le mal des heureux de ce monde, la satiété des plaisirs connus, la soif d'une nouveauté piquante qui divertisse et qui rafraîchisse. Ces sentiments d'ordre si divers se réunirent pour assurer aux premiers écrits que Jérôme publia à Rome un immense retentissement. Bientôt il vit se presser autour de lui des âmes désireuses de remonter à sa suite jusqu'aux pures origines de la vérité chrétienne[1]. Le croira-t-on? ce furent des femmes, et même des femmes du plus haut rang, qui éprouvèrent les premières cette curiosité érudite et pieuse. Chez elles s'étaient conservées une soif de connaître et d'aimer, une ardeur intellectuelle et morale, qui ne faisaient plus battre le cœur de leurs inertes époux. Singularité qui n'est ni sans explication ni sans exemple dans les sociétés où la vie publique s'est éteinte. Le repos forcé de la servitude, qui énerve les vertus viriles, développe au contraire les dons plus particulièrement féminins de la méditation contemplative. A l'épreuve où les hommes se corrompent et se dégradent, plus d'une âme de femme s'élève ou s'épure. Retiré dans une petite maison de l'Aventin, Jérôme s'y vit bientôt entouré d'un groupe de matrones, de veuves et de vierges, qui venaient à des jours réglés le con-

1. S. Jér., *Ep.* XVIII, XIX, XX, etc.; *Præf. in quatuor Evangel.*, etc.

sulter, d'abord sur les mystères cachés sous le sens obscur de quelque verset de l'Écriture, puis, par occasion, sur les mystères plus profonds encore et plus troublés de leur cœur.

C'étaient la digne Marcella, restée sans appui dans son jeune âge, et qui n'avait jamais voulu donner de nouveaux gages au monde par de secondes noces; Fabiola, qui, tombée jadis au pouvoir d'un époux brutal, avait rompu un lien odieux par la voie légale, mais non chrétienne, du divorce, et, se reprochant aujourd'hui sa faiblesse, voulait l'expier dans la pénitence; Asella, Principia, Léa, toutes issues du sang le plus illustre de Rome. C'était avant tout la noble Paula, descendante elle-même des Camille et alliée aux enfants des Jules, qui vint la première se ranger sous les lois de Jérôme avec un dévouement passionné, amenant avec elle ses trois filles Pauline, Eustochie et Blésille, uniques et charmantes consolations de son veuvage. Ainsi se forma un véritable couvent, tout composé des héritières des plus grands noms; et chacune d'elles, sous la conduite de ce rude directeur, prit bientôt je ne sais quoi de monastique dans les sentiments et même dans l'aspect extérieur, qui ne put échapper longtemps à la critique de leur société ni à l'attention de la foule. Chaque jour on racontait de quelqu'une des dames de l'Aventin quelque trait qui attestait l'empire que leur maître spirituel prenait sur elles en exaltant leur piété. Paula, d'un corps frêle et d'une santé défaillante,

veillait les nuits sur des parchemins grecs ou hébreux pour préparer la leçon du lendemain. Fabiola, consacrant à Dieu les biens dont elle se reprochait d'avoir repris la libre disposition, donnait à Rome le spectacle, jusque là inconnu, d'un asile de malades fondé sur le modèle de ceux dont Basile avait enrichi Césarée. Elle y venait elle-même, surmontant tous les dégoûts de la nature, étancher de ses mains délicates les ulcères fétides que recouvrent les haillons du pauvre. Pauline faisait plus encore : elle persuadait à son mari, le sénateur Pammachius, de réserver dans son propre palais un quartier aux infirmes et aux indigents. Eustochie, à seize ans, dans tout l'éclat que la jeunesse prête à la beauté, annonçait tout haut le dessein de refuser son cœur au plus honnête amour, pour l'offrir tout entier à Dieu. Enfin Blésille, veuve après sept mois seulement de mariage, et usant jusque-là de sa liberté avec un innocent désir de plaire, sortait un jour de son appartement vêtue de bure, ses cheveux cachés sous un voile, sans parure et sans fard, et fermait sans pitié, à partir de ce moment, sa porte à tous les aspirants que ses grâces, sa fortune et son sourire avaient attirés autour d'elle.

Toutes ces résolutions imprévues, tombant dans des familles partagées, dont les membres étaient ou de piété inégale ou de cultes différents, y firent naître de véritables orages. Ce fut un récri général, auquel prirent part les parents trompés dans leurs vues ambi-

tieuses pour l'établissement de leurs enfants, les prétendants éconduits, les héritiers frustrés des biens dont ils avaient nourri l'espérance, enfin tous les chrétiens lâches qu'offensait la comparaison d'une conduite contraire à la leur. Aussi l'inspirateur connu de ces actes de sacrifice volontaire ne tarda pas à devenir l'objet de la vive animadversion de ceux dont il dérangeait les calculs. Les mécontents se répandirent en plaintes et bientôt en invectives contre l'influence de Jérôme. Les accusations ordinaires auxquelles donne lieu la fréquentation des riches et des femmes, les soupçons de captation ou d'intrigues plus coupables encore, circulèrent d'abord à voix basse, puis se produisirent au grand jour. Les plus modérés accusèrent Jérôme de renouveler les erreurs des hérétiques des premiers siècles, de Tatien et de Montan, qui condamnaient comme des œuvres du démon l'usage légitime des biens de ce monde, la propriété, le mariage, les secondes noces. Des prêtres sans zèle ou sans mœurs, des religieuses fatiguées de leurs vœux ou qui en avaient relâché le lien, des ennemis de Damase pressés de se venger sur son favori, formèrent un concert de voix haineuses auxquelles les païens, moins directement intéressés, mais toujours heureux de ce qui décréditait le zèle évangélique, joignirent leur écho. On ameuta la populace et on l'excita à huer dans les rues la robe monastique. De petits traités circulèrent, attaquant l'ascétisme en principe et le célibat virgi-

nal, comme contraires au vœu de la nature et au bien de la société[1].

Jérôme, pris à partie, sentit s'allumer sa verve guerrière. Il n'était point dans son naturel de reculer devant la menace. Aussi reprit-il d'abord en théorie et pour les renforcer plus que pour les désavouer, tous les thèmes qu'on lui reprochait. Il n'alla pas à la vérité jusqu'à condamner le mariage que l'Église permet et bénit, mais dans plusieurs traités dogmatiques, et surtout dans une lettre éloquente adressée à Eustochie, il s'étendit sur les mérites de la virginité; il opposa les biens de cet état sublime aux maux réels et aux plaisirs aussi vils que vains de l'état opposé, dans des termes si enflammés qu'il semblait retirer, tout en la faisant, la concession dédaigneusement accordée par lui à la faiblesse humaine. Puis, après avoir ainsi opposé doctrine à doctrine, il passa à sa défense personnelle, et là encore, trop fier pour se justifier, il attaqua à son tour. Aux soupçons répandus sur ses mœurs, il répondit par une peinture aussi véridique qu'amère, et probablement semée d'allusions personnelles, des vices de la cité qui applaudissait à ses calomniateurs. Ce fut une revue, et bientôt une exécution générale.

1. Les rapports de S. Jérôme avec les dames romaines sont vivement dépeints dans la correspondance qui remplit le premier volume de ses œuvres et qu'il faudrait analyser tout entière. Voir sur ce sujet un chapitre dans l'excellente thèse de l'abbé Eugène Bernard intitulée : *Voyage de saint Jérôme*, et le tableau, peut-être un peu chargé, tracé par M. Amédée Thierry dans la *Revue des Deux Mondes* des 1er octobre et 15 novembre 1864.

Nobles, grandes dames, magistrats, prêtres, tout le monde y passa, chacun eut son tour, et chacun sentit enfoncer dans le point le plus sensible de sa chair un dard enflammé. L'hyperbole de Juvénal n'eût pas marqué d'un trait plus comique et plus sanglant la matrone avec ses robes brodées représentant des animaux de grandeur naturelle, ses étages de cheveux postiches, et son visage fardé d'une couche de blanc qui la fait ressembler à une statue de plâtre; la vieille coquette qui se couronne de roses comme une jeune fille; le mari qui fait asseoir sa maîtresse à la table domestique, ou la femme acariâtre et dépensière qui met à sec la bourse commune; la fausse dévote qui distribue ses aumônes en plein jour, en faisant appeler tout haut les pauvres par des crieurs à gages; le prêtre dameret, aux cheveux bouclés, aux doigts chargés de brillants, qui s'en va au grand trot de deux chevaux fringants faire visite aux dames à leur lever, les trouve couchées et s'assied sur leur lit; les cercles pieux où on commence par parler de charité, et où on finit par causer des commérages de salon, et des mariages faits ou manqués; tous les ridicules, en un mot, et tous les scandales que fait naître dans les sociétés polies la tentative si souvent renouvelée d'accorder Dieu et le monde, la piété et le plaisir. Sur ce thème si riche de la dévotion aisée, Jérôme a devancé et dépassé la raillerie des plaisants de tous les siècles, et l'aurait épuisé si la matière sans

cesse renaissante ne le rendait vraiment inépuisable [1].

Il faudrait n'avoir jamais connu les hommes pour s'étonner de l'immense popularité qu'obtint cette réplique hardie. Le charme qu'on trouve dans la satire n'est nullement en proportion avec le dessein qu'on peut avoir de profiter de la correction qu'elle renferme. Bien d'autres sentiments, moins louables et moins rares, y ont leur part: une curiosité maligne, le goût du scandale, ne fût-ce que le divertissement de mettre un nom propre au bas d'un portrait anonyme, et de jouir de l'embarras de son prochain qui se console lui-même en attendant sa revanche. Les compagnies les plus délicates, par là même les plus fatiguées de porter le joug des convenances, ne sont pas les moins empressées à rechercher ces mets de haut goût dont la saveur paraît à leur palais blasé d'autant plus piquante qu'elle est plus amère. Entendre une voix qui gourmande est pour ceux que l'adulation a lassés comme un de ces raffinements que la volupté cherche dans la douleur. Aucun de ces moyens de succès, qu'il n'avait pas cherchés, ne manqua au satiriste chrétien du IVe siècle. Un grand nombre de ses auditenrs furent touchés, d'autres furent simplement éveillés et amusés. Il eut la consolation, très-imparfaite assurément, de divertir aux dépens de ses adversaires ceux qu'il ne convertit pas à ses convictions. Tour à tour admiré, haï, exalté et attaqué,

1. S. Jér., *Ep.* IV. — *Ad Furiam*, XXII. — *Ad. Eustochium*, *passim*.

mais remplissant toutes les bouches et fixant tous les regards, il eut bientôt d'autant plus sûrement captivé la mode qu'il avait plus ouvertement choqué la coutume. Le solitaire de l'Aventin, vivant de veilles et de jeûnes, devint le personnage en vogue dans la cité des riches et des oisifs par excellence.

Les païens, témoins railleurs de ces luttes, faisaient leur profit des récriminations réciproques de leurs adversaires. Ils prenaient acte à la fois et des vices des familles chrétiennes stigmatisés par Jérôme, et des répugnances soulevées par les austères vertus que prêchait ce maître impitoyable. En regard de ces extrêmes opposés, ils aimaient à rappeler le nom de quelques-uns d'entre eux, dont le caractère et la conduite offraient des modèles de vertus plus humaines, moins surprenantes, mais par là même d'une utilité, suivant eux, plus applicable aux devoirs de la vie commune. Nous connaissons Symmaque et nous avons déjà nommé Prétextat, tous deux gens de bien, de naissance et d'honneur, tous deux doués d'une intelligence fine que l'éducation avait cultivée, tous deux imbus des maximes d'une sagesse tolérante; Symmaque, voué au culte de Rome, mais prêt, pourvu qu'on cédât le premier rang à sa divinité favorite, à supporter à côté d'elle toutes les formes de la croyance populaire; Prétextat, initié aux mystères de l'Orient, où il avait puisé un éclectisme tendre qui lui permettait de reconnaître et d'aimer un Dieu unique et caché sous les symboles de toutes les

divinités nationales. A l'un et à l'autre revenaient de droit et les hautes magistratures politiques auxquelles les appelait naturellement leur expérience des affaires, et les dignités sacerdotales dont les empereurs chrétiens avaient renoncé à occuper le premier rang. Aussi les inscriptions du temps nous montrent les unes et les autres accumulées sur leur tête. Au nom de Prétextat sont joints les titres de pontife de Vesta, pontife du Soleil, Quindecennalis Augur, Taurobolite, Néocore, Hiérophante, Père des choses sacrées. Tous les cultes des pays connus lui apportent leur hommage. Symmaque, à la vérité, ne porte qu'une seule dénomination de ce genre, celle de *Pontifex major*, ou président du conseil des pontifes romains, le premier degré au-dessous du souverain sacerdoce vacant. Mais les insignes politiques du consulat, de la préfecture de Rome, de la préfecture d'Italie, de la préfecture du prétoire, lui sont attribués tour à tour, comme par des alternatives régulières. Dans ces fonctions diverses, il portait un esprit de bonne administration et de douceur, mêlé de dévouement aux vieilles institutions de la république et de ménagements pour le culte nouveau. Sa correspondance trahit à chaque page ces sentiments. La religion le préoccupe avant tout; mais il faut voir sa douleur quand une vestale est surprise dans des relations incestueuses, ou veut s'affranchir de ses vœux avant l'époque fixée par les lois; son indignation contre ses coreligionnaires timides qui

fuient les dignités de leur culte pour faire leur cour à l'empereur chrétien. « Fuir les autels, s'écrie-t-il, c'est maintenant pour les Romains le moyen de flatter. O Dieu! faites-nous grâce pour votre sainteté négligée. » Il faut voir sa joie quand il a réussi à honorer un jour les dieux avec plus de pompe que de coutume. « Tout le reste, dit-il, je le supporterai maintenant avec patience. » Mais il faut voir aussi avec quelle chaleur sincère, accusé par erreur d'avoir chargé injustement des chrétiens dans une poursuite criminelle, il en appelle pour se justifier à sa renommée, à sa conscience, et à celle du pape Damase lui-même : « Je sais, dit-il, que par le vice de la nature humaine la probité est exposée aux coups de l'envie, mais, divin empereur, je suis surpris que la haine des envieux ait été jusqu'à attaquer, par un mensonge avéré, la réputation d'un homme de bien... Qu'il rende maintenant, quel qu'il soit, compte de sa fourberie, celui qui, à propos d'une enquête légitime commandée par nous contre les spoliateurs des murailles de la ville, fait intervenir tragiquement les ministres catholiques. Qu'il réponde aux lettres de l'évêque Damase, dans lesquelles ce pontife nie que les sectateurs de sa religion aient reçu la moindre injure... Ayez confiance dans la parole du chef de cette religion qu'on dit outragée... J'attends avec confiance ce que Votre Éternité décidera. » Ce langage de l'honneur et de la probité se faisant entendre dans toutes les occa

sions solennelles, balançait dans les esprits l'effet de l'éloquence plus ardente, plus inspirée, mais moins douce, qui tombait des lèvres de Jérôme[1].

Un incident mit dans un frappant contraste ces deux ordres si inégaux d'influences et de vertus. La même année, à peu de jours de distance, Prétextat mourut, au moment où il venait de consacrer douze statues sur le Capitole aux grands dieux protecteurs de Rome, et le petit couvent de l'Aventin perdit deux de ses matrones, Léa et Blésilla, la fille chérie de Paula. La pompe officielle et la douleur populaire rivalisèrent d'hommages pour honorer la mémoire de Prétextat. Le peuple était au théâtre quand la nouvelle de sa fin fut apportée : la représentation fut suspendue, et l'air retentit des plus lugubres cris. Deux statues de l'illustre défunt furent placées dans la salle des séances du sénat. Les vestales, par grâce spéciale, obtinrent la permission d'en mettre une autre dans leur oratoire. Sa veuve Pauline, digne compagne d'un tel époux, et comme lui prêtresse des saints mystères, y fit graver une inscription où elle se hasardait à dire qu'il ne l'avait quittée que pour être admis dans le *palais lacté du ciel.*

Les obsèques des deux chrétiennes furent célébrées avec une pompe plus modeste, mais aussi tou-

1. Sur le rôle de Prétextat et de Symmaque consulter : Beugnot, *Destruction du paganisme en Orient*, l. VIII, ch. 7; *Étude sur Symmaque*, par E. Morin, Paris, 1847; la Correspondance de Symmaque, principalement les livres IX et X.

chante. Celles de Blésilla surtout prirent un caractère déchirant par la douleur de la mère qui ne pouvait se décider à quitter la dernière dépouille de son enfant. Il fallut l'emporter à bras, à moitié morte, et dans les rangs de la foule qui assistait à ces funèbres adieux des murmures s'élevèrent : « Voilà, s'écria-t-on, ce que nous avions bien dit. Cette fille est morte de l'excès de ses jeûnes, et c'est là ce que sa mère pleure... Qui nous débarrassera de ces méchants moines qui séduisent les femmes? Ne va-t-on pas les lapider ou les jeter à l'eau? Jamais païenne ne pleura ainsi ses enfants[1]. »

Ces plaintes allèrent droit au cœur de Jérôme, et le piquèrent comme d'un nouvel aiguillon. Dans une lettre écrite le lendemain, et qui ne dut pas tarder à circuler, il gourmanda tour à tour et consola la pauvre mère en termes énergiques dont l'accent semblait évoquer à la fois toutes les splendeurs et toutes les terreurs de la vie future. « En entendant la foule blasphémer à cause de vous, dit-il à Paula, quelle n'a pas été, pensez-vous, la tristesse du Christ! et quelle a été la joie de Satan!... Je ne le dis point pour vous effrayer : mais, Dieu m'en est témoin, et je parle au pied de son tribunal, il faut détester ces larmes pleines

1. S. Jér., *Ep.* XXXIX : Dolet filiam jejuniis interfectam... Quousque genus detestabile monachorum non urbe pellitur? non lapidibus obruitur? non præcipitatur in fluvios?... Nulla gentilium ita suos unquam fleverit filios.

de sacrilége, et plus pleines encore d'incrédulité. Quand vous hurlez, quand vous criez comme si une flamme vous embrasait le cœur, c'est vous-même qui vous perdez... Et que ne souffre pas, pensez-vous, votre Blésille, lorsqu'elle voit le Christ irrité contre vous?... Elle vous crie : Si jamais je vous ai aimée, ô ma mère, si j'ai sucé vos mamelles et écouté vos leçons, ne me plaignez pas de ma gloire. Pensez-vous que je sois seule aujourd'hui! J'ai avec moi Marie, la mère de mon Sauveur, et je vois des visages que je ne connaissais pas. Oh! la belle société qui m'environne! Voilà Anne, la prophétesse de l'Évangile : en trois mois j'ai acquis ce qu'elle a attendu tant d'années! » Puis, reprenant lui-même la comparaison que chacun faisait entre les deux morts si rapprochées du païen et de la chrétienne : « Oh! quel changement! s'écrie-t-il; celui qui, il y a peu de jours, occupait le comble des honneurs, qui montait au Capitole comme s'il eût triomphé chaque jour de nos ennemis; celui que les Romains suivaient de leurs applaudissements, dont la mort a ému toute la ville, celui-là est maintenant abandonné et nu, non dans le *palais lacté du ciel*, comme sa malheureuse veuve s'en fait l'illusion, mais dans de sordides ténèbres; celle que renfermait le secret d'une cellule, qui paraissait pauvre, misérable, dont la vie était réputée une folie, celle-là suit le Christ et dit : Ce qu'on m'avait raconté de la cité de Dieu, aujourd'hui je le vois! » Visions enflammées qui

venaient à point pour raffermir les cœurs troublés et pour rejeter dans l'ombre l'éclat de toutes les vertus comme de toutes les gloires humaines[1].

On ne sait jusqu'où aurait été porté le trouble causé par ces rivalités compliquées de culte et de secte si la mort du pape Damase n'était venue apaiser un peu la violence de la situation. Le nouveau pontife Sirice, qui paraît avoir été doué d'un esprit moins étendu mais plus calme que Damase, affecta de se renfermer dans les devoirs de sa charge, dont il revendiqua avec un soin jaloux et étendit même les attributions par plusieurs décrétales que nous avons encore, mais il n'encouragea point Jérôme dans la continuation de ses luttes oratoires. Privé ainsi de son protecteur, l'ardent docteur crut prudent de se soustraire pour un temps au ressentiment de ceux qu'il avait offensés, en regagnant sa solitude chérie. « Je pars, dame Asella, écrivait-il, du bâtiment qui l'emportait, à l'une de ses pénitentes, heureux d'avoir été digne d'être haï par le monde. Priez le ciel que de Babylone je puisse rejoindre Jérusalem. Insensé que j'ai été de vouloir chanter le cantique du Seigneur sur la terre étrangère, et d'avoir quitté la montagne de Sinaï pour aller chercher du secours en Égypte! » Paula le suivit de près : divisant ses biens entre ses enfants et s'arrachant à leurs larmes, elle quitta Rome avec la seule Eustochie, et

1. Symmaque, *Ep.* IX, 36 et suiv. — S. Jér., *Ep.* XXIII et XXXIX.

vint s'établir auprès du tombeau du Christ, sous l'aile de son maître adoré. La vivacité des passions était ainsi momentanément calmée, mais tous les ferments en restaient encore prêts à se rallumer, lorsque le grand empereur chrétien fit son entrée triomphale dans cette cité divisée[1].

Sa conduite fut pleine de prudence et d'habileté. Ce même souverain, que l'Orient avait vu frappant d'une main si rude les sanctuaires de l'idolâtrie, traversa la grande ville, où partout les statues des dieux offensaient ses regards, d'un pas tranquille, sans montrer ni émotion ni colère. Il observa dans le moindre détail le cérémonial antique, en tout ce qui était compatible avec ses convictions personnelles. Nul faste asiatique, nulle arrogance de conquérant ; il parut tour à tour au Sénat et sur les Rostres, en costume de citoyen plutôt que de prince, comme eût fait Auguste ou Tibère quand le principat naissant ménageait encore les souvenirs de la république. Il voulut ensuite tout visiter lui-même, monuments, édifices publics, demeures privées de quelque importance : il se montra partout à pied, sans gardes, se laissant aborder de près par la foule[2]. Aussi le rhéteur chargé de son panégyrique, le Gaulois Pacatus déclarait-il, sans hésiter, que si Brutus revenait

1. S. Jér., *Ep.* XLV. — Bar., *Ann. eccl.*, an. 395.

2. Pacatus, *Pan. Theod.*, XLVII : Quis in curia fueris.., quis in rostris, ut pompam præeuntium ferculorum curru modo, modo pedibus subsecutus... ut te omnibus principem, singulis exhibueris senatorem.

sur la terre, il abjurerait, à l'aspect d'un tel souverain, sa haine de la royauté.

De réactions religieuses ou politiques, d'intervention entre les diverses sectes ou les diverses nuances d'opinion en rivalité dans l'Église, nul vestige. Le sénat tremblait, ayant salué Maxime avec trop d'ardeur, et Symmaque, qui avait offert trop promptement au tyran ses éloges, se posait déjà par anticipation en victime. Théodose parut sincèrement avoir tout oublié. Symmaque put reparaître, parler de nouveau sur le même ton à une autre adresse, et n'emporta que la promesse d'un prochain consulat. Théodose paraissant avant tout curieux de s'instruire, porta peu de lois et prit lui-même très-peu de décisions à Rome. Parmi le petit nombre de décrets qui portent cette date, un seul a trait à des matières religieuses : c'est celui qui renouvelle contre la petite et obscure secte des Manichéens, dont un groupe obstiné et méprisé persistait à Rome, les peines déjà édictées par des lois précédentes. Un autre, relatif aux faits de magie, et dont le texte est obscur, paraît avoir pour but de soustraire aux violences de la foule les prévenus de sorcellerie plutôt que d'armer la justice de nouvelles rigueurs contre ce vieux délit. Un autre, enfin, restreignant le nombre des jours fériés de l'année romaine, place officiellement des fêtes chrétiennes sur le même pied que les solennités du vieux culte ; mais probablement on s'attendait à une révolution plus complète, et cette égalité reconnue par un vainqueur dut

paraître plutôt aux sectateurs des dieux humiliés un ménagement qu'une injure. Tout le reste ne traite que de matières administratives : ce sont de bonnes et sages mesures d'utilité publique ; c'est la répression de désordres et d'abus que l'absence trop prolongée du pouvoir suprême avait laissé, sur certains points, dégénérer en véritables scandales. La préoccupation particulière de Théodose reparaît seulement dans l'accroissement de sévérité des peines portées contre l'adultère, et dans la suppression des maisons de prostitution, qui à la vérité étaient devenues de véritables repaires de brigandage autant que de débauche[1].

En tout Théodose parut prendre à tâche de se présenter comme le restaurateur, non comme le réformateur de la cité. Quelques textes assurent même qu'il poussa cette prétention jusqu'à proposer en plein sénat le rétablissement de la vieille censure républicaine, et des passages assez obscurs des lettres de Symmaque prêtent en effet à cette étrange assertion un peu d'apparence. Si le fait était avéré, ce serait presque le seul trait d'ostentation qu'on pourrait re-

1. *Cod. Theod.*, XVI, t. 5, l. 18 ; IX, t. 35, l. 5. — Soc., V, 14. — Un écrivain du siècle suivant, Prosper d'Aquitaine, dans le livre *de Promissis Dei*, affirme que Symmaque fut banni par Théodose. Rien ne confirme cette assertion, démentie par le consulat qui lui fut conféré l'année suivante. Une lettre de Symmaque (l. III, 31) témoigne de ses craintes, mais non d'aucune disgrâce effective. — Socrate dit que Théodose aurait exercé sa vengeance contre Symmaque si celui-ci n'avait pas été protégé par l'évêque des Novatiens de Rome Léontius. Ce récit ne nous paraît présenter aucun caractère de vraisemblance.

lever chez Théodose, car assurément l'idée de chercher un Caton parmi les Quirites dégénérés n'avait pas la prétention d'être prise au sérieux, et Symmaque se hâte de dire qu'il la combattit et que le sénat la rejeta tout d'une voix, sans doute pour empêcher le ridicule de l'épreuve [1].

Quoi qu'il en soit, Théodose recueillit promptement le fruit de cette modération politique. S'il eût pris parti activement à Rome, comme il avait fait à Constantinople, dans les querelles intestines des chrétiens, il eût compromis inutilement, devant un public à moitié païen, et sa propre autorité, et le renom de la religion qu'il représentait. En paraissant ignorer ces débats, il réussit à leur imposer au moins une trêve. D'autre part, s'il eût blessé, par une trop grande ardeur d'innovation, le culte que la vieille Rome professait pour elle-même, il l'eût rejetée violemment tout entière vers les autels qui lui rappelaient le passé de sa gloire. En se montrant au contraire aussi Romain, presque plus républicain qu'aucun autre, il séparait la cause de Rome de celle du paganisme, et offrait ainsi aux consciences partagées et aux cœurs timides un terrain de conciliation. A un empereur qui ne commandait rien, ne mettait ses faveurs au prix d'aucune flatterie, se montrait respectueux pour tous les scrupules et tous les souvenirs, on put céder sans paraître faiblir ou trahir. Nous

1. Symmaque, *Ep.* l. IV, 29, 45; l. V, 9.

croyons donc tout à fait, comme le raconte un témoin presque contemporain, le poëte Prudence, qu'avec le voyage de Théodose coïncida dans Rome, et principalement dans les rangs du sénat, un mouvement assez rapide de conversion au christianisme. Des familles entières, et des plus puissantes, vinrent fléchir le genou devant l'autel du Dieu qu'adorait l'empereur. Sans doute le tableau que l'historien poëte nous trace est chargé de couleurs un peu trop vives ; sans doute Téodose ne mit pas aux voix, en plein sénat, l'adoption du nouveau culte et l'anéantissement de l'ancien; sans doute on ne vit pas, comme Prudence l'affirme naïvement, les pères conscrits en masse déposer la robe pontificale pour prendre la blanche tunique du catéchumène; mais on ne peut douter pourtant qu'à partir de ce moment l'équilibre des partis fut rompu dans l'auguste assemblée, et une majorité acquise à un christianisme plus ou moins sincère. On ne peut douter non plus que parmi les motifs que ces néophytes peut-être intéressés mirent en avant auprès de leurs amis pour justifier leur défection, ne figurât celui même que le récit poétique leur prête, à savoir le dessein de rajeunir Rome, de faire en sorte que sa *vertu ne parût pas décrépite,* et que sa gloire ne connût pas le déclin de la vieillesse [1]. A un patriotisme vieilli les transfuges

1. Prud. *Contra Symmachum,* vers 540 et suiv. :

..... Ne Romula virtus
Jam sit anus, norit ne gloria parta senectam.

étaient heureux d'opposer les espérances d'une gloire nouvelle que les exploits de Théodose faisaient briller des plus vives couleurs.

Content de ce succès et comblé des hommages de tous, Théodose se remit en route pour Milan dans les derniers jours de l'année. Là, des nouvelles venues d'Orient l'attendaient, bien propres à faire apercevoir les différences d'état, d'esprit et de mœurs qui séparaient désormais les deux moitiés de l'empire. Pendant qu'à Rome la patience et la douceur de Théodose avaient plus fait que l'ardeur impétueuse de Jérôme pour mener le christianisme vers son triomphe, en Orient au contraire un acte violent venait de précipiter

Exultare patres videas pulcherrima mundi
Lumina.....
..... Niveum pietatis amictum
Sumere, et exuvias deponere pontificales.

Ces vers de Prudence sont extraits, nous venons de le dire, d'un long récit fait par ce poëte d'une scène qui est supposée avoir eu lieu au Sénat de Rome. Théodose, dans ce récit, invite le sénat à proclamer le christianisme la religion de l'empire, et à la suite d'un long discours fait adopter sa proposition à la grande majorité des voix. Presque tous les historiens, même le sceptique Gibbon, ont pris au sérieux cette amplification poétique qui leur a paru confirmée par un passage de Zosime que nous devrons examiner un peu plus loin. Mais, d'une part, ni les lettres de Symmaque, ni celles de saint Ambroise ne font mention d'un fait aussi considérable que le changement de religion de l'empire décrété par le Sénat, et on en cherche vainement la trace dans les autres historiens. D'autre part, il est avéré que le paganisme ne périt nullement à Rome à la suite du voyage de Théodose et M. Beugnot a parfaitement démontré que tout l'extérieur de la religion officielle fut conservé dans cette capitale jusqu'au milieu du règne d'Honorius. (Beugnot, *Destruction du paganisme en Orient*, tome Ier, 3e partie.) Il faut donc ranger le récit de Prudence parmi les fictions oratoires ou poétiques si communes dans ce siècle.

vers son dénoûment une lutte désormais engagée à forces trop inégales.

Nous avons dit que dans la ruine, ou du moins dans la dégradation et la mutilation universelles imposées par Théodose à tous les temples de l'Orient, un seul avait été épargné et gardait avec ostentation le plein exercice du culte. C'était le sanctuaire le plus illustre de cette partie du monde, et presque de l'univers entier. En quel lieu en effet de la terre habitable n'était connue l'antique et incomparable demeure du grand dieu du Nil, le Sérapéion, élevé de cent degrés, au centre même d'Alexandrie, sur une terrasse faite de main d'homme, qui à elle seule portait une ville entière? Nulle part la fausse piété ne s'était montrée avec un éclat plus voisin de la vraie grandeur. Une série de vastes cours, séparées par des bâtiments majestueux où demeurait une population de prêtres, de gardiens et d'employés; puis quatre rangs de galeries parallèles, précédaient le vaste tertre où se déployait l'édifice sacré lui-même, élevant dans les airs ses étages superposés de colonnes sculptées dans le plus beau marbre. A l'intérieur ruisselait tout le luxe de l'Orient: une triple couche de métal, or, argent et cuivre, recouvrait du haut en bas les lambris. Au centre se dressait l'idole, produit composite des matériaux les plus précieux, étincelante de pierreries, étendant d'une paroi à l'autre ses bras gigantesques. A ses pieds était une effroyable statue du monstre Cerbère, reposant une de

ses têtes sur la main droite du dieu. Le visage de l'idole était tourné vers l'orient, et une ouverture imperceptible avait été ménagée dans le mur qui lui faisait face, pour qu'à un jour marqué de l'année, les premiers rayons du soleil levant venant frapper ses lèvres, elle parût recevoir le baiser de l'aurore. Sous la plate-forme, voisine du temple, s'étendaient de vastes souterrains constamment éclairés et communiquant l'un avec l'autre, et avec la ville par cent issues secrètes. Enfin dans les bâtiments latéraux se trouvaient entassés, en fait d'objets d'art, de manuscrits, de statues, tous les trésors de la piété et de la science des anciens jours [1].

Longtemps la colline sacrée, visible au loin dans la plaine, avait fait l'orgueil de la contrée qu'elle couvrait de son ombre; longtemps ç'avait été comme l'âme de l'Égypte entière, la source de sa vie et de sa pensée. C'était là qu'elle venait implorer le fleuve bienfaisant de qui elle attendait sa subsistance, et se plonger dans les mystères du culte symbolique qui avait fait de ses hiérophantes les maîtres de la Grèce et les docteurs du monde. Mais aujourd'hui qu'une foi nouvelle enflammait les masses et peuplait les déserts, une disproportion qui offensait les regards existait entre le faste dominateur du vieux temple et le nombre comme le zèle de ses partisans. Délaissé par la faveur et le

1. Rufin, II, 23. — Macrobe, I, 20. — Première partie de cette histoire, t. I, p. 365.

respect publics, le Sérapéion n'apparaissait plus que comme le repaire où s'étaient réfugiés les démons dépossédés, pour méditer leur vengeance et faire pleuvoir sur la cité leurs maléfices. Une vieille superstition le défendait encore ; mais la haine, l'impatience des chrétiens vainqueurs, grondaient au pied et formaient comme un siége permanent autour de la dernière citadelle de l'idolâtrie.

Une situation si choquante ne pouvait se prolonger. Il était impossible qu'une cité chrétienne se condamnât longtemps à être couronnée par le symbole d'un culte qu'elle détestait ; il était impossible qu'elle ne se soulevât pas tôt ou tard pour effacer ce signe d'opprobre de son front. Quelle fut l'occasion du conflit, et quel en fut le provocateur, c'est ce qu'il serait (comme c'est l'ordinaire dans les temps de partis), assez difficile de déterminer. Les historiens conviennent qu'il y eut de la part des chrétiens une sorte de provocation morale, provenant d'une légitime indignation, mais qui amena la résistance matérielle du parti opposé. Voici, suivant eux, par quels incidents la crise finale fut déterminée. Le nouvel évêque d'Alexandrie, Théophile, homme d'un caractère âpre, que ses démêlés avec saint Chrysostome firent plus tard tristement connaître, ayant obtenu du gouverneur la permission de consacrer au service divin un ancien temple de Bacchus depuis longtems abandonné, des fouilles durent être faites pour approprier le vieux bâtiment au nouvel usage. En

creusant le sol, on découvrit dans les fondations plusieurs de ces insignes ridicules ou indécents dont le paganisme ne rougissait pas d'affubler ses divinités. Théophile, ne voulant pas manquer une si bonne occasion de mettre le comble au discrédit du vieux culte, ordonna que ces infâmes objets fussent promenés par la ville, suivis d'une procession dérisoire, que saluèrent sur son passage les huées d'une foule plus amusée que scandalisée. Les païens ne purent supporter d'être livrés ainsi publiquement à l'ignominie. Ils se précipitèrent les armes à la main sur les railleurs pour en faire justice. Le sang coula, les passions s'allumèrent, et la police n'intervenant qu'assez mollement, une rixe violente s'ensuivit et une sorte de guerre civile s'engagea au sein de la cité.

Dans cette lutte prolongée, le Sérapéion, que sa vieille réputation d'inviolabilité protégeait encore, devint l'asile et comme le quartier général des païens. C'était là qu'ils se retiraient, le soir, pour combiner leurs sorties du lendemain. Un philosophe, renommé dans le pays, du nom d'Olympe, leur servait de chef : il animait les ressentiments par une éloquence ardente, et organisait la résistance avec la suite et le coup d'œil d'un général. Après chaque prise d'armes, les séditieux rentraient dans leur citadelle, emportant avec eux leurs blessés, leur butin et leurs prisonniers. D'affreux récits circulèrent bientôt sur les traitements auxquels étaient livrés dans cet asile impénétrable les

captifs chrétiens. On les forçait, disait-on, à sacrifier à l'idole, sous peine de se voir livrés à tous les genres de supplices. Des potences et des roues étaient dressées en permanence, et les voûtes qui supportaient le temple recevaient dans leurs profondeurs les membres encore palpitants des suppliciés[1].

Que faisaient cependant les magistrats impériaux, le préfet Évagre et le général Romanus? Leur embarras était fort grand : ils sentaient bien qu'un pareil désordre ne pouvait être toléré, et la clameur publique les pressait d'agir. Mais violer le Sérapéion, la retraite du dieu nourricier de l'Égypte, c'était un acte d'audace auquel n'étaient nullement préparés ces fonctionnaires, probablement assez froids chrétiens et conservant pour le vieux culte une faiblesse fort répandue dans le personnel administratif de l'empire. Cynégius lui-même, l'exécuteur ardent des volontés de Théodose, avait reculé devant une telle profanation. Dans cette difficulté, les magistrats, après s'être consultés, résolurent de tenter une démarche pacifique. Ils se rendirent, sans armes et sans escorte, jusqu'à la porte du temple pour représenter aux séditieux la gravité de leur crime et les engager à rentrer d'eux-mêmes dans l'ordre. La timidité d'une telle conduite n'était pas de nature à décourager les révoltés. Aussi les représentations des deux orateurs officiels furent-elles accueillies avec

1. Rufin, II, 22. — Soz., VII, 15. — Soc., V, 16.

insolence, et leur voix couverte par des cris : « Prenez donc garde à vous, dirent les magistrats de plus en plus troublés, craignez que la sévérité des lois ne tombe sur votre tête, car nous allons faire notre rapport à l'empereur. » Ils se retirèrent en effet pour écrire leur dépêche, et Olympe, remarquant que ces dernières paroles jetaient quelque trouble parmi ses gens, les harangua avec un redoublement de passion : « Ne craignez rien, leur disait-il; croyez-vous que parce que vos dieux ont laissé violer leurs temples et briser leurs statues, ils ont cessé d'être et d'agir? Des statues, des images, qu'est cela? un peu de matière sujette à la corruption. Mais les vertus qui les animaient se sont réfugiées dans le ciel, d'où elles ne cessent de vous protéger. » Les courriers partirent pour Milan, et, dans l'attente de la réponse impériale, une sorte de trêve s'établit : un calme sinistre régna dans la ville, chacun des deux partis gardant sa position[1].

Telles furent les nouvelles qui attendaient Théodose à son retour de Rome. Une grande ville livrée à la sédition et les païens en pleine révolte, il y avait assurément là de quoi le troubler. Il reçut pourtant ces graves informations avec un calme dans lequel un mélange de contentement fut bientôt visible. L'occasion qu'il cherchait de frapper en Orient un coup déci-

1. Rufin. — Soz., *loc. cit.*

sif contre l'idolâtrie lui était offerte sans avoir été provoquée : il se promit bien de ne pas la laisser échapper. Autant il s'était montré à Rome indulgent et endurant, autant il fut pressé de faire sentir à Alexandrie une main inflexible et la résolution de trancher dans le vif. La sédition lui importait peu, sûr qu'il était d'en venir à bout par la moindre démonstration de force. Aussi, en réprimandant sévèrement les révoltés, n'ordonna-t-il aucun châtiment contre eux. « Les chrétiens qui ont péri dans cette lutte, dit-il dans sa réponse aux magistrats, ont la gloire du martyre, ils n'ont pas besoin de vengeance. Épargnez leurs meurtriers, pour faire apprécier à ces malheureux la douceur de notre religion, et porter leurs âmes à la foi par la reconnaissance. Mais nous ordonnons, ajoutait-il, que tous les temples, sans exception, qui ont servi d'occasion à cette détestable sédition, soient rasés au niveau du sol. » Et il chargea de l'exécution l'évêque Théophile, de concert avec les magistrats[1].

A peine arrivée à Alexandrie, la décision de l'empereur y fut lue en public, et, grâce à la trêve qui régnait encore, les deux partis, accourant autour du héraut, purent l'entendre de la même bouche. A peine les premières lignes, qui ne laissaient aucun doute sur la pensée du souverain, eurent-elles été prononcées, qu'un long cri de joie s'échappa de la poitrine des chrétiens,

1. Rufin. — Soz., *loc. cit.*

tandis que les païens, sentant fondre tout d'un coup leur courage d'emprunt, se dérobaient en foule de tous côtés, sans vouloir en entendre davantage. Chacun alla chercher une retraite où il pût se dérober personnellement aux poursuites : nul ne reprit le chemin du Sérapéion, qui resta vide. On y chercha vainement Olympe lui-même : il avait disparu. Dès la veille il s'était embarqué et avait fait voile pour l'Italie. Plus tard, quand on lui demandait la cause de cette retraite précipitée, il racontait que dans le silence de la nuit, toutes les portes étant fermées, il avait entendu dans le sanctuaire même de l'idole une voix isolée qui chantait l'*Alleluia*[1].

Il ne restait donc plus qu'à procéder à la destruction de l'idole et du temple, et la foule chrétienne pénétra, sans résistance, l'évêque en tête, jusqu'au fond du sanctuaire. Mais là elle s'arrêta, comme contenue par une main invisible. Une vieille légende rapportait que celui qui serait assez osé pour toucher l'image sainte verrait la terre s'ouvrir sous ses pas, ou le ciel fondre sur sa tête. Personne n'était pressé de tenter l'épreuve. Théophile pourtant fit honte de cette lâcheté à un soldat qui se trouvait à ses côtés : et celui-ci, ramassant son courage, porta de toutes ses forces un coup de hache sur la joue du colosse. Il y eut un instant de saisissement, puis un grand cri, et chacun regarda

1. Rufin. — Soz. — Soc., *loc. cit.*

autour de soi pour voir si le sol tremblait ou si le ciel tombait. Rien ne bougeant, le soldat leva le bras une seconde fois, et frappa un nouveau coup, qui, atteignant cette fois la statue au genou, la fit trembler sur sa base, puis tomber bruyamment sur la terre. Dans la chute la tête fut brisée, et une bande de souris qui y avait fait son habitation, s'en échappa tout effarée. Un long éclat de rire partit alors, et de toutes parts ce fut à qui se précipiterait sur les débris informes pour en couper, en briser, en brûler les fragments. Le tronc de la statue fut réservé pour une combustion solennelle, qui eut lieu dans l'amphithéâtre. D'autres objets de la vénération des païens partagèrent le même sort, entre autres une image du soleil portée sur un char de feu qui était tenue en l'air par l'attraction d'un aimant : c'était un artifice de physique amusante, que la foule avait pris longtemps pour un prodige[1].

L'idole détruite, on passa à l'édifice lui-même. Des ouvriers furent sur-le-champ mis à l'œuvre, et en peu de jours la terre était jonchée de débris du temple ; il n'en restait plus que les fondements. Après le grand temple, ce fut le tour des plus petits. Rien ne fut épargné, ni chapelle, ni oratoire privé, ni statues dans des niches, ni images de dévotion suspendues aux portes et aux fenêtres, ni pierres sacrées perdues dans les campagnes ou sur les bords du fleuve. Théophile, usant de

1. Rufin. — Soz., *loc. cit.* — Théod., v, 22.

la commission spéciale qu'il avait reçue de l'empereur, pressait les magistrats l'épée dans les reins et ne les laissait ni tarder ni mollir dans l'exécution de leurs ordres. Il ne conservait que les objets hideux ou risibles qui pouvaient servir à démontrer soit les vices, soit les fraudes des prêtres vaincus. S'il trouvait quelque part la trace de victimes humaines immolées sur quelque autel caché, ou les ressorts qui devaient servir à tromper les peuples en prêtant à des simulacres sans vie l'apparence de la voix ou du mouvement, ou bien simplement quelque statue grotesque objet d'une dévotion capricieuse, il arrêtait le bras des démolisseurs et appelait la foule pour jouir de ses rires et de son scandale. C'étaient des têtes d'enfants coupées, dont on avait peint les joues ou doré les lèvres, c'étaient des statues creuses dans lesquelles était pratiqué un escalier qui avait permis au prêtre de se glisser pour faire parler l'oracle prétendu, ou bien encore un singe, un chat, quelque animal plus immonde encore, dont l'art n'avait pas dédaigné de reproduire les traits. A part ces exceptions réservées à dessein, tout fut sacrifié, et, par ordre de Théodose, le produit de la vente ou de la fonte des matériaux fut destiné à l'évêque d'Alexandrie, pour le service de ses pauvres. Sur l'emplacement des temples des églises durent être construites, et le terrain du Sérapéion, en particulier, dut porter dorénavant un sanctuaire où reposeraient les restes sacrés de saint Jean-Baptiste, autrefois transportés de Pa-

lestine en Égypte pendant la persécution de Julien[1].

D'Alexandrie, comme on peut le penser, le mouvement se répandit bientôt dans toute l'Égypte. Les suffragants de Théophile se piquèrent d'émulation, et ce fut à qui se délivrerait le premier de l'aspect détesté de l'idolâtrie. Canope, par exemple, petite ville située à l'extrémité du Nil, à cinq ou six lieues d'Alexandrie, avait un temple renommé auquel était annexée une école de lettres sacerdotales. On y venait du monde entier pour s'initier à la science cachée sous les hiéroglyphes des pyramides, et pour se livrer en même temps à des pratiques voluptueuses, que les religions antiques ne séparaient guère de leurs plus pieuses leçons. Théophile se rendit sur le terrain lui-même pour hâter la démolition de ce sanctuaire. Le temple fut rasé et remplacé par une chapelle consacrée à des martyrs, auprès de laquelle s'éleva un monastère, et désormais, au lieu des étudiants qui fréquentaient ce lieu célèbre, on n'y vit plus, dit avec dépit le sophiste Eunape, que ces hommes noirs « qui vivent comme des pourceaux, qui adorent les reliques des suppliciés et qui font maintenant en Égypte tout ce qu'ils veulent. »

1. Rufin, II, 23, 24, 27, 28. — Soc., V, 16. — Soz., VII, 15. — Théod., *loc. cit.* — Voir la 2e partie de cette histoire, t. II, p. 272. — Voir aussi Gorini, *Défense de l'Église contre les erreurs historiques*, t. I, p. 46 à 55. Ce savant ecclésiastique prouve fort bien, contrairement à ce qu'on avait prétendu, que dans la démolition des objets consacrés au culte païen ne furent pas comprises les richesses littéraires renfermées dans le Sérapéion.

Après les destructions vinrent les conversions; c'est l'histoire de toutes les victoires : il n'en est point de complètes sans prisonniers. On les compta par milliers, mais tous ces changements de religion ne furent pas simulés par l'épouvante ou par l'intérêt. Beaucoup au contraire durent être attribués à un sentiment superstitieux, mais sincère, très-répandu chez des populations accoutumées à un culte tout matériel, et qui mesuraient le respect dû à chaque divinité d'après l'efficacité de sa puissance. Des dieux qui se laissaient vaincre et bafouer, des dieux qui laissaient traîner leur image dans la boue et livraient leurs défenseurs à l'opprobre, ne méritaient plus qu'on les adorât. Le dieu du plus fort, au contraire, était nécessairement aussi le plus juste et même le seul vrai. Plus d'un converti, d'ailleurs, essaya, nous dit-on, divers artifices pour mettre d'accord sa foi de la veille et celle du lendemain. Il y avait bien des mystères dans la vieille religion de l'Égypte, bien des souvenirs d'un passé confus, bien des allusions à un avenir obscur. Il ne fut pas difficile de découvrir dans les livres sacrés ou dans les hiéroglyphes des prédictions ou des symboles qui pussent se rapporter au triomphe du Christ. Ainsi le bruit circula que parmi les pierres tirées des fondements du Sérapéion, qui gisaient maintenant éparses sur le sol, plus d'une portait le signe mystérieux de la croix. D'autres récits rapportèrent que Sérapis lui-même avait annoncé à l'un de ses magiciens

favoris que son culte allait bientôt céder à celui d'un dieu plus puissant. Enfin le Nil lui-même sembla se mettre de la partie, car jamais ses ondes ne furent plus bienfaisantes que dans le mois qui suivit la destruction de son temple. La mesure consacrée qui servait à déterminer le niveau des eaux, transportée du Sérapéion dans la nouvelle église, dut constater une crue presque sans exemple de mémoire d'homme. Devant ces signes évidents d'une protection suprême, les habiles n'hésitèrent plus à passer du côté de la force, et Théodose, recevant par chaque courrier le nom de quelques convertis notoires qui revenaient à la vraie foi, put s'écrier dans la sincérité de sa reconnaissance : « O Jésus, mon Sauveur, je vous rends grâces de ce qu'une erreur si invétérée soit détruite, sans que cette grande ville ait souffert aucun dommage[1]. »

Fut-ce la facilité inespérée d'un tel triomphe qui exalta cet esprit si calme d'ordinaire, et l'entraîna dans une faute sanglante, la seule dont la tache ait été imprimée sur sa mémoire? Le rapprochement des dates autorise cette supposition. Car à peine avait-il reçu l'hommage de la soumission pacifique d'Alexandrie, que d'autres courriers, arrivant d'un point différent du

1. Rufin, II, 26, 30.—Soc., V, 17.—Soz., VII, 15.—Eunap.. *Vit. Soph.* IV, p. 51. — Tillemont, *Théodose*, p. 322. Le signe de la croix visible sur les pierres du temple n'était peut-être que ce qu'on nomme la croix ansée commune sur les monuments égyptiens, et qui a donné lieu à beaucoup de dissertations de la part des érudits. Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, t. XXIV.

même empire, lui apportèrent la nouvelle qu une autre ville d'Orient, Thessalonique, s'était mise, pour un motif beaucoup plus léger, dans un état de révolte presque aussi grave. Et c'est alors que se déroula une scène à jamais fameuse, destinée, sans nul doute, dans les vues de la Providence, à prouver du même coup, par l'exemple d'un des plus justes souverains qui aient régné sur le monde, les dangers du pouvoir sans bornes et l'universelle nécessité de la pénitence.

A. D. 390[1]. L'incident qui mettait Thessalonique en feu et la Macédoine en rumeur était des plus frivoles et des moins dignes d'une ville chrétienne. Il s'agissait tout simplement d'un cocher fameux par son adresse dans les courses de chars, à ce titre très-aimé de la foule, qu'un ordre du gouverneur avait fait jeter en prison. Les historiens assurent que cet ordre était provoqué par le plus juste des motifs. Le gouverneur Botheric avait tout simplement pris la défense d'un de ses esclaves, victime d'un odieux attentat de la part du favori de la foule. Mais le peuple ne voulut pas être privé, même un jour, de ses plaisirs. Les habitués du cirque redemandèrent le cocher avec passion, et comme Botheric se refusait à le remettre sur-le-champ en liberté, une violente sédition éclata, dans laquelle la force armée eut un moment le dessous, et le gouverneur, qui s'était mis lui-même à la tête de ses hommes, reçut un coup

1. A. D. 390. — Indictio. III. — U. C. 1142. — Valentinianus. Aug. IV, et Neoterius, Coss.

mortel. D'autres magistrats furent assaillis de pierres, et leurs corps, déchirés en lambeaux, furent traînés par les rues[1].

L'irritation de Théodose, en apprenant cette issue sanglante d'un misérable débat, fut extrêmement vive. D'Alexandrie, renommée par sa turbulence et divisée de tout temps en factions ennemies, il avait tout appris sans surprise et tout enduré avec patience. Mais Thessalonique, une ville toute chrétienne et toute catholique, théâtre de ses premiers triomphes, patrie de son ami Ascole, où il avait séjourné lui-même tant de fois avec complaisance, lui manquer de la sorte pour une déception ou un retard dans ses plaisirs! Ne pas se donner même la peine de recourir à lui et d'attendre qu'il eût fait justice! Verser le sang d'un magistrat pour venger l'injure d'un cocher! Le coup était cruel, et l'ingratitude surtout, qui choquait sa droiture naturelle, lui causa une extrême impatience. On avait déjà vu dans l'affaire d'Antioche que, quand ses sentiments de justice étaient blessés au delà d'une certaine mesure, son sang-froid habituel l'abandonnait. Il se répandit en plaintes et en invectives. Témoin de cet état d'irritation, Ambroise, qui faisait visite au palais ce jour-là comme tous les autres, crut devoir l'engager à se calmer et à user de modération dans le châtiment qu'il ordonnerait. Théodose, toujours déférant à

1. Soz., VII, 25. — Théod., V, 17.

cette voix révérée, répondit par quelques promesses vagues, mais sans prendre aucun engagement positif[1].

Il est probable que cette intervention prématurée d'Ambroise contribua à aigrir plutôt qu'à adoucir l'esprit troublé de l'empereur. Il ne manquait pas de gens autour de lui, en effet, à qui l'association continue d'Ambroise au gouvernement causait un déplaisir mal déguisé. On se plaignait assez haut à la cour que tout ce qui se faisait en conseil était aussitôt connu à la demeure épiscopale. Théodose lui-même avait quelquefois témoigné son mécontentement des indiscrétions qui le livraient à cette impérieuse surveillance. Dans cette occasion, il ne fut pas difficile de lui faire entendre que l'affaire étant entièrement et exclusivement civile, et la religion n'ayant rien à voir pas plus dans l'origine du crime que dans la qualité des criminels, l'évêque n'avait véritablement aucune raison pour se mêler de donner un avis. Ce fut, suivant Théodoret, le maître du palais Rufin, devenu tristement célèbre sous les règnes suivants, qui se chargea de développer cet argument, auquel un souverain, si pieux fût-il, ne pouvait rester tout à fait insensible. Sous l'empire de ces conseils, il fut convenu entre Théodose et ses agents que la plus grande rigueur serait déployée à Thessalonique, mais que le plus profond secret serait gardé à Milan, pour qu'Ambroise ne

1. S. Amb., *Vita a Paulino scripta*, p. 7.

pût avoir le moindre soupçon de la résolution prise[1].

Le choix du châtiment ordonné porta la trace des influences passionnées et des traditions cruelles qui dominèrent ce jour-là, par un funeste hasard, dans les conseils de Théodose. On lui représenta que la cité tout entière ayant, par un mouvement spontané, pris part à de la révolte, c'était toute la population, sans distinction, qui devait être atteinte par la peine; et le premier théâtre de la sédition ayant été le cirque où se livraient les jeux publics, on trouva aussi juste que piquant de choisir ce lieu de réunion pour être le théâtre du supplice. Ordre fut donc envoyé aux magistrats de rassembler la foule dans le cirque comme pour une solennité ordinaire, puis d'environner l'arène de soldats. A un moment fixé, les soldats durent pénétrer dans l'enceinte et passer au fil de l'épée tout ce qui leur tomberait sous la main.

L'affreux guet-apens fut accompli, et dépassa dans l'exécution tout ce que s'était figuré l'imagination de Théodose, novice en fait de violences. A un signal donné, au milieu de l'innocence et de la sécurité d'une fête, des bourreaux armés se précipitèrent sur une foule sans défense, firent main basse sur les femmes, les enfants, les vieillards, les étrangers, et, s'enivrant eux-mêmes de sang et de carnage, en trois heures

1. Théod., v, 17. — S. Amb., *Vita, loc. cit.* — S. Amb., *Ep.* LI: Motus enim frequenter es quod ad me pervenissent aliqua quæ in consistorio tuo statuta forent.

eurent jonché la terre de sept mille cadavres. Les fils étaient frappés sur le sein ou dans les bras de leurs parents, et Sozomène raconte le désespoir d'un malheureux père qui, ayant amené avec lui ses deux enfants, obtint à grande peine de ces furieux qu'un au moins serait épargné : mais quand il fallut faire son choix, il ne put se décider à prononcer entre des êtres également chers, et les livra tous deux avec lui-même au couteau[1].

Le récit de ces horreurs éclata dans Milan comme un coup de foudre : le secret avait été religieusement observé, et Théodose, peut-être pour éviter les questions indiscrètes et se soustraire au premier effet de la nouvelle, avait momentanément quitté la ville. La surprise, la consternation, furent universelles. Après quatre-vingts ans déjà passés depuis qu'une religion de miséricorde s'était assise à côté du trône, après qu'elle avait réussi à tempérer les caprices même de ses plus mauvais disciples, comme Constance, et l'humeur farouche de ses adversaires déclarés, comme Julien, on se trouvait reporté tout d'un coup en plein paganisme, aux plus affreux jours des Néron et des Caligula. On croyait être retombé sous le joug d'un des monstres qu'avait divinisés le vieil empire, altérés de sang et affamés de victimes humaines. La terre semblait se dérober sous les pas, et, par une habitude qui

1. Rufin, II, 18. — Soz., VII, 25. — Théod., V, 17. — S. Amb., *Ep.* LI.

était devenue un instinct, tous les regards se tournèrent involontairement vers Ambroise. Qu'avait-il su? qu'avait-il conseillé dans cette mystérieuse et effroyable délibération? Était-ce la peine qu'un ministre de Jésus-Christ fût le confident intime du prince, si de tels coups de perfidie et de cruauté sortaient des conseils où il était admis à toute heure et toujours censé présent? Quand même Ambroise eût résolu de se taire, l'opinion, prête à lui imputer une odieuse solidarité et à prendre son silence pour un aveu, lui aurait fait un devoir de s'expliquer.

Il lui était d'autant plus difficile de rester inactif dans l'émotion générale, qu'à ce moment même il se trouvait environné d'une réunion d'évêques de Gaule, venus en Italie pour solliciter du pape Sirice la condamnation définitive des prélats accusés d'avoir participé au meurtre des Priscillianistes. Avec le tyran Maxime, en effet, les sanguinaires Espagnols, si sévèrement dénoncés par Martin, avaient perdu leur protecteur. Ceux qui leur avaient prêté un appui timide, par crainte plus que par conviction, les avaient abandonnés successivement, tandis que Martin et ses amis se montraient empressés d'effacer des annales de leur Église le souvenir d'un si funeste précédent. Une députation d'évêques avait été prier le pape de déposer de l'épiscopat, comme indignes, ceux qui en avaient souillé de sang les insignes sacrés. Elle revenait de Rome, fière d'avoir obtenu sa demande, et se reposait

en passant chez le grand docteur d'Italie, dont l'exemple et l'autorité l'avaient appuyée dans cette réclamation en faveur du sacerdoce et de l'humanité également outragés. L'indignation de ces évêques fut au comble en apprenant les faits odieux qui faisaient rumeur autour d'eux, et Ambroise fut sur-le-champ sommé de leur en donner l'explication. Paraître complice du massacre de toute une population, au moment où il venait de s'associer à une réclamation contre le meurtre judiciaire d'un petit nombre d'hommes, eût été une trop honteuse inconséquence. A tout prix, quelque respect qu'il eût d'enfance et d'instinct pour l'autorité impériale, quelle que fût son amitié pour Théodose, au nom de sa foi comme de son honneur, pour sa conscience d'évêque comme pour sa dignité personnelle, une protestation éclatante était nécessaire[1].

Sans hésiter dans l'accomplissement de ce devoir, Ambroise y mit pourtant autant de mesure que de résolution. Il voulut essayer jusqu'au bout tout ce qui pourrait, en ménageant l'orgueil du souverain, faire agir et parler sa conscience. Au lieu de courir au-devant de lui à son arrivée, suivant l'habitude affec-

1. Sulp. Sev., *Hist. eccl.*, II. — S. Amb., *Ep.* LI : Quando primum auditum est propter adventum Gallorum episcoporum synodus convenerat : nemo non ingemuit, nullus mediocriter accepit : non erat facti tui absolutio in Ambrosii communione. In me etiam amplius commissa exaggeraretur invidia..... — La réunion des évêques de Gaule à Milan paraît avoir eu aussi pour but la condamnation d'un hérétique obscur, Jovinien, contre lequel saint Jérôme a soutenu quelques polémiques (Bar., *Ann. eccl.*, ann. 390).

tueuse qui lui était familière, il sortit de la ville sous prétexte de prendre l'air des champs au moment même où le cortége impérial y rentrait. Puis, quand il eut laissé quelque temps Théodose réfléchir sur le sens de cette froideur significative, il lui écrivit, de la maison de campagne où il s'était retiré, une lettre destinée à lui seul, qui dut lui être remise en mains propres.

Il débutait par quelques plaintes amicales sur la méfiance inaccoutumée dont il avait été l'objet : « Si je vous évite, lui disait-il, c'est que vous vous êtes plaint que j'étais trop au courant de ce qui se faisait dans votre conseil... Et j'aurais craint, si je restais près de vous, de dire ce que je ne pourrais ni révéler sans compromettre des amis, ni taire sans manquer à la conscience. Laissez-moi vous le dire aussi, Empereur auguste. Que vous ayez le zèle de la foi, je ne puis le nier, et la crainte de Dieu, je n'en disconviens pas. Mais vous avez une impétuosité naturelle qui se tourne vers la miséricorde si quelqu'un vous fait entendre des paroles de douceur ; si au contraire on l'aigrit, elle s'emporte, et vous ne pouvez plus la contenir. Plaise à Dieu que si personne ne la tempère, personne aussi ne l'irrite ! J'ai voulu vous livrer à vous-même : c'est à vous de vous contenir et de vaincre par la force de la piété l'élan de la nature... Voilà pourquoi j'ai prétexté, pour me retirer, une maladie, qui n'était pas fausse, assurément ; mais vous savez bien qu'en toute autre occasion j'aurais mieux aimé mourir que manquer

de si peu de jours l'assistance à votre arrivée [1]. »

Il entre alors tout à fait en matière par ces graves paroles : « Ce qui s'est passé à Thessalonique n'a point d'exemple dans la mémoire des hommes..... et dès que le fait a été connu, il n'est personne qui en ait écouté le récit de sang-froid. Dans la communion d'Ambroise, votre action n'a trouvé personne pour l'absoudre. »

Le crime une fois commis et irréparable, la pénitence en est le seul remède. Ambroise, pour y encourager Théodose, en cherche les exemples sur le trône d'abord, puis parmi les grands hommes de l'ancienne loi : David, Job sont tour à tour appelés par lui en témoignage. « Ce que je vous dis, continue-t-il, n'est pas pour vous humilier, mais pour que les exemples de ces rois vous engagent à enlever ce péché du souvenir de votre règne, et vous ne l'enlèverez point si vous n'humiliez pas votre âme devant Dieu. Vous êtes homme, la tentation est venue sur vous : surmontez-la. Le péché ne s'enlève que par les larmes et la pénitence. Ni un ange ni un archange ne le pourraient effacer. C'est le Seigneur seul qui peut dire : Je suis avec vous. Je vous le conseille, je vous en prie, je vous y exhorte, je vous en conjure. C'est une trop grande douleur pour moi que vous qui donniez l'exemple d'une rare piété, qui faisiez voir sur le trône le modèle le plus

1. S. Amb., *Ep.* LI, 1-5.

élevé de la clémence, qui souvent ne vouliez pas laisser périr un coupable isolé, vous ne paraissiez pas vous affliger d'avoir sacrifié tant d'innocents... Je n'ai pour vous nulle haine, mais j'éprouve une crainte : je n'oserais plus offrir le divin sacrifice, si vous vouliez y assister; le sang d'un seul homme injustement versé me le défendrait : le sang de tant de victimes innocentes le permet-il? Je ne le pense pas. Je vous écris ceci de ma propre main, pour que vous le lisiez seul[1]. »

Ambroise, comme on le voit, ne s'expliquait ni sur la nature de l'expiation qui pourrait, à ses yeux, effacer cette tache sanglante, ni sur les châtiments spirituels que l'Église devrait employer, si la pénitence se faisait attendre. Il voulait laisser à Théodose le mérite d'une docilité spontanée. Cette réserve ne fut pas comprise, ou bien les conseillers qui environnaient l'empereur, insistant sur leur argument, que l'acte de Thessalonique n'avait trait par aucun point à aucune matière ecclésiastique, réussirent encore à lui persuader qu'il ne devait avoir aucun égard aux menaces de l'évêque. Plus ou moins rassuré par ces conseils contre les inquiétudes de sa conscience, l'empereur, à la première occasion qui s'offrit, voulut montrer qu'il ne reconnaissait à personne le droit de le réprimander. Il se présenta comme

1. Peccatum non tollitur nisi lacrymis et pœnitentia; nec angelus potest nec archangelus. Dominus ipse solus potest dicere : Ego vobiscum sum... Suadeo, rogo, hortor, admoneo... Postremo scribo manu mea quod solus legas. — Croirait-on que c'est cette lettre si vive et si généreuse que Gibbon qualifie de *méchante rapsodie?*

d'habitude et avec son cortége accoutumé à la porte de la grande église. Mais à peine eut-il franchi le vestibule qu'il trouva devant lui l'évêque, dans ses habits sacerdotaux, le regard enflammé d'une expression d'indignation altière, et barrant de son corps l'accès de la porte intérieure : « Je vois, Empereur, dit gravement le ministre de Dieu, que vous ignorez la gravité du meurtre que vous avez fait commettre, et, même après l'apaisement de votre colère, votre raison ne mesure encore pas la grandeur de votre crime. Peut-être que l'étendue de votre puissance vous empêche d'apercevoir votre faute, et que cette liberté de tout faire que vous avez, obscurcit votre raison. Regardez pourtant à votre nature, qui est mortelle et qui s'écoule de toutes parts; songez à cette poussière dont nous sommes tous formés et à laquelle vous retournerez, et, sous l'éclat de votre pourpre, démêlez l'infirmité du corps qu'elle recouvre. Vous commandez à des hommes qui sont de la même nature que vous, à des compagnons de votre servitude [1]; car il n'y a pour tous qu'un roi et un créateur. De quels yeux donc allez-vous regarder le temple de ce commun maître? Comment vos pieds oseront-ils se poser dans son sanctuaire, et vos mains s'élever vers lui, toutes teintes qu'elles sont encore du sang injustement versé? Comment recevrez-vous dans ces mains le corps sacré du Seigneur, et comment oserez-vous porter son sang à

1. Ὁμοφυῶν καὶ ὁμοδούλων.

ces lèvres qui, par une parole de colère, ont fait répandre celui de tant d'innocents? Retirez-vous donc, pour ne point ajouter un nouveau crime à ceux qui vous chargent déjà. Acceptez le lien que Dieu vous impose, car c'est en même temps le remède qui rendra la santé à votre âme. Vous avez imité David dans sa faute, ajouta-t-il, imitez-le dans son repentir[1]. »

L'empereur, dit l'historien qui rapporte cet éloquent discours, céda à ces paroles : car, nourri dans les saints oracles, il savait quel est le devoir des prêtres et quel celui des rois. Il retourna en pleurs dans son palais[2].

Le croirait-on si le concours des historiens n'était là pour l'attester? Ce ne furent pas des jours, ce furent des mois, et jusqu'à huit consécutifs, qui s'écoulèrent sans que Théodose, intimidé, osât de nouveau s'approcher du sanctuaire, et sans qu'Ambroise, comme s'il eût craint de se souiller par le contact d'un meurtrier, passât le seuil du palais. Que voulait-il donc, cet interprète de la justice divine, et à quelles conditions consentirait-il à recevoir en grâce le maître du monde? Personne ne le savait : il ne s'expliquait pas, et on n'osait pas l'interroger. Et que se passait-il dans l'âme du souverain ainsi désigné comme du doigt à l'indignation populaire, qui lisait sa condamnation écrite

1. Théod., v, 18. Cet écrivain est le seul qui rapporte ce discours, mais il n'a rien d'indigne de S. Ambroise. — Soz., VII, 25. — S. Aug. de *Civ. Dei*, v, 26.
2. Théod., *ibid.*

sur tous les visages, même à travers les sourires et les saluts contraints de ses serviteurs, et qui sentait le vide se faire autour de lui, même au milieu de l'affluence d'une cour? Eut-il des velléités de résistance, et l'orgueil royal lui suggéra-t-il par moments la pensée de briser par l'épée cette puissance morale qui enroulait autour de ses membres un réseau de liens invisibles? On serait tenté de le croire, car il semble qu'on surprenne l'aveu de ses incertitudes sur le parchemin insensible des codes. Ce n'est pas sans surprise, en effet, qu'on y rencontre deux lois, l'une du 21 juin, l'autre du 4 septembre de cette année, toutes deux rédigées pendant ces mois de retraite forcée, et qui portent l'empreinte d'une méfiance inaccoutumée contre la puissance ecclésiastique. On dirait qu'elles sont écrites d'une main tremblante de colère. La première ordonne sèchement à tous les moines qui erraient dans les villes de regagner leurs solitudes; la seconde interdit à toute femme d'être reçue comme diaconesse dans l'église avant l'âge de soixante ans, et une fois cet âge atteint et cette qualité prise, de faire aucun legs à aucun prêtre ou clerc, même sous prétexte de charité et dans l'intérêt des pauvres. « Si quelque chose, dit la loi, est extorqué à ce titre des mourants, et attribué aux prêtres par fidéi-commis ou toute autre fraude, que ceux-là soient privés de tous les biens dont ils ont couvé l'espérance (*quibus inhiaverunt bonis*). » En

tournant la page, on trouve ces deux dispositions expressément révoquées dès l'année suivante, et dans cette contradiction, qui contraste avec l'esprit de suite dont Théodose était ordinairement doué, il est permis peut-être à l'historien de saisir la trace fugitive des agitations d'un cœur partagé entre la fierté et le repentir[1].

Quoi qu'il en soit, ces mouvements, s'ils eurent lieu, furent passagers : la foi resta victorieuse, et le secret de ses combats a été gardé pour la postérité. En effet, vers les derniers jours de l'année, comme approchait l'anniversaire de la naissance du Sauveur, le maître du palais Rufin, entrant pour son service dans la chambre de l'empereur, le trouva baigné de larmes, et comme il laissait percer sur son visage une impatience dédaigneuse : « Vous riez, dit Théodose, et vous ne sentez pas ma misère. L'Église de Dieu est ouverte aux esclaves et aux mendiants, et ils y entrent

1. *Cod. Theod.*, XVI, t. 2, l. 27 et 28; t. 3, l. 1 et 2. — La plupart des historiens, étonnés du long intervalle de temps qui s'écoula entre la première entrevue de Théodose et d'Ambroise et la réconciliation de l'empereur, attribuent ce délai aux règles fixées par les canons pénitentiaux. Mais il est clair par ce qui va suivre que Théodose ne rentra en amitié avec Ambroise qu'après sa seconde entrevue, et que ce ne fut, par conséquent, qu'à ce moment qu'il se décida à accepter une pénitence canonique et Ambroise à lui en indiquer une. Il est clair aussi que, dès qu'Ambroise vit dans Théodose une disposition à se conformer à tout ce qui lui serait prescrit, il ne lui fit pas attendre sa réconciliation, et ne lui opposa aucune des règles de temps fixées par les canons pour les cas ordinaires. Nous croyons donc que ces huit mois s'écoulèrent pour Théodose dans un état d'incertitude entre sa foi qui le poussait à accepter la pénitence et son orgueil qui s'y refusait.

à toute heure pour prier leur Seigneur : mais à moi, l'Église est fermée et avec elle les portes du ciel, car je me souviens de la parole du Seigneur : Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel. — Qu'à cela ne tienne, dit le courtisan en souriant. Si vous voulez, j'irai trouver Ambroise, et j'obtiendrai bien qu'il vous relâche de ce lien. — Non, dit l'empereur, je le connais : vous ne lui persuaderez rien ; jamais, par crainte de la puissance impériale, il ne violera la loi divine. — Essayons toujours, dit Rufin, vous verrez que je réussirai. »

Rufin partit, et l'empereur, ne pouvant contenir son impatience de connaître le résultat de cette ambassade, se mit bientôt après en marche pour le suivre. Mais à peine Ambroise eut-il aperçu le courtisan : « Que venez-vous faire ici, lui dit-il, et quelle est cette insolence? Ne sait-on pas que c'est vous qui avez conseillé cet horrible meurtre, et ce souvenir ne vous couvre-t-il pas de confusion? — L'empereur vient derrière moi, répliqua Rufin troublé; de grâce, ne le repoussez pas. — S'il vient, reprit Ambroise, je le chasserai du vestibule de l'église, et, s'il veut changer son règne en tyrannie, je m'offrirai bien volontiers à ses coups. » Rufin revint alors précipitamment sur ses pas, et rencontrant l'empereur qui s'avançait : « Il n'y a rien à obtenir, dit-il, rentrez au palais au plus vite. — Non, reprit l'empereur, c'est trop souffrir : j'irai et je subirai tout ce qu'il voudra. »

Il avança; mais, arrivé à la limite extérieure de l'église, il s'arrêta de lui-même, et, apercevant l'évêque qui était dans l'avant-cour : « Me voici, dit-il, délivrez-moi de mes péchés. — Quelle fureur vous pousse, dit Ambroise toujours irrité, à violer le sanctuaire, et à fouler aux pieds les lois divines? — Je ne veux rien braver, reprit le prince humilié, je demande ma délivrance : ne me fermez point la porte que Dieu a ouverte à tous les repentants. — Et où est votre pénitence? Montrez-moi les remèdes qui ont pansé vos blessures. — C'est à vous, évêque, de me les faire connaître, c'est à moi de les accepter. »

C'était là qu'Ambroise en voulait venir. Attentif, même dans ce déploiement hardi de la puissance sacerdotale, à ne pas empiéter d'une ligne sur l'indépendance de la souveraineté politique, il ne voulait rien commander à l'empereur que celui-ci n'eût d'avance et librement accepté; il voulait tout tenir de l'obéissance spontanée de la conscience, et ne rien affecter qui eût même l'apparence de l'exercice extérieur de la force. Quand le pénitent se fut remis ainsi à sa discrétion, voici ce que l'évêque conseilla au souverain. Une loi dut être rédigée portant qu'aucune sentence entraînant la confiscation ou la mort ne serait publiée que trente jours après avoir été rendue. A l'expiration de ce délai, la sentence serait présentée de nouveau à l'empereur pour être révisée s'il y avait lieu. C'était régulariser le fameux appel de Philippe ivre à Philippe à jeun, ou

plutôt ouvrir un recours aux accents timides et tardifs de la conscience contre les suggestions rudes et sommaires de la passion.

Séance tenante, la loi fut rédigée et signée [1], et Ambroise, se rangeant alors, laissa Théodose entrer dans le lieu saint. A peine le royal pénitent eut-il franchi la limite que se jetant à genoux et s'arrachant les cheveux, il baigna le sol de ses larmes, en répétant ces paroles de David : « O Dieu, mon âme s'est attachée au pavé de votre demeure. Rendez-moi la vie, suivant votre parole. » Il resta ainsi prosterné pendant toute la première partie du service divin. Au moment de l'offrande, il se leva, encore tout en pleurs et pénétra dans le sanctuaire pour présenter lui-même ses dons. Il voulut regagner ensuite la place qu'il occupait ordinairement. C'était un siége particulier qu'il avait cru devoir se faire réserver, d'après une coutume usitée à Constantinople, parmi les prêtres dans la partie la plus élevée du chœur. Il s'y assit et attendit qu'on lui apportât la communion. Mais Ambroise, que cette

1. *Cod. Theod.*, IX, t. 40, l. 13. Le texte de cette loi est en tout conforme au récit de Théodoret. Mais la date et la suscription donnent lieu à de grandes difficultés. La loi du code, en effet, porte des indications consulaires qui la feraient attribuer à l'année 383, et le nom de Gratien figure dans la suscription. Il faut donc admettre, ou que les indications sont erronées, ou que la loi de Théodose n'était que la répétition d'un acte antérieur de Gratien, inspiré probablement aussi par Ambroise, qui était resté sans exécution et que l'évêque saisissait une occasion de mettre en vigueur. Nous penchons avec Godefroy pour la première supposition. On en peut voir les motifs dans la note annexée à la loi citée.

distinction importée d'Orient avait toujours choqué, crut le moment favorable pour la faire cesser. Il lui envoya dire par l'archidiacre qu'aucun laïc ne devait rester dans le sanctuaire, et qu'il eût à retourner dans les rangs du peuple. « La pourpre, ajouta l'envoyé, qui sûrement ne parlait pas de lui-même, fait les empereurs et non les prêtres. » Théodose s'excusa sur l'habitude qu'il avait prise à Constantinople, mais se retira sans résistance[1].

Le triomphe de l'évêque et celui de l'Évangile étaient complets : complets surtout dans l'esprit des peuples qui, la veille muets de terreur, aujourd'hui respirant avec le sentiment de la délivrance, confondirent dans la même admiration et le prêtre et le pénitent, le courage faisant reculer la force, et la conscience faisant fléchir l'orgueil. Jamais plus grand spectacle ne causa plus profonde, disons hardiment plus légitime émotion; car le fait était plus nouveau, plus fécond en conséquences, que ni témoins ni acteurs ne l'avaient peut-être soupçonné. Ce n'était pas assurément la première fois que l'Église étendait sur les victimes d'un pouvoir capricieux son ombre protectrice; mais

1. Théod., v, 18. — Voir la première partie de cette histoire, t. II, p. 173. Nous n'avons pas voulu mutiler le récit de Théodoret, qui place à ce moment solennel l'exclusion du chœur imposée par Ambroise à Théodose. Des historiens placent ce fait au moment de l'arrivée de l'empereur à Milan, et il y a quelque difficulté, en effet, à penser qu'Ambroise eût supporté jusque-là une coutume qu'il trouvait contraire à la dignité de l'Église.

jusque-là elle avait prié : aujourd'hui elle commandait; elle avait demandé grâce : aujourd'hui elle exigeait réparation. Ce n'était pas la première fois non plus que des ministres de Dieu tenaient tête au souverain du monde. Athanase, Basile, Ambroise lui-même, avaient déjà soutenu avec un héroïsme victorieux les assauts de l'omnipotence impériale; mais dans ces glorieuses rencontres c'était toujours pour elle-même et pour ses propres droits que l'Église avait combattu : elle avait défendu le dépôt de sa foi violé, son ministère comprimé, sa parole étouffée, ses légitimes propriétés envahies, ses immunités mises à néant. Ici rien de pareil. Le fait réprouvé par Ambroise était un odieux usage d'un pouvoir légitime, mais non une usurpation du droit d'autrui. Théodose avait usé du glaive avec la cruauté d'un bourreau, mais il n'avait ni violé le tabernacle ni porté la main sur l'encensoir : il était resté rigoureusement sur son propre territoire, tout en le baignant de sang humain. C'était là, c'était sur ce domaine indépendant de la justice séculière et de la souveraineté politique, qu'un simple prêtre faisait son entrée, le verbe et le front hauts, la main levée pour pardonner ou pour maudire au nom de cette loi morale qui régit tout et à laquelle aucun être humain ne peut, pas même à l'abri d'un trône, avoir la prétention d'échapper. Première apparition dans le monde d'un droit délicat et suprême qui gît caché aux confins obscurs où les pouvoirs politiques et spirituels se heur-

tent et se confondent; qui devait, dans l'enfance de l'Europe moderne, servir habituellement de frein à la barbarie, parfois de prétexte à d'ambitieuses tentatives, et dont l'Église elle-même a tempéré l'exercice à mesure que la conscience publique, formée par ses soins, a eu moins de peine à se faire entendre dans les conseils des potentats.

CHAPITRE VIII

DERNIÈRE LUTTE DU PAGANISME

(390-395)

SOMMAIRE.

Ferveur de Théodose après sa pénitence. — Diverses lois que ce sentiment lui inspire. — Prohibition générale du culte païen. — Cette mesure ne reçoit qu'une exécution incomplète, surtout en Occident. — Théodose quitte Milan et retourne à Constantinople. — Il réprime divers désordres survenus pendant son absence. — Disgrâce de Tatien, de Proculus et de Promotus. — Démolition des temples païens en Asie et désordres qui en sont la suite. — Nouvelle loi prohibitive. — Apaisement du schisme d'Antioche. — Consécration de l'église de Saint-Jean-Baptiste. — Mort de saint Grégoire de Nazianze. — Différends qui s'élèvent en Gaule, entre le jeune empereur Valentinien et le comte Arbogast, commandant de ses armées. — L'un et l'autre en appellent à Théodose. — Meurtre du jeune Valentinien et proclamation, par Arbogast, du rhéteur Eugène, comme empereur. — Caractère de ce personnage. — Députation envoyée à Constantinople. — Théodose ne reconnaît pas Eugène. — Funérailles de Valentinien à Milan, et son oraison funèbre par Ambroise. — Arbogast fait des préparatifs pour résister à l'agression de Théodose. — Eugène, par ses conseils, accorde à une députation du sénat de Rome la restitution des biens enlevés aux temples et le rétablissement de l'autel de la Victoire. — Eugène passe les Alpes. — Ambroise quitte Milan pour ne pas le rencontrer. — Lettre qu'il écrit à l'usurpateur. — Il rencontre à Florence le sénateur Paulin, qui se rend à Siole, avec sa femme Thérasie, pour y vivre dans la retraite. — Eugène se trouve placé, malgré lui, à la tête des païens. — Théodose se décide à regret à aller combattre en Occident. — Ardeur de sa piété. — Cérémonie touchante pour le couronnement de son fils Honorius. — Son départ. — Il rencontre Eugène et Arbogast près d'Aquilée. — Incertitude de la première journée. — Vision de Théodose pendant la nuit. — Seconde bataille, dont le succès est déterminé par la défection d'un des généraux d'Eugène et l'effet d'un orage qui contrarie l'armée rebelle. — Mort d'Eugène et d'Arbogast. — Lettre d'Ambroise à Théodose. — Clémence du souverain. — Entrée triomphale dans Milan. — Il tombe malade, et mande en hâte son fils Honorius. — Arrivée de ce jeune prince. — Dernières dispositions de Théodose. — Son langage sévère à la députation du sénat de Rome. — Sa mort. — Douleur et consternation universelles. — Ambroise ranime le courage par une éloquente oraison funèbre. — Présence du jeune Goth Alaric à cette cérémonie. — Erreur d'Ambroise et de Théodose sur l'avenir réservé à l'empire, qu'ils croient sauvé par le christianisme. — Véritable effet du triomphe du christianisme pour l'avenir du monde.

CHAPITRE VIII

DERNIÈRE LUTTE DU PAGANISME

(390-395)

Régénéré par la pénitence et sorti comme des ondes d'un nouveau baptême, Théodose sentit sa foi se rallumer dans son cœur avec une sorte d'exaltation qui était nouvelle chez lui. Toutes ses paroles, tous ses actes, n'étaient plus qu'un épanchement des émotions dont débordait son âme. Un changement s'opérait dans le fond de son être, et sa politique allait s'en ressentir. Ce n'est plus désormais cette docilité tranquille qui marchait à pas comptés dans la voie tracée par la loi divine : c'est une ferveur inquiète qui a soif d'expiation et cherche partout des occasions de réparation et d'épreuve. On aperçoit déjà la trace de cette ardeur inaccoutumée dans les lois assez nombreuses qui, rendues à Milan même, servirent de première communication entre lui et son peuple à la suite de ces grandes scènes. Il n'en est aucune où ne se manifeste un zèle ardent qui dédaigne les calculs de la prudence. A cette inspiration d'un christianisme vivifié doivent être rapportées sans hésitation et la loi généreuse du 12 mars 391, qui

rend la liberté par un acte souverain à tous les enfants que leurs pères, pressés par la misère, ont laissé arracher de leurs bras et réduire en servitude, et celle du 10 juillet de la même année, qui autorise le plus humble particulier, victime d'un attentat de la part des grands et des soldats, à se faire justice lui-même par la voie des armes, même sans attendre l'intervention du juge : deux dispositions dont l'une, contraire au régime légal de la propriété romaine, et l'autre, pouvant menacer la paix publique, devaient rencontrer parmi les conseillers de l'empereur plus d'une résistance motivée aux yeux de la politique humaine. Il est difficile de ne pas faire remonter à la même source deux lois pénétrées d'une émotion éloquente, très-rare chez Théodose (législateur calme d'ordinaire), et qui flétrissent d'un opprobre mérité et condamnent à de terribles supplices d'infâmes désordres, dont depuis longtemps le nom romain était déshonoré[1].

A. D. 391-392[2]. Mais où ce changement d'attitude et, si l'on ose ainsi parler, d'inflexion dans la voix, est surtout visi-

1. *Cod. Theod.*, III, t. 3, l. 1 ; IX, t. 14, l. 2 ; t. 2, l. 4 ; t. 7, l. 6 et 7. La dernière de ces lois, qui dut être affichée à Rome au temple de Minerve, est dans un langage singulièrement poétique : Non patiamur, est-il dit, urbem Romam, virtutum omnium matrem diutius, effeminati in viros pudoris contaminatione fœdari, et agreste illud a priscis conditoribus robur, fracta molliter plebe, tenuatum convicium sæculis vel conditorum irrogare vel principum.

2. A. D. 391. — Indictio. IV. — U. C. 1144. — Tatianus et Symmachus, Coss. — A. D. 392. — Indictio. V. — U. C. 1145. — Arcadius. Aug. II, et Rufinus, Coss.

ble, c'est dans trois lois qui se succèdent presque sans interruption sous l'empire évident d'une pensée commune, et qui frappent avec une rigueur systématique les païens, les apostats et les hérétiques. Jusque-là, nous l'avons vu, Théodose, portant dans l'emploi de la force une mesure de prudence soigneusement calculée, avait eu soin de laisser toujours à ses lois répressives, en matière religieuse, une sorte d'élasticité vague qui permettait d'en proportionner l'application aux circonstances. C'est ainsi que les édits portés contre le culte païen, très-modérés dans la forme, avaient pu devenir très-rigoureux dans l'exécution, tandis que ceux qui avaient frappé les hérétiques, plus menaçants en apparence, avaient été appliqués sans violence. Ici, la face change : nul ambage, nul doute ; un dispositif à la fois précis et général, qui embrasse tous les cas et n'ouvre point d'échappatoire ; une profession de principes nette et catégorique. C'est un code d'unité religieuse, cette fois régulièrement tracé et s'avouant sans déguisement ; c'est la volonté désormais proclamée de faire de l'Évangile l'unique loi, non-seulement spirituelle, mais politique, civile et, au besoin, pénale de l'empire.

Ainsi les lois précédentes n'avaient retiré aux vieilles divinités que l'hommage sanglant des sacrifices ; les temples restaient ouverts à la prière, aux vœux et aux offrandes pacifiques. Maintenant, c'est l'entrée même des temples que la loi du 27 février 391 prohibe sans distinction : « Que personne, dit cette

loi, n'aborde le temple; que personne n'élève ses regards vers des simulacres formés par des mains humaines. » Et ceux que l'édit menace particulièrement, ce sont les fonctionnaires de l'empire, toujours suspects de regret pour le passé, et sur qui la volonté impériale veut pouvoir compter désormais pour transmettre aux peuples son irrévocable décision[1].

Même ostentation de sévérité dans la loi qui touche les apostats. A l'incapacité de léguer ou de recevoir par testament, dont ces relaps étaient déjà frappés par des dispositions antérieures, la loi du 9 mai ajoute celle de paraître en justice comme témoin, et la privation de toute dignité, soit acquise, soit héréditaire : elle les ensevelit en un mot dans le sépulcre de la mort civile, et la rigueur de la sentence est accrue encore par l'étrange amertume des paroles. Le législateur regrette de ne pouvoir faire davantage, et s'applaudit des souffrances qu'il a su ménager à ses victimes : « Nous eussions condamné ces malheureux au bannissement dans un lieu désert, dit-il, s'il n'était plus dur de vivre au milieu des hommes en n'étant plus compté dans leur nombre. » Pour ce genre de crime, point de réhabilitation ni de prières possibles. « On peut venir en aide, dit encore la loi, à ceux qui tombent ou

1. *Cod. Theod.*, XVI, t. 10, l. 10, 11 : Nemo delubra adeat, nemo templa perlustret, mortali opere formata simulacra nemo suspiciat. — La seconde loi du même titre n'est autre chose que l'envoi de la première spécialement fait au préfet d'Égypte.

à ceux qui errent, mais ceux qui se sont perdus eux-mêmes par la profanation de leur baptême, aucun recours de pénitence ne leur est ouvert. » Paroles dures dans la bouche d'un meurtrier baptisé qui, la veille encore, implorait avec ardeur la miséricorde ; et manière plus zélée que touchante de témoigner sa reconnaissance au Dieu qui pardonne[1].

La loi sur les hérétiques, qui porte la date du 15 mai, n'est ni moins catégorique ni moins passionnée : « Qu'en aucun lieu, dit-elle, cette cohorte sacrilége ne puisse se rassembler ; que leur perversité ne puisse se procurer ni réunion publique ni entretien secret[2]. »

La suscription qui figure en tête de ces lois est aussi digne de remarque que leur contenu. Le nom du jeune Valentinien y est partout associé à celui de son beau-frère, et nulle distinction n'est faite dans la généralité des termes entre les deux parties de l'empire. Mais, chose singulière et au premier moment à peine croyable, elles sont adressées toutes soit au préfet du prétoire Albin, soit au préfet d'Italie, Flavien, et d'autres témoignages du temps nous font con-

1. *Cod. Theod.*, XVI, t. VII, l. 4, 5 : Quos etiam præcepissemus procul abjici ac longius amandari, nisi pœnæ visum fuisset esse majoris, versari inter homines et hominum carere suffragiis... Lapsis et errantibus subvenitur : perditis vero (hoc est sanctum baptisma profanantibus) nullo remedio pœnitentiæ succurritur.

2. *Cod. Theod.*, XVI, t. 5, l. 20 : Ne in quoquam loco sacrilega cohors talium hominum colligatur ; nulla eorum perversitati vel publica conventicula vel latiora erroribus secreta tribuantur.

naître que ces deux magistrats étaient eux-mêmes des païens de distinction, élèves, amis, correspondants habituels de Symmaque. On ne pouvait donc attendre d'eux un grand zèle dans l'application de peines qui les menaçaient eux-mêmes. Il faut conclure de cette singularité que Théodose, en donnant à sa pensée une forme tranchante et décisive, obéissait plutôt à un entraînement qu'à un dessein calculé. Il avait en vue de faire une profession de principes éclatante plutôt qu'un acte suivi de conséquences pratiques. Effectivement, revenu à peine de Rome, où il avait vu et supporté le culte païen encore dans tout l'éclat ses pompes, prêt à abdiquer la tutelle de l'Occident, à laquelle la vingtième année de son pupille mettait naturellement un terme, il ne pouvait songer à imposer à un souverain sans expérience l'accomplissement immédiat d'une tâche devant laquelle lui-même, dans sa toute-puissance, avait reculé. Seulement il n'était pas fâché de compromettre le jeune homme sans retour aux yeux de ses peuples, et de l'engager pour toute sa vie dans une voie où Ambroise n'aurait plus qu'à le faire avancer, et où un pas rétrograde lui serait impossible. Quant à lui-même, il ne songeait qu'à retourner en Orient, où l'œuvre qui lui était chère, mieux préparée par les événements, pouvait être activement poussée et menée à fin[1].

1. C'est par la correspondance de Symmaque que nous connaissons la qualité païenne de Flavien et d'Albin. Presque tout le second

Il partit en effet dans les derniers jours de juin 391, laissant Valentinien maître de son domaine héréditaire, sous la garde de deux conseillers : Ambroise pour les affaires civiles et religieuses; pour le commandement des armées le comte Arbogast, le seul des généraux de distinction qui, bien que d'origine étrangère, fût resté fidèle à ses maîtres pendant l'usurpation, et celui-là même qui avait en leur nom achevé la soumission des Gaules. Tranquille de ce côté, ou du moins croyant avoir sujet de l'être, Théodose quitta l'Occident avec la ferme intention de n'y plus revenir.

Sur la route et à l'arrivée, des soins assez graves l'attendaient qui, sans le distraire de son but principal, réclamèrent pourtant d'abord toute son attention. Un empire entier n'avait pu être abandonné quatre années de suite aux mains d'un souverain mineur, sans que le désordre y eût pénétré de bien des côtés. Théodose trouva la Macédoine infestée par des partis barbares, débris de l'armée de Maxime, qui s'étaient réfugiés dans des bois et dans des marais, d'où ils sortaient à l'improviste pour piller la campagne et rançonner les paysans. Avant de faire un pas de plus vers Constantinople, il entreprit de déloger ces bandes de leurs retraites; et, pour pousser la recherche plus vivement, il battit de

livre de cette correspondance est adressé à Flavien, que Symmaque appelle assez fréquemment : *pectoris mei dominus*. Albin et Flavien figurent avec Prétextat parmi les personnages entre lesquels le païen Macrobe établit un dialogue supposé dans ses *Saturnales*.

sa personne la campagne plusieurs mois durant, sans autre compagnie qu'une faible escouade de cavalerie et deux aides de camp, Timase et Promotus. Il couchait dans des chaumières ou sur la dure, et dégaînait lui-même toutes les fois qu'il rencontrait des bandes de brigands sur son chemin. Dans le cours de cette expédition, qui dura plusieurs mois, il faillit plus d'une fois trouver la mort. Un soir en particulier qu'il avait cherché un abri chez une vieille paysanne, il fut reconnu par un espion des barbares qui s'était glissé sous le même toit, et c'était fait de lui s'il ne s'était à temps méfié de la figure suspecte du personnage. Grâce à ce déploiement d'énergie, la Macédoine fut bientôt sortie de péril, et Théodose put laisser à Promotus le soin d'en achever la pacification. Mais on ne comprendrait pas l'ardeur irréfléchie qui portait un empereur à risquer ses jours pour le bien d'une seule province, si l'on ne songeait que cette province était celle-là même qui avait souffert de son crime et dont les blessures ouvertes par sa main saignaient encore. Dans ces bois obscurs, dans ces embuscades où il engageait sa tête, Théodose cherchait l'achèvement de sa pénitence et le prix de son absolution[1].

A Constantinople, où il arriva le 9 novembre, ce furent les intrigues de palais qui troublèrent les premières joies de sa bienvenue. Le préfet du prétoire, Tatien, véritable empereur sous le nom d'Arcadius,

1. Zos., IV, 48.

devait rendre compte de sa gestion, et le compte de quatre années de pouvoir absolu était, en tout temps, difficile à régler. Il y avait eu, pour la régularité des affaires courantes, un certain nombre de proscriptions et de confiscations à prononcer, qu'il fallait justifier et faire ratifier par Théodose. Tatien et son fils Proculus étaient païens, nous l'avons vu. Ce n'est pas une raison pour penser avec Zosime qu'ils fussent irréprochables ; mais c'en était bien assez pour que leurs ennemis (et qui n'en a pas dans les cours?) se crussent en mesure de faire admettre par Théodose toutes sortes d'accusations contre eux. Dès le premier jour, des réclamations furent présentées contre le père et le fils au nom de parents ou d'épouses qui demandaient le rappel de leurs enfants ou de leurs maris, et au nom de propriétaires dépouillés de leurs biens. Ces sévérités avaient-elles été iniques ou méritées? Était-ce péculat, concussion, ou simple exercice des droits rigoureux du fisc? Qui pourrait le dire? Il est probable que personne ne s'en enquit très-soigneusement. Toujours est-il que Théodose ajouta foi à ces dénonciations. Tatien fut envoyé en exil, Proculus au cachot, et toutes les mesures de leur administration furent cassées par plusieurs édits conçus en termes très-sévères.

Ces diverses sentences ne furent pas confirmées par l'opinion publique. Pour la première fois on accusa Théodose, jusque-là pleinement maître chez lui, même dans ses jours de colère, de s'être laissé tromper et con-

défendre contre les exigences des agents des contributions. Des officiers assez élevés en grade consentaient à ce genre de trafic, et chaque village acquérait ainsi un protecteur attitré, qui défiait l'administration centrale et formait dans les campagnes à peu près la contre-partie des défenseurs nouvellement donnés aux cités. C'était effectivement le même besoin de protection qui se faisait jour, mais, cette fois, par une expression irrégulière et violente. A la vérité, l'administration retrouvait son avantage lorsque le paysan venait apporter ses denrées à la ville pour les vendre, et elle prenait sa revanche par des corvées qu'elle imposait suivant ses caprices, et pas toujours exclusivement dans l'intérêt public. Le marchand rustique était obligé de prêter ses mulets, ses chameaux ou ses charrettes au transport des matériaux ou des décombres que le magistrat urbain trouvait bon de faire convoyer par ce procédé économique. Les défenseurs des cités eux-mêmes, ces magistrats créés dans un intérêt d'humanité, étaient accusés de ne pas toujours s'abstenir de ces sortes de violences.

Tous ces désordres furent vivement représentés à Théodose par l'orateur Libanius, qui en fit le sujet de plus de cinq discours, ornés de toutes les fleurs de sa rhétorique accoutumée, et qu'il vint prononcer lui-même à Constantinople. L'empereur l'écouta de bonne grâce et mit ordre aux maux signalés par quelques lois favorables aux propriétaires malheureux, et d'au-

tres mesures d'humanité dont les vestiges se trouvent à cette date dans les codes [1].

Mais ces soins une fois pris et ces diverses questions d'ordre public une fois réglées, il avait pourtant hâte d'en venir à la grande affaire, à celle qui lui tenait véritablement au cœur : la destruction définitive du paganisme et la consommation de l'unité religieuse. Asseoir l'Église à côté du trône, surmonter le diadème de la croix, c'était désormais l'unique vœu de sa conscience repentante, et, pour l'aider à l'accomplir, il ne trouvait personne en Orient assez zélé, pas même les évêques de sa cour. Leur obéissance empressée, trop souvent complimenteuse, à la mode orientale, mais purement passive, ne lui suffisait pas. Il regrettait le langage franc et les conseils impérieux d'Ambroise. Ainsi, à sa première entrée dans l'église de Constantinople, l'évêque Nectaire l'ayant invité à reprendre la place d'honneur qui lui était réservée dans le chœur : « Non, dit-il brusquement, et avec un soupir mal étouffé que lui arrachait une pénible association de

1. Liban., Discours publiés par Godefroi dans l'édition de Reiske, Or. XLVII-LI. — *Cod. Theod.*, I, t. 11, l. 2 et 3. Removeantur *patrocinia* quæ favorem reis impertiendo maturari scelera fecerunt; XI, t. 24, l. 3. Cette loi contre les protecteurs des villages est d'Arcadius, mais elle fait allusion à des peines antérieurement portées contre eux (voir la note de Godefroi). — *Cod. Just.*, XI, t. 47, l. 10; t. 58, *l.* 8; t. 67, l. 5. La seconde de ces lois est assez curieuse : elle accorde aux colons le droit de cultiver pour leur compte les champs abandonnés par leurs propriétaires, sauf à ceux-ci, s'ils se présentent dans un espace de deux années, à rentrer en possession en tenant compte des dépenses faites.

souvenirs; j'ai appris à Milan à comprendre le peu qu'est un empereur dans une église, et la différence qu'il y a de lui à un évêque. Mais personne ici ne me dit la vérité. D'évêque je n'en connais qu'un, c'est Ambroise[1].»

Aussi, sous l'empire de cette impulsion venue de haut, le zèle se ranima et les habitants de toute l'Asie s'aperçurent du retour de l'empereur en voyant reprendre de toutes parts, avec une activité nouvelle, l'œuvre momentanément interrompue de la démolition des temples. Ce qui venait de se passer en Égypte, après la chute du Sérapéion, fut donné et accepté partout pour modèle. Au moindre prétexte, et il n'en manqua nulle part, les sanctuaires encore debout furent condamnés à périr; le préfet d'Orient, accompagné de deux tribuns et de soldats, fit une nouvelle tournée dans toute la province pour veiller lui-même à l'exécution de ses décisions. En général, la résistance du parti vaincu et découragé fut cette fois à peine sensible. En quelques lieux cependant des scènes de désordre éclatèrent. A Apamée, par exemple, la seconde ville de la Syrie après Antioche, la destruction du grand temple fut un véritable drame, qui tint plusieurs jours toute la ville en suspens et finit par un dénoûment tragique. L'édifice était construit de pierres de taille si solides, si fortement cimentées à l'aide du fer et du plomb, que les ouvriers ordinaires et les

1. Théod., v, 18. — Soz., vii, 25.

soldats appelés à leur aide déclarèrent qu'ils ne pouvaient venir à bout de le démolir. Un ouvrier de la ville se présenta alors et proposa d'essayer un système particulier de combustion pour triompher de la résistance des matériaux. L'offre fut accueillie avec une incrédulité générale, sauf par l'évêque Marcel, saint et zélé personnage, qui, se croyant engagé dans une lutte contre le démon, ne pouvait consentir que le Christ eût le dessous. Sur sa demande, on laissa l'artisan essayer de son procédé. Il environna d'un bûcher de bois d'olivier trois des colonnes qui soutenaient le corps principal du bâtiment, et s'efforça d'y mettre le feu. Pendant qu'il faisait ses préparatifs, l'évêque, en prières, conjurait le Tout-Puissant de ne pas tarder à faire voir sa force et la faiblesse de ses adversaires. Le feu fut très-long à s'allumer, et à travers les tourbillons d'une fumée noire qui s'élevait, les assistants crurent plusieurs fois voir s'agiter des démons qui éteignaient la flamme toutes les fois qu'elle commençait à prendre. Enfin pourtant l'incendie se déclara; bientôt la colonne s'ébranla, et le faîte qu'elle soutenait, privé d'un de ses appuis, s'abîma avec un fracas épouvantable au milieu des cris de surprise, de terreur et de joie de toute l'assistance. Mais l'irritation des païens fut au comble, et, pour empêcher qu'ils ne se portassent à des représailles, il fallut faire garder plusieurs jours de suite les églises chrétiennes, tant par des postes de soldats que par des paysans choisis dans les montagnes

voisines, qui se placèrent volontairement en sentinelle. Ces inquiétudes n'étaient pas exagérées. En effet, peu de jours après, l'évêque se rendant dans une autre partie de son diocèse pour assister à une exécution du même genre, un parti de païens se mit en embuscade pour l'attendre. Il fut arrêté, dépouillé, et laissé mort sur la place[1].

Cet attentat répandit dans la contrée une sorte de stupeur. Le saint, élevé tard à l'épiscopat, laissait des fils qui voulaient venger son injure. Les évêques de la province, réunis en concile pour désigner le successeur, craignirent sans doute d'irriter trop vivement les passions, et engagèrent les jeunes gens à s'abstenir de toute poursuite. « La couronne du martyre, dirent-ils, assurée à votre vénérable père, suffit à votre consolation et à son honneur. Il faut rendre grâces à Dieu, et non nourrir des pensées de ressentiment. » Peut-être fut-ce par crainte de susciter ailleurs de pareilles scènes de violence, que l'exécution ordonnée par Théodose fut en certains lieux laissée imparfaite. Sozomène cite en particulier, comme ayant survécu à la destruction générale, les temples de Pétra et d'Aréople, en Arabie, et celui de Gaza, en Palestine[2].

Quoi qu'il en soit, le succès fut assez grand et assez général pour que Théodose pût le célébrer dans la loi

1. Théod., v, 21. — Soz., vii, 15.
2. Soz., vii, 15.

suivante, dont les termes exaltés ressemblent plus à un chant de triomphe qu'à une loi pénale.

« Que nul homme, dit cette loi du 8 novembre 392, à quelque ordre ou classe qu'il appartienne, de quelque dignité qu'il soit revêtu, qu'il soit ou ne soit pas en puissance et en honneur, que le sort l'ait fait naître dans une condition et une fortune élevées ou humbles, en quelque lieu ou ville que ce soit, n'offre aux simulacres inanimés même un simple sacrifice (*vel insontem victimam*). Que personne non plus, même dans un oratoire sacré, n'offre à aucun lare ni pénate aucun genre d'hommage : ni luminaire, ni encens, ni guirlandes. Que si quelqu'un ose immoler une victime en sacrifice, et consulter ses entrailles vivantes, qu'il soit tenu pour coupable de crime de lèse-majesté, qu'il soit loisible à chacun de le dénoncer, et qu'il soit frappé de la peine qu'un tel crime encourt, quand même il n'aurait cherché dans son enquête rien qui fût contraire ou même relatif au salut du prince [1]. Car il suffit pour le poids de l'accusation [2] qu'on ait tenté de violer les lois de la nature elle-même, de pénétrer ce qu'il est défendu de savoir, de révéler ce qui doit rester caché, de tenter ce qui est interdit, de s'enquérir de la destinée d'un autre et de faire concevoir l'espérance de sa mort [3].

1. Etiam si nihil contra salutem principis aut de salute quæsierit.
2. Ad criminis molem.
3. Finem quærere salutis alienæ aut spem alieni interitus polliceri.

Que si quelqu'un, craignant soit le ridicule soit le péril du culte public, se crée lui-même quelque image de ce genre, mortelle et destinée à périr, et l'honore soit en enlaçant alentour le feuillage d'une vigne, soit en l'élevant sur un tertre de terre, comme l'injure faite à la religion est égale, bien que l'hommage soit plus humble, qu'il n'en soit pas moins, pour cette offense, considéré comme coupable et privé de la demeure ou des possessions où il sera constant qu'il a rendu obéissance à la superstition des gentils[1]. Car tout lieu où il sera avéré que s'est élevée la fumée de l'encens (si ce lieu est en la possession de ceux qui ont fait brûler cet encens), sera réuni à notre fisc. Que si c'est dans le champ d'autrui et à l'insu du maître qu'un tel genre d'hommage a été rendu, le coupable sera puni d'une amende de vingt-cinq livres d'or, et la même peine sera étendue à tous ceux qui auront connivé à son crime. Nous recommandons ces défenses à tout défenseur et curiale, de telle sorte que les crimes dénoncés soient par eux sur-le-champ punis. Si, cédant soit à quelque complaisance, soit à la négligence, ils cachent le méfait ou le laissent impuni, ils seront soumis à un arrêt judiciaire, et les juges eux-mêmes,

1. Cette phrase est très-obscure, et très-probablement dénaturée : Si quis mortali opere facta et ævum passura simulacra imposito ture venerabitur, ac ridiculo exemplo metuens subitoque ipse simulaverit vel redimita vitis arbore, vel erecta effossis ara cespitibus vanas imagines, humiliore licet muneris præmio, tamen plena religionis injuria, honorare temptaverit.

s'ils retardent encore la vengeance des lois, seront frappés d'une amende de vingt-cinq livres d'or[1]. La peine sera commune à tous leurs agents. »

L'excès même de ces peines, véritablement draconiennes, et le ton emphatique sur lequel elles sont proclamées, attestent assez que le législateur ne redoute plus les résistances qu'il avait ménagées si longtemps. Effectivement l'histoire, qui a conservé le texte de ces terribles menaces, n'en signale dans le cours du même règne aucune application.

De la part des hérétiques qui avaient si fort troublé les premiers instants de son règne, Théodose ne rencontra pas plus de difficultés. Ils se dérobaient presque à ses regards : on les cherchait, on ne les trouvait pas. Cette division fatale et presque séculaire qui avait ensanglanté et épuisé l'Orient, semblait disparue et rentrée sous terre. En interdisant sous des peines sévères toute ordination nouvelle, faite dans les rangs de l'hérésie, Théodose put se flatter que les restes en allaient mourir d'inanition[2].

Le schisme seul d'Antioche subsistait encore, plus difficile à déraciner, malgré la frivolité de ses motifs, parce qu'il s'appuyait sur la rivalité toujours subsistante de l'Orient et de l'Occident. Paulin n'était plus; mais il était mort en défiant les anathèmes de Constantinople, et avant de quitter la vie il avait transmis à un

1. *Cod. Theod.*, XVI, t. 10, l. 12.
2. *Cod. Theod.*, XVI, t. 5, l. 21.

prêtre de son choix, nommé Évagre, sa dignité, ses prétentions, et aussi la faveur dont il avait toujours joui auprès de Rome et des évêques d'Italie. Ambroise partageait cette prévention commune à tous ses compatriotes, et il en avait fait part à Théodose, qui revenait fort indécis, ne sachant trop quelle conduite tenir entre le respect qu'il éprouvait pour tout ce qui venait d'un tel conseiller, et les égards qu'il devait aux décisions d'un concile qu'il avait réuni lui-même. D'une part, en effet, il était prêt dans son zèle nouveau à obéir à toutes les inspirations du confident de sa pénitence; de l'autre il respectait, dans le rival de Paulin, le vénérable intercesseur qui avait épargné à Antioche le sort de Thessalonique, et à lui-même un meurtre de plus. Il déploya pendant près de dix-huit mois un soin touchant et persévérant pour amener les deux partis à un accommodement honorable. Flavien fut mandé à la cour, et Théodose, embrassant presque ses pieds, le pria de se rendre à Rome pour expliquer ses droits au souverain pontife. Flavien s'excusa poliment, demanda du temps, et ne s'exécuta pas. Ambroise alors, à qui Théodose rendait régulièrement compte de ses embarras, imagina pour lui venir en aide un expédient plus conciliant encore, mais qui n'eut pas un meilleur succès. Les Occidentaux se réunirent d'eux-mêmes en concile à Capoue, et, évitant de se prononcer sur le fond du débat, déléguèrent la décision au patriarche d'Alexandrie, Théophile, que sa situation et les traditions

d'Athanase avaient maintenu dans une sorte de neutralité entre les deux partis. Théodose consentit encore à transmettre lui-même cette proposition à Flavien, qu'il fit venir une seconde fois auprès de lui, et qu'il assiégea de nouvelles instances. Mais il le trouva aussi intraitable que jamais. « Prenez tout de suite mon évêché, Empereur, disait Flavien, et donnez-le à qui bon vous semble ; mais je ne soumettrai au jugement de mes égaux ni mon honneur, ni ma foi. » L'affaire n'avançait pas, et l'impatience commençait à gagner l'Occident ; les lettres d'Ambroise devenaient pressantes et sévères pour Flavien : « Évagre, écrivait-il, n'a rien à demander ; Flavien a quelque chose à craindre : voilà pourquoi il refuse d'être jugé. Veut-il donc se mettre seul en dehors de l'Église, de la communion de Rome et du commerce de ses frères ? » L'embarras de l'empereur était cruel, quand un coup qui lui parut venir du ciel l'en tira subitement. Évagre mourut sans avoir eu le temps de désigner son successeur. La tradition épiscopale des dissidents fut ainsi interrompue après plus de cinquante ans de durée, et, bien que leur soumission ne fût ni immédiate ni complète, le schisme, désormais privé de direction comme d'avenir, cessa d'être un scandale et un danger pour l'Église[1].

1. Théod., v, 23. — Soz., vii, 15. — Soc., v, 15. — S. Amb., *Ep.* lvi, p. 1006 : Non habet quod urgeat Evagrius, habet quod metuat Flavianus : ideoque refugit examen... Solus exlex Flavianus... Solus exsors sacerdotalis consortii. — Le schisme dura à petit bruit à Antioche après la mort d'Évagre, et ce fut saint Jean Chrysostome,

Rien ne troubla plus alors la joie de Théodose : tout allait à souhait, et son cœur débordait d'allégresse. Il donna librement cours à ce sentiment dans une brillante cérémonie à laquelle tout Constantinople fut appelé à prendre part. C'était la consécration d'une église pleine de magnificence, élevée en l'honneur de saint Jean-Baptiste dans le faubourg d'Hebdomon, aux portes de la ville impériale. Un sanctuaire avait été préparé pour y recevoir la tête même de Jean-Baptiste, relique dont l'authenticité était plus que douteuse, mais qui venait de faire l'objet de beaucoup de conversations populaires et même d'un petit triomphe remporté sur l'hérésie. On racontait que ce chef précieux, miraculeusement sauvé par le zèle de quelques chrétiens au moment où la tombe du saint était violée par les satellites de Julien, avait été remis à l'empereur Valens, qui en avait fait don à des gens de sa suite. Depuis lors, la relique était restée dans un domaine voisin de Chalcédoine, confiée à la garde d'un prêtre et d'une vierge appartenant l'un et l'autre à l'erreur des semi-Ariens. Quand Théodose la fit redemander, ces dépositaires, d'un commun avis, refusèrent de s'en dessaisir : « Qu'on vienne la prendre, dirent-ils : on verra que celui qui y touchera s'en repentira, et la sainte relique elle-même refusera de quitter les mains pieuses qui la gardent. » Le bruit se répandit, en effet, que l'écrin

élevé à la dignité d'évêque de Constantinople, qui opéra la réconciliation définitive entre Flavien et la partie dissidente de son troupeau.

où les restes sacrés étaient renfermés, fiché dans le sol, n'en pouvait être détaché par aucune force humaine. Théodose, inquiet de l'effet que produisait ce prétendu prodige, crut devoir se rendre sur les lieux lui-même; et, étendant sur le coffret un coin de sa robe de pourpre, il l'enleva d'une main ferme et l'emporta sans la moindre peine sous son bras. C'était donc sa conquête qu'il venait déposer lui-même dans l'église, à la grande joie des fidèles et à la confusion du petit nombre d'hérétiques obscurs qui pouvaient encore se cacher dans la foule. Ce qui compléta le triomphe fut l'abjuration publique du prêtre semi-arien qui avait d'abord résisté au désir de l'empereur, et qui crut devoir suivre, dit-il, sa relique chérie partout où elle se laissait conduire. On espéra même un instant que la vierge en ferait autant, et Théodose s'employa personnellement à l'y décider; mais elle tint bon et resta dans son petit domaine, gouvernant avec sagesse d'autres filles vouées comme elle à tous les devoirs d'une piété égarée, mais sincère [1].

L'enthousiasme pieux de Théodose était partagé de toutes parts autour de lui, et chacun célébrait avec effusion le jour enfin venu où l'Église et l'empire semblaient s'unir à jamais par un étroit embrassement. « Le veau d'or est en poudre, s'écriait un orateur contemporain, les Israélites l'ont avalé. Ces mystères du

1. Soz., VII, 21.

paganisme, qui paraissaient avoir l'éclat et la solidité de l'or, on a vu enfin qu'ils n'étaient que poussière ; ils se sont écoulés comme l'eau, et ceux qui les adoraient et y plaçaient leur confiance les ont brisés eux-mêmes et comme avalés, jusqu'à les faire disparaître dans la confession d'un seul Dieu et du nom de Jésus-Christ[1]. »

Ainsi parlait le frère de Basile, Grégoire, le saint et disert évêque de Nysse, seul survivant de toute une famille de génies chrétiens. Mais pour prêter de dignes accents à la vivacité du sentiment public, ce n'était pas assez de son ingénieuse faconde. L'éloquence d'un autre Grégoire, son maître et son prédécesseur dans la foi, se fût seule élevée à la hauteur d'un si grand sujet. Malheureusement celle-là avait cessé de se faire entendre. L'incomparable orateur de Nazianze, le champion intrépide de la Trinité, le doux et triste archevêque de Constantinople, n'était plus là pour applaudir au triomphe de la foi dont il n'avait connu que les épreuves. Ce soleil s'était couché dans les nuages, et l'éclat inattendu du matin ne le réveillait plus. Grégoire venait de finir ses jours dans la terre d'Arianze, voisine de sa ville natale, petit domaine qui appartenait à sa famille, où il avait un jardin, une fontaine versant la fraîcheur avec ses eaux, et quelques arbres qui lui prêtaient leur ombre[2]. Mais là même, le repos l'avait fui.

1. S. Grég. Nyss. *Opp.* t. I, p. 231, *de Vita Moysis.*
2. S. Grég. Naz., *Carm.* XLIV, *In monachorum obtrectatores,* p. 915.

Parmi les âmes que Dieu chérit, il en est à qui Dieu accorde dès ici-bas un avant-goût de la paix suprême; il en est d'autres à qui il refuse non le secours, mais le sentiment de sa grâce, et qu'il laisse se débattre jusqu'à leur dernière heure contre les défaillances et les obscurités de la nature. Grégoire était de ce nombre. Rendu à la liberté et à la solitude qu'il avait rêvées, rien ne l'empêchait plus de partager entre la prière et la poésie les loisirs de ses derniers jours et les veilles de ses dernières nuits. Mais ni les élans de sa foi, ni les jeux brillants et purs de son imagination, ne réussissaient soit à lui faire oublier les amertumes de sa vie, soit à calmer les anxiétés scrupuleuses de sa conscience. Tour à tour il jetait sur la corruption du siècle des regards pleins d'une irritation mélancolique, ou il les plongeait avec effroi dans les abîmes de l'éternité; et chacun de ces sentiments, en s'échappant de son âme, était coulé dans le moule d'une versification savante : « Pleure, s'écriait-il, pleure, pécheur; c'est là ton seul allégement. Il faut quitter les festins et les gracieuses compagnies de la jeunesse, la gloire de l'éloquence, l'orgueil du rang, les demeures au faîte élevé, les plaisirs, les richesses, la lumière du jour et les astres brillants, couronne de la terre; il faut tout quitter. La tête enveloppée de bandelettes, cadavre glacé, je serai là, étendu sur un lit, donnant à la douleur la consolation de pleurer, emportant quelques éloges et quelques regrets qui ne dureront pas longtemps, et ensuite

une pierre funèbre et le travail éternel de la destruction. Mais ce n'est pas là ce dont s'inquiète mon âme : je ne tremble que devant la justice de Dieu. Où fuir, malheureux, où fuir ma propre perversité ? Me cacherai-je dans les abîmes de la terre, ou dans les nues ? Que n'est-il quelque part, pour m'y réfugier, un lieu impénétrable au vice, comme il en est, dit-on, à l'abri des bêtes féroces et des contagions ! Un homme, en prenant la route de terre, évite les tempêtes ; le bouclier repousse la lance ; le toit d'une maison défend contre la froidure ; mais le vice nous environne : il est partout avec nous, hôte inévitable. Élie est monté aux cieux sur un char de feu, Moïse a survécu aux ordres d'un tyran meurtrier, Daniel a échappé aux lions, les jeunes hommes à la fournaise ; mais comment échapper au vice ? Sauve-moi dans tes bras, ô Christ, ô mon roi[1] ! » C'est dans ces tristesses, dont fut assiégé même son lit de mort, qu'avait fini, en 391, à la veille du triomple complet de la Trinité, le dernier des illustres champions qui avaient lutté pour elle à côté d'Athanase[2].

A la vérité, s'il eût vécu, il eût bientôt trouvé, même dans le cours des affaires publiques, de quoi nourrir la mélancolie de son génie. Au milieu de la

1. S. Grég. Naz., *Carmen lugubre pro anima sua*, t. II, p. 949, traduction de M. Villemain.

2. La date de la mort de Grégoire est placée par ses biographes soit en 389, soit en 391.

prospérité générale, un point noir se montrait déjà et grandissait à l'horizon. Depuis quelque temps, Théodose recevait de Valentinien des lettres qui commençaient à l'inquiéter, parce que le jeune souverain s'y plaignait en termes peu ménagés de l'un des gardiens qu'on lui avait laissés. Chose singulière, et qu'on n'eût point attendu d'un si jeune homme, ce n'était pas d'Ambroise ni de la tutelle sacerdotale qu'il se plaignait. Il ne s'irritait ni du zèle ni de la rigueur que ce directeur difficile exigeait de lui dans toutes le pratiques religieuses; au contraire, en cette matière il allait de lui-même au-devant des moindres indications. Chaste, sobre, austère, il était toujours le premier à retrancher quelque chose à ses divertissements, et à fuir même l'ombre d'un plaisir coupable. Il avait eu un instant le goût des jeux du cirque, mais, sur l'observation qui lui fut faite que ce passe-temps était bien sanguinaire pour un chrétien, il fit détruire en un seul jour toute la ménagerie destinée au combat. Les jours de jeûne, il lui arrivait de donner à dîner à ses courtisans sans prendre lui-même part au repas. Une fois il étonna tout le monde en faisant chercher à Rome une comédienne fameuse par ses attraits. On croyait qu'il la destinait à ses plaisirs et que son austérité allait faiblir. Avec quelle surprise n'apprit-on pas qu'il n'avait eu d'autre but que de la faire enfermer pour empêcher qu'elle ne corrompît la jeunesse de sa cour! Mais, en échange de tant de plaisirs sacrifiés,

il demandait à exercer en réalité le pouvoir dont il avait le titre, et il faut ajouter qu'il justifiait cette prétention par son assiduité au travail, l'attention constante et le bon esprit qu'il portait dans les délibérations du conseil, ses sentiments d'humanité et son amour pour ses peuples, le soin qu'il mettait à faire prévaloir la justice et même la clémence sur toutes les calomnies intéressées des délateurs. Ce respect pour l'équité était si puissant chez lui qu'aucune influence, même la plus chère, n'était capable de l'y faire manquer. Ainsi, bien qu'il aimât tendrement ses sœurs, il se refusa obstinément à juger dans un procès où elles étaient parties et que cette abstention marquée leur fit perdre [1].

Or, dans ce désir si naturel de faire usage d'un pouvoir qui lui appartenait et dont il était digne, il rencontrait un obstacle qui, en dépit de son humilité chrétienne, lui causait une vive irritation. C'était l'esprit de prépotence du général Arbogast, que Théodose lui avait imposé comme son précepteur militaire. Celui-ci, homme d'un mérite et jusque-là d'une fidélité éprouvés, gardait de son origine barbare une rudesse de manières et d'humeur qui en faisait un ministre et surtout un maître peu commode. Investi par Théodose lui-même du commandement des armées, il avait su s'y faire bien voir et gagner le cœur des soldats. Il

1. S. Amb., *de Obitu Val.*, 15, 17, et *passim*, p. 1178 et suiv.

s'était, dès lors, aisément persuadé que, maître de la réalité du pouvoir, il régnerait effectivement sous le nom de Valentinien. Il ne prit pas d'abord au sérieux les velléités que son pupille lui témoigna de se mêler d'affaires. C'était là, pensa-t-il, une fantaisie passagère qui ne tiendrait pas devant le dégoût du travail et les distractions du jeune âge. Quand enfin il fut constaté que l'intention était véritable et, qui plus est, justifiée par une capacité réelle, à tout prix il résolut d'y mettre ordre et de ne pas se laisser enlever la toute-puissance dont il avait pris la douce habitude.

A partir de ce moment, en effet, Arbogast parut n'avoir plus d'autre pensée que de contrecarrer ostensiblement Valentinien en toutes choses. Il suffisait que le jeune homme lui exprimât un désir pour que l'ordre contraire fût à l'instant donné, et l'habitude était si bien prise par toute la cour d'obéir au général plutôt qu'au souverain, que personne n'eût osé exécuter un commandement direct de Valentinien sans l'avoir auparavant fait approuver par Arbogast. Arbogast eut soin d'ailleurs d'entourer son élève de ses créatures, qui furent en réalité pour le jeune prince autant d'espions et de geôliers. Encore, à Milan, Valentinien trouvait-il quelque défense contre cette tyrannie, ou du moins quelque consolation chez Ambroise et d'autres vieux amis de sa famille, ainsi que dans l'amitié de ses deux sœurs, avec qui il vivait dans la plus tendre intimité. Mais la servitude devint tout à fait intolé-

rable pendant un voyage qu'il dut faire en Gaule pour prendre possession de cette province, la plus belle de son empire. Là, inconnu, dépaysé, et n'osant s'ouvrir à personne, le pauvre empereur se vit véritablement tenu comme en prison. A Vienne, où il séjourna, personne ne le visitait dans son palais, dont il ne pouvait sortir lui-même sans être surveillé. Son impatience devint extrême. A plusieurs reprises il écrivit en cachette à Théodose; mais Théodose, distrait et éloigné, jugeait mal la situation et ne se pressait pas de répondre; et pendant ce temps Arbogast se servait de son nom et du mandat qu'il tenait du grand empereur pour bien établir qu'il ne pouvait être destitué ni même désobéi en Occident par personne[1].

Une circonstance importante vint pourtant relever un moment le courage de Valentinien, en lui permettant de faire, avec l'assentiment général, un acte d'indépendance qu'Arbogast dut subir. Pour la quatrième fois, avec une persévérance digne d'une meilleure cause, les sénateurs païens de Rome vinrent renouveler leurs instances pour le rétablissement de l'autel de la Victoire. Ce jour-là encore, ils espéraient se faire écouter à la faveur d'un conflit de pouvoir et des faiblesses d'un interrègne. En allant chercher Valentinien jusqu'au fond des Gaules, ils comptaient profiter

1. S. Amb., *de Obitu Val.*; — Zos., IV, 53. — Soc., V, 25. — Soz., VII, 22. — P. Orose, VII, 35. — Sulpice Alexandre, cité par Grégoire de Tours.

de sa jeunesse, de son inexpérience, de l'éloignement d'Ambroise et de Théodose. Arbogast leur avait-il sous main promis de les aider? La supposition (qu'aucun texte précis n'appuie) n'est pas invraisemblable; car, qu'il fût païen ou chrétien, Arbogast assurément n'était pas dévot. Il devait, comme beaucoup de courtisans, avoir conçu de l'humeur contre le ton de piété régnant à la cour, qui assurait à l'évêque de Milan un crédit rival du sien, et, en éloignant le jeune souverain des plaisirs, le rendait plus disposé à se tourner du côté des affaires. Quoi qu'il en soit, les députés du sénat furent introduits, et si soudainement que Valentinien se trouva tout à fait pris par surprise: « Je n'avais pas même eu le temps de lui en écrire, » nous dit Ambroise lui-même, nous révélant par ce trait seul quelles étaient la régularité et la fréquence de ses correspondances avec le jeune prince. Mais sur un point qui touchait à sa conscience, Valentinien n'avait pas besoin de prendre le temps de la réflexion. Il ne laissa pas même achever les députés et les congédia sans les écouter. Arbogast, qui sentit bien qu'il serait perdu auprès de Théodose s'il paraissait porter le moindre intérêt à la demande, dut se résigner à laisser faire ce jour-là sous ses yeux un véritable acte de souveraineté [1].

Encouragé par ce premier succès, auquel l'opinion générale applaudit, Valentinien prit le parti de tenter un

1. S. Amb., *Ep.* LVII, p. 1011 : Legatio ..... nihil extorquere potuit, et certe aberam, nec aliquid tunc ad eum scripseram.

effort pour rompre tout à fait ses lisières. Un jour donc, dit Zosime, qu'il figurait dans un consistoire public, assis sur son trône, on vit Arbogast s'approcher de lui pour jouer sa comédie habituelle en venant recevoir publiquement des ordres qu'il avait par avance dictés lui-même. Mais quand le ministre tout-puissant jeta les yeux sur le papier qui lui était tendu, un éclair de surprise et de colère passa sur son visage. Au lieu de l'ordre insignifiant qu'il attendait, il venait de lire un brevet en forme qui le révoquait de son poste de commandant des troupes. Il paya d'audace, et, regardant l'empereur en face : « Ce n'est pas de vous que je tiens mon pouvoir, dit-il; ce n'est pas vous qui pouvez me le retirer. » Et il déchira le papier en mille morceaux. Personne ne bougea, et le jeune homme jeta en vain les yeux autour de lui pour chercher un auxiliaire; le nom de Théodose intimidait tout le monde.

Cet abandon général causa à Valentinien un véritable égarement de désespoir et de colère. Il se précipita violemment sur le garde qui était à ses côtés, pour lui enlever son glaive. Le soldat résista et refusa de livrer son arme. Arbogast s'avançant alors et saisissant le bras de l'empereur : « Que voulez-vous? dit-il : voulez-vous donc me tuer? — Non, répondit l'empereur : c'est moi qui dois périr. Puisque je suis empereur sans pouvoir commander, il vaut mieux cesser à la fois de régner et de vivre. » Des courtisans se jetèrent entre

eux et opérèrent à force de prières un semblant de raccommodement, puis l'assemblée se dispersa au milieu de l'émotion générale [1].

Le défi était jeté, et l'hostilité désormais publique et irréconciliable. Chacun, comme on peut le penser, s'empressa d'écrire à Théodose un récit de la scène fait à sa manière, et en attendant la réponse une trêve sinistre régna entre les deux adversaires. Ce temps ne fut pas perdu pour Arbogast. Il restait en apparence maître du terrain, mais en y réfléchissant il trouva que sa situation était plus dangereuse qu'elle n'avait l'air. Une fois en effet que le masque était levé et qu'il fallait choisir entre le souverain et le ministre, il était fort à craindre que Théodose ne prît à cœur de soutenir la dignité du rang suprême dans la personne du frère de sa femme. L'idée vint alors à l'audacieux barbare de prévenir une décision qui pouvait le ruiner à jamais, et des projets de meurtre commencèrent à rouler dans son esprit. Incapable de sonder et même de concevoir une telle profondeur de perfidie, Valentinien se sentait cependant très-mal à l'aise entre les mains d'un homme offensé, auquel obéissait jusqu'au moindre des gardes qui veillaient à son chevet. Il ne songeait plus qu'à s'échapper, et en attendant il refusait systématiquement de signer aucune des nominations ou destitutions qu'Arbogast lui présentait. La Gaule

1. Zos., IV, 54. — Philost., XI, 1.

surtout, où il se sentait sans défense, lui devenait odieuse : à tout prix il voulait partir et retourner en Italie, auprès d'Ambroise. Un instant il crut avoir trouvé un excellent prétexte de départ. Les barbares attaquaient l'Illyrie. Il annonça l'intention de franchir les Alpes pour aller à leur rencontre. Les ordres furent donnés, les journées de voyage distribuées, les logements préparés sur la route, et tout l'appareil impérial envoyé en avant. Arbogast n'eut garde de s'opposer ouvertement à un dessein si généreux ; mais il fit naître retard sur retard, et comme en définitive les troupes dépendaient de lui, il n'y eut pas moyen de bouger sans son consentement.

Poussé à bout par ces délais, et de plus en plus inquiet, Valentinien voulut au moins avoir un ami auprès de lui. Sous prétexte qu'avant d'aller en guerre il fallait mettre ordre à sa conscience, il demanda à recevoir le baptême, et pria son ami Ambroise de venir lui-même administrer le sacrement. Ambroise hésita d'abord à quitter son poste et à paraître usurper, pour une mission de confiance et d'honneur, les prérogatives de ses confrères de Gaule. « Qu'avez-vous besoin de moi? fit-il répondre à la première demande. Vous ne manquez pas d'évêques en Gaule. » Nouvelle lettre et nouvelle instance. « Venez au plus vite, » écrivait l'empereur. » Et pour s'assurer que la lettre serait remise, il la confia à un messager de sa garde personnelle, qu'il choisit lui-même parmi les Silentiaires,

et qui eut ordre de ne laisser la missive qu'en mains propres. Prévoyant cependant le cas où, malgré cette précaution, elle tomberait entre les mains de son surveillant, il avait ajouté ces paroles : « Venez, vous me servirez de garant de ma bonne foi auprès du comte, qui veut toujours douter de mon amitié pour lui[1]. »

A peine la lettre était-elle partie qu'il aurait déjà voulu en avoir la réponse. Son impatience croissait d'heure en heure. Le soir en se couchant, le matin en s'éveillant, sa première comme sa dernière question était toujours : « Le Silentiaire est-il revenu? » Mais quelqu'un était encore plus pressé que lui, et avait juré qu'Ambroise n'arriverait pas à temps. Le treizième jour après le départ de la lettre, comme le jeune homme faisait seul sa promenade sur les bords du Rhône, les gens de sa suite s'étant éloignés pour aller prendre leur repas, des assassins inconnus se précipitèrent sur lui, l'étranglèrent de leurs mains, suspendirent son cadavre à des arbres voisins, et disparurent. Des soldats qui montaient la garde à quelques pas de là entendirent ses cris, mais arrivèrent trop tard, peut-être parce qu'ils ne coururent pas assez vite. Ils prétendirent avoir distingué ces mots : « Ah! mes pauvres sœurs! » Ainsi finit brusquement cette pure,

1. S. Amb., *de Obitu Val.*, p. 1180 et suiv., 22, 24, 25, 26. Securus veniæ, dum dies subduco, adventus tui iter lego, ecce rescriptum accipio ut sine mora pergendum putarem, eo quod vadem fidei tuæ habere me apud comitem tuum velles.

noble et triste existence. Valentinien venait d'accomplir ses vingt ans, dont il avait nominalement régné plus de seize. Règne dérisoire et misérable enfance traînée entre les intrigues des cours et les périls des camps, sans avoir connu ni un éclair de joie, ni un jour de paix[1].

L'horrible nouvelle se répandit aussitôt, mais sans bruit, sans trouble, sans aucun de ces spectacles d'émotion publique ou militaire dont ce genre d'événement, si fréquent dans l'empire, était généralement accompagné. Arbogast restant maître le lendemain comme la veille, rien ne fut changé à l'ordre extérieur. Il fut établi que le jeune prince s'était tué lui-même dans un accès de folie pareil, dirent les amis d'Arbogast, à celui dont il avait donné le spectacle au dernier consistoire public. Cette version officielle fut répétée par tout le monde sans être crue par personne. Au fond le regret était général, bien que contenu. Tant de jeunesse, tant de vertus naissantes, de si heureuses espérances tranchées par un si sombre attentat! Le meurtrier, qu'aucune bouche ne nommait, se sentait désigné par tous les regards. Pour en finir plus vite avec une situation

1. P. Orose, VII, 35. — Philost., *loc. cit.* — Soc., V. 25. — Soz., VII, 22. — Rufin, II, 31. — S. Amb., *de Obitu Val.* Nous avons suivi pour les détails le récit de Zosime et celui de Philostorge, qui paraissent les plus vraisemblables. Il est certain que le récit qui imputa la mort du jeune homme à un suicide fut répandu en Gaule par les soins d'Arbogast, et trouva loin du théâtre du crime assez de créance pour que quelques écrivains, tels que Rufin et même saint Augustin dans un passage de la *Cité de Dieu* (V. 26), le mentionnent comme n'étant pas absolument dénué de vraisemblance.

dont il sentait l'embarras, Arbogast décida que le corps serait transporté sans délai à Milan, afin d'y recevoir les honneurs funèbres.

Le cortége partit et, à mesure qu'il s'éloignait du lieu du crime, la douleur publique se donnait sur son passage plus librement carrière. Les populations accouraient en foule, le visage baigné de larmes. L'émotion fut surtout portée au comble aux approches de Milan. Là, on attendait le prince lui-même qu'Ambroise, parti peu de jours auparavant, avait promis de ramener à la tête de son armée. Au lieu de ce retour, dont on s'était proposé de faire un triomphe, on vit rentrer l'évêque éperdu, qu'un messager avait arrêté à temps au moment où il franchissait les Alpes, et qui, véritablement abîmé dans la douleur, ne voulait plus montrer son visage en public. Puis arriva le funèbre convoi lui-même : les deux jeunes princesses, objets de la tendresse et des dernières pensées de l'illustre mort, se précipitèrent à sa rencontre, les cheveux épars, et poussant des clameurs lugubres qui arrachaient des larmes de tous les yeux. Elles se jetèrent en sanglotant sur cette dépouille chérie, et ne voulurent plus la quitter. Elles s'établirent auprès du cercueil, dans une chapelle où ces tristes restes furent déposés en attendant le retour d'un courrier qui fut envoyé à Théodose pour le prier de régler lui-même le cérémonial des funérailles [1].

1. S. Amb., *de Obitu Val., passim; Ep*. LIII, p. 1002.

Qu'allait penser, en effet, qu'allait ordonner Théodose? C'était la question qui naissait dans l'esprit de tous, en Italie aussi bien qu'en Gaule. Arbogast, on le devine, ne fut pas le dernier à se la poser. Pour rester rigoureusement dans le rôle qu'il avait joué, il aurait dû se borner à notifier lui-même la vacance du trône à Constantinople, puis attendre les ordres en maintenant la fidélité des troupes et la tranquillité publique. Mais il connaissait trop bien Théodose pour imaginer qu'il fût possible de se jouer de lui par une comédie dont les moins habiles n'étaient pas dupes. Il sentit que le dé était jeté, et que l'audace était désormais sa seule ressource. En prenant les devants et en affranchissant hautement l'Occident de toute subordination, il y avait une chance pour que la modération de sentiments naturelle à Théodose, la fatigue de l'âge, la crainte d'un long déplacement et d'une expédition pénible, fissent consentir l'empereur de l'Orient à un nouveau partage de la puissance suprême.

La résolution fut donc sur-le-champ prise par Arbogast de donner lui-même un successeur à Valentinien et un maître à l'Occident. Restait à savoir qui pourrait être ce nouvel élu. Se couronner soi-même eût bien été le parti le plus simple et le plus séduisant; mais, d'une part, c'était achever de se trahir en recueillant ostensiblement les fruits de son crime; et, de l'autre, l'origine étrangère d'Arbogast et jusqu'à son nom, si peu romain d'apparence, semblaient lui inter-

dire le rang suprême. L'empire consentait bien à être défendu, mais n'était pas résigné à être possédé par un barbare. Force lui fut donc de se contenter de régner sous le nom d'un autre. Seulement il fallait choisir ce prête-nom avec assez de soin pour que, une fois couronné, il ne conçût pas, comme Valentinien, la fantaisie d'être pris au sérieux. On ne pouvait chercher un sujet trop souple, d'un caractère trop faible, d'un esprit trop nul, un homme trop incapable, en un mot, de penser, de vouloir, et de régner par lui-même[1].

Arbogast crut avoir trouvé toutes ces qualités réunies dans un personnage auquel, en effet, sans ces considérations d'un ordre tout particulier, personne n'aurait jamais songé pour en faire un empereur. C'était un homme de lettres, un professeur qui avait passé sa jeunesse à enseigner la grammaire et la rhétorique, et, moyennant sa belle écriture et son habileté à tourner des phrases, était parvenu à un poste assez élevé dans les bureaux du palais. Il occupait un de ces emplois supérieurs que la notice impériale appelle *Magistri scriniorum*, gardes des sacs ou cartons où étaient renfermés les papiers relatifs aux grandes directions administratives. Simple commis, malgré son titre et ses appointements élevés, rien ne montre qu'il eût jamais exercé aucun commandement pour son compte, encore moins qu'il eût jamais porté l'épée. Mais c'était un

1. Philost., XI, 2. — P. Orose, VII, 35. — Zos., IV, 54. — Soc., V, 25.

avantage aux yeux d'Arbogast, plus sûr par là que le commandement de la force armée, le véritable ressort du pouvoir, ne lui serait pas disputé. A ce mérite négatif, Eugène en joignait un autre du même ordre: il n'était précisément ni païen ni chrétien. De naissance, il paraît bien qu'il appartenait à la religion nouvelle, mais son rôle de rhéteur l'avait rapproché des païens, encore maîtres de presque toutes les écoles d'éloquence, et il avait pour les anciennes divinités de l'empire au moins le culte poétique dont la plupart des lettrés faisaient profession. C'était un chrétien à peu près comme le poëte Ausone, qui dans ses poëmes et dans ses discours rend hommage à Jupiter et à Vénus et se permet à peine, une fois en passant, de prononcer le nom du Christ. Ami intime de Symmaque, qui lui écrivait sur le ton de la plus intime familiarité, mais en relations polies avec Ambroise qu'il avait souvent rencontré à la cour, un tel homme était justement ce qu'il fallait pour toutes les éventualités. Si le grand empereur consentait à le reconnaître pour collègue, rien ne l'empêcherait de bien vivre avec les évêques et le parti dominant. Mais si Théodose refusait de l'admettre au partage, et si une lutte devenait nécessaire, Eugène pourrait aisément trouver, pour se soutenir, des forces dans la sympathie de l'opposition païenne. Eugène fut donc couronné, sinon avec l'enthousiasme, du moins avec l'assentiment de l'armée de Gaule. Lui-même se laissa faire sans beaucoup d'em-

pressement, ne voulant pas, dit Zosime, se refuser à la fortune. Des devins qui lui prédirent une facile victoire achevèrent de le décider. « Et voilà, disait plus tard le poëte Claudien, comment un exilé de Germanie nous donna son serviteur pour maître[1]. »

Arbogast caractérisa tout de suite la situation mixte dans laquelle il voulait maintenir sa créature, par le choix des députés qui durent aller porter à Théodose la nouvelle de la promotion et en demander la reconnaissance. Ce furent, d'une part, un Athénien, païen comme l'était encore la majorité de ses compatriotes, et de l'autre plusieurs évêques gaulois. La Gaule, on le sait, en produisait de toutes sortes, et dans le nombre plusieurs qui aimaient avant tout à vivre à la cour, sans se montrer trop difficiles sur les qualités du souverain. En passant par Milan, l'un des députés eut ordre de remettre à Ambroise une lettre d'Eugène, qui, traitant l'évêque de puissance à puissance, lui notifiait son avénement[2]

1. Claud., *de quart. const. Hon.*, v, 74 :

Hunc sibi Germanus famulum delegerat exul.

2. Philost. — Zos. — Soc. — P. Orose, *loc. cit.* — Symmaque, *Ep.* 60. — S. Amb., *Ep.* LVII, 11, 12, p. 1012. Dans cette lettre, sur laquelle nous aurons à revenir, Ambroise dit expressément qu'il a été en rapport avec Eugène pendant que celui-ci était simple particulier, et lui parle comme à un chrétien. Philostorge s'est donc trompé en affirmant que cet usurpateur était païen de naissance, mais on verra par la suite que cette erreur était excusable, Eugène s'étant conduit absolument comme s'il appartenait aux ennemis du christianisme. — Rufin, II. 31.

La députation fit diligence, et arriva à Constantinople dans les derniers jours de 392, presque en même temps que la nouvelle du crime et que le courrier parti de Milan. Elle trouva le palais impérial plongé dans la stupeur. L'impératrice Galla, tendrement attachée à son frère, faisait retentir ses appartements de ses cris, et, comme elle était dans un état de grossesse assez avancée, la surprise et le désespoir lui causèrent un saisissement dont elle ne se remit pas. Théodose lui-même, pénétré d'indignation, et se reprochant sans doute de n'avoir pas tenu assez de compte des plaintes de son malheureux beau-frère, n'était guère en humeur d'écouter les propositions d'un usurpateur qui tenait son pouvoir d'un traître. Il n'était pourtant pas possible de refuser audience à des évêques, ni même prudent de se constituer en hostilité avec le général qui avait dans sa main toutes les armées d'Occident, avant d'avoir eu le temps de se mettre soi-même en état de défense. Il consentit donc à recevoir les ambassadeurs; mais il leur fit peu de questions et encore moins de réponses, écouta de sang-froid le récit qu'ils lui présentèrent des événements, ne contredit pas les protestations qu'ils étaient chargés de lui faire de l'innocence d'Arbogast, et les congédia sans avoir prononcé une parole dont le nouveau tyran pût ni s'offenser directement, ni se prévaloir pour se vanter d'être reconnu. Il répondit en même temps à Ambroise de faire procéder sans délai aux funérailles avec toute la splendeur royale. Il indi-

quait en particulier, comme pouvant servir à recevoir la dépouille mortelle, une vaste urne de porphyre du plus beau grain qui existait à Milan, et où autrefois déjà avaient été déposées les cendres de Maximilien Hercule, le collègue de Dioclétien[1].

La cérémonie eut lieu, et ce fut pour Ambroise la première occasion de sortir de la retraite qu'il n'avait pas quittée depuis la fatale nouvelle, et où il s'enfermait autant peut-être par prudence que par le penchant de sa douleur. Sa situation, en effet, était des plus délicates. Son affection pour la royale victime, son horreur pour ses assassins, sa répugnance pour le régime nouveau, n'étaient un mystère pour personne, et sur tous ces points il était en sympathie avec tous les honnêtes gens d'Italie. Mais parmi ces honnêtes gens aucun ne songeait à faire la moindre résistance. Du moment où les légions de Gaule avaient prononcé, et jusqu'à ce que d'autres légions amenées par Théodose eussent détruit par la force ce que la force venait de faire, Eugène paraissait à tout le monde un souverain plus désagréable peut-être, mais tout aussi légitime qu'un autre. Ainsi le voulait la constitution que les siècles avaient donnée à l'empire, et Ambroise, qui se faisait peut-être du droit politique une idée plus élevée, ne pouvait songer à la faire partager à ses contempo-

A. D. 393[2]

1. Zos. — Rufin, *loc. cit.* — S. Amb., *Ep.* LIII.
2. A. D. 393.— Indictio. VI. — U. C. 1146. — Theodosius. Aug. III, et Abundantius, Coss.

rains, encore moins à prendre lui-même l'initiative d'aucune résistance. L'obéissance passive aux plus mauvais maîtres (*etiam dyscolis*, avait dit saint Paul), en tout ce qui n'offensait pas directement la foi, était la tradition de toute l'église chrétienne, et Ambroise eût causé autant de scandale que de surprise en s'en écartant. Son dessein était donc de paraître le moins possible, pour n'avoir aucun acte de soumission à faire ni à refuser au nouveau souverain, et pour laisser à Théodose le temps d'arriver. L'excès de sa douleur expliquait assez bien cette attitude et lui servait de prétexte pour ne faire aucune réponse directe à la lettre qu'Eugène lui avait adressée.

Il n'hésita pourtant pas à se montrer, et même à prendre la parole devant toute la ville le jour où le dernier hommage dut être rendu à son élève chéri. Il prononça dans la grande église de Milan l'oraison funèbre de Valentinien. Son discours, plein d'une émotion sincère, portait aussi l'empreinte de l'habileté la plus consommée. En même temps que toutes ses expressions étaient de nature à entretenir la vivacité de la douleur et même de l'indignation générales, pas une cependant ne désignait directement comme les auteurs du malheur public ceux auxquels tout le monde pensait. Il laissait régner sur sa pensée un nuage transparent qui ne la dissimulait à aucun regard. Il imputait la mort de Valentinien au projet formé par le jeune empereur de venir en aide à l'Italie menacée. Mais comment

un dessein si généreux avait-il hâté sa fin? Qui donc lui en avait fait un crime? C'est ce qu'il n'indiquait pas, laissant chacun répondre pour lui à la question : « Valentinien enfin arrive parmi nous, s'écriait-t-il, mais non pas tel que nous l'attendions. Il a voulu pourtant remplir sa promesse, même au prix de sa vie... Quand il a entendu dire que les Alpes qui défendent l'Italie étaient envahies par un ennemi barbare, il a mieux aimé se mettre en danger lui-même en quittant la Gaule, que de ne pas partager nos périls. Voilà le crime d'un empereur : c'est d'avoir voulu venir au secours de l'empire[1]. » Puis tout de suite, écartant lui-même l'idée qu'il avait fait naître, il parlait avec ménagement d'Arbogast et regrettait de n'être pas arrivé à temps en Gaule pour apaiser les différends qui pouvaient exister entre le souverain et son ministre : « Excellent jeune homme, disait-il, plût à Dieu que je t'eusse trouvé vivant!... Je ne me promets rien ni de ma vertu ni de mon génie; mais quel soin j'aurais apporté à rétablir entre toi et le comte ton ministre la concorde et la confiance! Avec quelle ardeur je me serais porté garant pour toi... Et si je n'avais pas réussi à convaincre le comte, je serais resté auprès de toi... Ah! s'écriait-il, se reportant avec tristesse vers les souvenirs de ses précédents voyages, entrepris pour le service de celui qu'il pleurait aujour-

1. S. Amb., *de Obitu Val.*, 2, p. 1173, 1174.

d'hui, qu'il vaut mieux pour des évêques être persécutés qu'aimés par un empereur! et que j'étais plus heureux quand Maxime menaçait ma vie que quand je pleure sur ta mort[1] ! »

Il trouvait ensuite l'art d'éveiller dans l'âme de ses auditeurs une étincelle d'attachement dynastique, sentiment très-étranger aux Romains de l'empire, mais qui pouvait pourtant exister dans quelques âmes pour une famille régnant déjà depuis trente ans avec honneur. Il passait en revue tous les membres de cette race qui avaient mérité, soit la reconnaissance, soit la compassion publique. C'étaient d'abord les pauvres jeunes filles qui étaient là devant lui, autour du cercueil, pâles, maigries, changées, à peine reconnaissables, pour avoir veillé auprès du cadavre plusieurs mois durant pendant les chaleurs de l'été : « Saintes âmes, leur disait-il, conservez précieusement l'héritage de la gloire fraternelle. Les caresses de votre frère ornaient mieux votre visage que les pierres les plus précieuses; vos mains étaient mieux parées par les baisers de sa bouche royale que par de brillants anneaux; votre présence était toute sa consolation; il ne désirait point d'autre compagnie que vous, pas même celle d'une épouse, parce que votre affection lui suffisait. Que ce regret n'affecte pas trop vos âmes, que la gloire de votre frère vous soutienne plus que la douleur de sa

1. S. Amb., *de Obitu Val.*, 27, p. 1181, 1182; 39, p. 1185 : Felicius episcopos persequuntur imperatores quam diligunt.

perte ne vous abat. Je le sais, les larmes elles-mêmes sont une nourriture et soulagent l'âme; les pleurs rafraîchissent la poitrine et soulèvent le poids du chagrin. Mais quelle que soit l'horreur du spectacle que vous avez sous les yeux, Marie aussi a vu la souffrance de son fils unique, et elle était debout au pied de la croix. Je lis dans l'Écriture qu'elle était debout, non qu'elle ait pleuré [1]. »

Puis il rappelait la mémoire du premier Valentinien, qui avait su, sous le règne de l'Apostat, mépriser les honneurs du tribunat militaire par amour pour la foi divine; enfin celle de son fils aîné, Gratien, pareil au jeune héros qu'il pleurait en vertus, en candeur, en jeunesse, pareil aussi pour la sinistre et mystérieuse promptitude de sa mort. Le caractère de chacun de ces princes, avec sa nuance particulière, était marqué par une touche aussi fine que juste. S'adressant à Dieu par une apostrophe directe : « Rendez, disait l'orateur, rendez, Seigneur, au père son enfant, au frère son frère: il leur a été semblable à l'un et à l'autre; il a imité le courage de l'un, le dévouement de l'autre et sa fermeté à refuser aux temples le rétablissement de leurs priviléges. Ce qui avait manqué à son père, il a su l'ajouter; ce que son frère a établi, il a su le maintenir. »

1. S. Amb., *de Obitu Val.*, 38, 39, p. 1184, 1185 : Durum quidem funus videtis, sed stabat et sancta Maria juxta crucem filii, et spectabat virgo sui unigeniti passionem. Stantem illam lego, flentem non lego. — *Ep.* LIII : Re vera, cum sine fletu magno ac sine dolore gravi nunquam sint, quotiescumque eo accedunt, exsangues revertuntur.

On ne pouvait mieux distinguer, même au milieu d'un entraînement de sensibilité oratoire, la différence qui avait séparé la politique du chef de la race, froidement impartial entre les cultes, de celle de ses deux enfants, soumis l'un et l'autre sans réserve et dévoués avec passion à l'Église.

Aussi c'était sur le portrait de ces deux adolescents, ses enfants dans la foi, ses élèves dans la politique, qu'Ambroise concentrait en finissant tout l'éclat de ses plus touchantes couleurs. Leur rencontre au pied du trône de Dieu est peinte avec des expressions tirées du Cantique des cantiques, cette élégie où l'amour mystique emprunte souvent les traits brûlants de l'amour profane. A l'exemple du prophète royal, l'orateur ne craint pas de décrire même la beauté physique du prince qu'il pleure : « Oh! Valentinien, s'écrie-t-il, mon bel adolescent au visage candide et rosé, portant sur ses traits l'image du Christ[1]. » Puis de la beauté du corps il passe à celle de l'âme, qu'il se représente arrivant aux portes du ciel : « Quelle est celle-ci? s'écrie-t-il (citant ici les termes mêmes du texte sacré), qui regarde d'en haut comme l'aurore, belle comme la lune, étincelante comme le soleil? Oui, âme chérie, c'est toi que je crois voir toute brillante, et je crois t'entendre dire : O mon père, voici l'aurore; j'ai traversé la nuit qui régnait sur la terre; le jour céleste

1. Valentinianus meus, juvenis meus et candidus et rubeus, habens in se imaginem Christi.

s'est levé pour moi..... Oui, tu es belle comme la lune, car auparavant tu brillais comme dans l'ombre de ton corps, illuminant les ténèbres de cette terre; mais maintenant tu as emprunté tous les feux du soleil de la justice, et tu as tout l'éclat du grand jour. Je crois te voir sortir de ce corps ténébreux et laissant loin de toi, comme l'aigle dans son vol rapide, toutes les choses de la terre.....

« Au-devant de cette âme qui monte, je vois accourir son frère Gratien, qui l'embrasse et qui lui dit : ...Viens, frère, allons dans les champs, reposons-nous à l'abri des châteaux; demain, à l'aurore, nous parcourrons les vignes.... Allons dans les champs où le travail n'est point stérile, où sourit une abondante moisson de grâce. Ce que tu as semé sur la terre, ici tu le moissonneras; ce que tu as répandu, tu le recueilleras..... Reposons-nous à l'abri des châteaux, c'est-à-dire des lieux fortifiés et défendus contre les incursions des bêtes féroces de la terre... Après avoir embrassé son frère, elle l'entraîne vers sa propre demeure... Et les anges et les autres âmes bienheureuses, les voyant passer, demandent à ceux qui les accompagnent : Quelle est cette âme qui s'élève toute candide vers nous, portée par un appui fraternel ? »

« O frères chéris, heureux serez-vous l'un et l'autre si nos prières ont quelque force! Aucun jour ne se passera pour moi sans que votre nom soit prononcé; aucune de mes oraisons ne vous laissera sans hom-

mage; aucune de mes nuits ne s'écoulera sans que quelque prière s'élève en votre faveur; vous serez présents à tous mes sacrifices... O Gratien et Valentinien, également beaux tous deux et également chers, que votre vie a été bornée par d'étroites limites! que le terme de vos jours a été rapproché! que vos sépulcres sont voisins l'un de l'autre! Votre vie s'est écoulée plus vite que les flots tourmentés du Rhône. O Gratien et Valentinien, qu'il m'est doux de m'arrêter sur votre nom et de me reposer dans votre souvenir! O Gratien et Valentinien! inséparables dans la vie, vous ne serez point séparés dans la mort; la tombe ne désunira point ceux qu'unissait l'affection... Plus simples tous deux que la colombe, plus légers que les aigles, plus doux que les agneaux, plus innocents que le jeune veau qui tette sa mère! Je pleure sur toi, Gratien, dont l'amitié m'était si douce... Je pleure sur toi, Valentinien, mon fils, dont l'affection m'était si précieuse. Ton amour s'était reposé sur moi : c'est moi que tu invoquais pour t'arracher à tes périls; tu ne m'aimais pas seulement comme un père, tu m'attendais comme un libérateur. Tu disais : Arrive-t-il? Croyez-vous que je vais voir mon père? Touchante confiance, mais mal justifiée! vaine espérance, si elle n'eût été fondée que sur un homme. Mais dans le prêtre, c'était le Seigneur que tu attendais... Seigneur, puisque personne ne peut rien souhaiter de mieux à autrui que ce qu'il désire pour lui-même, daignez ne pas me séparer dans la mort de ceux qui m'ont été si chers en

cette vie... Seigneur, je vous demande que là où je serai ils soient aussi, et que je vive avec eux dans l'éternité, puisque je n'ai pu ici-bas jouir plus longtemps de leur tendresse. Je vous en prie, ô Dieu tout-puissant, appelez promptement à vous ces chers adolescents, pour compenser par une précoce béatitude la fin prématurée de leur vie terrestre[1]. »

Tant d'éloquence et tant d'émotion consacrées à célébrer les morts ne faisaient pas, on le pense bien, exactement le compte des vivants. Eugène et Arbogast ne pouvaient s'attendre que de pareilles scènes leur préparassent à Milan une entrée bien triomphale. Ils comprirent aisément qu'avec une telle attitude prise par le grand évêque d'Occident, et la réserve menaçante dans laquelle s'était renfermé Théodose, il n'y avait à attendre des chrétiens qu'une soumission malveillante qui ferait défaut dans l'épreuve. Le parti d'Arbogast fut pris dès lors de chercher des auxiliaires là où Théodose n'en pouvait trouver, chez les païens et chez les barbares.

1. S. Amb., *de Obitu Val.*, 54, 80, *passim*. Ce discours si remarquable par le mouvement oratoire et si curieux comme document historique, n'est pas moins important au point de vue théologique. On ne trouve nulle part, dans les documents des premiers âges de l'Église, les dogmes du purgatoire et l'efficacité de la prière pour les morts plus nettement affirmés que dans ce dernier paragraphe. Dans les précédents, que nous n'avons pas pu traduire pour ne pas multiplier les citations, l'orateur n'établit pas avec moins de netteté, à propos du désir témoigné par Valentinien de recevoir le baptême, la nécessité de ce sacrement pour le salut et la possibilité d'y suppléer, en cas d'impossibilité, par le désir sincère de le recevoir.

Arbogast mit beaucoup d'art dans les moyens qu'il employa pour se ménager ce double appui. Grâce à son origine, il avait encore beaucoup de parents de l'autre côté du Rhin. Rien ne lui eût été si aisé que de se servir de ses relations pour opérer à prix d'argent des levées de troupes parmi les tribus franques ou germaines, et incorporer ensuite ces recrues dans les légions. Mais c'eût été imiter exactement la conduite du tyran Maxime, qui avait si mal fini, et dont il semblait toujours garder l'exemple devant les yeux pour se préserver du même sort. C'eût été, de plus, faire justement murmurer la fierté romaine et suggérer un contraste pénible entre Valentinien, mourant au moment où il allait combattre les ennemis de l'empire, et son successeur, leur ouvrant lui-même les portes. Arbogast n'avait garde de laisser à Ambroise un tel argument. Il trouva plus habile de commencer lui-même par une expédition d'outre-Rhin, où il se procura sur quelques tribus choisies un facile triomphe. Pendant l'hiver de 392 à 393, il poussa une pointe à quelques lieues au delà de Cologne, dans le territoire occupé par les Bructères et les Comaves. Puis, quand il eut amené assez aisément les barbares, surpris par cet acte d'agression, à demander des conditions de paix, il fit arriver en pompe Eugène lui-même sur le Rhin, et là un traité fut conclu, dont l'une des conditions fut la formation de plusieurs corps de troupes auxiliaires. Les barbares rentrèrent ainsi dans les cadres de l'armée romaine, à

l'état de vaincus plutôt que d'alliés. Avec son armée renforcée de la sorte, et d'ailleurs soigneusement entretenue dans la discipline, Arbogast se prépara à passer les Alpes pour attendre Théodose ou faire taire Ambroise [1].

Mais là même, en pleine Germanie, le fantôme d'Ambroise le poursuivait. Un soir, en effet, pendant que les pourparlers avec les barbares avaient lieu, il dînait familièrement en compagnie du roitelet d'une des tribus, et s'entretenait avec lui dans cette langue germaine qu'il avait parlée lui-même dans son enfance. Quelle ne fut pas sa surprise d'entendre le petit roi lui faire cette question : « Connaissez-vous l'évêque Ambroise? — Oui, répondit Arbogast, un peu surpris de l'interrogation. » Et il ajouta prudemment : « Je le connais en effet, et il m'honore de son amitié. — Ah! reprit le barbare, voilà donc pourquoi vous êtes invincible : c'est que vous êtes l'ami d'un homme à qui Dieu ne refuse rien, qui peut dire au soleil : Arrête-toi, et le soleil s'arrête. » Surpris de constater ainsi, par une révélation naïve, l'étendue de la renommée de son adversaire, Arbogast n'en conçut que mieux la nécessité de se délivrer d'un tel homme, et le danger de l'attaquer en face [2].

1. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, II, 9, citant le chroniqueur Sulpice Alexandre. — P. Orose, VII, 35. — S. Amb., *Vit. a Paul. script.*, 30; *Opp.*, t. II; *Append.*, p. 8.

2. S. Amb., *Vit. a Paul. script.*, 30; ideo vincis, comes, quia ab illo viro diligeris qui soli dicit : Sta, et stat.

Aussi, lorsque, de retour en Gaule, Arbogast et son empereur retrouvèrent le préfet du prétoire Flavien qui les attendait avec les hommages du sénat, les relations les plus amicales s'établirent sur-le-champ entre ce magistrat, l'une des têtes du parti païen, et la nouvelle cour. On entra tout de suite en confidence. Flavien avait en poche l'éternelle demande du sénat : le rétablissement de l'autel de la Victoire et la restitution des biens enlevés aux temples. Argobast, d'un caractère expéditif, ouvrit l'avis de faire droit sur-le-champ à l'une et à l'autre pétition. Mais Eugène, qui dans les affaires politiques était un peu plus consulté que dans le commandement des armées, parce qu'il avait une certaine triture de l'administration, fit quelques difficultés. La démarche lui semblait trop ouvertement hostile aux chrétiens. Tout rhéteur et dévoué aux lettres païennes qu'il était, il ne se sentait que médiocrement tenté de copier le rôle de Julien, qui n'avait pas bien tourné à l'original. On négocia plusieurs jours, et enfin on tomba d'accord de l'accommodement suivant. Les revenus des temples furent restitués, non pas à la personne collective du sacerdoce païen, mais bien aux députés qui avaient apporté la demande, en leur nom propre et personnel, sauf à eux à en faire, s'ils le jugeaient bon, donation à leur culte. Quant à l'autel de la Victoire, on n'en parla pas, mais il fut bien entendu que, de retour à Rome, les sénateurs païens disposeraient leur salle de séances comme ils l'entendraient.

Moyennant ces subtilités, Eugène se persuada qu'il pourrait contenter l'un des partis sans irriter l'autre, et se faire de l'autre côté des Alpes, sinon également bien voir, au moins tolérer des deux côtés. Il se mit en route pour l'Italie [1].

Mais l'équivoque ne convenait ni à la conscience, ni au caractère, ni même à la politique d'Ambroise. Il n'eut rien de plus pressé que de la dissiper. Tant qu'il n'avait eu contre Eugène que des griefs tirés de son usurpation sanguinaire, il lui avait bien fallu user de ménagements et même, malgré ses répugnances, entretenir avec le palais impérial quelques relations officielles pour l'expédition des affaires courantes [2]. Mais le jour où il fut en possession d'un grief qui le touchait, non plus dans ses affections légitimes, mais dans sa conscience de chrétien, il se sentit libre d'entrer ouvertement en résistance, et il usa tout de suite de sa liberté. A l'annonce de l'arrivée d'Eugène, il quitta publiquement Milan, et, pour bien faire comprendre le motif qu'il voulait donner à son départ, il

1. S. Amb., *Vit. a Paul. script.*, 26; *Ep.* LVII, 6. C'est par la comparaison de ces deux textes que l'on peut déterminer les rôles qui appartiennent à Arbogast et à Eugène dans cette petite négociation. Le biographe de S. Ambroise dit nettement qu'Arbogast se joignit à Flavien pour demander le rétablissement de l'autel de la Victoire. S. Ambroise, dans sa lettre à Eugène dont nous allons rendre compte tout à l'heure, expose et réfute la subtilité à laquelle Eugène eut recours pour satisfaire les païens en ménageant les chrétiens.

2. Les relations officielles qui existaient nécessairement entre l'évêché de Milan et les bureaux du palais pour la régularité du service, et qu'Ambroise n'avait pas cru devoir interrompre, sont indiquées par lui en ces mots : Ubi causa emersit officii mei... scripsi et rogavi.

laissa à l'adresse du nouvel empereur une lettre où il lui accordait toute la déférence qui convient à un sujet, à la condition de se retrancher immédiatement dans la dignité outragée de l'évêque. Elle portait cette suscription : Ambroise, évêque, au très-clément empereur Eugène. « Ne cherchez point, disait-il, d'autre cause à mon départ que la crainte de Dieu, en vue de laquelle j'ai coutume de diriger, autant que je le peux, tous mes actes, comme de rechercher la faveur du Christ plutôt que celle d'aucun homme. Je ne fais injure à personne quand je préfère Dieu à tout le monde, et voilà pourquoi je ne crains pas de dire mon sentiment même à vous autres, empereurs. Ce que je n'ai pas cru devoir taire à vos prédécesseurs, à vous non plus je n'en ferai pas mystère. » Il rappelait ensuite tous les précédents relatifs à la suppression de l'autel de la victoire. Énumérant toutes les démarches faites inutilement par le sénat de Rome auprès de Gratien et de son frère, et, comparant cette conduite avec celle qui venait d'être tenue, il n'avait pas de peine à faire justice de la puérilité subtile par laquelle Eugène avait cru mettre d'accord sa foi nominale avec l'intérêt de son ambition. « La puissance impériale est grande, disait-il, mais considérez pourtant, Empereur, combien plus grand est ce Dieu qui voit le fond des cœurs, qui interroge l'intérieur des consciences, qui voit toutes choses avant même qu'elles se fassent, qui discerne tous les mouvements qui se passent dans

votre poitrine. Vous ne voulez pas qu'on vous trompe, et vous croyez pouvoir cacher à Dieu quelque chose! Si vous n'aviez fait qu'une simple libéralité avec le bien des temples, qui songerait à vous le reprocher? Ce ne sont pas vos générosités dont nous nous occupons, et nous n'envions pas les biens faits à autrui. Mais personne ne regardera à ce que vous avez fait, tous à ce que vous avez voulu faire. Ce que feront les gens à qui vous avez donné ces biens, c'est vous en réalité qui l'aurez fait... Du reste, ajoutait-il en terminant, il y a longtemps que je prévoyais tout ceci, et voilà pourquoi au commencement même de votre règne je n'ai pas répondu à votre lettre[1]. »

Le départ d'Ambroise fit grand bruit : partout les populations se pressaient sur son passage pour voir l'élu de Dieu, qui avait été si longtemps le favori de l'empereur et sur qui se concentraient tant de rayons de gloire humaine et divine. L'opinion qu'aucune borne n'existait à sa puissance était généralement répandue : partout où il devait venir, on attendait, partout où il avait passé, on racontait des merveilles. C'étaient partout des malades guéris, des morts ressuscités, des

1. S. Amb., *Ep.* LVII, p. 1012 : Et si imperatoris potestas magna sit, tamen considera, imperator, quantus sit Deus : corda omnium videt, conscientiam interiorem interrogat, novit omnia antequam fiant, novit intima pectoris tui. Ipsi falli non patimini, et Deo vultis celare quidquam!... Pauci æstimabunt quid feceris, omnes quid volueris : quidquid illi fecerint, tuum erit... Ideo etiam in primordiis imperii tui scribenti non rescripsi, quia istud prævidebam futurum.

reliques de martyrs qui sortaient du sol et secouaient la pierre de leurs tombeaux. Bologne, Florence, se disputaient sa présence[1].

A Florence, il fit rencontre d'un voyageur de distinction qui put lui donner quelques renseignements sur la marche des affaires en Gaule. C'était un de ses parents et anciens amis, le sénateur Paulin, appartenant à l'illustre famille des Paul, mais issu d'une branche depuis longtemps établie à Bordeaux. L'histoire de la vie de Paulin offrait avec celle d'Ambroise lui-même de touchantes analogies. Comme Ambroise, il avait quitté dans la pleine maturité de l'âge, les dignités du siècle pour embrasser le service du Christ. Riche, noble, homme du monde accompli, Paulin relevait l'éclat de sa situation héréditaire par des talents littéraires d'un ordre élevé. Il était le disciple chéri du rhéteur Ausone et disputait à son maître la palme de la poésie et de l'éloquence; dans les écoles les plus renommées de Gaule on récitait avec admiration ses déclamations et ses vers. Un riche mariage contracté avec une fille de race aussi illustre que lui, la belle Thérasie, avait mis le comble à ces avantages de toutes sortes, dont l'heureux couple jouissait avec une modestie et une bienveillance qui leur gagnaient tous les cœurs. La seule chose qui manquât à leur bonheur leur fut accordée après une longue attente. Thérasie

1. S. Amb., *Vit. a Paul. script.*, 27, 30; *Exhort. ad virg.*; *Append. Opp.*, t. II.

longtemps stérile, eut un fils dont la naissance fut saluée par toute une famille dans la joie. Mais cette félicité ne fut qu'un éclair. Huit jours après l'enfant avait cessé de vivre.

La douleur que conçurent les parents fut telle que, dès cet instant, toutes les jouissances du monde cessèrent d'avoir un prix à leurs yeux. Par une résolution commune qu'ils mirent le même jour à exécution, Paulin et Thérasie prirent le parti de ne plus vivre que pour le ciel. Ils jurèrent de transformer leur union en une communauté toute spirituelle de pensées et de prières ; puis, vendant successivement tous leurs biens pour en distribuer le montant aux pauvres, quittant leur demeure et leur patrie, ils cherchèrent un lieu éloigné pour s'y dérober au bruit du monde, surtout à celui que ne pouvait manquer de faire leur retraite. Vainement leurs amis, leurs parents, tous ceux qui charmait leur société ou qui vivaient à l'ombre de leur grandeur, les conjurèrent-ils de renoncer à un projet qui les faisait passer pour insensés aux yeux du monde. Vainement Ausone employa-t-il, pour ramener Paulin au culte des lettres, toutes les ressources de sa poésie; vainement lui adressa-t-il, coup sur coup, plusieurs épîtres en vers que nous avons encore et que l'amitié a pénétrées d'un souffle touchant et naturel. Paulin fut invincible : il repoussa, à son tour, les instances d'Ausone dans une épître versifiée sur le même rhythme et toute pleine d'une ferveur pieuse. Puis,

après quelque temps passé en Espagne, où il reçut le caractère de la prêtrise, il se décida à aller fixer ses jours dans la petite ville de Noles, en Campanie, lieu célèbre par le supplice d'un saint confesseur sous l'invocation duquel on l'avait placé dès son enfance. Il se rendait dans cette retraite accompagné de la femme qui était devenue sa sœur, suivi et devancé par l'admiration publique, qui publiait partout ses sacrifices, lorsqu'il rencontra, à Florence, le cortége non moins triomphal qui accompagnait Ambroise dans sa fuite.

La rencontre des saints personnages fixa un instant toute l'attention publique. Ils ne s'étaient pas revus depuis que, dans tout le feu de la jeunesse, ils couraient la carrière des hautes dignités politiques. Ils se retrouvaient après plus de vingt années, ayant renoncé l'un et l'autre à l'éclat du monde, mais l'un et l'autre aussi, parvenus par ce renoncement même, au plus haut degré de la popularité et de la gloire. Ils s'embrassèrent avec émotion, s'entretinrent un instant des malheurs publics et des épreuves de la foi. Puis Paulin poursuivit sa route vers Rome. Il ne fit que traverser la capitale du monde, au milieu d'une multitude émue, qui se pressait pour voir les illustres pénitents. L'enthousiasme fut tel, sur leur passage, que le pape Sirice, accoutumé à être seul honoré de la sorte à Rome, en conçut un peu d'humeur, et Paulin, pour le calmer, fut obligé de quitter la ville sans délai. Arrivé à Noles, il eut bientôt mis fin à des ovations qui lui pesaient, en s'enfonçant dans une soli-

tude où la renommée devait plus d'une fois encore venir le chercher [1].

Pendant que tous les hommages populaires suivaient ainsi les pas de deux chrétiens qui se rendaient l'un dans l'exil, l'autre au désert, Eugène, désigné comme le violateur de loi divine, s'avançait vers Milan, au milieu du silence d'une foule indignée. On s'écartait sur son passage ; à l'église, on faisait le vide autour de lui, et les prêtres refusaient d'accepter ses présents. Il ne recevait que les hommages compromettants de quelques païens. Ceux-ci, en revanche, exaltés par un retour de faveur inattendu, compensaient leur petit nombre par le mouvement qu'ils se donnaient, et, leurs protestations bruyantes servaient puissamment les vues d'Ambroise en achevant de faire prendre à la lutte qui allait s'engager le caractère d'un combat suprême et final entre le vieux culte et le nouveau. Non-seulement l'autel de la Victoire était rétabli à Rome, mais les temples se rouvraient partout : c'était à qui scruterait les entrailles des victimes, afin d'y chercher des présages heureux pour le nouveau règne. Flavien, à son retour à Rome, avait donné l'exemple, et, comme il passait pour très-habile dans la science des aruspices, ses prédictions favorables circulaient rapidement de bouche en bouche. Dans les légions, les insignes païens reparaissaient : on surmontait les

1. Auson. *Ep.* 23 et suiv. — Vie de saint Paulin, en tête de ses œuvres. — S. Paul. Nol., *Poemata.* S. Amb., *Ep.* LVIII, p. 1013.

étendards de l'image d'Hercule. L'ordre ayant été donné de fortifier les passages des Alpes Juliennes, ceux qui construisirent les nouveaux forts ne crurent pas pouvoir mieux faire leur cour qu'en consacrant une statue d'or représentant Jupiter armé de sa foudre, dont ils ornèrent ensuite le rempart principal. Témoin étonné de cette réaction, qu'il avait déchaînée sans le vouloir, peu confiant dans la puissance de ces divinités classiques, qu'il n'avait jamais célébrées qu'en vers, le pauvre Eugène se laissait faire, sans trop comprendre où on le conduisait. Quant à Arbogast, plus résolu et plus irascible de son naturel, l'opposition sourde qu'il sentait gronder autour de lui l'exaspérait. Il en accusait hautement Ambroise et ses prêtres. Il se livrait tout haut à des exécrations de colère : « Je ferai une écurie de leur église, » disait-il à Flavien, dont il était devenu inséparable, « et quant à leurs clercs, ils iront apprendre leur devoir dans les armées[1]. »

D'un autre côté, l'attitude que prenait Théodose à Constantinople n'était pas moins faite pour donner à la crise que chacun sentait venir l'aspect d'une lutte ouvertement religieuse; et pour entrer ainsi dans la pensée d'Ambroise, Théodose n'avait nul besoin de se concerter avec lui. La force d'une même situation et d'une même conviction les amenait au même point, et

1. S. Amb., *Vit. à Paul. script.*, p. VIII. — Rufin, II, 33. — Soz., VII, 22. — Théod., V, 24. — S. Aug., *de Civit. Dei*, V, 26.

ils s'entendaient de loin sans avoir besoin de communiquer. Au fond l'intérêt de la religion était nécessaire à Théodose pour le décider à se mettre en mouvement. Il est fort à croire, en effet, que si le devoir de venir en aide à la foi en péril n'eût soutenu son courage, ni le soin de son ambition, ni même le désir de venger son parent, n'eussent été des mobiles assez actifs pour le décider à braver les fatigues et les ennuis d'une expédition nouvelle. Il n'avait jamais eu de goût à gouverner l'Occident, et son bon sens, d'accord avec la modération de ses désirs, l'avait toujours averti que le poids de l'empire entier accablait les épaules d'un seul homme. Il était revenu en Orient quatre ans auparavant, décidé à n'en plus sortir, aspirant à jouir sans trouble de la soumission de ces belles provinces, où les esprits étaient faits à lui obéir, et sinon du bonheur domestique tel qu'il l'avait goûté autrefois auprès de la compagne de sa jeunesse, du moins de la paix que promettaient à ses derniers jours les douces vertus de sa nouvelle épouse, Galla. Pour la seconde fois, toutes ses espérances étaient brisées. Galla, mortellement atteinte par le coup douloureux qui avait troublé sa grossesse, expirait dès les premiers jours de 393 dans une couche douloureuse. Accablé par cette nouvelle épreuve, et déjà sur le déclin de l'âge, Théodose voyait devant lui, au lieu du repos qu'il s'était promis, une guerre à conduire, une conquête à faire, un empire à pacifier. Le découragement se fût aisément glissé dans

son âme, si la voix impérieuse de la conscience n'eût parlé plus haut, Sa propre injure n'eût pas suffi : il lui fallait, pour l'émouvoir, la gloire du Christ à venger[1].

Était-ce même bien un devoir de courir au-devant de cette lutte? Ne suffisait-il pas de la laisser venir et de l'attendre? C'est sur quoi il éprouva le besoin d'être éclairé, et, pour obtenir des lumières, il envoya consulter le même oracle qui l'avait déjà une fois bien guidé dans l'expédition contre Maxime. Il dépêcha l'eunuque Eutrope (si tristement célèbre depuis) vers les déserts de Thébaïde, pour y chercher le solitaire Jean de Lycople et lui poser cette question : « Faut-il commencer la guerre ou attendre l'attaque d'Eugène? » L'eunuque avait même ordre d'amener le moine à la cour, si c'était possible, Théodose désirant suivre en tout ses conseils. Mais Jean refusa obstinément de se laisser arracher à sa solitude. Il se borna à faire savoir, en termes sévères et tristes, qu'il répondait de l'issue de l'expédition, mais non du sang qu'elle pourrait coûter, Dieu ne devant pas donner si facilement la victoire à son serviteur dans cette expédition que dans la précédente. Il laissa entendre que Théodose, quittant l'Orient, pourrait bien ne pas y revenir, mais qu'en ce cas Dieu protégerait ses enfants et leur assurerait l'empire[2].

1. Zos., IV, 55, 57.

2. Soz., VII, 22. — Rufin, II, 32. — Théod., V, 24. — Claudien parle de cette mission et la reproche à Eutrope dans le premier livre de son poëme contre ce favori, v. 312 et suiv.

Décidé plus qu'encouragé par cette prédiction mélancolique, l'empereur s'apprêta à la lutte comme le chrétien se dispose pour la suprême lutte de la vie. Il se prépara à la guerre, dit un historien presque contemporain, en cherchant le secours, non pas tant des armes que des jeûnes et des prières, se croyant bien moins défendu par la vigilance de ses sentinelles que par les veilles de ses nuits passées en oraison, visitant avec les prêtres et le peuple tous les lieux de dévotion, s'agenouillant sur un cilice devant les tombeaux des martyrs et des apôtres, et demandant à l'intercession des saints le seul appui qui ne trompe pas. Ce redoublement de piété, qui achevait de donner à l'expédition entreprise le caractère d'une guerre sainte, avait tellement frappé les populations qu'on n'hésitait pas à prêter à Théodose les actes de dévotion les plus singuliers. Le bruit se répandit, et quelques écrivains mal informés l'ont reproduit, qu'il s'était même déguisé en paysan pour aller visiter, à l'insu de sa cour, les saints lieux de Jérusalem [1].

L'effet de ces dispositions morales se trahit, comme d'ordinaire, dans ses actes législatifs; mais c'est par un accroissement, plus marqué peut-être que dans les précédents, de douceur et d'humanité. Véritable récom-

1. Rufin, II, 33: Igitur præparatur ad bellum non tam armorum telorumque quam jejuniorum orationumque subsidiis; non tam excubiarum vigiliis quam obsecrationum pernoctatione munitus circumibat, etc. — Bar., *Ann. eccl.*, ann. 393.

pense de la grâce, et signe certain de l'œuvre de Dieu dans une âme : à l'excès de zèle un peu âpre qui avait suivi chez Théodose les secousses de sa pénitence, succède avec le progrès de la piété et le déclin de l'âge je ne sais quoi de plus calme dans la ferveur, et, dans le même dévouement à la vérité divine, une compassion plus indulgente et plus tendre pour les faiblesses ou les misères humaines. Les lois de cette année 393, pendant laquelle la pensée de la lutte prochaine ne le quitta pas, n'ont plus, à l'exception d'une seule, pour objet la répression de l'erreur. Presque toutes ont pour but le soulagement des maux des populations. Ce sont des mesures prises pour contenir les exactions des soldats qui, surtout à la veille d'une grande expédition militaire, abusaient du droit de se faire nourrir et loger pour ruiner le pauvre paysan. C'est la restitution ordonnée de l'argent et des propriétés confisqués par la rigueur exagérée des magistrats. Chose singulière, une guerre dont tout le monde parle, au lieu de s'annoncer par le sinistre préliminaire de taxes et de tributs extraordinaires qui d'habitude signalent ce genre d'événements, est, au contraire, précédée de dégrèvements, de remises d'impôts, d'augmentation dans les distributions de blé et de vivres faites aux indigents des grandes villes. La sévérité du législateur ne se réveille qu'un instant pour contenir les excès scandaleux du luxe des comédiennes, mais elle s'adoucit l'instant d'après en faveur des juifs, pour protéger, même contre

la ferveur des chrétiens, les derniers asiles qui restaient au culte des compatriotes du Christ[1].

Mais nulle part le chrétien ne parle d'un ton plus pénétré que dans la loi du 9 août de cette année, par laquelle toutes les offenses dirigées contre le souverain seul sont déclarées d'avance exemptes de peines, et une sorte d'invitation est adressée à tous les magistrats de lui faire connaître le mal qu'on dit de lui, pour qu'il juge si ces reproches méritent quelque attention. On dirait vraiment qu'il prépare en public sa confession dernière, et qu'il invite tous ses sujets à l'aider pour la présenter humble et complète devant Dieu.

« Si quelqu'un, dit la loi, ne connaissant pas la modestie et oubliant la pudeur, a cru pouvoir attaquer notre nom par des paroles malicieuses et vives, et que, dans un esprit de turbulence et d'ambition, il décrie notre règne, nous ne voulons point qu'un tel homme soit soumis à la peine ordinaire des lois, ni qu'on lui fasse subir rien de dur ou de rigoureux : car s'il a parlé par légèreté, il faut le dédaigner; si c'est par égarement, il est à plaindre; si c'est par malice, nous lui pardonnons. Nous ordonnons donc qu'avant d'entamer aucune recherche, il en soit fait rapport à notre sagesse, afin que nous jugions de la valeur des paroles d'après les personnes, et décidions s'il faut poursuivre

1. *Cod. Theod.*, I, t. 9, l. *unica;* VII, t. 4, l. 19; t. 9, l. 3; t. 8, l. 4; IX, t. 42, l. 12 et 13; XV, t. 7, l. 11; XVI, t. 8, 9. — *Cod. Just.*, I, t. 9, l. 7.

ou laisser passer. » Pour un successeur de Néron et de Domitien, c'était une manière bien nouvelle de faire appel à la délation et de protéger la majesté du trône [1].

A. D. 394 [2].

Le temps s'écoulait cependant, trop vite au gré de Théodose, qui ne se sentait point pressé de partir, et sous l'empire de cette répugnance secrète prolongeait ses préparatifs peut-être plus que de raison. Enfin, vers le printemps de 394, tout étant prêt, et aucun motif, aucun prétexte même de retard ne subsistant plus, il fallut bien songer à se mettre en route. Avant de quitter sa capitale, Théodose voulut prendre congé d'elle dans une dernière et éclatante cérémonie. Il conféra la dignité d'Auguste à son second fils Honorius, le même qui l'avait accompagné à Rome, et qui venait à peine d'achever sa dixième année. En mettant ainsi ses deux héritiers sur un pied d'égalité, le dessein du père était évidemment de faire entre eux, de son vivant même, la répartition des deux moitiés de l'empire, toujours destinées, dans sa pensée, à rester séparées. Il traçait d'avance la ligne de partage de la couronne dont il sentait son front surchargé. La solennité fut touchante : on regardait avec une admiration émue ce père illustre allant risquer sa vie et sa fortune pour l'honneur du Christ et de Rome, serrant contre son cœur, dans un

1. *Cod. Theod.*, IX, t. 4, l. *unica*. Voir la note de Godefroy qui fixe cette loi d'une manière irréfutable à la date à laquelle nous la rapportons.

2. A. D. 394. — Indictio. VII. — U. C. 1147. — Arcadius. III, et Honorius. II. Aug., Coss.

embrassement qui pouvait être le dernier, des enfants deux fois privés de mère, dont la figure innocente ne trahissait point encore les vices que devait développer plus tard chez eux la malsaine éducation du trône. L'impression de cette scène resta si vive que, quelques années encore après, le poëte Claudien consacrait à la célébrer la molle facilité et l'harmonie monotone de sa muse. Mais la réalité fut sans doute plus saisissante que tous les ornements factices dont le poëte rhéteur se plut à la parer. Peut-être que le soleil ne s'arrangea pas (comme Claudien se plaît à le raconter) pour percer le nuage et briller juste au moment où l'acclamation des soldats salua le nouvel Auguste. Très-certainement Théodose ne prononça pas le centon de morale rebattue et tout imprégnée de polythéisme que Claudien met dans sa bouche. Il ne parla pas à son fils de la double nature enfermée dans le corps de l'homme lorsque Prométhée mêla pour le former les éléments de la terre à ceux du ciel; il ne lui dit point que la clémence égale les hommes aux dieux, et ne lui recommanda pas la modération dans les désirs par l'exemple de Phœbus, qui ne s'écarte jamais d'une voie moyenne tracée d'avance dans le ciel, et de Neptune qui respecte ses rives. Rien n'indique non plus qu'Honorius, qui ne montra à aucune époque de sa vie une grande ardeur pour les combats, ait interrompu cette harangue pour demander à partir en guerre avec son père, et que celui-ci, modérant cette généreuse impatience, l'ait engagé à aller

étudier encore l'amour de la liberté et de la patrie à l'école de Brutus, d'Horatius Coclès et de Camille. Aucun des personnages présents à cette scène ne prit ces poses dramatiques et ne tint ce langage de théâtre. Mais si dans ce suprême adieu Théodose, levant les yeux vers le ciel, étendit ses mains sur les jeunes fronts où il venait de déposer un dernier baiser, puis traça au-dessus de leur tête le signe protecteur de la croix, ces gestes suffirent, mieux que n'aurait fait aucune parole, pour communiquer à l'assistance toute l'émotion de son cœur patriotique et paternel[1].

La journée se termina par la consécration d'une statue équestre colossale de Théodose, coulée en argent et posée sur une colonne torse, autour de laquelle s'enroulaient des bas-reliefs représentant les principales victoires du règne. Enfin, les fêtes finies vers les premiers jours de mai, le départ eut lieu. Les troupes étaient nombreuses, en bon ordre, mieux ralliées même et mieux exercées que lors de la première expédition, Théodose sachant qu'il avait affaire dans Arbogast à un ennemi qu'il ne fallait pas mépriser. Timase et Stilicon, le mari d'une nièce de l'empereur (c'est la première fois que ce nom, plus tard fameux, est prononcé), commandaient les troupes romaines; les barbares auxiliaires (aucune armée romaine ne pouvait

1. Claud., *de quart. cons. Hon.*, v. 200-300, *passim.* — Soz., VII, 24. — Philost., XI, 2. — Voir la note de Tillemont, *Théodose*, LXXV, sur la date exacte de cette promotion.

désormais s'en passer) étaient confiés au Goth Gaïnas et à l'Arménien Bacure, tous deux fidèles chrétiens. Sous leurs ordres, dit un historien, servait un petit chef de tribus, encore tout jeune, et qui apprenait le chemin de l'Occident. Son nom, que personne ne remarquait, était Alaric. L'armée qui allait venger Rome emmenait avec elle son conquérant futur. On avait vainement attendu quelques légions d'Afrique. Le préfet Gildon, Maure de naissance, et frère de Firmus (celui dont Valentinien avait puni la révolte), profitait de son éloignement pour se maintenir dans une neutralité prudente. L'Orient restait confié au préfet du prétoire Rufin, chargé aussi de veiller sur les enfants couronnés[1].

Théodose sortit de sa capitale par le faubourg Hebdomon où il s'arrêta, pour présenter ses dévotions à saint Jean-Baptiste, dans l'église qu'il avait fait construire. Il était à Andrinople le 15 de juin, et y fit un peu de séjour. Il eut même le temps d'y rédiger plusieurs lois qui attestaient que la préoccupation de son esprit n'avait pas encore quitté Constantinople, la ville par excellence des plaisirs et des sectes; car la première défendait aux comédiens d'exposer dans les lieux publics leurs images et aux actrices de paraître

1. *Chron. Alex.* — Zos., v, 57. — Soc., vii, 10. — P. Orose, vii, 33. —Rufin, i, 10. — Zosime affirme qu'Honorius accompagna son père, mais cette assertion, contredite par les autres historiens, n'a aucune vraisemblance.

jamais en public avec le costume de vierge, enfin aux uns comme aux autres d'enseigner aux enfants chrétiens les principes funestes de leur art. La seconde adoucissait un peu les peines imposées aux hérétiques de la confession d'Eunome; tout en leur interdisant toujours d'ordonner des prêtres et de consacrer des évêques, elle leur rendait le droit de tester et les principaux droits civils : qu'ils jouissent au moins du droit commun, disait le législateur dans un mouvement généreux, tel qu'en produit souvent chez les nobles âmes l'émotion des grandes circonstances de la destinée [1].

D'Andrinople il se dirigea rapidement vers le nord à travers la Mœsie et la Dacie inférieure. Ce n'était pas le chemin qu'il avait suivi pour aller chercher Maxime; il avait alors au contraire traversé la Macédoine et abordé la Pannonie, en remontant le cours inférieur de la Save. Mais cette fois, comme la précédente, sa marche fut rapide, secrète, et, comme il s'était fait assez longtemps attendre pour que l'on commençât à douter de sa venue, il trouva les passages des Alpes, bien que fortifiés avec soin, dégarnis d'hommes et mal défendus. Il les emporta d'assaut sans difficulté, à la grande surprise d'Eugène, qui se croyait en sûreté dans la ville d'Aquilée, où il était venu suivre les opérations militaires. L'usurpateur vit avec terreur revenir vers lui les garnisons fugitives et privées de leur chef, le préfet

1. *Cod. Theod.*, xv, t. 7, l. 12; xvi, t. 5, l. 24, 25. — *Chron.* ann. 394. p. CXLII.

Flavien, qui ne reparut plus. L'opinion fut vivement frappée de ce premier désastre. Ainsi ces forteresses que Jupiter protégeait de son bras armé de la foudre cédaient au premier effort, et le magistrat qui avait obtenu le rétablissement d'un autel pour la Victoire ne réussissait pas à la fixer, même un jour, sous ses drapeaux [1].

Mais ce n'était là pourtant qu'un commencement, et le gros des troupes d'Eugène restait en bon ordre sous le commandement d'Arbogast, couvrant, à plusieurs lieues à l'entour d'Aquilée, toutes les plaines de la Vénétie. Du point culminant dont il s'était emparé, Théodose apercevait leurs tentes dans la plaine, et pouvait compter les escadrons de leur cavalerie. Il se convainquit sans peine que l'armée de son adversaire était beaucoup plus nombreuse que la sienne. Arbogast, en effet, instruit par l'exemple de Maxime, qui s'était perdu pour avoir divisé ses forces, avait concentré les siennes sur ce point unique, pensant, non sans raison, que Théodose ne pouvait s'avancer vers l'Italie sans commencer par s'assurer la possession de la ville forte d'Aquilée. Aussi fut-ce vers une petite bourgade située en avant de cette ville et nommée, sans doute à cause d'un ruisseau qui descendait des montagnes, *Flumen Frigidum*, que les avant-postes des deux armées en vinrent aux mains le 5 de septembre. Un corps de

1. Zos., IV, 58. — Soz., VII, 24. — Rufin, II, 33. — S. Aug., *de Civ. Dei*, V, 26. — Claud., *de Quart. cons. Hon.*

Goths, commandé par Gaïnas, fut engagé d'abord et soutint très-mal le premier choc. Théodose les vit revenir à lui en déroute. Il les rallia, les harangua, puis, levant les yeux au ciel avec une expression de ferveur enthousiaste : « Seigneur, dit-il, vous savez que je n'ai entrepris cette guerre que pour le nom de votre Fils et pour ne pas laisser le crime impuni. Si j'ai eu raison de compter sur votre secours, étendez votre main sur vos serviteurs afin que les païens ne disent pas de nous : Où est leur Dieu? » La confiance pieuse du général passa dans l'âme des soldats, qui revinrent à la charge, guidés cette fois par leur autre chef Bacure. Ce barbare paya hardiment de sa personne, et, entrant dans les rangs ennemis, y fit une large trouée. Mais il y laissa la vie, et ce dévouement ne réussit qu'à maintenir jusqu'à la fin du jour la fortune indécise. Les deux armées rentrèrent dans leur camp, après une effroyable effusion de sang. On portait à dix mille le nombre des Goths restés sur la place. Chacun triompha de son côté, comme c'est l'ordinaire dans de telles journées, mais chez Eugène la joie fut d'autant plus grande que l'inquiétude de la veille avait été plus vive. La nuit se passa en festins joyeux et en largesses [1].

1. Zos., IV, 58. — Soc., V, 25. — Soz., VII, 24. — Théod., V, 24. — Rufin II, 33. — P. Orose, VII, 35. — Lebeau croit que la rivière nommée par les historiens *Flumen Frigidum* est le Vipao, dans le comté de Sovits.

Dans le camp de Théodose, au contraire, tout était grave et sombre. Du moment, en effet, où la victoire se faisait attendre, la situation devenait critique, car les légions d'Arbogast occupaient non-seulement la plaine, mais même, à l'exception du passage étroit que Théodose s'était frayé, presque toutes les hauteurs avoisinantes sur la droite et sur la gauche. Elles pouvaient donc, au premier échec, se donner la main et fermer toute retraite. Cette prévision intimidait les généraux de Théodose, qui, dans un conseil tenu le soir, proposèrent de faire une demi-retraite pour se mettre plus en sûreté et laisser à des renforts le temps d'arriver. Mais ce conseil, que peut-être dans d'autres circonstances Théodose, général circonspect de son naturel, eût adopté de lui-même, lui parut pour une guerre si sainte trop entaché de prudence humaine. « Non, dit-il, vous avez vu sur les drapeaux ennemis l'image d'Hercule : la croix ne reculera pas, même un jour, devant-elle. » Et il ordonna pour le lendemain une nouvelle attaque. Puis il se rendit à une petite chapelle voisine pour y passer la nuit en prières. Il pria en effet, et avec tant de ferveur que ses yeux se fondaient en pleurs et que ses vêtements étaient trempés de larmes. Après plusieurs heures d'oraison, le sommeil ferma involontairement ses paupières, mais sa pensée se poursuivit à travers ses songes : il vit apparaître deux cavaliers vêtus de blanc, montés sur des chevaux de même couleur : « Ne crains rien, lui

dirent-ils, c'est Jean l'évangéliste et Philippe l'apôtre qui te parlent : ce sont eux aussi qui viendront demain à ton secours. » Comme il retournait à sa tente à l'aube du jour, remerciant Dieu d'avoir soutenu ainsi son courage, un soldat s'approcha pour lui raconter une vision du même genre. « Vous voyez, dit Théodose à ses généraux : si c'était moi seul à qui Dieu se fût fait voir ainsi, on dirait que c'est une invention de moi pour vous faire combattre. C'est donc pour vous, non pour moi, qu'il a parlé à ce soldat [1]. »

Puis, faisant le signe de la croix, il donna le signal du combat, et le gros de l'armée, qui était resté la veille dans les retranchements de la montagne, se mit en mouvement vers la plaine. A mesure qu'on descendait et que l'horizon s'étendait devant les regards, on distinguait plus nettement les détachements de troupes ennemies postés sur toutes les hauteurs voisines, et cette vue pénétrait les plus fermes courages d'une secrète inquiétude. A chaque moment on craignait d'apprendre que l'armée était prise en queue et coupée de sa retraite. Plusieurs fois on vit Théodose se retourner pour regarder en arrière avec angoisse, puis, pendant des moments de halte, mettre pied à terre, se jeter à genoux, et se relever le visage plus illuminé que jamais d'une sainte confiance. Soudainement, d'une des éminences quelques officiers se détachèrent en

1. Théod. — P. Orose, *loc. cit.*

parlementaires et vinrent parler à Théodose. Après quelques instants d'entretien, Théodose tira des tablettes de sa poche, y traça quelques lignes et les tendit à ses interlocuteurs, qui repartirent sur le champ. Le sens de ce dialogue fut bientôt connu. C'était la défection ou plutôt le repentir du comte Arbitrion, qu'Arbogast avait chargé du commandement des postes detachés sur les montagnes, et qui, au moment d'en venir aux mains avec son souverain légitime, sentait défaillir son audace. Il envoyait offrir sa soumission et demander grâce. Théodose accepta volontiers ce secours inespéré. Ainsi disparaissait le plus grand danger de la journée, qui se transformait au contraire en une force inattendue. Quel changement! quel coup de la main divine! quelle réponse aux prières de Théodose! Désormais l'armée pouvait s'avancer en pleine sécurité, appuyée sur une forte et large base d'opérations.

Le défilé était pourtant toujours assez lent, car les chemins étroits de la montagne ne permettaient pas à plusieurs chevaux de passer de front. Théodose, plus encouragé que jamais dans sa confiance, mais contrarié d'un retard qui laissait à l'ennemi le temps de se concentrer pour résister à la première attaque, mit résolûment pied à terre et l'épée à la main : « C'est maintenant, dit-il, qu'on va voir le Dieu de Théodose. » Il s'avanca, à la tête de la première cohorte, jusqu'en vue d'un petit tertre où Eugène s'était placé pour assis-

ter sans péril à la journée. Eugène le reconnut et poussa un cri de surprise et de joie. Informé des dispositions prises par Arbogast, mais ignorant encore la défection qui venait d'en déjouer toutes les combinaisons, il prit cet acte d'audace pour un coup de désespoir. « Il est perdu, s'écria-t-il, et il veut mourir en brave. Je ne veux pas qu'il ait cette gloire : qu'on me l'amène les pieds et les mains liés[1]. »

A peine avait-il achevé de parler que déjà il ne voyait plus rien devant lui qu'un affreux tourbillon de poussière. Au moment, en effet, où Théodose engageait cette attaque presque téméraire, la nature, semblant par une volonté divine se mettre d'elle-même à ses ordres, lui envoya un auxiliaire sur lequel personne ne comptait. Un vent violent s'éleva, qui, soufflant en plein dans le visage des rebelles, remplissait leurs yeux de sable, et même enlevait leurs armes de leurs mains. Les traits lancés par eux, contrariés par l'agitation de l'atmosphère, retombaient sans force à leurs pieds, ou allaient frapper à côté sur des amis. L'effet moral de cette intervention des éléments en faveur du chef chrétien fut immense. Une panique se répandit dans les rangs de ses ennemis : les uns s'enfuirent; d'autres tombaient aux pieds de Théodose en demandant grâce. Théodose reçut avec bonté tous les suppliants, mais exigea qu'on lui

1. S. Amb., *de Obit. Theod.*, 7, p. 1200. — Théod., v, 24.

amenât sur-le-champ les deux principaux coupables[1].

On n'eut pas de peine à trouver Eugène : il était encore, tout étourdi, sur l'éminence où il avait placé sa tente, et même, dit-on, ne comprenant rien à ce qui se passait, il y attendait toujours qu'on lui amenât Théodose. Quand il vit accourir auprès de lui, tout hors d'haleine, quelques-uns des gens qu'il était accoutumé à regarder comme les siens : « Eh ! bien, dit-il, vous le tenez. Est-il bien enchaîné? » Sans lui répondre, on lui passa à lui-même la corde autour des pieds et des mains, et on l'amena sur le champ de bataille, où le vainqueur l'attendait dans toute l'exaltation du triomphe. « Vous voilà, dit Théodose : Hercule vous a donc laissé prendre ! Invoquez-le maintenant, et qu'il vous secoure. » Et comme le pauvre rhéteur fléchissait le genou en suppliant, et allait appeler à son aide toutes les ressources de son ancien métier, un soldat passant par derrière lui frappa la nuque et le décapita d'un coup de sabre. La tête fut ensuite promenée au bout d'une pique, à travers les rangs ou plutôt la mêlée des soldats. Le même sort attendait Arbogast, mais il avait disparu. On sut qu'il

1. Rufin. — Soc. — Soz. — P. Orose, *loc. cit.* — S. Aug., *de Civ. Dei*, v, 26. — Claud., *de tert. cons. Hon.*, v, 93 et suiv.

Gelidis Aquilo de monte procellis
Obruit adversas acies, revolutaque tela
Vertit in auctores et turbine reppulit hastas.
O nimium dilecte Deo, cui fundit ab antris
Æolus armatas hiemes, cui militat æther
Et conjurati veniunt ad classica venti !

avait dirigé sa fuite vers les montagnes, mais on retrouva peu de jours après son cadavre transpercé de son épée par sa propre main [1].

Comme Théodose avait tout demandé à Dieu avant le combat, il ne perdit pas un moment pour lui tout rapporter après la victoire. C'était pour le Christ seul qu'il avait combattu : ce fut au nom et pour la gloire du Christ aussi seulement qu'il voulut triompher. D'abord on fit disparaître sans délai les insignes païens; les images d'Hercule furent foulées aux pieds, et les statues de Jupiter furent mises en pièces. « Voilà les éclats de la foudre, » dirent les courtisans en voyant voler de toutes parts des fragments d'or ou de métal précieux. « Nous aimerions fort à être foudroyés de la sorte. » Et Théodose leur permit, en riant, de ramasser et de mettre en poche tous les débris de quelque valeur.

Mais il lui fallait trouver quelques témoignages à la fois plus sérieux et plus éclatants de sa reconnaissance : et, pour faire ce choix, avant tout il voulut consulter Ambroise. Dès le soir même du combat, à peine rentré sous sa tente, il lui écrivit. Seulement, il ne savait où lui faire parvenir sa lettre; car il avait été informé qu'Ambroise avait quitté Milan, et le lieu de sa retraite ne lui était pas connu. Un courrier fut dépêché avec ordre de l'aller chercher partout où on pourrait soup-

1. Théod. — Soc. — Soz. — Rufin. — Zos. — P. Orose, *loc. cit.*

çonner qu'il se fût retiré. La recherche ne fut pas longue. Ambroise était tout simplement à Milan, au palais épiscopal, où il était rentré dès le lendemain du départ d'Eugène pour l'armée. Ce fut là qu'il reçut, coup sur coup, la nouvelle du combat et la lettre de l'empereur.

Son cœur fut inondé d'une joie sans bornes. Jamais ses sentiments de Romain et de chrétien, si intimement mêlés dans son âme, ne s'épanchèrent avec plus d'effusion que dans les termes brûlants de sa réponse. Peut-être même l'évêque fit-il dans sa joie plus de part que l'empereur à la patrie terrestre, au bonheur de voir Rome arrachée aux mains d'un usurpateur barbare. « Vous me croyiez parti, écrivait-il, mais j'avais plus de confiance dans votre courage et dans votre mérite. Je n'ai jamais douté que le secours céleste ne répondît à votre piété et ne vous aidât à délivrer l'empire romain des mains de ce barbare. Je suis donc revenu en hâte dès que je n'ai plus eu chance de rencontrer celui que je voulais éviter, car je n'avais jamais eu dessein d'abandonner l'Église que Dieu m'a confiée, mais seulement de fuir le contact d'un sacrilége. Je suis ici depuis la fin d'août......

« Vous voulez donc que je rende grâces à Dieu de votre victoire, et bien volontiers je vais le faire. Une hostie offerte en votre nom est sûre de plaire à Dieu... D'autres empereurs commandent des arcs de triomphe : vous demandez, vous, que des sacrifices et une action de grâces soient offerts à Dieu par la main de ses

prêtres. Bien qu'indigne d'être l'interprète de tels vœux, je vous dirai pourtant ce que j'ai fait. J'ai porté votre lettre à l'autel, et je l'y ai déposée; je l'ai tenue en main en offrant le saint sacrifice, pour que ce fût votre foi qui parlât par ma bouche, et que le rescrit impérial lui-même me tînt lieu d'offrande. Oui vraiment, Dieu regarde d'un œil favorable l'empire de Rome, puisqu'il lui a donné un tel prince, un tel père, dont la vertu, parvenue à un tel point de grandeur, est cependant tellement contenue par l'humilité, qu'il passe en vertu tous les empereurs et en humilité tous les prêtres. Qu'ai-je de plus à désirer? quel vœu former? Tout se réunit en vous : je trouve chez vous le plein accomplissement de tous mes souhaits[1]. »

Répondant alors plus particulièrement à la question de Théodose, il lui conseillait tout simplement de témoigner la vivacité de sa reconnaissance envers Dieu par un déploiement inusité de clémence envers les vaincus. Le conseil fut suivi, et à la lettre. A part les deux victimes du premier jour, il n'y en eut aucune autre. Le fait ne serait pas croyable si les témoignages n'étaient unanimes pour l'affirmer. Un secrétaire d'État fut dépêché du camp même pour aller porter à Milan un acte général d'amnistie. Ce fut dans l'église qu'on dut le lire, car c'était là que, par instinct, tous ceux

1. S. Amb., *Ep.* LXI, p. 1020.

qui se sentaient menacés s'étaient d'avance réfugiés. Dans le nombre étaient les enfants d'Eugène et ceux d'Arbogast, qui avaient cherché l'asile du sanctuaire, quoiqu'ils n'eussent pas reçu encore le signe sacré du christianisme. Théodose ordonna qu'on saisît cette occasion pour les enrôler sous les lois du Christ ; il leur conserva tous leurs biens et leur promit son affection. Le fils de Flavien, païen comme lui, ne fut pas plus maltraité. L'enthousiasme causé par cette application inattendue de toutes les maximes évangéliques fut au comble, surtout chez les vaincus. Leur voix s'éleva plus haut que celle des vainqueurs le jour où Théodose, accompagné d'Ambroise, qui était venu à sa rencontre, fit son entrée triomphale dans Milan. Les deux cultes célébrèrent à l'envi toutes les circonstances prodigieuses de la victoire, et peut-être les païens, plus disposés par leur croyance même à reconnaître dans les forces physiques de la nature l'action directe de la puissance divine, étaient-ils les plus pressés à proclamer le secours inattendu que les éléments étaient venus apporter aux efforts du héros.

« Prince véritablement chéri des dieux, disait quelques années plus tard encore un poëte païen, à qui Éole, du fond de son antre, envoie l'armée de ses tempêtes, pour qui l'éther combat, et qui fait accourir les vents sous ses étendards, au son de sa trompette ! » Et il ajoutait : « Prince clément, qui met fin à la haine le

même jour qu'aux combats, et dont il est heureux d'être le prisonnier[1]. »

Seul, au milieu de l'ivresse générale, Théodose gardait une gravité mélancolique. Soit que les tristes présages mêlés aux prédictions de la victoire par le solitaire de la Thébaïde eussent laissé leur ombre dans son esprit, soit qu'il sentît déjà le poids d'un mal secrètement engendré dans ses organes, et accru par les fatigues de l'expédition, soit détachement d'une âme chrétienne à qui la terre, même avec la parure de la gloire, ne suffit plus, il paraissait jouir sans entraînement et presque sans goût de ce comble de renommée et de fortune. Sans perdre un jour, il ordonna qu'on fît venir de Constantinople son fils Honorius, et, en l'attendant, par un scrupule de dévotion raffinée, il voulut se priver de ses plus chères consolations spirituelles en s'abstenant de l'approche des sacrements. Il lui semblait que sitôt après une bataille, auteur, sinon coupable, de la mort de tant d'hommes, il ne pouvait être admis au festin de Dieu. La seule odeur du sang, même légitimement versé, le reportant par une pénible association d'idées vers le souvenir d'autres meurtres, lui causait un trouble involontaire.

En toute hâte le jeune prince arriva conduit par sa

1. S. Amb., *Ep.* LXI, LXII; *Vit. a Paul. script.*, p. 9. — P. Orose, VII, 35. — S. Aug., *de Civ. Dei*, V, 26. — Claud., *de tert. cons. Hon.*, V, 92 et suiv.; *quart. cons.*, V, 110, 116.

Odiis idem qui terminus armis:
Profuit, hoc vincente, capi.

tante Séréna, femme de Stilicon, et accompagné de sa petite sœur Placidie, encore dans les langes, seul enfant qui fût resté à Théodose de son union si courte avec Galla. Le cortége royal laissa Constantinople dans la joie, et sur la route des fêtes saluèrent partout son passage. Mais l'arrivée à Milan, dans les premiers jours de 395, fut plus sombre. De graves accidents, des secousses fréquentes de tremblement de terre, des orages effroyables, étaient venus mêler au bonheur public de sinistres présages et des malheurs privés. De plus l'empereur était décidément malade, et déjà on savait que son mal, d'une gravité reconnue, était une hydropisie de poitrine.

Depuis plusieurs jours, il gardait le lit. La vue de ces êtres chéris le ranima. Il se leva, se rendit avec eux à l'église, où il les remit solennellement aux mains d'Ambroise, pendant que lui-même recevait le pain céleste dont il s'était privé si longtemps.

Puis il se mit à l'œuvre pour régler les affaires d'État avec la ferme résolution d'un mourant. Le partage de l'empire était déjà chose arrêtée et connue de tous. Arcadius avait l'Orient, Honorius l'Occident. Auprès de chacun il plaçait un tuteur : c'était le préfet du prétoire Rufin à Constantinople; à Milan, le général Stilicon, allié de la famille impériale : tous deux chrétiens de nom, mais tous deux atteints de tous les vices des cours, tous deux cachant, sous les apparences du dévouement, le feu intérieur d'ambition qui les dévo-

rait. Théodose confirma par un acte nouveau l'amnistie qu'il avait donnée à Milan, les remises d'impôts qu'il avait faites à Constantinople. Son principal soin paraissait être de laisser tout en paix après lui, et sa pensée parcourait successivement tous les points de l'empire pour chercher s'il n'y laissait pas subsister quelque occasion de trouble. Ainsi, une députation d'évêques d'Occident lui étant venue présenter ses hommages, il se plaignit à eux que leur hostilité contre l'évêque d'Antioche durât toujours, bien que la mort de Paulin et de ses successeurs n'y laissât véritablement aucun prétexte. « Mettez-y ordre, je vous prie, leur dit-il paternellement; ces discordes affligent l'Église. » Et il ne les laissa partir qu'après avoir obtenu d'eux la promesse de faire le sacrifice de leurs ressentiments[1].

Une autre députation l'attendait, qui ne manquait jamais après aucune victoire : c'était celle du sénat de Rome conduite par les deux consuls que Théodose lui-même venait de désigner, Anicius Olybrius et Anicius Probinus, fils tous deux du fameux préfet du prétoire Probus et élévés sous ses yeux par la sainte Anicie. La seule désignation de ces deux rejetons de la première maison chrétienne de Rome, pour inaugurer ensemble les fastes consulaires de la nouvelle année, attestait

1. Soc., v, 26. — Soz., vii, 29. — Philost., xi, 2. — Théod., v, 23-25. — S. Amb., *Vit. a Paul. script.*, p. ix; *de Obit. Theod.*, p. 1200.

assez au sénat dans quel sens Théodose entendait désormais qu'il eût à marcher. Claudien, ami et client de la famille Probus, eut beau, en célébrant ce nouvel honneur, mettre successivement les jeunes magistrats sous le patronage de Bellone, de Phœbus, de Mars, de Vénus et des Nymphes : personne autour d'eux ne s'y méprit et ne vit dans le choix de l'empereur autre chose que la volonté de consacrer solennellement au Christ tout ce qui restait des souvenirs de la république. Tels étaient cependant l'attrait d'une cour et le besoin impérieux qui poussait toujours un sénateur à se rapprocher d'un empereur, qu'un très-grand nombre de patriciens païens accompagnèrent les nouveaux consuls dans leur visite à Milan. Théodose les fit entrer et leur tint un langage d'une sévérité mélancolique : « Jusques à quand donc tarderez-vous, leur dit-il, à embrasser cette foi qui seule nous promet la délivrance de tous nos péchés? » Les sénateurs, ainsi directement interpellés, se récrièrent, alléguant l'antiquité de leur religion : « C'est par elle, osèrent-ils dire, que depuis douze cents ans Rome subsiste invaincue. Si Rome quitte les dieux qui l'ont protégée, qui sait ce qu'elle deviendra? » Théodose n'insista pas. Il n'était ni de force ni d'humeur à soutenir une discussion théologique. Mais il leur déclara sèchement qu'ils n'eussent désormais plus à compter, pour l'entretien d'aucun temple, sur les subventions du trésor public. Les pauvres païens, sentant bien qu'avec les

sources du trésor tariraient aussi celles de la piété des fidèles, répondirent tristement : « Mais si ce n'est pas le trésor qui soutient le culte, le culte ne sera donc plus celui de l'empire, » et ils se retirèrent en baissant la tête. Stilicon fut chargé de les reconduire à Rome et de donner le commentaire des paroles de l'empereur. Il le fit en effet, et non sans quelque brutalité, s'il est vrai, comme le raconte Zosime, qu'il mit les temples au pillage, enlevant, soit pour le compte de l'État, soit pour son compte personnel les richesses qui s'y trouvaient ; s'il est vrai en particulier que sa femme Séréna, visitant un temple de Vesta, ôta sans scrupule du cou de la déesse un collier de brillants et le passa au sien, malgré la résistance d'une vieille vestale qui la poursuivit de ses imprécations[1].

Au milieu de ces occupations diverses auxquelles Théodose présidait avec calme, la maladie le gagnait de jour en jour. Mais, soit que son parti fût pris de ne

1. Zos., IV, 59 ; V, 38 ; — Idac. — Prud., *contra Symmachum*, V, 602 et suiv. — Zosime affirme que Théodose se rendit à Rome après sa victoire, et que ce fut là qu'eut lieu l'entretien avec les sénateurs ; et le poëte Prudence semble, nous l'avons vu, confirmer cette assertion, puisqu'il met dans la bouche de Théodose un long discours tenu en plein sénat. Mais les dates, comme l'ont fait très-bien remarquer Tillemont et Pagi, se refusent à la possibilité d'un tel voyage, et entre le 6 septembre, jour de la victoire, et le 15 janvier 395, jour de la mort de Théodose, on ne peut placer le temps d'un voyage impérial à Rome et d'un retour à Milan. Le récit de Prudence, amplifié à la manière poétique, doit être rapporté, comme nous l'avons vu, au voyage fait à Rome par Théodose dans l'année 389.

2. A. D. 395. — Indictio. VIII. — U. C. 1148. — Anicius Olybrius et Anicius Probinus, Coss.

pas s'en apercevoir et de mourir debout, soit que ses douleurs ne fussent pas accrues dans la même proportion que la gravité du mal, il ne voulut rien interrompre, pas même les fêtes qui continuaient à célébrer ses victoires et l'arrivée du nouvel Auguste en Occident. Le 16 janvier il devait, après son dîner, assister à une course de chevaux : il se mit à table avec quelque appétit, mais à peine fut-il assis qu'un étouffement le saisit, et il ne put achever le repas. Il insista cependant pour que le jeune prince allât présider la course. Dans la nuit, l'état s'aggrava et la respiration, de plus en plus courte, fut enfin tout à fait supprimée. Il expira le 17 au matin, et ceux qui veillaient à son chevet crurent entendre errer sur ses lèvres le nom d'Ambroise. Il n'avait que cinquante ans, et n'en avait régné que seize.

La douleur publique fut extrême et mêlée d'une confuse angoisse. De la hauteur où venait de le porter et de l'établir, avec une solidité apparente, un grand capitaine, l'empire se sentait de nouveau retombé aux mains de deux enfants gouvernés par deux ambitieux. On ne pouvait donc plus respirer, même un jour : c'était à désespérer. Le désenchantement fut d'autant plus profond qu'un instant la confiance était rentrée avec une vivacité depuis longtemps ignorée dans le cœur de ces générations ordinairement lasses et dégoûtées d'elles-mêmes. La foi de Théodose et celle d'Ambroise, confirmée par la fortune, avait été contagieuse.

On s'était pris à penser avec ces fermes croyants que la cause des maux persistants de l'empire était enfin découverte et pourrait être détournée, et que les épreuves de l'empire allaient cesser avec l'hommage rendu par lui à la majesté du Dieu unique. On se flattait que Rome, retrempée par une foi nouvelle, allait renaître à sa vieille gloire. On comptait avec reconnaissance les signes de la bénédiction divine, déjà marqués sur le front de Théodose. Cet espoir était trompé. L'empereur chrétien, l'empereur orthodoxe, celui qui avait fait de l'Évangile la loi unique de l'État et donation complète au Christ de son pouvoir, périssait, comme un autre, par une mort qui l'enlevait à moitié de son âge et de son œuvre. Il abandonnait, comme un autre, sa famille et ses sujets aux intrigues des cours et aux menaces des barbares. La voie inconnue où Rome s'avançait désormais, loin de ses dieux pénates et des tombeaux de ses pères, était donc, aussi bien que toute autre, couverte d'un sable mouvant où le pied même d'un héros ne pouvait fixer son empreinte. Les païens triomphaient tout bas de cette impuissance commune à la nouvelle comme aux anciennes divinités. Au moins, eux, ils étaient restés fidèles à leurs souvenirs. Mais ceux qui, pour suivre la fortune, avaient trahi le passé, se sentaient honteux de n'avoir acheté à ce prix ni la paix du présent ni la sécurité de l'avenir.

Ce sentiment de dégoût et de doute était écrit sur bien des visages, lorsque le quarantième jour après la

mort de Théodose la foule accourut à l'église pour rendre un dernier hommage à sa dépouille mortelle avant le départ du convoi qui devait l'emmener à Constantinople. Ambroise célébra le saint sacrifice, puis, se retournant vers le peuple, il prit la parole. Lui aussi était trompé dans toutes ses espérances humaines. A lui aussi, pour la troisième fois en vingt ans, le rêve patriotique de sa vie échappait au moment où il croyait le saisir. Il perdait un ami, un grand homme qui avait porté la couronne, comme lui-même portait la croix, avec une humilité fervente, qui avait compris, partagé, qui réalisait de jour en jour les vues idéales de sa politique. Mais la foi d'Ambroise, bien qu'intimement unie dans son âme à sa piété filiale envers Rome, était pourtant reliée au ciel par une chaîne que ne pouvait briser aucun événement humain. Dieu parlait, Dieu frappait, c'en était assez : il fallait se soumettre, se confier, et bénir. C'est cette ferme assurance qu'il sut faire passer dans les cœurs, en les élevant au-dessus de la terre sans les détacher de la patrie.

« Voilà donc, dit-il, ce que nous annonçaient ces profondes secousses de la terre, ces inondations des eaux du ciel, cette épaisseur étrange des ténèbres qui nous environnaient. C'est que Théodose devait quitter la terre; les éléments pleuraient son départ... Et comment le monde n'aurait-il pas pleuré de se voir enlever un prince par qui étaient adoucies les rigueurs de la condition terrestre?... Il nous a donc quittés, ce grand

empereur; mais, ajouta l'orateur en montrant du doigt le jeune Auguste qui présidait à la cérémonie funèbre, il ne nous a pas quittés tout entier; il nous a laissé ses enfants, en qui nous devons le reconnaître, en qui nous le voyons et le possédons encore... Ne soyez point émus par la jeunesse de leur âge: la foi des soldats complète ce qui manque à l'âge de l'empereur. Et réciproquement c'est la foi de l'empereur qui fait le courage des soldats [1].

« C'est la foi de Théodose qui vous a donné la victoire : qu'à son tour votre foi soit la force de ses fils... Abraham, lorsqu'il a engendré, Sarah, lorsqu'elle enfanta dans sa vieillesse, n'ont pas considéré quel était leur âge. Comment seriez-vous surpris que la foi vienne en aide à l'âge, puisque la foi est faite pour représenter les choses à venir? Qu'est-ce que la foi, sinon la substance des choses qu'on espère? Ainsi nous l'enseigne l'Écriture. Mais si la foi prête un corps à ce que nous espérons, combien plus à ce que nous voyons!... Et il n'est pas rare que ce soit précisément dans la mort que la foi triomphe. N'est-ce pas la vertu des martyrs qui tourmente chaque jour l'ennemi du genre humain et ses légions?... Efforçons-nous donc, nous qui jouissons encore du bienfait de la vie, de ne point être ingrats; rendons aux gages que nous a laissés

1. S. Amb., *de Obit. Theod.*, p. 1197 et suiv.: Nec moveat ætas: fides militum imperatoris perfecta est ætas... Reciproca hæc : quia et fides imperatoris militum virtus est.

le pi[redacted] empereur une affection tendre et paternelle. Payons aux fils ce que nous devons au père. Vous lui devez plus mort que vous ne lui deviez vivant. Si même dans une famille privée, c'est un grand crime de violer le droit des mineurs, que serait-ce quand il s'agit des fils d'un empereur?... Et qui peut douter que le Dieu tout-puissant leur serve d'appui? Avec l'aide de ce Dieu, l'empereur Arcadius est déjà tout florissant de jeunesse ; Honorius frappe aux portes de l'adolescence, plus avancé en âge que n'était Josias qui, venu au trône orphelin comme lui, a vu la trente et unième année de son règne, et a plu à Dieu plus que tous les autres rois d'Israël, parce qu'il a célébré la Pâque du Seigneur et aboli les erreurs des cérémonies idolâtres. »

L'éloge des vertus du défunt était le thème obligé qui devait suivre; mais parmi ces vertus Ambroise fit choix, pour les célébrer, non de celles qui avaient brillé aux yeux des hommes, mais de celles dont l'orgueil de plus d'un de ses conseillers avait parfois rougi : son humilité, sa promptitude au repentir, sa soumission au moindre vœu de l'Église. « Je l'ai aimé, dit-il, se mettant hardiment en scène lui-même, j'ai aimé cet homme miséricordieux et humble dans l'exercice du pouvoir, d'un cœur pur et d'une âme douce, tel que Dieu les aime quand il dit : Sur qui me reposerai-je, sinon sur celui qui est humble et doux? J'ai aimé cet homme qui, préférant être accusé à être flatté, a su

un jour jeter à terre tous ses insignes [illegible] son péché dans l'église, demander grâce par ses gémissements et ses larmes. Ce qui fait rougir des particuliers, la pénitence publique, n'a pas fait rougir cet empereur, et depuis ce jour aucun autre ne s'est écoulé sans qu'il ait pleuré son erreur. J'ai aimé cet homme qui, dans son dernier soupir, m'appelait encore, qui, au moment de sortir de la vie, s'occupait plus de l'état de l'Église que de son propre péril. Je l'ai aimé, je l'avoue, et voilà pourquoi je le pleure du fond de mes entrailles. Je l'ai aimé, et j'espère de mon Dieu qu'il accueillera la voix de la prière par laquelle je m'efforce de suivre cette âme pieuse[1]. »

« Oui, » poursuit l'orateur, comme si le ciel s'ouvrait à ses yeux, et comme s'il apercevait au pied du trône divin tous les souverains chrétiens, et s'il entendait s'élever du fond des enfers les gémissements de tous leurs ennemis : « Oui, Théodose repose maintenant dans la lumière et triomphe dans le chœur des saints. Il y embrasse Gratien, qui ne pleure plus ses blessures puisqu'il a trouvé un vengeur... Au contraire, Maxime et Eugène sont plongés dans l'abîme des ténèbres, montrant par leur exemple misérable combien il est dangereux d'attaquer ses princes par les armes... Oui, c'est à cette heure que l'augus Théodose sait ce que c'est que régner, maintena

1. *Ibid.*, p. 1206-1207 : Dilexi et præsumo de Domino quod sus-piat vocem orationis meæ qua prosequor animam piam.

qu'il règne avec Jésus-Christ. C'est maintenant qu'il est roi, quand il reçoit dans ses bras son fils, sa fille Pulchérie, doux gages de l'amour conjugal qu'il avait perdus, quand il embrasse son épouse Flaccille, cette âme restée fidèle à Dieu, quand il se félicite de retrouver son père, et quand il s'assied à côté de Constantin[1]. »

L'auditoire peut-être ne s'attendait guère à voir apparaître, au milieu de l'énumération de tant d'êtres chéris retrouvés au ciel, l'image oubliée du grand Constantin, que Théodose n'avait ni servi ni connu; mais Ambroise usait à dessein de cette audace oratoire pour rattacher l'un à l'autre, comme les deux extrémités d'une même chaîne, le fondateur et le consommateur de l'empire chrétien. Ce que Constantin avait commencé, Théodose venait de l'achever : il fallait les montrer ensemble au pied du trône de Dieu, et entre eux, présentée par eux, convertie par eux, Rome elle-même, catéchumène et pénitente, lavée du sang des martyrs par l'eau du baptême.

A la vérité, bien différent de Théodose, Constantin, souillé comme lui d'une tache sanglante, n'avait à offrir à la justice de Dieu et de la postérité, ni les mêmes excuses, ni la même expiation. Son bras n'avait pas été armé par la sévérité légale du juge, son front ne s'était pas courbé dans la poussière de la pénitence.

1. *Ibid.*, p. 1208-1209.

Crime et repentir, il avait tout enveloppé dans le pardon silencieux d'un baptême tardif. Mais cette différence, qu'il signale d'un trait rapide, n'arrête pas l'assimilation patriotique d'Ambroise. L'un et l'autre sont des pécheurs dont la miséricorde divine a réglé les comptes, mais aussi des serviteurs couronnés de la vérité, dont il tient à entrelacer les noms sur le diadème impérial.

« Oui, Constantin, reprend-il, car bien que ce prince n'ait reçu qu'au dernier jour la grâce du baptême qui remet tous les péchés, cependant parce qu'il a été le premier des empereurs qui ait eu la foi et parce qu'il en a laissé l'héritage à ses successeurs, cela seul lui assure un grand mérite, et c'est de son temps que s'est accomplie cette prédiction du prophète : On verra en ce jour le clou qui tient le frein du cheval, consacré au Dieu tout-puissant[1]. »

Averti sans doute en ce moment, par la surprise des auditeurs, que cette citation étrange était inintelligible pour eux, Ambroise ne craint pas d'interrompre le

1. *Ibid.*, p. 1209. Cui licet baptismatis gratia in ultimis constituto omnia peccata dimiserit, tamen quod primus imperatorum credidit et post se hæreditatem fidei principibus reliquit, magni meriti locum reperit. — Ce texte si précis sur le baptême *in extremis* de Constantin devrait, ce semble, à lui seul terminer, si réellement elle était soutenable, la controverse élevée sur ce point historique. Si Constantin avait été baptisé à Rome avec éclat, après le meurtre de son fils, comme les légendaires romains l'ont soutenu, comment s'expliquer l'erreur d'Ambroise, élevé à Rome, à côté du troisième successeur du pape qui aurait reçu les aveux et absous le repentir de Constantin?

mouvement de son discours pour l'expliquer. Il commence par raconter tout au long la découverte merveilleuse de la croix du Christ, faite du vivant de Constantin par les soins d'Hélène sa mère. Cette digression dut tenir les esprits singulièrement en suspens, jusqu'à ce qu'il en vint à ce détail singulier, qu'Hélène, ayant ramassé deux des clous qui avaient tenu le bois saint, avait enchâssé l'un des deux dans un diadème et fait tailler l'autre en forme d'un frein de cheval, puis envoyé à son fils ces deux objets sacrés. « Voilà, dit-il, le diadème et le frein que Constantin a reçus à la fois de sa mère. Il a gardé tous les deux, et les a transmis aux princes ses successeurs. O sage Hélène, qui a placé la croix sur la tête du souverain, pour que ce soit la croix qu'on adore dans la majesté impériale !... O clou sacré, devenu véritablement le clou qui tient cet empire de Rome, à qui le monde obéit ! O digne ornement du front des souverains, qui fait des prédicateurs de ceux qui étaient des persécuteurs !... La croix est devenue un diadème pour faire briller la foi, mais elle est devenue aussi un frein pour tempérer la puissance. Gardez donc, ô prince, cette libéralité du Christ, pour qu'on puisse dire aussi de l'empereur de Rome : Vous avez placé sur sa tête une couronne faite d'une pierre de grand prix [1]. »

1. *Ibid.*, p. 1211. Utroque usus est Constantinus et fidem transmisit ad posteros reges... Sapienter Helena, quæ crucem in capite regum locavit ut crux Christi in regibus adoretur... Bonus itaque clavus imperii romani, qui totum regit orbem ac vestit principum frontem, ut sint prædicatores qui persecutores esse consueverant.

Jamais l'union indissoluble de l'Église et de l'empire. le mariage du Christ et de Rome, n'avait été proclamé dans un plus ferme et, par son étrangeté même, plus saisissant langage. Mais si Ambroise à ce moment promena ses regards sur l'assistance, il put distinguer dans la foule brillante des officiers un jeune Goth, qui avait pris part à la dernière victoire de Théodose, et qui s'en retournait en Germanie avec son escouade de cavaliers. C'était celui que ses compatriotes nommaient Alaric et surnommaient le hardi, le *balt*, par excellence. Le destructeur futur de Rome était là peut-être inconnu et pensif, tandis que l'empire ensevelissait son dernier héros, et qu'une voix toute romaine essayait de faire sortir de cette tombe même le présage d'un nouvel avenir. Moins de vingt ans vont s'écouler, et ce jeune homme inconnu se promènera en vainqueur sur le champ de Mars jonché de ruines, tandis que l'héritier des promesses d'Ambroise ira cacher sa honte et son effroi dans les lagunes de l'Adriatique.

Faut-il redire une fois de plus, au terme de ce long récit, qu'en appuyant l'empire sur l'Église et en pensant les fortifier à jamais l'un par l'autre, Ambroise cédait à une pieuse et patriotique illusion? Non, l'Église n'assurait pas la perpétuité de l'empire, et en lui donnant les paroles de la vie éternelle Jésus-Christ ne l'avait autorisée à y associer aucun gouvernement humain. A aucune époque l'alliance rêvée par Ambroise n'eût été ni durable, ni sincère, ni efficace.

Il est douteux que la vertu de l'Évangile, même inoculée au berceau des institutions impériales, en eût corrigé le vice originel; car Ambroise lui-même avait pu s'apercevoir que le frein de la croix n'est pas toujours suffisant pour contenir, dans sa course emportée et dans ses écarts, le pouvoir déchaîné d'un despote : et une expérience constante a démontré jusqu'à l'évidence que l'Église est plus souvent compromise que servie par les prédicateurs couronnés. Mais à l'heure où parlait Ambroise, le temps d'une telle alliance, s'il avait jamais existé, était passé pour jamais. Le mal avait pénétré trop avant; la ruine de l'empire était consommée. Sous peine de périr avec lui, à tout prix l'Église devait s'en dégager. Pour suivre jusqu'au bout dans leur vive incohérence les métaphores qu'Ambroise empruntait ou prêtait lui-même au texte sacré, le clou enfoncé dans l'édifice vermoulu, loin de le raffermir, en faisait voler plus rapidement les débris en éclats et en poussière.

Dieu pourtant n'avait pas suscité en vain ni fait rencontrer au hasard des ouvriers tels qu'Ambroise et Théodose. Le maître de la pensée humaine, qui la dirige sans la consulter ni la contraindre, employait ces deux instruments à un dessein qu'il ne leur révélait pas et qu'ils n'auraient pu comprendre. En consacrant au Christ les derniers jours de Rome décrépite et mourante, Ambroise et Théodose prolongeaient à peine de quelques heures l'existence de l'empire, mais ils

préservaient pour les générations futures son héritage. Ils retiraient du naufrage les lois, les monuments du génie et de l'art, toutes les œuvres de la raison et de la conscience humaine, que Rome, pendant dix siècles de puissance, avait ou produites ou conquises, à qui elle avait servi de berceau ou d'asile. En aidant l'Église à marquer de son sceau et à couvrir de sa protection tout ce labeur du passé de l'humanité, ils ne donnaient pas à la puissance romaine la force de revivre, mais à la civilisation de Rome la force de survivre à sa domination.

L'avenir leur cachait le plan de l'œuvre que Dieu accomplissait par leurs mains. Et peut-être que, si le voile eût été levé devant leurs yeux, ils eussent trouvé la tâche ingrate, et le courage leur eût manqué pour s'y dévouer tout entiers. Peut-être le spectacle de tant d'héritiers barbares déjà conviés à recueillir la succession de leur Rome chérie, et pressés d'en déchirer la dépouille, les eut-il pénétrés d'une douloureuse surprise, que l'éclat d'aucune autre espérance n'aurait suffisamment adoucie. Vainement leur eût-on montré ces ravisseurs eux-mêmes subjugués par la maternité de l'Église, et l'évêque de Rome montant au trône d'où tombaient les empereurs : toute la splendeur promise au Vatican ne les aurait point consolés de l'humiliation réservée au Capitole. Peut-être, pour qu'ils pussent déployer dans un pieux concert toutes les forces de leur génie, fallait-il qu'ils crussent sincèrement sauver et servir tout ensemble leur foi et leur patrie.

A Théodose surtout cette honnête illusion était nécessaire. Doué d'un esprit plus ferme qu'étendu, son mérite principal consistait dans la droite simplicité de son caractère et de ses vues. Il avait cet œil sain dont parle l'Évangile, et qui tient en lumière le corps tout entier. Une pensée suffisait à remplir son intelligence, un devoir à régir ses actes. Le jour où, sortant d'une retraite qui contentait ses désirs et qu'embellissait le bonheur conjugal, il recueillit dans un suprême péril le poids et l'honneur du pouvoir suprême, ce devoir lui apparut sous la forme d'un but très-simple à poursuivre : rétablir l'unité sur le sol comme dans les âmes, prévenir le morcellement du territoire et le déchirement de la foi. L'invasion, la sédition, l'hérésie, les barbares, les païens, les Ariens, se montrèrent à lui comme une masse confuse d'ennemis à combattre, par des armes diverses, mais au nom d'un même intérêt et en vertu d'un droit égal. Il se dévoua à cette lutte, sans se laisser distraire un seul jour par aucun sentiment de vengeance, d'ambition ou d'orgueil personnels. Ses fautes mêmes furent celles d'une âme adonnée à une préoccupation patriotique. Il fut cruel, ne pensant que faire justice : il sévit pour défendre un droit, jamais pour tirer raison d'une injure, ou pour assouvir une convoitise. Puis, quand il eut péché par excès de zèle pour la loi de l'empire, il pensa tout réparer par un éclat de soumission envers l'Église, témoignant ainsi la persistance de son respect pour ces

deux autorités qui lui apparaissaient comme superposées l'une à l'autre et n'en faisaient qu'une à ses yeux. Humble serviteur de l'une, modeste dépositaire de l'autre, il ne concevait pas même la pensée qu'elles pussent être un jour séparées, et que le bras pût jamais être détaché de la tête. Si le soupçon d'un tel divorce avait traversé son intelligence, il y aurait porté un trouble mortel; car la moindre incertitude eût altéré l'harmonie de ces facultés heureuses, mais moyennes, qui n'atteignaient la grandeur que parce que, ralliées par une volonté ferme, elles tendaient toutes à la même fin. Dieu épargna l'angoisse du doute à la sincérité de cet homme de bien. Il lui témoigna ses complaisances, moins encore par les biens dont il couronna sa vie, que par l'ignorance où il le laissa des maux qui allaient suivre sa mort. Pour grâce suprême, il le retira de ce monde au lendemain d'une victoire et à la veille du dernier désastre.

Le dessein qui aurait surpris Ambroise et désolé Théodose nous a été révélé par l'histoire. Une patiente étude nous a fait voir à quel but était destiné, dans les vues de la Providence, ce temps d'arrêt de près d'un siècle qui sembla suspendre le cours fatal de la destinée, entre la conversion légale de Rome et sa chute définitive. Nous avons vu germer et déjà mûrir tous les fruits inaperçus de tant d'épreuves et de tant d'efforts imposés pendant cette ingrate période à d'excellents et d'éminents serviteurs de la vérité. Mais, après avoir

suivi dans ses moindres détails ce travail de décomposition et de transformation successives qui remplit le IVe siècle, peut-être convient-il de jeter un dernier coup d'œil pour en saisir les résultats dans leur ensemble. Éloignons-nous de quelques pas pour apercevoir d'un plus juste point de perspective le développement du plan divin.

CHAPITRE IX

RÉSUMÉ ET CONCLUSION

CHAPITRE IX

RÉSUMÉ ET CONCLUSION

L'Écriture sainte nous rapporte, avec la simplicité ordinaire de ses récits, un trait demeuré fameux de la vie de l'apôtre saint Paul. Conduit à Rome pour y être jugé, il était gardé à vue à bord d'un esquif qui faisait voile vers l'Italie à travers le périlleux archipel d'Asie Mineure. En vue de l'île de Crête, la rigueur de la saison mauvaise se fit sentir : le ciel devint sombre et la navigation difficile. L'apôtre ouvrit l'avis de suspendre la traversée et de passer l'hiver dans un port de l'île. Plus confiants dans leur savoir, les nautoniers crurent pouvoir tenir la mer, et leur avis prévalut aisément sur celui du captif. Mais à peine se fut-on de nouveau confié à l'océan, que la tempête déchaîna toutes ses fureurs, et le navire, battu des vagues, fut promené à l'aventure à travers la brume. Toute direction fut perdue : marchandises, provisions, agrès, du-

durent être jetés à la mer pour alléger la charge bâtiment; puis, l'équipage découragé n'attendit plus que la mort. Ce fut le moment où Paul, sortant de ses prières : « Il fallait m'en croire, dit-il, et user de prudence pendant qu'il en était temps : c'est de courage qu'il est besoin aujourd'hui. Levez-vous, réparez vos forces par la nourriture, et prenez confiance, car Dieu m'a fait connaître que vous ne périrez pas. » Cet accent d'une inspiration calme rappela l'espérance dans les cœurs, et chacun se rangeant derrière le pilote improvisé, dès le lendemain les geôliers tendaient au port sous la conduite de leur prisonnier.

C'est l'image raccourcie mais vive de toute l'histoire qui vient de se dérouler sous nos yeux. Au début du IVe siècle, c'est l'Église, dignement figurée par l'Apôtre, qui est, comme lui, chargée de fers, et reléguée au fond obscur du bâtiment, dans l'attitude humble et méprisée de l'oraison. Les dernières années la trouvent assise au gouvernail, seule maîtresse de ses sens et faisant tête à l'orage au milieu des passagers éperdus.

Une seule cause, avec la grâce et la permission divines, a opéré cette révolution : les maux désespérés de la société romaine et son recours plein d'angoisse vers une puissance surnaturelle. L'Église a passé de la captivité à la domination, non par une force empruntée aux décrets des princes et à l'épée des soldats, mais au contraire par la faiblesse démontrée de tous

les secours matériels et de tous les appuis humains.

Ce fut une démonstration lente, et à laquelle ni souverains ni peuples ne se prêtèrent facilement. Constantin eut le mérite d'en concevoir le premier soupçon. La croix lumineuse aperçue dans les nuages fut une réponse de la foi à une interrogation du génie. Il se demanda, nous dit-il lui-même, « si l'unique moyen de rendre son ancienne vigueur au corps entier de l'empire, qui lui semblait atteint d'un grand mal, n'était pas de ramener à une seule forme l'opinion que les hommes se font de la Divinité[1]. » Ce fut cet espoir qui brilla à ses yeux dans les plaines de Gaule avec le signe et la promesse de la victoire. Dès cette heure-là, son parti fut pris de demander à l'Église le principe d'unité et d'ordre qui s'échappait de l'empire, et de fonder la paix de l'État sur l'union des intelligences dans l'adoration d'un seul Dieu : pensée aussi originale que profonde ; ambition plus haute et plus digne d'une grande âme que la conquête d'une moitié du monde. Mais la même inspiration ou le même instinct qui faisait pressentir à Constantin, à la tête de ses légions victorieuses, l'aide qu'il pourrait trouver dans la puissance désarmée de l'Église, lui révélait aussi, par une confuse conscience, les seules conditions que pût accepter un tel auxiliaire. Il entrevit que, libres par essence, les âmes ne peuvent reconnaître qu'une auto-

1. Première partie de cette histoire, t. I, p. 253.

rité qui, libre comme elle, préserve leur indépendance en défendant la sienne. Il n'offrit jamais à l'Église la sujétion en échange de la faveur, et en concevant l'espoir de se servir d'elle il éloigna de sa pensée tout dessein de l'asservir : il la voulut avoir pour alliée, non pour instrument. Trop fier pourtant lui-même pour laisser effleurer la dignité du pouvoir suprême dont l'avaient investi tout ensemble l'hérédité et la victoire, si, en face de l'Église, il se fût fait scrupule de commander, pas même en face de l'Église il n'était résigné à paraître obéir. Il consuma sa vie dans un effort sincère pour faire concourir au même but la religion et la politique, sans les subordonner l'une à l'autre.

Il apprit bientôt, par une triste expérience, que cette entreprise, en tout temps délicate, était décidément impraticable quand ce libre concours devait être établi entre un État et une Église issus de sources opposées et imbus d'esprit contraire. A tout moment, même sous sa main forte et prudente, les deux forces qu'il voulait tenir unies sans les contraindre s'entravèrent au lieu de s'appuyer. Les grands actes, les grandes fautes, les misères mêmes et les puérilités de son règne se rattachent à cette poursuite d'un but qui échappa toujours à ses efforts. Ainsi s'expliquent également Constantinople et Nicée. Il fonda une Rome nouvelle quand il vit que les vieux génies de l'empire, au lieu de céder sans combat au Dieu unique, étaient

résolus à se défendre derrière le rempart de leurs sept collines[1]. Il fit appel à la grande voix d'un concile lorsqu'une de ces divisions religieuses qui sont l'épreuve constante de la foi lui fit craindre que l'Église elle-même n'échappât au plan d'unité dont son intelligence était possédée : essayant, dans les deux cas, de vaincre la résistance sans la briser, de convertir l'État et de diriger l'Église en épargnant à chacune des deux puissances l'humiliation de déférer ostensiblement aux ordres de l'autre. De là aussi le spectacle tour à tour risible ou touchant que donna ce grand monarque prêchant ses sujets du haut du trône, au risque de prendre, par une fâcheuse méprise, des adulateurs pour des prosélytes[2]. De là tant d'éclairs de génie et de jets de passion, une alternative de conceptions grandioses et de volontés impatientes, par où se trahit l'agitation d'une âme toujours en quête, jamais en possession de l'objet de ses vœux. De là enfin, quand il fallut quitter l'espoir avec la vie, quand il sentit la dissolution renaître dans son empire en même temps qu'elle gagnait ses membres affaiblis, cette tristesse amère qui visita son lit de mort, et que ne purent dissiper complétement ni la joie de l'innocence recouvrée par le baptême, ni l'attente de la béatitude[3].

A un esprit borné tous les problèmes paraissent

1. Première partie, t. II, p. 113 et suiv.
2. Première partie, t. II, p. 77 et suiv.
3. Première partie, t. II, p. 363 et suiv.

simples. Celui qui avait troublé Constantin ne fut pas même aperçu du fils indigne qui recueillit un instant l'héritage de tout son empire. Constance, sans comprendre la difficulté, la trancha résolûment au profit de son propre pouvoir. Il trouvait dans l'Église, que son père avait rapprochée du trône, une hiérarchie fondée sur un caractère sacré, et une autorité mise à l'abri des révolutions par le mélange de l'amour et du respect. Il lui parut aussi naturel que commode de s'asseoir lui-même à la tête de ce gouvernement tout fait. Commander à des évêques en même temps qu'à des magistrats, présider tour à tour à des synodes de prélats et à des consistoires d'officiers, promulguer des canons à l'appui de ses édits, ce fut là à ses yeux non-seulement une prérogative désirable, mais un droit héréditaire, dont il réclama l'exercice avec la naïveté d'arrogance qui est propre aux enfants gâtés de la fortune : « Ma volonté, dit-il un jour dans un de ces emportements de colère qui mettent à nu le fond d'une âme, est un canon comme tout autre, et mes évêques d'Orient trouvent bon qu'il en soit ainsi[1]. » Il disait vrai ; des successeurs des apôtres se rencontrèrent pour approuver cette manière d'exercer et de transmettre le commandement dans l'Église, et pour prendre place eux-mêmes dans l'État, à côté des préfets et des généraux, aux mêmes conditions de subordination dans le

1. Seconde partie, t. I, p. 262.

pouvoir et de partage dans l'obéissance. Mais le Dieu jaloux prit soin de la renommée de son épouse. Pour épargner à l'Église l'ombre même d'une complicité adultère dans la servitude, il laissa dévier la foi de ceux dont la conscience avait fléchi. Ces prélats prévaricateurs devinrent hérétiques en même temps que courtisans. On dirait qu'ils avaient senti eux-mêmes que, pour plier la vérité au régime des cours, il faut la mélanger d'erreur, de même que le fondeur verse le cuivre dans l'or pour le travailler plus à l'aise. L'Arianisme fut l'alliage qui se laissa façonner en mille symboles différents sous les doigts d'un empereur. La dernière forme, et la plus étrange que lui imprima ainsi le caprice du souverain, fut cette formule équivoque de Rimini, qui ne satisfit personne, pas plus la foi des simples que la science des doctes, qui ne présentait dans le vague assemblage de ses syllabes aucun sens bien défini, et que Constance décréta sans se mettre en peine ni de l'expliquer ni de la comprendre. Païens, chrétiens, chacun dut croire comme Constance, sans que Constance prît soin de dire ni de savoir ce qu'il croyait[1].

Dans le cours de cette fantaisie sacrilége, il y eut un moment où l'empereur de Rome eut la déplorable fortune d'être secondé par la défaillance passagère de l'évêque de Rome[2]; et ce jour-là, tenant la tête de

1. Seconde partie, t. I, p. 440 et suiv.
2. Seconde partie, t. I, p. 385 et suiv.

l'Église courbée sous sa main, il crut avoir porté l'unité du pouvoir à sa dernière expression. Sotte présomption, qui n'attendit pas longtemps son châtiment. Ce ne fut pas l'unité, mais la confusion qui fut portée au comble. Un moment d'angoisse inexprimable suivit, où la conscience chrétienne désespéra d'elle-même, cherchant vainement sa voie dans les ténèbres, trouvant le caprice de l'homme assis là où devait régner la loi de Dieu, et sentant la tyrannie se glisser jusqu'à ces régions intimes de l'âme dont l'Évangile lui avait promis de défendre l'entrée. « Le monde, dit saint Jérôme, étonné d'être arien, poussa un gémissement. » C'était le cri d'effroi de la liberté morale, qui, surprise et forcée dans ses derniers retranchements, s'enfuit au désert avec Athanase[1].

Au milieu de ce désordre où il ne se reconnaissait plus lui-même, Constance fut subitement retiré de la terre. « La bête meurt, dit le même saint Jérôme, et le calme renaît. » Ce calme, c'était le retour du vieux despotisme païen remontant sur le trône dans la personne de Julien. Jérôme avait raison : l'Église respira en retrouvant son ancien ennemi. Au moins celui-là portait son étiquette sur le front : on pouvait le regarder et le haïr en face; avec lui le péril et le devoir étaient également clairs. Julien trouvant la foi chrétienne qui se débattait dans l'ombre où l'avait égarée

1. Seconde partie, t. I, p. 442.

Constance, lui rendit le service que le héros d'Homère demandait à ses dieux : il fit renaître le jour avant d'engager le combat [1].

De l'apostasie de Julien et de la chute de Libère à la pénitence de Théodose qui croirait que trente années seulement se sont écoulées? La mobilité ordinaire des caractères et des événements humains n'explique point à elle seule comment un si court intervalle put suffire pour que le spectacle d'un pape intimidé par un empereur ait fait place à celui d'un vainqueur couronné sollicitant de la bouche d'un évêque sa sentence et son pardon. Pour opérer une telle révolution dans les esprits, et dans la balance des pouvoirs qui se partageaient l'obéissance des peuples une telle altération d'équilibre, il n'a pas fallu moins que le concours de tous les maux qui peuvent châtier l'orgueil humain. Dans le cours de ces six lustres, l'avénement et la chute, également imprévus, rapides et sanglants, de six empereurs successifs; parmi ces souverains d'un jour deux périssant au milieu d'une révolte victorieuse, et l'un de ceux-là sous le fer d'un assassin [2]; deux autres, à la tête de leurs armées, frappés d'un de ces maux subits qui éclatent comme la foudre [3]; deux enfin ensevelis dans le désastre des armées romaines [4]; l'insurrection

1. Seconde partie, t. II, p. 109 et suiv.
2. Seconde partie, t. II, p. 109. — Troisième partie, t. II, p. 49.
3. Seconde partie, t. II, p. 402. — Troisième partie, t. I, p. 282.
4. Seconde partie, t. II, p. 402. — Troisième partie, t. I, p. 341.

et l'invasion toujours menaçantes ensemble ou séparément, et renaissantes aussitôt qu'écrasées; les bornes de l'empire resserrées par une capitulation humiliante, et sa capitale ouverte aux insultes des Barbares; des vieux ennemis, les Perses et les Goths, ravivés par des triomphes inespérés, tandis que derrière la rive du Danube se dessine l'affreux profil de visages inconnus [1]; enfin ce désordre à mille faces, venant peser partout par la misère et par l'impôt sur les parties souffrantes de la société; les campagnes et les cités, les colons et les curiales de plus en plus ruinés et toujours payant, tour à tour pressurés pour subvenir à la défense de l'empire ou livrés au pillage par ses revers, et ne sachant qui leur est plus à craindre du fisc ou de la conquête, de la rapine organisée ou de la rapine irrégulière, de leurs envahisseurs ou de leurs protecteurs : voilà par quelles leçons douloureuses les contemporains de Théodose apprirent à ne plus compter sur leur maître, et ce maître à son tour à ne plus compter sur lui-même. Dans ce conflit de maux conjurés, l'Église offrait pour chaque sorte de souffrance une variété particulière de consolation et d'espérance. Gémissait-on des fléaux infligés par le courroux céleste? l'Église avait des prières pour le désarmer. Accusait-on la sottise ou les crimes des hommes? l'Église avait des grâces pour en tempérer les effets. C'était

1. Seconde partie, t. II, p. 427. — Troisième partie, t. I, p. 314.

le Dieu de l'Église qui avait donné à Théodose le génie et la victoire, pour réparer la cruelle ineptie de Valens. Vainqueur, c'étaient encore les ministres de l'Église qui lui inspiraient la clémence. Ainsi les esprits étaient partout suspendus dans un mélange d'attente et de reconnaissance qui précipita enfin toute une génération au pied de l'autel d'où, dans un jour à jamais mémorable, Ambroise fit monter le sacrifice et descendre le pardon.

Il n'en est pas moins vrai que ce jour-là, le jour où l'Église intervint ouvertement entre un maître irrité et des sujets rebelles, et fit justice elle-même du premier justicier de l'empire, l'assiette du pouvoir suprême fut déplacée à tous les yeux. Le souverain politique, ennemi de l'Église pendant trois siècles, devenu son allié avec Constantin en voulant rester son égal, prétendant la dominer avec Constance, lui céda définitivement le pas avec Théodose et se contenta du second rang dans le monde. Ambroise caractérisa lui-même par une forte expression ces rapports nouveaux des deux pouvoirs qu'il avait plus que personne contribué à faire prévaloir : « L'Église, dit-il, n'est pas dans l'empire : c'est l'empereur qui est dans l'Église[1]. » Tout le droit public du moyen âge va sortir, par une interprétation élastique, de cet axiome dont Grégoire VII et Innocent III ne seront que les derniers et hardis commentateurs. Ce seront les événements d'ailleurs et surtout les malheurs

1. Troisième partie, t. II, p. 188.

publics qui se chargeront, après avoir dégagé le principe, de le pousser, de siècle en siècle et de corollaire en corollaire, jusqu'à ses conséquences extrêmes ou forcées. Le moment va venir où, dans la confusion universelle, il ne sera plus question de distinguer, comme l'avait prescrit l'Évangile, le domaine propre à César de celui que Dieu s'est réservé pour lui seul. La ligne de démarcation deviendra surtout impossible à reconnaître quand César lui-même aura disparu et que les fragments de son pouvoir volant en éclats seront recueillis par les roitelets de quelques tribus barbares. Les droits de l'Église s'étendront alors dans la mesure de ses devoirs, de la faiblesse des gouvernements humains et de la souffrance des peuples. A sa tâche éternelle de guider les âmes vers le ciel elle joindra une dictature politique conférée, à la mode de Rome antique, par le consentement populaire, pour aviser au salut de la république humaine.

A ces trois états d'égalité, de suprématie et de subordination par lesquels on voit successivement passer les rapports des empereurs chrétiens du IVe siècle avec l'Église, correspond dans le sein de l'Église elle-même une série d'illustres évêques dont la grandeur pareille et le génie différent sont appropriés, par une sagesse suprême, à la diversité des situations. Athanase, Basile et Ambroise se suivent dans l'admiration des chrétiens et manquent, chacun par son caractère propre et par un trait particulier de sa physiono-

mie, une des phases du mouvement qu'ils précipitent et qui les entraîne.

Athanase paraît le premier et fait face à Constantin. A la vérité, son attitude n'est point celle qui, au premier moment, semblerait convenir pour célébrer dignement la paix rendue à l'Église; car dans un pontificat de plus de cinquante années, cet infatigable champion de la vérité ne cesse pas de rester armé pour la lutte. Il semble qu'un grand corps, comme l'épiscopat chrétien, appelé pour la première fois à s'approcher du trône, aurait eu besoin d'être initié à l'art complexe de la politique par quelqu'un de ces esprits faciles et variés dont l'adresse sait ménager la bienveillance d'un souverain, en fixant ses incertitudes et en dissipant ses ombrages. On cherche ces qualités sans les trouver dans l'âme plus ferme que souple, dans l'intelligence plus vigoureuse qu'étendue, dans l'ardeur guerrière, dans l'éloquence toute polémique de l'évêque d'Alexandrie. Immuable représentant de la tradition, Athanase veille à son maintien comme une sentinelle; mais tout entier à la consigne, il ne porte même pas ses regards au delà de la frontière qu'il a pris à charge de défendre. Cette amitié des princes dont autour de lui tant de ses frères dans l'épiscopat font déjà un charitable emploi ou un égoïste abus, le laisse insensible, et c'est tout au plus s'il n'en est pas importuné. Objet tour à tour de faveur ou de disgrâce, à peine s'il s'aperçoit, et il ne s'affecte nullement de ces alternatives. Il oppose aux

caresses de Constant et de Jovien le même regard froid qu'aux menaces de Constance [1]. En un mot, du rôle nouveau que peut assigner aux dépositaires de la puissance spirituelle la confiance impériale, Athanase prend si peu de souci qu'on peut douter s'il en a bien le sentiment et l'intelligence.

La suite des événements ne tarde pas à faire comprendre que cette ignorance, ou, pour parler avec plus de discernement et de respect, cette indifférence d'Athanase, fut précisément le mérite qui lui permit d'assurer au christianisme tous les fruits d'une victoire acquise, en le préservant des périls du lendemain. Au moment où une loi inexorable de salut public précipitait l'État dans les bras de l'Église, Dieu ne pouvait faire à ses serviteurs de don plus précieux que celui de cette grande âme, élevée au-dessus des séductions comme des menaces, et aussi éloignée d'être éblouie par le prestige de l'amitié des rois qu'intimidée par leur colère. Précisément parce qu'une confusion apparente, et parfois réelle, allait s'établir entre les pouvoirs politique et spirituel se prêtant mutuellement plus d'une de leurs attributions, il importait qu'une main à la fois froide et ferme fixât la limite que ce concours et cet échange ne pourraient, du côté de l'Église du moins, jamais dépasser. Précisément parce qu'on allait voir des évêques faire et défaire des rois, il importait d'établir que

1. Seconde partie, t. I, p. 60 et 89, t. II, p. 472.

la réciproque ne serait jamais juste et que jamais empereur ne pourrait légitimement consacrer ou déposer un évêque. Il importait de distinguer le dépôt de la vérité et le gouvernement des âmes, ces deux legs du Christ que l'Église ne peut ni partager ni céder, de tant d'autres prérogatives que le cours des temps, le progrès ou le déclin des institutions humaines peuvent tour à tour lui retirer ou lui enlever, qu'elle peut tenir de la reconnaissance des peuples ou abandonner aux ombrageuses exigences des princes. Athanase fut le tuteur jaloux qui mit le bien propre de l'Église en dehors d'une communauté de sa nature orageuse et contentieuse.

Cette préoccupation de l'indépendance de la foi tient, dans les luttes qui ont illustré sa vie, autant de place que son dévouement à la vraie doctrine. Chez Arius et ses disciples, Athanase ne déteste pas seulement la subtilité arrogante du philosophe qui altère l'essence du dogme et fait injure à l'honneur du Christ; il maudit avec un accent de dédain plus amer encore et plus passionné la complaisance du courtisan qui laisse mettre sa croyance aux voix dans une réunion présidée par des comtes, et en dispute dans les antichambres avec des eunuques [1]. Aussi, de toutes les sciences profanes la seule que ce rude génie paraisse avoir étudiée avec soin et dont il continue la pratique, c'est celle qui

1. Seconde partie, t. I, p. 37 et 345.

enseigne à défendre sa chose, son intérêt, son honneur, celle qui porte le nom de droit par excellence. C'est *l'évêque jurisconsulte*, dit un contemporain [1]. Voyez ce fugitif qui va cacher sa tête proscrite dans les cavernes du désert : il emporte avec lui une volumineuse collection de pièces qui est le dossier de sa procédure [2]. A la cour, voyez ce visiteur austère qui ne veut jamais se trouver seul avec le souverain : c'est qu'il se prépare des témoins pour le procès qu'il attend [3]. Voyez cet inconnu qui, débarqué dans l'ombre à Byzance, met hardiment la main sur la bride du cheval de Constantin et lui barre le passage pour le forcer à l'entendre [4]. Ce n'est ni faveur ni pitié qu'il implore, c'est justice : c'est la clarté d'une enquête, la liberté de la défense et ensuite la rigueur des lois. Le sentiment du droit partage avec l'amour de la vérité tous les moments de cette noble vie et tous les battements de ce grand cœur.

L'âme de Basile n'est pas moins haute, mais son regard plus libre embrasse un horizon plus étendu. Lui aussi a la pureté de la foi et la dignité de l'Église à défendre contre les velléités d'un despote. Mais cet agresseur n'est plus un fils de Constantin, et le diadème qui couronne son front n'est éclairé d'aucun rayon de gloire ni propre ni héréditaire. C'est un commis vul-

1. Seconde partie, t. I, p. 37.
2. Seconde partie, t. I, p. 332 et suiv.
3. Seconde partie, t. I, p. 61.
4. Première partie, t. II, p. 336.

gaire que la foule a vu tirer de son sein par un caprice et s'apprête à voir tomber du trône. De Constance à Valens, empire et empereur, personne et pouvoir tout a baissé de plusieurs degrés. Aussi, pour résister à un ennemi dont les forces sont réduites, Basile a moins de dépense à faire qu'Athanase, soit d'intelligence, soit d'audace. Il lui suffit de braver un jour la mort en face[1]. Elle recule, et il retourne à d'autres soucis. Le soin qui remplit le reste de ses jours, c'est le rétablissement de l'ordre dans l'Église, dont des secousses répétées ont fait fléchir les ressorts. Le maintien de l'ordre tient dans la vie de Basile la même place que la défense du droit dans celle d'Athanase. Faire obéir le prêtre à l'évêque, l'évêque au métropolitain, le moine à la loi de sa communauté, les communautés elles-mêmes à la règle qui les réunit sous un seul chef, en un mot, donner en exemple une province ecclésiastique qui présente l'aspect d'une famille soumise et au besoin d'un camp discipliné, c'est à quoi Basile consacre l'énergie d'une âme indomptable et jusqu'au dernier souffle d'un corps épuisé.

Pas plus qu'Athanase, il ne met le pied au delà du territoire sacré, et ne s'aventure par intrigue ou par ambition dans les régions de la politique. Mais dans cette enceinte, qu'ils ne franchissent ni l'un ni l'autre,

1. Troisième partie, t. I, p. 96 et suiv.

l'un a surtout à cœur de défendre la frontière, l'autre de faire régner la paix intérieure; l'un combat, l'autre gouverne, et tout gouvernement, quel qu'il soit, qu'il s'agisse des intérêts du ciel ou de ceux de la terre, a ses conditions communes et un certain ordre de qualités toujours requises. Tout gouvernement, même celui des âmes, est politique de sa nature. Il y faut un mélange de souplesse et de force, de hardiesse et de douceur, un art d'appuyer le droit par l'autorité et de le modérer par l'indulgence, un don de comprendre les faiblesses humaines en les dominant, qui font le vrai caractère et constituent le tempérament du politique. Ce mélange de qualités opposées se trouve réuni au plus juste point chez Basile avec toute la ferveur des vertus chrétiennes. On le reconnaît dans le mouvement de son éloquence, pleine à la fois d'entraînement et d'adresse, dans le moindre billet échappé de sa plume courante et où ce moine, sortant du désert, sait user, comme en jouant, de tous les avantages que lui donne une naissance patricienne et une éducation littéraire [1]. On le reconnaît surtout dans ces vastes institutions monastiques, charitables, hospitalières, dont il trace les règles, pose les fondements. assure la subsistance, pour qui il élève des habitations qui sont des monuments, en un mot, qu'il organise pour la suite des siècles avec les vues lointaines du législateur, et

1. Troisième partie, t. I, p. 203 et suiv.

dont il gère de son vivant les revenus en économe expert et en administrateur entendu[1]. Pour employer la variété de ces talents à d'autres ministères que ceux de la charité, que faudrait-il à Basile? Une étincelle d'ambition, ou un devoir qui lui fît la loi de sortir de son Église. Il y a en lui l'étoffe, et non pas seulement en puissance, mais en exercice, toutes les facultés d'un magistrat et d'un ministre; à vrai dire, ne l'est-il pas déjà? Quand il traverse ce quartier de Césarée dont il a fait la ville de l'aumône et qui gardera son nom, où s'élève l'asile de l'enfance à côté du refuge du vieillard, où l'hôtellerie du pèlerin fait face à l'hôpital du malade, distribuant ses ordres aux voituriers qui amènent les provisions de la campagne, aux manœuvres qui les préparent, aux infirmiers qui les répartissent, à toute une population de travailleurs et d'indigents qui ne vivent que par lui ou pour lui, est-ce bien l'évêque du diocèse, n'est-ce pas l'édile de la cité ou le préfet de la province qui passe?

La question qu'on peut encore faire à Césarée est résolue à Milan. Là c'est le même homme qui sorti préfet de son palais y rentre évêque le même jour, et transformant sa charge non moins que sa personne, fait sans scrupule comme sans déguisement de l'épiscopat la première des magistratures[2]. C'est à l'école de la politique qu'Ambroise a été élevé; c'est dans la voie

1. Troisième partie, t. I, p. 186, 188.
2. Troisième partie, t. I, p. 256 et suiv.

des dignités politiques qu'il a fait avec éclat ses premiers pas. Mais il ne s'en tient pas à cet apprentissage. Au contraire, peut-être n'est-il jamais plus activement mêlé à l'administration de l'État qu'à partir du jour où la voix de Dieu, parlant par celle du peuple, semble l'avoir pour jamais arraché à la profession qui l'y destinait. C'est l'union du caractère sacerdotal aux plus heureuses aptitudes naturelles qui assure à Ambroise, dans les conseils de l'empire, une place avant lui inoccupée et où il laissera, après lui, l'Eglise pour longtemps assise. Qu'Ambroise résistant à l'appel divin eût persévéré dans la carrière des honneurs du monde, nul doute que son facile génie ne l'eût promptement porté jusqu'au sommet. Mais patrice ou préfet du prétoire, cet éclat passager, en le désignant à la jalousie de mille rivaux, ne l'eût point défendu contre le caprice d'un seul homme. Il fût resté en butte à toutes les intrigues et à la merci d'une disgrâce. Combien la destinée que l'épiscopat lui ouvre est plus haute et plus sûre que celle qui était tracée d'avance à un ambitieux vulgaire ! Tranquille dans sa basilique, c'est là que vient le chercher, sans qu'il la repousse, mais sans qu'il l'appelle, la faveur suppliante de trois souverains. Pendant trente années, il conserve assez d'amis dans le consistoire pour être informé à l'heure même des moindres incidents qui s'y passent, à ce point que cette surveillance continue cause, par intervalles, au plus pieux des empereurs une impatience qu'il n'ose

pas témoigner [1]. Parfois, dans des jours de péril, il prend place dans cette assemblée souveraine où tous les visages lui sont familiers; chacun se lève dès qu'il y paraît [2]. Mais s'il y vient, c'est qu'on le mande, disons mieux, c'est qu'on l'implore pour opposer l'empire de sa parole à la sédition qui gronde ou aux menaces de l'invasion [3]. Il y vient, c'est lui-même qui le dit, pour prendre en main l'intérêt du prince, jamais pour défendre ou poursuivre le sien [4]. A travers les vicissitudes du pouvoir suprême, il garde avec ses dépositaires passagers la même attitude de supériorité, tantôt protectrice, tantôt menaçante. Justine, le jeune Valentinien, Maxime, Eugène, Théodose lui-même en font successivement l'épreuve. La dignité impériale comparaît devant lui tour à tour comme une pupille orpheline ou veuve dont il gère la tutelle, comme une pénitente qu'il reçoit en grâce, comme une criminelle qu'il éloigne de sa communion. Appelé à donner la bénédiction suprême sur la dépouille d'un héros, il ne trouve pas pour le louer d'expression plus haute que celle-ci : J'ai aimé cet homme; sûr que son affection est dans la pensée de la foule qui l'écoute un hommage qui suffit à la mémoire du plus grand homme [5].

Dans ces occasions qu'il ne recherche pas, mais qui

1. Troisième partie, t. II, p. 304.
2. Troisième partie, t. II, p. 216.
3. Troisième partie, t. II, p. 161.
4. Troisième partie, t. II, p. 187.
5. Troisième partie, t. II, p. 418.

naissent d'elles-mêmes, de donner son avis sur la chose publique, pour conseiller, absoudre ou condamner, nul embarras dans son langage, nul étonnement dans son esprit. Il a sur les matières d'État des idées toutes préparées et un corps de doctrine dont il déduit toutes les conséquences. Nulle incertitude non plus dans ses démarches. Il est versé dans la pratique de l'administration, rompu aux intrigues du palais, sensible aux moindres nuances des convenances de la société polie et même de l'étiquette des cours. Dans ses ambassades auprès de l'usurpateur de Trèves, comme il sait, tour à tour, en homme du monde consommé, rappeler avec dignité et sacrifier avec aisance les égards dûs à son rang [1] ! Dans ses rapports avec le rhéteur Eugène, avec quel art il sait abriter derrière l'indépendance de l'évêque la résistance du citoyen et la fidélité qu'il garde à ses souverains légitimes [2] ! Disons tout : le sentiment du rôle qui lui est dévolu dans l'État et de la part qu'il a droit de prendre à la politique ne l'abandonne pas même quand il ne paraît préoccupé que de la défense de son Église. Ce qu'il réclame le plus souvent pour elle, ce n'est pas seulement la liberté de prêcher et de prier sous l'inspiration de sa conscience et sous l'œil de Dieu : c'est aussi la prérogative de figurer seule à une place élevée et exclusive dans les honneurs officiels, et de prendre racine dans le sol par la possession inaliénable

1. Troisième partie, t. II, p. 215 et 216.
2. Troisième partie, t. II, p. 379.

des monuments consacrés à son culte ou des biens-fonds qui en alimentent l'entretien. Ce sont, en un mot, tous les témoignages matériels qui affermissent et constatent la domination acquise à la vérité. Ce n'est plus le droit seulement, dont se contentait Athanase : c'est déjà l'immunité et le privilége[1]. Par là Ambroise ouvre la marche de cette grande Église du moyen âge, qui, formant un ordre reconnu dans la constitution de l'Europe féodale, servira tour à tour à la royauté chrétienne de contrôle et de conseil, où les souverains trouveront leurs plus redoutables adversaires ou leurs plus habiles ministres. Il y a en lui du Thomas de Cantorbéry et du Suger. Contraste vraiment digne d'étonnement! Ce même Ambroise, romain de naissance et de cœur, élevé dans la religion, c'est trop peu dire, dans la superstition politique du vieil empire, est pourtant le précurseur d'un ordre social tout nouveau, dont le développement, s'il eût pu l'apercevoir à travers les nuages de l'avenir, n'eût causé à personne plus de surprise qu'à lui-même. A ces traits se reconnaît l'œuvre de cette Providence divine, entre les mains de qui la plus vaste intelligence humaine n'est encore qu'un instrument aveugle, et Basile avait raison de s'écrier que le Seigneur lui-même avait choisi Ambroise parmi les juges de la terre pour l'asseoir sur la chaire des apôtres[2]!

1. Troisième partie, t. II. p. 216 et suiv.
2. Troisième partie, t. I, p. 261.

La même révolution que font ressortir le contraste des caractères et la succession des événements est mise plus évidemment en lumière par l'analyse comparée des institutions. C'est dans cette étude surtout, c'est en dégageant successivement, pour les mettre en regard, tous les ressorts des deux sociétés, qu'on voit passer de l'une à l'autre par un courant insensible, le mouvement, la vie, puis la réalité et même l'apparence et les insignes du pouvoir.

A contempler par le dehors les deux constitutions de l'Eglise et de l'empire, au premier moment de la pacification qui les réunit, un observateur superficiel pourrait n'être frappé que de leur ressemblance. L'une et l'autre sont des monarchies, et des monarchies où le rang suprême constamment accessible, n'est point enfermé dans une caste ou une dynastie héréditaire. Les chefs de l'une comme de l'autre résident dans la même ville où est fondé le siége de leur puissance et doivent tous deux une part de l'éclat qui les environne au prestige de cette cité sans rivale. Rome est le piédestal sur lequel s'élèvent la grandeur du pape et celle de l'empereur. De ce centre commun rayonnent, pour ainsi dire, les deux autorités, pour s'étendre ensuite et se fractionner dans le même ordre hiérarchique en divisions et subdivisions parallèles. Chaque grande ville renferme dans son sein un évêque et un préfet dont les juridictions couvrent, par une règle à peu près sans exception, le même territoire et s'arrêtent aux mêmes

limites[1]. Ils ont au-dessous d'eux, l'un des conseils de décurions, l'autre des colléges de prêtres associés aux soins et à la responsabilité de chaque gouvernement local. Ainsi tous les degrés se correspondent, et loin de fuir l'assimilation, l'Église paraît la rechercher. Il y a tel jour où groupée tout entière autour de Constantin, on dirait qu'elle est pressée de se mouler sur l'empire[2], comme l'argile sur le marbre, au risque d'accepter le rang inférieur que la copie garde toujours en présence du modèle.

Laissez passer quelques années, puis reprenez la comparaison à chacun des degrés de l'échelle. Voici le changement qu'a vu s'accomplir l'intervalle de moins d'un siècle.

Le pouvoir politique s'est divisé. Il repose désormais toujours sur deux, parfois sur quatre têtes. De ces copartageants de l'empire aucun n'habite Rome. A peine la ville éternelle compte-t-elle en cent années trois visites impériales de quelques jours chacune[3]. La dignité souveraine erre à travers l'empire, s'asseyant tour à tour à Trèves, à Milan, à Antioche, ou dans une Rome nouvelle, sans racines comme sans souvenirs. Ainsi l'empire a perdu l'unité au sommet et la stabilité au fondement. Une fissure profonde déchire la pyramide de la cime jusqu'à la base.

1. Première partie, t. II, p. 11. — Troisième partie, t. I, p. 149.
2. Première partie, t. II, p. 60, 61.
3. Première partie, t. II, p. 92 et suiv. — Seconde partie, t. I, p. 374 et suiv. — Troisième partie, t. II, p. 283.

La papauté n'a pas quitté Rome : elle s'y étend et s'y enracine chaque jour. Elle en couvre la surface de puissantes basiliques, qui portent leur faîte jusqu'au ciel et pénètrent dans les entrailles de la terre par les cryptes des catacombes. Le successeur de Pierre prend peu à peu sur le sol, comme dans les imaginations et dans les cœurs, la place que laisse vacante la désertion du successeur d'Auguste.

Suivez maintenant leurs représentants dans l'intérieur de chaque province. Le délégué impérial est un étranger de passage, inconnu jusqu'à la veille du jour où il est expédié de Byzance ou de Milan, sous l'escorte d'une légion, comme un général en pays conquis. Il loge au palais du gouvernement pour quelques nuits, comme on couche sous la tente. Il tient son mandat d'un maître éloigné que personne n'a vu. Ce maître le rappelle : il part et on l'oublie. Parfois, à la vérité, le contraire arrive. On apprend que le maître a disparu et c'est le serviteur qui demeure. Mais c'est pour changer effrontément l'objet de ses hommages et briser la statue qu'il adorait la veille. Un reste de crainte accompagne encore, mais nul respect n'environne ces agents dénués de toute importance personnelle, aussi incapables d'opposer une résistance que de prêter un appui au pouvoir qu'ils représentent, bons seulement pour obéir et trahir tour à tour, suivant le caprice du sort et le vent qui souffle : instruments qui se prêtent à tous les mouvements, jusqu'à ce qu'ils tournent

dans la main qui les tient et la blessent par surprise.

L'évêque est un enfant de la cité : c'est souvent un enfant du commun qui a grandi sous les yeux de ses compagnons de jeux ou d'étude par la vertu ou le savoir ; c'est parfois aussi le fils d'une grande famille qui a rehaussé, par le sacrifice volontaire d'un éclat extérieur, l'ineffaçable dignité de sa naissance [1]. Mais, pauvre ou riche, obscur ou illustre, il demeure l'ami tout en devenant l'égal ou le supérieur de tous. Souvent même c'est cette faveur publique, bruyamment constatée par une élection populaire, qui le porte au rang qu'il occupe. Une fois monté si haut, personne ne peut plus le faire descendre : une fois marié à sa ville, elle-même ne peut plus le répudier. On le bannit, il revient ; on le jette dans les fers : dès que la prison est ouverte, le voilà de nouveau debout devant l'autel, ou paisiblement assis sur son trône [2]. C'est là le vrai magistrat de la cité : lui seul y exerce le commandement, l'autre n'en fait que la police.

Et gardez-vous de penser que cette supériorité, chaque jour plus marquée, de l'évêque sur le magistrat impérial, soit affaire d'appréciation morale, et résulte seulement d'un déplacement insensible d'influence. Nullement : des prérogatives de l'administration politique il en est une qu'on voit, pendant cette

1. Première partie, t. I, p. 370. — Seconde partie, t. II, p. 355. — Troisième partie, t. I, p. 90, 256 et suiv.

2. Seconde partie, t. II, p. 254, 467. — Troisième partie, t. I, p. 84.

période, légalement, presque matériellement, passer à l'évêque. Il est vrai que c'est celle que nos idées modernes sont le plus choquées de trouver réunie à la qualité de préfet et de proconsul : c'est la justice. Rien, nous l'avons vu, dans toute la constitution de Rome antique n'est plus éloigné de nos habitudes, que cette confusion de l'administrateur et du juge, qui fut acceptée, pratiquée même, par les plus sages citoyens dans les plus beaux jours de la liberté républicaine, et qui se retrouve encore aux derniers temps de l'empire, malgré la division des services publics dont Constantin posa le premier principe [1]. Le même homme interprète du droit, distributeur des grâces et dépositaire de la force; le même homme, chargé, dans les causes pénales, de poursuivre, de prononcer et d'exécuter la sentence; le même homme autorisé, dans les causes civiles, à commenter, parfois à réformer la loi par ses édits avant de l'appliquer aux intérêts qui en dépendent; le même homme enfin, juge et partie dans les causes politiques, et pouvant sévir, à son gré, toutes les fois qu'un trouble quelconque vient inquiéter la sûreté ou blesser l'orgueil ou seulement contrarier la fantaisie du maître qu'il représente : il y a là un mélange ou plutôt un oubli de tous les droits qui nous paraît constituer l'essence même de la tyrannie. Une telle masse d'attributions réunies sur une seule tête,

1. Première partie, t. II, p. 195, 201.

accable encore, même à la distance des siècles, notre imagination. L'habitude en faisait porter le poids sans murmure à la conscience du Romain. On peut croire cependant qu'il y avait des jours où le scandale d'une confusion contre nature passait les bornes. Quand le juge était le ministre amovible du farouche Néron ou de l'avare Vespasien, les plaideurs et les accusés devaient se sentir mal à l'aise, et dans un miroir si troublé devaient avoir peine à reconnaître l'image de l'impassible justice.

Aussi quel soulagement mêlé de surprise ne dut-on pas éprouver quand en face de la basilique où siégeait le préfet, arrivant de la cour et prêt à partir pour une expédition militaire, un autre tribunal s'érigea, occupé par un modeste homme de bien, chez qui nul intérêt privé ou public ne pouvait troubler la recherche du droit et l'amour du vrai ! Sans doute quand saint Paul conseillait aux fidèles de soumettre leurs différends à l'arbitrage de leur évêque, il ne songeait pas à les préserver des erreurs de la justice humaine. Sa pensée était avant tout d'arrêter, par une intervention paternelle, le scandale des procès entre frères. Mais cette juridiction gracieuse et toute pacifique de l'évêque, acquiert un prix inattendu, à mesure que la juridiction armée du magistrat devient plus suspecte de servilité ou de concussion. Entre un agent révocable à volonté, toujours tenté de faire usage de sa grandeur passagère, soit pour plaire à

son souverain, soit pour remplir sa cassette privée, qui a des fils à placer dans le gouvernement, des filles à marier dans la province, et un dignitaire immuable, qui n'a personne à craindre, personne à flatter, aucun souci de fortune à suivre ici-bas, en fait d'impartialité la comparaison parle d'elle-même, et ce n'est pas la piété seulement ou le respect, c'est l'intérêt bien entendu qui détermine la préférence. Le tribunal de l'évêque, l'*audience épiscopale*, comme on l'appelle, présente seule, au milieu de la servilité générale, quelques garanties analogues à celles que nos constitutions modernes cherchent dans l'indépendance de l'ordre judiciaire et dans la séparation des pouvoirs[1].

Rien d'étonnant, dès lors, qu'avant que le siècle s'achève, ces assises volontaires, élevées dans l'Église, soient littéralement encombrées par le concours des plaideurs. Ce ne sont plus seulement quelques débats de famille ou de ménage à pacifier, ce sont toutes les questions du droit civil : les successions, les acquisitions, les obligations, les contrats, dont l'évêque, est bon gré mal gré, forcé de devenir l'arbitre. « Ils nous pressent, ils nous prient, ils nous étourdissent, ils nous torturent, s'écrie un de ces juges improvisés, fatigué lui-même de l'excès de sa popularité, pour que nous nous occupions des choses de la terre, qu'ils aiment, plutôt que des commandements de Dieu, que nous aimons..

1. Première partie, t. II, p. 264 et suiv.

A peine avons-nous le temps de faire l'affaire de notre salut, tant ils sont pressés de venir, la tête basse, et le visage contrit, nous prier de décider ce qui regarde leur or, leur argent, leurs fonds de terre et leurs troupeaux. » Quatre ans après la mort de Théodose, son fils Arcadius est obligé de reconnaître, et de régulariser cette institution spontanément sortie du sol. Par deux lois successives (398 et 408), il conserve à la juridiction de l'évêque son caractère d'arbitrage volontaire, mais il donne à la sentence un effet légal obligatoire pour les parties qui s'y sont soumises [1].

Un pas de plus ne tarde pas à être fait; et, de purement civile qu'elle est d'abord, la juridiction épiscopale devient correctionnelle et pénale. Déjà nous avons vu Basile réclamer pour lui-même le jugement des vols commis dans l'église [2]. C'est un premier germe qui se développe rapidement. L'habitude se prend de remettre au jugement de l'évêque tous les délits qui touchent de près ou de loin les personnes ou les choses ecclésiastiques, ou même ceux dont l'Église est le théâtre. Puis un droit d'asile reconnu aux lieux consacrés amène une nouvelle extension de compétence. Dès qu'un coupable a touché le sol béni, il échappe au châtiment des hommes, et l'Église substitue pour lui la

1. S. Aug., *Comm. in Psalm.* 118, et *de Opere monachorum*, 20, cité par Godefroy dans la note à l'*extravagante de Episcopali judicio*, *Cod. Theod.*, t. VI, p. 340. — *Cod. Just.*, I, t. IV, l. 7, 8. — S. Amb., *Ep.* LXXXII.

2. Troisième partie, t. I, p. 212.

pénitence canonique, qui efface le péché et réhabilite le pécheur, à l'infamie indélébile de la peine légale. C'est à qui parmi les criminels recherchera cet échange, et parmi les ministres de l'Église s'empressera de l'offrir. L'usage même dégénère promptement en abus, et dès l'année 396 nous rencontrons une loi qui s'efforce de réprimer *l'audace* avec laquelle les *clercs et les moines* favorisent les évasions des condamnés, les retiennent de force dans les églises et quelquefois même les disputent les armes à la main aux licteurs[1]. Vains efforts! Parmi ces malheureux qui viennent embrasser l'autel avec désespoir, il y a une fugitive auguste qu'aucune force humaine ne pourra de longtemps en arracher. C'est la justice elle-même, qui, bannie de la terre par la corruption des cours ou par le bruit des armes, n'aura vraiment pendant des âges de barbarie d'autre interprète que l'Église et d'autre asile que le sanctuaire :

Extrema per illos
Justitia excedens terris vestigia fecit.

Que si du gouverneur à l'évêque, en fait de popularité et de crédit, la distance est déjà si grande, que dirons-nous des assistants qui environnent ces deux chefs! Que sont ces pauvres décurions, tour à tour victimes et agents de l'inquisition fiscale que faisait peser

1. *Cod. Just.*, I, t. IV, l. 6.

sur l'empire plus encore le vice de sa condition économique que la cupidité de ses détenteurs? L'imagination ne se figure pas sans frémir le supplice de ces riches misérables, collecteurs obligés et héréditaires de l'impôt, et responsables sur leurs biens propres de son acquittement intégral, tenus ainsi de faire à leurs propres dépens l'avance de toutes les charges communes, n'ayant d'autre ressource pour s'exonérer que de passer le fardeau à d'autres, et de pressurer à leur tour leurs voisins pauvres. Quelle alternative que de subir la ruine ou de la répandre autour de soi! Quelle contrainte que d'être réduit à prendre à son compte et comme à affermer la misère publique et la haine populaire! Quelle combinaison aussi pour le repos d'une société que celle qui, réalisant les déclamations éternelles de tous les factieux, désignait du doigt le riche au pauvre comme son ennemi légal et l'instrument direct de ses souffrances! Il n'est pas surprenant que, pour se dégager de ce cercle de fer, toutes les issues aient paru bonnes au décurion, même l'exil, même la chaîne du service militaire, même le servage de la glèbe. Mieux valait mille fois la faim ou la servitude qu'un patrimoine toujours grevé de l'hypothèque d'un créancier tout-puissant, et dont tous les fruits étaient baignés des larmes des malheureux. De là ce fait inouï d'une classe entière, la première de chaque cité, pressée de disparaître et de déchoir, et tout un arsenal de lois devenu nécessaire pour contraindre

des hommes à demeurer riches et propriétaires malgré eux[1].

Ce fut dans cette angoisse que le sacerdoce chrétien vint offrir au curiale aux abois un asile que la loi ne put lui fermer. Moyennant le sacrifice une fois fait d'une opulence imaginaire et haïssable (sacrifice compensé de bonne heure par les abondantes générosités des fidèles), le décurion, devenu prêtre, put échapper et aux menaces de l'agent fiscal et aux malédictions de ses concitoyens. Il fut, dit une loi de Théodose, *libéré de son patrimoine en le méprisant*; et désormais il put traverser sa ville natale en portant hardiment ses regards au-dessus et à côté de lui[2]. Il put pénétrer sous le toit du pauvre sans voir la désolation peinte à son aspect sur tous les visages, sans disputer à la mère mourante et aux enfants affamés l'obole gagnée par la sueur du père. Au contraire, devenu ministre de l'aumône, ce fut lui qui fut chargé de verser tous les baumes de la charité sur les blessures, qu'en sa qualité de magistrat malgré lui, il eût été contraint d'entretenir et d'envenimer. Représentant de l'État, il lui fallait opprimer ou périr : engagé sous les lois de l'Église, il n'eut plus de tâche que de soulager. On eût dit que l'État lui-même avait pris soin qu'un homme

1. Première partie, t. II, p. 247, 260. — Troisième partie, t. I, p. 7 et suiv. — *Cod. Theod.*, XII, t. I, *de Decurionibus*.

2. Première partie, t. III, p. 307, 250. — Seconde partie, t. I, p. 125. — Troisième partie, t. I, p. 11; t. II, p. 113 et 114.

de bien, voulant vivre en paix, et se lassant d'être détesté, n'eût de recours tout à fait assuré que d'être prêtre.

C'est ainsi que grandit insensiblement le sacerdoce chrétien aux dépens de toutes les dignités locales qui l'environnent. Autour de lui se groupe tout ce qui reste de vie municipale dans les cités asservies. Tandis que la curie décimée ne se réunit plus qu'à des jours éloignés, la tête basse, pour enregistrer des surcharges d'impôt et des dons de joyeux avénement, c'est à l'église que se pressent les assemblées nombreuses et que sont versées les riches collectes : c'est là que la foule se groupe, bruyante et animée, toutes les fois qu'il y a une élection à faire ou une atteinte contre l'indépendance ecclésiastique à repousser. Les monuments publics, les temples, se dégradent : les églises s'étendent et se parent. Pour attirer dans les rangs du sacerdoce, le prestige de la considération publique se joint à l'attrait de la grâce. C'est le double jeu d'une machine aspirante et foulante qui enlève à la société laïque, et porte vers la société sacrée tout ce qui passe un humble niveau de fortune, de rang et même de culture intellectuelle ou morale. Vainement l'État s'effraie-t-il de cette désertion, et veut-il, en entravant les vocations, arrêter ce courant continu qui entraîne loin de lui toutes les sources de la vie sociale. Vainement l'Église elle-même s'associe-t-elle de bonne grâce à cette résistance, dans la crainte qu'à ces affluents qui lui arrivent de

toutes parts l'ambition ou l'intérêt ne mêlent plus d'une onde impure. L'élan est irrésistible, et triomphe des méfiances comme des scrupules, des barrières légales ou canoniques. Partout la curie se vide, le clergé regorge. Enfin, le législateur lui-même se laisse entraîner par le mouvement qui le déborde, et c'est lui qui vient chercher le prêtre pour l'aider à éteindre la haine que, par l'inégale répartition des charges publiques, il a allumée entre les classes. Quand il veut constituer un magistrat pacificateur pour concilier les intérêts du fisc, de la curie et des contribuables, le nom de ce défenseur de la cité, comme on l'appelle, est désigné d'avance. On ne pourra le trouver et bientôt on ne le cherchera plus, c'est une loi du Code qui le dit, que dans les rangs où siégent *l'aimable évêque de Dieu et son vénérable clergé*[1].

Mais ce n'était pas la cité seulement qui avait besoin qu'on lui vînt en aide. A vrai dire même, le décurion de la ville n'était pas le plus à plaindre. Quelques ressources lui restaient même dans les plus mauvais jours : il était protégé par le souvenir d'une considération héréditaire; il avait des amis, des parents parmi les hauts dignitaires, peut-être à la cour : il pouvait se placer, à des jours marqués, sur le

1. Première partie, t. II, p. 307, 253.—Seconde partie, t. I, p. 128 — Troisième partie, t. I, p. 44, 51, 54; t. II, p. 112, 113.

passage de l'empereur, et attirer sur lui un regard de faveur. Le vrai désespoir, le mal sans remède, c'est l'état du propriétaire obscur de la campagne, perdu dans une bourgade isolée, dont il doit souvent, à lui seul, toujours en vertu du principe impitoyable de la responsabilité solidaire, payer les contributions et porter les charges tout entières. C'est là, en effet, c'est dans ces vastes plaines de Syrie, de Pannonie ou de Gaule, périodiquement désolées par les incursions des barbares, et frappées de stérilité par une dépopulation lente, que la lutte engagée entre le fisc et la richesse privée prend le caractère d'un duel à mort, où le plus faible des deux combattants va bientôt rester sur le terrain, épuisé de souffle et de sang. A la ville, en dépit des mauvaises lois et des calamités publiques, il y aura toujours des riches et des pauvres : dans les campagnes, la misère s'étend, comme l'inondation d'une marée montante, qui couvre successivement tous les sommets. Pendant que la culture décroît et se restreint, l'impôt ne recule jamais et demande toujours autant à la terre qui produit moins et que moins de bras travaillent. Le fardeau toujours égal, réparti sur moins de têtes et supporté par de moins fortes épaules, devient ainsi de plus en plus lourd ; et un mouvement qui s'accélère par une loi de gravitation constante, précipite l'un après l'autre tous les propriétaires dans le même abîme. A la fin du IV[e] siècle, on cherche en vain cette classe de cultivateurs aisés qui fait la force et la

moelle d'un État. A sa place, l'œil ne rencontre sur les champs délaissés qu'une tourbe mendiante, mélange de possesseurs ruinés qui ont abandonné leur héritage pour n'en plus payer le cens, ou d'affranchis que leurs maîtres ont libérés pour se dispenser de les nourrir.

Tous ces disgraciés de la loi ou de la nature n'ont qu'une pensée, c'est de trouver quelque part un tuteur qui les défende contre les exigences d'un ennemi rapace, et les délivre du soin de pourvoir à leur misérable destinée. Ils ont horreur de leur liberté, qui ne leur est connue que par le dénûment où elle les laisse : ils ont soif de la servitude. Ou plutôt toute servitude est liberté pour eux, pourvu qu'elle détache ou relâche le collier de force qui les tient courbés sur un sillon stérile, dont l'exacteur leur dispute la maigre récolte. Il faut les voir, dans les amères peintures de ce temps, dans les déclamations de Libanius ou les invectives de Salvien, ces serfs volontaires, s'offrir successivement, corps, âmes et biens, au premier qui passe, à l'officier qui campe pour un jour au milieu d'eux, au commerçant de la ville qui leur fait l'avance d'une obole, au grand de la cour qui étend sur eux ses immunités, à quiconque leur promet la paix d'une nuit et le pain d'un jour. Lamentable trafic où périt jusqu'au souvenir de la dignité humaine! Une malédiction a touché ces régions naguère aimées du ciel où tout le monde veut être esclave,

où personne ne veut plus ni posséder ni commander[1].

C'est dans ce dépérissement universel, dans cet excès de honte et d'inanition, c'est quand les plaines nourricières de l'empire ont vu tarir l'une après l'autre toutes leurs sources de fécondité, c'est justement alors qu'une émigration inattendue vient leur en ouvrir de nouvelles. Sur ces patrimoines que leurs héritiers délaissent, d'autres possesseurs viennent s'établir : race d'homme vraiment étrange, familles que le célibat multiplie, société que le désert attire, laboureurs qui, dans le travail, cherchent la peine plus que le fruit. Les moines arrivent, quand les cultivateurs libres disparaissent. La prodigieuse propagation de l'institution monastique est exactement contemporaine de l'extrême dépopulation des campagnes, et nul doute que les deux effets ne soient dus en partie à l'action des mêmes causes et des mêmes malheurs publics. Nul doute que le détachement des choses humaines ne devienne plus fréquent et plus facile dans les temps où la vie est insupportable. Sans contredit, un état social où la richesse et la liberté n'étaient plus que des fléaux héréditaires, transmis d'une génération à l'autre avec le triste don de l'existence, dut concourir avec la grâce divine pour faire goûter à tant de milliers d'âmes les douceurs amères d'une mort anticipée, de l'obéissance passive, de la pauvreté, de la stérilité volontaires.

1. Première partie, t. II, p. 257, 260. — Troisième partie, t. II, p. 335 et suiv.

Quand le désespoir cherchait le repos jusque dans la servitude, la paix du monastère, quelle que fût sa monotonie ou sa rigueur, devait gagner encore à la comparaison. Mais si l'institution monastique est favorisée dans son développement par la détresse générale, en revanche cette rapide croissance opère contre le mal lui-même une réaction énergique, en faisant refluer, de la cité vers la solitude, un courant imprévu d'activité et de vie.

Dès qu'un monastère est fondé quelque part, le travail renaît, le désert refleurit alentour. D'abord les moines travaillent eux-mêmes : ils travaillent par devoir plus que par nécessité, moins pour assurer leur subsistance que pour exercer leur âme par une gymnastique salutaire, et pour apaiser le trouble des sens. Toutes les règles monastiques sont unanimes sur la nécessité du travail. Pacôme, Basile (qui l'impose même à ses prêtres), plus tard Honorat, Augustin et Benoît, tous parlent aux athlètes et aux ouvriers du Christ le même langage ; tous prennent au pied de la lettre la sentence de la Genèse : Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front. Ils travaillent de la main, quels qu'ils soient, fussent-ils la veille des sénateurs, des grands de la cour, ou des lettrés. Ils travaillent, en tout genre, à tout état : tailleurs, corroyeurs, boulangers, tisserands, mais surtout laboureurs, soit sur leur champ, soit sur celui d'autrui, ne craignant pas même de louer leurs bras pour scier les blés au temps de la

moisson. Et quand on songe que, d'après Rufin, l'Égypte comptait à la fin du quatrième siècle presque autant de moines qu'il y avait d'habitants dans les villes, qu'il y en avait cinquante mille, au dire de saint Jérôme, présents chaque année à la réunion annuelle de la seule règle de saint Pacôme, que la seule cité d'Oxyrhynchus en contenait vingt mille, que cinq mille habitaient la seule colline de Nitrie, et que dix mille obéissaient au seul abbé Sérapion, à Arsinoé, enfin qu'à l'autre extrémité du monde le premier monastère de Gaule, Ligugé, en envoya déjà deux mille aux funérailles de son fondateur, on peut juger que ces recrues fournies par l'ascétisme au travail des champs étaient déjà à elles seules presque suffisantes pour faire reparaître à la surface désolée de l'empire quelques épis et un peu de verdure[1].

Mais c'est peu de pratiquer eux-mêmes le travail, les moines le raniment autour d'eux en le réhabilitant par leur exemple, et en le couvrant du respect qui les environne. Le monastère devient le centre autour duquel se groupent les débris de la population rurale pour abriter leur faiblesse. De bonne heure les terres comme les personnes ecclésiastiques sont dispensées des charges communes, et sinon pleinement exemptées, au moins ménagées par le fisc. Être attaché au champ du monastère devient une situation d'une sécurité re-

1. Seconde partie, t. I, p. 102, 105. — Troisième partie, t. I, p. 143. — Montalembert, *Moines d'Occident*, t. I, p. 68, 221.

lative, et d'autant plus recherchée que la redevance n'est jamais onéreuse, ni rigoureusement exigée. La voilà donc trouvée cette tutelle que tant d'êtres rampant sur laterre invoquaient par tous les soupirs de leur poitrine oppressée, et étaient prêts à payer au prix de leur ignominie; mais la voilà gratuitement offerte et exempte de l'humiliante condition de la servitude! La protection du monastère, plus efficace que celle du dignitaire de la cour, est acquise au laboureur à meilleur marché; car elle ne lui ravit pas sa qualité de libre créature de Dieu. Au contraire, loin de le dégrader, le monastère l'élève, en lui ouvrant souvent ses rangs, et en le faisant asseoir à côté du patricien converti, du grand de la terre fatigué des pompes du monde. Dans un traité postérieur seulement de quelques années à l'époque où ce récit s'arrête, saint Augustin demande ce qu'il faut faire des gens de toutes sortes, colons, affranchis, esclaves même, qui viennent se présenter pour être moines : et il répond que ce serait un grand crime, *grave delictum*, que de les exclure, puisque la rudesse de leur condition native les a préparés d'avance aux mortifications de la sainteté. Il n'importe pas, ajoute-t-il, de savoir s'ils ne viendraient pas en partie pour se faire vêtir et nourrir, et pour être honorés par ceux qui les méprisaient la veille. La seule chose qu'il exige d'eux, c'est de continuer à travailler, et de ne pas faire les délicats et les renchéris plus que les sénateurs. Plus tard il faudra qu'un pape, saint

Grégoire, apporte lui-même quelques entraves à l'admission trop facile des serfs et des esclaves dans les monastères [1].

C'est en Occident surtout que s'établit cette communication facile entre l'humilité naturelle de la condition rustique et l'humilité volontaire de la condition du moine. Le moine d'Orient, né dans la patrie des spéculations métaphysiques, est abstrait, réfléchi, taciturne : des obligations de son état, celle qu'il préfère, c'est la solitude; il fuit le regard des hommes, et ne s'en rapproche qu'à regret, quand un devoir d'humanité l'y contraint. Le moine d'Occident, celui de Gaule surtout, garde toujours, même dans une vie de détachement, quelque chose de l'esprit sociable et pratique, de l'humeur affectueuse et doucement enjouée propre au terroir qui l'a porté. Chez le moine d'Orient, c'est la méditation qui domine dans la mélancolie et le silence. Chez le moine d'Occident, c'est un feu de charité qui pétille. Aussi, tandis que le monastère d'Orient se cache au fond des âpres gorges de montagnes ou se perd dans les sables de la Thébaïde, le monastère d'Occident vient se déployer en pleine campagne de Touraine, sur les rives fleuries de la Loire, comme Ligugé ou Marmoutiers, ou en face des villas qui bordent la côte lumineuse de Provence, dans les parfums de l'île de Lérens, ou à Noles, sous le soleil de la Campanie. Le type

1. S. Aug., *de Opere monachorum*, ch. 22, *cité par* Montalembert, *Moines d'Occident*, t. I, p. 208 et 209.

du moine d'Orient, c'est toujours, malgré les prédications contraires de Basile, le centenaire Paul, enfoui au désert, aussi oublié qu'oublieux du reste du monde, ou Siméon immobile sur sa colonne. Le modèle du moine d'Occident, c'est Martin, né laboureur, puis soldat, enfin évêque, et cénobite seulement dans les rares loisirs que lui laissent les traverses d'une vie toujours active : Martin, l'orateur rustique, le héros de nos campagnes, le patron de nos églises de village, qui laissera dans les moindres hameaux de notre vieille France, le souvenir d'un temple détruit, d'un miracle opéré, d'une population convertie. Grâce à cette vie du moine d'Occident, toujours mêlé au peuple et aux petits, se forme, dès les dernières années du quatrième siècle, entre la classe rurale et le monastère, une relation d'affection cordiale, déférente d'une part, paternelle de l'autre, que l'âge suivant verra transformer en un patronage régulier. Nouvelle forme d'une substitution qui varie dans les aspects qu'elle présente, mais qui est uniforme dans ses résultats. C'est toujours l'Église qui, représentée par sa milice régulière ou séculière, recueille l'une après l'autre les attributions que l'État laisse échapper d'une main affaiblie, et ouvre ses bras à tous les délaissés qu'il abandonne. Tout à l'heure, c'était le défenseur de la cité qui n'était plus que le délégué de l'évêque : voici le moine qui, sans en porter le titre, est le vrai défenseur de la campagne[1].

1. Première partie, t. I, p. 353 et suiv. — Seconde partie, t. I.

Il est plus surprenant d'affirmer que c'est l'Église aussi qui, dans ce moment suprême, conserve seule à l'empire, au moins l'ombre d'une armée. L'assertion parait étrange et n'aurait guère moins surpris les premiers fondateurs de Rome que les premiers propagateurs de l'Évangile. Il ne semble pas qu'un rapport quelconque puisse exister entre une société de paix, comme l'Église, qui longtemps répugna au métier des armes et se détourna toujours avec horreur du sang versé, et les armées de la cité de Romulus et de César. Quelle autorité put exercer le souvenir du supplicié de la Judée sur les légions qu'avaient conduites à la conquête du monde les augures de Jupiter Capitolin et de Mars Quirinus! Le fait est réel pourtant et n'est qu'une conséquence de l'extrémité inattendue où s'est réduit l'empire lui-même, en laissant périr dans son sein l'esprit militaire, et en confiant le soin de sa destinée à ses ennemis naturels.

Depuis longtemps, en effet, tout l'atteste, l'armée de Rome n'est plus romaine que de nom. Sa force principale et son nerf consistent soit dans les cohortes levées à prix d'argent, au delà du Rhin et du Danube, parmi les tribus germaines, soit dans les recrues fournies par les populations riveraines de ces deux fleuves, les plus récemment soumises et les moins intimement incorporées à l'empire. Un élément barbare s'introduit

p. 97 et suiv. — Troisième partie, t. I, p. 156 et suiv.; t. II, p. 198 et suiv., p. 384.

ainsi insensiblement dans la légion et finit par l'envahir. L'élément romain proprement dit ou même grec, les vieilles populations italiques, espagnoles, gauloises, asiatiques, en disparaissent au contraire assez rapidement. La loi elle-même semble prendre soin de leur en interdire l'entrée, en excluant du service militaire tous les bourgeois riches, pour les réserver exclusivement aux dignités, c'est-à-dire aux charges municipales : prohibition dont l'effet dut se faire sentir principalement dans les provinces anciennement prospères et civilisées. Et ce ne sont pas seulement les rangs inférieurs de l'armée qui se dégarnissent ainsi de vieux Romains. Les hauts commandements aussi tombent en partage à des barbares ou fils de barbares. Les généraux de renom que nous avons rencontrés dans ce récit, les compagnons favoris de Julien, de Valentinien, de Gratien, de Théodose, les Théolaïphe, les Aligilde, les Dagalaïphe, les Balion, les Merobaud, les Gaïnas, nous avertissent suffisamment de leur origine par le son et la configuration de leurs noms propres. Ce sont là les préférés des empereurs, surtout des princes qui se piquent de valeur et de connaissances militaires. Les fastes consulaires même sont pleins de ces syllabes germaniques qui déchirent les oreilles latines, et peu s'en faut qu'Arbogast ne les introduise dans la série des Césars. La conséquence de cette invasion d'éléments étrangers consentie par la lâcheté de la vieille société

romaine, c'est de livrer la sécurité de l'empire à des sujets et à des soldats improvisés, que ne lui rattachent aucun rapport de mœurs, aucun souvenir héréditaire, aucun scrupule de fidélité, qui le servent aujourd'hui, comme ils peuvent le trahir demain, par cupidité pure; transfuges de leur propre patrie qui ne demandent qu'à devenir parjures à leur nouveau maître. Pour le barbare enrôlé au service de Rome, tout se réduit à un simple calcul de chiffres. Le salaire qu'il reçoit est-il supérieur au butin qu'il pourrait prendre si de soldat de l'empire il redevenait son ennemi et son envahisseur? Problème arithmétique dont le résultat est de plus en plus douteux à mesure que l'empire va s'affaiblissant, et qu'il devient moins lucratif de le servir et moins périlleux de le braver. Présent, en sa qualité d'auxiliaire stipendié, aux funérailles de Théodose, Alaric dut plus d'une fois établir en esprit cette balance pendant la cérémonie, et quand elle pencha décidément du côté des séductions de la conquête, le sac de Rome fut résolu [1].

Il n'y a qu'une seule considération morale qui vienne par intervalles se mêler à cette délibération, où d'ordinaire des appétits seuls sont aux prises. Parfois le chef barbare, soulagé sur son lit de souffrance par un moine, ou touché par l'éloquence d'un prêtre, s'est

1. Première partie, t. II, p. 220, 254 et suiv. — Seconde partie, t. II, p. 110, 118, 416. — Troisième partie, t. I, p. 283, 332; t. II, p. 48, 352, 394.

converti à la loi du Christ : conversion bien imparfaite et dont se ressentiront trop peu ceux qui l'approchent; foi toujours chancelante, parfois erronée, rayon de lumière qui s'affaiblit et dévie en traversant le nuage d'une intelligence épaissie. C'en est assez pourtant pour éveiller dans le cœur du mercenaire d'autres sentiments que l'appât du gain et la peur, et surtout pour établir entre lui et son souverain d'un jour un autre lien que celui que l'intérêt peut rompre comme il l'a formé. Car désormais il y a pour le barbare touché autre chose à Rome que des armes qu'il redoute ou des richesses qu'il convoite : il y a l'image d'un Dieu qu'il adore et le chef d'une Église dont il est membre. Quand le regard de l'aigle ne l'effraiera plus, la vue de la croix continuera à l'émouvoir. Rome chrétienne ne se distingue pas nettement dans sa pensée de Rome impériale, et devenu disciple de l'une, il se fera quelque scrupule d'être rebelle à l'autre. Rangé au nombre des fidèles, il voudra souvent mériter ce nom jusqu'au bout dans toute l'étendue de l'expression, et demeurer fidèle à l'État comme à l'Église. Ambroise a donc raison de dire à Honorius orphelin d'appuyer sa jeunesse sur la foi des soldats; et ce n'est pas sans intention qu'il joue noblement sur le mot. Pour ce ramassis d'hommes venus de tous les bouts de l'horizon qui s'intitulent encore légion, la foi du chrétien est bien l'unique et dernière garantie de la foi du serment[1].

1. Troisième partie, t. II, p. 416.

Cette garantie, il est vrai, ne suffira pas, et malgré les résistances, les alternatives de victoire et de revers, les délais, les scrupules, l'invasion s'accomplira au milieu de la défection non moins que de la lâcheté universelle. Mais ce jour là se révèle un contraste nouveau, qui donne une fois de plus la mesure de la force des deux principes en présence. Tandis que l'empire, par une défaillance anticipée, a importé la barbarie au cœur même de sa civilisation, l'Église, par une prévoyance contraire, a d'avance exporté l'Évangile dans les régions de la barbarie. Parmi ces bandes qui vont franchir le Rhin ou le Danube, il y a déjà des disciples d'Ulfilas ou de ses imitateurs; il y a des chrétiens que des missionnaires ont convertis : des chrétiens, c'est-à-dire des hommes qui apportent avec eux, partout où ils passent, une loi gravée au fond de leur cœur et reconnaissent partout aussi une autorité qui en est l'organe; des chrétiens, c'est-à-dire des hommes qui, à la voix de leur évêque, sauront s'abstenir de quelque chose dans la possibilité de tout faire, et le fléau apportera avec lui son tempérament. Quelle n'est donc pas l'étroitesse de vues et l'injustice involontaire des partis! Symmaque accusait l'Église d'ouvrir la porte aux barbares : c'est l'empire lui-même qui, par un calcul pusillanime, a mis son ennemi dans son sein; c'est l'Église qui retient longtemps le bras meurtrier, et, quand le coup est frappé, étanche le sang de la bles-

sure et détourne le poignard des sources de la vie[1].

Empereur, magistrats, bourgeois, paysans, soldats; justice, armée, industrie, culture, tous les pouvoirs, toutes les classes, tous les services de la société, viennent donc l'un après l'autre, par un défilé monotone que l'œil de l'historien peut suivre, se recommander douloureusement à l'Église pour lui emprunter quelque chose de la force de vie qu'elle conserve et qui les abandonne. Ce n'est pas tout : au-dessous de ce vaste État dont la masse fléchit et qui demande une main pour l'appuyer, il y a un autre État plus restreint, petite société qui est l'élément dont la grande est formée et qui n'a pas moins besoin du même secours pour renouer ses liens brisés. C'est la famille, autrefois la pierre angulaire de la grandeur romaine, mais dont la compacte solidité s'est peu à peu ébranlée, puis dissoute, soit par le déclin des mœurs, soit même par le progrès des lois qui en ont altéré le principe en la réformant. Et c'est ici qu'on voit sous un nouvel aspect l'Église venir encore en aide à la défaillance des institutions civiles, et le droit privé de l'empire présenter exactement le même spectacle que son droit public.

C'était une redoutable unité que la famille romaine telle que le législateur des douze tables en a gravé dans le roc le sévère profil. Que son front est imposant! mais que son regard est dur! Elle est grou-

1. Seconde partie, t. I, p. 322. — Troisième partie, t. I, p. 158. p. 317 et suiv.

pée autour de l'autel de ses dieux Lares, sous l'œil d'un chef unique, qui, du siége élevé où il est assis, voit échelonnés à des degrés divers, mais tous tremblants devant lui, sa femme, ses enfants et ses esclaves. Ces trois catégories d'êtres humains, suspendus au moindre signe de sa volonté, diffèrent entre eux par la nature du service qu'il attend d'eux, non par la mesure de la soumission qu'ils lui doivent. La femme est réputée, légalement, fille de son mari; ses jours s'écoulent dans une minorité continue, toujours en tutelle ou de son père suivant la nature, ou de celui que la loi lui donne : depuis le berceau jusqu'à la tombe, à travers toutes les épreuves de la maternité, de la répudiation ou du veuvage, elle n'a pas un seul jour la libre possession de ses biens, de ses enfants ou d'elle-même. Le fils est, légalement aussi, assimilé à l'esclave. Comme l'esclave, il peut à toute heure être mis à mort ou mis en vente; pas plus que l'esclave, aucune possession n'est sienne, et tout ce qu'il acquiert ou reçoit accède de droit au père. Effroyable puissance qui ne reconnaît ici-bas aucune limite pas même la souveraineté populaire; aucun terme, pas même la mort. Car la succession du père défunt est exclusivement dévolue à ceux qui ont vécu sous sa main, aux héritiers *siens*, comme on les nomme. La seule parenté investie d'un droit, c'est l'agnation, qui perpétue le souvenir de la dépendance commune. Puis la volonté du père lui survit par la force indélébile du testament,

véritable acte d'omnipotence dont la loi régit les formes mais ne dicte jamais les termes, dont le peuple est le témoin, non l'arbitre, que des plébiscites sanctionnent, ne modifient jamais. Mort aussi bien que vivant, c'est le père seul, et non la loi, qui dispose de sa chose, meuble, immeuble ou animée : ou plutôt c'est le père qui pour ses enfants est la loi incarnée : *Uti pater jusserit, ita jus esto*[1].

Telles se dressent dans le lointain des âges ces antiques familles de Rome, pareilles aux blocs de granit de l'architecture cyclopéenne, qui cimentées l'une à l'autre par un patriotisme jaloux, formaient les assises de la cité, du temps qu'elle bravait Annibal et enfantait Scipion. Mais tel n'est point le spectacle que l'empire nous a présenté. Six siècles et bien des causes de dissolution toujours à l'œuvre ont successivement fait brèche à cette forte organisation, et au point où nous avons pris cette histoire il n'en reste plus que des débris et un souvenir. Tout a concouru à précipiter cet affaissement de la famille antique : l'extension du droit de cité, amenant à sa suite des mœurs étrangères plus douces mais moins fortes que celles de Rome; les progrès de la richesse publique, rendant nécessaires plus de complication à la fois et plus de souplesse dans les relations des hommes entre eux; les inspirations plus humaines d'une sagesse fille de la Grèce et

1. Première partie, t. II, p. 447, *Éclaircissement. D.*

d'une religion fille du ciel. L'édit du prêteur a fait sa place et comme frayé son lit à ce courant irrésistible d'influences matérielles et morales. Par une série de dispositions qui éludent le droit strict sans l'abroger, la jurisprudence a tourné, cerné, miné l'autorité paternelle. Femmes, fils ont également relâché leurs liens et redressé la tête. La femme a acquis le droit de choisir son époux, puis de garder sa dot, et, veuve ou répudiée, de la reprendre, de la régir elle-même et d'en faire don aux héritiers de son sang. La vie du fils, son travail même ont cessé d'appartenir exclusivement au père : son berceau ne peut plus être abandonné sur la voie publique; sa liberté n'est plus une denrée dont on trafique sur le marché; son pécule gagné par l'épée ou accru par son industrie ne vient plus se confondre dans la masse des biens paternels. Une part dans la succession paternelle lui est timidement réservée en dépit de tout testament contraire. Dans cette voie de raison et d'humanité croissantes, l'empire païen (nous lui avons rendu cette justice) a devancé l'empire chrétien : les stoïciens jurisconsultes conseillers d'Alexandre Sévère ont précédé les évêques confidents de Constantin, et sous la double impulsion de la philosophie et de la religion, ces pas ont été rapides. De règne en règne nous avons pu les suivre à travers les codes [1].

1. Première partie, t. I, p. 28, 30; t. II, p. 302, 303, p. 270, 274, p. 245, 448. — Seconde partie, t. I, p. 126, 127. — Troisième partie, t. II, p. 407, etc., etc.

Que la raison humaine s'applaudisse, c'est son droit, de ce progrès d'idées qui est en partie son œuvre; mais il y a une ombre au tableau. Quand la jurisprudence à dissous la famille antique, elle a fait absolument tout ce qu'elle peut faire. Dans cette tâche négative s'est épuisée son efficacité. Reconstituer une nouvelle société domestique est une entreprise au-dessus de ses forces comme en dehors de sa compétence. Ils sont là pourtant, sous nos yeux, épars et se heurtant dans la confusion, ces divers éléments de la famille que l'ancien droit tenait unis par une chaîne si fortement tissue de respect et d'obéissance. Quelle main aurait la force de les rassembler de nouveau? Qui enseignera à ces mineurs émancipés à se préserver des périls et des excès auxquels toute liberté expose ou entraîne? Voilà des femmes, par exemple, que le divorce n'effraye plus puisqu'elles demeurent, quelles que soient les traverses de leur vie conjugale, maîtresses de leur destinée et même de leur opulence. Qui les détournera d'abuser de cette facilité séduisante? Qui les ramènera à la garde du foyer dans la pureté d'un seul amour? Quel motif pourrait les empêcher d'aller porter leur dot en même temps que livrer leurs attraits aux objets successifs d'un attachement éphémère? Voilà des fils que le mécontentement paternel ne peut plus ni réduire à la famine ni exclure tout à fait de leur héritage. Mais continueront-ils d'honorer l'autorité qu'ils ne redoutent plus, et prendront-ils soin des vieux jours d'un souverain

déchu qui ne peut plus les menacer de sa colère? En un mot, la famille antique vivait d'un respect glacé qu'imposait la terreur ; la contrainte une fois disparue, qui saura retrouver ce sentiment au fond des âmes et l'y réchauffer par l'amour?

A toutes ces questions, il faut bien le dire, le droit civil, même interprété par les princes chrétiens, n'a point de réponse à faire. Mais, en revanche, cette réponse s'élève, criante et douloureuse, d'un concert d'écrits, émanés des sources les plus diverses, qui se succèdent pendant près de trois siècles, tous unanimes pour dénoncer la corruption croissante dans laquelle tombèrent les mœurs privées avec le déclin des anciennes coutumes et l'abus des nouveaux principes. C'est à Perse, à Juvénal, à Martial, à Pétrone, à Plutarque, à Apulée, plus tard à l'auteur farouche et couronné du *Misopogon*, au prophète enflammé de l'Aventin, à *la Bouche d'or* d'Antioche, qu'il faut demander quel effroyable débordement suivit pour la famille romaine la détente de ses liens primitifs. Tous, chrétiens ou païens, sermonnaires, solitaires, érotiques, satiriques, ascétiques, sont ici d'accord. Ils épuisent pour tracer ce répugnant tableau, les uns, les accents d'une sainte colère, d'autres, les traits d'une raillerie cynique ou les couleurs d'un pinceau sensuel. C'est entre eux une concurrence, une rivalité d'hyperboles, pour dénoncer à la postérité le scandale des divorces journaliers; l'adultère et l'inceste devenus les hôtes familiers du

toit domestique; les grandes dames (les filles des matrones qui filaient dans l'*atrium*) luttant avec les courtisanes, en public par l'éclat fardé de leur visage, dans l'ombre par la facilité de leurs faveurs; le devoir de propager sa race devenu une charge dont les hommes se délivrent par un célibat licencieux, les femmes par une prévoyance coupable qui ne recule pas devant le crime; les enfants abandonnés par les époux désunis à des maîtres mercenaires, dont les infâmes désirs leur ravissent l'innocence avant le premier éveil de la raison ou des sens; le vieillard, négligé s'il est pauvre; en proie, s'il est à riche, à une tourbe d'eunuques, d'affranchis et de clients avilis, qui rampent le matin dans son antichambre pour un morceau de pain, prêts à le livrer le soir au délateur ou au bourreau pour une obole. Voilà la famille réformée telle que l'a faite ou laissé faire ce droit impérial et prétorien si fier de ses progrès apparents! Voilà tout le parti qu'une société dépravée a su tirer de l'aisance que lui a rendu une législation plus humaine! L'excès de la licence a remplacé, pour chacun des membres de la famille, la rigueur du despotisme d'un seul. En vérité, il n'était pas besoin de tant de siècles et de tant de sages pour transformer le mariage en une prostitution légale, l'éducation de la jeunesse en une école de vice, la domesticité en une alternative d'adulation et de délation!

En vain le narrateur voudrait préserver sa plume

de ces détails cyniques dont la crudité soulève le cœur, c'est l'histoire elle-même qui le poursuit pour les lui présenter mélangés à tous les événements publics, attestés par cent documents irréfragables, souvent par l'aveu naïvement effronté des coupables eux-mêmes. Mais si la grandeur, la généralité du mal sont certaines à n'en pouvoir douter, d'où viennent donc ces exceptions brillantes qui surnagent sur l'abîme de la corruption commune et qui ont même semblé se multiplier à mesure que ce récit avançait? D'où sortent ces familles qui semblent avoir vécu sous d'autres cieux? Quel baume les a préservées de la contagion? Dans quelle retraite, par exemple, a vécu, avant de monter au trône, le couple austère et tendre de Flaccille et de Théodose[1]? Quelle puissance, en pleine Rome, en plein sénat, sur le théâtre des orgies du *Satiricon*, a transformé en sanctuaire de pureté le palais des Anices[2]? L'explication de ce contraste est toujours la même qui rend compte de toutes les singularités de cet âge de transition. Ces maisons privilégiées sont chrétiennes, non-seulement de nom, mais de cœur et de pratique, prenant au sérieux la loi du Christ. Cela suffit pour qu'en pénétrant dans leur intérieur l'œil n'y rencontre rien qui ressemble ni à la rigueur outrée des vieilles mœurs romaines, ni à la dissolution des nouvelles. C'est une physionomie ori-

1. Troisième partie, t. II, p. 118 et suiv.
2. Troisième partie, t. I, p. 24 et suiv.

ginale qui respire à la fois la règle et la liberté. Autour de la table de ces justes se presse une troupe florissante de jeunesse, des fils, des filles, des brus, des gendres, de petits-enfants, tous les regards brillants de tendresse ou baissés par pudeur. Parmi ces rejetons d'une souche antique qu'une sève verdoyante ranime, quelques-uns se sont rangés de bonne heure sous la loi du mariage; d'autres l'attendent encore ou s'y sont refusés; d'autres portent déjà les insignes d'un deuil prématuré. Dans la famille de Paula, Toxotius s'est uni à Læta, Eustochie est vierge, Blésille est veuve [1]. Mais chacun porte, sans chercher à la rompre, ni même à l'étendre, la chaîne de son état. Le lit conjugal est chaste et fécond, le célibat est pur, la viduité austère. Le nom du divorce n'est même pas murmuré. Les enfants grandissent sous l'œil du père jusqu'à la pleine maturité de leur raison. Mais cet âge une fois atteint, la déférence subsiste, la liberté commence. Chacun dispose librement des actes dont il doit compte à sa conscience, et de l'emploi d'une destinée terrestre d'où dépend le salut d'une éternité. Les filles mêmes ont des deniers qu'elles peuvent distribuer aux pauvres, et portent au pied des autels des vœux que le père n'est pas en droit d'interdire, pas même quelquefois de connaître. Harmonieux mélange de soumission et d'indépendance, que n'avaient soupçonné ni les anciens, ni

1. Troisième partie, t. I, p. 24; t. II, p. 270.

les nouveaux législateurs de Rome, ni le droit civil, ni le droit des gens. Et ce n'est point une exception produite par la rencontre de quelques vertus sans imitateurs. C'est un exemple qui, porté à la perfection par quelques-uns, est proposé à tous, et, de loin, suivi par plusieurs; c'est une nouvelle constitution de la famille sortie toute faite de deux versets de l'Évangile.

Voilà l'opération du christianisme dans la famille. Aucune ne lui appartient plus en propre; dans aucune autre il n'a rencontré plus d'obstacles et moins d'auxiliaires; et personne que lui n'était de taille à l'accomplir. L'ancien droit pétrifiait la famille, le nouveau l'avait dissoute, l'Église seule la rétablit en la vivifiant. Une seule règle, qui nous paraît simple, mais qu'aucun législateur de l'antiquité n'aurait osé concevoir, lui suffit pour accomplir cette transformation, et sans faire renaître la crainte servile des anciens jours, bannir la licence qui en était la réaction et le correctif pire que le mal. L'indissolubilité du mariage dépose, à la naissance du contrat d'où sort la société domestique, un sentiment qui se développe avec elle et va faire le lien de tous ses membres : c'est le respect du fort pour le faible, fondé sur l'égalité naturelle des âmes. En imposant aux deux époux le même serment de fidélité imprescriptible, en pliant sous le même joug le jeune homme dans la plénitude de l'orgueil viril et l'être timide qui fait en rougissant le don de lui-même, le mariage indissoluble établit entre les époux une égalité

fondamentale, dont le souvenir toujours présent tempère le commandement et relève l'obéissance. L'homme est tenu de respecter dans la femme une partie de lui-même qu'il n'en peut plus détacher; la femme, en possession d'un droit sacré qui compense tous les sacrifices, peut garder devant son maître une attitude soumise sans être avilie, ou fière sans être indocile. Puis, la même limite qui défend l'honneur de la femme contient aussi ses écarts, et la fixité du mariage rend au centre domestique la stabilité qu'il avait perdue. Autour du centre rétabli les rayons déviés se rassemblent, les liens naturels se resserrent, les enfants dispersés se réunissent. La même délicatesse d'affection, le même égard pour la faiblesse, la même appréciation de la dignité humaine que l'Église impose à l'époux se retrouveront dans le cœur du père et du fils, et viendront entourer les cheveux blancs d'hommages, et d'une tendresse éclairée le berceau de l'enfance.

Tout dépend donc de ce point unique, et l'indissolubilité du mariage est la base sur laquelle l'Église opère la reconstitution de la famille. Mais pour faire triompher ce principe nouveau elle est seule, absolument seule, et restera longtemps telle dans le monde. Elle a en tête la conjuration de tous les souvenirs et de tous les préjugés, de l'orgueil viril et du caprice féminin, de l'indocilité et du libertinage, souvent de l'esprit de caste et de la raison d'État. En aucun autre sujet ne règne une aussi profonde et aussi longue oppo-

sition entre les mœurs chrétiennes et la législation civile. Toutes les lois, même celles des empereurs chrétiens si pressés en d'autres matières de se rapprocher, des préceptes évangéliques, ici s'en écartent obstinément. Les mêmes princes qui, dans une ferveur mal réglée de pureté morale, punissent de peines atroces l'adultère, le viol, le rapt, et introduisent sans précaution dans les codes les prohibitions canoniques des mariages consanguins [1], ne prononcent pas le nom du divorce. On dirait qu'autour de cette institution consacrée tous les génies de l'État font la garde avec tous les démons familiers au cœur de l'homme déchu. Quelques restrictions, timidement essayées par Constantin, disparaissent sous les règnes suivants [2]; et confirmée, étendue même par un petit-fils de Théodose, la liberté des époux de se séparer par consentement mutuel figurera encore au VIIIe siècle dans le code de Justinien. Bien plus, non-seulement les princes n'interdisent pas le divorce, ils le pratiquent eux-mêmes en plein christianisme, comme si leur qualité politique les dispensait en cette matière de leur devoir de fidèles. N'avons-nous pas vu, pendant que l'illustre Fabiole va pleurer au désert le tort de s'être arrachée à vingt ans aux bras d'un époux brutal, le rigide Valentinien se croire permis, pour un motif frivole,

1. Première partie, t. I, p. 301. — Troisième partie, t. II, p. 116.
2. Première partie, t. II, p. 272. — *Cod. Theod.*, III, t. XVI, l. 1, et *Cod. Just. nov.*, XXII, ch. 15-16.

d'éloigner de son lit en même temps que du trône la mère d'un fils aimé [1]? Il y aura donc pendant des siècles deux types de familles en présence, l'une chrétienne, l'autre encore païenne, et si la famille chrétienne finit par dominer, ce sera par la force unique de l'institution divine et de la supériorité morale. Ne nous plaignons pas trop de cette longue résistance opposée par les puissances de la terre à la plus salutaire des restaurations sociales. Rien n'atteste mieux que la famille, œuvre de Dieu, n'a point à attendre des législations humaines la constitution qui doit la régir. Société primitive, c'est elle qui est le fondement des associations dérivées et secondaires qui portent le nom de peuples ou d'États: elle leur fait la loi et ne la reçoit pas. Celui qui l'a créée peut seul la maintenir quand elle s'ébranle ou la purifier quand elle se corrompt. Non, la flamme qui brille sur l'autel des dieux domestiques ne jaillit point du choc des éléments terrestres. L'étincelle en est descendue d'en haut; et quand la vestale infidèle la laisse périr, il faut un nouveau Prométhée pour l'aller chercher dans les cieux.

Mais le bienfait du mariage purifié ne s'étend qu'à l'époux, à la femme et à l'enfant, et ce n'est pas là encore tout ce qui constitue, dans l'acception étendue du mot latin, la famille entière. Il y a au dernier rang, dans le coin le plus obscur de la demeure domestique,

1. Troisième partie, t. I, p. 272; t. II, p. 270.

un pauvre être sacrifié qui, plus largement qu'un autre, a porté sa part des rigueurs de l'ancien droit, et moins qu'un autre a profité des facilités du nouveau : c'est l'esclave. L'Église du Dieu qui a appelé à lui les âmes chargées aurait-elle oublié l'esclave? Établie ici-bas pour essuyer les larmes et laver les souillures, a-t-elle sondé, a-t-elle pansé, a-t-elle fermé, de toutes les plaies de l'ancien monde, la plus fétide et la plus cuisante? Qu'a fait, pendant cette période de domination, l'Église pour l'esclavage?

Il ne faut demander la réponse à cette question ni aux documents législatifs, ni même aux enseignements des docteurs. On n'y puiserait qu'une lumière, on n'y trouverait qu'une satisfaction incomplètes. Non que pendant le cours des règnes de Constantin, de ses fils, de Valentinien, de Théodose, ne se multiplient dans les codes des dispositions empreintes d'une compassion croissante pour les déshérités de la vie civile et de la liberté naturelle. Nous n'avons pas manqué de les signaler au passage. Suppression d'un des principaux modes de recrutement de l'esclavage par l'interdiction de la vente des nouveau-nés; introduction d'un nouveau mode d'affranchissement mis spécialement sous la main de l'Église, extension du délai accordé pour la preuve de la liberté; faveurs de toutes sortes assurées à la revendication du premier des biens; précautions multipliées qui tempèrent les pires scandales du régime servile en le préservant des métiers infâmes

eu périlleux : à tous ces traits on reconnaît, chez le législateur chrétien du IVe siècle, une pitié mêlée de scrupule qui est visiblement entretenue par les exhortations de ses prédicateurs [1]. Deux choses pourtant, convenons-en, surprennent le lecteur de nos jours et troublent l'hommage qu'il aimerait à rendre à l'Église pour cette réparation tardive faite à la dignité humaine. D'une part, ces mesures d'équité ne sont point exclusivement émanées de l'inspiration chrétienne : on leur trouverait, en cherchant bien, des analogues dans les monuments antérieurs ou contemporains de la jurisprudence païenne; de l'autre, à ces commencements qui promettent, manque toujours le complément. Tempéré par les lois, déploré par les moralistes, l'esclavage n'est nulle part ni aboli, ni même formellement réprouvé. Il y a l'atténuation de l'abus, l'adoucissement de l'usage, jamais la condamnation du principe. Princes et Pères semblent conduits vers ce but par un entraînement qu'on dirait irrésistible de logique et de sentiment; ils s'en rapprochent toujours, mais n'y touchent jamais. Le mot erre sur leurs lèvres, mais ce mot qu'on brûle d'entendre ne s'en échappe pas

Pour apprécier plus justement quel traitement l'Église a fait subir à l'esclavage et pressentir ce qu'il est devenu entre ses mains, c'est plus haut et plus avant qu'il faut regarder, c'est sur un champ plus étendu qu'il

1. Première partie, t. I, p. 303, 309; t. II, p. 273. — Seconde partie, t. I, p. 128. — Troisième partie, t. II, p. 21, etc.

faut voir se développer son action. Tout se résume et s'éclaircit par deux faits qu'il faut seulement avoir la patience d'aller chercher pour les mettre en regard à plusieurs siècles l'un de l'autre. Voici le premier, aussi attesté par l'histoire qu'habituellement méconnu par les historiens.

Au moment où le problème de la servitude se dresse devant l'Église, non-seulement l'esclavage subsiste encore partout dans l'empire, bien qu'atténué dans ses effets par quelques progrès de l'équité naturelle; non-seulement il est tellement lié aux habitudes, aux intérêts, à toutes les conditions économiques de la société romaine qu'on n'y peut toucher sans ébranler le grand ressort d'une machine déjà chancelante; mais il est à la veille de recevoir des événements un accroissement et un recrutement inattendus. Une recrudescence inopinée d'esclavage est sur le point d'affliger le monde. Il y a deux sources, en effet, d'où la servitude a toujours découlé : la misère et la conquête. Quand la liberté a péri, c'est toujours, ou parce qu'elle a été ravie par les armes à l'homme opprimé, ou parce qu'elle a été vendue pour un peu de pain par l'homme affamé. Or, au IVe siècle, ces deux sources sont rouvertes et pleines jusqu'à déborder.

D'abord, une misère sans nom a déjà produit son effet accoutumé. Ce contrat que nous signalions tout à l'heure, passé entre le propriétaire ruiné et son voisin plus puissant et plus riche pour acheter la protec-

tion au prix de l'indépendance, qu'est-ce autre chose qu'une renaissance clandestine de l'esclavage? L'odieux trafic, à la vérité, rougit encore de lui-même et de son nom véritable : la loi qui en sanctionne les effets en désavoue l'origine et en dissimule le caractère : elle le déguise, par euphémisme, sous les dénominations atténuées de *colonat*, d'*inquilinat*. Ce n'est pas tout à fait la servitude : c'est le servage. Ce n'est pas au maître, c'est à la terre que le serf s'attache ou s'engage. Ce n'est pas sa personne entière, ce sont ses bras et son travail qu'il aliène. Peu importe le mot, la chose existe : la semence putride est déposée dans le sol. Qu'elle croisse seulement quelques années : elle va pulluler avec cette végétation hâtive propre aux ferments qu'engendre la dissolution des corps organiques. Qu'importe dès lors que les affranchissements se multiplient, si un progrès latent d'asservissement s'avance plus rapidement encore sur une ligne parallèle; si pour un homme né esclave qu'on émancipe il y a vingt hommes nés libres qui se vendent, et si ce compte actif et passif se solde toujours au détriment de la liberté et au bénéfice de la servitude? Quelle dérision ne serait-ce point d'offrir la liberté à ceux qui ne l'ont pas, quand ceux qui l'ont sont pressés de la déposer comme un fardeau? de faire disparaître l'esclavage par une porte de la législation, s'il doit y rentrer par une autre avec une intensité, une rigueur, on dirait volontiers une fureur croissantes? Quand l'Église, par une précipitation imprudente,

aurait arraché à Théodose ou à Constantin un acte d'émancipation universelle, jamais commotion n'eût été à la fois plus violente et plus stérile. Elle n'eût fait que lâcher, à travers le monde sans guide et sans pâture, des troupeaux d'êtres humains que la famine aurait couchés par milliers sur les champs déserts.

Puis, derrière la misère qui courbe déjà tant de têtes, voici venir la conquête. Et quelle conquête! La pareille ne fut jamais rêvée par l'imagination des hommes et n'est pas restée gravée dans leurs souvenirs. Non pas la conquête d'une cité par une cité, d'un État par un État, d'une loi par une loi; non pas la conquête à la mode, déjà dure, de Rome, changeant la domination politique, respectant le régime municipal ou civil; non pas la conquête précédée de capitulation et de contrat, et laissant subsister entre le peuple conquérant et le peuple soumis une mesure commune d'équité, et une ombre d'obligations réciproque. Non, c'est la conquête de la civilisation en masse par la barbarie déchaînée, la prise d'assaut, la mise à sac d'une société tout entière par des hordes qu'aucun lien social ne contient; la prise de possession pure, simple, a cru pour ainsi dire, du vainqueur par le vaincu. Voilà la trombe qui grossit à l'horizon pendant tout le règne de Théodose et qui va fondre sur ses fils. Si jamais événement porta la servitude dans ses flancs, c'est celui-là. Un retour d'esclavage dans une proportion inouïe et gigantesque devait être l'inévitable conséquence de l'in-

vasion barbare, d'après toutes les prévisions de la prudence humaine, tous les précédents de l'histoire, toutes les habitudes des sociétés antiques, d'après même les règles strictes de leur droit. Car de tout temps, dans toutes les institutions, chez les rois d'Homère comme chez Lycurgue, chez Solon, chez le législateur des douze tables, disons tout, chez Moïse lui-même, captif et esclave étaient deux mots synonymes, et la conquête était comptée au premier rang parmi les moyens légitimes d'acquérir la personne humaine. Un jurisconsulte du meilleur temps, Scévola ou Gaïus, n'aurait pu refuser au barbare vainqueur le droit de charger de fers et de vendre à l'encan le Romain pris les armes à la main.

Tel est, au point où notre vue s'arrête pour dominer l'histoire, l'état réel de l'esclavage; jamais son avenir ne parut plus sombre, ni sa hideuse domination mieux établie. Voilà ce qui devait être. En fait, pourtant, qu'est-il arrivé? Tous les maux qu'on pouvait craindre ont fondu sur l'Empire avec toute l'intensité que l'imagination la plus noire pouvait leur prêter. La ruine matérielle de l'Europe a été consommée : elle a été précipitée dans une misère sans fond et livrée à une conquête sans frein. Pendant des années et des années des bandes et des bandes ont passé sur son territoire et en ont exprimé le suc et la moelle. Jamais les deux causes productives, les deux générateurs de l'esclavage n'ont été à l'œuvre avec une activité plus acharnée.

Mais, ô prodige! cette activité est demeurée vaine. Non-seulement l'esclavage, comme tout l'aurait fait prévoir et prédire, ne s'est point étendu en proportion de l'intensité croissante des maux de la misère et de la conquête : mais c'est au contraire sous l'empire de ces deux fléaux unis et débordés qu'on l'a vu, par une retraite inattendue, s'atténuer, se restreindre, et un jour, on ne sait quel, ni à quelle heure, il a disparu. Ainsi l'esclavage a fini en face et à l'encontre de tous les principes qui, livrés à eux-mêmes et à leur cours naturel, devaient fatalement le produire et l'exaspérer. Il n'a pas fini doucement, par la diffusion des lumières, par l'adoucissement des mœurs, par l'épanchement de la prospérité générale. C'est au contraire dans l'obscurité douloureuse des âges barbares que sa trace est venue se perdre. Il avait survécu à Platon, à Sénèque, à Marc-Aurèle ; il s'est éteint entre les Bourguignons et les Vandales. La plus ancienne blessure du corps social a été guérie dans la crise même du mal qui devait l'envenimer. N'en doutons pas : cette cure contre les règles défie et dépasse les secrets de l'art humain. S'il y a des lois dans la nature morale, comme dans la nature physique, elle ne peut porter qu'un nom, c'est le miracle.

Oui, c'est le miracle, et ce miracle n'a qu'un auteur. Il est tout entier l'œuvre de l'Église. Son secret pour l'accomplir, ce ne fut pas d'insérer en tête des codes une déclaration de principes qui fût demeurée à l'état de lettre morte, et que la pointe de l'épée du pre-

mier barbare eût effacée. Ce ne fut pas davantage de jeter à des êtres débiles le bienfait d'une émancipation illusoire qu'ils n'auraient su ni goûter ni garder. Le moyen qu'elle employa fut plus efficace et presque aussi simple, à une condition cependant qu'elle seule pouvait remplir : c'est d'être entrée dans la confidence de celui qui tient les cœurs dans sa main ; car ce fut de transformer les âmes avant de bouleverser les institutions. Imprimer dans l'esprit des hommes le souvenir de la fraternité humaine, non comme une légende intéressante à mettre en tête de leurs annales, non comme une maxime philosophique propre à nourrir la spéculation des penseurs, mais comme le principe d'un devoir étroit et obligatoire ; faire dériver de cette fraternité lointaine un sentiment vivant, pratique, populaire ; l'inspirer à l'opulent, à l'indigent, au Romain, au barbare, à l'ingénu, à l'affranchi, à l'esclave lui-même ; convaincre tous les fils d'Adam que la liberté est leur héritage commun, mais que la part de chacun n'est bonne ni à prendre ni à vendre ; déshabituer le vainqueur de considérer le vaincu comme une part de son butin, le riche de marchander le pauvre comme l'ornement de son luxe ou l'instrument de sa paresse, le pauvre lui-même d'acheter la vie au prix de l'honneur : telle fut cette opération mystérieuse qu'il est plus aisé de raconter que de comprendre et de comprendre que d'imiter, et qui a désarmé l'esclavage en le privant du concours de toutes les passions, de tous

les préjugés et de toutes les faiblesses qui lui servaient d'auxiliaire ou d'aliment. Le mal était dans le sens perverti de l'humanité qui sanctionnait comme l'usage du droit l'abus de la force. Ce fut dans le fond intime, dans les entrailles mêmes de l'être humain que l'Église porta le remède. Quand ce changement intérieur fut consommé, l'esclavage, devenu un objet d'horreur et de dégoût, a fini de lui-même, sans qu'aucune loi ait été nécessaire pour prendre la peine de l'abolir. Tant que la racine d'amertume n'était pas extirpée, aucune loi n'aurait suffi pour l'empêcher de repousser de souche comme une plante vénéneuse qui n'est rasée qu'à la surface. En un mot, il était superflu d'imposer aux hommes l'égalité tant qu'on ne leur avait pas inspiré la charité.

C'est cette lente éducation que nous avons vue commencer au IVe siècle, avec un succès encore douteux, avec une ardeur déjà aussi ingénieuse qu'infatigable. Elle va se continuer par une série de docteurs, de saints, de papes, qui déploieront, pour la mener à fin, les uns l'effet pressant des exhortations, les autres l'effet menaçant des anathèmes, tous la prédication, plus efficace que toute autre, de leur exemple. Déjà ils semblent pressés de se devancer l'un l'autre dans cette voie et de renchérir l'un sur l'autre. Pendant que Chrysostome interdit du haut de la chaire aux usuriers de vendre leur débiteur pour se payer de leur créance, saint Augustin engage ses propres biens pour libérer

les débiteurs déjà poursuivis. Si Ambroise rachète les captifs avec les deniers de son Église, Paulin de Nole offre sa propre liberté en payement de celle d'un de ses frères. Pendant que chaque matin, à l'église, l'esclave peut s'asseoir à côté du maître à la table sainte, dans le monastère, c'est entre eux un échange plus complet de situation : l'affranchi de la veille est élevé au commandement pendant que le maître se condamne lui-même au travail servile. Les moyens sont divers; c'est la prière, c'est l'excommunication, c'est le sacrifice. L'esprit et le but sont pareils. De siècle en siècle les lois viendront enregistrer l'effet de cet effort continu, et le joug légal de la servitude ira toujours s'allégeant. Mais dans ce mouvement qui ne rétrograde jamais, la loi ne met le pied que sur le terrain déjà déblayé et affermi par la réforme des mœurs. Trouve-t-on que l'Église ait employé trop d'années à ce redressement du cœur humain qui a délivré la vieille Europe du spectacle de la servitude? Au IVe siècle, quand l'œuvre naissait à peine, quand le terme était éloigné et obscur, j'aurais compris l'impatience. Mais nous qui touchons de la main le but atteint, nous qui, quelque part que nous posions nos pas, foulons une terre franche et voyons des regards librement levés vers le ciel, nous ne devons laisser place dans notre esprit qu'à l'admiration et à la reconnaissance[1].

1. Voir Aug. Cochin, *Abolition de l'Esclavage*, t. II, p. 404 et 427; et Wallon, *Histoire de l'Esclavage*, t. II *in fine*.

Ajoutons donc, sans regret, un trait de plus et qui n'est pas le moins touchant à la puissance que le IVe siècle apporte à l'Église et aux devoirs qui en découlent pour elle. A la part que nous lui avons vu s'attribuer dans l'administration, dans la justice, dans la production de la richesse publique, même dans le pouvoir militaire, joignons hardiment la tutelle qu'elle prend en main, et sur la famille dont elle rétablit les bases, et sur l'esclavage pour en adoucir les rigueurs en en préparant la destruction. Que manque-t-il désormais à son influence et bientôt à sa domination pour les rendre tout à fait universelles? Nul événement de la vie de la cité ou du citoyen où elle n'ait un mot à dire qui ne va pas tarder à devenir un commandement. Elle a mis la main sur toutes les sources du droit public et privé. La conséquence de cette action qui rayonne dans tous les sens en suivant partout un but identique, c'est de donner à la moindre parole émanée d'elle, même dans les matières qui ne se rattachent pas directement à la religion, à la fois une autorité et une ardeur qui manquent à toute autre. Elle conserve seule ce qui donne la vie aux institutions et leur permet de le communiquer: la confiance en soi-même et dans l'avenir.

Tout se tient, en effet, dans l'existence à la fois une et complexe d'une société. Le pire des maux de la société romaine, cause et effet de tous les autres, celui qui la livrait, sans défense, à une langueur croissante, c'était son découragement; c'était le désespoir où elle

était tombée de corriger ses maux ou ses vices : c'étaient ses retours éternels vers l'idéal d'un passé disparu, ses regards constamment tournés en arrière vers le point du ciel où, dans un crépuscule enflammé et sanglant, s'était couché pour jamais le soleil des libertés publiques. Le sentiment habituel de la décadence en précipitait les effets. Non-seulement l'esprit politique et militaire, non-seulement les vertus ou les institutions qui soutiennent l'État, mais toutes les facultés de l'intelligence étaient peu à peu atteintes par la contagion de cette défaillance, et les talents qui servent d'ornement à la société n'en ressentaient pas moins le contre-coup que les qualités plus solides qui assurent sa défense. Le même défaut de souffle qui faisait tomber les armes des mains des soldats faisait aussi expirer la parole sur les lèvres de l'orateur ou du poëte.

Plus d'éloquence d'abord : l'éloquence périt d'elle-même dès qu'elle n'a plus à proposer aux yeux des hommes un but qu'elle les presse d'atteindre. Là où il n'y a plus lieu d'agir, l'éloquence disparaît, la rhétorique seule subsiste : car l'éloquence est un acte, la rhétorique n'est qu'un jeu. La plainte, l'indignation, pouvaient encore être éloquentes chez Tacite, parce qu'une ombre d'espérance subsistait de ranimer les vertus civiques. Quand le déclin des mœurs fut un mal reconnu sans remède, les vices et les malheurs publics ne furent plus pour Thémistius ou Libanius que des thèmes de déclamations. L'accent même de la

douleur devient faux quand l'orateur s'y complaît, et n'espère plus d'autres consolations aux maux qu'il déplore que la renommée de les avoir bien décrits. Plus de poésie : non que le regret mélancolique et l'admiration du passé ne soient des veines d'où l'inspiration poétique ait souvent découlé ; mais les plus abondantes tarissent quand on y puise sans cesse sans jamais les renouveler. Le fléau des littératures vieillies, l'imitation, ne tarde pas à glacer de son venin léthargique les imaginations qui vivent toujours en présence des mêmes modèles. Toujours l'esprit fixé sur les gloires disparues d'Athènes ou de Rome, toujours l'oreille tendue aux derniers échos de l'agora ou du forum, dégoûtée par le spectacle des révolutions contemporaines qu'affligeait la plus désespérante des monotonies, l'uniformité dans le trouble, la littérature de l'empire était condamnée à vivre de répétitions. Elle se nourrissait de sa propre substance, jusqu'à tomber d'inanition sur ce fonds de plus en plus maigre. Les premiers poëtes de cette décadence ne font que s'inspirer de Virgile ou d'Horace : les suivants les imitent : les derniers finissent par copier textuellement. Des pièces entières d'Ausone ou de Claudien ne sont que des centons de vers de Virgile, de même que le fronton de l'arc de triomphe de Constantin n'est qu'un placage composite d'ornements arrachés à des monuments d'un autre âge.

Enfin, dans cet état d'inertie morale, plus même de

philosophie possible. Tel est, hélas! le retour fatalement égoïste de toute âme sur elle-même qu'à la plus désintéressée des sciences un but pratique et un espoir prochain sont encore nécessaires. Vainement la prétention de la philosophie est-elle d'élever l'homme au-dessus de ce qui se passe pour le concentrer sur l'éternel et sur l'immuable; vainement lui enseigne-t-elle à placer son vrai bien à des hauteurs que n'atteignent point les agitations de la terre. Si de ces spéculations élevées ne découlent pas un soulagement pour sa condition et un conseil pour sa conduite, la fatigue de tendre sans fruit sa pensée, s'empare de lui, et il aime mieux demander l'oubli de ses maux au sommeil qu'à l'effort constant de sa raison. Ce dégoût tourne vite à la dérision, s'il arrive que la philosophie essaye de prendre en main la conduite des affaires humaines et la laisse échapper après l'avoir saisie. Deux fois, sous l'empire, elle avait couru cette triste aventure; deux fois elle était montée sur le trône pour y étaler le spectacle de son impuissance. De ces deux essais, le dernier, que nous avons dû raconter, fut le plus rapide et le plus malheureux. Plotin, couronné par Julien, fit plus courte et moins bonne figure encore que Zénon ressuscité dans Marc-Aurèle.

Ce n'est pas le talent, ce ne sont pas les dons naturels qui font défaut à ces derniers signes de vie d'une activité d'esprit qui se meurt : c'est tout simplement un rayon d'espoir nécessaire, comme la lumière, pour fécon-

der les germes les plus heureux. La preuve en est que la stérilité cesse dès que l'espérance reparaît entre la foi et la charité. A peine touchées par le christianisme, toutes les facultés assoupies se réveillent. C'est l'éloquence qui prend les devants. Dès que les églises sont ouvertes à la foule, l'éloquence s'y fait sa place. Tous les grands évêques sont, sans préparation, de vrais orateurs. C'est qu'ils ont retrouvé ce qui manque à côté d'eux aux plus beaux diseurs : un but constamment à leur portée, et qui les tient en haleine, parce qu'il n'est jamais ni tout à fait atteint, ni désespéré. Ils n'ouvrent pas la bouche sans avoir en vue la conversion d'une âme, ce bienfait dont tout enfant d'Adam, marqué de la tache originelle, a un besoin égal, et que tout racheté de Jésus-Christ peut obtenir de la communication des mérites divins. Tout homme présent au pied de l'autel est pour eux un pécheur qui a une application directe, instante, à l'heure et sur le lieu même, à faire de la parole qu'ils lui destinent. Cette pensée d'une action immédiate à exercer relève, enflamme la voix de Basile et de Chrysostome, la rend tour à tour piquante ou touchante, lui donne la vivacité et le naturel qui vont au cœur. Contemporains, compatriotes de Libanius, ils lui ressemblent par les habitudes de l'éducation et les traditions d'école. C'est souvent chez eux comme chez lui la même subtilité dans l'art de composer, le même tour un peu cherché de style et de pensée, les mêmes couleurs crues et chargées. Par-

fois c'est le même choix de sujets : la satire d'un vice ou le panégyrique d'une vertu morale. La phrase s'avance avec le même appareil, redondante, raffinée, enveloppée dans des périodes qui embarrassent sa marche, heurtant pêle-mêle les abstractions et les métaphores. Tout est pareil, tout, sauf un trait final qui chez le rhéteur n'est qu'une pointe dont on sourit, chez le prédicateur chrétien est un dard perçant qui va chercher le point sensible d'une âme pour lui arracher un cri ou une larme. De ce rapport direct, de ce contact, de ce choc entre celui qui parle et celui qui écoute, un trait de flamme jaillit : voilà l'éloquence. Mais l'entretien ne se passe pas toujours dans l'intérieur d'une seule âme. Il y a des jours où la scène s'agrandit et se remplit, comme le théâtre antique, d'un chœur formé par les masses populaires. Il y a tel jour, à Antioche ou à Milan, où l'église est assiégée par des soldats; une foule s'y presse, éperdue ou irritée, soulevée par une oppression inique, ou tremblante devant un châtiment mérité; les femmes sont en pleurs, les imprécations volent sur toutes les bouches, la terreur est dans tous les regards. Un homme se lève, il parle, il apaise ou excite, il relève les cœurs ou désarme les bras levés : les frémissements de la multitude répondent à sa voix. Qu'importe le nom de cet homme et son costume? Qu'importe qu'il soit évêque et que l'enceinte où il se fait entendre soit consacrée? Qu'importe celui qui parle et où il parle? C'est la parole,

c'est le forum qui est rouvert, et la tribune est relevée.

A la vérité, la poésie et les arts ont plus d'exigences et sont moins promptes à refleurir. Une croyance, même sincère, même animée de foi et d'espoir, ne suffit point pour rendre à ces ornements de la pensée l'éclat qu'ils ne peuvent tenir que du génie. Il y faut un don du ciel, moins nécessaire que la grâce du salut, mais qui n'est pas promis, comme elle, à tous les hommes de bonne volonté. L'éloquence est une arme de lutte qui manque rarement aux grandes causes. La poésie est un luxe de la victoire que Dieu fait souvent attendre à celle-là même qu'il favorise. Convenons qu'il ne lui plut point de faire naître au IVe siècle un Homère ou un Virgile chrétien, pas plus qu'il n'y eut de Zeuxis ou d'Apelle parmi les peintres des catacombes. Chez l'aimable et triste Grégoire, l'inspiration part de l'âme et tend vers le ciel; mais un vers lourd, traînant, qui manque de précision et d'élégance, lui refuse souvent des ailes pour s'élever. Chez Paulin de Noles, chez Prudence, chez d'autres encore, qui plient maladroitement le dogme à la mesure de l'hexamètre ou de l'iambe, c'est l'inspiration elle-même qui fait défaut à la rectitude, à la pureté touchante de l'idée. A tout moment, d'ailleurs, les habitudes d'une langue poétique tout imprégnée de paganisme se refuse à l'usage nouveau qu'un versificateur chrétien en veut faire. Une expression venue du Parnasse ou de l'Olympe fait discordance avec un hébraïsme mal déguisé par une ter-

minaison grecque ou latine. Peut-être aussi que, dans cet âge de combat, la poésie ne pouvait se trouver à l'aise ni chez les vainqueurs ni chez les vaincus. Chez les païens, c'est la langueur qui la tue; mais chez les chrétiens, c'est une foi trop animée à la lutte, trop pressée de courir à la conquête du monde ou d'opérer la mortification des sens, pour se complaire à des jeux d'imagination. Le temps des athlètes de l'Église est pris par les persécutions à braver, les hérésies à démasquer, une corruption invétérée à déraciner, les labeurs de la pénitence, les fuites précipitées vers le désert. Grégoire est le seul (et c'est peut-être une des causes de sa faiblesse dans la vie active) qui trouve le loisir de s'écouter penser et rêver. On oserait dire que le vent de l'Esprit-Saint souffle trop fort pour laisser épanouir une plante délicate qui craint l'orage autant qu'elle a besoin d'air.

Mais si le cachet qui fait les œuvres d'art manque à ces premiers essais d'une littérature chrétienne, ces mêmes écrits pourtant, dans leur imperfection, renferment un fond de sentiments et de pensées inconnus aux lettres antiques, et où un œil exercé peut déjà discerner tous les éléments d'une renaissance future. On y rencontre déjà ces hautes conceptions de l'idéal divin, ces fines et profondes analyses de la nature morale que l'Évangile seul pourra rendre familières à tous les esprits, et qui marqueront d'un sceau particulier, dans les temps modernes, les littératures des peuples chrétiens. C'est une mine dont le premier filon est à

peine touché, et dont la richesse est inconnue de ceux qui le découvrent. Viennent des jours plus calmes, des jours d'une piété, non pas moins vive, mais plus paisible; viennent des idiomes moins usés, moins imbus de fausses couleurs; vienne surtout le génie. Il trouvera là une matière préparée qui n'attend que sa main créatrice pour lui imprimer une forme. Ces artistes incomplets du IVe siècle seront les pères d'une postérité littéraire qui les imitera et les effacera sans les nommer et souvent sans les connaître. Écoutons, par exemple, Grégoire, osant pénétrer dans la délibération intime de la Trinité, et prêtons l'oreille à l'entretien du Tout-Puissant avec son Verbe sur la surface déserte de notre globe naissant. « Déjà, dit le Père au divin Fils dans un dialogue qui touche au sublime, déjà de pures et immortelles substances habitent, pour me servir, l'immensité des cieux; rapides messagers et chantres assidus de ma gloire. Mais la terre est encore habitée par des êtres sans raison. Il me plaît de créer une race mêlée des deux natures, qui tienne le milieu entre la substance mortelle et l'immortelle, l'homme doué de raison, jouissant de mes œuvres, sachant explorer les cieux, second ange suscité d'en bas pour louer ma sagesse. » Milton et Michel-Ange ont-ils connu ces beaux vers? Il n'importe : soit imitation, soit rencontre, c'est l'ébauche des premières scènes du *Paradis perdu* ou des fresques de la chapelle Sixtine. Et quand le même Grégoire, « assis à l'ombre des bois

épais, bercé par les brises de l'air, les pieds caressés par une eau limpide, s'entretient en silence avec son âme, » n'éprouve-t-il pas la première atteinte de cette mélancolie intime, seul ordre d'inspiration lyrique dont les modernes puissent réclamer la propriété originale, et dans lequel ni Pindare ni Horace ne les aient devancés ou dépassés? Ainsi, tout est déjà renouvelé dans le fond de ses œuvres, frappées, dans leur apparence extérieure, de sénilité et d'impuissance. Parfois cette muse chrétienne, malgré sa faiblesse, malgré ses habitudes d'imitation encore servile, a le pressentiment de l'avenir qui l'attend dans les voies où elle s'engage. Ne dirait-on pas que c'est elle qui, par l'organe de Paulin, répondant à Ausone surpris, interpelle dans ces termes pleins de fierté la muse de la Fable: « Non, lui dit-elle, bien que tu m'aies engendrée, tu ne me rappelleras pas auprès de toi, tant qu'assise auprès de la source de Castalies tu ne feras qu'offrir à des dieux qui ne sont pas des vœux dont le Dieu véritable détourne sa tête... Tu ne me ramèneras ni à ses autels ni à cette patrie. Un esprit nouveau, je l'avoue, s'est emparé de moi; un esprit que je n'avais pas hier, mais qui est mien aujourd'hui, par l'œuvre de Dieu. »

Non his numinibus tibi me patriæque reduces...
Mens nova me, fateor, cepit, mens non mea quondam,
Sed mea nunc auctore Deo [1].

1. S. Grég. Naz. *Carmen de Anima. Opp.*, t. II, p. 245, cité et traduit par M. Villemain. — S. Paul. Nol. *Poemata, Ad. Auson.*, p. 474.

Ce même contraste d'une renaissance, dont les symptômes sont déjà visibles et d'une imperfection encore très-apparente, caractérise aussi ce qu'on pourrait nommer, par une expression un peu exagérée, la philosophie chrétienne du temps. Comme la poésie, la philosophie n'est encore au IVe siècle dans l'Église qu'à l'état de rudiment. C'est l'auxiliaire peu sûr d'une théologie elle-même en voie de formation. Les meilleurs raisonneurs parmi les docteurs, les Hilaire, les Basile, les Athanase, ne philosophent encore que par occasion. Aucun n'est métaphysicien de profession. Un système complet et dogmatique serait impossible à tirer de leurs écrits, où le point de vue vacille, où les arguments s'appuient tour à tour sur des ordres d'idées qui ne sont pas toujours en accord. Le seul qui ait le goût et l'habitude de la dialectique, le jeune professeur de Tagaste vient à peine, quand le siècle s'achève, d'entrer dans la maturité de l'âge, et de naître à la vie de la foi. Augustin n'est encore que simple prêtre, et pour faire prendre toute leur extension à ses rares facultés, plus d'une épreuve lui sera nécessaire.

Mais à défaut d'un système déterminé qu'on demanderait en vain à ces philosophes encore peu exercés, ils ont une chose en partage que leur achèteraient volontiers, à prix d'or, leurs contemporains des écoles païennes; c'est une conception nette du principe dont ils partent, et une vue claire de la conséquence qu'ils veulent atteindre. Tandis qu'après avoir essayé de tout,

mis aux prises d'abord par des discussions sophistiques, puis mis en balance par des conciliations bâtardes les théories les plus opposées, la philosophie des écoles ne sait plus même ce qu'elle cherche, c'est justement là ce que sait d'avance le plus humble des philosophes chrétiens. Il y a un petit nombre de vérités rationnelles, l'unité de Dieu, la création du monde, la nature spirituelle de l'âme et sa destinée immortelle, qui leur ont été enseignées sous le sceau d'une autorité infaillible, mais attendries, avivées, rendues plus touchantes par l'addition de croyances révélées, où l'ombre se mêle à la lumière. C'est cet ensemble de clartés et de mystères qu'il faut défendre contre l'orgueil d'une fausse sagesse qui le nie ou le dénature. C'est le dépôt de la foi qu'il faut conserver par la raison. Voilà, au IVe siècle, toute la tâche que se propose la philosophie chrétienne. Pour gagner ce point, tous les moyens lui sont à peu près bons. Elle emprunte des armes à droite et à gauche, suivant les incidents du combat et les nécessités de la défense. Ce sont le plus souvent celles mêmes des adversaires qu'elle se borne à dérober en essayant de les retourner contre eux. Peu lui importe, l'essentiel est de repousser l'agression et de sauver l'arche sainte.

Le point central de la lutte, par exemple, c'est, pendant toute la durée du siècle, l'unité divine. C'est la vérité suprême que Jésus-Christ vient de rendre au monde, et dont il faut, à tout prix, préserver la pureté. Deux dangers la menacent; l'un ouvert, l'autre

déguisé : deux guerres lui sont faites, l'une déclarée, l'autre hypocrite. Il y a le vieux polythéisme dont il faut achever la déroute; mais il y a aussi la nouvelle hérésie dont il faut déjouer les embûches. Car l'Arianisme, à le bien prendre, n'est qu'un piége tendu à l'unité divine : sous prétexte de la maintenir avec un scrupule jaloux, il la défigure à petit bruit; il l'accable, mais il l'étouffe de ses respects. En refusant d'égaler le Christ à Dieu, il n'ose pourtant pas l'égaler tout à fait à l'homme. Il en fait un être intermédiaire, mélange où l'humanité et la divinité sont fondues comme deux liqueurs qui se tempèrent et s'affaiblissent l'une l'autre; il lui élève un temple quelque part à mi-côte entre le ciel et la terre. Il y a donc, pour Arius, en réalité deux dieux, l'un primitif, l'autre dérivé, l'un éternel, l'autre créé, l'un grand, l'autre petit, qui ont un droit égal à un partage inégal des honneurs divins. Laissez travailler un pareil système dans le cerveau grossier des populations; laissez la légende s'en emparer et la travestir, c'en est fait de l'unité divine. Bientôt la Trinité ne sera plus qu'une famille de dieux bourgeoisement établie sur le Calvaire, comme l'étaient sur l'Olympe ou sur l'Ida les ménages orageux de Saturne et de Vesta, de Jupiter et de Junon. Qui sait? la mystérieuse génération du Fils, confondue avec la conception miraculeuse de Marie, dégénérera peut-être en une aventure licencieuse pareille à celles qui propageaient la race des dieux d'Homère. En tout cas, tout le fruit est perdu

du sacrifice sanglant par lequel le Verbe incarné, allégeant le poids de l'idée de l'Infini sans en altérer la majesté, a, suivant l'expression hardie d'un vieux docteur, accoutumé l'homme à comprendre Dieu, et Dieu à habiter dans l'homme [1].

C'est là le danger : il est pressant, il y faut courir. Aussi tout ce qu'il y a de philosophie chez les chrétiens, témoins de cet attentat, est littéralement concentré autour de la citadelle de l'unité divine. L'unique problème qui les préoccupe, est de concilier cette unité de substance avec la trinité des personnes et l'humanité du Christ. Ils y reviennent sans cesse, opposant d'inépuisables ressources de défense à d'infatigables attaques. Athanase y consacre dix traités successifs, écrits en courant d'une caverne à l'autre à travers le désert; Basile, six livres; Hilaire, dix d'une dissertation volumineuse. Grégoire n'a pas d'autre entretien avec la foule de Constantinople, à la veille de l'invasion de sa chère chapelle d'Anastasie ou au lendemain de l'entrée triomphale de Théodose. Toute cette ardeur, tout ce luxe de discussion n'est pas exempt de confusion. Les raisonnements de divers ordres s'y entre-croisent et s'y heurtent. C'est tantôt la révélation, tantôt la raison qui est invoquée; ici le texte sacré fait loi, et il ne s'agit que d'en bien entendre les termes; là, c'est au bon sens seulement et au libre jugement

1. Première partie, t. I, p. 80-88 et 115; t. II, p. 7. — Seconde partie, t. I, p. 123, 339.

de l'auditeur qu'il est fait appel. Parmi les spéculations métaphysiques, qui sont ainsi mêlées, sans beaucoup de discernement, aux considérations tirées des Écritures, toutes n'appartiennent pas au même ordre d'idées. Les rapports du Père et du Fils, leur identité dans leur distinction, la génération coéternelle de l'un par l'autre, sont expliqués, tour à tour, par des métaphores empruntées aux idées de Platon ou aux catégories d'Aristote. Un argument surtout domine tous les autres, *c'est l'argument ad hominem*; c'est cet artifice de logique qui accepte sans discuter le principe, bon ou mauvais, d'un adversaire, pour le faire tomber en faute dans la conséquence qu'il en tire, le prendre à son propre piége, et le condamner par son propre aveu. La réfutation de l'erreur se mêle ainsi à tout instant à l'exposition de la vérité, à tel point que le fil de l'argumentation échappe, parce qu'il se compose de réponses à des difficultés dont l'énoncé manque, et à des questions qu'on ne connaît plus [1].

A travers l'éblouissement que cause souvent cette escrime logique, fatigante à suivre même du regard, il est aisé pourtant de comprendre que pour un auditoire attentif et intéressé, cet exercice d'intelligence dut avoir une utilité qu'il ne présente plus pour nous. C'était une gymnastique qui rendait à l'instrument philosophique émoussé toute sa souplesse, sinon

1. Seconde partie, t. I, p. [illegible]; t. II, p. [illegible], [illegible]. Troisième partie, t. I, p. [illegible], [illegible].

toute sa précision; un apprentissage qui accoutumait les esprits à manier avec sûreté les grandes idées d'éternité, d'infini, d'absolu, qui sont le fond et l'écueil de toute métaphysique, à s'élever, sans se perdre, jusqu'à des hauteurs où le génie grec lui-même n'avait pu monter sans être ébloui. Que maintenant les luttes se calment; que la foi moins menacée ait plus de temps pour se recueillir; que l'Église puisse fonder elle-même des écoles, où sera distribué un enseignement plus méthodique : cette première éducation aura préparé tous les fondements d'une philosophie plus régulière qui, prenant toujours la révélation pour point de départ, en déduira savamment et par ordre toutes les conséquences. Sur les matériaux confusément entassés par les premiers pères, la scolastique élèvera la symétrie de ses édifices. Et plus tard enfin, dans la suite des âges, parvenue par cette série d'exercices à sa pleine maturité, la raison chrétienne pourra reprendre, sans s'égarer, la tâche toujours délicate de démontrer à elle seule, par les forces propres dont la nature l'a douée, les vérités premières qui sont le point d'appui de la révélation elle-même. Ainsi se déroule toute une chaîne, dont nous avons vu se former le premier anneau. Défensive et purement apologétique au IVe siècle, la philosophie chrétienne sera didactique au moyen âge, pour devenir sans péril inquisitive dans les temps modernes.

Arrêtons-nous à ce dernier tableau : non que la

matière manque et que tout soit dit, mais c'est la patience et c'est l'attention qui s'épuisent. Il nous suffit d'avoir reconnu, une fois de plus et sous un jour nouveau, l'art avec lequel le christianisme s'infiltre dans tous les canaux de la société qu'il régénère, et devient l'aliment principal de sa pensée, en même temps que le régulateur de sa vie publique et privée. De quelque côté qu'on envisage ce lent travail d'assimilation, qu'on le suive dans les lois, dans les mœurs ou dans les idées, qu'on en signale les progrès dans la constitution de l'État et de la famille ou dans la direction de l'intelligence, les mêmes résultats sont visibles et le même caractère apparaît. C'est une action d'une douceur irrésistible et continue. Rien de brusque, rien de violent, nulle secousse, nulle saccade. Impitoyable seulement pour le vice et l'erreur, l'Église ménage dans la civilisation romaine tout ce qui est légitime, utile, ou seulement innocent. Point de condamnation en bloc; point d'excommunication en masse. Sa main délicate fait le départ du bien et du mal avec une patience, une tolérance même que plusieurs dans son sein trouvent excessive. Discernement difficile à opérer, en effet, dans un ensemble d'institutions et d'idées intimement lié à un culte faux, et dont le principe pouvait paraître vicié par ce contact. Quand tout autour de l'Église portait la trace impure du polythéisme, aussi bien la législation que les monuments, aussi bien les tribunaux que les armées et les livres, la tentation de-

vait être forte de tout envelopper dans un même anathème, et, au lieu de perdre le temps à démêler un écheveau si enchevêtré, de tout rejeter loin de soi, pour travailler soi-même sur une trame nouvelle. Le conseil en fut offert plus d'une fois à l'Église ; il ne manqua pas auprès d'elle, comme auprès du Christ à Jérusalem, de ces donneurs d'avis téméraires qui ne *savent de quel esprit ils sont animés*, pour l'exhorter à rompre avec une cité qui avait eu des démons pour fondateurs, et à appeler sur elle le feu du ciel. Sa prudence, mieux conseillée par sa charité, la préserva de tels excès. Elle purifia, elle rectifia tout sans rien détruire. Le fruit de cette discrétion maternelle, c'est nous, générations modernes, qui l'avons recueilli. Quand est venu le jour du grand désastre, Rome chrétienne a recueilli, des mains de Rome impériale, un opulent héritage de richesses morales qu'elle avait par avance dégagé de toutes ses charges ; et de toutes les découvertes du génie de l'homme, unies à toutes les révélations de la grâce, elle a formé ce faisceau de lumières qui, pour arriver jusqu'à nous, a pu traverser les ténèbres de six siècles de barbarie.

On pourrait se demander maintenant quelle part dans cette conquête morale, dans cet envahissement pacifique de tout un monde par une doctrine, doit être attribuée à l'appui matériel que les princes chrétiens ont prêté au IVe siècle à l'Église, à la faveur dont ils ont honoré ses ministres, à la force légale qu'ils ont souvent

ajoutée à l'autorité de ses décisions. Après avoir étudié, dans une longue revue, tous les services que l'État a dû à l'alliance de l'Église, il serait temps d'apprendre quelle récompense elle en a tirée. Voilà ce que le Christ a fait pour César. Qu'a fait César pour le Christ? La curiosité est légitime et a droit d'être satisfaite, d'autant plus qu'aucun sujet n'a prêté à plus de déclamations en sens divers, et qu'une courte supputation de dates suffit à fournir la réponse. Voici donc, l'histoire en main, la vérité pure. Des quatre-vingts années dont nous terminons le consciencieux exposé, et qui, dans le préjugé commun de l'histoire, (du consentement même de plus d'un écrivain ecclésiastique) sont regardées comme une période de triomphe continu pour l'Église, un peu plus du tiers seulement a vu la protection des souverains assurée franchement et sans partage à la vraie foi. Les deux autres tiers sont remplis par une suite d'efforts plus ou moins avoués du pouvoir impérial pour dominer et absorber l'Église qu'il est censé défendre. C'est une oppression déguisée, d'autant plus à craindre que les coups sont portés en trahison et partent d'une main fraternelle. Les dix premières années du règne de Constantin, le court principat de Théodose, voilà toute la part de l'Église dans ce bienfait tant accusé et tant vanté, dans cette proie si disputée de la faveur royale. Hors de là, elle est persécutée ou mise à l'écart. Valens et Constance déciment les catholiques, Julien les outrage,

Valentinien les tient à distance avec une impartialité froide, qui s'aigrit souvent jusqu'à l'hostilité. Ambroise excepté, tous les favoris des empereurs sont des ennemis de la vérité. Les lois pénales portées par Théodose contre le paganisme et l'hérésie, sont toutes datées des dernières années de son règne; elles reçoivent si peu d'application que, même son calomniateur Zosime, écho intéressé de toutes les plaintes des païens, n'y trouve pas la matière d'un reproche. Très-certainement, par l'approbation à peu près unanime qui les accueille et le peu de résistance qu'ils rencontrent, ces décrets tardifs attestent la puissance acquise et déjà irrésistible de l'Église; mais il est également aussi certain qu'ils n'étaient pas nécessaires pour établir la puissance qu'ils constatent, et leur utilité est rendue plus que douteuse par la facilité même de leur application. S'imaginer qu'un si faible déploiement de force et une faveur si chancelante puissent être comptés au nombre des causes effectives qui ont fait passer des masses d'hommes d'un pôle du monde moral à l'autre, ce serait se faire, en vérité, une trop triste idée du pouvoir qui est dévolu ici-bas à la convoitise et à la peur. Non, la conscience humaine, malgré ses faiblesses, n'est pas de composition si facile, et le péché du premier homme n'a pas degradé à ce point l'émanation du souffle divin dont notre âme est faite.

Allons plus au fond, et puisque nous venons d'énumérer les moyens d'action qui, avec l'aide de

Dieu, ont aidé l'Église à convertir le monde, cherchons s'il en est un, un seul, dont elle ait dû la reconnaissance à la force des lois civiles ou à la faveur des princes. Si le génie, si le courage abondent au IVe siècle parmi les chrétiens, tandis que la médiocrité et la peur restent souvent seules assises et seules écoutées dans le conseil des politiques, si ce contraste séduit et subjugue insensiblement les imaginations populaires, assurément ce n'est ni la force ni la faveur qui ont valu à l'Église cet avantage. A quelles armées commandent et de quels trésors disposent Basile quand Valens fuit devant son regard, Ambroise, quand il dispute seul la possession de l'Italie aux légions d'Eugène et de Maxime? Si les opprimés désertent le tribunal d'un juge armé pour se presser à l'audience épiscopale, qu'aucun licteur n'environne, ce n'est pas la force qui leur rend chère une sentence dénuée de toute autre sanction que celle du droit et de la conscience. Ont-ils des légions à leur suite et sont-ils comblés des largesses du fisc, ces laboureurs volontaires, qui, vêtus de la robe de bure ou du capuchon monastique, vont rendre la vie à des champs incultes, où toute la rigueur des lois n'a pu ni retenir de pauvres colons, ni les préserver de la ruine? Quand le divorce est autorisé par les décrets comme par l'exemple des empereurs, est-ce pour plaire ou pour obéir que les chrétiens seuls s'imposent le frein d'un lien indissoluble, et sauvent ainsi la société domestique d'une perdition déjà presque consommée?

Ce n'est pas davantage par l'autorité d'une force matérielle, mais bien par un frottement d'une douceur continue, que l'Église a usé dans le vieux continent les fers de la servitude. Encore moins pourrait-on soutenir que la philosophie, que la poésie chrétienne ait attendu pour renaître les ordres et les grâces impériales, et que l'éloquence surtout, qui ne brille jamais plus que dans la lutte du droit contre l'oppression, ait dû une seule de ses inspirations à des menaces ou à des promesses. Dieu soit loué, dans cette suite incomparable de la propagation évangélique, qui commence au pied d'une croix et finit sur un trône, tout est resté jusqu'au bout libre et pur; libre comme le mouvement de la pensée et l'attrait du cœur, pur comme la voix de la conscience. Pour la gloire de Dieu et l'honneur de notre race, ne laissons pas dire que dans l'inclinaison heureuse qui a fait pencher l'humanité du côté de l'Évangile, ni la force ni la faveur aient mis un poids appréciable. En admettant même qu'elles aient eu leur jour et leur part d'influences, il faudrait, pour être équitable, porter aussi en ligne de compte tout le trouble que ces mêmes influences ont causé par les prétentions théologiques des princes, par le scandale de l'intrigue et de la mollesse des prélats, par l'aliment que l'ambition a fourni à l'hérésie, et, cette balance une fois établie, il sera permis plus que jamais d'affirmer que le rôle de la force et de la faveur dans le triomphe de l'Église est une quantité insignifiante que le calcul doit négliger.

N'exagérons rien, toutefois : cette alliance offerte par l'État à l'Église, ce concours apporté par la puissance de ce monde à celle qui n'en est pas, si ce ne fut pas la cause, ce fut bien un des signes de la victoire. Ajoutons, sans justifier aucun abus, et sans méconnaître aucun péril, que c'était la suite inévitable et légitime de la conversion de l'Empire. Il est impossible de concevoir comment une société tout entière se serait inspirée d'une croyance nouvelle sans que le bienfait d'une telle révolution d'idées eût passé de ses mœurs dans ses lois, et du peuple eût monté jusqu'au souverain. C'est l'honneur de la vérité religieuse de ne pouvoir rester ensevelie au fond des âmes comme une spéculation inerte et solitaire. C'est l'ambition singulière de la foi chrétienne de contrôler, de régir la conduite entière de ceux qu'elle anime, et de ne souffrir aucune réserve dans l'empire qu'elle veut exercer sur leurs actes aussi bien que sur leurs désirs. Quand une telle doctrine a pris possession d'une communauté d'hommes, tout s'en ressent, et la vie publique ne peut échapper longtemps aux principes qui dominent la vie privée. Car, à moins de porter en soi deux cœurs, de vivre de deux existences et de reconnaître deux morales, les préoccupations du fidèle ne peuvent être bannies à volonté de l'esprit du citoyen ou du prince. Les institutions et les gouvernements suivront donc bientôt le courant des mœurs, par la simple raison que les institutions ne sont faites que pour exprimer les vœux et les senti-

ments des populations, et que les gouvernements n'ont aussi d'autre prétention et même d'autre devoir que de les interpréter en les réglant. Et après tout, les gouvernements sont composés d'hommes, ils sont faits de chair et d'esprit, et ne peuvent tarder à être gagnés par l'ardeur qui circule dans l'atmosphère. Une action réciproque de la politique et de la religion l'une sur l'autre résulte nécessairement de leur contact continu comme de leurs conditions essentielles. Une société véritablement pénétrée de l'esprit du christianisme fera toujours tôt ou tard son État à son image. Il y aurait naïveté à s'étonner d'une conséquence si naturelle, petitesse d'esprit à s'en alarmer, chimère à se persuader qu'elle pourra jamais cesser de se produire.

Mais une erreur non moins grossière serait de croire que cette communication nécessaire de la politique et de la religion ne peut s'établir que sous une forme toujours identique et déterminée d'avance, et qu'un État chrétien est nécessairement représenté par un empereur tout-puissant, veillant l'épée à la main à la porte d'un concile. Rien de pareil n'est véritable. Si la religion est éternelle par essence, l'essence de la politique est, au contraire, le changement. Entre deux quantités dont l'une est constante et l'autre mobile, le rapport ne peut jamais être exprimé par une formule invariable. Dans l'ordre des événements humains, la présomption est toujours que ce qui est, cessera d'être, et que ce qui n'est plus, ne renaîtra

pas. On peut affirmer, sans être prophète, qu'on ne verra plus l'union de l'État et de l'Église, telle qu'elle fut lentement conclue au IVe siècle, et telle qu'elle a été pleinement réalisée au moyen âge. On ne verra plus l'Église chargée d'administrer, de juger, presque de nourrir les peuples. N'y eût-il point d'autre raison, celle-ci suffirait : c'est que les nations nées chrétiennes n'éprouvent plus le besoin qu'on les délivre ainsi d'elles-mêmes, et que les sucs généreux dont leur enfance a été nourrie, les préservent des défaillances auxquelles la corruption païenne laissait ses tristes élèves en proie. Un état social a pris naissance, mêlé de grandeurs et de dangers, plus sain que celui de Rome antique, plus viril que celui de l'Europe féodale; où les hommes, loin de s'abandonner comme des esclaves à des maîtres ou de se laisser guider comme des troupeaux par des pasteurs, veulent être consultés sur leurs intérêts et éclairés sur leurs croyances. Des générations qui se piquent d'être émancipées se sont fait des institutions qui leur ressemblent, où tout pouvoir est limité, où l'opinion seule est souveraine, où elles se sont surtout montrées jalouses d'assurer contre toute atteinte leur liberté morale. On ne voit pas pourquoi de telles institutions excluraient de leur sein la force désarmée de l'Église qui, par sa fière attitude devant les puissances matérielles, leur a inspiré tout ce qu'il y a de légitime dans leurs principes, et par le frein qu'elle sait faire accepter aux

consciences peut seule en prévenir les excès. Quant à l'Église elle-même, pour s'y faire une place égale à celle qu'elle a tenue dans les sociétés passées, il ne lui faut qu'une faible partie de l'art divin qu'elle a déployé dans la transformation merveilleuse dont nous achevons ici le tableau.

FIN DU TOME SIXIÈME ET DERNIER.

TABLE

DU TOME DEUXIÈME DE LA TROISIÈME PARTIE

(TOME 6e ET DERNIER)

CHAPITRE V

LA POLITIQUE DE SAINT AMBROISE.

(379-383)

Retour de Gratien en Occident. — Sa correspondance avec Ambroise. — Influence que cet évêque prend sur le jeune empereur. — Caractère d'Ambroise. — Nature de son éloquence. — Traces de sa première éducation politique visibles dans son gouvernement ecclésiastique. — Ses vues sur le gouvernement de l'État. — Il veut unir intimement l'Empire et l'Église. — Heureux effets de son influence sensibles dans les lois de cette période. — L'autel de la Victoire est enlevé de la salle du sénat de Rome, malgré les réclamations des sénateurs. — Visite d'Ambroise à Sirmium, où habite l'impératrice Justine avec son fils Valentinien. — Dangers qu'il y court et inimitié que Justine conçoit contre lui. — Ambroise dédie à Gratien son traité sur le Saint-Esprit. — Concile d'Aquilée, où Ambroise exerce une action prépondérante. — Il fait rendre justice au pape Damase, calomnié par son compétiteur arien. — Le concile veut intervenir auprès de Théodose pour apaiser les débats intérieurs de l'Église d'Orient. — Réponse évasive de Théodose. — Les évêques d'Orient ne veulent pas se rendre à Rome, où le pape les appelle. — Quelques-uns seulement s'y trouvent à l'époque indiquée. — Voyage d'Ambroise à Rome. — Accueil enthousiaste qui lui est fait. — Il revient à Milan au comble de la faveur auprès de Gratien. — Départ de Gratien pour la Gaule. — Sédition de Maxime en Espagne. — Gratien est

abandonné par ses troupes, puis assassiné. — Maxime se fait proclamer empereur. — Douleur d'Ambroise. — Terreur de l'impératrice Justine, qui accourt à Milan pour confier à Ambroise son jeune fils Valentinien. — Elle demande à Ambroise d'aller en ambassade auprès de Maxime, pour obtenir que l'usurpateur n'attaque pas son fils. — Ambroise se charge de l'ambassade et part pour Trèves. — Dangers qu'il y court. — Il ne consent pas aux propositions faites par Maxime. — La paix n'en est pas moins conclue entre Maxime et le jeune Valentinien. — Pendant l'absence d'Ambroise, les sénateurs de Rome demandent à l'impératrice le rétablissement de l'autel de la Victoire. — Harangue de Symmaque au nom du sénat. — Ambroise, à son retour, exige que le discours de Symmaque lui soit communiqué. — Il en fait la réfutation. — Le jeune Valentinien se décide de lui-même à refuser la demande du sénat. — Importance de ce débat et son effet sur les populations. 1

CHAPITRE VI

LA SÉDITION D'ANTIOCHE ET LA PERSÉCUTION DE MILAN.

(383-387)

Théodose, à l'exemple de Justine, traite avec les envoyés de Maxime, et reconnaît cet empereur. — Soumission complète des Goths, qui reçoivent des terres dans l'empire. — Persistance des troubles religieux en Orient. — Théodose veut convoquer une nouvelle réunion d'évêques. — Fâcheuse impression produite par ce projet. — Grégoire de Nazianze s'y oppose. — Arrivée des évêques à Constantinople. — Les orthodoxes craignent que l'empereur ne se laisse séduire par les Ariens. — Avertissement qui lui est donné par Amphiloque d'Icône. — Édit qui interdit toutes les assemblées des hérétiques sous des peines sévères. — Succès de cette mesure. — Théodose emploie le même système de répression contre les païens. — Interdiction des sacrifices. — Cruelle exécution de cette défense. — Réclamations de l'orateur Libanius. — Théodose tempère lui-même ses rigueurs. — Prospérité de son règne. — Caractère de la législation de cette époque. — Sagesse et esprit de modération visibles dans les lois de Théodose. — Son bonheur domestique. — Vertus de sa femme Flaccille. — Elle meurt. — Douleur de Théodose. — Oraison funèbre prononcée par Grégoire de Nysse. — Imposition extraordinaire rendue nécessaire par les embarras du fisc. — Sédition causée à Antioche par cette mesure. — Excès auxquels la foule se livre. — Terreur générale qui succède à ces scènes de désordre. — L'évêque Flavien se décide à aller trouver l'empereur pour lui demander la grâce de ses concitoyens. — En attendant son retour, le prêtre Jean, surnommé Chrysostome, harangue la foule et la rassure. — Caractère de sa prédication. —

Colère de Théodose. — Il envoie deux commissaires avec des ordres rigoureux. — Arrivée de ces envoyés au milieu de l'effroi de la ville. — Ils mettent les perturbateurs en jugement. — Les moines des montagnes voisines viennent intercéder en faveur des accusés. — Les commissaires consentent à surseoir à l'exécution des ordres de l'empereur. — Arrivée de Flavien à Constantinople. — Son entrevue avec Théodose. — Il obtient la grâce d'Antioche. — Rentrée triomphale de Flavien dans cette ville. — Justine, à Milan, protège les Ariens et persécute Ambroise. — Elle exige de cet évêque qu'il cède une église aux Ariens. — Il s'y refuse. — La population prend parti pour lui. — Ambroise se renferme, pendant huit jours, dans la basilique. — Les troupes amenées par les ordres de Justine devant l'église refusent d'en forcer l'entrée. — La cour cède de mauvaise grâce. — Dépit de l'impératrice et du jeune empereur. — Justine recommence la même tentative, l'année suivante, sous une autre forme. — Nouvelle résistance d'Ambroise et siège qu'il soutient dans la grande église. — La foule s'y enferme avec lui. — Monique et son fils Augustin ne quittent pas l'église pendant ces journées périlleuses. — Caractère et opinions du jeune Augustin. — Justine fait proposer à Ambroise de nommer des arbitres pour juger leur différend. — Il n'y consent pas. — Translation des reliques de saint Gervais et de saint Protais dans l'église assiégée. — Effet produit par cette cérémonie. — La cour se décourage. — Lettre menaçante envoyée de Gaule par le tyran Maxime. — Justine mande Ambroise à la cour et lui demande de retourner en ambassade auprès de Maxime. — Il y consent. — Conversion et baptême d'Augustin.

Situation des esprits en Gaule quand Ambroise y arrive. — Maxime courtise le clergé catholique. — Beaucoup d'évêques se laissent séduire par lui. — L'évêque Martin de Tours reste insensible aux caresses de l'usurpateur et de sa femme. — Schisme de Priscillien en Espagne. — Maxime fait arrêter et juger cet évêque et ses complices sur la poursuite de deux autres évêques espagnols. — Martin demande la grâce des accusés. — Maxime la promet et ne tient pas sa parole. — Horreur produite par l'exécution des hérétiques. — Martin revient s'en plaindre et demander la grâce d'autres accusés, encore vivants. — Maxime l'accorde à la condition que Martin restera en communion avec les évêques accusateurs. — Martin y consent à regret. — Remords qu'il éprouve. — Arrivée d'Ambroise à Trèves. — Il approuve la conduite de Martin et ne veut pas communier avec les évêques complices de l'exécution. — Son entrevue avec Maxime. — Il n'obtient pas l'objet de sa mission, et s'en retourne en avertissant Justine des projets ambitieux de Maxime. — Justine n'ajoute pas foi à l'avertissement et envoie un nouvel ambassadeur, qui se laisse tromper. — Maxime franchit les Alpes et envahit l'Italie. — Fuite précipitée de Justine et de son fils, qui se rendent par mer à Thessalonique. — Théodose vient les y trouver. — Il prend le jeune empereur sous sa protection et épouse sa sœur Galla. 79

CHAPITRE VII

LA PÉNITENCE DE THÉODOSE.

(388-390)

Théodose se prépare à faire la guerre à Maxime. — Dispositions qu'il prend avant son départ. — Son plan de campagne. — Incertitudes et troubles de Maxime. — Théodose marche sur l'Occident. — Défaite et mort de Maxime. — Soumission de l'Occident à Théodose. — Entrevue d'Ambroise et de Théodose à Milan. — Rapports qui s'établissent entre l'évêque et l'empereur. — Théodose rend à Valentinien tout l'héritage de son frère Gratien. — Désordres en Orient : destruction d'une synagogue à Callinique. — Théodose veut forcer l'évêque de cette ville à la reconstruire. — Ambroise s'y oppose et fait céder Théodose. — Ambassade envoyée par le sénat de Rome à Théodose. — Théodose se décide à visiter Rome. — État de cette ville à son arrivée. — Elle est livrée à de violentes dissensions religieuses. — Caractère et action du pape Damase. — Il restaure les cimetières chrétiens ou catacombes. — Il veut corriger les traductions latines des Écritures saintes. — Il charge de ce travail le solitaire Jérôme. — Caractère de cet homme illustre. — Influence qu'il exerce sur le pape Damase, puis sur une partie de la société romaine. — Troubles excités par cette influence. — Jérôme résiste avec fermeté aux inimitiés qu'il soulève. — Rôle des païens pendant ce débat. — Vertus de Symmaque et de Prétextat. — Mort du pape Damase : avènement de Sirice. — Jérôme quitte Rome. — Modération et prudence de Théodose pendant son séjour à Rome. — Il évite de prendre parti dans les querelles religieuses. — Succès de cette conduite. — Conversions nombreuses parmi les sénateurs encore attachés au paganisme. — Troubles à Alexandrie. — Les chrétiens et les païens en viennent aux mains dans cette ville. — Le temple de Sérapis sert d'asile et de citadelle aux païens. — Les magistrats effrayés envoient consulter Théodose. — Théodose ordonne la démolition des temples païens. — Exécution de cet ordre et destruction du paganisme en Égypte. — Joie que cette destruction cause à Théodose. — Sédition de Thessalonique. — Colère de Théodose : il ordonne, à l'insu d'Ambroise, un effroyable châtiment. — Un massacre affreux est la conséquence de cet ordre. — Horreur générale causée par cette exécution. — Ambroise quitte Milan pour ne pas rencontrer Théodose. — Il lui adresse une lettre contenant des reproches sévères. — Théodose se laisse persuader de ne pas tenir compte des reproches de l'évêque. — Il se présente à la cathédrale. — Ambroise ne l'y laisse pas pénétrer. — Théodose est séparé des sacrements pendant huit mois. — A l'approche des fêtes de Noël, il se rend de nouveau à l'église pour fléchir Ambroise. — Pénitence publique imposée par l'évêque et subie par l'empereur. — Impression produite par ce spectacle. — Graves conséquences qui doivent en résulter. 229

CHAPITRE VIII

DERNIÈRE LUTTE DU PAGANISME.

(390-395)

Ferveur de Théodose après sa pénitence. — Diverses lois que ce sentiment lui inspire. — Prohibition générale du culte païen. — Cette mesure ne reçoit qu'une exécution incomplète, surtout en Occident. — Théodose quitte Milan et retourne à Constantinople. — Il réprime divers désordres survenus pendant son absence. — Disgrâce de Tatien, de Proculus et de Promotus. — Démolition des temples païens en Asie et désordres qui en sont la suite. — Nouvelle loi prohibitive. — Apaisement du schisme d'Antioche. — Consécration de l'église de Saint-Jean-Baptiste. — Mort de saint Grégoire de Nazianze. — Différends qui s'élèvent en Gaule entre le jeune empereur Valentinien et le comte Arbogast, commandant de ses armées. — L'un et l'autre en appellent à Théodose. — Meurtre du jeune Valentinien et proclamation, par Arbogast, du rhéteur Eugène, comme empereur, — Caractère de ce personnage. — Députation envoyée à Constantinople. — Théodose ne reconnaît pas Eugène. — Funérailles de Valentinien à Milan, et son oraison funèbre par Ambroise. — Arbogast fait des préparatifs pour résister à l'agression de Théodose. — Eugène, par ses conseils, accorde à une députation du sénat de Rome la restitution des biens enlevés aux temples et le rétablissement de l'autel de la Victoire. — Eugène passe les Alpes. — Ambroise quitte Milan pour ne pas le rencontrer. — Lettre qu'il écrit à l'usurpateur. — Il rencontre à Florence le sénateur Paulin, qui se rend à Nole avec sa femme Thérasie, pour y vivre dans la retraite. — Eugène se trouve placé, malgré lui, à la tête des païens. — Théodose se décide à regret à aller combattre en Occident. — Ardeur de sa piété. — Cérémonie touchante pour le couronnement de son fils Honorius. — Son départ. — Il rencontre Eugène et Arbogast près d'Aquilée. — Incertitude de la première journée. — Vision de Théodose pendant la nuit. — Seconde bataille, dont le succès est déterminé par la défection d'un des généraux d'Eugène et l'effet d'un orage qui contrarie l'armée rebelle. — Mort d'Eugène et d'Arbogast. — Lettre d'Ambroise à Théodose. — Clémence du souverain. — Entrée triomphale dans Milan. — Il tombe malade, et mande en hâte son fils Honorius. — Arrivée de ce jeune prince. — Dernières dispositions de Théodose. — Son langage sévère à la députation du sénat de Rome. — Sa mort. — Douleur et consternation universelle. — Ambroise ranime le courage par une éloquente oraison funèbre. — Présence du jeune Goth Alaric à cette cérémonie. — Erreur d'Ambroise et de Théodose sur l'avenir réservé à l'empire qu'ils croient sauvé par le christianisme. — Véritable effet du triomphe du christianisme pour l'avenir du monde. 323

CHAPITRE IX

Résumé et conclusion. 429

TABLE GÉNÉRALE

ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE

DE

L'ÉGLISE ET L'EMPIRE ROMAIN

AU IVe SIÈCLE

A

Abante, amiral de Licinius; I, 324.

Abgare, prince d'Édesse; IV, 356.

Ablave; II, 82. Nommé préfet du prétoire, 83. Vers satiriques qu'on lui attribue, 106. Sa destitution, III, 8-9. Est assassiné, 10.

Abra, fille de saint Hilaire; III, 411.

Abutère, sénateur; III, 34. Massacré, 200.

Acace, év. arien de Césarée, déposé au concile de Sardique, III, 72. 400. 402. Son rôle au Concile de Séleucie, 428 et suiv. Signe une profession de foi orthodoxe, 477.

Acace, eunuque; III, 39, 47.

Acésius, novatien; II, 61-62.

Achillée. Expédition dirigée contre lui, I, 189.

Acolytes. Leur institution, I, 137.

Actes (les) des martyrs; I, 181.

Adéodat; son baptême, VI, 196.

Administration romaine, devenue distincte de la souveraineté politique, I, 235. Ses liens étroits avec la religion nationale, 236. Ses ménagements pour les prédilections chrétiennes de Constantin, 237 et suiv. Sa faiblesse relative en Orient, 332 et suiv. Division et organisation des services par Constantin, II, 195 et suiv.

Adonis (Fêtes d'); IV, 241.

Adrien; I, 24. Rend fixe et universel l'édit du préteur, 30. Sa lettre sur la promiscuité des religions à Alexandrie, 107. Ses rescrits relatifs aux chrétiens, 167.

Ædésius, philosophe alexandrin; III, 174. Ses relations avec Julien, 276, 278 et suiv.

Ælia Capitolina, V. *Jérusalem*.

Aétius. Sa vie et son hérésie, III, 395 et suiv. Accusé auprès de Constance, 405. Exilé, 406. Son attitude à Séleucie durant le concile, 437. IV, 133. Condamné, 262, 463.

Aétius (sectateurs d'); leurs tendances extrêmes, III, 394 et suiv., dépassent et effraient les Ariens, 400 et suiv. Les principaux frappés d'exil, 406. Leur rôle au concile de Séleucie, 428 et suiv. Condamnés au concile d'Alexandrie, IV, 262. Leur situation, 463. Leurs efforts près de Jovien, 465. V, 72. Réfutés par saint Grégoire de Nazianze, 385. VI, 86. 89.

Affranchis Leur condition, I, 162.

Afrique (l'); I, 36, 37, 39, 211, 254, III, 13. Désordres qu'y commettent les Donatistes et les Circoncellions, IV, 135, 136, 181. 200. 222. V, 50. Envahie, 240. Révolte en Afrique, 262 et suiv.

Afrique (Église d'); I, 255. Son caractère particulier, 256, 285-286. Est troublée par le schisme des Donatistes, 255 et suiv., 277 et suiv., IV, 135, 181.

Agénarich, prince alaman; IV, 34, 37.

Alains (les), I, 40; VI, 195.

Alamans (les). Leurs incursions, III, 292, 294. Julien leur fait la guerre, IV, 30 et suiv. Traitent avec lui, 67. 94. Battus par Valentinien, V, 21.

Alaric; VI, 395, 422, 477.

Alatée, chef de la cavalerie gothique; V, 339. 340.

Alavive, roi des Goths; V, 319, 329.

Albin, préfet du prétoire; VI, 329, 330.

Alexandre, chef de séditieux en Afrique, I, 211.

Alexandre (S.), évêque d'Alexandrie. Ses démêlés avec Arius, I, 366 et suiv. Assiste au concile de Nicée, II, 19. En sort justifié, 57-58. Sa mort, 287.

Alexandre, év. de Thessalonique; II, 19, 326, 335.

Alexandre, év. de Constantinople; II, 357. Refuse d'admettre Arius à la communion, 358, 359. Mandé devant l'empereur, 360.

Alexandre, préfet de Syrie; IV, 345, 349.

Alexandrie; I, 38. Son rôle intellectuel et religieux, 106-107. 174. 367. S'insurge sous Dioclétien, 384. Agitation qu'y produit l'arianisme, 384, 387, II, 343 et suiv. Son attachement à Athanase, III, 24, 30, 47, 95, 309-310. Demande sa grâce à Constance, 312. Son émotion à l'arrivée de saint Antoine, *ib.* Prend la défense d'Athanase; scènes sanglantes à cette occasion, 316 et suiv. Obligée de subir un évêque arien, 324, 326, 328. Massacres commis dans la ville par les Ariens, 340. Tyrannisée par l'évêque Georges, IV, 75 Se plaint à Julien, 246 et suiv. Massacre l'évêque, 250. Réprimandée par Julien, 251-252. Sa joie au retour d'Athanase, 254. Son attitude en présence du nouvel exil d'Athanase, 264-266. 293. 467. Envoie une députation à Jovien pour le défendre, 480-482. Nouveaux troubles à son occasion, V, 82-83, 118. Sédition causée par une surtaxe, VI, 127. Luttes entre les chrétiens et les païens au sujet du *Sérapéion*, 291 et suiv.

Alexandrie (Église d'); prééminence de son siége épiscopal, I, 139, 375, II, 12, 55, 434 et suiv. Double mouvement dont elle est le centre, l'un de discussions philosophiques, l'autre de vie monastique, I, 352 et suiv. Notifie à l'Eglise de Rome le jour de Pâques, II, 51. Son siége déclaré vacant par la condamnation d'Athanase, 346. Opprimée par les ariens, III, 47, 324 et suiv. Ses priviléges confirmés par le concile de Constantinople, V, 451. Voy. ***Athanase***.

Alexandrie (Concile d'). Condamne Arius et ses sectateurs, I, 373. Autre concile, III, 30. Autre, IV, 259 et suiv.

Alexandrie (Ecole chrétienne d'); son objet, ses chefs, ses monuments, I, 116 et suiv. Son ancienneté, 118, (note). Commence une ère de christianisme savant et littéraire, 119-120, II, 397. Avantages, mêlés d'inconvénients, qui en résultèrent, I, 120 et suiv. Mouvement imprimé à l'école par Origène; sa situation après lui, 128. Son activité au quatrième siècle, 352. Sa doctrine sur le Verbe, II, 404-407. Ses rapports avec l'école néoplatonicienne, 418 et suiv.

Alexandrie (Ecole platonicienne d'); III, 159. Voy. ***Néoplatonisme***.

Alexandrins (Philosophes). Leurs relations avec Julien, III, 276 et suiv., IV, 228. Persécutés par Valens, V, 310.

Alliénus; IV, 347.

Aligilde (comte); IV, 110.

Alpes (les); III, 22; IV, 386. Leurs passages forcés par Théodose, 396-397. Alpes Cottiennes, III, 223.

Alphée, édile d'Aptonge; I, 278.

Alype (le comte), chargé par Julien de diriger la reconstruction du temple de Jérusalem, IV, 333. Mis à mort, V, 311.

Alypius, ami de saint Augustin; son baptême, VI, 196.
Amand. Voy. *Abante.*
Ambroise (Saint); sa famille, sa jeunesse, V, 30. Gouverneur de Milan, 255-256. Elu évêque de cette ville, 257 et suiv. Ses premiers actes, 261. Son caractère, sa vie, son éloquence, son épiscopat, ses vues politiques, son influence, VI, 3 et suiv. Dangers qu'il court à Sirmium, 25-26. Dédie à Gratien son traité *le Saint Esprit*, 27. Provoque la réunion du concile d'Aquilée, 29. Son rôle à ce concile, 30 et suiv. Cherche à amener la réunion d'un concile œcuménique, 35-36. Assiste au concile de Rome, 39 et suiv. Sa faveur auprès de Gratien, 45-46. Douleur qu'il éprouve à sa mort, 50. Prend sous sa protection Valentinien, dont il va plaider la cause près de Maxime, 51 et suiv. Réfute le discours de Symmaque et empêche le rétablissement de l'autel de la Victoire, 64 et suiv. Sa lutte contre Justine au sujet des basiliques de Milan, 158 et suiv. Introduit la psalmodie en Occident, 180. Ses hymnes, 181-182. Ses relations avec sainte Monique et saint Augustin, 183-186. Repousse la proposition qui lui est faite par Justine de faire juger leur différend par des arbitres laïques, 186-187. Discours qu'il adresse au peuple et qui résume toute sa pensée politique, 188. Fait transporter à Milan les reliques des saints Gervais et Protais, 189 et suiv. Retourne en ambassade auprès de Maxime, 194 et suiv, 212 et suiv. 236. Ses rapports avec Théodose; son influence, 242 et suiv. S'oppose de nouveau au rétablissement de l'autel de la Victoire, 254-255. Intercède auprès de Théodose en faveur de Thessalonique, 303. Sa conduite envers lui après sa chute; pénitence qu'il lui impose, 307 et suiv. Nommé conseiller de Valentinien, 331. Ses efforts pour amener l'apaisement du schisme d'Antioche, 344-345. Ses relations avec Valentinien, 351, 353, 355. Est appelé par lui en Gaule pour lui administrer le baptême, 358. Douleur qu'il éprouve de sa mort, 361. Ses rapports avec le rhéteur Eugène, 364, 365. Préside aux funérailles de Valentinien, 366. Prononce son oraison funèbre, 368 et suiv. Renommée d'Ambroise chez les barbares, 377. Son attitude à l'égard d'Eugène, 367, 379 et suiv. Sa rencontre avec saint Paulin, 382, 384. Ses conseils à Théodose sur la manière de rendre grâce à Dieu de sa victoire, 404 et suiv. Théodose lui confie ses enfants, 409. Prononce l'oraison funèbre de Théodose, 415 et suiv. Son illusion sur le sort réservé à l'Empire, 422 et suiv. Changement amené par lui dans les rapports de l'Eglise et de l'Etat, 441. Son génie et son œuvre, 449 et suiv. 478. 502.
Amélius, néoplatonicien; I, 361 (note).
Amide; IV, 73. 459.
Ammien Marcellin; III, 224, 246. Son récit de la condamnation du pape Libère, 270 et suiv. IV, 399. Son opinion sur le luxe qui environne les papes, V, 40.
Ammonius Saccas, néoplatonicien; II, 418 et suiv.
Amphiloque, év. d'Icone, V, 203, 423, 453. Empêche Théodose de se laisser séduire par les ariens, VI, 90-91.
Amphion, évêque de Nicomédie; II, 89.
Anachorètes (les); I, 352. Ancienneté de la vie érémitique, 353. Mouvement général vers cette vie à la suite de saint Antoine dans la Thébaïde, 354 et suiv. V, 162 et suiv. Leur genre de vie jugé par saint Basile, 168 et suiv. Anachorètes de Palestine; I, 352. Dirigés par saint Hilarion, IV, 272. Persécutés par Julien, *ib*. Voy. *Moines*.
Analecta Nicæna; II, 439.
Anastase le bibliothécaire; II, 111 (note), 113.
Anastasie, sœur de Constantin; I, 273; III, 9.
Anastasie (Chapelle d'), à Constantinople, V, 382, 389, 392. Scène sanglante dont elle est le théâtre, 393-394.
Anathan (Citadelle d'); IV, 365.
Anathème; I, 147. Voy. *Excommunication*.
Anatole, maître des offices, tué par les Perses, IV, 398, 401, 420.
Anatole (Saint). Sa conduite dans les troubles d'Alexandrie, I, 174.

Ancyre; III, 402, IV, 230. Saint Basile d'Ancyre y est martyrisé, 232. 484.

Ancyre (Concile d'); II, 440 et suiv. III, 402.

Andragathe, général de Maxime; VI, 237, 238. Se donne la mort, 242.

André (saint), apôtre; I, 71.

Andrinople; III, 247. Son rôle pendant l'invasion des Goths dans l'Empire sous Valens, V, 330, 331. 337. 339. 352. VI, 395.

Andrinople (Bataille d'), livrée près de cette ville entre Licinius et Maximin, I, 267 et suiv. — gagnée près de la même ville par Constantin sur Licinius, 321 et suiv. — perdue par Valens contre les Goths, V, 339 et suiv.

Anébon, prêtre égyptien; III, 169.

Anémius, év. de Sirmium; troubles qui accompagnent son élection, VI, 25-26.

Anepsie, mise à mort, V, 248.

Angleterre; III, 62. Voy. *Bretagne*.

Anicia, épouse de Probus; V, 25. Ses vertus, 26-28. VI, 410.

Anicius Olybrius; VI, 410, 411.

Anicius Probinus; VI, 410, 411.

Annibal; son tombeau, VI, 227.

Annibalien, appelé aussi Constantin, fils de Constance-Chlore, II, 97, 99, 188.

Annibalien, neveu de Constantin; son lot dans le partage de l'empire, II, 366. Assassiné, III, 9. 201.

Anomœens (les); III, 403 (note), 423-424 (note), 428, 432; IV, 463, 465; V, 72. Voy. *Aétius*, *Eunome*.

Anthime, év. de Tyane. Sa lutte contre saint Basile, V, 149, 153-154.

Antime, moine, V, 161.

Antioche; I, 37, 271. Se soulève en faveur de son évêque, II, 297-298. Théâtre de menées ariennes, III, 38, 40, 82, 89. Troubles sanglants sous Gallus, 243-244. Persécution exercée par les Ariens, 349. Julien à Antioche; IV, 240 et suiv., 277, 281, 283. Les chrétiens de la ville, persécutés, 285 et suiv. Démolition de la grande église; ses suites lugubres, 287 et suiv. Attitude de la ville à l'égard de Julien, 294. Ses griefs contre lui, 303 et suiv. Irritation produite par la famine, 305. Pamphlet de Julien contre Antioche, 308. 345. 346. Libanius veut la convertir au paganisme, 349. Ses sentiments à la mort de Julien, 435. 460. 465. 466. 475. V, 106. 110. 123. 299. VI, 86. Sédition d'Antioche sous Théodose, 127 et suiv. Terreur et abattement de la ville, 132 et suiv. Son châtiment, 146 et suiv. Sa grâce obtenue par Flavien, 152 et suiv.

Antioche (Eglise d'), I, 97. Prééminence de ses évêques en Orient, 139, II, 12, 55. Ses divisions et ses luttes intérieures, III, 38, 82, 89, IV, 258, V, 106, 123, 300, VI, 86, 128 343-345. Les priviléges de son siége confirmés, V, 451.

Antioche (Concile d'), II, 296, 297. III, 38. Condamne Athanase, III, 40 et suiv. V, 135.

Antioche, de Mygdonie. Voy. *Nisibe*.

Antoine (Saint) d'Héraclée, I, 354. Se retire dans la solitude, 354-355. Produit par son exemple un prodigieux mouvement vers la vie monastique, 356. Sa conduite envers les visiteurs, 357. Sa puissance merveilleuse sur la nature, 358. Affection que lui portait saint Athanase, 372. Sa réponse au message de Constantin, II, 316-317. Sollicite l'empereur en faveur d'Athanase, 368. Soutient le courage de celui-ci, III, 32. Combat les schismatiques d'Alexandrie, 86. 99. Visite Athanase, 312 et suiv. Ses dernières instructions, sa mort, 315-316. Sa *Vie*, par saint Athanase, V, 81-82.

Antonin le Pieux, I, 167.

Antonin, intendant militaire, IV, 72.

Antonins (Les), I, 13. Leur conduite équivoque à l'égard du christianisme, 166 et suiv.

Anulin. Sa mission près de l'Eglise d'Afrique, I, 254, 255, 260.

Apamée. Destruction de son temple, suivie de sanglantes représailles, VI, 338-340.

Aphague. Son temple détruit, I, 347, 466, 467.

Aphraate, moine. Son entrevue avec Valens, V, 301-302.

Apis (Le bœuf), I, 54.
Apodème. Son châtiment, IV, 138.
Apollinaire, rhéteur chrétien, IV, 213. Ses poésies, 295. Son livre *de la Vérité*, 324. Devenu évêque de Laodicée et chef de sectaires, V, 124-125. Condamné, 451.
Apollinaristes (Les); V, 125. Condamnés au concile de Constantinople, 451. Et à celui de Rome, VI, 45. 87. 379.
Apollon; I, 56. Divinité favorite de Constantin, 205. II, 69. Ses statues, I, 349, II, 161, 162, 165.
Apollonius de Tyane; I, 56, 182.
Apostasies. Raison de leur fréquence dans les persécutions du IIIe siècle, I, 172-173.
Apostats. Dispositions pénales contre eux, VI, 21-22, 95, 328-329.
Apothéoses impériales; I, 52. Degré de scandale auquel elles arrivent, 53. 197. III, 11.
Apôtres (les); appelés par Jésus-Christ, I, 70-71. N'ont d'abord qu'une connaissance imparfaite de leur apostolat, 72. Jésus-Christ se révèle à eux dans sa gloire, 73. 74. 75. Dieu devenu sensible pour eux par la connaissance de Jésus-Christ, 85 et suiv. Leur prérogative, 83. Actes et résultats de leur mission, 89 et suiv. Leurs diversités, à l'aise dans l'unité de l'Eglise, 103. Caractère des persécutions dirigées contre eux, 153. 422. 423. 432.
Apôtres (Les actes des); I, 90-91, 415.
Apôtres (Le symbole des); I, 93.
Aptonge, ville d'Afrique; I, 278.
Apulée; I, 55.
Aquilée; I, 202; II, 89; III, 22, 221; V, 5, 396; VI, 289. Athanase s'y réfugie, III, 88. Occupée sous Julien par des légions révoltées, IV, 110, 224.
Aquilée (Concile d'); VI, 30 et suiv.
Arabes (Les); II, 12; V, 158, 160.
Arade, en Phénicie; II, 340.
Arbelles; IV, 386.
Arbétion; IV, 138, 139; V, 69.
Arbitrion (Le comte); VI, 401.
Arbogast, général de Théodose, envoyé en Gaule, VI, 241. Conseiller de Valentinien le jeune, 331. Le tient dans un étroit asservissement, 352 et suiv. L'empêche de quitter la Gaule, 358. Le fait assassiner, 359. Fait proclamer empereur Eugène, 362. 366. Cherche des auxiliaires parmi les barbares, 375; et parmi les païens, 378. Son irritation contre les chrétiens, 386. Vaincu par Théodose, 397 et suiv. Se donne la mort, 404.
Arbor-Felix, ville; V, 349.
Arborius, rhéteur; II, 75.
Arcadius; II, 166. Nommé Auguste, VI, 83. 90. 91. 120. Son éducation, 121-122. Laissé à la tête de l'Orient, 231. Sollicite Théodose en faveur des Ariens, 247. Théodose lui lègue l'empire d'Orient, 409.
Archélaus (Le comte); II, 325, 336.
Archevêques. Leur institution, I, 138, 139.
Archidame, légat du Saint-Siége au Concile de Sardique, III, 67.
Ardschir ou **Artaxerce**, fondateur de la seconde monarchie persane, II, 306. Restaure l'ancien culte, 309-310.
Aréopie (Temple d'); VI, 340.
Aréthuse (Ville d'). Troubles qu'y suscite la réaction païenne, IV, 171 et suiv.
Arianisme (l'). Ses antécédents et ses développements, II, 408 et suiv. Milieu religieux et philosophique dans lequel il se produit, I, 349 et suiv. Nature de cette hérésie, 367, II, 6, 8, 411 et suiv., III. 390. Son apparition et sa propagation rapide à Alexandrie, I, 366 et suiv. Sa condamnation, 372. Trouve de nombreux et puissants appuis, 374 et suiv. Inutiles efforts de Constantin pour mettre fin au schisme, 380 et suiv. 451. Intérêt ardent qu'excite ce débat; son importance, II, 5 et suiv. Ses sectateurs et ses adversaires au concile de Nicée, 21 et suiv. Condamné par le concile, 41. Mesures de l'empereur contre lui, 85 et suiv. 385. Embrassé par Constance, III, 258. Sa situation et ses transformations successives sous celui-ci, 388 et suiv.; sous Jovien, IV, 463 et suiv. 470. Son déclin, 475-476. Son rôle politique et religieux dans l'Empire, 499. Faveur que lui

prète Valens, V, 78. Sa situation en Occident, sous Gratien, VI, 29; en Orient sous Théodose, 73. Voy. *Ariens*, *Arius*, *Athanase*, etc.

Ariens (les), au concile de Nicée, II, 20. 288. 289. 301. Leur empire sur Constance, III, 14. Leurs intrigues, 15. Placent un des leurs sur le siége d'Athanase, 24. Leur influence sur l'impératrice Eusébie, 229. Persécution exercée par eux, 348 et suiv. Sont divisés, 389. Leur attitude au concile de Rimini, 419 et suiv.; à celui de Séleucie, 428 et suiv. Trouble qu'ils répandent dans l'Eglise et dans l'Empire, 440 et suiv. Se montrent à la cour de Julien, IV, 134. Se rapprochent des semi-Ariens et des Orthodoxes, 164. 269. Essayent de gagner Jovien, 465. Concession qu'ils en obtiennent, 473. Leur conduite auprès de Valens, V, 71. Baptisent son fils, 105. Leurs accusations contre saint Basile, 120; contre les Orthodoxes, 335. Leur situation à l'avénement de Théodose, 370-371. Edit contre eux, 411. Veulent assassiner Grégoire de Nazianze, 422. Condamnés au Concile de Constantinople, 451. Soutenus par l'impératrice Justine, VI, 25, 57, 89. Nouvel édit de Théodose qui leur interdit toute assemblée, 91-94. Protégés par Justine à Milan, 158 et suiv. Excitent des troubles à Constantinople, 246-247. Leur complaisance pour le pouvoir civil, 436-437. 443. — d'Alexandrie. Leurs efforts pour faire condamner saint Athanase, III, 311. Tâchent de s'emparer de sa personne, 328 et suiv. Leurs églises désertées, 340. Massacrent les catholiques, *ib*. Un moment subjugués par Athanase, IV, 247. L'accusent auprès de Jovien, 478 et suiv. Voy. *Eusèbe*, *Eusébiens*.

Ariens (Semi-). Leur doctrine; leurs tendances, III, 392-393. Rompent avec les Anomœens, 400 et suiv. Obtiennent la faveur de Constance, 404. Leur conduite au concile de Séleucie, 428 et suiv. Leur attitude sous Julien, IV, 134, 164. Mouvement de retour vers l'orthodoxie, qui s'opère parmi eux, 258, 263, 475. Leur situation après le concile d'Alexandrie, 463 et suiv. Accusés auprès de Valens, V, 71. Tentent de se rapprocher de Rome, 74 et suiv. Leur brusque revirement, 120. Leurs erreurs sur le Saint-Esprit, 122. Se font appeler *Macédoniens*, 379. Combattus par Grégoire de Nazianze, 386 et suiv. Ménagés par Théodose, 417-418. Leur conduite au Concile de Constantinople, 447-448. Sont condamnés, 451.

Arintheus, maître de la cavalerie; IV, 362, 416, 426. Ses relations avec saint Basile, V, 204. 336.

Aristobule, juif platonicien, I, 107.

Aristote; II, 422, 423.

Arius, prêtre d'Alexandrie. Ses prédécesseurs, I, 128. Ses opinions erronées sur la seconde personne de la Trinité, 366-367, II, 411 et suiv., III, 390. Sa renommée, sa personne, I, 367-368. Ses démêlés avec son évêque, 367 et suiv. Anathématisé par l'évêque Alexandre, et condamné par un Concile, 373. Quitte Alexandrie et cherche des appuis parmi les évêques voisins, 374 et suiv. Son activité, son habileté, ses séductions, ses artifices, 375. Gagne Eusèbe de Nicomédie et d'autres, 376-377. Sa lettre à l'évêque d'Alexandrie, demeurée le symbole de la foi arienne, 377, II, 413. Ses poëmes, I, 378. L'Orient mis en feu par ses intrigues, *ib*. Ecrit à Constantin une lettre insolente, 386. Manifeste de celui-ci contre Arius et les Ariens, 387 et suiv. Comparaît devant Constantin, 393. Est mandé devant le Concile de Nicée, II, 22, 32. Sa profession de foi audacieuse, 32-33. Sa condamnation, 41. Est exilé, 42-43. 129. 131. Son rappel, 132 (note), 282. Sa profession de foi ambiguë, 284. Athanase refuse de le recevoir à Alexandrie, 292 et suiv. Sa déconsidération, 347. Réconcilié avec l'Eglise par le Concile de Tyr, 348. Se présente de nouveau à Alexandrie et est repoussé, 355. Est mandé à Constantinople où il demande à être reçu à la communion, 357. Son entrevue avec l'empereur, 359. Sa mort, 360. Emotion qu'elle produit, 361-362. III, 72. 86. 394.

Arles; I, 204; III, 234. Une réunion d'évêques y condamne Athanase, 236-237.

Arles (Concile d'), convoqué par Constantin, I, 280 et suiv. Dispositions prises par lui à cet effet, 283. Date du Concile, *ib.* (note). L'un des plus nombreux de l'Eglise primitive, 284. Décisions importantes données par le Concile, 285 et suiv. Sa lettre synodale au pape Sylvestre, 288, 290. 291.

Armées romaines. Lutte permanente entre elles et le sénat, I, 33. Se recrutent aux confins de l'Empire, *ib.* Les Barbares y abondent, *ib.* Leur force et leurs positions à la mort d'Auguste, 36; et sous Alexandre Sévère, 37. Leur intervention dans le choix des empereurs, II, 141. Changements apportés dans leur régime par Constantin, 210 et suiv., 255 et suiv. Ne sont plus romaines que de nom, VI, 475 et suiv.

Arménie; II, 224, 307. Saint Basile y établit un épiscopat régulier, V, 155-156. S'éloigne de Rome pour se rapprocher des Perses, 327. Son rôle dans la lutte de l'Empire contre les Goths, 332. Protégée par Théodose; VI, 110.

Arméniens (les); II, 224; III, 19.

Arrien, gouverneur de la Thébaïde, I, 182.

Arrien, prêtre arien; VI, 465.

Arsace, chrétien de Nicomédie, III, 415.

Arsace, roi d'Arménie, IV, 89. Son concours requis par Julien contre les Perses, 341. Sa conduite pendant cette guerre, 385. 425.

Arsace, pontife de Galatie, pressé par Julien de réformer le paganisme, IV, 298-300.

Arsène, év. mélécien; II, 318, 320, 331, 350.

Arsène, percepteur d'Arcadius; VI, 121. Sa fuite au désert, 122-123.

Artemis; I, 48.

Artémius. Sa conduite à Alexandrie, VI, 246. Accusé et condamné à mort, 248 et suiv.

Aruspices; I, 310, 311, III, 66. Suivent Julien en Perse, IV, 345, 360, 396.

Arzacène (Province d'); IV, 342.

Ascaric, roi franc; I, 198.

Ascètes; I, 353. Voy. *Anachorètes.*

Asclépas, év. de Gaza; II, 326; III, 13, 69, 72.

Asclépiade, philosophe; IV, 285.

Ascole, év. orthodoxe de Thessalonique, baptise Théodose, V, 361. Son influence sur lui, 362. L'accompagne à Constantinople, 406 407. 435. 436. VI, 36.

Asella; VI, 270, 282.

Asemans (Les), battus par Gratien, V, 338.

Asie (l'); I, 52, 105; IV, 433; V, 162, 377.

Asie-Mineure (l'), envahie par les Parthes, I, 37. Couverte d'églises chrétiennes à la fin du siècle apostolique, 105. Terre natale de toutes les superstitions et de tous les systèmes, II, 68-69. III, 23. IV, 75. 76. V, 68 88.

Asile (Droit d'), reconnu aux lieux consacrés, VI, 461. Ses abus, 462.

Assyrie. Travaux de défense élevés par ses rois, IV, 367.

Astarté, déesse syrienne; I, 50.

Astère, docteur arien; II, 355, 356.

Athanaric, roi goth. Sa soumission à Valens, V, 92. Son pays envahi par les Huns, 314. Ses relations avec l'Empire, 317. Est déposé, 319. Vient chercher un refuge dans l'Empire, 413. Y meurt, 416.

Athanase (Saint), diacre d'Alexandrie: son extérieur et son caractère; son enfance, I, 370. Ses premiers écrits, 371. Ses visites à saint Antoine, dans le désert, 372. Se voue, en présence de l'arianisme naissant, à la défense du Verbe Incarné; soutient l'énergie de l'évêque Alexandre, 372, 375, 379. L'accompagne au concile de Nicée, II, 19. Ascendant qu'il y exerce, 25, 37, 38, 47. Est élu évêque d'Alexandrie, 287 et suiv. Ses débuts dans l'épiscopat, 290. Refuse de recevoir Arius, 292 et suiv. Intrigues et calomnies auxquelles il est en butte, 317 et suiv. S'abstient de comparaître au Concile de Césarée, II, 322. Se rend à celui du Tyr, 327. Accusations portées contre lui, sa défense, 330 et

suiv. Proteste et se retire, 334, 336. Demande justice à Constantin, 336-339. Condamné par le concile et déposé, 339 et suiv. Accusé de crime d'Etat, 350. Relégué à Trèves, 353, 354. Rappelé de l'exil, III, 16, 23. Trouve son siége envahi par un évêque arien, 24. Nouvelles attaques dirigées contre lui, 26. Est accusé à Rome, 27 et suiv. Va s'y défendre, 32. Revient à Alexandrie, d'où la violence l'oblige à s'enfuir, 47 et suiv. Sa protestation, 51. Son procès et sa justification au concile de Rome, 53. Constant l'appelle à Milan, 60. Justifié par le concile de Sardique, 69-72. Excommunié par les eusébiens à Philippopolis, 74. Rappelé par Constance; leur entrevue, 88 et suiv. Sa rentrée triomphale à Alexandrie; émotion qu'elle cause, 95 et suiv. 202. Accusé d'être complice de Magnence, 226. Sa position dangereuse; sa résolution, 230 et suiv. Constance le fait condamner à Arles par une assemblée d'évêques, 236. Sa cause au concile de Milan et devant le pape Libère, 252 et suiv. Sa conduite calme et prudente à Alexandrie, 305. Sa lettre au prêtre Draconce, 306. Toutes ses actions incriminées, 308. Refuse de quitter Alexandrie sans un ordre écrit de Constance, 310. Visité par saint Antoine, 312 et suiv. Se voit sur le point d'être arrêté dans une église, 317. S'échappe, 318. Redemandé par les fidèles, 320. Cherché par les Ariens, 328 et suiv. Caché dans les monastères d'Egypte, 330 et suiv. Son *Apologie*, 333. Sa *Circulaire contre les Ariens*, 336. Ses traités dogmatiques contre l'arianisme, 338. Proteste contre le reproche de lâcheté, 342 et suiv. Son indignation contre les persécuteurs de l'orthodoxie, 345 et suiv. Ses relations avec Lucifer de Cagliari, 352-353. 429. 433. Sa sentence d'exil révoquée par Julien, IV, 132, 134, 247. Rentre à Alexandrie, 254-256. S'efforce de calmer les dissentiments intérieurs de l'Eglise, 256. Convoque un concile à Alexandrie, 259. Banni par Julien, 264 et suiv. Part et revient, 274, 276. Sa situation à l'égard des différentes fractions de l'arianisme, 463-464. Consulté par Jovien, 467-470. Son Traité sur la divinité du Saint-Esprit, 470. Est appelé par Jovien; résultat de ses conseils, 472-474. 500. V, 75, Visite son diocèse, 80. Sa *Vie de saint Antoine*, 81. Son court exil sous Valens, 82-84. Sa mort, 117. Grandeur de son caractère et de son rôle, 84, 110-111, 117, VI, 443 et suiv. Nature de son éloquence, V, 190. Son panégyrique par saint Grégoire de Nazianze, 117, 388 et suiv. VI, 438. 513. 516.

Athanase, év. arien d'Anazarbe; II, 22.

Athénagore, apologiste; II, 401.

Athènes; I, 37. La ville et son école au temps de Julien III, 285. Sentiments qu'y excite son avénement, IV, 105-106.

Attale, prêtre arien; VI, 31.

Atys. Ses mystères, I, 166; expliqués par Julien, IV, 299.

Auguste; I, 5. Sa politique, 6-10. 12. Sa cause chère aux provinces, 22, 23. 37. Achève la ruine des institutions qu'il prétend restaurer, 43 et suiv. Fait un triage entre les divers cultes, 47, 54. Sa réserve à se laisser mettre au nombre des dieux, 52.

Augustin (S.); IV, 490. Son séjour à Milan, VI, 183-186. Sa conversion, 191. Son baptême, 196. 501. 513.

Aurélien, empereur; I, 16. Son concours invoqué par les évêques contre Paul de Samosate, 175, II, 411.

Aurélius Victor; I, 327; II, 304. Nommé gouverneur de la Pannonie, IV, 104.

Ausone, précepteur de Gratien; V, 57, 240, 284, 289. Elevé au consulat, 358. VI, 8. 364. Ses relations avec saint Paulin, 382-383.

Autun. Ses écoles, I, 194. Magnence y est proclamé empereur, III, 196 et suiv. Assiégé par les Barbares, IV, 14.

Auxence, év. arien de Milan. Ses luttes avec les orthodoxes, V, 15-17, 255. Sa mort, 256. Voy. *Mercurin*.

Auxume (Royaume d'); III, 322.

Auxuriens (les); V, 262.

B

Babylas (S.). Son tombeau, IV, 281, 282. Exhumé par ordre de Julien, 284-285.
Babylone; I, 29; IV, 367.
Bacchius, persécuteur des chrétiens sous Julien, IV, 176, 177.
Bacure; VI, 395, 398.
Bainobaude, tribun militaire en Gaule, IV, 31-32.
Balac. Sa mission à Alexandrie, III, 47, 86. Sa mort, 87.
Balbin, élu empereur; I, 16.
Balion, général de Gratien; sa fidélité, VI, 47. Sa mort, 50.
Baptême (le). Son caractère, ses règles et ses cérémonies, I, 140 et suiv. Donné par les hérétiques, 286. Pourquoi retardé, II, 372, 373.
Barbares (les); I, 16, 17, 32. Entrent dans les armées romaines; conséquences de ce fait, 33 et suiv., VI, 475 et suiv. II, 142. 143. 222. Leurs incursions en Gaule, IV, 5 et suiv. Vaincus par Julien, 15 et suiv. Leur appui recherché par Eugène, VI, 375. 394. Leurs relations en Orient avec les moines, V, 158. 160. Leurs invasions sous Valentinien, 240. Leur conversion et ses effets, VI, 477. Leur débordement imminent, 497.
Barbation; III, 247. Général de Julien, IV, 22. Le trahit, 30 et suiv.
Barnabé (S.); I, 429.
Barse, év. d'Edesse, banni, V, 304.
Barthélemy (S.), apôtre; I, 71.
Basile, év. d'Amasie; I, 317.
Basile, év. d'Ancyre; III, 213. Dispute contre Photin, 215. Sa position dans l'arianisme, 393. 404. Assiste au concile de Séleucie, 437 et suiv. IV, 463. Ses efforts pour gagner Jovien, 465.
Basile (S.) de Césarée. Sa famille, son caractère, ses études, ses condisciples, III, 288 et suiv. Rival de Julien, IV, 186. Se fait moine, 189 et suiv. Ses efforts pour attirer à la vie monastique Grégoire de Nazianze, 198 et suiv. Combat l'arianisme, 203. Refuse de paraître à la cour de Julien, 204. Est ordonné prêtre malgré lui, 236, 238. Vision qui lui annonce la mort de Julien, 434. Son rôle dans la défense de l'Eglise sous Valens, V, 85 et suiv. Appelé à l'épiscopat; difficultés qui entravent cette élection, 88 et suiv. Lutte contre Valens, 96 et suiv. Son ascendant; reste seul épargné dans la persécution générale, 106 et suiv. Son épiscopat, 112. Ses efforts pour la pacification religieuse, 115 et suiv. Vive opposition soulevée par ses ménagements pour les semi-ariens, 120 et suiv. Energie qu'il déploie, 126 et suiv. Son différend avec Grégoire de Nazianze, 130 et suiv. Réformes opérées par lui, 133 et suiv. Maintient avec fermeté ses droits de métropolitain, 144. Son action en dehors de son diocèse, 155. Réforme l'état monastique, 164 et suiv. Ses relations avec saint Ephrem, 182; avec Epiphane de Chypre, 184. Ses fondations charitables, 186 et suiv. Son éloquence, 189 et suiv. Sa correspondance, 203 et suiv. Ses relations avec les lettrés, 215. Son opinion sur l'étude des lettres classiques; usage que lui-même en a fait, 218 et suiv. Ses rapports avec saint Ambroise, 261. 335. Affaiblissement de sa santé, 372, 375. Sa mort, 377. Son génie et son œuvre; VI, 446 et suiv. 474. 507. 513. 516. 521.
Basile (S.) d'Ancyre. Son martyre, IV, 232, 235.
Basiliade, quartier de Césarée fondé par S. Basile, V, 183, 189.
Basilicus; IV, 177.
Basilide, gnostique; I, 108; II, 397.
Basiline, mère de Julien; III, 19.
Bassien, beau-frère de Constantin, condamné à mort, I, 273.
Bauton (le comte); VI, 53, 74, 195, 217, 218.
Belgique (la), envahie par les Francs Saliens, IV, 64.
Bélus, dieu des Chaldéens; I, 50.
Bénévole refuse de rédiger une loi en faveur des hérétiques, VI, 175.
Bérée, en Thrace; III, 269. Noble fer-

meté d'un magistrat chrétien de cette ville, IV, 351 et suiv.
Béryte. Troubles dans cette ville sous Julien, IV, 173.
Bethléem; II, 118. Sainte Hélène y fonde un sanctuaire, 127.
Béziers. Assemblée arienne convoquée dans cette ville, III, 362.
Bithynie (la) ravagée par les Goths, I, 37. III, 10. V, 95.
Blésille, fille de sainte Paule; V, 28. Se consacre à Dieu, VI, 270, 271. Sa mort, 279. 488.
Bologne; VI, 382.
Bonitus, III, 292.
Bonose (S.), soldat martyrisé sous Julien, IV, 280.
Bordeaux. Ses écoles, I, 194.
Bosphore (le); II, 145, 147, 148.
Bosphore, év. de Colonée; V, 423.
Bostra. Troubles dans cette ville; lettre de Julien aux habitants, IV, 267-268.
Botheric, gouverneur de Thessalonique, massacré dans une émeute, VI, 302, 303.
Bourdaloue; I, 449, 450.
Bracates (les); IV, 39.
Bregetio (Bourg de); V, 281.
Bretagne (l'île de); I, 39. Reconquise par Constance Chlore, 40. 52. 196. 206. IV, 70. Envahie sous Valentinien, V, 240. Une nouvelle province romaine y est formée, 266. S'insurge contre Gratien et élit Maxime, VI, 47.
Bretannion, év. exilé par Valens, V, 92.
Bretons (les), auxiliaires de Constantin, I, 212. II, 223.
Bructères (les), battus et incorporés dans l'armée d'Eugène, VI, 378-379.
Bucoles (les), peuplade d'Egypte; I, 334.
Bunsen (M.); I, 436, 438.
Byzance; I, 267. Licinius y est assiégé par Constantin, 324. Sa position, II, 143 et suiv. Son port, 147. 152. Son origine et son histoire, 148 et suiv.

C

Cadastre; II, 240-241.
Cæcilius, défenseur du paganisme dans Minucius Félix; I, 49, 51.
Cæsarea (Cherchell); V. 271.
Caïus, jurisconsulte; I, 30.
Calendrier (le). Son défaut d'uniformité, II, 49-50. Soins donnés par le concile de Nicée à sa régularisation, 51.
Caligula; I, 10. Regretté de la populace, 11. Ses temples, 53.
Calixte, pape. Reproche que lui adresse un sectaire, I, 163.
Calligone, eunuque; VI, 173.
Callinicum, Callinique; IV, 359. Violences exercées par les catholiques de cette ville, VI, 246. Châtiment qui leur est infligé, 247 et suiv.
Callinique, év. de Peluse; II, 332.
Calocère; II, 351.
Campagnes. Leur dépopulation, VI, 466 et suiv.
Candide, arien; IV, 465.
Candidien, mis à mort, I, 271.
Canons (les) aux premiers âges de l'Eglise, I, 132-133. Ce qu'on en sait, 134 et suiv.
Canope. Destruction de son temple et de son école; VI, 299.
Capitolin, vicaire impérial; IV, 182.
Capiton, év. sicilien; II, 19.
Capoue; I, 284.
Capoue (Concile de); VI, 344.
Cappadoce (la). Provoque, par son ardeur chrétienne, le mécontentement de Julien, IV, 184, 186. Craint de le voir arriver en armes; se dispose à la résistance, 236 et suiv. Visitée par Valens, V, 96 et suiv. Calme dont la fait jouir saint Basile, 106-110. Sa situation pendant les persécutions de Valens, 111. Divisée en deux provinces, 148. 202. 209.
Caracalla. Accorde le droit de cité à tous les hommes libres de l'Empire, I, 25, 31. Son projet du partage de l'Empire, 25-26. Garde de Germains formée par lui, 32.
Carnonte (Ville de); V, 279.
Carpone, prêtre d'Alexandrie; I, 370.
Carrhes; 342. Julien y réunit les troupes destinées contre la Perse, 344, 358, 359. 435. 558.

Carthage. Son église troublée par les donatistes; I, 256-259, II, 231. Exécution du comte Théodose à Carthage, V, 287.
Carthage (Concile de), tenu par les donatistes, I, 258. Condamne Cécilien, évêque de Carthage, 259. Ménagements dont usent, à l'égard de ce concile, celui de Latran et le pape, II, 265. — (Concile de), au cinquième siècle, II, 427.
Carthaginois (les), auxiliaires de Maxence, I, 212.
Cartule, prêtre arien; VI, 164.
Cassien (Le duc); IV, 432.
Castra-Martis (Fort de); V, 349.
Catacombes (les), restaurées et ouvertes par le pape Damase, VI, 260.
Catéchumènes. Leur condition, I, 143.
Catholiques. Leur situation sous Jovien, IV, 473, 474, 476; sous Valens, V, 74, 92. Reprochent à saint Basile ses ménagements pour les semi-ariens, 120, 121, 123. Accusés par les ariens d'exciter les populations contre Valens, 335. Leurs évêques rappelés par Gratien, 350. Vexés à Milan par Justine, VI, 159 et suiv. Menacés dans tout l'Occident, 177. Protégés par Maxime, 173-194, 197. Leur indignation contre celui-ci à l'occasion de ses rigueurs contre les Priscillianistes, 203-204. Leurs représailles sanglantes en Orient, 247. Châtiment qui leur est infligé par Théodose, 247 et suiv. Edit de Théodose en leur faveur, 355.
Catholiques de Constantinople. Proclament un évêque orthodoxe, V, 93. Leurs députés mis à mort par ordre de Valens, *ib*. Violences commises contre eux, 95. Leur situation à l'avénement de Théodose, 370-372. Prennent pour chef saint Grégoire de Nazianze, 373-375. Leurs divisions intérieures, 379. Leurs efforts pour retenir saint Grégoire, 403. Le demandent et l'obtiennent pour évêque, 407 et suiv.
Caton (d'Utique); I, 43.
Cécilien, év. de Carthage; I, 254. Sa querelle avec les donatistes, 255 et suiv. Accusé par eux devant le concile de Latran, 261 et suiv. Absous, 265. Nouvelle difficulté soulevée contre lui, 277. Mandé au concile d'Arles, 280. Admis à y siéger, 285. De nouveau poursuivi, 292. Son innocence définitivement établie, 293. Assiste au concile de Nicée, II, 19.
Célibat (le) ecclésiastique au concile de Nicée, II, 430 et suiv.
Cécrops, év. semi-arien. Sa mort, III, 415.
Cénobites de Mésopotamie; III, 189.
Cénobitique (Vie), en Asie, V, 162. Préférée par saint Basile à la vie solitaire, 168 et suiv. Voy. *Moines*.
Cérès; I, 47, 50.
Cérinthe, gnostique; caractère de sa doctrine, I, 108. II, 397. 398.
Césaire, médecin, frère de saint Grégoire de Nazianze, IV, 193. Sa renommée; sa position à la cour, 204 et suiv. Soutient une conférence sur le christianisme contre Julien, 207. Quitte la cour, 208. Sa mort, V, 151. 204.
Césaire, envoyé par Théodose pour châtier la sédition d'Antioche, VI, 144 et suiv.
César (Jules); I, 22-23, 43.
Césarée. Concile convoqué dans cette ville sous l'influence arienne, II, 322. III, 24. Son attachement au christianisme, châtié par Julien, IV, 184. Eprouve de nouvelles craintes; se dispose à la résistance, 236-240. V, 63. 85. 87. Appelle saint Basile à l'épiscopat, 88. Disposition de la ville à l'arrivée de Modeste, préfet de Valens, 96 et suiv; et de Valens lui-même, 101 et suiv. Son attachement pour saint Basile, 108. Perd de son importance par la division de la Cappadoce, 148. Quartier nouveau fondé par saint Basile, appelé *Basiliade*, 188-189. 191. 209.
Césarée (Église de). Sa dignité, II, 12, 56, V. 86-87. Efforts de saint Basile pour maintenir ses prérogatives, 144 et suiv.
Césarée (L'église de), à Alexandrie; incendiée, IV, 275.
Césars (les). Leurs dispositions envers les chrétiens, diverses suivant leur origine, I, 171. Les ménagent dans l'intérêt de leur ambition, 175.
Césars (Satire des), composée par Julien, IV, 316 et suiv.

Chalcédoine; I, 41; IV, 138; V, 68.
Chalcédoine (Concile de); II, 438.
Chaldéens (les); I, 50.
Châlons-sur-Marne. Défaite des Allemands près de cette ville, V, 21-22.
Chamaves (les) soumis par Julien, IV, 64-66.
Charietton, chef germain, allié de Julien, IV, 64-66.
Charito, femme de Jovien; IV, 484, 485.
Chérabosque; III, 101.
Chersonèse Taurique; II, 302, 303.
Chevaliers romains; II, 162, 193.
Chnodomaire, roi des Alamans; IV, 34 et suiv. Battu par Julien et fait prisonnier, 41, 42. Sa mort, 43.
Chorévêques, coadjuteurs des évêques; I, 137. Leurs usurpations arrêtées par saint Basile, V, 134 et suiv.
Chosroès, roi d'Arménie; III, 180.
Chrest, Chrestus, év. de Syracuse. Lettre de Constantin à Chrest, I, 282.
Chrestus, év. de Nicée; II, 89.
Chrétiens (les). Leur tranquillité et leur confiance au milieu du trouble de l'Empire, I, 149. Dans quelles conditions sociales surtout recrutés, 150. Toujours haïs, et pourquoi, 151. Ont contre eux non-seulement les hommes, mais les lois, 151 et suiv. Leur affinité avec les Juifs, cause pour eux de vexations, 154, 156. Leur intrépide ardeur de propagande, 155. Leur soumission à l'autorité civile, 158. Leurs vertus mêmes, objet de préventions défavorables, 159. Leurs mœurs domestiques, 159-160. La continence et la virginité en honneur chez eux, 160-161. Leur charité envers les pauvres, 161-162. Leur conduite à l'égard des esclaves, 162-163. Se refusaient dans les camps à toute cérémonie idolâtrique, 165. Calomnies accréditées contre eux, *ib.* et 169-170. Forment, au troisième siècle, de véritables populations, non plus des troupeaux d'élite, 172-173. Scandale donné par beaucoup d'entre eux dans les persécutions de cet âge, *ib.* Leur nombre et leur importance sous Dioclétien, 176, 179. Leur situation au commencement du règne de Constantin, 214-215. Faibles encore à Rome, 220. Persécutés en Perse; III, 180. Conduite de Julien à leur égard, IV, 127, 132 et suiv., 165 et suiv. Résistent au rétablissement du paganisme, 182 et suiv. Exclus des écoles par Julien, 209 et suiv. Quelques-uns applaudissent à cette mesure, 218. Les impôts pèsent principalement sur eux, 225. Eloignés par Julien des fonctions publiques, 277-278. Vexés de mille manières, *ib.* Leur irritation, 279. Accusés de l'incendie du temple de Daphné, 285 et suiv. Leur attitude à l'égard de Julien, 294, 296. Insultés et menacés par les Juifs, 334. Funestes intentions de Julien à leur égard, 339-340. Leur attitude pendant la guerre de Perse, 434. Leurs sentiments en apprenant la mort de Julien, 435, 438. Leur situation sous Valentinien, V, 10-11. Divisions entre eux à Rome, 32 et suiv. Accusés auprès de Valens d'avoir pris part à l'insurrection de Procope, 71. Divisés d'opinion sur l'étude des lettres classiques, 218 et suiv. Désavouent toute solidarité dans les violences de Valentinien, 251 et suiv. Débat engagé entre eux et les païens sur le rétablissement de l'autel de la Victoire, VI, 75 et suiv. Loi de Théodose qui leur interdit les mariages avec les Juifs, 234. Leur attitude à l'égard de l'usurpateur Eugène, 385.
Christ (le). Voy. *Jésus-Christ*. — (Monogramme du); I, 217. Placé par Constantin sur le bouclier de ses soldats, 219.
Christianisme (le). Se présente sous deux faces : les faits et la doctrine, I, 63. Certitude des faits sur lesquels il est fondé, 64-65, 397 et suiv. (Eclaircissement A). N'est point un accident inattendu dans l'histoire, 67. Miracle de son développement; causes naturelles qui y concourent, *ib.* Offrait à l'homme ce qu'il avait jusque-là inutilement poursuivi, 77. Par Jésus-Christ, a rendu Dieu sensible et l'a fait aimer, 84 et suiv. Complet dès le premier jour, 87. Constitué, Eglise et dogme, par Jésus-Christ, 88. Son état et sa diffusion dans les temps apostoliques, 89 et suiv. Comparé au judaïsme, 97. Prêché dans une très-grande partie du monde dès la fin du siècle apostolique, 105. Efforts inutiles des sectes gnos-

tiques pour l'absorber, 104 et suiv. S'empare, à Alexandrie, de la philosophie païenne en l'épurant; conséquences de ce fait, 116 et suiv. A contre lui dans l'Empire, outre la haine des hommes, les principes de l'Etat et ses lois, 151 et suiv. Cité dès le premier jour, dans la personne de son divin fondateur, au tribunal d'un proconsul, 152. Persécuté, 153 et suiv. Devenu, au deuxième siècle, un embarras politique et de nouveau persécuté comme tel, 157. N'appelle à son aide aucune action matérielle, 158. Persécutions systématiques au troisième siècle, ayant pour objet de l'anéantir, 168 et suiv. Antagonisme profond entre son esprit et celui de l'empire romain, 169. Avantages qu'il retire de la révolution opérée par Dioclétien, 175-176. Sa cause unie à celle de Constantin, 216, 219, 231. Sa liberté consacrée par l'édit de Milan, 239 et suiv. Pénètre dans l'administration et les lois, 297 et suiv., II, 269 et suiv., III, 126-127. Victorieux en Orient par les armes de Constantin, I, 318 et suiv. Seul vivant dans la société romaine, II, 5. Fait tomber les barrières qui séparent le monde romain du reste de l'humanité, 226. Ce qu'il a fait et ce qu'il n'a pu faire pour la société antique, 276. Eclatante réponse à ceux de ses adversaires qui l'avaient rangé parmi les sciences occultes, III, 154. Rapports que le culte de Mithra offrait avec lui, 158. Trouve une adversaire et une rivale dans l'école néoplatonicienne, 160 et suiv. Conduite de Julien à son egard, IV, 127, 132 et suiv., 165 et suiv., 339, 340. Coup d'œil sur son histoire, depuis la victoire de Constantin, 498 et suiv. Sa situation sous Valentinien, V, 10-11. Son action sur le patriciat romain, 23-24. Etranger à toutes les violences de Valentinien, 251. Son triomphe à Rome, favorisé par la conduite de Théodose, VI, 286-288. Son action littéraire, philosophique et artistique dans le monde romain, 506 et suiv. Douceur avec laquelle il s'infiltre dans la société, 519. Purifie et rectifie tout sans rien détruire, 520.

Chrysanthe, philosophe alexandrin. Ses relations avec Julien, III, 276, 279 et suiv. Refuse de se rendre à sa cour, IV, 149-150. Nommé grand pontife, 151.

Chrysargire (le); II, 242.

Chrysopolis (Bataille de), gagnée par Constantin sur Licinius, I, 326.

Chrysostome (S. Jean); II, 110; III, 6. Danger qu'il court dans sa jeunesse, V, 313-314. Ordonné prêtre et attaché à l'Eglise d'Antioche, VI, 134. Sa conduite pendant la sédition de cette ville, 135 et suiv. 501. 507.

Cibales (Bataille de), gagnée par Constantin sur Licinius, I, 274.

Cibales (camp de); III, 216.

Cicéron; I, 44, 46. Ses écrits philosophiques, 59.

Cilicie (la); I, 38.

Circéssium (Citadelle de); IV, 366.

Circoncellions (les), sectaires africains alliés des donatistes; leurs excès, IV, 135-136. Réintégrés dans tous leurs droits par Julien, 137. V, 264.

Cirque (Jeux du). Passion qu'ils inspirent; efforts de l'Eglise contre eux, III, 138-141. Sentiment et conduite de Julien à leur égard, IV, 303-304.

Cirthe prend le nom de *Constantine*, I, 254.

Civilisation. Ses moyens de défense et de propagation dans l'antiquité et dans l'Europe chrétienne, I, 35-36.

Classiques (Etude des). Débat dans l'Eglise sur ce sujet, V, 218 et suiv.

Claude accorde à la Gaule chevelue le droit de cité, I, 24. Se fait bâtir des temples en Bretagne, 53.

Claude le Gothique; I, 16.

Claude, officier de Valentinien; V, 243.

Clément, consul, mis à mort comme chrétien sous Domitien, I, 156, 157.

Clément, év. de Cæsarea, intercède auprès de Valentinien pour cette ville, V, 271.

Clément (Saint) d'Alexandrie. Son école, I, 116 et suiv., 352, 359, II, 397, 404. Ses *Stromates*, I, 117-118 (note). Méfiances qu'il inspire aux Latins; sa réponse, 120-121. Passage de lui sur l'Eucharistie, 145-146.

Clément (Saint), pape. Son épître, I, 89-90, 97, 429 et suiv., II, 399.

Clercs. Canon du concile de Nicée relatif à leur continence, II, 54.

Clergé (le). Ses immunités et priviléges, I, 254, 307, II, 252, 253, VI, 21, 464. Restrictions légales apportées à son accroissement, I, 307, VI, 465. Sa division, I, 420. Julien lui retire ses priviléges, IV, 143-144. Réformé par saint Basile, V, 133 et suiv. Son action bienfaisante sous Valentinien, 251, 254 et suiv., 262, 271. Lois le concernant promulguées par Théodose, VI, 113-114. Son importance progressive, 465.

Coblentz (Ville de); IV, 17.

Coché; IV, 377. Voy. *Séleucie.*

Code théodosien; II, 75.

Codinus. Historiette racontée par lui, II, 158.

Colchester (Colonia Londinensium); I, 284.

Colluthe, prêtre d'Alexandrie; I, 370.

Cologne; I, 198. Prise par les barbares, IV, 11. Reprise par Julien, 17.

Colonat (le), sorte de servage, II, 244 (note), 257-259, VI, 496.

Coloni, colons. Voy. *Colonat.*

Comaves (les). Vaincus par Arbogast et incorporés dans l'armée d'Eugène, VI, 378-379.

Comédiens (les). Loi de Théodose les concernant, VI, 395, 396.

Comtes, *comites*; II, 193, 194.

Conciles. Se multiplient au troisième siècle, I, 130.

Concubinat; II, 271, 272.

Confréries, instituées par Constantin à Constantinople, II, 181.

Consistoire sacré (le); II, 209, 210.

Constance, év. de Faenza; I, 264.

Constance, second fils de Constantin et de Fausta; I, 312, 465. Nommé César, II, 101. 365. 368. 375. Préside aux funérailles de Constantin, III, 6. Son caractère, ses premiers actes, 7 et suiv. Partage l'empire avec ses frères, 12. Soumis à l'influence arienne, 14-15. Fait la guerre aux Perses, 5, 19-21, 82. Dépose l'évêque orthodoxe de Constantinople pour donner son siége à Eusèbe de Nicomédie, 25. Ses dispositions à l'égard de saint Athanase, 26. Assiste au concile d'Antioche, 38. Sollicité par Constant d'accéder aux décrets du concile de Sardique, 82. Mécontent des Eusébiens, dépose Etienne, évêque schismatique d'Antioche, 85. Rappelle Athanase, 88. Leur entrevue, 89-90. 129. 130. Battu par les Perses à Singare, 185 et suiv. Sa situation à la mort de Constant, 195. Reçoit les députés de Magnence et de Vetranion, 201, 202. Refuse d'entrer en partage avec eux; se dispose à la guerre, 203. Rejette de nouvelles propositions qui lui sont adressées, marche sur Vetranion et le fait déposer par sa propre armée, 204-205. Etat de sa famille; il associe Gallus à l'empire en qualité de César, 206-212. Entouré d'évêques eusébiens, 212-213. Sa campagne contre Magnence, 216 et suiv. Le défait dans les plaines de Murse, 219. Prend possession de l'Italie, 222. Maître de tout l'Occident, 224. Son caractère gâté par le succès, *ib.* et suiv. Prête l'oreille aux accusateurs d'Athanase, 226 et suiv. L'invite à se rendre près de lui, 232. Le fait condamner par une assemblée d'évêques, à Arles, 236-237. Ses efforts pour obtenir l'adhésion des évêques d'Occident et du pape Libère, 238 et suiv. Prend ombrage de Gallus, 241. Le mande en Italie, 245. Le force à abdiquer, 248. Lui fait trancher la tête, *ib.* Assemble un concile à Milan, 249. Sa jalousie et sa haine contre Athanase, 250. S'efforce de faire ratifier par le concile les sentences des Orientaux contre lui, 251 et suiv. Exile les opposants, 263. Veut obliger le pape Libère à signer la condamnation d'Athanase, 264 et suiv. Exile le pape, 269. Sa conduite à l'égard de Julien, 272 et suiv. Se décide à partager avec lui le pouvoir suprême; ses motifs, 291 et suiv. Appelle Julien à Milan et l'élève au rang de César, 295 et suiv. Méfiance qu'il montre à son égard, 301. A suspendu l'exécution de la sentence contre Athanase; pourquoi, 305. Sa répugnance à l'enlever par force de son siége, 309. Envoie Diogène à Alexandrie avec des instructions verbales, 310. Approuve les actes violents de ses envoyés, 321. Son regret de l'évasion d'Athanase et

ses efforts pour se le faire livrer, 322. Sa lettre aux Alexandrins, 326. Etend la persécution arienne sur tout l'Empire, 348 et suiv. Poursuit le paganisme, 363 et suiv. Son voyage à Rome, 371 et suiv., IV, 23. Se rend à Sirmium, où il négocie avec Sapor, III, 383. Arrache à Osius de Cordoue son adhésion à la condamnation d'Athanase, 383-384. Ses succès contre les Sarmates, 404. Se déclare pour les semi-ariens et sévit contre les sectateurs d'Aétius, 405 et suiv. Veut convoquer un concile universel à Nicomédie, 407, 414. Y substitue deux conciles : l'un en Orient, l'autre en Occident, 416. Ecrit aux Pères de Rimini, 419. Ce qu'il éprouve à la nouvelle de leur décision, et comment il accueille leurs députés, 422. Moyens qu'il emploie pour forcer leur soumission, 423 et suiv. Son intervention au concile de Séleucie, 436 et suiv. Accueille la défense de Julien dénoncé auprès de lui, IV, 21-22. S'attribue les succès de celui-ci, 43. 45. 54. 59. Appelle à lui une partie des troupes de Julien, 70. Embarras qui nécessitent cet appel, 71 et suiv. Apprend l'élévation de Julien à l'empire, 85. Sa conduite en cette circonstance, 88 et suiv. Perd sa femme, 91, 93. Ses projets contre Julien, 95 et suiv. Son inintelligence politique, 106. Frappe à la fois les orthodoxes et les ariens extrêmes, 107. Epouse Faustine, *ib*. Son découragement, 108. Sa mort, 109. Ses funérailles, 123 et suiv. Réaction contre son règne, 138 et suiv. Regretté du peuple sous Julien, 316. Vue générale et appréciation de son règne; VI, 446 et suiv.

Constance, sœur de l'empereur Constance ; III, 204.

Constance, fille de Valens ; V, 277.

Constance (Jules), fils de Constance Chlore ; I, 97, 98. Périt assassiné, III, 9. Ses enfants, 207.

Constance Chlore, César ; son lot dans le partage de l'Empire, 139. Détails sur ses commencements, 188-189. Epouse la belle-fille de Maximien Hercule, 189. Rivalité hostile entre lui et Galère, 190. Monte au rang d'Auguste, *ib*. Tolérance que trouvent chez lui les chrétiens pendant la persécution, 193-194. Douceur de son gouvernement, 194. Ses succès militaires, 40, 195-196. Meurt à *Eboracum* en Bretagne, 196. Son apothéose, 197. Sa religion, 215, 216. Ses fils, 196, II, 97, 98. 223. 229. IV, 548.

Constant, troisième fils de Constantin et de Fausta, I, 312; II, 365. Son lot dans le partage de l'Empire, III, 12-13. Seul empereur d'Occident par la défaite et la mort de Constantin le jeune, 21-23. Sa protection recherchée par l'Eglise d'Occident, 58. Son caractère, 58-59. Fait la paix avec les Francs, 60. Mande à Milan saint Athanase; leur entrevue, *ib*. Obtient de Constance la réunion d'un concile universel à Sardique, 61, 64. Son expédition en Angleterre, 62. Presse Constance d'accéder à l'exécution des décrets du concile, 81. Protection accordée par lui à l'Eglise, 126 et suiv. Sa conduite à l'égard du paganisme, 132 et suiv. Meurt victime d'une conspiration militaire, 196.

Constantia, sœur de Constantin, donnée en mariage à Licinius, I, 213, 240. Demande grâce pour Licinius, 327. Eusèbe de Césarée et Eusèbe de Nicomédie, en faveur auprès d'elle, 333, 339, 380, II, 44. Artifice qu'elle leur aurait suggéré, 45. Son fils mis à mort par ordre de Constantin, 104. Ses derniers jours, 129. Reçoit aux approches de sa mort la visite de Constantin et plaide auprès de lui la cause des ariens, 130, III, 14.

Constantien, beau-frère de Valentinien, pris par les Barbares, V, 240.

Constantin le Grand. Sa naissance, I, 188. Laissé en otage à Nicomédie, 189. Sa personne ; ses sentiments ; sa situation, 190-192. Rejoint Constance Chlore dans la Gaule, 192 et suiv. Désigné par son père mourant au choix de l'armée, 196. Proclamé empereur ; mauvaise volonté de Galère à son égard, 197 Accorde la liberté aux chrétiens, 198. Ses succès contre les Francs, *ib*. Reçoit de Maximien le titre d'Auguste et épouse sa fille Fausta, 201-202. Donne un asile à Maximien après sa déchéance, 203-204. Trahi par Maxi-

mien, s'empare de lui à Marseille, où il s'était réfugié, 205. Maximien tente de l'assassiner; Constantin le fait mourir, 205-206. Son administration en Gaule, 206 et suiv. Rivalité entre lui et Maxence, 208 et suiv. Points de ressemblance entre eux et dissemblances, 208 et suiv. Provoqué par Maxence, 210. Se décide à le prévenir, 211-212. S'assure l'alliance de Licinius; ses intelligences à Rome, 213. Sentiment qu'il éprouve au moment de porter ses armes contre Rome, 213-214. Sa conversion, 214-219, 458 et suiv., VI, 433. Ce ne fut point de sa part acte de politique, I, 220-221. Chrétien mal instruit et imparfait, *ib.* Célérité de ses préparatifs de guerre, 222. Sa campagne en Italie, 222 et suiv. Vainqueur au pont Milvius, 229. Reçu à Rome avec enthousiasme; sa conduite; prééminence qui lui est décernée, 232 et suiv. Son attitude réservée à l'égard du paganisme; son pontificat, 234 et suiv., 460 et suiv. Sa statue à Rome, 237. Arc de triomphe élevé en son honneur, 238. Ses édits en faveur des chrétiens, 239 et suiv. Court sur le Rhin repousser les Barbares, 245. Son séjour à Trèves; panégyriques des rhéteurs, 245-246. Priviléges qu'il accorde au clergé chrétien, 254, 307. Son autorité invoquée par les donatistes, 260. Influence exercée sur lui par les évêques d'Occident, 261. Provoque le concile de Latran; sa lettre au pape Miltiade, *ib.* et suiv. Rompt avec Licinius; ses succès, 273 et suiv. Paix conclue entre eux; provinces nouvelles qu'elle lui donne, 275-276. Intervient dans la querelle des donatistes, 277 et suiv. Hésitation et scrupules de Constantin quand il s'agit de l'Eglise, 279-280. Convoque un nouveau concile à Arles; lettres écrites par lui à cette occasion, 280 et suiv. Sa colère et son embarras en présence de la protestation des donatistes, qui en appellent à lui-même; sa lettre au concile et sa profession de foi, 289-291. Condamne les donatistes, 293. Conséquences fâcheuses de son intervention, 294-295. Chrétien résolu au sortir de cette controverse, 296. Son administration et ses lois marquées de l'esprit chrétien, 296 et suiv. Peines dont il frappe l'incontinence, 301-302. Modifications qu'il apporte au droit civil sous l'influence chrétienne, 303, II, 269 et suiv., 446 et suiv. Adoucit le sort des esclaves, I, 304 et suiv. Prescrit le repos et la célébration du dimanche, 308. Sa conduite à l'égard du paganisme, 308 et suiv. Sa prospérité et sa félicité; admiration qu'il inspire, 311 et suiv. Etat de ses relations avec Licinius, 314. Mobile religieux qui devait le pousser à la guerre, 318. Expédition contre les Sarmates et les Goths, *ib.* Rompt avec Licinius, 319. Forces de Constantin; caractère religieux qu'il donne à la lutte, 319-320. Sa campagne victorieuse en Orient, 321 et suiv. Sa conduite envers Licinius vaincu, 327. Demeure maître de tout l'Empire, 327, 331. Ses deux édits, l'un en faveur des chrétiens, l'autre par lequel il promet aux païens la liberté religieuse, 340 et suiv. Dans quelle mesure il pouvait tenir et tint effectivement sa promesse à l'égard du paganisme, 345 et suiv., 462 et suiv. Sa douleur en présence des divisions produites en Orient par l'arianisme, 379-380. Lettre par laquelle il ordonne aux deux partis d'en finir, 380 et suiv. Envoie Osius à Alexandrie pour terminer le débat, 384 et suiv. Sa colère et son manifeste contre les Ariens, 387 et suiv. Cite Arius devant lui, 393. Convoque à Nicée un concile universel, 394, II, 13, 440. Ses motifs, II, 3 et suiv. Son discours à l'ouverture du concile, 29. Exile Arius et fait brûler ses écrits, 42. Sa satisfaction du résultat du concile; sa lettre aux églises, 58 et suiv. Fête donnée par lui aux évêques; son discours d'adieu, 60-62. Enivré de ses prospérités, 73 et suiv. Faveur qu'il accorde aux lettrés, 74-76. Ses prétentions théologiques, 76 et suiv. Son *Discours à la réunion des saints*, 78. Fâcheux effets de son prosélytisme, 80 et suiv. Leçon qu'il donne à Ablave, 83. Nouvelles mesures de lui contre les Ariens, 85 et suiv. Se rend en Italie, 89. Visite Rome, 92. Son attitude; dispositions mal-

veillantes qu'il rencontre, 93 et suiv. Division dans sa famille, 97 et suiv. Ordonne l'arrestation et la mort de Crispus, 103. Fait périr le fils de Licinius, 104. Sa honte et ses regrets, 105. Se venge par le supplice de Fausta, 106. Fiction qui rattache à ces événements le baptême de Constantin, 107 et suiv. Fondations et largesses qu'on lui attribue, 111, 112. Quitte Rome pour n'y plus rentrer, 113. Permet à sa mère d'agir à son gré en Judée, 114, 119. Lettre de lui à l'évêque de Jérusalem après la découverte de la sainte Croix, 123 et suiv. Se rend près de Constantia mourante; effet de cette entrevue, 130. Rappelle Eusèbe de Nicomédie et retombe sous son influence, 131 et suiv. Motifs religieux et politiques qui le déterminent à créer une nouvelle capitale de l'Empire, 137 et suiv. Bâtit Constantinople, 153 et suiv. Moyens qu'il emploie pour la peupler, 157-158. Dépouille les autres villes à son profit, 160. Statue d'Apollon consacrée sous son nom, 165. Révolution politique dont il poursuit l'accomplissement, 183 et suiv., 186. Réforme le système administratif, judiciaire et militaire de l'Empire, 195 et suiv. Caractère nouveau de ses relations avec les peuples voisins, 224 et suiv. Ses lois et ses mesures financières, 239 et suiv. Impuissance de ses efforts, 260. Rappelle Arius, 282. Est satisfait de sa profession de foi équivoque, 286. Fait de vains efforts pour le faire recevoir à Alexandrie, 293, 294. Exile Eustathe, évêque d'Antioche, 298. Sa politique à l'égard de l'Église, 301, 302. Ses victoires sur les Goths et les Sarmates; sa douceur envers les vaincus, 302-304. Ambassades qu'il reçoit d'Orient, 305 et suiv. Sa lettre à Sapor II, 312. Députation envoyée par lui vers saint Antoine dans le désert, 316. Son attitude par rapport à Athanase, 317 et suiv. Le cite devant un concile eusébien rassemblé à Tyr, 323, 324. Athanase lui demande justice, 336. Sa lettre au concile, 338. Devenu plus ombrageux en vieillissant, 351. Relègue Athanase à Trèves, 353. Veut faire recevoir Arius à la communion à Constantinople, 357-360. Ses dispositions après la mort de celui-ci, 361 et suiv. Règle le partage de l'Empire entre ses enfants, 363. Célèbre la dédicace de l'église des Saints-Apôtres, où il avait élevé son tombeau, 367. Est provoqué par la Perse et se dispose à la guerre, 368. Sa maladie et son baptême, 370 et suiv. Sa mort, 376. Jugement sur lui et sur son règne, 377 et suiv., VI, 433 et suiv. État de l'Empire et de l'Église après lui, III, 3 et suiv. Ses funérailles, 6-10. Son apothéose, 11. Émeute à l'occasion de la translation projetée de ses restes, 349. Irritation que Julien témoigne à son égard dans ses écrits, I, 160, 225, IV, 316 et suiv. VI, 521.

Constantin (Constitution de) touchant la juridiction des évêques; II, 265. Son authenticité justement contestée, 266.

Constantin (Médailles de); I, 217, 234, 309.

Constantin (Maison de); III, 10, 200.

Constantin. Voy. *Annibalien*.

Constantin le Jeune, premier fils de Constantin et de Fausta, I, 312. Nommé César, II, 101. Commande dans les Gaules, 354, 365, 375. Son lot dans le partage de l'Empire, III, 13. Ses rapports avec saint Athanase, 15. Révoque la sentence qui le condamnait; sa lettre au peuple d'Alexandrie sur ce sujet, 16 et suiv. Sa brouille avec Constant et envahit l'Italie, 21-22. Périt dans une embuscade, 23.

Constantin, amiral de Julien; IV, 360.

Constantine, fille de Constantin, femme d'Annibalien, II, 366; III, 201. Épouse Gallus, 212. Son caractère; part qu'elle prend au gouvernement, 242. Sa mort, 246.

Constantinople. Avantages de sa position, II, 143 et suiv. Bâtie par Constantin, 153 et suiv., 444 et suiv. Comment peuplée, 157-158. Décorée des dépouilles des autres villes, 160. Ses symboles chrétiens, 165. Ses églises, 166 et suiv. Dédicace de la ville, 178. Assimilée à Rome, 480. Ses corporations, 181. Son administration, 182, 183. Enfant de la vieillesse du

monde, 260. Son rôle utile, 261 et suiv. Parallèle entre elle et Rome, 276. Troubles causés par la cherté des grains, 351. Soulèvement militaire; massacres dont elle est le théâtre, III, 9-10. Tombe en partage à Constance, 13. 23. Troubles violents qu'y produit l'installation de l'évêque Macédonius, 63-65. Emeute à l'occasion de la translation du corps de Constantin, 349. IV, 75. Julien y fait son entrée, 117. Sentiments qu'y excitent ses premiers actes, 118 et suiv. 123. Son attitude devant la persécution, 168. Faveurs dont Julien la gratifie, 222-224. Envoie une députation à Jovien, 484, 485. Mal disposée pour Valens, V, 61 et suiv. 70. 92. 299. Menacée par les Goths, 334, 342, 351. Organise sa défense, 352. Envoie ses hommages à Théodose, 359. Entrée de celui-ci dans la ville, 370. 413. Son ardeur pour les discussions théologiques, VI, 86.-89. 123. Défense faite aux habitants de s'y livrer en public, 233. 346. 392. 394.

Constantinople (Eglise de). Eusèbe de Nicomédie s'empare de son siége épiscopal, III 25. Déchirée, troublée, opprimée par les ariens, 63 et suiv., 349, IV, 93, 94, V, 349, 393. Sa situation à l'avénement de Théodose, V, 370 et suiv. Relevée par saint Grégoire, 379 et suiv. Son siége épiscopal usurpé par Maxime, 401-402. Veut et obtient Grégoire de Nazianze pour évêque, 404-405, 407 et suiv. Adieux de celui-ci, 438 et suiv. Choisit Nectaire pour son successeur, 445. Agitée de nouveaux troubles durant l'absence de Théodose, VI, 246. Prééminence de son siége épiscopal, V, 452.

Constantinople (Concile de); V, 423 et suiv. Son symbole, 449-450. Ses canons, 451. Ses résultats, 455 et suiv. VI, 89.

Constitution (la) de l'Empire ; I, 5 et suiv. Frappée d'impuissance à la fin du troisième siècle, 19. Travail des jurisconsultes pour en changer le principe, *ib.* Révolution opérée par Dioclétien, 20. Avantages que cette révolution offrait aux chrétiens, 175. Nouveaux changements sous Galère, 187. Devient sous Constantin une monarchie régulière, II, 183 et suiv.

Consulat (le) maintenu par Constantin, II, 192.

Consus (le dieu); I, 44.

Contributions. Leur nature et leur assiette, II, 236 et suiv.

Corduène (la) soumise aux Romains, IV, 343. 393.

Corinthe ; I, 96, 97.

Cornutes (les), alliés de Julien contre les Alamans, IV, 39.

Corporations ; II, 249.

Corporations catholiques. Permission de tester en leur faveur, I, 307.

Crépin (S.), apôtre de Soissons, I, 195.

Crispus, fils de Constantin; I, 201 (note). Son caractère, 312. Elevé par Lactance, 313. Nommé César des Gaules; sa première campagne contre les Francs; son retour, *ib.* Commande en Orient la flotte de Constantin, 324. Objet de jalousie pour Fausta, 314; II, 99. Défiance de Constantin à son égard, fomentée par Fausta, 100. Ses torts supposés, 102-103. Son arrestation et sa mort, 103. Date de cet événement, 96 (note). Etait chrétien, 102. 161.

Croix (la Sainte) retrouvée; II, 119 et suiv. Remise à l'évêque de Jérusalem, 122. Joie causée par cette découverte, 125.

Ctésiphon, une des capitales de la Perse; IV, 343, 367, 372, 377, 381. Assiégée par Julien, 383 et suiv.

Culte chrétien. Communication constante établie par lui entre le clergé et les fidèles; I, 140. De quoi il se compose, 140 et suiv. Approprié à toutes les intelligences et à tous les états, 145, 147.

Cultes (Liberté des), accordée par Gratien, IV, 350-351.

Cumes (Sibylle de); VI, 228.

Curiales; II, 247 et suiv. Leur condition, VI, 462 et suiv.

Curie (la); se vide au profit de l'Eglise, VI, 466.

Curieux. Nature de leur office; supprimés par Julien, IV, 142.

Cyanées (les îles) ou Bleues; II, 147.

Cybèle introduite à Rome, I, 47. S'identifie avec l'ancienne Ops, 48. 50.

Ses mystères, 166. Scandale de son culte, devenu sensible aux païens même, 348. Sa statue du mont Dindyme transportée à Constantinople, II, 161, 162. Julien va lui rendre hommage dans son sanctuaire de Pessinonte, IV, 227. Explication qu'il donne de son culte, 228. 229.

Cynégius, préfet du Prétoire, chargé d'exécuter les lois contre les païens, VI, 97, 98. 109. 127. Sa mort, 231.

Cyprien (Saint); l'évêque par excellence, I, 130-131. Son témoignage sur l'unité de l'Église et la primauté accordée à saint Pierre, *ib.* Le caractère et les attributs de l'évêque décrits par lui, 131-132. 139. Sa prudence et sa modération, 257. Son opinion sur le baptême donné par les hérétiques, 285-286. 441. III, 140.

Cyrille, diacre, martyrisé à Héliopolis. IV, 174-175.

Cyrille (Saint). Ses *Catéchèses*, III, 117 et suiv. 141. Nommé évêque de Jérusalem, 230. Croix lumineuse dont il signale à Constance l'apparition, 230-231. Sa situation par rapport à l'arianisme, 393. Déposé par l'évêque arien de Césarée, son métropolitain, 402. IV, 334. Assiste au concile de Constantinople, V, 423.

Cyrille (Saint), év. d'Alexandrie; sa réfutation de Julien, IV, 325.

Cyrinus, notaire; IV, 139.

Cyzique troublée par les prétentions des Novatiens, IV, 181. Tombe au pouvoir de Procope, V, 68.

D

Daces, Dacie; I, 33; III, 22.

Dacien, patrice; IV, 492.

Dagalaïphus, duc de l'Osrhoène, prend part à la guerre contre les Perses sous Julien, IV, 362, 373, 416. Contribue à l'élection de Valentinien, 492. Opposé à l'élévation de Valens, 496.

Dalmace, fils de Constance Chlore; II, 97, 98, 188.

Dalmace, neveu de Constantin; II, 366. Périt assassiné, III, 9.

Dalmace, tribun; VI, 186.

Damas. Troubles dans cette ville sous Julien; IV, 173.

Damase, élu pape, V, 37. Violences qui accompagnent cette élection, 38. Situation difficile de Damase, 39, 40. Sa position à Rome, 43. Deux constitutions lui sont adressées par Valentinien, *ib.* Sa conduite envers les semi-ariens, 119. Sa foi prise par Théodose pour symbole de la foi catholique, 364-365. Consulté par Théodose, se prononce contre la validité de l'élection de Maxime au siége de Constantinople, 406, 407. VI, 23. Calomnié; vivement soutenu par le concile d'Aquilée, 32, 33. Communique à l'Eglise d'Orient la condamnation des apollinaristes, 45. Reçoit communication de l'exécution des priscillianistes, 206. Son caractère, 259. Restaure les Catacombes, 260-261. Entreprend de corriger les versions latines des Écritures saintes, 262. S'adjoint saint Jérôme pour l'aider dans ce travail, 263. Subit son influence, 267-268. Sa mort, 282.

Daphné (Temple de); sa description, IV, 281. Visité et restauré par Julien, 282 et suiv. Détruit par un incendie, 285. Sa destruction imputée aux chrétiens, *ib.*, 286.

Décence, césar, se donne la mort, III, 223.

Décentius, notaire. Sa mission en Gaule, IV, 70, 76-79. Sa fuite, 85.

Décius. Son rêve politique, I, 16. Repousse les Barbares, *ib.* Persécute les chrétiens, 172-173.

Décurions. Voy. *Curiales*.

Defensores civitatum. Création et nature de cette charge, V, 51-54. Deviennent les lieutenants des évêques, 53. Belle définition de leurs attributs par Théodose, VI, 112-113. Violences dont ils sont accusés en Orient, 336.

Delphidius, orateur; VI, 206.

Démocratie romaine. Sa dégradation successive sous l'empire, I, 9, et suiv.

Démophile, év. arien de Bérée, III, 355. Nommé év. de Constantinople, V. 94. Son influence sur l'impératrice Dominica, 371, 372. 379. 390. Déposé par Théodose, 408. VI, 89.
Démosthène, chef des cuisiniers du préfet d'Orient. Sa conduite envers saint Basile, V, 97, 100, 103, 109, 110. Est élevé à un emploi important, 109.
Denys d'Halicarnasse; cité, I, 47.
Denys, év. de Milan. Sa conduite au concile de cette ville, III, 254 et suiv. Déposé, 263. Meurt en exil, V, 261.
Denys, év. de Rome; II, 409.
Denys (le comte), représentant de l'empereur au concile de Tyr, II, 324, 325, 334, 335, 336.
Denys (Saint), év. d'Alexandrie; I, 128, 174, 175. Combat Sabellius, II, 409. Sa doctrine sur la Trinité, *ib.*
Denys (Saint), év. de Paris; I, 195. Martyr, IV, 47.
Dgilgitane (Djijelli); V, 267.
Diaconesses; VI, 314, 315.
Diacres. Leurs fonctions, I, 136, 137, 420. Leur institution. 421.
Diane; I, 48, 50; II, 69.
Dianée, métropolitain de la Cappadoce. Sa défection, VI, 202-203.
Didyme, aveugle d'Alexandrie; III, 313. Vision qui lui annonce la mort de Julien, IV, 434.
Dieu. Connaissance que pouvaient avoir les anciens de son existence et de son unité, I, 79. Insuffisance de l'idée rationnelle de Dieu, 80 et suiv. Devenu sensible par Jésus-Christ, 84 et suiv. L'idée de son unité rendue familière aux païens par le christianisme, III, 215. Cette idée compromise par l'arianisme, II, 8, VI, 514, 515.
Dieux étrangers naturalisés à Rome, I, 46. Formule d'évocation employée à leur égard, *ib.*
Dimanche (le). Loi civile qui en consacre l'institution, I, 308.
Diocèses; II, 198.
Dioclétien, élu empereur, I, 41. Fixe sa résidence à Nicomédie, *ib.* Révolution qu'il opère dans la constitution de l'Empire, 20, 39 et suiv. Conséquences de cette réforme, 40 et suiv., 175. Changement qu'il introduit dans l'étiquette, 42. Paix dont jouit l'Eglise dans les commencements de son règne, 175-176. Faveur qu'il montre aux chrétiens, 176-177. Résistance qu'il oppose avant de consentir à l'édit de persécution; vaine restriction qu'il y met, 178. Sa retraite, 183. Assiste à la décomposition de son œuvre, 187. Un trait de sa politique, 189. Se refuse à reprendre l'empire, 203. Mandé à Milan par Constantin, 240. Met fin à ses jours, 241. II, 138. 141. 143. 184. 198. 229. Traité de Nisibe imposé sous lui aux Perses, IV, 424-425.
Diodore, év. de Tarse; V, 423, 453.
Diodore (le comte): IV, 250.
Diodore, prêtre d'Antioche; V, 300.
Diogène. Sa mission auprès de saint Athanase, III, 310.
Divorce (le) restreint par Constantin, II, 272. Maintenu par la loi romaine, VI, 491. 523.
Dogme (le) chrétien déjà implicitement contenu dans la suite des faits évangéliques, I, 76. Fondé par Jésus-Christ, et indissolublement lié à l'Eglise, 88.
Dominica, femme de Valens, tombe sous l'influence des ariens, V, 77. Appelle saint Basile auprès de son fils malade, 104-105. Organise la défense de Constantinople, 352. Son gouvernement, 371.
Domitien, empereur; I, 156.
Domitien, préfet du Prétoire; mission dont le charge Constance, III, 245. Emprisonné, *ib.* Massacré, 246.
Domitille, martyre sous Domitien, I, 156.
Domnin, ambassadeur de Justine auprès de Maxime, se laisse tromper par lui, VI, 222 et suiv.
Donat, qui a donné son nom à la secte des donatistes, év. des Cases Noires en Afrique, I, 258. Principal accusateur de Cécilien, év. de Carthage, 265. Sa condamnation au concile de Latran, *ib.* Son caractère, IV, 135.
Donatien, év. de *Forum Claudii*; I, 264.
Donatistes (les). Origine, caractère et sujet de leur schisme; troubles qu'il produit en Afrique, I, 256 et suiv. Accusés eux-mêmes de *tradition*, 263 (note). Condamnés au concile de La-

tran, 264-265. Eludent la décision du concile et recommencent la querelle, 277. Constantin cède à leurs plaintes; enquête ordonnée par lui, 277 et suiv. Leur obstination; condamnés de nouveau par le concile d'Arles, 280, 285, 286. Demandent à être jugés par l'empereur lui-même, 289. Ordre donné par celui-ci à leur égard, 290. Procédure nouvelle dirigée par lui, 292. Leur condamnation; mesures répressives dont ils sont l'objet, 293. Deviennent une faction de brigands, 295. Leur développement; leur alliance avec les circoncellions; désordres commis par eux, IV, 135-136. Rappelés d'exil par Julien, 137. Leurs violences, 181. Leur conduite dans la révolte d'Afrique, sous Valentinien, V, 264, 266. Gratien leur refuse la liberté de leur culte, 351. Poursuivent de leurs calomnies le pape Damase, VI, 32.

Doristore, en Thrace. Émilien y est martyrisé, IV, 182.

Draconce, prêtre; III, 306.

Dracontius, massacré à Alexandrie, IV, 250.

Drépane; I, 188 (note); IV, 489, 490.

Droit romain. Révolution qu'il subit, I, 28 et suiv. Modifications que lui apporte le christianisme, I, 302; II, 269 et suiv., 447 et suiv.; III, 126-127. Se conserve dans l'empire byzantin, II, 262.

Dura (ville de); IV, 421.

E

Ecdicius, préfet d'Egypte; IV, 267.

Éclectisme (l') alexandrin; I, 106; III, 160 et suiv. Voy. *Néoplatonisme*.

Écoles (les). Ce qu'elles étaient; leur influence, III, 142. Fermées aux chrétiens par Julien, IV, 209 et suiv. Edit de Valentinien sur la police de celles de Rome, V, 29.—de la Gaule, I, 194.

Écoles chrétiennes, IV, 213.

Écritures-Saintes (les). La correction de leurs versions latines entreprise par le pape Damase, VI, 262 et suiv.

Édesse; III, 202. Conduite de Julien à l'égard de cette ville, IV, 268-269, 342. Inquiétude des habitants à son approche; leur attachement au christianisme, 355. Ils lui envoient une députation, 356. Leur courage soutenu par saint Ephrem, *ib.* et suiv. 465. Persécutée par Valens, V, 111, 304-306. Temple païen épargné dans cette ville, VI, 108.

Édit de Milan, pour la liberté des chrétiens, I, 241 et suiv. Ses effets; joie avec laquelle il fut accueilli, 249 et suiv., III, 113.

Édit de Constantin pour le rétablissement de la religion chrétienne en Orient, et la réparation des dommages causés par les persécutions, I, 340-342. Part probable qu'eut Eusèbe de Césarée à sa rédaction, 339. — du même, qui assure la liberté religieuse aux païens; son caractère, 342 et suiv., 462 et suiv.

Égée, en Cilicie. Son temple démoli, I, 347, 466, 467.

Égitius, tribun militaire, proposé pour l'empire, IV, 492.

Église (l'). Sa conduite après son triomphe, sous Constantin. I, III et suiv. (*Avertiss.*). Analogie entre sa situation au quatrième siècle et celle d'à présent, V, et suiv. Son unité comparée à celle de l'Empire, 1-5, 148-150. Son organisation supérieure au type des plus savantes constitutions politiques, 68. Fondée par Jésus-Christ, 70 et suiv., 88. Vivante comme la parole, 75. Se met à l'œuvre dès le lendemain de l'Ascension, 76. Contemporaine du dogme et indissolublement liée avec lui, 88. Signe de la véritable Eglise, *ib.* Son état et ses actes durant les temps apostoliques, 89 et suiv. Son principe d'autorité, 90-95. Se plie aux conditions de tous les peuples, 97. Rome devenue sa capitale, *ib.* Diversités qui s'y produisent à l'aise au sein de l'unité, dès le temps des apôtres, 98 et suiv. Son extension à la fin du siècle apostolique, 105. Vains efforts des sectes phi-

losophiques et religieuses, sous la dénomination de gnostiques, pour l'absorber, 104, 109 et suiv. Tendances différentes des Eglises grecque et latine, 120 et suiv. Se font équilibre sous le joug de l'autorité, 121, 126. Développement de l'Eglise dans les premiers âges, divisé en trois périodes, 128-129. Lien de son unité; son organisation hiérarchique, 129 et suiv., 416 et suiv. Ses règles de conduite, 132 et suiv. A pour clef de voûte la primauté du siége de Rome, 139-140. Communication constante entre le clergé et les fidèles par le culte, 140 et suiv. Sa sanction pénale, 147. Etat de tranquillité et de confiance du chrétien, dans son sein, 149-150. Persécutions exercées contre elle ; leur caractère et leurs différentes périodes, 151 et suiv. Sa position légale, 164. Sa situation de fait sous les Antonins, 166-167. Raison de la fréquence des apostasies dans les dernières persécutions, 172-173. Paix dont elle jouit d'abord sous Dioclétien; avantages qu'elle retire de la révolution politique opérée par lui, 175-176. Affranchie par l'édit de Milan, 229 et suiv. Transports de joie qu'elle fait éclater, 249, 253. Force que lui donne son unité; parti que songe à en tirer Constantin, 253-254. Etrangère à l'intervention du pouvoir civil dans la guerre des donatistes, 295. L'affranchissement des esclaves mis sous son patronage, 306. Adeptes que lui procure la faveur; priviléges qui lui sont accordés, 307. Maltraitée en Orient sous Licinius, 316, 317. Délivrée par Constantin : son ascendant, 341 et suiv. Correspondance de plus en plus grande de son organisation avec celle de l'Empire, II, 10 et suiv. Son unité menacée par l'Arianisme, affermie par le concile de Sardique, III, 75. Dangers et avantages pour elle de la prospérité; l'Eglise propriétaire, 112-113. Ses institutions charitables, 114-115. Caractère nouveau que prend son enseignement dogmatique, 116 et suiv. Protégée par l'autorité impériale, 126 et suiv. Condamne les jeux et spectacles, 139 et suiv. Conduite de Julien à son égard en Gaule, 362. Trouble jeté dans son sein par l'arianisme, 440 et suiv. Ses priviléges retirés par Julien, IV, 143-145. Effets opérés sur elle par sa disgrâce, 164. Sa situation sous Jovien, 474-476 ; et sous Valentinien, 500-501 ; V. 9-13. Trouve un appui dans la création de la magistrature des *Defensores civitatum*, 53. Sa situation sous Valens, 79, 84-85. Victorieuse dans sa lutte contre l'État, 111. Sa constitution intérieure, *ib.* et suiv. Est divisée au sujet des études profanes, 218 et suiv. L'accroissement de sa puissance, manifeste sous Théodose, 456-457. Lois rendues en sa faveur par Gratien, VI, 21. Nouvelle faveur qu'il lui accorde, 27. Lois la concernant, rendues par Théodose, 113 et suiv. Révolution amenée par saint Ambroise dans ses rapports avec l'État, 189, 441. Triomphe en Orient avec Théodose, 347. Vue générale sur son histoire au quatrième siècle, 432 et suiv., 453. Sa constitution comparée à celle de l'empire, 454 et suiv. Contraste entre sa situation et celle de l'État, 465. Services rendus par elle, 465 et suiv. Ce qu'elle doit aux empereurs, III, 126, VI, 521.

Église d'Occident. Sa résistance à l'arianisme, III, 354 et suiv. Effet produit sur elle par les querelles de l'Église d'Orient, VI, 3. Démarche par laquelle elle y intervient, 35-37.

Église d'Orient. Son état sous Licinius; I, 316, 317. Sa délivrance par Constantin; bienfaits qu'elle reçoit de lui, 341 et suiv. Mal dont elle est travaillée, 349, 350. Livrée à la persécution arienne, III, 349 et suiv. Efforts de saint Basile pour lui rendre la paix, V, 115 et suiv. Situation de son clergé; saint Basile le réorganise, 133 et suiv. Persécutée sous Valens, 300. Élude l'intervention de l'Occident dans ses débats intérieurs, VI, 37-38. Continuation de ses troubles sous Théodose, 86 et suiv. Pacifiée par lui, 343 et suiv. Sa discipline relâchée sur la continence des clercs, II, 430.

Église grecque, latine. Caractère de chacune d'elles, parallèle entre l'une et l'autre, I, 102, 120 et suiv., 350-351, 452 et suiv.

Églises chrétiennes, multipliées par ordre de Constantin, et ornées des dépouilles du paganisme; I, 349.—bâties par Constantin à Constantinople; leur architecture, II, 167 et suiv., 177.

Égypte (l'); I, 36. Troublée sous Dioclétien, 40. Ses églises, 112, 333, 334. Principal théâtre de la vie monastique, 353 et suiv., III, 98, 100. Caractère de son paganisme, 365. Réclame auprès de Julien contre les actes du règne de Constance, IV, 139, 246. Puissance et popularité de saint Athanase en Égypte, V, 80-81. Sa situation sous Valens, 111. Théodose y achève la destruction du paganisme, VI, 289 et suiv.

Égypte (Église d'); II, 434 et suiv. Troublée et persécutée par les ariens, III, 341 et suiv. Ses évêques au concile de Constantinople, V, 435. Et à celui de Rome, VI, 38. Voy. *Alexandrie, Athanase.*

Élée (École d'); II, 422, 423.

Éleusis; I, 47, 50, III, 286.

Éleuthéropole (Monastère d'); V, 184.

Éleuze, év. de Cyzique. Sa position dans l'arianisme, III, 393. Son rôle au concile de Séleucie, 439. Banni par Julien, IV, 181-182. 463. Réprimandé par Valens, V, 76. 446. VI, 89.

Élien, proconsul d'Afrique; I, 278.

Éloquence. Sa décadence, VI, 504. Est ravivée par le christianisme, 508.

Elpide, député du pape aux Eusébiens, III, 36, 54.

Elpidius, officier de la maison de Julien, apostat, IV, 232, 287.

Elvire (Concile d'); III. 141.

Émèse; I, 32. Troubles dans cette ville sous Julien, IV. 173.

Émilien, chef de parti à Alexandrie; I, 174.

Émilien; son martyre, IV, 182.

Emmélie, mère de saint Basile, IV, 187. Fonde un couvent, 191-192. V, 202.

Empire (l'). Son unité comparée à celle de l'Église, I, 1-5, 148-150. Constitué par Auguste, 5 et suiv. Sa constitution devenue impuissante à la fin du troisième siècle, 19. Sa dissolution précipitée par l'extension du droit de cité, 26 et suiv. Causes de sa faiblesse devant les Barbares, 33, 169. Son anarchie croissante sous les trente tyrans, 38. Réorganisé par Dioclétien, 20, 39 et suiv., 175. Partage de l'empire; ses conséquences, 40 et suiv. Son état moral et religieux, 43 et suiv. Sa langueur intellectuelle, 62. Ses principes et ses lois opposés au christianisme, 151 et suiv. Nouveaux changements dans sa constitution, 187. Partagé entre quatre souverains rivaux, 207 et suiv. Distinction qui s'y établit entre l'administration et la souveraineté politique, 235-236. Partagé entre Constantin et Licinius, 276. Sa législation et son gouvernement deviennent chrétiens, 296 et suiv. Soumis tout entier à Constantin, 327. Différences profondes entre ses deux moitiés, l'Orient et l'Occident, 331 et suiv. Son unité administrative, II, 9-10. Sa configuration géographique, 145. Son organisation civile, judiciaire et militaire, sous Constantin, 183 et suiv. Sa déplorable condition économique, 228 et suiv. VI, 461 et suiv. Ses impôts, II, 237. Inutiles efforts de Constantin contre sa décadence, 260, 378-379. Partagé entre ses fils, III, 12 et suiv. De nouveau réuni sous Constance, 224. Sa situation sous Valentinien, V, 45 et suiv.; au commencement du règne de Gratien, 286; après la bataille d'Andrinople, 342-343, 350 et suiv. Ses aspirations religieuses à l'avénement de Théodose, 362-363. Ses succès du côté de la Perse, VI, 110. Douleur et découragement qu'y répand la mort de Théodose, 413 et suiv. Vue générale sur son histoire de Julien à Théodose, 439 et suiv. Sa condition comparée à celle de l'Église, 454 et suiv.

Empire d'Occident. Sa division entre Valentinien le Jeune et Maxime, VI, 52, 56. Tombe tout entier au pouvoir de Maxime, 225, est reconquis par Théodose, 241-242. Rendu par lui à Valentinien, 244. Douleur qu'y cause le meurtre de Valentinien, 360. Sa soumission passive à l'usurpateur Eugène, 367-368. Donné à Honorius par Théodose, 409.

Empire d'Orient; son **état social** com-

paré à celui de l'Occident, I, 331 et suiv. Menacé sous Valens par les Perses et les Goths, V, 61. Envahi et ravagé par ces derniers, 323 et suiv.

Enfants nouveau-nés mis à mort ou vendus; rescrits de Constantin sur ce sujet, I, 298-299.

Éphèse; I, 37, 48. Son siége épiscopal, 138, II, 12.

Éphrem (Saint) ou Éphraïm, diacre. Sa jeunesse; son séjour parmi les cénobites de Mésopotamie, III, 188-189. Sa piété, son éloquence, ses écrits, 190. Sa conduite pendant le siége de Nisibe, 191 et suiv. 444. Soutient le courage des habitants d'Édesse effrayés de l'approche de Julien, IV, 356. Son oraison intitulée: *la Perle*, 357-358. Ses relations avec saint Basile, V, 182 et suiv.

Épictète. Son stoïcisme, I, 58.

Épictète, év. de Centumcelles, ambitieux et courtisan; prend part à l'entrevue de Constance et du pape Libère, III, 267-269. IV, 95.

Épicuréisme. Ce que fut celui d'Horace, I, 58. Reste maître du terrain après Marc-Aurèle, 62. N'est plus qu'une licence grossière, *ib.*

Épiphane (Saint); II, 430, 432. Moine, puis év. de Salamine; ses rapports avec Hilarion et saint Basile, V, 184-185. Assiste au concile de Rome, VI, 36.

Épiphanie. Troubles que suscite Julien dans cette ville, IV, 174.

Épiscopat (l'). Démembrement de l'autorité apostolique, se régularise, I, 129 et suiv. Sa majesté au troisième siècle, 130. Son caractère et ses attributs, d'après saint Cyprien, 131-132. Voy. *Evêques*.

Équitius, maître de la cavalerie, IV, 275-276. Tué à la bataille d'Andrinople, 342.

Ériulphe; VI, 126.

Éroc, chef germain; I, 197.

Esclavage (l'). Sa première rencontre avec l'Évangile, I, 304. Difficultés de son abolition soudaine, 306, II, 245 (note). Atténué en fait, maintenu en principe, VI, 493-494. Sa recrudescence au quatrième siècle, 495. Comment, grâce à l'Église, s'opéra sa suppression, 498-503. 524.

Esclaves (les). Conduite des chrétiens envers eux, I, 162. Idées reçues chez les païens à leur égard, 163. Lois de Constantin favorables à leur affranchissement, 304-305, II, 273. Patronage donné à l'Église pour leur émancipation, I, 306. Ce que l'Église a fait pour eux, VI, 493, 495 et suiv.

Esculape. Son culte introduit à Rome, I, 47, 50.

Espagne (l'); I, 22, 36, 39. Le christianisme y est prêché, 105. III, 22. Se soumet à Magnence, 200, 222. Berceau du priscillianisme; attitude de son clergé à l'égard de cette hérésie, VI, 202. Rentre sous la domination de Théodose, 241.

Esséniens; IV, 272.

État (l'). Sa situation relativement à l'Église sous Valens; V, 79. Est vaincu par elle, 111. Ce qu'il a fait pour l'Église au quatrième siècle, VI, 521. Variabilité de leurs rapports, dont l'union n'est qu'une forme passagère, 526.

Étienne, év. d'Antioche, frappé d'anathème au concile de Sardique, III, 72. Honteux expédient dont il use à l'égard des députés du concile, 83. Est déposé, 84.

Étrurie (l'). Son influence sur le culte primitif des Romains, I, 45.

Eucharistie (l'). Ce qu'elle est dans le christianisme, I, 143-146.

Euchrocie, condamnée comme priscillianiste, VI, 206.

Eudoxe, év. arien d'Antioche; III, 401. Promulgue en Orient la formule de Sirmium, *ib.* Banni par Constance, 406. Son rôle au concile de Séleucie, 436 et suiv. Év. de Constantinople, 440. IV, 75. 463. Consulté par Valens; sa position dans l'arianisme, V, 72. S'empare de l'esprit de Valens, 73, 74. Empêche la réunion des semi-ariens avec Rome, 76. Baptise Valens, 77. Sa mort, 93.

Eugène, rhéteur; IV, 148. Ses opinions religieuses et sa position, VI, 363. Est proclamé empereur, *ib.*, 365. Attitude de saint Ambroise à son égard, 367-368. Incorpore dans son armée les Bructères et les Comaves, 375-377. Accorde aux païens de Rome la resti-

tation de leurs temples et le rétablissement de l'autel de la Victoire, 378. Passe en Italie, 379. Lettre qu'il reçoit de saint Ambroise, 380. Placé malgré lui à la tête des païens, 385-386. Vaincu par Théodose après une première rencontre demeurée indécise, 396 et suiv. Fait prisonnier; sa mort, 403. 452.

Eugène, eunuque, prête son concours à la révolte de Procope, V, 63, 64.

Eumène, rhéteur gaulois; I, 195.

Eunape; III, 59, 173, 277, 282.

Eunome, disciple d'Aétius, qui a donné son nom aux Eunomiens, assiste au concile de Séleucie, III, 437 et suiv. IV, 107. Condamné par le concile d'Alexandrie, 260. 463. V, 61. Accusé auprès de Valens, V, 71. Exilé, 74. 230. 231. Condamné par le concile de Constantinople, 451. Revient dans cette ville, VI, 86, 89. Obtient une audience de Théodose, 90. Est proscrit, 93.

Eunome, év. hérétique de Samosate; V, 306.

Eunomiens (les), exceptés par Gratien de la liberté des cultes, V, 351. Leur attitude au commencement du règne de Théodose, VI, 86. Édit de Théodose qui leur interdit toute espèce d'assemblée, 91. Loi du même, qui leur restitue les principaux droits civils, 396.

Eunuques. Leur rôle auprès de Constance, III, 14. Flétris par saint Athanase, 345.

Euphrate, év. de Cologne. Sa mission auprès de Constance, III, 82. Tentative des Eusébiens pour le perdre, 83.

Euphrate (l'); I, 36. Julien le fait passer à son armée, IV, 355. Est occupé par une flotte romaine, 359 et suiv.

Euphrone, élu év. d'Antioche, II, 300. 326. III, 83.

Eupraxius, questeur; V, 56.

Eupsique, martyrisé, IV, 186.

Europe (l'); I, 25. Du moyen âge, 36.

Eusèbe (Saint) d'Alexandrie; I, 174.

Eusèbe, év. de Césarée. Son récit de la vision et du songe de Constantin, I, 216. Difficultés de ce récit, 218. Son témoignage sur l'instruction chrétienne de Constantin, 221. 234. Sa renommée, sa vie, ses écrits, son talent, 335-337. Ce qui lui manquait, 338. Ses rapports avec Licinius et Constantin, *ib.*, II, 79 (note). Devient l'un des conseillers de Constantin, I, 339. Embrasse le parti d'Arius, 377, 378. Assiste au concile de Nicée, II, 23. Sa conduite artificieuse, 33 et suiv. Présente une confession de foi ambiguë, 35. Signe le symbole de Nicée, 42. Artifice qu'on lui prête, 45. Chargé par le concile d'examiner la question du calendrier; son livre de la *Pâque*, 51. Ses panégyriques à Constantin, 60-61. Ses rapports particuliers avec lui et son influence, 78 et suiv. Lettre pastorale où il rend compte, en termes ambigus, de son adhésion aux actes du concile, 83. 109. 296. Écarté du siége d'Antioche, 299-300. Interpellé par Potamon au concile de Tyr, 328-329. Célèbre la dédicace de l'église de la Résurrection à Jérusalem, 342. 350. Sa mort; appréciation de sa *Vie de Constantin*, III, 39.

Eusèbe, év. de Nicomédie; I, 317 (note). Son influence sur l'impératrice Constantia, et par elle sur le gouvernement, 338, 339, 380. Ses ménagements pour Licinius, 339. Devient un des conseillers de Constantin, *ib.* Se laisse gagner aux flatteries d'Arius, et épouse sa cause avec ardeur; ses mobiles secrets, 376 et suiv., 380, 384, 393. Assiste au concile de Nicée, II, 23. Sa tactique artificieuse, 33 et suiv. Position embarrassante où il se trouve, 38-39. Signe le symbole de Nicée, 44. Artifice qu'on lui attribue, 45. Ses menées à Nicomédie, 87. Est enlevé de son siége et exilé, *ib.* Langage sévère de Constantin à son égard, 88. Est déposé, 89. Conserve, quoique absent, de l'influence sur Constantin, 129. Rétabli sur son siége, 131, 132 (note). Reprend son ancien crédit, 132 et suiv. Ses intrigues en faveur d'Arius, 282, 292-293. Fait condamner et déposer Eustathe, évêque d'Antioche, 294 et suiv. Ses sourdes menées contre Athanase, 317 et suiv., 321, 322, 334, 336. Obtient du concile de Tyr la réhabilitation d'Arius, 347-349. 350. Accuse Athanase de crime d'État et le

fait exiler, 353. Baptise Constantin, 375. Son influence auprès de Constance, III, 14. Est chargé par l'empereur de l'éducation de ses jeunes cousins, 18. S'empare du siége de Constantinople, 25. Ses tentatives pour perdre Athanase, 26. Sa conduite au concile d'Antioche, 40. Sa mort, 62. 207. Sa position dans l'arianisme, 398. 435.

Eusèbe, év. de Verceil, chargé par le pape Libère de demander à Constance la convocation d'un concile, III, 239. Sa conduite au concile de Milan, 252 et suiv. Son exil, 350-351. Sa conduite pendant la persécution arienne, 351. Assiste au concile d'Alexandrie, IV, 259. Son apostolat, 475, 476.

Eusèbe, év. de Césarée, élu malgré lui, IV, 238. Julien veut faire casser son élection, 239. Sa conduite à l'égard de saint Basile, V, 85-88. Sa mort, 88.

Eusèbe, év. de Samosate, prend part à l'élection de saint Basile au siége de Césarée, V, 90. Son exil, 306.

Eusèbe, eunuque, chambellan de Constance, III, 15, 263. S'efforce d'entraîner le pape Libère à signer la condamnation d'Athanase, 264 et suiv. 270. 285. Dévoué aux ariens politiques, 15, 416. Sa conduite à la mort de Constance, IV, 110. Condamné à mort sous Julien, 138, 227.

Eusèbe, philosophe alexandrin. Ses relations avec Julien, III, 279 et suiv.

Eusébiens. Leur conduite au concile de Tyr, II, 334, 335, 339, 346; à Alexandrie, 343 et suiv. Envoient une députation à Constantin, 350. Condamnent et déposent Marcel, év. d'Ancyre, 355-356. Leurs nouvelles intrigues pour engager Constantin dans leur cause, 357 et suiv. Accusent Athanase à Rome, III, 26. Demandent un concile au pape, 28. Leur embarras après sa convocation, 36. Font condamner Athanase par le concile d'Antioche, 38 et suiv. Leur abstention au concile de Rome, 53. Perdent leur chef et lui donnent un successeur sur le siége de Constantinople, 62. Refusent de prendre part au concile de Sardique, 68 et suiv. Se constituent en concile à Philippopolis, 71. Leur conduite honteuse à l'égard des députés du concile de Sardique, 83 et suiv. Négocient avec les évêques occidentaux, 85. Accompagnent Constance en Occident, 212 et suiv. Condamnent l'év. Photin, 214. Triomphent avec Constance, après la bataille de Murse, 226. Accusent Athanase de complicité avec Magnence, 227 et suiv. Le font condamner dans la réunion d'Arles, 236. Veulent forcer toute l'Église d'Occident à s'unir à eux pour le condamner, dans le concile de Milan, 251 et suiv. Refusent, dans ce concile, de signer le symbole de Nicée, 254 et suiv. Leur conduite à la mort de Constance, IV, 110.

Eustathe, év. d'Antioche, II, 19. Condamné par les Eusébiens et déposé, 294 et suiv. Mouvement populaire en sa faveur, 297. Exilé, 298.

Eustathe, év. de Sébaste. Son rôle au concile de Séleucie, III, 437. Chargé de négocier la réunion des semi-ariens avec Rome, V, 75. Ses relations avec saint Basile, 121, 127-128.

Eustathe, év. d'Épiphanie, IV, 174.

Eustathe, philosophe, III, 174, IV, 72, 73, 191.

Eustochie (Sainte), fille de sainte Paule, V, 28. Dirigée par saint Jérôme, VI, 270-271. Accompagne sa mère à Jérusalem, 282. 488.

Euthérius, chambellan de Julien, IV, 14. Le défend auprès de Constance, 21-22. 56. Envoyé à Constance pour lui annoncer l'élévation de Julien, 86.

Eutrope, cité, I, 42, II, 304.

Eutrope, eunuque, VI, 388.

Eutropie, sœur de Constantin, III, 34. Massacrée à Rome, 200.

Eutychéisme (l'), I, 451.

Euxin (l'), le Pont-Euxin, I, 37, II, 146, 148, 150.

Euzoïus, diacre arien, II, 284. Nommé év. d'Antioche, IV, 107. Baptise Constance, 109. Condamné par le concile d'Alexandrie, 260. 465.

Évagre (le comte), IV, 139.

Évagre, élu évêque de Constantinople par les orthodoxes, V, 93, 94.

Évagre, préfet d'Égypte. Sa conduite dans les troubles d'Alexandrie, VI, 293-294.

Évagre, év. paulinien d'Antioche; appuyé par saint Ambroise; sa mort, VI, 344-345.

Évangélistes (les). I, 65.

Évangile (l'). Ses effets sur la conscience des païens mêmes, I, 348.

Évangiles (les) rédigés par des témoins oculaires ou contemporains, I, 65. Forment dès la moitié du deuxième siècle un ensemble indissoluble et sacré, 113-114. Emblèmes symboliques des quatre Évangiles retracés par saint Irénée, 114. Examen des objections contre leur authenticité, 397 et suiv. La question d'authenticité et celle d'inspiration distinctes l'une de l'autre, 411 et suiv.

Évêques. Ce qu'ils étaient dans l'Église aux temps apostoliques, I, 94-95. Leur nomination et leur ordination, 134 et suiv. Commencent à se grouper sous une juridiction supérieure, 138-139. Leur institution divine, 417 et suiv. Raison de leur multiplicité dans les premiers âges, II, 14-15. Leur juridiction civile; constitution apocryphe de Constantin sur ce sujet, 265-269. Priviléges qui leur sont accordés, III, 128. Julien les leur retire, IV, 143-144. Devenus les vrais magistrats de la cité, V, 53, VI, 457. Leur juridiction correctionnelle et pénale, VI, 459-461. Défenseurs de la cité, 466.

Évêques orthodoxes bannis en grand nombre sous Valens, V, 78-79. Impression que produit sur eux la nouvelle de la convocation d'un second concile à Constantinople, VI, 87-89.

Évêques hérétiques, courtisans, VI, 436-437.

Évhémère. Ses relations avec Julien, IV, 56, 78.

Évhippe, excommunié par saint Basile, V, 96.

Évodius, préfet du prétoire, dirige le procès des priscillianistes, VI, 203.

Excommunication. Réserve de l'Église à en user, I, 147. Ses effets; épreuves exigées avant l'absolution, 147-148.

Extase (Théorie de l'), III, 165, 281.

F

Fabiola. Son divorce et sa pénitence, VI, 270. Fonde un asile pour les malades, 271. 491.

Famille (la) romaine. Sa constitution, II, 446 et suiv., VI, 480-482. Son affaissement; modifications qu'elle reçoit, notamment de Constantin, II, 270, VI, 482-485. Ce que le christianisme a fait pour elle, II, 273, 447, VI, 487 et suiv.

Famille (la) chrétienne, I, 159. Sa condition peu comprise des païens, *ib.*

Fausta, fille de Maximien Hercule, I, 201. Fiancée à Constantin, 202. Devient son épouse, *ib.* Lui révèle le projet meurtrier de Maximien, 205. 263. Donne trois fils à Constantin, 312. Sa jalousie maternelle contre Crispus; lutte d'influence entre elle et Hélène, 314, II, 99 et suiv. Travaille à perdre Crispus dans l'esprit de l'empereur, II, 101 et suiv. Son supplice, 106. Témoignage que Julien rend d'elle, *ib.* (note).

Faustine, épousée par Constance, IV, 107, 109. V, 66.

Félix, év. d'Aptonge, I, 258. Sa conduite soumise à une enquête, 277-279.

Félix, nommé évêque de Rome par les ariens, III, 354. Est abandonné par le clergé et les fidèles, *ib.*, 379-381. 443. IV, 75. Est chassé de Rome; sa mort, V, 36.

Félix (le comte), chargé par Julien de faire fermer la grande église d'Antioche, IV, 287-288. Sa mort, 293.

Fidius (le dieu), I, 44.

Fiducius, officier de Valens, mis à mort, V, 308-309.

Fils (le), le Verbe, la seconde personne de la sainte Trinité. II. 293 et suiv. Erreurs des gnostiques relativement à lui, I, 108-109. Erreurs des ariens, 366 et suiv., II, 5 et suiv., 22, 32, 411 et suiv., VI, 515, 517. Erreurs du sabellianisme, II, 408 et suiv. Doctrine du concile de Nicée sur ce sujet, 37 et suiv.

Firmicus Maternus. Son livre contre le paganisme, adressé aux empereurs, III, 129.

Firmus, chef maure. Sa révolte ; il est proclamé Auguste, V, 265. Offre sa soumission, 268. Conditions qui lui sont imposées, 269. Soutient la guerre contre le comte Théodose, 271. Se donne la mort, 274.

Fisc (le), II, 205, V, 49.

Flaccille, femme de Théodose ; ses vertus chrétiennes, V, 354. Son dévouement à la vraie foi, VI, 90. Ses vertus sur le trône ; son influence sur Théodose, 118-119. Sa mort ; son oraison funèbre, 123 et suiv. 487.

Flanone, en Dalmatie, III, 248.

Flavien prend la direction de l'Église d'Antioche pendant la persécution de Valens, V, 300, 301. Nommé évêque d'Antioche, 432. VI, 86. Son rôle dans la sédition de cette ville, 129 et suiv., 143, 152-157. Son attitude à l'égard des pauliniens, 344. 410.

Flavien, préfet d'Italie, VI, 328-330. Plaide auprès d'Eugène la cause du paganisme, 378. Ses pratiques païennes, 385. Commande les troupes d'Eugène ; sa disparition, 396-397.

Flaviens (les), I, 13. Derniers rejetons de cette famille, III, 207.

Florence. Rencontre dans cette ville de saint Ambroise et de saint Paulin, V, 382.

Florentia, jeune Phrygienne convertie par saint Hilaire, III, 431.

Florentius, maître des offices de Constance, III, 353.

Florentius, préfet du prétoire en Gaule ; ses démêlés avec Julien, IV, 53 et suiv., 77. Quitte la Gaule, 85. 89. 97. Sa condamnation, 139-140.

Florianus, frère de Tacite, I, 18.

Flumen Frigidum (Bataille de), VI, 397.

Follis senatorius, II, 242.

Fortunatien, év. arien d'Aquilée, III, 385.

Fortune (la). Sa statue, II, 161, 163.

Francs (les). Leur avant-garde passe en Afrique, I, 37. Vaincus par Constance Chlore, 40 ; par Constantin, 198 ; par Crispus, 313. Leurs irruptions, en Gaule, III, 58, 294. Causes de ces invasions, IV, 10. Leurs luttes contre Julien, 12 et suiv., 45. Plusieurs de leurs tribus soumises par celui-ci, 61 et suiv., 90. Leurs incursions en Gaule sous Maxime, VI, 241.

Fravitta, chef barbare au service de Théodose, VI, 126.

Frigerid défend l'Empire contre les Goths, V, 333.

Fritigern, élu roi des Goths, V, 319. Demande et obtient un établissement sur les terres de l'Empire, 320 et suiv. Prend les armes contre les Romains, 329 et suiv. Son rôle à la bataille d'Andrinople, 338-340.

Fromentin (le comte), IV, 234.

Frumence, disciple de saint Athanase, III, 322.

G

Gabinius, roi des Quades, est assassiné, V, 276.

Gaïnas, Goth chrétien, prend part à la guerre de Théodose contre Eugène, VI, 395, 398.

Gaïson, III, 199.

Galate, fils de Valens ; sa maladie, V, 104. Promesse faite à son sujet par Valens à saint Basile, bientôt violée ; sa mort, 105.

Galatie (la), I, 54. Efforts de Julien pour y réformer le paganisme, IV, 298-300. Traversée par Valens, V, 95.

Galba, I, 15.

Galère, César, gouverne la Thrace et l'Illyrie, I, 39. Ses succès contre la Perse, 40, IV, 424-425. Arrache à Dioclétien son consentement aux édits de persécution, I, 178. Rigueurs croissantes auxquelles il a recours, 179 et suiv. Devient Auguste ; est frappé d'un mal hideux, 183. Accorde l'édit qui termine les persécutions, *ib.* Sourde inimitié entre lui et Constance, 190. Marques de sa haine jalouse pour Constantin, 190-192. Sentiment qu'il é-

prouve à la nouvelle de son avénement à l'empire, 197-198. Envoie contre Maximien, redevenu Auguste, une armée qui passe sous les drapeaux de celui-ci, 200. Courte et vaine expédition conduite par lui en Italie, 203. Expire à Nicomédie, 207. 215. 230.

Galilée (la), I, 74.

Galla, fille de l'impératrice Justine, épouse Théodose, VI, 227. 232. Douleur et saisissement que lui cause la mort de Valentinien, 366. Sa mort, 387.

Gallien interdit aux sénateurs le service militaire, I, 17. Réduit par les Goths à capituler, 37. A quoi il passe son temps à Rome, 38. 174.

Gallus. Son éducation, son caractère, III, 207 et suiv. Nommé César, 211. Épouse une fille de Constantin, 212. Investi du commandement de l'Orient, *ib*. Sa conduite; son peu de sagesse dans le gouvernement, 241 et suiv. Sa perte décidée par l'empereur, 244. Appelé en Italie par Constance, fait arrêter le préfet du prétoire qui lui avait transmis cet ordre, 245. Essaie de dissimuler à Constance le véritable motif de cet acte, 246. Envoie sa femme vers Constance; est forcé de partir lui-même, 246-247. Sommé d'abdiquer, 247-248. Conduit à Flanone et jugé, 248. Décapité, 249.

Gatien (Saint), év. de Tours, I, 195.

Gaudence, év. de Pise, I, 264.

Gaudence, notaire, condamné par Julien, IV, 245.

Gaudentius, év., prend part à la rédaction des canons du concile de Sardique, III, 78.

Gaule (la), I, 22, 39. Le christianisme y est prêché, 105. 112. Sa situation prospère sous Constance Chlore, 193 et suiv. Ses écoles, 194-195. Ses églises, 195. Son administration sous Constantin, 206. II, 223. Séjour principal de Constant, III, 96. Se soumet à Magnence, 199. Rentre sous la domination de Constance, 223. Sylvain s'y fait proclamer Auguste, 292-293. Menacée par les Barbares, 294. Confiée à Julien, 298. Sa situation à son arrivée, IV, 3 et suiv. Sentiments qu'y excite l'appel en Orient des troupes de Julien, 76 et suiv. Sa joie au retour de saint Hilaire de Poitiers, 93. Déclin de l'arianisme en Gaule, 475-476. Son état sous Jovien, 483. Séjour qu'y fait Valentinien, V, 21 et suiv. Mécontentement causé par le départ des troupes appelées en Orient, sous Gratien, 333. Passe sous la domination de Maxime, VI, 47 et suiv. Souffre des incursions des Barbares, 194. Action de saint Martin pour l'extirpation du paganisme en Gaule, 199. Gouvernée par Victor, fils de Maxime, 241. Soumise par Théodose, *ib*. Valentinien le jeune en Gaule, 354 et suiv. Arbogast y fait proclamer empereur le rhéteur Eugène, 364, 365. 467.

Gaule (la) chevelue, obtient le droit de cité, I, 24.

Gaule (Évêques orthodoxes de), protégés par Maxime, lui sont favorables, VI, 198. Leur rôle dans le procès des priscillianistes, 206 et suiv. Sollicitent à Rome la condamnation d'Idace, 307. Leur indignation à la nouvelle du massacre de Thessalonique, 308.

Gaulois (les) entrent au sénat, I, 23. Culte rendu par eux à Mercure, 50. Massacrent Lucilien, IV, 483. Se disposent à élire un successeur à Valentinien, VI, 54. Leurs dispositions et celles de leur clergé à l'égard de Maxime, 198. Leur amour pour saint Martin, 199.

Gaza, II, 340. Querelle de prééminence entre elle et Maiume, IV, 269-270. Massacre impuni des chrétiens de Gaza sous Julien, 270-271. Un de ses temples païens épargné, VI, 340.

Gelase de Cyzique, historien du concile de Nicée, II, 23, 64.

Genèse (la) interprétée par les Juifs alexandrins, I, 107.

Genouilhac (l'abbé de) I, 385.

Georges, év. de Laodicée, II, 326, III, 342. Sa position dans l'arianisme, 393. Réunit les évêques semi-ariens pour repousser de concert les doctrines des anomœens, 401 et suiv.

Georges, év. arien d'Alexandrie; son origine, III, 324. Son caractère et son élection, 325. Sa prise de possession, 326. Fait rechercher saint Athanase,

328 et suiv. Sa conduite sur le siége d'Alexandrie, IV, 75, 246, 248, 249. Est massacré, 250.

Germains (les), I, 34, II, 223. Leurs invasions sous Valentinien, V, 240, 266. Leurs luttes contre Gratien, VI, 20. Incorporés dans l'armée de Maxime, 236.

Germanicus, I, 54.

Germanie (la), I, 34. Ses églises, 112. II, 227. Succès qu'y obtient Julien, IV, 44.

Gervais (Saint), martyrisé sous Dioclétien; translation de ses reliques à Milan, VI, 190.

Géta, frère de Caracalla, I, 25.

Gildon, préfet d'Afrique, VI, 395.

Gladiateurs (Combats de), flétris par Constance, III, 381-382.

Glycère, prêtre, établit une association de vierges, V, 137.

Gnosticisme; nom commun des hérésies du premier âge, I, 104. Son origine et son caractère, *ib.*, 107-108. Ses diverses sectes; ses erreurs sur le Christ et son incarnation, 108, 109, II, 397. Réfuté par saint Irénée, I, 110, 115, 116.

Gnostiques. Leur vrai caractère, I, 108.

Gondomade, chef alaman, soumis par Constance, III, 292.

Gordien, I, 62. Tombeau du jeune Gordien à Zaïtha, IV, 361.

Gorgonie, sœur de saint Grégoire de Nazianze; sa mort, V, 151.

Goths (les), I, 34. Progrès de leurs invasions, 37. 170. Expédition dirigée contre eux par Constantin, 318. II, 146. Vaincus de nouveau par Constantin, 302. Leur développement; sont organisés par Hermanaric; reçoivent le christianisme, IV, 8 et suiv. 224. Menacent l'Empire sous Valens, V, 61. Procope recherche leur alliance, 67. Battus par Valens, 91-92. Divisés en deux royaumes, 92. Vaincus par les Huns, demandent asile sur le territoire romain, 314 et suiv. Conditions qui leur sont faites, 320-321. Sont entraînés dans l'arianisme, 322. Leur entrée sur le territoire romain; désordres auxquels ils s'y livrent, 323 et suiv. Prennent les armes contre les Romains, 329 et suiv. Ravagent la Mœsie, 331. Menacent Constantinople, 331. Battent Valens à Andrinople, 339 et suiv. Leur situation et leur conduite après la bataille, 342-343. Battus par Théodose; tactique qu'il emploie contre eux, 358-360, 368-370. Leur soumission complète; reçoivent des terres dans l'Empire, VI, 85. 126. Prennent part à la guerre de Théodose contre Eugène, 398.

Goths réguliers engagés au service de l'Empire; leur défection, V, 330-331.

Gracilien, préfet de la Palestine, II, 124.

Grèce (la) ravagée par les Goths, I, 37. Caractère de ses religions, 48-49. En partie chrétienne à la fin du siècle apostolique, 105.

Gratien, fils de Valentinien, est associé à l'empire, V, 55-57. 240. 267. 277. Succède à son père; son caractère, 284. Partage l'empire avec son frère, 285. Ses premiers actes, 286-288. Loué par Symmaque, 288; par Thémistius, 290. Refuse la robe de souverain pontife; véritable caractère de ce refus, 294 et suiv. Marche au secours de Valens, 332-333, 338. Apprend sa mort; rentre à Sirmium, 349-350. Publie un édit pour le rappel des évêques catholiques et la liberté des cultes, 350-351. Confie le commandement de l'armée d'Orient à Théodose, 353-354. Rapports et contraste entre lui et Théodose; extérieur de Gratien, ses aptitudes, 354-355. Donne à Théodose l'empire d'Orient, 357. Retourne en Gaule, 358, VI, 3-4. Sa correspondance avec Ambroise, 4 et suiv. Accepte l'influence de celui-ci; heureux effets de cette influence, 9, 19 et suiv. 27. Convoque le concile d'Aquilée, 29 et suiv. Accorde à saint Ambroise la grâce d'un païen, 45-46. Marche contre l'usurpateur Maxime; est abandonné par ses troupes, 47-48. Assassiné, 49. Son corps réclamé par Justine, 195, 219. Son éloge par saint Ambroise, 371-375.

Grégoire (Saint) le *Thaumaturge*, disciple d'Origène, I, 125, II, 224, 407.

Grégoire, jurisconsulte, II, 263.

Grégoire, nommé par le concile d'Antioche évêque d'Alexandrie, à la place

de saint Athanase, III, 44, 47. Son installation, 48. Destitué et frappé d'anathème par le concile de Sardique, 72. Ce que fut son épiscopat usurpé, 85-86. Sa mort, 87.

Grégoire, père de saint Grégoire de Nazianze; sa conversion; est fait év. de Nazianze, III, 288. Son caractère, IV, 193. Signe la formule de Rimini, 203. Ordonne prêtre son fils, 236. Sa courageuse résistance au gouverneur de la Cappadoce, 239-240. V, 87. Prend part à l'élection de saint Basile, 90. 153. Sa mort, 373.

Grégoire (Saint) de Nazianze. Sa famille; ses études à Athènes avec saint Basile et Julien; son caractère, III, 288 et suiv. IV, 123. 124. Sa vie depuis cette époque, son génie, ses habitudes, 186-187, 193 et suiv. Son séjour auprès de saint Basile, 201. Sa lutte contre l'arianisme, 202-203. Presse son frère de quitter la cour, 205 et suiv. Douleur qu'il éprouve de la mesure qui ferme aux chrétiens les écoles, 217. Est ordonné prêtre, 236. Son premier discours, 237. 240. 295. 340. Ses discours sur la mort de Julien, 442-451. Son rôle dans la défense de l'Église contre Valens, V. 85, 87. Mandé par saint Basile à Césarée; scrupules qui l'arrêtent en chemin, 89-91, 103. Son différend avec saint Basile, 130 et suiv.. Nommé évêque de Sasime, 150 et suiv. Nature de son éloquence, 190-191. Choisi pour chef par les catholiques de Constantinople; quitte à regret sa retraite, 372 et suiv. Motifs qu'il avait de douter de lui-même pour une telle mission, 375. Douleur que lui cause la mort de saint Basile, 376, 378. Attitude qu'il prend à Constantinople; ses prédications, 381 et suiv. Son panégyrique de saint Athanase, 388 et suiv. Inimitiés qu'il excite; violences dont il est l'objet, 392-393. Refuse de se venger, 394. Se laisse tromper par l'intrigant Maxime, 396 et suiv. Ses remords; il veut quitter Constantinople, 402 et suiv. Son entretien avec Théodose, 406. Nommé évêque de Constantinople, 407. Son intronisation, 408 et suiv. Sa douce et sage administration, 418 et suiv. Son élection confirmée par le concile de Constantinople, 426-427. Sa position dans ce concile; il appuie les prétentions de Paulin au siége d'Antioche, 429 et suiv. Cesse d'assister aux séances du concile; ses motifs, 433. Se démet de l'évêché de Constantinople. 436 et suiv. Opposé à la réunion d'un nouveau concile; en refuse la présidence, VI, 88. Sa mort, 348-350. Ses poésies, 509, 511. 516.

Grégoire (Saint) de Nysse, frère de saint Basile, IV, 192. Nommé évêque de Nysse; exilé, V, 109-110. Excès de sa douleur à la mort de saint Basile, 377. Assiste au concile de Constantinople, 423. Fait le panégyrique de l'évêque Mélèce, 428; celui de l'impératrice Flaccille et de sa fille, VI, 123-125. Interprète de la joie publique que cause le triomphe de l'Église en Orient, 347-348.

Greuthonges (les), tribu gothique; leur invasion sous Valens, V, 328, 353.

H

Hebdomus. Faubourg de Constantinople, IV, 496, VI, 346.

Hécate. Opérations théurgiques dont son temple est le théâtre, III, 280.

Hécébole, sophiste. Son retour au paganisme, IV, 146, 268, 269.

Hefele (le docteur), II, 427, 430.

Hélène, mère de Constantin. Son humble condition; nature de son union avec Constance Chlore, d'après la loi romaine, I, 189. Répudiée, *ib.* Son caractère, 314. Sa conduite à l'égard de ses beaux-fils, II, 98. Sa prédilection pour Crispus, 99. Rivalité d'influence entre elle et Fausta, 99-100. Ses reproches à Constantin après le meurtre de Crispus, 104. Se rend à Jérusalem en pèlerinage, 114 et suiv. Recherche et retrouve le Saint-Sépulcre, 117 et suiv. Découvre les reliques de la Pas-

sion, 119-121. Devient l'héroïne du monde chrétien, 126. Fonde l'église du Saint-Sépulcre et deux autres sanctuaires, l'un à Bethléem, l'autre sur le mont des Oliviers, 127. Son entrevue avec Constantin; sa mort, *ib.* Ses funérailles, 128. 161.

Hélène, sœur de Constance, épouse Julien, III, 299. 372. Ses rapports avec lui, IV, 28-29. Sa mort, 91.

Hélénople (Drépane), II, 370.

Hélépolis, machine de guerre, IV, 371.

Héliodore, rhéteur, compose les discours de Valens, V, 62. Son influence; sa mort, 312.

Héliogabale, I, 31. Son costume et son cortége, 31-32.

Héliopolis. Son temple démoli, I, 347, 466, 467. Son obélisque transporté à Rome, III, 382. Troubles dans la ville à l'occasion d'une loi de Julien, IV, 174-175.

Helladius, ami de saint Basile, V, 207.

Hellespont (l'), II, 145, 147, 148.

Hellébichus, chargé par Théodose de châtier la sédition d'Antioche, VI, 144 et suiv.

Hémone. Sa résistance à Maxime; son accueil à Théodose, VI, 239.

Héracle (le comte). Sa mission et sa conduite à Alexandrie, III, 322-323.

Héraclée, I, 267. Son église, II, 12. III, 204. IV, 107. Résiste aux attaques des Goths, V, 352.

Héraclite, II, 69.

Héraclius. Discours composé par Julien à l'occasion de ses fictions mythologiques, IV, 158 et suiv.

Hérésies. Leur débordement dans l'Église au deuxième siècle, I, 104, 109 et suiv. Leur cause, 104. Hérésies sur le dogme de la Trinité, II, 408 et suiv.

Hérétiques. Édit de Théodose qui leur interdit de prendre le titre d'Églises, V, 365. Autre édit qui leur interdit les réunions publiques dans l'intérieur des villes, 411-413, 417. Loi de Gratien contre eux, VI, 21. Édit de Théodose qui leur interdit, sous des peines sévères, toute assemblée, 91. Loi de Justine en leur faveur, 174-176. Leurs espérances en apprenant le mariage de Théodose avec Galla, 232. Nouvelles lois promulguées contre eux par Théodose, 233, 247, 329. Leur soumission presque complète; Théodose leur interdit toute ordination nouvelle, 348. Voy. *Ariens, Eusébiens*, etc.

Hermanaric, roi des Goths; ses conquêtes; son gouvernement, IV, 8-9. Les Goths se divisent à sa mort, V, 92. 317. Exige de son fils la promesse de ne jamais entrer sur le territoire romain, 319, 413.

Hermogène, jurisconsulte, II, 263.

Hermogène, maître de la cavalerie, massacré, III, 63.

Hermogène, membre de la commission de justice instituée par Julien, IV, 138.

Hésychie, accusée, se donne la mort, V, 248.

Hésychius, prêtre païen, IV, 176.

Hésyque, général, III, 68.

Hexameron (l') de saint Basile, V, 197. Celui de saint Ambroise, VI, 11.

Hiérapolis. Réception de Julien dans cette ville, IV, 353-354.

Hiérarchie ecclésiastique, instituée par J.-C., I, 88. Son autorité, 91. S'établit partout où apparaît l'Évangile; maintient l'unité et la tradition, 109 et suiv. Son organisation, 129 et suiv., 416 et suiv., II, 10 et suiv. Complétée par l'institution des siéges métropolitains, I, 138-139. A pour faîte la primauté de l'Église romaine, 139-140, 425 et suiv., II, 13.

Hilaire, prêtre, III, 253.

Hilaire (Saint), év. de Poitiers; sa conversion; sa promotion à l'épiscopat; son amour ardent de la divinité du Verbe, III, 355 et suiv. Combat l'arianisme, 360. Sa lettre à Constance, 360 et suiv. Exilé, 362. Sa conduite envers les ariens, 408. Son livre des *Synodes*, 409. Sa lettre à sa fille Abra, 411 et suiv. Assiste au concile de Séleucie, 428 et suiv. Son traité de *la Trinité*, 429. Sa conduite après le concile, 445 et suiv. Revient en Gaule, IV, 93. Tient un concile à Paris, *ib.* 134. 259. Son apostolat, 475-476. Intervient dans les troubles religieux de Milan, V, 14 et suiv. Renvoyé en Gaule par Valentinien; sa protestation, 17 et suiv. Sa mort, 20. VI, 513. 516.

Hilaire, magicien; son prétendu attentat contre Valens; sa mort, VI, 308-309.

Hilarion (Saint), anachorète, I, 357. Persécuté sous Julien, IV, 272-274. Trait de sa légende, V, 163. Etablit à Paphos un sanctuaire dont il confie la garde à saint Épiphane, 184-185.
Honoratus (le comte), III, 243.
Honorius, fils de Théodose, VI, 121. L'accompagne à Rome, 258. Est couronné à Constantinople, 392-394. Appelé à Milan, 408-409. Théodose lui lègue l'empire d'Occident, 409.
Horace. Double aspect de ses poésies, I, 43. Ce que fut pour lui l'épicuréisme, 58.
Hormisdas II, roi de Perse, II, 306.
Hormisdas, frère de Sapor, réfugié à la cour de Constantin, II, 307, III, 372. 377. Accompagne Julien dans son expédition contre la Perse, IV, 362 et suiv. V, 66.
Hormisdas, fils du précédent, V, 66. Sert sous Théodose, 360.
Hortaire, chef alaman, se soumet à Julien, IV, 67, 69.
Huns (les) entrent en vainqueurs sur le territoire des Goths, V, 314. Leur origine et leurs mœurs, 315-316. Pénètrent sur les terres de l'Empire, 332. Leurs ravages en Germanie, 369. Leurs incursions en Gaule, VI, 195.
Hygin, évêque ; exilé, VI, 220.
Hypostases ou personnes de la Trinité divine, I, 363, II, 40, III, 279. Voy. *Trinité*.

I

Ibérie (l') asiatique, II, 307. Fait hommage à Constantin de sa conversion au christianisme, 315.
Icosium (Alger). Se soumet à Firmus, V, 265. Châtié par Théodose, 271.
Idace, év. de Saragosse ; son zèle outré contre les priscillianistes, VI, 204 et suiv. Sa déposition demandée et obtenue par les évêques de Gaule, 307-308.
Idées (les), d'après Platon, II, 390.
Igmazen, roi des Isaffliens, V, 274.
Ignace (Saint), év. d'Antioche. Son voyage à Rome, I, 164. Son martyre, 167, 429, 434. Authenticité de ses épîtres, 435 et suiv., II, 399.
Ilion. Constantin songe à la rebâtir pour en faire sa capitale, II, 144.
Illyrie (l'), I, 39, III, 13. Vétranion s'y proclame empereur, 200. Se soumet à Jovien, IV, 483. Refuse de reconnaître Procope, V, 67. VI, 233. Attaquée par les Barbares, 358.
Illyrie (l'Église d') revient à l'orthodoxie, V, 67. Tentative de ses évêques pour faire cesser les divisions de l'Église d'Orient, 280.
Incarnation (dogme de l'), I, 88. Fondement de toute une philosophie religieuse, 89, 116 et suiv. Altéré par les gnostiques, 100. Ce dogme d'après les Pères du deuxième siècle, II, 397 ; d'après ceux du troisième siècle et dans les écoles chrétiennes, 402 et suiv.
Incontinence (l') frappée de peines sévères par Constantin, I, 301.
Ingence, donatiste, I, 279.
Inspiration (l'). Ce qu'elle est en théologie, I, 443 et suiv.
Irénée (Saint), év. de Lyon, I, 110. Est toute une tradition vivante, 110-111. Son témoignage sur l'unité de foi, sur le maintien de la tradition apostolique dans les églises, et sur la primatie du siége de Rome, centre de l'unité, 111-113, 439-440. Place à côté de l'autorité de la tradition celle des quatre Évangiles, 113-114. Réfute les erreurs des gnostiques, 115. Sa doctrine touchant la double nature de J.-C., *ib.*, II, 399-401, I, 195.
Irénée, officier de Valens ; étrange délit dont il périt victime, V, 308-309.
Isaac, solitaire, menace Valens de la colère de Dieu, V, 336-337.
Isaffliens (les) prennent part à la révolte des Maures, V, 272-274.
Isaures (les). Leurs incursions, V, 314.
Isaurie (l'), I, 334.
Ischiras, accusateur d'Athanase, II, 333. 334. 343. 344. 350.
Italie (l') dévastée par les Goths, I, 37. 39. II, 303. III, 22. Se soumet à

Magnence, 200. Rentre sous la domination de Constance, 222. Son indifférence pour Julien, IV, 296. Déclin de l'arianisme en Italie, 475-476.

Italie (évêques d') trompés par l'intrigant Maxime; leur lettre à Théodose pour la convocation d'un concile œcuménique, VI, 35-37. Favorables aux pauliniens d'Antioche, 344.

Ithace, év. de Mérida; son zèle contre les priscillianistes; son caractère, VI, 204 et suiv. Sa déposition demandée et obtenue par les évêques gaulois, 307-308.

J

Jacques, anachorète, puis év. de Nisibe, II, 18, 358, 359. Ses vertus, III, 180. Sa conduite durant le siége de Nisibe, 188 et suiv., 194-195. Sa mort, IV, 356.

Jacques (Saint), apôtre, I, 71, 422.

Jamblique, disciple de Porphyre; développement et caractère nouveau qu'il donne au néoplatonisme, III, 171. Ses doctrines professées par Julien, IV, 129, 131, 148.

Januarius, proposé pour l'empire, IV, 492.

Jean, év. de Perse, II, 20.

Jean, év. mélécien, banni, II, 363.

Jean de Lycople, célèbre par son don de prophétie; consulté par Théodose, VI, 234, 388.

Jean (Saint), évangéliste, I, 65, 71. Comparé avec saint Paul, 100 et suiv., 442 et suiv. Milieu dans lequel il a vécu; ses dons particuliers, 101-103. 403. 404. 425. Pourquoi il a écrit son évangile, II, 398.

Jean-Baptiste (Saint), I, 70. Enterré à Sébaste, où ses restes sont brûlés, IV, 271, 273. Sa tête recouvrée par Théodose; sanctuaire élevé en son honneur, VI, 346-347.

Jéhovah, I, 84, 363.

Jérome (Saint), I, 328, II, 110, 375, III, 35, IV, 436. Sa jeunesse, V, 30-31. Sa sévérité contre les désordres des moines, 166. Sa retraite au désert de Chalcis, 220. Son amour pour les classiques: sa vision à ce sujet, 220-222. Scène de martyre rapportée par lui, 251-254. Ses relations avec saint Grégoire de Nazianze, 396. Accompagne au concile de Rome l'évêque Paulin d'Antioche, VI, 36. Secrétaire du pape Damase, entreprend sous sa direction la correction des versions latines des Saintes Ecritures, 263. Sa science de l'hébreu et des Saintes Ecritures, *ib.* et suiv. Influence qu'il exerce sur le pape et sur la société romaine, 266-268. Troubles que cette influence excite; accusations dont il est l'objet, 271-272. Sa défense; popularité qu'elle lui attire, 273-276. Sa lettre à Paule pour la consoler de la mort de sa fille, 280. Quitte Rome, 282. 438.

Jérusalem prise par Titus, I, 97. II, 56. Rebâtie; son accès interdit aux Juifs, 115. Sa population, 116, 117. Dédicace à Jérusalem de l'église de la Résurrection, 339 et suiv.

Jérusalem (Temple de), I, 54. Julien tente de le reconstruire, IV, 334.

Jérusalem (Église de). Domine la Palestine, I, 138, 423, II, 56. Sa situation dans la ville même, 116. Son abaissement, 117. Visitée par saint Athanase, III, 95. Persécutée sous Valens, V, 111.

Jésus-Christ. Moment, théâtre, témoins de sa vie et de sa mort; certitude des faits évangéliques, I, 64-65, 411 et suiv. Action miraculeuse de sa parole, demeurée après lui *parole de vie*, 68-70. Appelle à lui douze apôtres, 70-71. Désigne Pierre pour être le chef et le fondement de son Église, 72. Ses instructions et ses promesses à cette Église, 73. Se révèle aux apôtres dans sa gloire, *ib.* Se renferme de plus en plus dans leur société à mesure que sa fin approche, 74. Cité au tribunal de Pilate, 152-152. Comparé au moment de son ascension à Moïse mourant, 74-75. Envoie les Apôtres évangéliser toutes les nations, 75. Offre au

monde l'intermédiaire dont il a besoin, 77, II, 5-8. Dieu-Homme, I, 84 et suiv. Avait institué l'Église et fondé le dogme avant de quitter la terre, 88. Erreurs des gnostiques concernant Jésus-Christ, 108-109. Sa double nature exposée par saint Irénée, 115. Est le Verbe de Dieu; philosophie chrétienne établie sur cette base, 116 et suiv., II, 402 et suiv. Faux actes de sa passion, I, 182. Erreurs de l'hérésie arienne sur sa nature divine, 366. Voy. *Fils*.

Jeux publics; **Jeux** du cirque; passion dont ils sont l'objet dans la société grecque et romaine, III, 138-139. Sévèrement condamnés par l'Église, 140; résistance que lui oppose le goût populaire, 151, 380. Réprouvés par Julien, IV, 303, 304.

Jeux séculaires de l'an 313, non célébrés à Rome, I, 266.

Joseph (le comte). Juif converti, III, 350.

Jovien, III, 188, IV, 138. Exilé par Julien, 169. L'accompagne en Perse, 345. Proclamé empereur, 417. Sa répugnance à accepter, 418-419. Essaye de faire repasser le Tigre à son armée, 421-423. Propositions de paix qu'il reçoit de Sapor, et accepte, 423-427. Jugement sévère porté sur sa conduite à cette occasion, 428-431. Ses premiers actes en rentrant sur le territoire romain, 432-433. Fait célébrer les funérailles de Julien, 438. Évacue Nisibe, 457. Sa réception à Antioche, 460. Ses embarras politiques, 461. Hésite entre les diverses sectes chrétiennes, 462-467. Demande conseil à saint Athanase, 467, 468. Le mande auprès de lui à Antioche, 472. Donne la liberté des cultes, 473. Faveurs accordées par lui aux orthodoxes, 474. Repousse et défend les dénonciations, 474, 478-482. S'achemine vers Constantinople; mauvaises nouvelles qu'il reçoit en route, 482-484. Harangué par une députation de Constantinople, 485-489. Meurt à Drépane; sentiment de Théodoret et de saint Augustin sur cette mort, 490. 491.

Jovinus prend part à l'expédition de Julien contre Constance, IV, 97. 483. Bat les Allemands, V, 22.

Judaïsme (le). Sa situation après la chute de Jérusalem, I, 97. Faveur que lui témoigne Julien, IV, 328 et suiv.

Judas, auteur de la *Mischna*, IV, 331.

Judas Iscariote, I, 71, 76.

Judée (la), I, 84.

Juifs (les). Leur penchant pour l'idolâtrie, I, 83-84. Gardent leurs habitudes et forment un peuple séparé partout où ils émigrent, 96. Leur état après la prise de Jérusalem, 97. Juifs d'Alexandrie; leur condition, 106-107; subissent l'influence grecque, *ib.*, II, 390. Mauvais renom des Juifs et ses causes; comment ils font tête à la malveillance, I, 154. Exclus de Jérusalem, II, 115. Sévérité de Constantin à leur égard, 116. Leurs immunités, 252. Persécutions et violences exercées par eux contre les chrétiens, en Perse, III, 181, 184-185; et dans l'Empire même sous Julien, IV, 173, 271, 275. Leur situation sous Constance, 330. Bien traités de Julien, 329, 331. Obtiennent de lui le rétablissement du temple de Jérusalem, 332. Leur zèle pour cette œuvre; leurs insultes aux chrétiens, 334. Arrêtés dans cette reconstruction par d'effrayants prodiges, 335-336. Leur état sous Valentinien, V, 249. Lois de Théodose qui leur interdisent les mariages avec les chrétiens, VI, 234. Acte de Maxime en leur faveur, 236. Violences exercées contre eux à Callinique; réparation exigée par Théodose à leur égard, 246 et suiv. Loi en leur faveur promulguée par lui, 390-391.

Jules (Saint), pape, reçoit d'Orient une députation chargée d'accuser saint Athanase; convoque un concile à Rome, III, 27, 28, 53. Lettre qu'il reçoit de la réunion d'Antioche, 54-55. Sa réponse, 56. Écrit à Constant, 58. 65. Envoie ses légats au concile de Sardique, 67. Excommunié par les eusébiens réunis à Philippopolis, 74. Son amitié pour saint Athanase, 89. Sa mort, 229.

Julia Cæsarea (Cherchell), compromise dans la révolte de Firmus, V, 265, 271.

Julianus (le vicaire), IV, 245.

Julien, cousin de Constance, III, 19.

Son enfance, son caractère, son goût pour l'étude, 207 et suiv. 212. Sa conduite soumise à une enquête après la mort de Gallus, 373 et suiv. Ses études à Constantinople, puis à Nicomédie, 273 et suiv., 290. Inspire des doutes sur la sincérité de sa foi chrétienne, 374-375. Ses liaisons intimes avec les philosophes alexandrins, 276 et suiv. Se fait initier aux pratiques secrètes de leur théurgie, 282. Son attitude à Milan; ses impressions secrètes, 283-284. Obtient la permission d'aller étudier à Athènes; ses succès dans cette ville; son secret paganisme; son enivrement, 285 et suiv. Ses liaisons avec saint Basile et saint Grégoire de Nazianze, 287, 290. Constance le mande à Milan pour l'associer à l'empire, 291. Son trouble à cette nouvelle; son hésitation, 295 et suiv. Est nommé César et investi du gouvernement de la Gaule, 297 et suiv. Marié avec Hélène, 299. 300. 301. Son arrivée et sa conduite en Gaule, IV, 11 et suiv. Ses succès contre les Barbares, 14 et suiv. Accusé auprès de Constance. 21-22. Ses rapports avec sa femme, 28-29. Sa campagne contre les Alamans, 30 et suiv. Ses succès en Germanie, 44. Séjourne à Lutèce, 46. Son caractère; sa vie privée à cette époque, 49 et suiv. Son administration, 52 et suiv. Ses amis et confidents, 56 et suiv. Soumet les Francs Saliens et les Chamaves, 63 et suiv. Trait de générosité de Julien, 65. Sa conduite à l'égard des Barbares, 69. Envoie une expédition dans l'île de Bretagne, 70. Sa conduite en présence d'un ordre de Constance, qui réclame une partie de ses troupes, 76-77. Est proclamé Auguste par l'armée, 80 et suiv. Notifie à Constance son élévation, 85. 90. Perd sa femme, 91. Sa situation d'esprit; son attitude religieuse, 92-93. Réprime les Alamans, 94. Se décide à la guerre contre Constance, 95 et suiv. Apostasie, 100 et suiv. Son manifeste aux villes de l'Empire, 103. Désigné par Constance mourant comme son successeur, 109. Sa lettre à Thémistius, 115. Entre à Constantinople; débuts de son règne, 118 et suiv. Rétablit le culte païen, 125. Sa conduite envers les chrétiens, 127, 133. Sa correspondance avec Salluste, 128. Commission de justice instituée par lui; exécutions qu'elle ordonne, 138 et suiv. Réformes qu'il opère dans le palais et dans l'administration, 141 et suiv. S'entoure de rhéteurs et de sophistes, 147 et suiv. Se fait cynique, 154. Ses *Discours contre les faux cyniques et contre Héraclius*, 155 et suiv. Commence dans l'armée la persécution religieuse, 165-169. Exécution de la loi qui ordonne la restitution aux villes de leurs anciennes possessions, devenues, la plupart, des monuments chrétiens; troubles qui en résultent, 170 et suiv. Soutient les hérétiques contre les orthodoxes, 181. Sévit contre Césarée, 184. Jaloux de saint Basile et de saint Grégoire de Nazianze, 186. Sa tentative infructueuse de conversion à l'égard de Césaire, 207. Forme le dessein de condamner les chrétiens à l'ignorance, 209. Publie un édit qui leur interdit l'enseignement des lettres grecques; effets de cet édit, 210 et suiv. Songe à reprendre la guerre contre la Perse, 224-225. Va rendre hommage à Cybèle dans son sanctuaire de Pessinonte, 227. Son explication de la fable d'Atys et de Cybèle, 229. Bravé par saint Basile d'Ancyre; supplice de celui-ci, 232 et suiv. 239. Son entrée et son séjour à Antioche, 240 et suiv. Ses rapports avec Libanius, 243. Reçoit les plaintes de l'Égypte contre le duc Artémius, 246. Sa colère peu sincère après les scènes sanglantes d'Alexandrie; sa lettre aux habitants, 250-252. Irritation que lui causent le concile d'Alexandrie et ses résultats, 263. Bannit saint Athanase; sa lettre aux Alexandrins, 363 et suiv. Sa lettre aux Bostréniens, 267; et à Hécébole, 269. Tolère et encourage le massacre des chrétiens de Palestine, 270 et suiv. Vexations et persécutions exercées par lui contre les chrétiens, 277 et suiv. Entreprend de relever le temple de Daphné, 282 et suiv. Ses rigueurs envers les chrétiens à l'occasion de l'incendie de ce temple, 285. Fait fermer la grande église d'Antioche, 287. Soulèvement des chrétiens de la ville

contre lui, 294-296. Indifférence de Rome à son égard; il cherche à la vaincre, 296-297. Mécontent des païens; sa lettre à Arsace sur leurs vices, 397-398. Entreprend la réforme du paganisme, 300 et suiv. Ses mesures imprudentes pour arrêter la famine d'Antioche, 305. Y est détesté, 307. Écrit contre elle un pamphlet, le *Misopogon*, 308 et suiv. Son intimité avec les Juifs, 329 et suiv. Entreprend de rebâtir le temple de Jérusalem, 332 et suiv. Prodige qui l'arrête; impression qu'il en éprouve, 338. Se décide à entrer en campagne contre les Perses, 338. Ses préparatifs et son plan, 340 et suiv. Part d'Antioche; son irritation contre elle, 346. Son état moral, 354. Sa marche en Mésopotamie, 358 et suiv. Ses succès, 368 et suiv. Ses vertus à l'armée, 375. Arrive devant Ctésiphon, 377. Bat les Perses, 380. Sa situation périlleuse; son embarras devant Ctésiphon, 382 et suiv. Refuse des propositions de paix, 387. Trompé par un transfuge, 388. Brûle sa flotte et s'avance dans ce pays au devant de Sapor, 389 et suiv. Obligé de battre en retraite; difficultés qu'il éprouve, 393 et suiv. Blessé dans un engagement, 397. Sa mort, 398 et suiv. Son corps emporté par l'armée, 419. Impression causée en Orient par la nouvelle de sa mort, 435. Ses funérailles, 438. Appréciation de son règne et de son caractère, 402 et suiv., 441-457, VI, 438 et suiv. Ses railleries sur Constantin; reproches injustes qu'il lui adresse, I, 160, 225, IV, 316. Sa satire des Césars, IV, 317 et suiv. Son livre contre le christianisme, 323 et suiv. Son rôle dans la lutte entre l'arianisme et l'orthodoxie, 500.

Julien (le comte), oncle de l'empereur Julien, intercède pour les Alexandrins, IV, 251. Chargé de fermer la grande église d'Antioche, 287. Fait martyriser saint Théodoret, 288 et suiv. Sa mort, 291-292.

Julien Sabbas, solitaire. Sa vision de la mort de Julien, IV, 434.

Juliette, parente et correspondante de saint Basile, V, 207.

Julitte, vierge martyre, V, 202.

Jurisconsultes (les) sous Alexandre Sévère, I, 19. A Constantinople, II, 263.

Justin (Saint), I, 118 (note). Messe des premiers âges décrite par lui, 144.

Justine, veuve de Magnence, épouse Valentinien, V, 58. L'accompagne en Pannonie, 278, 282. Veuve, 284, 286. Ses préférences pour les ariens, VI, 25-26. Sa terreur en apprenant la mort de Gratien; accourt à Milan et remet le jeune Valentinien à saint Ambroise, 51. Charge celui-ci de négocier avec l'usurpateur Maxime, 52. Son gouvernement à Milan; son entourage arien, 158. Sa lutte contre saint Ambroise pour les basiliques, 159 et suiv. Fait promulguer une loi en faveur des hérétiques, 174-176. Suite de sa querelle avec saint Ambroise, 186. L'envoie de nouveau en ambassade auprès de Maxime, 193 et suiv. Députe vers celui-ci un second ambassadeur, 221 et suiv. S'enfuit en Orient à l'approche de Maxime, 225 et suiv. 235.

Juvencus, préfet de Rome, son intervention dans les troubles religieux qui accompagnent l'élection du pape Damase, V, 38-39.

Juventin, soldat martyrisé par ordre de Julien, IV, 280.

L

Labarum (le), I, 217-218, 458, 459. Porté devant l'armée de Constantin, 320. Terreur qu'il inspire, 323, 326.

Lacordaire (le Père). Son parallèle des apôtres saint Pierre, saint Paul et saint Jean, I, 452.

Lactance. Son témoignage sur le songe de Constantin, I, 219; sur celui de Licinius et la bataille d'Andrinople, 267. Professeur à Nicomédie; son livre de la *Mort des persécuteurs*, 272. Précepteur de Crispus, 313, II, 74-75.

Lampadius, préfet de Rome; son impopularité, V, 33-34. 247.

Lampsaque (Assemblée de). Les semi-ariens y condamnent le formulaire de Rimini et négocient leur union avec Rome, V, 75-76.

Latran (Palais de), I, 263, II, 112. — (Église de), I, 263, 264, II, 112.

Latran (Concile de), le premier qui ait été réuni avec les insignes du pouvoir officiel ; son ouverture, I, 263. Évêques qui y siégèrent, 264. Sa procédure, *ib.* Absout Cécilien, évêque de Carthage, et condamne Donat; sa modération, 265. A lieu l'année même des jeux séculaires, 266.

Latronien, poëte gaulois, condamné comme priscillianiste, VI, 206.

Léa, dame romaine, dirigée par saint Jérôme, VI, 270. Sa mort, 279.

Lecteurs. Leur institution dans l'Église, I, 137.

Légion (la) romaine. Sa destruction achevée par Constantin, II, 212-213.

Lenormant (Ch.), II, 431, 437, 438.

Léon, notaire, V, 245.

Léonas, agent de Constance au concile de Rimini, III, 436. Message dont il est chargé pour Julien, IV, 88-90.

Léonce de Phrygie, nommé év. d'Antioche par les Eusébiens, III, 85, 342. Sa mort, 401.

Léonce, préfet de Rome, III, 266.

Léonce, ami de saint Ambroise, V, 259, 260.

Libanius, III, 20. Sa naissance; ses études, 144 et suiv. Ouvre une école à Constantinople, 147, 290. Accusé de magie, 148. Passe à Nicomédie; éclat de son enseignement dans cette ville, 149. Rappelé à Constantinople; son importance politique, 150. 222. 275. Son influence sur Julien, 277. IV, 123. 124. 148. Ses reproches à Julien, 153. S'interpose en faveur des chrétiens, 175-179. Ses rapports avec saint Basile, 188, V, 216-217; avec Julien à Antioche, IV, 243, 287, 297. Sa conduite dans la famine de cette ville, 306, 315. Intercède en sa faveur; peine qu'il éprouve de l'irritation de Julien contre Antioche, 346 et suiv. Voudrait la convertir au paganisme, 349-350. Julien lui rend compte de son voyage, 351 et suiv. 376. Ses discours sur la mort de Julien, 442, 451-457. Dénoncé à Jovien, 461, 474-475. Épargné par Valens, V, 70. Danger qu'il court dans la persécution contre les sophistes, 311-312. Son discours à Théodose en faveur du paganisme, VI, 100 et suiv. Son rôle dans la sédition d'Antioche, 133, 147-148, 156. Adresse des représentations à Théodose sur l'administration des provinces d'Orient, 336. Comparé à saint Basile et à saint Jean Chrysostome, VI, 507.

Libère. Son avénement au trône pontifical; son caractère, III, 229 et suiv. Cède à la pression des courtisans de Constance, et invite Athanase à venir se justifier, 233. Reconnaît son innocence, 233-234. Envoie à Constance deux légats avec des propositions conciliantes, 234 et suiv. Ceux-ci se laissent entraîner à signer l'excommunication d'Athanase; désespoir de Libère; son attitude, 235-238. Envoie deux nouveaux légats à Constance; lettre qu'il lui adresse, 238-239. Refuse de signer la condamnation d'Athanase, 264-265. Appelé à Milan par l'empereur, 266. Persiste dans son refus, 267 et suiv. Est exilé; impression de cette scène sur un païen, 269 et suiv. Son retour demandé par les fidèles de Rome, 379-380. Sa chute, 385 et suiv., VI, 437 et suiv. Appelé à Sirmium pour signer une nouvelle formule, III, 406. 443. Refuse sa sanction au concile de Rimini, IV, 75. 134. Dirige l'apostolat entrepris auprès des ariens, 476. Reçoit la soumission des semi-ariens, V, 75, 76. Sa position dans l'Église; ses derniers actes, 36. Sa mort, 37.

Libérienne (la basilique), V, 36, 37.

Libyssa, IV, 227.

Licinianus, fils de Licinius, nommé César, I, 315.

Licinius, élevé au rang d'Auguste; son origine et son caractère, I, 207. Rivalité, puis partage de l'Orient entre lui et Maximin Daïa, 208. S'allie avec Constantin dont il épouse la sœur Constantia, 212-213. Entrevue entre lui et Constantin à Milan, 240. Son adhésion à l'édit de Milan, 243. Attaqué par Maximin, gagne sur lui la bataille d'Andrinople, 267-269. Entre à Nicomédie, fait afficher l'édit de tolérance, 270.

Exécutions ordonnées par lui après son triomphe, 271-272. Rivalité entre lui et Constantin, 272-273. Sujet de leur rupture; revers éprouvés par Licinius, 273 et suiv. Se soumet à une paix humiliante, 275-276. Sa sourde hostilité, 314 et suiv. Rapprochement entre lui et les païens; sa conduite oppressive à l'égard de l'Église, 315-317. Rupture nouvelle entre lui et Constantin; caractère religieux de la lutte, 319 et suiv. Est vaincu à Andrinople, 321-323. Assiégé dans Byzance, 324. Passe en Asie, 325. De nouveau défait à Chrysopolis, 326-327. Dépouillé de la pourpre; étranglé dans sa retraite, 327. 338. 339. 545. Son fils mis à mort par ordre de Constantin, II, 104.

Litarbe, IV, 347, 351.

Liturgie (la) de saint Basile, V, 138 et suiv.

Locatitius (Mont), colline près de Lutèce, IV, 48.

Loi de Constance, exemptant les évêques de la juridiction des tribunaux séculiers, III, 128.

Lois de Constantin et de ses fils pour l'abolition du culte païen; conjectures sur ce sujet, I, 462 et suiv., III, 132-133, 364-365. — de Constance, qui étend les immunités du clergé, III, 128. — du même contre l'exercice de l'art augural et de la magie, 366-367. — de Théodose contre les hérétiques, VI, 91, 92, 329; contre les apostats, 95, 328; prohibant les sacrifices païens, 97; pour la clôture des temples et l'abolition du culte païen, 327-328. — pénales adoucies par Constantin, I, 297 et suiv.; par Théodose, VI, 317-318.

Lollianus mis à mort, V, 247.

Luc (Saint), évangéliste, I, 65, 402, 403, 404.

Lucien. Ses railleries sur les dieux païens, I, 54-55. 164.

Lucien d'Antioche. Son école, I, 374-375. Son identité avec saint Lucien martyr, contestée, 375 (note).

Lucifer, év. de Cagliari, envoyé du pape Libère à Constance, III, 239. Sa conduite au concile de Milan, 253 et suiv. Exilé en Palestine, 350. Y défend l'orthodoxie par ses écrits, 352. Ses relations à ce sujet avec saint Athanase et Constance, 352 et suiv. Maintient et accroît le schisme d'Antioche; son caractère, IV, 258 et suiv., 465, 476.

Lucile, dame de Carthage, I. 258, 259.

Lucilien, gouverneur de Sirmium, IV, 99.

Lucilien, gouverneur de Nisibe, beau-père de Jovien, III, 188. Général des armées de Gallus, 212. Commande la flotte de Julien dans la guerre de Perse, IV, 360, 433. 459. Massacré en Gaule, 483.

Lucius, év. arien d'Alexandrie, accuse Athanase auprès de Jovien, IV, 478-482. Reprend possession du siége d'Alexandrie, V, 118.

Lucrèce, poëte romain, I, 44.

Lupicinus, maître de la cavalerie, envoyé en Bretagne par Julien, IV, 70, 85, 89.

Lupicinus (le comte), chargé par Valens de surveiller les Goths, V, 326. Sa conduite, 328. Est battu, 329-330.

Lutèce. Sa description, IV, 46 et suiv. Julien y est proclamé Auguste, 80 et suiv. Concile tenu en cette ville, 93.

Lyon, III, 223, VI, 49. Son église, I, 110.

M

Macaire, év. de Jérusalem, II, 19, 23, 56, 117. Participe à la découverte de la croix du Sauveur, 120-121.

Macaire, (Saint), disciple de saint Antoine, I, 357, V, 164.

Macaire, prêtre d'Alexandrie, II, 327, 333.

Macédoine (la), II, 303. Jointe à l'empire d'Orient par Gratien, V, 357. Son état religieux, 362. Délivrée par Théodose des ravages des Barbares, VI, 331-332.

Macédoine (Evêques de). Prennent part au concile de Constantinople, V, 435-436.

Macédone de Mopsueste, II, 334.

Macédoniens (les), sectaires semi-ariens V, 379. Leur doctrine sur le Saint-Esprit, réfutée par saint Grégoire de Nazianze, 380 et suiv. 400. Ménagés par Théodose ; convoqués par lui au concile de Constantinople, 417-418. Leur conduite à ce concile, 447-448. Y sont condamnés, 451. Persévèrent dans leurs erreurs, VI, 86. 89. Édit de Théodose qui leur interdit toute assemblée, 91-92.

Macédonius, év. semi-arien, conteste la divinité du Saint-Esprit ; secte à laquelle il donne naissance, V, 379.

Macédonius, nommé év. de Constantinople par les adversaires d'Athanase, et installé de vive force, III, 163. 349. 350. 439. Sa position dans l'arianisme, IV, 463-465.

Macédonius, maître des offices de Gratien ; sa conduite envers saint Ambroise, VI, 45. Prédiction qui lui est faite par celui-ci, 46. Est tué, 50.

Macédonius, surnommé *Crithophage*, moine, intercède en faveur d'Antioche, VI, 149-150.

Macrien, roi germain, IV, 69.

Macrine, vierge, sœur de saint Basile, IV, 188. Fonde un couvent, 192. V, 108. 202. Apprend la mort de saint Basile ; son entretien sur l'immortalité de l'âme, 377-378.

Mages (les), II, 308, 309. Leur influence sensible dans les sectes juives et les hérésies chrétiennes, 310. Leur rôle dans la persécution religieuse en Perse, III, 181, 184-185.

Magiciens, poursuivis par Valens, V, 310 et suiv.

Magie (la), III, 151. Méprisée par le polythéisme officiel, 153. Leur union contre le christianisme, 154. Son origine probable, 155. Lois de Constance contre elle, 361. Édit de Théodose relatif aux faits de magie, VI, 284.

Magnence, chargé d'un commandement militaire près d'Autun, III, 196. Se fait proclamer Auguste avec l'aide de Marcellin, 197-198. Son origine barbare, son caractère, sa famille, 197, 199. Ses préparatifs militaires, 199. Reconnu par tout l'Occident, sauf l'Illyrie, 200. Ses propositions d'alliance repoussées par Constance, 201-204. Marche à la rencontre de celui-ci en Pannonie ; tente inutilement de séduire son armée, 216 et suiv. Est défait dans les plaines de Murse ; sa fuite, 219-220. Rentre en Italie ; de là se réfugie en Gaule, 221. Est abandonné de son armée ; se donne la mort, 223. IV, 6.

Magnus (le comte) ; IV, 173.

Maiume, nommée plus tard Constantine, II, 340. Sa rivalité avec Gaza, IV, 269-270.

Majorin, élu évêque de Carthage par les donatistes, I, 259. 264.

Malebranche, II, 406.

Malech-Podosace, chef des Sarrasins assanites, IV, 369.

Mambré ; érection d'un sanctuaire en ce lieu, II, 341.

Mamertin, rhéteur, II, 192 ; IV, 95. Nommé consul, 118-119. Fait le panégyrique de Julien, 120.

Manès, fondateur de la secte des manichéens, II, 310-311. Son hérésie adoptée et propagée par saint Augustin, V, 185.

Manichéens (les) ; II, 310. Exceptés par Gratien de la liberté accordée aux cultes, V, 351. Édits sévères de Théodose contre eux, VI, 91-92, 284.

Maoza-Malcha, place de guerre des Perses, IV, 370. Prise par Julien, 372-374.

Marc, év. d'Aréthuse, III, 207. Martyrisé sous Julien, IV, 171, 179, 180.

Marc (Saint), évangéliste, I, 199, 404.

Marc-Aurèle. Son idéal politique, I, 24. Moins orgueilleux que sa secte, 54. Ses pratiques superstitieuses, *ib.* Caractère de son stoïcisme, 59. 60. Triste et découragé, 61. 105. Rigoureux pour les chrétiens, 167.

Marcel, év. d'Ancyre, II, 19, 326. Déposé par les eusébiens, 355-356. Recouvre son siége, III, 18. Accusé de sabellianisme, 46. Justifié, 54. 69.

Marcel, év. d'Apamée, préside à la destruction d'un temple païen, VI, 339. Est assassiné, 340.

Marcel, légat du pape Libère auprès de Constance, III, 234. Signe la condamnation d'Athanase, 236. 237. 238.

Marcelle, dame romaine, établit une confrérie de vierges et de veuves vouées à la prière, III, 35. Ses austérités, V,

28. Dirigée par saint Jérôme, VI, 270.
Marcelle, femme de Porphyre, III, 167.
Marcellin, intendant des finances, puis maître des offices; aide Magnence à se faire proclamer Auguste, III, 197. Achève d'abattre Népotien en arrivant à Rome, 200. Périt à la bataille de Murse, 220.
Marcellin, fils du préfet Maximin, provoque la révolte des Quades par sa conduite envers eux, V, 276-279.
Marcellin, frère de Maxime, VI, 53. Battu par Théodose, 239.
Marcelline, sœur de saint Ambroise, se consacre à la virginité, V, 36. 261. VI, 9. Ses rapports avec saint Ambroise à Rome, 39. 40. 173. 174.
Marcellus, commande l'armée gauloise sous Julien, IV, 16. Le laisse sans secours à Autun, 20. Le dénonce auprès de Constance, 21. Est banni, 22.
Marcellus, consul, V, 28.
Mardie (Bataille de), entre Constantin et Licinius, I, 275.
Mardonius (l'eunuque), précepteur de Gallus, III, 209.
Maréote (la), II, 343, 344; III, 27, 43, 90.
Mariage (le) chrétien; sa condition; rôle nouveau de la femme dans le mariage, I, 159-160, VI, 487 et suiv. Son indissolubilité, VI, 490.
Mariage (le) romain, I, 150, II, 271, 447. Position qu'il fait à la femme, I, 160.
Marianople, en Mœsie, V, 329.
Marin, év. d'Arles, I, 261.
Maris, év. eusébien de Chalcédoine, II, 326, 334, III, 38, 63. Proteste contre l'idolâtrie de Julien, IV, 184.
Marius, l'un des trente tyrans, I, 38.
Maronga (combat de), IV, 395.
Marseille. Maximien s'y réfugie, I, 204. Ouvre ses portes à Constantin, 205.
Martin, vicaire de l'île de Bretagne, III, 225. Se donne la mort, 226.
Martin (Saint). Sa jeunesse passée saintement sous les drapeaux; demande son congé, IV, 17-18. Quitte l'armée pour suivre saint Hilaire, 19, 93. Assiste à ses derniers moments, V, 20. Nommé évêque de Tours; s'attire la disgrâce de Valentinien par l'ardeur de son zèle contre le paganisme, 25. Sa vie, son caractère, son apostolat, sa popularité, son ascendant, VI, 199. Son séjour à la cour de Maxime, 200 et suiv. A horreur de la sentence de mort prononcée contre les priscillianistes; ses efforts réitérés pour les sauver, 205, 207 et suiv. S'éloigne de la cour avec dégoût; ses scrupules, sa vision, 212-213. Est le modèle du moine d'Occident, 474.
Martinianus, associé à l'empire par Licinius, I, 325. Mis à mort, 327.
Martinien, chambellan, V, 209.
Materne. év. de Cologne, I, 261.
Mathias (Saint), apôtre, I, 417.
Matthieu (Saint), évangéliste, I, 68, 71, 403.
Maures (les). Leur rébellion sous Dioclétien, I, 40. Mécontents sous Valentinien, V, 263. Prennent part à la révolte de Firmus, 265, 268-269. Cavaliers Maures au service de Gratien, VI, 48.
Mauritanie (la) ravagée, V, 265.
Mauritanie sitifenne, V, 267.
Mavia, reine arabe, V, 160, 352.
Maxence, fils de Maximien-Hercule; écarté de l'empire par Galère, I, 199. Se fait proclamer à Rome, 200. Rappelle son père de sa retraite, *ib.* Rupture entre eux, suivie de la déchéance de Maximien, 203. 207. Rivalité entre lui et Constantin, 208. Son domaine; sa tyrannie grossière, 208 et suiv. Cherche querelle à Constantin, 210-211. Est devancé par celui-ci; leurs forces respectives, 211-212. Défaites successives essuyées par ses généraux, 222 et suiv. Son indolence; son trouble; fautes qu'il commet, 225-228. Perd la bataille du pont Milvius; sa mort, 229-231. 232. 233. 254.
Maxime, év. de Jérusalem, II, 326, 329, III, 39, 117, 124. Sa position par rapport à l'arianisme, 393.
Maxime, év. de Trèves, III. 58, 202.
Maxime, philosophe alexandrin, III, 276, 278. Ses relations avec Julien, 280 et suiv., IV, 102. Appelé à la cour de Julien, 149-151. L'accompagne en Perse, 345. Le détourne d'accepter aucune proposition de paix, 387. Assiste à sa mort, 402. 436.

Épargné par Valens, V, 70. Mis à mort, 311.

Maxime ou **Héron**, philosophe cynique, converti, puis ordonné prêtre, se fait disciple de saint Grégoire à Constantinople, V, 396. Ses fâcheux antécédents; saint Grégoire séduit par lui, 397-398. Usurpe frauduleusement le siége de Constantinople, 399-401. Indignation et risées qui accueillent son élection, 402. Quitte Constantinople, 404. Se présente à l'empereur qui le reçoit froidement, 405. Se réfugie à Alexandrie, 406. Son élection repoussée par le pape, 407. Annulée par le concile de Constantinople, 420, 451. Ses intrigues en Italie; démarche qu'il obtient du concile d'Aquilée, VI, 34 et suiv., 44.

Maxime (le duc), V, 326, 328.

Maxime, officier élevé à l'empire par les légions de Bretagne, renverse Gratien, VI, 47-49. Ses dispositions à l'égard du jeune Valentinien, 53 et suiv. Reçoit saint Ambroise, député de Justine, 54-55. Accepte un accomodement, 56. Est reconnu par Théodose, 83-84. Menace Valentinien; recherche la faveur des catholiques, 193 et suiv., 197 et suiv. Fait juger et condamner les priscillianistes; ses rapports avec saint Martin, 203 et suiv. Nouvelle mission de saint Ambroise auprès de lui, 212. Leur entrevue, 215 et suiv. Reçoit de Justine un second ambassadeur; sa conduite artificieuse, 222-223. S'empare des Etats de Valentinien, 224 e suiv. Sommé par Théodose de les restituer, 228. Son trouble; il cherche à se concilier les diverses opinions religieuses, 235-236. Son plan de campagne, 237. Est vaincu, 238. Livré à Théodose, 239. Mis à mort, 241. 523.

Maximien-Hercule. Dioclétien partage l'empire avec lui; son lot, I, 39. Comprime la révolte des Maures, 40. Séjourne de préférence à Milan, 41. De concert avec Galère, arrache à Dioclétien son consentement aux édits de persécution, 178. 189. Après avoir abdiqué avec Dioclétien, sort de sa retraite et reprend le titre d'Auguste, 200. Sollicite l'alliance de Constantin, auquel il donne en mariage sa fille Fausta, 201. Entre en lutte contre son fils Maxence et succombe, 203. Trouve un asile en Gaule, auprès de Constantin, *ib.* Sa conduite perfide envers celui-ci; sa révolte; sa défaite, 203 et suiv. A recours à l'assassinat, 205. Sa mort, 206. 210. IV, 361. 365.

Maximilien, soldat martyrisé sous Julien, IV, 280.

Maximin, paysan thrace, nommé empereur par les soldats; sa mort, I, 16. Sa personne; ses projets de pillage, 32.

Maximin, év. d'Ostie, I, 264.

Maximin, martyrisé par ordre de Julien, IV, 280.

Maximin, préfet de l'Annone, prend une part violente à l'élection du pape Damase, V, 39. Vicaire de Rome; tyrannie qu'il y exerce, 245. Nommé préfet des Gaules; continue à tyranniser Rome, 247 et suiv. 276. Condamné à mort, 287, 288.

Maximin Daïa, neveu de Galère, préféré à Constantin, I, 190. Proclamé César, 191. Associé à Galère en Orient, 182. Essaye d'appliquer au sacerdoce païen la hiérarchie de l'Église, *ib.* Prend le titre d'Auguste, 207. Mésintelligence entre lui et Licinius; partage de l'Orient entre eux, 208. Son intelligence secrète avec Maxence, 233. Obligé d'accorder la liberté aux chrétiens, le fait de mauvaise grâce, 243. Édit qu'il donne à cette occasion, 244. Engage la lutte contre Licinius, 266. Sa défaite près d'Andrinople et sa fuite, 267, 269. Poursuivi jusqu'à Tarse, essaye de s'empoisonner, 270. Ses souffrances, ses remords, sa fin, 270, 271. Conséquences de sa chute, 271-272.

Mayence, IV, 44. Pillée par les Germains, V, 240.

Mécène; ses conseils à Auguste, I, 23.

Médecins des pauvres, institués, V, 49.

Médiateur; nécessaire entre Dieu et l'humanité; vainement cherché dans le polythéisme; offert par le christianisme, I, 77, 84 et suiv.

Mélanie; sa naissance; se consacre à Dieu, V, 28. 160.

Méléce, év. schismatique de Lycople, I, 373. Appui donné par lui et sa secte à Arius, I, 374. Indulgence du concile de Nicée à son égard; mécontentement

qu'en éprouve Athanase, II, 46. Sa mort, 291. 333. 436.
Mélèce, év. d'Antioche, II, 297 (note). Déposé par Constance, IV, 107. Repoussé par une partie des orthodoxes, 259. Accepté par le concile d'Alexandrie, 262. 466. Ses relations avec saint Basile, V, 123. Exilé par Valens, 300. Son caractère et sa doctrine, 423. Termine le schisme d'Antioche par un arrangement amiable, 424, 425. Préside le concile de Constantinople, 426, 427. Sa mort; douleur qu'elle excite; ses funérailles, 428.
Méléciens (les), sectateurs de Mélèce de Lycople, II, 288. Reconstitution de leur schisme, 291. Alliés aux ariens; poursuivent Athanase de leurs calomnies, 318, 321, 327. Leur rôle au concile de Tyr, 332.
Mélite, femme de Chrysanthe, IV, 150.
Ménélas, chef arménien, III, 220.
Mensurius, év. de Carthage, I, 257, 258.
Mercure, dieu des Gaulois, I, 50.
Mercure (Saint), martyr de Cappadoce, IV, 434.
Mercurin, év. arien; sa position et son influence à la cour de Justine, à Milan, où il prend le nom d'Auxence, VI, 158, 159. Essaye d'entrer en négociation avec saint Ambroise, 186 et suiv.
Mère, en Phrygie ; persécution qu'elle souffre sous Julien, IV, 183.
Méréna, satrape, IV, 398.
Mérobaud, Franc, général de Valentinien, V, 281. Sa fidélité envers Gratien, VI, 47. Prend part à l'élection du jeune Valentinien, 283.
Mésopotamie (la), II, 307, III, 5, 186, IV, 88, 342. Cédée en partie aux Perses par Jovien, 425. 459. Ses cénobites, III, 189.
Messe des premiers âges, décrite par saint Justin, I, 144-145.
Métropoles. Leur origine, I, 138, 139.
Métropolitains. Leurs droits sanctionnés par le concile de Nicée, II, 55.
Milan, résidence préférée de Maximien, I, 41. II, 89. III, 60. 62. Troubles qui s'y produisent pendant la tenue du concile, 254 et suiv. 263. 296. Séjour habituel des empereurs d'Occident, V, 5. 14. 254. A pour gouverneur saint Ambroise, 255. Le choisit pour évêque, 257 et suiv. VI, 16. 19. Troubles graves dont la ville est le théâtre sous le gouvernement de Justine, 158 et suiv. Séjour de Théodose à Milan, 242 et suiv., 288. Impression qu'y produit le massacre de Thessalonique, 306. Émotion des habitants à l'arrivée du corps de Valentinien, 361. Accueil fait à Eugène, 385. 405. Théodose y fait son entrée triomphale, 407. Sinistres présages à l'arrivée d'Honorius dans cette ville, 409.
Milan (Église de), troublée par l'arianisme, III, 254 et suiv., V, 14, 255, VI, 158 et suiv. Elève saint Ambroise à l'épiscopat, V, 257 et suiv.
Milan (Concile de), III, 249. A pour but, dans la pensée de Constance et des ariens, la condamnation d'Athanase, 251, 252. Eusèbe de Verceil demande la signature préalable du symbole de Nicée; refus des ariens, 252-254. Mesure violente de Constance contre un membre orthodoxe du concile ; Eusèbe maintient sa proposition, 255. Le concile appelé au palais de Constance, qui lui présente à signer un édit de condamnation rédigé par lui-même, 257-258. L'édit soutenu dans le concile par Constance en personne; combattu par Lucifer de Cagliari et Eusèbe de Verceil, 259 et suiv. Arrestation et exil des opposants, 263.
Miltiade ou **Melchiade**, év. de Rome; Constantin lui défère la querelle de Cécilien et des donatistes, I, 262. Préside le concile de Latran; sa modération, 265. 277.
Milvius (Bataille du Pont), qui décide de l'empire entre Constantin et Maxence, I, 228 et suiv.
Minervine, I, 201 (note).
Minervius intercède pour Rome auprès de Valentinien, V, 247.
Miracle (le). De sa possibilité et de sa preuve, I, 298 et suiv.
Miracles attribués aux Pères du désert; dans quelle mesure il faut y ajouter foi, III, 109.
Misopogon (le), pamphlet de Julien, IV, 308 et suiv.
Missionnaires chrétiens, II, 304.

Mithra, dieu de Médie, I, 55. Introduction, adoption officielle et diffusion de son culte dans l'Empire, III, 155 et suiv. Analogies de ce culte avec le christianisme, 158. IV, 228.

Modar, chef goth, gagné par les Romains, V, 360.

Modeste, préfet du prétoire sous Valens, fait périr une députation de catholiques, V, 93. Accompagne Valens à Césarée; son rôle pendant ce voyage, 94-96. Sa lutte avec saint Basile, 97-100, 107. Réprimandé et outragé par Valens; ses ménagements pour les catholiques d'Edesse, 304 et suiv. 307.

Mœhler (le professeur), I, 385, 456, 457.

Mœsie (la), I, 36, 188, III, 96, V, 277. Dévastée par les Goths, V, 331. Ils y reçoivent des terres, VI, 85.

Moines (les). Tableau de leur vie, III, 105. Leur multiplication en Orient; leur importance, V, 156. Échelonnés sur toute la frontière orientale de l'Empire, 158. Leur indépendance; vénération qu'ils inspirent, *ib.* et suiv. Excès et désordres qui se produisent parmi eux, 161, 164, 165. La vie des moines proprement dits ou solitaires comparée à la vie cénobitique, 163 et suiv. Édit de Valens destiné à arrêter leur propagation, 303. Leur rôle dans la persécution contre les païens sous Théodose, VI, 99. Intercèdent en faveur d'Antioche, 148-151. Loi de Théodose les concernant, promulguée, puis retirée, 314-315. S'établissent en cultivateurs sur les terres délaissées, 469. Réhabilitent le travail, 471. Admettent parmi eux les esclaves et les serfs, 472. Parallèle entre les moines d'Orient et ceux d'Occident, 473. Voy. ***Anachorètes, Cénobites.***

Moïse, I, 74, 75, 85. Arrangé par Philon et Aristobule à la mode de Platon, 107.

Moïse, solitaire, puis évêque; ses rapports avec les Arabes et leur reine Mavie, V, 160, 352.

Monastères (les) raniment autour d'eux la vie agricole, VI, 471. — de la Thébaïde; leur établissement et leur multiplication, I, 354 et suiv. Visités par les pèlerins et les curieux, 356-358. — de femmes. Fondation du premier, III, 105.

Monastique (Institution). Son origine; cause de son développement, III, 98. Organisée par saint Pacome, 99 et suiv., V, 161. Sa puissance; ses abus en Orient, V, 156 et suiv. Réformée par saint Basile, 164 et suiv. VI, 448. 469.

Monique (Sainte), mère de saint Augustin, vient à Milan veiller sur lui, VI, 183, 186. Sa mort, 197.

Montan, officier du palais, III, 231.

Montanisme (le). Son caractère, I, 127, 451.

Mopsucrène, bourg d'Arménie, IV, 109.

Moxoène (la province de), IV, 343.

Municipes. Leur constitution, II, 247. Ressources qu'elle fournit aux abus du despotisme, 248.

Murse (Bataille de), gagnée par Constance sur Magnence, III, 219, 220.

Musonien (le comte). Cause de sa faveur auprès de Constantin, II, 82. 298. III, 68.

Musonien, préfet du prétoire, chargé de traiter avec les Perses, III, 383.

Mutius, chef de brigands devenu moine, V, 159.

N

Nabdatès, général Perse, brûlé vif, IV, 374-375.

Nactolie (combat de), en Phrygie, V, 69.

Nahar-Malcha (canal de), IV, 367, 369, 378.

Naïsse, en Mœsie, I, 188, II, 89, IV, 199.

Narcisse, év. de Néroniade, arien, II, 22. Assiste au concile d'Antioche, III, 38. Anathématisé par celui de Sardique, 72. 313. 342.

Narsès, roi de Perse, II, 307. Son traité avec Galère, IV, 343.
Naucrace, frère de saint Basile, embrasse la vie solitaire, IV, 192.
Nazaire, rhéteur, I, 309, 459.
Nazi (le), chef de toutes les synagogues de l'Empire, IV, 331.
Nazianze, IV, 203. Résultats heureux de l'épiscopat de saint Grégoire dans cette ville, 373-374.
Néander, I, 417, 418, 430.
Nébridius, préfet du prétoire en Gaule, IV, 90. Refuse de trahir Constance, 96.
Nectaire, élevé, étant simple laïque, au siége de Constantinople, V, 445-447. 453. Calomnié par l'intrus Maxime auprès du concile d'Aquilée, VI, 35. Son ardeur à s'instruire, 89. Ferme les yeux sur les menées des hérétiques, 232.
Nectaride (le comte), enlevé par les Pictes, V, 240.
Nègres (les) d'Afrique participent à la révolte des Maures, V, 273.
Néo-Césarée. Lettre de saint Basile à ses habitants, V, 129.
Néoplatonisme (le), enseigné à Rome par Plotin, I, 62-63. Sa naissance à Alexandrie, 353 et suiv. II, 418 et suiv. Se pose en rival du christianisme, I, 359. Lutte engagée entre lui et l'école chrétienne d'Alexandrie, 360. Rapports de sa doctrine avec le christianisme, et différences, 361 et suiv., II, 420 et suiv. Ses doctrines et leurs développements successifs, III, 159 et suiv. Sa théurgie, 168 et suiv., 278 et suiv. Transforme le paganisme, 173 et suiv. Embrassé par Julien, 276 et suiv., IV, 129, 131, 326.
Népotien, neveu de Constantin, tente de recueillir à Rome la succession de Constant; est renversé, III, 200.
Néron. Favori de la populace, I, 11, 13. A des temples à Rome, 53. Caractère de la persécution qu'il exerça contre les chrétiens, 155, 156.
Névitta, général de Julien, IV, 97. Nommé consul, 118. Prend part à la guerre de Perse, 362, 373, 416.
Newman (M.), I, 375 (note).
Nicaise, év. de Digne, II, 19.
Nice. Profession de foi arienne signée dans cette ville par les députés du concile de Rimini, III, 423.
Nicée, ville de Bithynie; sa situation, II, 16, 89. Occupée par Procope, V, 67, 68.
Nicée (concile de), I, 139 (note). Convoqué par Constantin, 394, II, 13. Motifs de cette convocation, II, 3 et suiv. Émotion qu'elle produisit, 14-15. Évêques qui s'y trouvèrent; leur division en deux groupes, 16 et suiv. Ascendant et rôle d'Athanase, 25. Ouverture et débats du concile, 26 et suiv. Son symbole, 39, 69-70. Il condamne Arius, 41. Divers canons du concile, 46 et suiv. Notification de ses décrets aux églises, 57. Fête donnée pour sa clôture, 60. Souvenirs de lui, demeurés dans l'imagination populaire, 63. Traditions coptes et arabes sur ce sujet, 64 et suiv. Œuvre prodigieuse qu'il accomplit, 68 et suiv. 226. Pièces supposées et documents authentiques sur les actes et canons de Nicée, 426 et suiv. Abus qu'on a fait de son sixième canon, 434 et suiv. III, 15. 27. 45. 46. 66. Accusé par les Ariens de favoriser le sabellianisme, 391, 392, 394.
Nicolas (Saint), év. de Myre, II, 19.
Nicomédie. Dioclétien y fixe sa résidence, I, 41. La dernière persécution y commence, 179. 189. 207. Tombe au pouvoir de Licinius, 270. II, 87, 89. 374. Dévastée par un tremblement de terre, III, 415. Visitée par Julien, IV, 227. Ruinée par un second tremblement de terre, 293. V, 93.
Nisibe ou Antioche de Mygdonie, III, 20, 180. Assiégée inutilement par Sapor, 185. Assiégée de nouveau, 187 et suiv. Défendue par son évêque, 188, et suiv. Miraculeusement délivrée, 194, 195. IV, 342. Cédée aux Perses par Jovien, 425. Douleur des habitants; leurs efforts pour empêcher l'exécution du traité, 458. Évacuation de la ville, 459.
Nisibe (Traité de), IV, 424, 425.
Nitrie (le désert de), III, 102, V, 162.
Noblesse nouvelle, instituée par Constantin, II, 186. Titres divers qui en distinguent les différentes classes, 188-190. Ses priviléges, 190. Noblesse administrative, 194.
Nohodare, satrape, IV, 398.
Nole, ville de Campanie, VI, 244.

Nonna, mère de saint Grégoire de Nazianze, III, 288; IV, 193.
Novatiens (les), secte d'hérétiques, I, 130; II, 53. Leur attachement au concile de Nicée et à Constantin, III, 350. Vont à la cour de Julien, IV, 134. Demandent la restitution de leurs sanctuaires, 181. VI, 89. 90.
Nubel, roi maure, tributaire de Rome; sa mort, V, 265.

O

Occident (l'), défendu contre les Barbares sous Constance, III, 291, 292. Sa situation sous Jovien, IV, 483. Son état, à l'avénement de Valentinien, V, 6 et suiv. Voy. *Église, Empire* d'Occident.
Octavien (le comte). Lettre que lui adresse Constantin, I, 299.
Octavien, proconsulaire; sa condamnation et sa fuite, V, 254.
Odenath, revêtu de la dignité impériale, I, 38.
Olybrius, préfet de Rome, V, 27.
Olympe, philosophe, commande les païens d'Alexandrie dans leur lutte contre les chrétiens, VI, 292, 294, 296.
Olympias, veuve de Constant, IV, 89.
Onagre, débauché d'Antioche; son honteux complot, III, 83, 84.
Optat, patrice, assassiné par ses soldats, III, 9.
Optat (Saint), év. de Milève, I, 284. Combat les donatistes, III, 264.
Optatien, poëte latin. Lettre que lui adresse Constantin, II, 76.
Or coronaire, II, 246.
Ordinations conférées par les traditeurs; canon du concile d'Arles sur ce point, I, 287.
Oribase, médecin de Julien; son intimité avec lui, III, 301, IV, 56-57, 78. L'accompagne en Perse, 345. Panse Julien mourant, 398.
Orient (l'). Son mouvement religieux et intellectuel au moment de la réunion de l'Empire sous Constantin; son double courant, I, 352 et suiv. Impression qu'y produit la nouvelle imprévue de la mort de Julien, IV, 433 et suiv. Une insurrection y éclate contre Valens, V, 21. Divers abus de son administration réprimés par Théodose, VI, 335-336. Voy. *Église, Empire* (d'Orient).
Origène, disciple de saint Clément d'Alexandrie, I, 117 (note). Continue son école, 119. Son esprit, son caractère, sa doctrine, 122 et suiv., II, 404 et suiv. Contraste entre lui et Tertullien, I, 122. Ses écarts et sa condamnation, 125 et suiv. Moins dangereux par ses propres erreurs que par le mouvement qu'il imprima, 127-128. Sa mémoire restée un problème, 128. Son école perpétuée à Alexandrie, 352, 359, 360. II, 397. Sa théorie sur le Verbe et la Trinité, 404 et suiv. Rapports entre lui et Ammonius Saccas, 418 et suiv. V, 219.
Orion, chrétien persécuté sous Julien, IV, 177.
Orthodoxes. Voy. *Catholiques*.
Osius, év. de Cordoue; sa renommée, I, 261. Son influence sur Constantin, *ib.* et 293. Lettre de celui-ci à Osius sur les affranchissements d'esclaves, 304. Est envoyé à Alexandrie pour terminer la querelle de l'arianisme; importance et signification de ce fait, 384 et suiv. Sa décision contraire à Arius, 386. Échoue dans ses efforts de pacification, 387. Sa position éminente au concile de Nicée, II, 20, 37, 44 (note). III, 58. Représente le siége de Rome au concile de Sardique, 67. S'efforce de vaincre l'opposition des eusébiens à l'admission d'Athanase, 70. Excommunié par l'assemblée eusébienne de Philippopolis, 74. Prend part à la rédaction des canons du concile de Sardique, 76. 238. Défend l'Espagne contre l'arianisme, 355. Appelé à Sirmium par Constance; obsessions et tourments auxquels il est soumis, 383. Signe l'édit d'exil d'Athanase et une profession de foi arienne, 384, 385. Sa mort, 442.
Osroène (l'); VI, 109.

P

Pacatus, rhéteur gaulois, fait le panégyrique de Théodose, VI, 283.

Pacôme, év. de Tentyre, II, 332.

Pacôme de Tabenne, organisateur de la vie monastique et fondateur des ordres religieux, III, 100, V, 161-162, 166. Sa naissance et sa jeunesse, III, 100. Se fait anachorète, puis fonde un couvent, où il réunit ses disciples sous une règle, 101. Élève et gouverne sept autres couvents; leur organisation, 102 et suiv. Détails sur sa direction, 107. Son humilité, 108. Ses miracles, 109.

Paganisme. Essai, sous Auguste, pour le ressusciter, I, 43-44. Son état à Rome et dans l'Empire, 48 et suiv. Sauvé du mépris en Egypte par son caractère, 365. II, 282. A la fois détruit et conservé par les fils de Constantin, III, 132 et suiv. Par quels liens il tenait à la société romaine, 136. Force de résistance que lui donne la passion des jeux publics, 138 et suiv.; celle qu'il puise dans les écoles, 142 et suiv. Fait alliance avec la magie et toutes superstitions populaires, 151. Ses diverses forces embrassées et réunies en un système par l'école néoplatonicienne, 159 et suiv. Ravivé et transformé par cette école, 171-175. Persécutions exercées contre lui sous Constance, 363 et suiv., IV, 75-76. Professé ouvertement par Julien, IV, 100-101. Rétabli par lui, 125 et suiv. Le paganisme à sa cour, 148-163. Ses vices condamnés par Julien, 297 et suiv. Julien entreprend de le réformer, 300 et suiv. Sa situation sous Jovien, 461-462, 475; à l'avénement de Valentinien, 498; sous son règne, V, 10-11; à Rome, 31 et suiv. Un nouveau coup lui est porté par Gratien, VI, 22-24; et par Valentinien II, sous l'influence de saint Ambroise, 57 et suiv. Son état; mesures prises contre lui en Orient par Théodose, 94 et suiv. Sa destruction en Égypte, 289 et suiv. Loi de Théodose qui le prohibe; son exécution incomplète en Occident, 327, 330. Nouvelles mesures prises contre lui en Orient, 337 et suiv. L'usurpateur Eugène s'appuie sur lui, 378. Ses temples se rouvrent, 385-386. Mesures sévères prises contre lui par Théodose vainqueur, 411, 412. Voy. *Polythéisme*.

Païens (les) identifient leur cause avec celle de Julien, III, 286. Persécutés par Constance, 363 et suiv. Sentiments avec lesquels ils l'accueillent à Rome, 374 et suiv. Persécutés en Asie Mineure et en Palestine, IV, 75-76. Réaction en faveur de leur cause sous Julien, 137 et suiv. Leur conduite à sa cour, 148 et suiv. Persécutent les chrétiens, 270 et suiv. Froids au fond pour Julien, surtout en Occident, 296. Leurs vices condamnés par lui, 297 et suiv. Résistent aux réformes qu'il veut leur imposer, 302. 393. Leur inquiétude pendant la guerre de Perse, 434. Leur conduite à la nouvelle de la mort de Julien, 436-437. Leur situation sous Jovien, 461-462. Il leur accorde la liberté de leur culte, 473. Leur situation à l'avénement de Valentinien, 498; et sous son règne, V, 10, 11. Leur attitude à Rome après l'élection du pape Damase, 39. Impartialité de Valentinien à leur égard, 249-250. Leur démarche auprès de Gratien pour le rétablissement de l'autel de la Victoire, VI, 22-24. Leur haine contre saint Ambroise, 41-42. Renouvellent auprès de Valentinien II les efforts déjà faits auprès de Gratien, 57 et suiv. Importance du débat engagé entre eux et les chrétiens sur le rétablissement de l'autel de la Victoire, 75 et suiv. Leur culte prohibé en Orient par Théodose, 94 et suiv. Attitude des païens de haut rang pendant cette persécution, 100. Leur rôle à Rome durant le débat soulevé par saint Jérôme, 276 et suiv. Conduite de Théodose, à leur égard, dans son voyage à Rome, 282. Mouvement de conversion des païens, qui suit cette visite, 287. Se convertissent en grand nombre à la suite de la destruction de leurs temples, en Égypte; motifs de ces conversions, 300, 301.

La destruction de leurs temples poursuivie en Orient ; manière dont ils subissent cette mesure, 338 et suiv. Faveurs accordées aux païens par Eugène, qui cherche un point d'appui parmi eux, 378, 385-386. Enthousiasme que leur cause la clémence de Théodose victorieux, 407. Paroles et déclaration sévères que leur adresse Théodose, 411-412. Leur attitude à sa mort, 414. — d'Alexandrie. S'unissent aux hérétiques contre les orthodoxes, III, 323. Opprimés, IV, 246. Se plaignent à Julien, 248-249. Massacrent l'évêque Georges, 250. Réprimandés par Julien, 251-252. S'effrayent de l'ascendant d'Athanase et s'adressent à Julien, 263. Lutte sanglante entre eux et les chrétiens pour le Sérapéion, VI, 292, 296.

Palais (Offices du), II, 206.

Palémon, anachorète, III, 101.

Palestine (la), I, 333, 354. Son état depuis Adrien jusqu'à l'arrivée de sainte Hélène, II, 114 et suiv. Le christianisme y fait des progrès, 340. III, 39, 350. Persécution exercée en Palestine contre les païens, IV, 75-76; contre les chrétiens, sous Julien, 270 et suiv. VI, 36.

Pallade, mis à mort par ordre de Valentinien, V, 263.

Palladius, accusé de vente de poisons; ses révélations, V. 307.

Palladius, év. arien de Mœsie, VI, 29. Déposé par le concile d'Aquilée, 30-31.

Pallas, identifiée avec Minerve, I, 48.

Pammachius, sénateur romain, V, 27. Ses œuvres de charité, VI, 271.

Pammon d'Antinoé, solitaire, IV, 472.

Pamphile (Saint), docteur et martyr, I, 336. Son apologie d'Origène, 353.

Pancrace, prêtre, III, 253.

Panéade, en Palestine; les chrétiens y sont persécutés, IV, 271, 272.

Pannonie (la), I, 36, III, 96, 215. Envahie et ravagée par les Quades, V, 275, 277. Valentinien vient la délivrer, 278, 281. VI, 238. 467.

Pannoniens (les), I, 33, V, 266, 267.

Pantène (Saint), chef de l'école chrétienne d'Alexandrie, I, 116, II, 418.

Papauté (la). Sa situation sous Valentinien, V, 35, 43. Causes de ce rapide accroissement de grandeur, 44. Fixée et enracinée à Rome, VI, 456. Voy. *Pierre* (Saint). *Rome* (Église et Siége de).

Paphnuce (Saint), év. de la Thébaïde, II, 18. Son rôle au concile de Nicée, dans le débat sur la continence des clercs, 54, 430 et suiv. Assiste au concile de Tyr, 327, 329.

Paphos. Sanctuaire établi en ce lieu par saint Hilarion, V, 184, 185.

Papinien, jurisconsulte, I, 25.

Pâques (Fête de). L'époque de sa célébration régularisée par le concile de Nicée, 47 et suiv. II, 51. III, 65.

Para, roi d'Arménie, allié de Valens contre les Perses, V, 299. Assassiné, 327.

Paris, V, 21. Voy. *Lutèce*.

Paris (concile de), IV, 93.

Parménien de Carthage, év. donatiste, V, 264.

Parthes (les) s'avancent dans l'Asie Mineure, I, 37. Repoussés par Galère, 40. II, 306. Voy. *Perses*.

Patriarches. Commencement de leur institution dans l'Église, I, 138, 139. Leurs droits, II, 436, 437.

Patrices, II, 188, 189.

Patriciat (le) romain. Son attachement au paganisme, V, 23-24. Rajeuni par le christianisme, *ib.*

Patriciens (les). Leurs anciennes prérogatives en ce qui regarde la religion, I, 45.

Patricius, magicien, mis à mort sous Valens, V, 308, 309.

Patrophile, év. arien de Scythople, II, 22, 296, 326, 350, III, 38. Persécute Eusèbe de Verceil, 350-351.

Paul, év. de Constantinople, III, 18. Reçoit Athanase dans sa communion, 23. Constance le fait déposer, 25. Justifié au concile de Rome, 54. Reprend possession de son siége, 62. Banni de Constantinople, 64. Sa mort, 349. Ses restes ramenés à Constantinople par Théodose, V, 454.

Paul, surnommé *la Chaîne*, célèbre par ses dénonciations, III, 225. Persécute les payens, IV, 75. Condamné à mort sous Julien, 138.

Paul, ermite, V, 162. VI, 474.

Paul (Saint), I, 65, 91, 92. Son martyre,

155. Comparé avec saint Pierre et avec saint Jean, 99 et suiv., 442 et suiv. Ses épîtres, 101, 415. Examen des objections tirées de ses actes ou de ses épîtres contre la primauté de saint Pierre, 425 et suiv. Son navire battu de la tempête, image de l'Église au quatrième siècle, VI, 431-432.

Paul (Saint), év. de Narbonne, I, 195.

Paul de Samosate, év. d'Antioche, hérétique, I, 128. Son faste, 130. Obligé de quitter son église, 175. Condamné au concile d'Antioche, II, 38 (note). Sa doctrine, 410, 411, 416.

Paule (Sainte), V, 27. Dirigée par saint Jérôme, VI, 270-271. Lettre de consolation qu'elle reçoit de lui à l'occasion de la mort de sa fille Blésille, 280-281. Le suit à Jérusalem, 282. 488.

Paulianistes (les), hérétiques, II, 53.

Paulin, év. de Trèves, exilé pour son refus de signer la condamnation d'Athanase, III, 237.

Paulin, consacré év. d'Antioche, par Lucifer de Cagliari, d'où le schisme de cette église, IV, 466. Son orthodoxie outrée, 476, V, 123. Transaction conclue entre lui et Mélèce, son compétiteur, 424, 425. Le concile de Constantinople refuse de la ratifier et d'accorder à Paulin la succession de Mélèce au siége d'Antioche, 429 et suiv. Faveur qu'il trouvait en Occident, 430, VI, 34. Obtient du concile d'Aquilée une démarche en sa faveur, VI, 34 et suiv. Assiste au concile de Rome, 36, 44. Son attitude à Antioche, 86. Sa mort, 343.

Paulin (Saint), év. de Nole. Sa naissance, ses talents littéraires, sa vie, VI, 382-383. Reçoit la prêtrise et se retire à Nole; sa rencontre avec saint Ambroise, 384. 502. Ses poésies, 509, 512,

Pauline, fille de sainte Paule, V, 28. Dirigée par saint Jérôme, VI, 270. Ses œuvres de charité, 271,

Pauline, veuve de Prétextat, VI, 279.

Pauliniens (les), orthodoxes outrés d'Antioche ; leurs accusations contre saint Basile, V, 123-124. 400. 430. Leur situation sous Théodose, 417. Leurs plaintes en Occident contre le concile de Constantinople, VI, 34. Leurs luttes à Antioche, 86. Apaisement de leur schisme, 343-345. 410.

Pégase, apostat, IV, 232.

Pélage, év. de Laodicée, V, 453.

Pélagianisme (le), I, 451.

Pénates (les), I, 45,

Pentadius, maître des offices; député de Julien vers Constance, IV, 86, 88. Condamné, 139.

Pérégrin (le) de Lucien, I, 164.

Pères (les) apostoliques, I, 429.

Pergamius, mêlé à une affaire de magie érigée en crime de lèse-majesté, V, 307. Mis à mort, 308.

Périnthe résiste aux Goths, V, 352.

Perle (la). Hymne de saint Éphrem, IV, 357-358.

Perrone (le Père). Sa définition de l'inspiration, I, 443, 444. Son opinion sur l'autorité qu'on doit accorder aux Pères de l'Église, 454-455.

Perse, le poëte, son stoïcisme, I, 58.

Perse (la), I, 37, 38, 40, II, 224. Sa civilisation, son gouvernement, son étendue, sa religion, II, 306 et suiv. Rivale de l'empire romain, 307. Les chrétiens y sont violemment persécutés, III, 180 et suiv.

Persécuteurs. Louanges que donne l'histoire à quelques-uns, compatibles dans une certaine mesure avec les rigueurs dont ils usèrent envers les chrétiens, I, 151 et suiv. Lesquels, parmi les Césars, se montrèrent surtout impitoyables, 171. Fin tragique de plusieurs; livre de Lactance sur ce sujet, 271-272.

Persécution (la) contre les chrétiens, considérée comme légale, I, 151 et suiv., 164-165. Celle de la première période ; son caractère. 152 et suiv. Seconde persécution; ses motifs et sa portée plus politique, 157 et suiv. Persécutions systématiques au troisième siècle, ayant pour objet l'anéantissement même du christianisme, 168 et suiv. Persécution de Décius, 172-173. Sous Dioclétien, 179 et suiv. Atrocité de celle-ci, condamnée par les païens mêmes, 180-181. Persécution en Perse, III, 180 et suiv. Sous Julien, IV, 165 et suiv.

Perses (les), II, 12. Rupture entre eux et Constantin, 368. Envoient des pro-

positions de paix, 369. Guerres entre eux et les Romains sous Constance, III, 6, 82, 180. Assiégent Nisibe, 185. Battent les Romains près de Singare, 186. Assiégent de nouveau Nisibe, 187 et suiv. Leur déroute miraculeuse, 194. 206. 383. Reprise de la guerre entre eux et les Romains, IV, 72 et suiv., 87-88. Menacés par Julien, lui font faire des propositions de paix, 338. Battus dans un engagement d'avant-postes, 368-369. Vaincus près de Ctésiphon, 381 et suiv. Harcèlent la retraite des Romains, 394-396, 420 et suiv. Prennent possession de Nisibe, cédée par Jovien, 458-460. Menacent l'Empire sous Valens, V, 61. 299. Hommages qu'ils rendent à Théodose; conditions qui leur sont dictées par lui, VI, 109-110. (Voy. *Sapor*.)

Pessinonte, I, 47, IV, 227.

Pétra. Son temple épargné, VI, 340.

Pétrone, beau-père de Valens, chargé de la police de Constantinople, V, 63.

Phatuse ou Anathan, IV, 365.

Phébade, év. d'Agen, son rôle au concile de Rimini, III, 426.

Philagre, préfet d'Egypte, II, 321, 343, 345. Chargé de prêter main-forte à l'arien Grégoire dans sa prise de possession du siége d'Alexandrie, III, 43, 47, 49, 86.

Philagre (le comte), chargé par Julien de s'emparer du roi Vadomaire, IV, 94.

Philippe, chef de brigands arabes, puis empereur, I, 32. Son christianisme très-contesté et contestable, *ib*. Tolérance dont il dut faire jouir les chrétiens, 171. 207. IV, 361.

Philippe, préfet du prétoire de Constantinople, transmet à l'évêque Paul un ordre d'exil, III, 64. Installe à sa place, de vive force, l'eusébien Macédonius, 65.

Philippe, chargé par Constance de corrompre l'armée de Magnence, III, 217.

Philippe (Saint), apôtre, I, 71.

Philippopolis, ville de Thrace, III, 71.

Philippopolis (concile de), opposé par les Eusébiens à celui de Sardique, III, 71. Motifs de cette scission; excommunications prononcées par le concile: sa profession de foi, 73, 74. La question de l'unité de l'Église engagée au fond de ce débat, 75.

Philon, juif platonicien, I, 107. Sa doctrine sur le *Verbe*, II, 391.

Philosophes. Réaction contre eux sous Jovien, IV, 461-462. Recherchés par Procope, V, 66. Leur inquiétude après sa défaite, 70. Persécutés par Valens, 310-312

Philosophie (la) impuissante à redonner au polythéisme l'unité et la vie, I, 56 et suiv. Sa situation à Rome sous l'empire, *ib*. Direction toute pratique que lui donne le génie romain, 57 et suiv. Ses diverses sectes, par les hérésiarques, essayent vainement d'absorber le christianisme, 104 et suiv. Ravivée à la fin du troisième siècle par les influences du christianisme, 358 et suiv. VI, 506. (Voy. *Néoplatonisme*.)

Philosophie chrétienne, inaugurée dans l'École d'Alexandrie, I, 116 et suiv. Son état au quatrième siècle, VI, 513.

Philuthas, forteresse des Perses; refuse de se rendre à Julien, IV, 366.

Photin, év. de Sirmium, accusé de sabellianisme, III, 213. Condamné par les évêques d'Occident, l'est également par les eusébiens, 214. Déposé et banni, 215. Rappelé par Julien, IV, 133.

Photiniens (les) exceptés par Gratien de la liberté des cultes, V, 351.

Phrygia. Localité où Julien fut blessé à mort, IV, 399.

Phrygie (la); son culte de Cybèle, I, 50, IV, 227.

Pictes (les), battus par Constance Chlore. I, 196. Repoussés sous Julien, IV, 70. Leurs incursions sous Valentinien, V, 240, 266.

Pierre, év. de Sébaste, frère de saint Basile; son enfance, IV, 192, V, 205. Assiste au concile de Constantinople, 423.

Pierre, év. d'Alexandrie, chassé par les Ariens, V, 118. Sa foi prise par Théodose comme symbole de l'orthodoxie, 364-365. Se prête à l'élévation de l'intrigant Maxime au siége de Constantinople, 400, 406, 407. Sa mort, 426.

Pierre (Saint), I, 70, 81. Chef et fondement de l'Église, 72, 74, 76, 91, 425 et suiv. Objections contre sa primauté réfutées, 426. Évêque de Rome,

97, 427, 428. Parallèle entre lui et saint Paul, 99-100, 442 et suiv., 450, 452.
Pilate ; son attitude en présence du Christ cité devant lui, I, 152, 153.
Pison, un des trente tyrans, I, 38.
Pispir (Monastère de), dans le désert d'Egypte, I, 357.
Piste, év. arien d'Alexandrie, III, 25. Rejeté par les eusébiens, 44.
Placidie, fille de Théodose, VI, 409.
Platon ; son influence sur les Pères grecs et particulièrement sur Origène, I, 126, 362. Ses pressentiments sur la nature divine, II, 389-390, 422.
Pline ; sa lettre à Trajan au sujet des chrétiens, I, 166.
Plotin enseigne à Rome, I, 62-63. Subit l'influence chrétienne en la combattant, 63. Chef de l'école néoplatonicienne, 360. Sa doctrine, III, 160-167. VI, 506.
Plutarque, I, 24. Son malaise dans le paganisme et ses essais d'exégèse, I, 55-56.
Poésie (la) chrétienne dans l'empire romain ; son imperfection, VI, 509. Son mérite, 510.
Pœtovium (Pettau), en Norique, III, 247.
Poitiers, V, 20.
Politiques (les), groupe de prélats ariens; leur caractère, leur habileté, leur but, III, 398-400, V, 72. Travaillent à empêcher la convocation d'un concile universel, III, 407 et suiv. Obtiennent qu'il soit divisé, 416. S'en partagent la direction, 417. Leur conduite au concile de Rimini, 419 et suiv. Leur situation modifiée, 421 et suiv. Leur rôle au concile de Séleucie, 428 et suiv. Leur triomphe, 440 et suiv. IV, 262. Leur situation après le concile d'Alexandrie, 463 ; sous Jovien, 477. Leurs efforts pour gagner celui-ci, 478 et suiv. Leur tactique ; leur succès auprès de Valens, V, 72-73. S'efforcent d'empêcher les semi-ariens de rentrer dans l'orthodoxie, 75. Leur influence sur Valens, 92. Leur attitude à l'avénement de Théodose, 379, VI, 86.
Polycarpe (Saint), disciple de saint Jean; témoignage que rend de lui saint Irénée, I, 110-111, 429.
Polythéisme. Son état à Rome et dans le monde romain sous Auguste, I, 48 et suiv. Ce qu'il devient sous les successeurs d'Auguste, 52 et suiv. Tentatives de Plutarque et d'Apollonius de Tyane pour l'épurer et le relever, 55-56. Impuissance de la philosophie à cet égard, 56 et suiv. Sens du polythéisme ; ce que l'homme y cherchait et n'y pouvait trouver, 77 et suiv. A perdu sa raison d'être par l'avénement de J.-C., Dieu et homme, 87. Son dernier effort ; moyens de propagande employés en sa faveur conjointement avec la persécution, 182. Son état dans les commencements du règne de Constantin, 214-215. Ligne de conduite de celui-ci à son égard, 298 et suiv. Trouve un appui dans Licinius, 315 et suiv. S'associe à sa lutte contre Constantin, 320 et suiv. Vive réaction contre lui en Orient après la chute de Licinius ; temples détruits, idoles abattues, 345 et suiv. Révolte de la conscience publique, éclairée par l'Évangile, contre l'immoralité de ses cultes, 348. Sa persistance à Rome ; ménagements de Constantin à son égard, II, 90 et suiv. Atteint à Rome dans son principe vital par la conversion des empereurs, III, 137, 138. Voy. *Paganisme*, *Païens*.
Pont (le) ; saint Basile y fonde un monastère, IV, 191.
Pont (Église du) ; son indépendance confirmée par le concile de Constantinople, V, 451-452.
Pontificat (le grand), déféré aux empereurs chrétiens, I, 235, 236, 311, 460, 361. Refusé par Gratien ; portée de cet acte, V, 294 et suiv.
Porphyre, organisateur de l'école néoplatonicienne, I, 360. Son livre contre le christianisme, 360-361. Sa mort, 361. II, 42. Sa doctrine, III, 161 et suiv.
Portienne (la basilique), à Milan, réclamée par Justine pour les ariens ; refusée par saint Ambroise ; troubles qui en résultent, VI, 160 et suiv.
Portiers ; leur institution dans l'Église, I, 137.
Potame, év. de Lisbonne, gagné à l'arianisme, III, 383.

Potamon, év. d'Héraclée, sur le Nil, II, 18, 327. Son interpellation à Eusèbe de Césarée, dans le concile de Tyr, 328. Sa mort, III, 86.
Potamon, néoplatonicien, II, 418.
Praxéas, hérétique combattu par Tertullien, II, 403.
Préfectures, II, 198.
Préfet (le) du prétoire. Sa juridiction universelle, I, 30. Ses attributions de plus en plus étendues, II, 196 ; réduites par Constantin, 197-198, 204.
Préfets (les) investis du pouvoir judiciaire, VI, 458.
Prestations personnelles, II, 244.
Prétextat, consulaire païen, V, 39. Nommé préfet de Rome, 41. Bannit Ursin, 42. 247. Ses vertus, ses dignités, VI, 276, 277. Deuil du peuple à sa mort, 279.
Prétoriens (les). Leur esprit, I, 199. Élèvent Maxence à l'empire, 200. Leur attachement pour lui ; ses motifs, 226. Leur défense désespérée à la bataille du pont Milvius, 230. Cassés par Constantin, 232.
Prêtres. Leur pouvoir dans l'Église, I, 136, 137. Leur institution, 417 et suiv.
Prêtres païens. Leurs immunités, II, 252, 253.
Préture (la), II, 245.
Priape. Son culte obscène, réprouvé des païens mêmes, I, 348.
Principia, noble Romaine, dirigée par saint Jérôme, VI, 270.
Priscillianistes (les). Leurs erreurs et leurs désordres, VI, 202. Le procès de leurs chefs, instruit par Évodius, préfet du prétoire de Maxime, 203. Leur condamnation, 206, 209-211.
Priscillien, év. d'Avila; son hérésie, VI, 202. Condamné à Saragosse et à Rome, 203. Soumis par Maxime à un nouveau jugement et condamné à mort, 203 et suiv., 206. Indignation qui accueillit la sentence ainsi que son exécution, 207.
Priscus, philosophe alexandrin, III, 279. Accompagne Julien en Perse, IV, 345. Assiste à ses derniers moments, 402. 436.
Prisons. Leur régime adouci par Constantin, I, 299-300.
Prisque, femme de Dioclétien, mise à mort par ordre de Licinius, I, 271.
Proæresè, rhéteur chrétien, III, 59, 106. Ferme son école, à Athènes, sous Julien, IV, 213-214.
Probus, nommé empereur par les soldats ; sa lettre au sénat, I, 18-19.
Probus (Sextus Petronius), préfet du prétoire à Rome, ami de saint Ambroise, V, 24, VI, 74. Sa famille, ses alliances, ses dignités, V, 24-25. Son influence, sa vie privée, ses relations, 26 et suiv., 255. Assiste à l'invasion de la Pannonie, 277, 278. Sa disgrâce auprès de Valentinien, 279-280. Prend part à l'élection du jeune Valentinien, 283-284. Le suit en Orient, VI, 226. Ses fils élevés au consulat par Théodose, 410.
Proconsuls (les) investis du pouvoir judiciaire, VI, 458.
Procope, parent de Julien, prend part à la guerre de Perse, IV, 359, 384, 426, 432. Préside aux funérailles de Julien, 439, 440. Se révolte contre Valens, V, 21, 59, 60, 63 et suiv. Ses premiers succès et ses fautes, 67-69. Est battu, livré à Valens, mis à mort, 69.
Proculus, préfet de Constantinople, VI, 232. Accusé et arrêté, 333. Mis à mort, 334.
Profuturus, envoyé par Valens pour réprimer les invasions des Goths, V, 332.
Promotus, chargé par Théodose d'achever la pacification de la Macédoine, VI, 332. Sa disgrâce et sa mort, 334.
Propriétaires ruraux. Leur situation malheureuse dans l'Empire, VI, 467.
Protais (Saint), martyrisé sous Dioclétien ; ses reliques transférées à Milan par saint Ambroise, VI, 190.
Protère, év. de Capoue, I, 264.
Protogène, év. Lettre que lui adresse Constantin sur les affranchissements d'esclaves, I, 304.
Protogène, év. de Sardique, II, 19, III, 67. Excommunié par l'assemblée de Philippopolis, 74.
Provinciales (Assemblées). Leur but ; sont développées par Valentinien, V, 50-51.
Prudence, poëte chrétien. Ses vers sur Julien, IV, 441. Mérite de ses poésies, VI, 509.

Pruse, en Bithynie, III, 206.
Psalmodie (la) introduite en Occident par saint Ambroise, VI, 180.
Psarphias, moine de Tabenne, III, 329.
Ptolémée. Sa bibliothèque à Alexandrie, I, 106.
Publia dirige une communauté de diaconesses à Antioche, IV, 294.
Pudens, sénateur, hôte de l'apôtre saint Pierre, à Rome, I, 264 (note).
Pulchérie, fille de Théodose ; sa mort, son oraison funèbre par Grégoire de Nysse, VI, 123.
Pupien, empereur, I, 16.
Pusœus, général perse, IV, 366.
Pyrisabore, place de guerre, prise par Julien, IV, 270-272.

Q

Quades (les). Leur révolte contre l'Empire ; ses causes, V, 275-276. Envahissent la Pannonie, 277. Vaincus par Valentinien, sollicitent la paix, 281-282. 286.
Quintius, gouverneur de l'Illyrie, refuse de se soumettre à Procope, V, 67.
Quirinus, patron de Rome, I, 45.

R

Rabdacène (la), IV, 343.
Ragaise, roi franc, I, 198.
Rahimène (la), IV, 343.
Rausimonde, roi des Sarmates, I, 318.
Reims, V, 22, 41, 54.
Religion (la) romaine. Essai sous Auguste pour la ressusciter, I, 43-44. Ce qu'elle avait été primitivement, 44-45. Altérée par l'admission des divinités étrangères, 46-47. Triage décent fait par Auguste entre les divers cultes, 47. N'est plus qu'un amalgame des diverses mythologies du monde, 48 et suiv. Rome elle-même, premier dieu du culte romain, 48, 52. C'est l'empereur qui, sous les successeurs d'Auguste, devient ce premier dieu, 52 et suiv. Sa situation sous Constantin ; restrictions qu'il y apporte ; ménagements qu'il a pour elle, I, 303 et suiv. Reste à Rome le culte officiel de l'État, II, 90-92. Atteinte dans sa base même par la conversion des empereurs, III, 137, 138. Défendue par Symmaque, VI, 59. Voy. *Polythéisme.*
Reliques (Culte des). Ses abus ; loi destiné à y mettre un terme, VI, 115.
Rémi, magistrat, puni de mort, V, 263.
Résurrection (Église de la), à Jérusalem ; sa dédicace, II, 339 et suiv. Sa description, 342.
Rétice, év. d'Autun, I, 261.
Révélation primitive, II, 387.
Rhéteurs, persécutés par Valens, V, 311-312. — gaulois ; leurs panégyriques à Constantin, I, 245-246.
Rhin (le), I, 22, 36. Sa sécurité assurée par Constantin, 198.
Rhodane, év. de Toulouse, accompagne saint Hilaire dans son exil, III, 362.
Rhodanus, chambellan de Valentinien, mis à mort, V, 244.
Ricomer défend l'Empire contre les Goths, V, 333.
Rimini (le concile de), III, 417. Se réunit ; s'ouvre par la lecture d'une lettre de Constance contenant ses ordres, 419. La profession de foi de Sirmium présentée à l'adoption du concile, et rejetée ; Valens et Ursace, auteurs de la proposition, déclarés hérétiques, 419-421. Défection des députés envoyés à Constance par le concile, 423. Sa situation pénible en attendant le retour de ces députés, 424-425. Son désappointement à la nouvelle de leur défection ; ses concessions aux Eusébiens, 426-427.
Rimini (Formule de), équivoque, III, 426, VI, 437.
Romain, comte de la province d'Afrique ; ses malversations ; son administration oppressive ; mécontentement qu'elle excite, V, 262-264, 267.

Romanus. Sa conduite dans la lutte entre les chrétiens et les païens à Alexandrie, sous Théodose, VI, 293-294.

Rome. Sa politique à l'égard des nations étrangères, I, 20 et suiv., II, 151, 225. Place considérable qu'y occupent, sous les empereurs, les étrangers admis au droit de cité, I, 24-25. Ce droit accordé par Caracalla à tous les hommes libres de l'Empire, 25. Constitution primitive de la famille et de la propriété à Rome; altérations qui s'y produisent, 28 et suiv. Causes de la faiblesse de sa défense contre les invasions des Barbares, 33. Cesse d'être la résidence des empereurs au temps de Dioclétien, 41. Condition nouvelle que lui fait le partage de l'Empire, 41-42. Mœurs et religion à Rome, sous Auguste et ses successeurs, 43 et suiv. Elle-même, primitivement, puis, sous les successeurs d'Auguste, l'empereur, premier dieu de Rome, 48, 52. La philosophie à Rome, 56 et suiv. Saint Pierre y transporte le siége de la monarchie chrétienne, 97. Son mécontentement à la suite des actes de Dioclétien et de Galère, 199. Facilité que trouve Maxence pour s'y faire proclamer empereur, 200. Ne tarde pas à gémir du tyran qu'elle s'est donnée, 209. Ses sentiments à l'égard de Constantin, 210. Relations secrètes établies entre elle et lui, 213. Respect mêlé de crainte superstitieuse qu'elle inspirait, 213-214. Reste longtemps encore le sanctuaire de la religion officielle, 220-221. Son trouble à la nouvelle des succès de Constantin, 225. Excellentes défenses de la place du côté de l'Étrurie, 220-227. Reçoit Constantin victorieux comme un libérateur, 231-232. Est désarmée, 233. Arc de triomphe élevé à Rome en l'honneur de Constantin, 238. N'ose pas célébrer les jeux séculaires, 266. Désignée sous le nom de Babylone, 427. Son état et ses dispositions lors de la seconde visite de Constantin, II, 90 et suiv. Manifestations hostiles qui s'y produisent, 94 et suiv. Inconvénient du séjour de Rome pour les empereurs, 139 et suiv. Épuise l'Empire pour son entretien, 232 et suiv. Comparée à Constantinople, 276. Son attitude à la nouvelle de la mort de Constantin; mécompte qu'elle éprouve, III, 11. Népotien s'y fait reconnaître empereur; sa chute suivie de massacres, 209. Visitée par Constance, 371 et suiv. Bon accueil qu'il y reçoit, 373 et suiv. Est bien traitée de lui, 381 et suiv. Troubles sanglants qu'y produit la lutte des Ariens contre les catholiques, III, 443, IV, 75. Accueil fait par elle au manifeste de Julien; sa froideur pour lui, IV, 103-104, 296. Lui offre le consulat, 297. Scènes violentes dont elle est le théâtre sous Valentinien, V, 22 et suiv. Opprimée par le préfet Maximin, 245, 288. Visitée par Thémistius, 290. Émotion causée à Rome par l'enlèvement de l'autel de la Victoire, VI, 22-24. Ses démarches réitérées pour en obtenir le rétablissement, *ib.*, 57 et suiv., 255, 354, 355. Famine; charité déployée par saint Ambroise, 42-44. Reçoit de Théodose un convoi de blé; sa reconnaissance, 110. Se soumet à Maxime, 236. Visitée par Théodose, 258. Ses catacombes restaurées par le pape Damase, 260, 261. La société chrétienne et la société païenne à Rome, durant le séjour de saint Jérôme, 268 et suiv. Deuil populaire à la mort de Prétextat, 279. Séjour de Théodose à Rome, 283 et suiv. Mouvement marqué de conversion au christianisme qui s'y produit, 287. Offre ses hommages à Eugène; faveurs qu'elle en obtient, 378, 379. Enthousiasme qu'y excite, à son passage, saint Paulin, 384. Le culte païen y reparait, 385. Mesures prises contre le paganisme de Rome par Théodose, 410-412.

Rome (Église de). Siége de la monarchie chrétienne; fondée par saint Pierre, I, 97, 427. Indulgence de sa discipline, 148. Sa prudence et sa charité, 286. III, 53. Visitée par saint Athanase, 89. Son trouble au départ du pape Libère, banni par Constance, 266. Démarche qu'elle fait pour son retour, 378 et suiv. Troublée et divisée par l'arianisme, 443, IV, 75, V, 22 et suiv., 34-36. Violences qui accompagnent l'élection du pape Damase, 38, 41, 42. Accueil fait par elle à saint Ambroise, VI, 39, 41. Violentes dissensions auxquelles Théodose la trouve livrée, 258 et suiv.

Rome (le siége de), le SAINT-SIÉGE. Sa primauté, I, 97, 113, 131, 140, 425 et suiv., II, 13, 14, 55, 434 et suiv., III, 57. Ses évêques, patriarches d'Occident, II, 437. Sa suprématie déclinée par les Eusébiens, III, 55. Sa grandeur croissante; il prend à Rome la place du principat absent, III, 374, V, 35. Causes de cet accroissement, V, 43-44. Pressé par saint Basile d'opérer la réconciliation des semi-ariens, V, 116 et suiv. Sa conduite en cette occasion, 119-120. Réprimandé par saint Basile, 129. Ne reçoit pas communication des décisions du concile de Constantinople, 455, VI, 3. Favorable aux pauliniens d'Antioche, 344. 456.

Rome (concile de), convoqué sous Constance par le pape Jules, III, 28, 32, 36. Les évêques d'Occident s'y rendent seuls; il réhabilite Athanase et les autres prélats bannis de leurs siéges par le concile de Tyr, 53-54. Indignation qu'y excite la lettre écrite au pape Jules par l'assemblée d'Antioche, 55. Sollicite l'appui de Constant, 57-58.

Rome (deuxième concile de), en 382. Sa convocation, VI, 36. Évêques orientaux qui y assistèrent, 38. Ses actes, 44-45.

Romulus, fils de Maxence; sa mort, I, 232.

Rossignol (M.), cité et discuté, II, 78 (note).

Rucate (Philippeville), livrée aux Maures par les donatistes, V, 265-266.

Rufin, maître du palais, lutte auprès de Théodose contre l'influence de saint Ambroise, VI, 304. Envoyé vers lui par Théodose repentant, 315-316. Nommé préfet du prétoire en Orient; fâcheuse influence qu'il exerce sur Théodose, 334. Reste chargé de la garde de l'Orient et des enfants de Théodose, 395. Nommé tuteur d'Arcadius, 409.

Rufus, chargé par Maxime d'une expédition en Afrique; son succès, I, 211.

Rumoride (le comte), VI, 74.

Ruricius Pompeianus, battu par Constantin, et tué, I, 223-225.

Rusticus Julianus, secrétaire de Valentinien, proposé pour l'empire par les Gaulois, V, 54-55.

S

Sabellianisme (le) anathématisé par le concile de Nicée, II, 40, 41, III, 390. Nature de cette hérésie, I, 369, II, 408, III, 213, 390.

Sabelliens (les), III, 46.

Sabellius, prêtre de Ptolémaïs, I, 128. Voy. *Sabellianisme*.

Sacrements (les), I, 140 et suiv. Donnés par un hérétique; débat sur leur validité; décision du concile d'Arles, 285-286.

Sadoth, év. de Ctésiphon, martyrisé, III, 185.

Sagesse (la) divine, II, 389. Voy. *Verbe*.

Saint-Esprit (le). I, 70, 73, 91, 111, 115, II, 393. Paraît dans l'Évangile avec non moins d'évidence et d'honneur que les deux autres personnes de la Trinité, II, 394-396. Témoignages des Pères du second siècle à son égard, 399 et suiv. Témoignages du troisième siècle, 407. Procède du Père et du Fils, 423. Erreurs des semi-ariens sur le Saint-Esprit, V, 122. Sa divinité contestée par Macédonius, 379; défendue par saint Grégoire de Nazianze, 386 et suiv. Traité de saint Ambroise *sur le Saint-Esprit*, VI, 27.

Sainte-Sophie (Église de), II, 166.

Saints-Apôtres (Église des). Constantin y fait ériger son tombeau, II, 367. Sa consécration, *ib.* et suiv. Les restes de Constantin y sont déposés, III, 6, 349. IV, 124. Théodose la fait évacuer par les ariens et y intronise saint Grégoire de Nazianze, 408. 428.

Salien, général de Constant, III, 82, 84.

Saliens (les Francs). Voy. *Francs*.

Salluste, officier gaulois, ami et confident de Julien, IV, 14, 56. Leur intimité, 58. Était païen, *ib.* Son influence dénoncée à Constance, 59. Est envoyé en Thrace, 60. Nommé par

Julien préfet de Gaule, 97. L'*Invocation au Roi-Soleil*, de Julien, adressée à Salluste, 128, 130. Collègue de Julien dans le consulat, 297. L'engage à ajourner son expédition de Perse, 360.
Salluste, officier des gardes Joviennes, condamné, V, 243.
Salluste Second, préfet d'Orient, IV, 179. Sa lettre à Julien sur le martyre de Marc d'Aréthuse, 180. Représentations qu'il lui adresse au sujet de ses rigueurs contre les chrétiens, 286. L'accompagne en Perse, 345, 401. Refuse de lui succéder, 416, 426. Refuse l'empire une seconde fois, 491, 492. 494. Prend la défense des païens auprès de Valentinien, 498.
Salvius, jurisconsulte, I, 25.
Samarie, I, 84.
Samosate. Les catholiques de cette ville persécutés par Valens, V, 306.
Saphrax, chef goth, prend part à la bataille d'Andrinople, V, 339-340.
Sapor II, roi de Perse. Son ambassade à Constantin, II, 305, 311. Roi avant de naître; sa puissance, ses aspirations ambitieuses, 306-307. Lettre de Constantin qui recommande à sa protection les chrétiens de Perse, 311-314. Impression qu'il en dut recevoir, 315. Rompt avec Constantin; envahit la Mésopotamie, 368, III, 82. Persécute les chrétiens, III, 180 et suiv. Passe le Tigre et gagne sur Constance la bataille de Singare, 185-187. Assiége Nisibe; ses longs efforts pour s'en emparer, 187 et suiv. Contraint de se retirer, 195. 206.383. Sa hauteur à l'égard de Constance; ses prétentions, IV, 72. Succès de ses armes, 73, 74, 87. Ses États envahis par Julien, 365 et suiv., 383, 392. Commande l'armée qui harcèle les Romains dans leur retraite, 420 et suiv. Envoie à Jovien des propositions de paix, 423. Lui impose la restitution des provinces cédées par le traité de Nisibe, 424 et suiv. Les hostilités entre lui et l'Empire, reprises sous Valens, V, 299, 314, 327. 332.
Saragosse (Concile de), condamne les priscillianistes, VI, 203.
Sardique (Concile de), III, 61, 65. Empressement des évêques à s'y rendre, 66. Le pape y envoie ses légats, 67. Dispositions de l'assemblée; mauvaise volonté des eusébiens, 68. Ils veulent en faire exclure Athanase, 69-70; se retirent du concile, qui passe outre, 71. Ses résolutions énergiques, 72. Ses lettres aux empereurs, au pape et aux évêques absents, 72, 73. Débat entre le concile et l'assemblée eusébienne de Philippopolis; sa gravité, 75. Canons du concile, 76. Ces canons soumis à la ratification du pape, 80. N'est pas œcuménique, 81.
Sarmate, prêtre d'Alexandrie, I, 370.
Sarmates (les). Expédition dirigée contre eux par Constantin, I, 318. II, 146. Vaincus et colonisés, 303. Leurs démêlés avec Constance, III, 404. Leur attitude pendant l'invasion de la Pannonie par les Quades, VI, 277, 278. Battus par Théodose, 356.
Sarrasins (les); I, 334. Julien leur retire un subside qui leur était payé par l'Empire, IV, 341. 420. Leurs relations avec les moines, V, 158. Leurs incursions en Palestine, 314. Concourent à la défense de l'Empire contre les Goths, 352-353. — Assanites. Prennent parti contre les Romains, dans la guerre de Perse, IV, 369.
Sasime, en Cappadoce, érigée par saint Basile en évêché, V, 150, 153.
Sassanides (les), IV, 367.
Saturnin, év. arien d'Arles, excommunié par les évêques orthodoxes de la Gaule, III, 360. Fait exiler saint Hilaire, 362. Excommunié au concile de Paris, IV, 93.
Saturnin, consul, chargé par Théodose de traiter avec les Goths, VI, 85.
Saturninus, empereur; paroles qu'il adresse aux soldats, I, 19.
Satyre, frère de saint Ambroise, VI, 9. Sa mort, 39, 40.
Savin, év. de Terracine, I, 264.
Saxons (les); leurs incursions en Gaule, III, 294, V, 240, VI, 241.
Scandinaves (les), I, 34.
Scété, V, 162.
Schismes; leur cause générale, I, 256.
Scots (les); leurs ravages en Bretagne sous Julien, IV, 70.
Scythes (les); leurs relations avec les moines, V, 158.
Scythople, III, 350.

Sébaste, en Samarie, IV, 271.
Sébastien (le comte), chargé par Constantin d'installer un évêque arien à Alexandrie, III, 326. Fait rechercher saint Athanase, 328. Ses violences envers les orthodoxes, 340. Prend part à la guerre de Perse sous Julien, 359, 384. Commande les troupes de Valens contre les Goths, V, 336 et suiv. Tué à la bataille d'Andrinople, 342.
Sébastien, officier de Valentinien, V, 281.
Second, év. arien de Ptolémaïde, I, 373, II, 22. Déposé par le concile de Nicée, 44. Reproche et prédiction qu'il adresse à Eusèbe de Nicomédie, 45.
Secondien, év. arien de Mœsie, VI, 29. Déposé par le concile d'Aquilée, 30-31.
Secondinus, duc de l'Osrhoène, prend part à la guerre contre les Perses sous Julien, IV, 362.
Séleucie, ancienne capitale des Séleucides, ruinée, IV, 367. Appelée Coché par les Perses, 377.
Séleucie, en Isaurie, choisie pour la réunion du concile de ce nom, III, 417. Surnommée *la Rude*, 427.
Séleucie (concile de), III, 417, 427. Sa composition, 428. Saint Hilaire s'y rend, *ib.*, 430 ; et obtient d'y siéger; dans quel but, 432. Se disperse après trois séances d'orageux débats entre les semi-ariens, soutenus par saint Hilaire, et les politiques, 433-434.
Semi-ariens. Voy. *Ariens.*
Sénat (le). Sa position et son rôle sous les empereurs, I, 11 et suiv. Le service militaire interdit à ses membres par Gallien, 17. Antagonisme permanent entre lui et l'armée, 33. 221. 232. Conduite de Constantin à son égard, 233. Ses ménagements à l'égard des prédilections chrétiennes de Constantin, 236, 237. Lui dédie un arc de triomphe, 237-239. Gardien des traditions officielles, II, 138. Supportait mieux la dictature que la royauté, 140-141. Ses attributions depuis Dioclétien, 182. 193. Demeuré païen sous Constance, III, 374. Reçoit sa visite, au prix de quelle complaisance, 377, VI, 22. Bien traité par Gratien, V, 288-290. Son émotion après l'enlèvement de l'autel de la Victoire; sa députation à Gratien, VI, 22, 24. Nouvelles démarches, pour le rétablissement de l'autel, faites par lui auprès de Valentinien II, 57 et suiv.; auprès de Théodose, 255 ; auprès de Valentinien, 354-355 ; auprès d'Eugène, 378. Offre ses hommages à Maxime, 236 ; et à Eugène; paroles favorables qu'il obtient de celui-ci, 378. Semonce que reçoivent de Théodose les païens du sénat, 410.
Sénat de Constantinople, institué sur le modèle de celui de Rome, II, 182. Son peu d'éclat, 183. Sa position sous Constance, III, 119. Sensible aux prévenances de Julien, *ib.*
Sénèque, I, 24. Caractère de son stoïcisme, 59.
Sens, assiégé par les Barbares et défendu par Julien, IV, 19, 20.
Septi, ville d'Afrique, envahie par les Auxuriens ; ses plaintes contre le comte Romain, V, 262.
Septime-Sévère, digne de son nom, I, 15. Africain, 31. II, 151. 152.
Sépulcre (le saint) recherché et retrouvé par sainte Hélène, II, 117 et suiv. Constantin ordonne qu'on y élève une basilique, 123-125. Sainte Hélène préside à sa fondation, 127. Voy. *Résurrection* (Église de la).
Sérapéion (le), temple de Sérapis à Alexandrie ; sa description, I, 365, VI, 289-290. Habité par une corporation de prêtres, I, 366. IV, 249. 253. Odieux aux chrétiens ; asile et quartier général des païens ; mouvements séditieux à son sujet, VI, 290 et suiv. Est détruit par ordre de Théodose, 295 et suiv.
Sérapion. Voy. *Agénarich.*
Sérapis. Mélange impur de son culte avec celui du Christ à Alexandrie, I, 107. Son simulacre dans son sanctuaire d'Alexandrie, 365, VI, 289, 290. Destruction de cette idole, 296.
Serbace, évêque, député par Magnence à Constance, III, 201, 202.
Séréna, nièce de Théodose, élevée par lui, VI, 121. Femme de Stilicon, 409. Conduit Honorius à Milan, *ib.* 412.
Serfs volontaires, VI, 368.
Servais, év. de Tongres, siége au concile de Rimini, III, 426.

Servien. Lettre d'Adrien à lui adressée, I. 107.

Servitude de la glèbe, II, 257.

Sévéra Marina, femme de Valentinien, répudiée par lui, V, 57. Gratien l'appelle auprès de lui, 286.

Sévère, commande la cavalerie en Gaule sous Julien, IV, 22. Prend part à la guerre contre les Alamans, 37; et à l'expédition contre les Francs, 64. Est proposé pour l'empire, V, 55.

Sévère (Alexandre). Crédit des jurisconsultes sous son règne; tendance politique de leurs travaux, I, 15, 19 et suiv. 37. Honorait la mémoire du Christ, 171. Protégea les chrétiens, *ib.*

Sévère (Flavius), nommé César de préférence à Constantin, I, 190. Devient Auguste par le choix de Galère, 197-198. Envoyé contre Maximien en Italie; abandonné de son armée, 200. Sa mort, 201. 215.

Sicile (la), I, 212, III, 222.

Siméon, év. de Ctésiphon; son martyre, III, 182 et suiv.

Simon, fils de Jonas, disciple de saint Jean-Baptiste, I, 71. Voy. *Pierre* (saint).

Simon le Mage, I, 108.

Simon (Jules). Son exposé de la philosophie alexandrine, II, 421.

Simonide, sophiste, brûlé sous Valens, V, 311.

Simplicie. Ses débats avec saint Basile, V, 214. 215.

Sinaï (le). Ses solitaires, V, 158.

Singare, en Mésopotamie; bataille livrée près de cette ville, où Sapor défit les Romains, III, 186, IV, 87. Cédée aux Perses par Jovien, IV, 425.

Sintula, chef des écuries de Julien, IV, 71.

Sirice, év. de Rome; son caractère, VI, 282. Dépose les évêques espagnols coupables d'avoir participé au meurtre des priscillianistes, 307. 384.

Sirmium, en Pannonie, patrie d'Aurélien, I. 16. II, 89. Les fils de Constantin y tiennent une conférence où ils se partagent l'empire, III, 12. 206. 211. Se soumet à Julien, IV, 99. 498. Préservée de l'invasion des Quades, V, 277. 349. 350. Résidence de Justine et de son fils, VI, 25. Troubles qu'y suscite l'élection de l'évêque Anémius, 25, 26.

Sirmium (concile de), tenu par les Eusébiens, et dans lequel ils condamnent Photin, év. de Sirmium, III, 213-215.

Sirmium (Formule arienne, dite de), signée dans cette ville par Osius, III, 384. Adoptée par les Anomœens; repoussée par les semi-ariens, 401 et suiv. Abandonnée par Constance, 406. 418.

Siscia, assiégée et prise par Magnence, III, 216-219.

Smyrne. Honneur qui lui est attribué par le sénat, I, 42. 110.

Société païenne et société chrétienne, comparées, I, 149-150. La première hostile à la seconde, 151 et suiv.

Société romaine. Dans quel état le christianisme l'avait trouvée, II, 4-5. Son mauvais régime et sa ruine matérielle, 228 et suiv. Sa défaillance morale, littéraire et philosophique, VI, 503-507. Relevée moralement et intellectuellement par le christianisme, 506 et suiv.

Socrate, historien ecclésiastique, I, 327, II, 430 et suiv., III, 14. 40. Son jugement sur l'approbation donnée par quelques chrétiens à l'édit qui les éloignait des écoles, IV, 219.

Solitaires du Sinaï; leurs relations avec les Sarrasins, V, 158. Voy. *Anachorètes*, *Moines*.

Sopatre, philosophe néoplatonicien, II, 75, III, 8. Son éloge par Julien, 353-354.

Sophistes (les); leur enseignement et leur influence, favorables au paganisme, III, 150. Leur faveur sous Julien; manière dont ils en usent, IV, 147 et suiv. Essayent de calmer l'irritation réciproque de Julien et des habitants d'Antioche, 315. 345. Leur situation sous Jovien, 461, 462. Persécutés sous Valens, V, 311-312.

Sophronius, ami et correspondant de saint Basile, V, 208.

Sophronius, moine, V, 161.

Sosipatre, femme du philosophe Eustathe, III, 174.

Sous-diacres. Leur institution, I, 137.

Sozomène, historien ecclésiastique, II, 107, 431 et suiv., III, 181, IV, 272.

Spectat, ambassadeur de Constance auprès de Sapor, IV, 72.
Spérance, sénateur, III, 34. Massacré, 200.
Spiridion, év. de Chypre ; ses mœurs rustiques ; sa douceur, II, 18.
Statues sacrées des païens transportées à Constantinople, II, 161.
Stemnius, év. de Rimini, I, 264.
Stilicon, général de Théodose, prend part à la guerre contre Eugène, VI, 394. Epoux de Séréna ; tuteur d'Honorius, 409. Sa conduite à l'égard des païens de Rome, 412.
Stoïcisme. Ce qu'il fut chez les Romains, I, 58-59. Sa morale sans attrait comme sans appui, 60. Dépourvu de tout esprit de propagande ; demeuré la protestation d'un parti vaincu, 61. Finit avec Marc-Aurèle, *ib.* Stoïcisme chrétien des Montanistes, 127.
Stratége, ami de Procope, le cache chez lui, V, 61.
Stratége (le comte), envoyé à Antioche à la suite d'une émeute, III, 244.
Strauss, cité, I, 404, 405.
Sucques (le Pas de), à l'entrée de la Dacie, III, 204 ; IV, 99.
Suomaire, roi alaman, se soumet à Julien, IV, 67.
Suréna (le), grand dignitaire perse, commande l'armée de Sapor contre Julien, IV, 369, 372, 377. Porte à Jovien des propositions de paix, 423.
Surnaturel (Question du) ; I, 398 et suiv.
Suse, prise par Constantin, I, 222.
Sylvain, év. donatiste de Cirthe, I, 294.
Sylvain, év. de Tarse, semi-arien, IV, 465.
Sylvain, officier au service de Magnence ; sa défection, III, 218. Faussement accusé de révolte, 292-293. Se fait proclamer Auguste, 293. Mis à mort, *ib.* IV, 7.
Sylvain, avocat de Nisibe, IV, 459.
Sylvestre (Saint), év. de Rome, envoie ses légats au concile d'Arles, I, 284. Lettre synodale qui lui est adressée, 288. Informé par l'évêque d'Alexandrie de la condamnation d'Arius, II, 13. Envoie deux légats au concile de Nicée, 20. 108. III, 27.
Symmaque (Avienus Symmachus), nommé préfet de Rome par Julien, IV, 104. Son administration ; son goût pour les lettres, V, 32. Sa maison de campagne brûlée, 33.
Symmaque (Aurelius Symmachus), fils du précédent, questeur en Lucanie ; sa réputation naissante ; son amour pour les lettres et pour l'ancien culte, V, 32. Organe de la reconnaissance du sénat envers Gratien, 283-289. Député à Gratien pour demander le rétablissement de l'autel de la Victoire, VI, 24. Sa requête à Valentinien pour le même objet, 58 et suiv. ; combattue par saint Ambroise, 64 et suiv. Caractère du paganisme de Symmaque, 58-59. Fait obtenir à saint Augustin une chaire à Milan, 183. Présente à Maxime les hommages du sénat, 236. Ses vertus, 276-278. Conduite de Théodose à son égard, 284. Ses relations avec le rhéteur Eugène, 364. 479.
Syrie (la), III, 23, IV, 345, VI, 467.
Syrien (le duc), chef des légions envoyées à Alexandrie pour contenir le peuple prêt à se soulever en faveur d'Athanase ; enjoint à celui-ci de quitter la ville ; son embarras devant la résistance d'Athanase, III, 310-311. Permet qu'une députation de la ville aille s'informer de la volonté de Constance et tenter de le fléchir, 312. Cerne, puis envahit l'église de Saint-Léonas pour y prendre Athanase, 316-317. Massacre commis dans l'église par ses soldats, 318. Protestation envoyée à l'empereur contre sa conduite, 319 et suiv. Est approuvé par Constance, 321.

T

Tabenne (Monastère de), en Thébaïde ; vénération qu'il inspire, III, 329. V, 81.
Tacite, cité, I, 37, 154. Son témoignage sur la persécution de Néron, 155. VI. 504.

Tacite (Claude), petit-fils de l'historien, élu empereur, I, 17. Entreprend de restaurer la liberté républicaine, *ib.* Sa mort, 18.

Tarse, I, 188 (note), IV, 108, 346. Funérailles de Julien célébrées dans cette ville, 439. Jovien y visite son tombeau, 482.

Tatien, apologiste, II, 401.

Tatien, préfet du prétoire d'Orient sous Théodose, accusé et exilé, VI, 332-333.

Taurus, préfet du prétoire d'Italie; son rôle au concile de Rimini, III, 419. IV, 97.

Temples du paganisme, dépouillés et détruits, I, 347-349, VI, 296-299, 338 et suiv. — en Gaule, V, 250, VI, 199.

Térence. Ses relations avec saint Basile, V, 156, 204.

Terme (le dieu), I, 44.

Tertullien; son caractère, son génie, sa vie, sa doctrine, I, 122 et suiv. Contraste entre lui et Origène, 122. Sa condamnation, 126. Trouve l'Église trop douce et se réfugie dans la secte de Montan, 127. Son témoignage sur le baptême, 141. Son apologie des chrétiens, accusés d'être cause des malheurs publics, 169. 256. Combat Praxéas, II, 403. Sa théorie sur le Verbe, *ib.*, 406.

Tertullien, préfet de Rome, IV, 103, 104.

Testament (l'Ancien); rareté des copies dans la primitive Église, I, 94.

Testament (Nouveau), I, 94, 415.

Thaddée (saint), apôtre, I, 71.

Thalassius, espion de Constance auprès de Gallus; conduite de Julien à son égard, IV, 242.

Thébaïde (la). Son désert, théâtre de la vie monastique, I, 354 et suiv., III, 98. Patrie de saint Antoine et de saint Pacôme, III, 100. Visitée par saint Athanase, V, 80, 81.

Théole, vierge, gouverne un monastère, V, 374.

Thémistius, sénateur de Constantinople, rhéteur et sophiste, III, 373, IV, 115. Nommé préfet de Constantinople par Julien, 120. Sa harangue à Jovien, 485-489. Fait le panégyrique de Valentinien et de Valens, 496-497. Félicite celui-ci au nom du sénat de Constantinople, V, 92. Envoyé en Occident, visite Rome; son discours au sénat, 280 et suiv. 311. Porte à Théodose les hommages de Constantinople, 359. Lui adresse une harangue de bienvenue à Constantinople, 414-415. Le jeune Arcadius lui est recommandé par Théodose, VI, 83. 504.

Théodore, év. de Tarse, II, 19.

Théodore, év. d'Héraclée, prend part à l'élection de Macédonius, III, 63. Frappé d'anathème et déposé par le concile de Sardique, 72. Accompagne Constance en Occident, 213.

Théodore, pontife païen, IV, 132.

Théodore, chef des notaires; grief de Valens contre lui; mis à mort, 309.

Théodore, moine de Tabenne, successeur de Pacôme dans la direction de ce monastère, III, 329, IV, 472, V, 81.

Théodore (saint), martyrisé sous Julien, IV, 286.

Théodoret, historien ecclésiastique, III, 14, 380, IV, 490.

Théodoret (Saint), trésorier de l'Église d'Antioche; son martyre, IV, 285 et suiv.

Théodose (le comte), maître de la cavalerie; sa naissance; ses succès en Bretagne; chargé par Valentinien d'aller en Afrique réprimer la révolte des Maures, V, 266. Sa conduite dans cette province; châtiment terrible qu'il inflige aux rebelles, 267 et suiv. Sa campagne victorieuse contre Firmus, 271 et suiv. Accusé auprès de Gratien; sa condamnation; sa mort, 287, 309.

Théodose, fils du précédent, V, 267, 277. S'exile volontairement à la mort de son père, 287. Sa retraite en Espagne; sa personne, son éducation, son mérite, son rappel par Gratien, 353 et suiv. Bat les Sarmates, 356. Reçoit l'empire d'Orient, 357. Ses succès contre les Goths; tactique qu'il emploie à leur égard, 358 et suiv. Tombe malade, reçoit le baptême, 361. Ses vues sur la question religieuse, 362-363. Proclame son intention de rétablir la vraie foi, 364, 365. Diverses lois promulguées par lui; leur carac-

tère chrétien, 366-368. Réprime de nouvelles agressions des Goths, 368-370. Son entrée à Constantinople, 370, 405. Son embarras sur la conduite à tenir entre saint Grégoire et Maxime; son entrevue avec saint Grégoire; impression de celui-ci, 406. Le nomme évêque de Constantinople; somme l'évêque arien, Démophile, de céder la place; intronise Grégoire, 408 et suiv. Interdit, par un édit, les réunions publiques des ariens, 411-413. Donne l'hospitalité à Athanaric; sa conduite envers lui, 414, 416. Ménage les semi-ariens, 417. Convoque le concile de Constantinople, 418, 425-426, 428. Sa conduite au milieu des divisions du concile, 433-435. Accepte la démission de saint Grégoire, 438. Approuve la nomination de Nectaire au siége de Constantinople, 446. Sa douleur de l'obstination des semi-ariens, 448. Prête main-forte à l'exécution des décisions du concile; nouveaux édits contre les ariens, 452-454. Fait ramener et inhumer solennellement à Constantinople les restes de l'évêque Paul, 454. Élude l'intervention de l'Église d'Occident dans les affaires de celle d'Orient, VI, 36, 37. Son attitude à l'égard de l'usurpateur Maxime, 56, 83, 84. Achève de soumettre les Goths, 85. Ses efforts pour pacifier l'Église d'Orient; convoque un nouveau concile à Constantinople, 87. Reçoit l'arien Eunome; inquiétude qui en résulte; leçon donnée à Théodose par Amphiloque, év. d'Icone, 90. Édit qui interdit toute assemblée aux hérétiques, 91-92. Sévit contre les apostats; interdit les sacrifices des païens, 95. Tempère lui-même ses rigueurs contre ceux-ci, 108-109. Reçoit les hommages du roi d'Arménie et du roi de Perse; dicte des conditions à ce dernier, 109, 110. Nouvelles lois promulguées par lui et qui portent l'empreinte de son caractère, 111 et suiv. Son bonheur domestique; sa clémence, 118 et suiv. Perd sa femme Flacille, 123. Obligé d'établir des impôts extraordinaires; troubles que cette mesure excite, 126 et suiv. Sa conduite envers les habitants révoltés d'Antioche, 143, 144, 152, 155. Prend sous sa protection le jeune Valentinien, 226. Épouse Galla, 227. Somme Maxime de restituer les États de Valentinien; se dispose à la guerre contre lui, 228. Laisse son fils à la tête de l'Orient, et lui compose un conseil, 231, 232. Promulgue de nouvelles lois contre les hérétiques, 233; et sur divers autres sujets, 234. Son plan de campagne, 235. Défait Maxime qui lui est livré, 238 et suiv. Est maître de tout l'Empire, 241. Son entrée à Milan, 242. Caractère de ses rapports avec saint Ambroise, 243. Rend à Valentinien, sous sa tutelle, tout l'empire d'Occident, 244. Sa douceur envers les partisans de Maxime, 245. Sa clémence à l'égard des ariens coupables de violences à Constantinople; sa sévérité plus grande envers les orthodoxes de Callinique, pareillement coupables, 246 et suiv. Refuse au sénat le rétablissement de l'autel de la Victoire, 255. Se dispose à visiter Rome; s'y fait précéder par plusieurs mesures populaires, 256. Son entrée à Rome, 258. Conduite qu'il y tient, 283 et suiv. Apprend les troubles d'Alexandrie au sujet du Sérapéion, 288, 294. Ordonne la démolition des temples païens, 295. Joie que lui cause la destruction du paganisme en Égypte, 301. Sa colère, en apprenant la sédition de Thessalonique, 303. Massacre qu'il ordonne; horreur générale que cause cet acte, 305, 306. Sa pénitence, 308 et suiv. Loi concernant les sentences de confiscation et de mort, qui lui est imposée, à cette occasion, par saint Ambroise, 317-318. Sa ferveur après sa pénitence; actes qu'elle lui inspire, 325-326. Interdit par une loi l'entrée des temples païens, 327-328. Nouvelles lois de lui contre les apostats, 328; contre les hérétiques, 329. Repart pour l'Orient; délivre la Macédoine des Barbares, 331. Réprime divers désordres survenus pendant son absence, 332 et suiv. Poursuit la démolition des temples païens en Asie, 337 et suiv. Promulgue contre le culte païen une nouvelle loi prohibitive, 341. Interdit aux hérétiques toute ordination, 343. S'efforce d'apaiser le schisme d'Antioche, 344, 345. Joie qu'il éprouve de la pacification religieuse

de l'Orient ; relique de saint Jean-Baptiste reprise par lui aux ariens et déposée dans l'église de ce nom, 346, 347. Reçoit les plaintes de Valentinien contre Arbogast, 351 et suiv. Apprend la mort de Valentinien, 361. Refuse de reconnaître Eugène, 366. Sa répugnance à aller combattre en Occident, 386. Perd sa femme Galla, 387. Consulte Jean de Lycople, 388. Manière toute chrétienne dont il se prépare à la guerre, 389. Promulgue diverses lois ayant presque toutes pour but le soulagement du peuple, *ib.* et suiv. Confère la dignité d'Auguste à son fils Honorius, 392. Part de Constantinople, 394. S'arrête à Andrinople ; y promulgue deux lois concernant les comédiens et les eunomiens, 395-396. Emporte d'assaut les passages des Alpes, 396. Rencontre l'armée d'Eugène, 597. Incertitude de la première journée ; situation périlleuse de Théodose ; sa vision, 398-399. Engage de nouveau, et gagne la bataille, 400 et suiv. Fait disparaître tous les insignes païens rétablis par Eugène, 404. Demande à saint Ambroise de lui indiquer les moyens de témoigner à Dieu sa reconnaissance ; réponse de celui-ci, 404 et suiv. Accorde une amnistie générale, 406. Son entrée à Milan, 407. Sa mélancolie au milieu de son triomphe ; il fait venir Honorius, 408. Tombe malade ; nomme les tuteurs de ses enfants, 409. Dernières mesures prises par lui pour assurer la paix de l'Empire, 410. Reçoit une députation du sénat ; paroles sévères qu'il adresse aux sénateurs païens, 410, 412. Sa mort ; douleur et découragement qu'elle cause, 413. Ses funérailles ; son oraison funèbre par saint Ambroise, 415 et suiv. Se trompait sur l'avenir réservé à l'Empire, 423 et suiv. 439. 440. Cède le pas à l'Église, 441. 487. 521. 522.

Théodosien (Code). Lois de Julien qui s'y trouvent ; leur esprit, IV, 316, 317.

Théodote, év. arien de Laodicée, II, 22, 296.

Théodote, lieutenant de Gallien à Alexandrie, I, 174.

Théodote, décurion de Hiéropolis, IV, 242.

Théodule, chrétien d'Antioche, persécuté sous Julien, IV, 176.

Théognis ou Théogone, év. arien de Nicée, II, 22, 45 (note). Enlevé de son siége et banni, 87. Déposé, 89. Rétabli sur son siége par Constantin, 131, 132 (note). 296. 326. 334. 350. Prend part à l'élection de Macédonius, III, 62.

Théolaïphe (le comte), IV, 110.

Théologie (la). Conférences de saint Grégoire de Nazianze, publiées sous ce titre, V, 385.

Théonas, év. de Marmarique, arien, I, 373, II, 22. Déposé par le concile de Nicée, II, 44.

Théonas (Saint-), église d'Alexandrie, envahie par les soldats qui viennent arrêter Athanase ; massacre dont elle est le théâtre, III, 317. V, 118.

Théophile, év. de Bénévent, I, 264.

Théophile, év. Goth, II, 20, IV, 11.

Théophile, év. d'Antioche, II, 401, 419.

Théophile, év. d'Alexandrie ; son caractère ; provoque par sa conduite la colère des païens et leur prise d'armes contre les chrétiens, VI, 291, 292. Préside à la destruction du Sérapéion, 295, 296 ; et à celle des autres sanctuaires païens de l'Égypte, 297, 298. Chargé par le concile de Capoue de terminer le schisme d'Antioche, 344, 345.

Théophile, gouverneur de la province d'Antioche, massacré dans une émeute, III, 243, 244.

Thérapeutes (les), I, 353.

Thérasie, femme de saint Paulin, se retire avec lui à Nole, VI. 382-384.

Thervinges (les), tribu gothique ; leur invasion sous Valens, V, 328.

Thessalonique, V, 354, 361, VI, 226, 235. Sédition de Thessalonique, VI, 302. Châtiment qui lui est infligé par Théodose, 305.

Thierry (M. Amédée), cité et discuté, I, 290 (note).

Thomas (Saint), apôtre, I, 71.

Thrace (la), I, 39, 193, III, 12. Dévastée par les Goths, sous Valens, V, 325. Délivrée de leurs dévastations par Théodose, VI, 85.

Thrace (Église de). Son indépendance confirmée par le concile de Constantinople, V, 451, 452.

Tibère, I, 10, 13. Fait trembler les magistrats concussionnaires, 24. Permet qu'on lui rende un culte divin ; ses restrictions à cet égard, 52.
Tibériade (Synagogue de), IV, 331.
Tibérine, campagne près de Nazianze, demeure de saint Grégoire, IV, 197.
Tigavie, en Afrique, théâtre de l'exécution des cohortes romaines qui avaient participé à la rébellion de Firmus, V, 270.
Tigre (le) franchi plusieurs fois par les armées de Constance, III, 19. L'armée de Julien le traverse, IV, 377-381, 420. Jovien en tente inutilement le passage, 421-423.
Timase, maître de la cavalerie, aide de camp de Théodose, VI, 253, 332. Prend part à la guerre contre Eugène, 394.
Timothée, disciple de saint Paul, I, 422, 423.
Timothée, év. orthodoxe d'Alexandrie, assiste au concile de Constantinople, V, 435. 453.
Tiridate, roi d'Arménie, II, 307. Sa mort, III, 180.
Tisiphalte, IV, 438.
Tite, disciple de saint Paul, I, 422, 423.
Titien, sénateur ; mission que lui donne Magnence, III, 218.
Titus, fils de Vespasien, I, 97.
Titus, év. de Bostra ; sa démarche auprès de Julien ; lettre de celui-ci aux Bostréniens à son sujet, IV, 267-268.
Tongres, IV, 64.
Toulouse ; ses écoles, I, 194.
Toxatius, sénateur romain, V, 27, VI, 488.
Tradition, *Traditeur*. Sens de ces termes employés par les donatistes, I, 257.
Tradition (la) dans l'Église catholique, I, 429.
Trajan, I, 14. Espagnol, 31. Son attitude envers les chrétiens, 164, 166. Fait venir à Rome saint Ignace pour le livrer aux bêtes du cirque, 167. Travaux près de Séleucie, exécutés par son ordre, IV, 368.
Trajan (Canal de), IV, 368. Rouvert par Julien, 378.
Trajan, général envoyé par Valens pour arrêter l'invasion des Goths, V, 332. Outrageusement destitué à cause de son zèle pour l'orthodoxie ; sa réponse, 335, 336. Tué à la bataille d'Andrinople, 342. La fille de Trajan, 335.
Transtigritanes (Provinces). Leur rétrocession imposée par les Perses et consentie par Jovien, IV, 425.
Travail (le), méprisé des Romains, II, 231.
Trébizonde, assiégée par les Goths, I, 37.
Tres-Tabernæ (Saverne), IV, 33, 35.
Trèves, I, 245, 284, III, 15, V, 53, 54, 197.
Triade (la) des néoplatoniciens, III, 165, 279. (Voy. *Trinité*.)
Trinité (la) chrétienne comparée à celle des néoplatoniciens, I, 362 et suiv., II, 420 et suiv. Réfutation de ceux qui font de ce dogme un produit de la philosophie des Pères grecs, I, 385, II, 417 et suiv. L'antique foi de l'Église sur la Trinité, reconnue dans le concile de Nicée, II, 40. Idées répandues sur elle avant J.-C., 388 et suiv. La Trinité dans l'Evangile, 392. Chez les Pères du deuxième siècle, 396 et suiv. Chez ceux du troisième siècle, 402 et suiv. Le dogme de la Trinité altéré par les gnostiques, I, 108 ; par l'hérésie arienne, 366 et suiv., II, 5 et suiv., 411 et suiv. ; par le sabellianisme, II, 408, 409 ; par Paul de Samosate, 410, 411. Trinité des philosophes alexandrins, II, 421.
Troyes, IV, 15, 16.
Tungricani (La cohorte des) proclame Procope empereur, V, 64 et suiv.
Turin. Victoire remportée aux abords de cette ville par Constantin, I, 223. Elle-même obligée de se rendre, *ib.*
Tyane, ville du Pont, I, 18, IV, 483, V, 77. Devient chef-lieu de province, V, 148. Troubles causés par la prétention de son évêque, d'affranchir son siége du siége métropolitain de Césarée, 149 et suiv. Accommodement qui termine le conflit, 154.
Tyane (Assemblée de), où les semi-ariens reçoivent communication de leurs lettres de communion avec Rome, V, 77.
Tyr. Église construite dans cette ville ;

description qu'en donne Eusèbe, I, 250. Discours prononcé à sa dédicace, 251. II, 231.
Tyr (Concile de), II, 323. Sa composition, 325 et suiv. Athanase s'y présente accompagné des évêques d'Égypte, 327. Procédés violents de la majorité à son égard, 328 et suiv. Commission envoyée par celle-ci en Égypte, 334, 339, 343. Condamne et dépose Athanase, 339, 346. Déclare Arius réconcilié avec l'Église, 348. Se dissout, 349. III, 27. 38. 53.
Tyrans (Les trente), I, 38. Conduite des chrétiens durant cette période d'anarchie, 174.

U

Ulfilas, év. goth; son influence sur sa nation, IV, 8, 9. Demande asile pour les Goths sur le territoire romain, V, 315. Son origine, son apostolat parmi les Goths, sa version de l'Écriture sainte en langue gothique, 317-318. Part qu'il eut dans leur détermination d'émigrer, 318-319. Signe, par simplicité, une profession de foi arienne et la leur fait signer, 321, 322.
Ulpien, conseiller d'Alexandre Sévère; sa mort, I, 15. 25. 30.
Ur (Château d'), IV, 432.
Urficin, maître de la cavalerie, III, 272. Envoyé pour châtier la révolte de Sylvain, le fait mourir, 293.
Ursace, év. de Singidon, arien, II, 326, 334, 350. Frappé d'anathème, déposé au concile de Sardique, III, 72. Écrit à Athanase pour lui demander sa communion, 96. Accompagne Constance en Occident, 213, 236. Dirige le concile de Milan, 251. Excommunié par les évêques orthodoxes de la Gaule, 360. 383. 386. Sa position dans l'arianisme, 400, 405. Son rôle au concile de Rimini, 417, 419 et suiv.
Ursin, diacre, compétiteur de Damase au siége de Rome, élu en même temps que celui-ci par une portion du clergé et du peuple, V, 37, Son élection soutenue par ses partisans; lutte sanglante qui en résulte, 38. Est banni de Rome, 39. Démarche de ses partisans auprès de Valentinien, 41. Rentre à Rome; est de nouveau banni, 42. Ses menées contre le pape Damase, VI, 32.
Ursule, trésorier de Julien, IV, 14, Condamné à mort, 140.
Ustazade, eunuq.; son martyre, III, 183.

V

Vadomaire, chef allemand, III, 292, IV, 69. Allié de Julien; le trahit, IV, 94. Est exilé en Espagne, 95.
Valens, associé à l'empire par Licinius, I, 275. Mis à mort, 276.
Valens, év. de Murse, arien, II, 324, 334, 350. Frappé d'anathème et déposé par le concile de Sardique, III, 72. Demande à Athanase sa communion, 96. Accompagne Constance en Occident, 213. S'insinue dans sa faveur, 220. Usage qu'il en fait contre saint Athanase, 227, 228. 236. Dirige le concile de Milan, 251. Excommunié par les évêques orthodoxes de la Gaule, 360. 383. 386. Appartient au groupe des politiques, 400, 405. Son rôle au concile de Rimini, 417, 419 et suiv.
Valens, év. de Pettau, condamné par le concile d'Aquilée, VI, 31.
Valens, frère de Valentinien, associé par lui à l'empire; sa nullité apparente, IV, 495, 496. L'Orient lui est attribué, 497. Circonstance qui amène un refroidissement entre lui et Valentinien, V, 21, 59, 60. Impopularité de Valens, son caractère, son incapacité, 61-63. Son trouble en présence de la révolte de Procope: défection d'une partie de ses troupes, 67, 68. Envoie à Valen-

tinien la tête de Procope, qui lui est livré, 69. Réaction sanglante qui suit sa rentrée à Constantinople, 70, 71. Choisit pour conseiller Eudoxe, év. de Constantinople, arien politique, 72 et suiv. Empêche la réunion des semi-ariens avec Rome, 76. Reprend la ligne politique et religieuse de Constance, 78 ; mais n'a pas les mêmes forces, 79. Envoie à saint Athanase un ordre d'exil, 82-84. Agression des Goths réprimée par lui, 91, 92. Fait de la propagande arienne jusque dans les camps, 92. Envoie à la mort une députation des catholiques de Constantinople, 93. Nomme au siége de cette ville, vacant par la mort d'Eudoxe, l'arien Démophile, 94. Sa conduite durant son voyage en Orient, 94 et suiv. Son entrevue avec saint Basile, à Césarée, 102, 103. L'invite à quitter la ville, 104. L'appelle auprès de son fils mourant ; promesse qu'il lui fait, 104, 105. Pressé par les ariens de signer contre lui un ordre d'exil, quitte Césarée sans avoir rien statué, 106. 111. Divise la Cappadoce en deux provinces, 148. Charge saint Basile de rétablir en Arménie un épiscopat régulier, 155, 156. Valens à Antioche, 299. Y persécute les catholiques, 300 et suiv. Croit découvrir une conspiration contre sa personne ; rigueurs exercées à cette occasion, 307 et suiv. Entraine les Goths dans l'arianisme; les établit sur le territoire de l'Empire, 320 et suiv. Ses efforts pour réprimer leurs envahissements, 332. Mal accueilli à Constantinople, 334. Cède aux conseils des ariens et destitue le général Trajan, ami de saint Basile, 335. Quitte Constantinople pour aller combattre les Goths, 336 et suiv. Est vaincu et blessé à la bataille d'Andrinople, 339 et suiv. Sa mort, 341. VI, 447, 523.

Valentin, gnostique, I, 108, II, 397.

Valentinien, tribun militaire, prend part à la guerre des Alamans sous Julien, IV, 31. Est exilé par lui, 169. Porte à Jovien la soumission de la Gaule, 483. Est proclamé empereur; ses mérites divers, 492. Obligé de s'adjoindre un collègue, 493 et suiv. Choisit Valens ; son motif, 495, 496. Garde pour lui l'Occident, 497. Évite de s'engager dans une réaction politique et religieuse, 498. S'établit à Milan, V, 5. Ses qualités et ses défauts, 9, 10. Prudence qu'il apporte dans la révocation des mesures prises par Julien contre les chrétiens, 10. Sa conduite à l'égard du paganisme, 11. Prend la résolution de séparer la religion de la politique ; difficultés qu'il rencontre à garder cette ligne de conduite, 12, 13. Intervient dans les troubles religieux de Milan, 15-17. Refuse des secours à Valens, lors de la révolte de Procope; son noble motif, 21. Bat les Allemands, *ib.* Son édit pour la police des écoles de Rome, 29. Sa lettre à Prétextat, 41. Constitutions de Valentinien, adressées par lui au pape Damase, 43. Ses lois, 46-49. Développe l'institution des assemblées provinciales, 50. Institue les *Defensores civitatum*, 51-53. Tombe malade, 54. Associe son fils à l'empire, 55, 56. Son divorce, 57. Épouse Justine ; le sentiment général blessé par cet acte, 58, 59, VI, 491. Refroidissement entre lui et Valens, V, 59, 60. Sa position par rapport à l'Église, 111. Sa lutte énergique contre les Barbares, 239-242. Ses actes de cruauté, 242 et suiv. Autorise la tyrannie de Maximin à Rome, 245-247. Son attention à préserver ses actes de toute couleur religieuse, 248, 250. Refuse de s'immiscer dans le choix de l'évêque de Rome, 256. Approuve l'élection de saint Ambroise à Milan, 259. Provoque, par sa conduite, la révolte d'Afrique, 262 et suiv. Envoie le comte Théodose pour la réprimer, 266, 267, 271. Attire sur la Pannonie l'invasion des Quades, 275 et suiv. L'en délivre, 278, 281-282. Sa colère contre Probus, 279. Preuve qu'il donne en Illyrie de son impartialité en matière religieuse, 280. Sa mort, 283. 286. 287. Caractère de son règne, 298. Ses funérailles, 299. VI, 522.

Valentinien le jeune, fils du précédent et de Justine, V, 278. Proclamé empereur, 284. 286. Élevé à Sirmium par Justine, VI, 25. Conduit à Milan et confié à saint Ambroise après la mort de Gratien, 51, 52 Saint Ambroise va négocier pour lui

auprès de l'usurpateur Maxime, 52 et suiv. Reste en possession de l'Italie, de l'Afrique et des provinces danubiennes, 56. Refuse au sénat le rétablissement de l'autel de la Victoire, 57 et suiv. Son palais, à Milan, menacé par l'émeute, lors de l'affaire des basiliques, 161. Dépit qu'il éprouve de la résistance d'Ambroise et des catholiques, aux ordres donnés en son nom, 173. Son cœur sincèrement chrétien, 174. Acte auquel sa mère le fait souscrire, et qui avait pour but secret de rendre aux hérétiques la liberté du culte, 175. Lettre qui lui est adressée par saint Ambroise pour repousser la juridiction des laïques en matière religieuse, 187. Menacé par Maxime, 193 et suiv., 212, 216 et suiv. Quitte l'Italie, à l'entrée de Maxime, et se réfugie auprès de Théodose, 225 et suiv. Se joint à lui dans les mesures prises contre les hérétiques, 233. Marche avec lui contre Maxime, 235, 240. Investi, après la défaite de Maxime, de tout l'empire d'Occident, 244 et suiv. Accompagne Théodose à Rome, 258. Associé à toutes les mesures prises par Théodose contre les païens, les apostats et les hérétiques, 329. Prend possession de son empire; ses deux conseillers, 330. Ses vertus, 351. Veut gouverner par lui-même; obstacles que lui oppose Arbogast, 352 et suiv. Son intimité avec saint Ambroise, 353. Part pour la Gaule, 354. Refuse pour la seconde fois d'accorder au sénat le rétablissement de l'autel de la Victoire, 353, 354. Essaie en vain de sortir de l'asservissement où le tient Arbogast, 355, 356. Songe à s'échapper de la Gaule et ne peut y réussir; mande saint Ambroise, 357, 358. Est assassiné, 359. Douleur que cause sa mort, 360. Son corps transporté à Milan, 361. Ses funérailles, 366-367. Son oraison funèbre, 368 et suiv. VI, 451.

Valentiniens (les), secte hérétique; violences exercées contre eux à Callinique par les orthodoxes, VI, 246, 247.

Valérie, fille de Dioclétien, I, 271.

Valérien, fait prisonnier par les Parthes, I, 37. Traitement qu'il subit, 38.

Varronien (le comte), père de Jovien, IV, 417, 433. Sa mort, 484.

Varronien, fils de Jovien, nommé consul, IV, 484, 485.

Vénus; immoralité de son culte, sentie des païens mêmes, I, 348.

Vénustus implore la clémence de Valentinien en faveur de Rome tyrannisée par Maximin, V, 247.

Verbe (le). Philosophie chrétienne édifiée sur ce fondement dans l'école d'Alexandrie, I, 116 et suiv., II, 402 et suiv. Erreurs d'Arius sur sa nature et sa filiation, I, 366 et suiv., II, 411 et suiv. Voy. *Fils*, *Trinité*.

Vérone, assiégée et prise par Constantin, I, 224, 225.

Vespasien consulte les dieux de Memphis, I, 54. 97.

Vesta. Son sanctuaire à Rome, I, 45.

Vétranion se proclame empereur en Illyrie, III, 200. Son attitude vis à vis de Constance, 201. Réserve de celui-ci à son égard, 203. Est déposé par sa propre armée; obtient sa grâce de Constance, 204, 205. Se retire en Bithynie; devient chrétien fervent, 206.

Victoire (Autel de la). Le sénat, pour recevoir la visite de Constance, le fait momentanément disparaître de la salle de ses délibérations, III, 377. Est enlevé par ordre de Gratien, VI, 22. Émotion produite par cet acte; démarche du sénat pour le rétablissement de l'autel, 23. Députation de Symmaque pour le même objet; sa requête, 58 et suiv. Réponse de saint Ambroise, 67 et suiv. Importance du débat engagé là entre les païens et les chrétiens, 75. Nouvelles démarches infructueuses des païens, 255, 354-355. Le rétablissement de l'autel permis par Eugène, 378.

Victor (Saint), pape, I, 140, 440, II, 49.

Victor, maître de l'infanterie, prend part à la guerre de Perse sous Julien, IV, 362, 373, 381, 416, 427. Ses relations avec saint Basile, V, 204. 336. Prend part à la guerre contre les Goths sous Valens, 339. Porte à Gratien la nouvelle du désastre d'Andrinople, 349.

Victor (le comte), émissaire de Maxime, VI, 53-56.

Victor, fils de l'empereur Maxime, chargé du gouvernement d'Espagne, VI, 241. Fait prisonnier par Théodose; mis à mort, *ib.*
Victoria. Son pouvoir en Gaule, I, 38.
Victorinus (Marius), rhéteur; sa conversion, IV, 214. Forcé d'abandonner son école sous Julien, 215.
Vienne, ville de Gaule, IV, 91, VI, 354.
Vincent, légat du pape saint Sylvestre, au concile de Nicée, II, 20.
Vincent, év. de Capoue; mission dont le charge Constant auprès de Constance, III, 82. Député vers celui-ci par le pape Libère, 234. Se laisse aller à signer la condamnation d'Athanase, 238.
Virgile, I, 44, VI, 305.
Virginité (la) honorée par les chrétiens, I, 160.
Visigoths (les) se soumettent à Valens, V, 92.
Vitellius, I, 14.
Viton, légat du pape saint Sylvestre, au concile de Nicée, II, 20, III, 53.
Voitures publiques de l'Empire, I, 283, IV, 143.
Voltaire. Son opinion sur les prodiges qui arrêtèrent la reconstruction du temple de Jérusalem, IV, 337.

W

Witimir, goth, fils d'Hermanaric, V, 317.

Z

Zaitha. Tombeau de Gordien dans cette ville, IV, 361.
Zamma, Maure, fils du roi Nubel, assassiné, V, 265.
Zend-Avesta, II, 308.
Zénobie, reine de Palmyre, I, 38, 175.
Zonare (L'historien), I, 327, III, 204, 222.
Zoroastre. Emprunts faits à sa doctrine par les gnostiques, I, 108. Sa religion, II, 308 et suiv., III, 155, 156. II, 389.
Zosime, év. arien de Naples, III, 354.
Zosime (L'historien), I, 235, 261, 327. Fiction rapportée par lui touchant l'origine de la conversion de Constantin, II, 107 et suiv. Reproches injustes qu'il lui adresse, 225, 304. III, 12. 217. 222, 224. Son récit du refus de Gratien d'accepter la robe du grand pontificat, V, 293-294.
Zotique, év. de Quintiane (Kintzen), I, 264.

ÉMILE COLIN — IMPRIMERIE DE LAGNY

